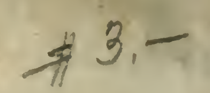

Ex Libris




#3.—


VELUT·ARBOR·ÆVO

Jand 1894

DIVERSES PIECES POVR LA DEFENCE DE LA ROYNE MERE DV ROY TRES-CHRESTIEN LOVYS XIII.

FAITES ET REVEVES par Messire MATTHIEV DE MORGVES Sieur de S. Germain, Conseiller & Predicateur ordinaire du Roy TRES-CHRESTIEN, & Conseiller Predicateur, & premier Aumosnier de la Royne Mere de sa Majesté.

M. DC. XLIII.



AV ROY.



IRE,

Il eſt vray, que les maiſons des Roys ſont des lieux ſacrez, leurs throſnes ſont des Autels, leurs perſonnes, les images viuantes de la Diuinité; & que Pythagore diſoit, qu'on change d'eſprit en entrant dans les Temples, & approchant des ſtatuës des Dieux.

Si i'ay vn iour l'honneur de me ietter aux pieds de VOSTRE MAIESTÉ, elle recognoiſtra que ſa Royale preſence ne me donne

point des ſentimens nouueaux pour ſa Dignité, & pour ſon Eſtat; mais qu'elle a le pouuoir de faire paroiſtre les anciens, que i'ay cõſerué auec grãd ſoin. SIRE, i'ay eſté fidele eſtant mal traité ſous voſtre auctorité: & lors qu'on me deshonnoroit aupres de V. M. ie defendois tout ſeul l'honneur de voſtre Naiſſance. Ie n'ay point cherché en cet employ d'autre ſatisfactiõ, que celle qu'vn homme de bien trouue en l'exercice de la Vertu: elle m'a conſeillé de quitter mon pays, abandonner mes biens, expoſer ma vie aux dangers, & mes intentions aux mediſances. Ie n'ay point apprehendé tous ces mauuais rencontres, que i'auois preueu, & choiſi; mais i'ay eſté extrémement affligé, lors que i'ay appris que l'impoſture auoit eu la puiſſance de m'eſloigner des bonnes graces de V.M. iuſques à ce qu'vn changement me donne le moyen de faire cognoi-

ſtre, ie ne dis pas l'innocence, mais le merite de mes actions.

SIRE, il faut aduoüer qu'vn bon ſeruiteur eſt bien mal heureux, s'il eſt condamné ayant droict de demander recompenſe, pour la vertu contraire au crime qu'on luy impoſe. I'eſpere que le meſme ſoleil qui fera eſclatter voſtre Iuſtice, qui eſcartera les tenebres des confuſions, & qui rendra ſa lumiere à la Reyne voſtre Mere; fera voir à V.M. la verité de mes eſcrits, & les reſpects qu'ils ont touſiours porté à voſtre ſacrée perſonne. Il eſt vray, SIRE, que i'ay crié vn peu haut contre ceux qui rauiſſoiét à V.M. la gloire de ſes entrepriſes, la paix de ſa Maiſon, le repos, les cœurs & richeſſes de ſes ſujets, les places & ſeuretez de ſon Eſtat, qui ſont les pieces de ſa Couronne. C'eſt vn teſmoignage que ie ſuis fidele à mon Roy, & à mon pays, d'auoir dit en la naiſſance du mal, que

les eſtrangers pourroient tirer vn grand profit de ſon progrez. Ce que i'ay eſtimé deplorable, eſt, que tous les deſordres que ie remarquois, venoient de la part d'vn homme ſi violent, que pour les deſcouurir, i'ay eſté contraint de me couurir de la protection d'vn Prince, auquel voſtre Majeſté a declaré la guerre. Ceux qui pour cette conſideration me veulent faire paſſer pour mauuais François, ne ſçauent pas que pour eſtre bon citoyen, il faut eſtre ſage hõme: ie ne le ſerois pas, ſi ie m'amuſois, comme font les goujats dans les armées, à dire des iniures à ceux que V. M. tient pour ſes ennemis; ou ſi ie ne ſçauois point viure dans vn pays, où la Prouidence de Dieu m'a enuoyé.

Si iamais les affaires changent, (comme ie l'eſpere de la bonté de Dieu qui vous aime & voſtre Eſtat) ie demanderay à V. M. ſon Parle-

ment de Paris, pour examiner mes liures, & ſupplieray cet auguſte Senat d'en iuger par les plus ſeueres ordonnances de nos Roys, & par les plus rigoureuſes loix des anciẽs Empereurs.

Si mes œuures ont eſté bruſlées, ie ſçay que l'or & l'argent ont le meſme poids apres l'eſpreuue du feu; qui ne fait aller en fumée que le plomb. L'alchimie de ceux auſquels ie reſpons, ne craint rien tant que la coupele dans laquelle on les iettera vn iour. V. M. verra que les couleurs auec leſquelles i'ay peint les vertus de la Reyne voſtre Mere, & les vices de ceux qui l'ont perſecutée, eſtoiẽt minerales; c'eſt à dire, qu'elles pouuoient ſouffrir la fournaiſe ſur vn bel appreſt de cryſtal. Les fauſſes lumieres qui paroiſſent dans les ſales vapeurs de quelques petits calomniateurs & flatteurs, ſeront diſſipées, lors qu'vn bon vent du S. Eſprit aura net-

troyé l'air de la France, qui eſt maintenant rempli de broüillards.

Pour monſtrer à V. M. que i'ay eu ces penſées, i'ay imité les orfeures, en ce que i'ay mis en la place d'honneur les armoiries de ceux qui m'ont commandé l'ouurage, & que i'ay marqué en vn petit coing mon poinçon, c'eſt à dire mon nom, pour eſtre chaſtié, ſi i'employois du bas ou du faux alloy. I'ay ſuiui auſſi l'exemple de ce grand ſculpteur Phidias, lequel ayant paracheué cette belle ſtatuë de Pallas, qui fuſt vn des plus rares ornemens de la ville d'Athenes, voulut, au lieu de grauer ſon nom ſur la bordure du bouclier, releuer en demi boſſe ſon pourtrait, qui regardoit auec vn merueilleux artifice la face de la Deeſſe, comme s'il receuoit ſes commandemens.

SIRE, ie n'ay pas dreſſé à la Reyne voſtre Mere vne ſtatuë de marbre:

mais ie crois auoir fait vne image eternelle, viuante, & parlante de ses rares vertus. I'ay creu que le plus grand honneur qui me pouuoit arriuer, estoit d'auoir esté iugé capable par cette grande Princesse de la seruir en ce rencontre, dans lequel SA MAIESTÉ m'a donné le moyen d'acquerir quelque reputation en defendant la sienne. I'ay laissé auec la grande statuë de ses belles actions, & dans le bouclier que i'ay fait pour leur defense, quelque petit trait de mon estude, & de mon esprit : c'est à dire, le crayon de mon ame.

Ma resolution paroistra estrange à ceux qui preferent le bien vtile à l'honnorable ; & qui pour flatter leur vice, croyent qu'il n'y a plus de vertu que dans les liures des Saincts, & des Philosophes. Ie ne veux pas dire que la mienne soit grande : mais V. M. qui a vne excellente memoire, se

pourra souuenir que i'ay serui auec courage la Reyne vostre Mere dans ses premieres afflictions : & ie peux dire, que plusieurs personnes sçauent, que dans les secondes, qui ont duré sept ans, ie n'ay pas esté corrompu par les biens & emplois qu'on me presenta au commencement ; & on ne m'a iamais veu esbranslé par les menaces des hommes violents, ny abattu par les maux qu'ils m'ont fait ressentir. Outre les maximes de la philosophie Chrestienne qui m'ont ietté dans ce parti ; ce qui m'a porté à le suiure iusques à la fin, est la parfaite cognoissance, que beaucoup d'années & de fascheux rencontres m'ont acquis des inclinations & intentions de la Reyne vostre Mere. I'ay remarqué qu'elle a tousiours conserué, & fait paroistre l'amour que la nature luy a donné pour V. M. & peux asseurer que i'ay recogneu, ce

que diſoit vn ancien , que les bonnes Meres apres auoir fait l'original de leurs enfans, en retiénent vne copie, laquelle demeure dans leur cœur, qui conſidere touſiours ce pourtrait , & l'aime comme peint auec ſon ſang, & ſes humeurs : l'eſloignement, & mauuais traitemens ne l'effacent iamais: il ſemble au contraire que les larmes le lauent , pour faire eſclatter ſes viues couleurs , & que l'obſcurité des miſeres eſt vne ombrage qui luy donne plus de relief.

Le Baſilic , c'eſt à dire la plante Royale, reſeruée anciennement pour les iardins des Roys, à cauſe de ſa bõne odeur, rares qualitez & fleurs pourprines, croiſt mieux eſtant arrouſée auec les eaux ameres & boüillantes : il eſt vray, qu'il paſlit durant les iours caniculiers; mais Pline & Theophile deux grands Naturaliſtes nous aſſeurent, qu'il vient plus grand , & plus beau,

estant semé auec des iniures. Celles qu'on a dit à la Reyne vostre Mere, ont plustost releué qu'abattu ses affectiõs. Ie peux dire aussi, que ces hommes noirs qui l'ont faussement accusee, ont esté semblables aux lapidaires Ethiopiens, qui baillent le feu aux rubis auec le vinaigre : & que son bon naturel a esté comme la pierre appellée Chrysolampis, qui est plus estincellante de nuict que de iour.

Ceux qui estoient obligez par ses bien-faits à l'estimer aupres de vous, sont ceux qui l'ont calomniée; & qui m'õt fait passer pour criminel de leze Majesté, parce que i'ay fait cognoistre leurs impostures. Tout ce qu'ils pourroient dire, est, que i'ay escrit auec quelque chaleur, qui a eschaufe mon courage, sans faire tort ny à ma conscience, ny à mon iugement. Si mon zele irrité par l'horreur des blasphemes, que i'ay leu & examiné, auoit

fait quelque saillie indiscrette, ie demanderois pardon à V. M. & luy remonstrerois qu'elle doit imiter la clemence de cet incõparable HENRY LE GRAND, qui vous a fait Roy auec la Royne que ie defens: mais ie crois auoir assez d'auantage dans la qualité de LOVYS LE IVSTE, pour supplier V. M. de la conseruer, en ne souffrant pas que sous vostre auctorité on fasse du desplaisir à celuy qui vous rend vn signalé seruice, lors qu'il aduertit d'vne entreprise faite contre vostre honneur, vostre vie, & vostre Estat.

Ces aduis importans, qui pouuoient estre accompagnez d'vne hardiesse excusable, ont esté donnez à V. M. & au public auec toute sorte de modestie & de respect. Ie peux dire, que i'ay pris vn grand soin non seulement d'éuiter tout ce qui pouuoit desplaire à vostre Majesté; mais de rechercher ce qui luy deuoit estre

agreable. Ie sçay, par la grace de Dieu, en quelle façon il faut dire les veritez aux Roys : il est necessaire de les appliquer comme les fueilles d'or auec le coton, & sans cholere, qui les dissipperoit en soufflant. Pour bien attacher l'escarlatte, les teinturiers oignent le drap auec du miel : les aduis qu'on donne aux Princes qui la portent, ne seront iamais bien reçeus, s'ils n'ont pour leur premiere couche vne grande douceur : ils doiuent estre semblables à l'esmail, qu'il faut tirer d'vne eau bien claire, c'est à dire, *d'vn cœur tres-pur, lequel*, (comme dit l'Escriture sainte en despit de tous les meschás, *acquerra enfin l'amour du Roy.* SIRE, i'ose esperer de vostre bonté, qu'vn iour elle me iugera digne de l'honneur de sa bien-veillance pour les mesmes sujets que les meschans ont pris pour me ietter dans son indignation.

Pr. 22. *Qui diligit cordis munditiã, habebit amicum Regem.*

Si ie m'estois esloigné de mon deuoir, i'aurois peché cõtre le S. Esprit, n'ayant peu ignorer ce qu'il ordonne touchant le respect qui est deu aux Puissances souueraines. Ie me suis tousiours souuenu de ce que S. Hierosme dit de la sagesse de Daniel, *qu'il parloit veritablement à Darius, mais qu'il adoucissoit tant qu'il pouuoit son discours, cognoissant qu'il traittoit de la part de Dieu auec vn Roy.* Apres auoir appris par le iugement d'vn sçauãt Docteur de l'Eglise la conduite d'vn sage Prophete, V.M. aura agreable que i'estime la vertu morale de Sultan Soliman, qui fist assõmer deux sacres qui auoiẽt entrepris vne aigle, & à coups de bec l'auoient faite descendre en terre. Ce Tyran dit que ces deux oiseaux meritoient la mort, pour auoir attenté sur leur Roy. Ie me condamnerois, & me presenterois au supplice que des Iuges corrõpus m'ont ordõné

D Hieronymus in Danielem.

ēnpeinture, ſi i'auois raualle les actiōs de mon Prince, ou abaiſsé ſa Naiſſance : au contraire ie crois auoir raiſon de dire, que lors qu'on m'oſtoit mes biens, ie gaignois auec iuſtice les recompenſes, qu'on a donné iniuſtemēt à ceux qui ſous les priuileges de vôtre ſceau ont taché de vous deſrober la gloire que V. M. eſtime plus que ſa vie, & qui ont voulu troubler la ſource de laquelle Dieu vous a fait ſortir. Ie ne veux pas rēplir cette Epiſtre des iniures qu'on a faites à V. M. ie me contenteray de m'eſtre acquitté du deuoir d'vn fidele ſeruiteur, les ayant remarquées en diuers endroits de mes eſcrits: dās leſquels i'eſpere que V. M. verra vn iour que i'ay touſiours eſté,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTÉ

Tres humble, tres obeiſſant, & tres-fidele ſeruiteur & ſuiet

M. de Morgues.

AV SAGE LECTEVR.

LES choses nous paroissent de differente grandeur & figure, selon qu'on les regarde, de loin, de pres, de front, de trauers, d'en haut & d'en bas : tout cela vient de la nature de nostre veuë. La diuersité de nos esprits produit des iugemens contraires, selon que les passions, la science, l'opinion, l'ignorance & l'erreur, donnent les mouuemens à nostre ame. Cette cognoissance a fait que ie n'ay point esperé vne approbation vniuerselle, que iamais homme ne rencontrera. Je n'ay pas eu la presomption de croire, que i'estois ce parfait Escriuain, qui n'a point esté, & qui ne sera pas. On dit que

la beauté d'vn visage consiste en trente six points; mais la laideur vient bien souuent d'vn seul defaut. On ne trouuera rien d'accompli dans les liures, si on veut estre Iuge trop seuere : ce qui console ceux qui trauaillent auec quelque auantage, est, qu'ils sont comme les excellens Peintres, qui ont esperance que les bons maistres recognoistront la secrette intelligence qu'ils ont caché dans leurs ouurages; & que les beaux esprits qui seront bons, se rendront soigneux de leur donner le iour du costé droit, qui est celuy qu'vn rare tableau à pour l'ordinaire. Ceux qui se meslent d'escrire, se soulagent ou se flattent auec ces pensées : ils mesprisent les sentimens du vulgaire, & des rafineurs de paroles: ceux-cy sont semblables aux petits enfans, qui ne cherchent dans les prez que des fleurettes; là où le sage medecin cueillit les plantes, auec lesquelles il veut composer vn bon remede.

Pour ce qui me regarde en particulier ; ie confeſſe que ie pourrois tirer quelque ſatisfaction de ce que le monde verra mes œuures, en vn temps qui a deſia fait cognoiſtre, par vne mal-heureuſe experience, les hommes & les maux que ie deſcris : mais ie ne pretends pas me preualoir de la hayne, qu'vne infinité de perſonnes a conceu contre les aucteurs des miſeres publiques. Ie ne veux prendre auantage que de la raiſon des ſages, ſans émouuoir les paſſions des intereſſez : ſi vous deſirez d'eſtre du nombre des premiers, ie vous ſupplie de mettre en conſideration ſix choſes ; deſquelles i'ay voulu rendre compte à ceux qui aiment la Vertu & la Verité.

L'inſolence de celuy qui a fait imprimer in folio dans vn grand volume les diuerſes pieces pour ſeruir à l'Hiſtoire du téps, *nous a obligé à mettre en vn corps tous les liures que nous confeſſons auoir fait, afin de laiſſer dans les cabinets des curieux les* I.

Reſponſes aux libelles diffamatoires, que pluſieurs corrompus ont composé contre le reſpect qui eſt deu à la Naiſſance du Roy. Ces eſprits (que ie peux appeller malins & fols) ont eſté ſemblables aux milans. Si ces oiſeaux tripiers & ſots voyent voler vn duc, ou vn hibou, auquel le fauconnier a attaché vne queuë de renard; ils deſcendent du plus haut de l'air, pour fondre ſur ce qu'ils croyent eſtre vn monſtre: mais ils ſont attrapez, lors qu'on lache le ſacre apres eux, qui les pourſuit dedans les nuës, & à coups de bec les rameine battant iuſques en terre. Sage Lecteur, ie ferois tort à voſtre bel eſprit, ſi ie faiſois l'application: ie vous prie ſeulement, de ne croire pas que ie me donne quelque vanité, ſi ie dis que i'ay eu vn grand auantage ſur ces vilaines beſtes, qui ne viuent que de corruptions & d'ordure.

II. *I'ay deſiré, que vous ſoyez aduerti que i'eſtois eſloigné d'Anuers, où ces œuures*

ent esté imprimées. Cette cognoissance sera que vous excuserez les fautes, & quelques repetitions de mots, qui ne se voyent iamais bien que dans l'impression, qui est plus nette que les manuscripts. Vous estes trop sage, pour vous arrester sur vne parole qui sera deux fois dans vne page, ou dans six lignes; & vous estes trop iuste, pour me condamner pour vne syllabe, si vous auez suiet de m'estimer pour tout mon discours. Ie vous diray aussi, qu'en pensant des cruelles playes ie ne cherchois pas auec curiosité des belles paroles : mais ie tachois d'employer auec adresse des bons remedes. I'adiousteray, que i'ay esperance qu'vn iour mes escrits seront imprimez à Paris fort correctement sous le priuilege du grand seau.

Ie croy que vous ne me blasmerez pas III.
pour auoir vsé de quelques redites : ie ne l'aurois point fait, si i'eusse composé vn ouurage de suitte, & sans discontinuation:

ou ſi vn ſeul homme m'euſt attaqué : mais ayant à combattre toute ſorte de gens, qui ne diſoient que les meſmes choſes, auec quelque petite diuerſité, i'eſtois obligé de reſpondre à chacun en particulier, de peur que celuy qui n'auroit point de repartie, ne s'eſtima plus adroit que ſes compagnons. Auec ce rencontre, que i'appelle neceſſité, ie n'ay pas eſté comme l'Echo qui repete bien ſouuent trois & quatre fois la meſme parole. Ie crois auoir dit en diuers termes en deux, ou pour le plus en trois endroits, ce que des importuns ont chanté en trente ou quarante lieux, pour groſſir leur cayer de frais ; c'eſt à dire, pour auoir vn plus grand payement.

IV. *Ie prie ceux qui liront ces eſcrits de conſiderer, qu'en cette derniere impreſſion nous n'auons changé & adiouſté que fort peu de paroles, & que nous auons laiſſé les choſes comme elles eſtoient dans nos œuures imprimées ſeparément, & en diuers temps,*

depuis l'an 1631. iusques à l'an 1636. Cette declaration seruira pour faire voir, que nous auons preueu & predit beaucoup d'affaires qui ne sont arriuées que cinq ou six ans apres.

Nous auons tiré ces lumieres des regles politiques, des Histoires du monde, & de la parfaite cognoissance que nous auons du naturel & desseins de celuy qui nous a obligez à le blasmer. Nous luy protestons, que, pour le bien du seruice du Roy & repos de la France, nous aurions plustost desiré qu'il nous eust donné suiet de l'estimer, comme nous auions fait deuant que la prosperité l'eust changé. Mais helas! il nous reste vn extréme regret, d'auoir veu que les choses, que la Prouidence de Dieu auoit ordonnées pour la punition de nos pechez, n'ont peu estre euitées, encore que nous les ayons predites.

Vous iugerez aussi, que nous n'auons point failli en nos premieres pieces, n'ayant V.

pas touché beaucoup d'Histoires, qui ont esté logées du depuis dans nos escrits à mesure que le temps les produisoit.

VI. *Pour conclusion, ie confesse que ie ne recognois point de veritez pures que celles de la religion Chrestienne: mais i'ose asseurer que les miennes sont entre celles, que les Historiens peuuent dire sur des faits, & par des raisons, qui n'ont point d'autres fondemẽs & appuis que ceux de la cognoissance & conscience d'vne personne qui escrit ce qu'elle a veu, & qui auroit horreur de mentir à toute la terre, & aux siecles suiuans. Si le zele que i'ay pour la Religion, pour la Verité, pour le seruice du Roy & de la Royne sa Mere, ioint à l'affection & compassion que ie porte à mon Pays, a fait paroistre quelque ardeur: c'est vn peu de fiel qui a eschaufé mon courage, mais qui n'a point troublé mon iugement, ny chargé mon ame d'aucun peché.*

Adieu sage Lecteur.

ORDRE DES PIECES contenuës en ce Volume.

L A P R E M I E R E.

LA tres-humble, tres-veritable, & tres-importante Remonstrance au Roy.

La seconde.

Le François fidelle, ou Responſe au libelle intitulé Defenſe du Roy & des miniſtres.

La troiſieſme.

La charitable Remonſtrance de Caton Chreſtien.

La quatrieſme.

La Reſponce de Nicocleon à Cleonuille.

La cinquieſme.

Le Genie demaſqué.

La ſixieſme.

La Reſponſe à la lettre de Balſac.

La septiesme.

La Verité defenduë.

La huictiesme.

Le Iugement sur les diverses pieces.

La neufiesme.

L'aduis de ce qui s'est passé sur le suiet de certaines lettres. &c.

La dixiesme.

Les Lumieres pour l'Histoire de France contre Duplex.

L'onziesme.

La Lettre de Change protestee.

La douziesme.

L'Epistre au Roy & l'aduis au Lecteur.

La treiziesme.

Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu,

Seneca lib. de Breuitate vitæ cap. x.

ILLE QVI MVLTA AMBITIOSE CONCVPIIT,

SVPERBE CONTEMPSIT,

IMPOTENTER VICIT,

INSIDIOSE DECEPIT,

AVARE RAPVIT,

PRODIGE EFFVDIT,

NECESSE EST MEMORIAM SVAM TIMEAT.

Ibidem cap. XIV.

O QVANTVM CALIGINIS

MENTIBVS HVMANIS OBIICIT

MAGNA FELICITAS.



TRES-HVMBLE, TRES-VERITABLE, ET TRES-IMPORTANTE REMONSTRANCE AV ROY.

SIRE,

Quel eſtrange rencontre & quel ſujet d'eſtonnement à la France, à la Chreſtienté, & à toute la terre, vn Roy du ſang des Bourbons, qui ſont tous bons, qui eſt luy-meſme tres-bon; qui eſt naturellement fort doux, merueilleuſement pieux enuers Dieu, qui porte le titre de IVSTE, qui eſt formidable à ſes ennemis, & en ſinguliere veneration à toutes les nations du monde, pour ſa generoſité, vigilance, & autres admirables qualitez qui ſont en ſon ame, & paroiſſent en ſes actions.

De l'autre coſté, nous voyons vne Royne, qui eſt la plus grande Princeſſe de l'Europe, en ſon Mariage, en voſtre Naiſſance, en ſes Enfans, en ſes Alliances, en ſes entrepriſes, en la conduite de ſa perſonne, & en celle des affaires de V. M. lors qu'elle en a eu le maniement durant voſtre bas aage, & en ſes aduis lors qu'elle a eſté dans vos conſeils. Vne Royne touſiours Mere, & autrefois Regente en France ; Mere qui a porté & enfanté auec peine, Regente qui a cõſerué auec ſoin, celuy duquel deſpend la ſureté de ſa vie, la conſolation de ſon ame, & qui eſt les delices de ſon cœur ; dans lequel nous ne pouuons pas dire, qu'il aye le partage d'vn aiſné, puis qu'il le poſſede tout entier, & en eſt auſſi veritablement le Roy, comme il en eſt le Fils. Vne Royne, en laquelle tant s'en faut, que le vice aye alteré la nature ; que nous pouuons dire, que toutes les vertus Chreſtiennes l'ont perfectionnée : ſa religion, ſes prieres frequentes & feruentes, ſa charité enuers les pauures volontaires, malades, honteux, priſonniers & mendians, font paroiſtre que la grace de Dieu eſt en ſon ame, qu'elle conduit ſes actions, & l'empeſche de faillir, principalement à rendre par amour & par iuſtice ce qu'elle doit à celuy, que la prouidence diuine a fait Roy dans ſon ventre, au meſme temps, qu'elle l'a fait ſon Enfant.

Nous remarquons auſſi, que pour rendre la France heureuſe, & eſtablir ſa Paix, Dieu a donné à V. M. vn Frere, qui doit eſtre voſtre bras droit, & le ſera s'il eſt bien meſnagé. Ce Prince n'a aucune inclination à la malice : a vne auer-

ſion naturelle des broüilleries : eſt clement, liberal; & il a bien monſtré qu'il n'auoit point de mauuais deſſein, lors qu'il s'eſt retiré ſans ſçauoir là où il alloit, abandonnant les places de ſon appannage, & refuſant celles qui luy ont eſté offertes. L'incommodité ne luy a point fait ietter la main ſur vos receptes, ny le meſcontentement ouurir les oreilles pour eſcouter les propoſitions, qui luy ont eſté faites par les eſtrangers. Il eſt ſorti de vos Eſtats en ſouſpirant, auec vne petite eſcorte, qui n'a point foulé vos peuples, qui a payé par tout, & a eſté renuoyée de la frontiere; pour monſtrer, qu'on s'en vouloit ſeruir non pour faire le mal, mais pour fuir celuy qu'on auoit ſujet de craindre.

SIRE, tous ces grands aduantages, que nous remarquons en V. M. en la Royne voſtre Mere; & en Monſieur voſtre Frere vnique, ſeruent grandement à la felicité de voſtre Regne, à la conſeruation du repos de voſtre Royaume, au ſoulagement de voſtre peuple, & à la bonne intelligence auec vos alliez & voiſins. Nous auons attendu tous ces biens du rencontre de ces admirables vertus naturelles, morales, & Chreſtiennes. Nous pouuons dire auec verité, que nous fuſmes confirmez en cette eſperance, lors que par l'inſtante priere de la Royne voſtre Mere, il vous pleuſt de rendre Miniſtre de voſtre Eſtat, Mr le Cardinal de Richelieu. Plusieurs perſonnes le cognoiſſoient homme d'vn eſprit ſubtil; & qu'on ne peut aiſément ſurprendre, parce qu'il eſt touſiours en garde; qu'il dort peu, trauaille beaucoup; penſe à tout, eſt

adroit, parle bien, & est assez instruit des affaires estrangeres. On iugea lors que cette election fut faite, que le grand desir d'honneur & de gloire, qui paroissoit en toutes ses actions, le porteroit à faire les bonnes, & à detester les mauuaises. On sçait bien qu'vn peu de vanité rend le Capitaine plus genereux, & le Ministre d'vn grand Roy plus jaloux de la reputation de son Maistre, & de la sienne. On voyoit que c'estoit vn Cardinal; c'est à dire, vn homme dans le premier rang de l'Eglise, apres celuy qui est hors de rang par dessus tous. Que les qualitez de Prestre, de Prelat sacré, & à la dignité de sa Pourpre le feroient souuenir de la Paix; qui est l'heritage, que IESVS-CHRIST naissant, resuscitant, & montant au Ciel, a laissé à ses enfans; qu'il la procureroit dedans & dehors le Royaume auec tres-grand soin, destourneroit auec prudence ce qui la pourroit ruiner, & la restabliroit promptement, si par quelque malheur elle estoit perdue. Chacun s'imaginoit que le premier repos, qui est celuy de vostre Maison, ne pourroit iamais estre esbranlé, tant qu'on verroit en credit vn homme qui auoit tant de sujet de conseruer l'vnion entre le Roy & la Royne, sa Maistresse & Bienfactrice: que de cette bonne intelligence dépendoit celle de l'Espouse & du Frere vnique, par consequent, la Paix domestique, qui attireroit, auec toutes les benedictions de Dieu, celles de vostre Mariage; & asseureroit la tranquillité de vostre Royaume. On iugeoit aussi qu'il ne pourroit estre troublé par les dehors, qui sont tenus par trois

grands Souuerains vos Beaufreres, & Gendres de celle qui auoit obligé voſtre principal Miniſtre à meſnager les eſprits & les affaires en telle ſorte, que vos intereſts & voſtre reputation eſtant à couuert, Monſieur voſtre Frere, & mes Dames vos Sœurs euſſent quelque ſatisfaction de ſa conduite. Il deuoit prendre cette reſolution, pour le reſpect qu'il doit à voſtre Sang, & à la memoire des bien-faits de la Royne voſtre Mere, & la leur.

Ainſi chacun s'eſtoit propoſé en la promotion de ce nouueau Miniſtre d'Eſtat vn ſiecle d'or: il l'auoit fait eſperer non ſeulement à V. M. & à la Royne voſtre Mere, mais à tous ceux auſquels il parloit: il fit les proteſtations publiques de ce bon deſſein, auec vn diſcours bien preparé, & accompagné de larmes, à l'ouuerture de l'aſſemblée des notables tenuë aux Tuilleries l'an 1626.

On a veu du depuis le ſiege de la Rochelle, la deſroute des Anglois, & la priſe de cette place, qu'on croyoit eſtre imprenable, ſi Dieu (à ce qu'on dit) n'euſt inſpiré à Mr le Cardinal les conſeils qu'il vous a donnez. On a recogneu, qu'en ſuite de ce coup d'Eſtat frappé ſur la teſte de la rebellion, tous les autres membres ont eſté eſtonnez; & que ceux qui pouuoient reprendre quelque vigueur, ont eſté liez ſi eſtroitement, qu'ils ſont dans l'impuiſſance de troubler le repos public. Apres auoir eſtouffé la guerre au dedans, les alliez ont eſté aſſiſtez par les armes de V. M. elles ont arreſté les trois plus grandes Puiſſances de l'Europe. La Sauoye, & vne bonne partie du Piedmont, ont receu vos

loix : Cazal a esté secouru : le Prince, que vous auez voulu proteger, & qui estoit sur le point d'estre accablé, a esté releué par vostre main Royale, & a esté conserué dans la meilleure place de ses Estats. Nous aduoüons, que dans tous ces bons succez, les conseils & les soins de M^r le Cardinal ont contribué quelque chose, sans nous arrester à ses intentions. Mais nous pouuons dire aussi auec verité, qu'il faut reseruer la plus grande partie de cette gloire aux genereuses resolutions de V. M. à sa presence, à sa vigilance, & à sa bonne conduite. Il faut aussi confesser, que les forces reglées de vostre Estat y ont serui, que vous auez eu de si bons Capitaines, vne Noblesse si courageuse, & des soldats si hardis, qu'ils meritent quelque petit eschantillon de cet honneur, encore que certains escriuains corrompus vous en donnent la moindre part, & n'en laissent du tout point à vos bons seruiteurs.

Helas, SIRE, qu'auons-nous veu, & que voyons-nous, durant & apres que vous auez eu tous ces grands aduantages; & que celuy auquel on donne la premiere loüange, a esté le principal Ministre de vostre Estat ! Nous auons veu vostre Royaume affligé de guerre, de peste, & de famine : les trois fleaux de Dieu ont esté liez ensemble pour nous battre : il nous a fait cognoistre, qu'il y auoit quelque chose non seulement en nos mœurs particulieres, mais dans nostre conduite generale, qui desplaisoit à sa diuine Majesté, & attiroit sur nous toutes les maledictions, qu'il verse en son indignation sur

ſon peuple. Il y a des Prouinces en France, où vous n'auez que le tiers des ſujets, qui viuoient il y a trois ans. On dit, que la peſte & la famine ſont du nombre de ces maladies qu'on appelle diuines; & que la prudence & la charité des hommes ne ſçauroient preuenir ny guerir les maux, qui viennent de la mauuaiſe diſpoſition de l'air & de la terre: mais V. M. ſçait bien qui ſont ceux, qui au lieu d'arreſter les cours de ces deſordres, vous ont fait perdre tous les iours autant d'hommes qu'il en mourroit en vne bataille. Nous voyons en ce meſme temps, & par les meſmes cauſes, cinq ou ſix des plus importantes Prouinces de voſtre Royaume, & qui ſont toutes frontieres, grandement eſmeuës pour les changemens qu'on y a voulu faire. Elles ont ſouffert depuis ſix années les foules des paſſages des gens de guerre, & les leuées extraordinaires qui ont eſté faites, en argent, en mulets, en bleds, & fourniture des eſtappes. La contagion les a quaſi depeuplées, a rendu la campagne ſterile, & la faim a contraint de manger les animaux qui ſeruoient pour cultiuer la terre. On adjouſte à tous ces maux, celuy que le meſcontentement de tous vos Officiers de Iuſtice a produit, pour auoir eſté traitez comme des Financiers, qu'on eſpraint de temps en temps; ce qui leur a oſté non ſeulement l'affection, mais l'auctorité qu'ils auoient parmi vos peuples, qu'ils ne veulent ou ne peuuent plus contenir en leur deuoir. Ainſi toutes choſes ſont reduites à la force, & à la neceſſité de retenir les villes dans l'obeïſſance, & de leur

faire receuoir les nouueautez par les armes : là où auparauant, l'Amour par ſa douceur, & la Iuſtice auec la baguette d'vn ſergent faiſoient ſans bruit, ce que les armées ne peuuent faire, lors qu'on eſt contraint de les diuiſer en pluſieurs pieces, & que les hoſtes des ſoldats mal payez ſont leurs plus grands ennemis.

On entend en ce meſme temps les Eccleſiaſtiques, qui diſent qu'vn ſeul homme poſſède vingt grandes Abbayes, & ſe deſcharge de ſes decimes ſur les pauures Preſtres. La Nobleſſe ſe plaint de ce qu'on fait le procez aux perſonnes priuilegiées, & aux Officiers de la Couronne, comme à des roturiers, & que leur honneur & leur vie dépendent de la corruption d'vn Commiſſaire, qu'on a veu enfariné ſur vn theatre: que les Mareſchaux de France ſont empriſonnez ſans accuſation, & gardez eſtroitement ſans forme de Iuſtice: que les charges & gratifications, que les Gentilshommes pouuoient eſperer par leurs ſeruices, ſont reſeruées à ceux qui ſont dans les intereſts, dans la confiance, à la ſuite de Mr le Cardinal, & qui ſont employez pour l'achcminement de ſes deſſeins. Les Capitaines & les ſoldats ſont au deſeſpoir, de ſe voir reduits à l'aumoſne ; lors que des gardes, qui ſont touſiours à l'ombre d'vne ſalle, reçoiuent des bonnes monſtres & bien reglées, pour eſtre en faction vne heure à la porte d'vne chambre, le piſtolet bandé, amorcé, & le chien abatu, caché ſous vne roupille d'eſcarlate. Qu'il n'y a point de troupes bien payées & par ſepmaine, que celles qui gardent vn grand nombre de pla-

ces maritimes, qui ſont les ſeules bien munies, pour ſeruir de retraite aux threſors, & à la perſonne de celuy, qui perſuade qu'il n'y a rien d'aſſeuré à V. M. que ce qu'on luy confie. Il eſt vray qu'il employe pour l'entretien de ſes garniſons plus de finances, qu'on n'en diſtribuë effectiuement pour faire ſubſiſter des armées de vingt mille hommes. Les Officiers, les marchands, & le pauure peuple, diſent, qu'on tire d'eux par voyes ordinaires & extrordinaires le dernier eſcu, ſans que V. M. ſoit plus riche, lors que vos bien-faits, deſpences, & appointemens de voſtre Maiſon ſont retranchez d'vn tiers, que vos plaiſirs peuuent à bon droit eſtre appellez menus; que les delices ne vous couſtent rien, vos baſtimens fort peu; & que vos armées ſe deſbandent à faute de payement.

Grand & bon Roy, que ſera-ce lors qu'on adjouſtera à tous ces deſordres les deux que nous auons veus depuis peu, & qui nous ont tiré des larmes de ſang? La Royne voſtre Mere, qui a le plus notable intereſt à la conſeruation de voſtre vie, & de voſtre gloire; qui eſt la Vefue de cet incomparable Henry le Grand, qui vous a fait homme & Roy auec elle; celle qui vous a defendu mineur contre vos ennemis, qui vous a rendu vos Eſtats tous entiers, qui vous a conſeillé de prendre vne Eſpouſe tres-vertueuſe: cette Mere qui vous a aimé plus qu'elle ne fait les entrailles deſquelles vous eſtes ſorti; qui n'eſt ny atteinte ny accuſée d'aucun crime, que d'auoir ceſſé d'aimer celuy, qu'elle vous a fait aimer, deuant qu'elle cognuſt ce que le temps

& les occaſions, qui changent les mœurs & les humeurs des hommes, luy ont deſcouuert. Cette Royne, que ſon Mariage, voſtre Naiſſance, & ſes vertus rendent la plus conſiderable Princeſſe, & la plus digne de reſpect qui ſoit en toute la terre, n'a point trouué de ſeureté dans tous ces aduantages, ny dans voſtre Maiſon. Ces belles qualitez, qui deuroient couurir vn grand peché, n'ont pas eu le pouuoir de proteger vne grande innocence; ſon ſeruiteur qui ſeroit obligé de l'abſoudre, ſi elle eſtoit criminelle, eſt celuy qui la condamne eſtant exempte de crime; & celuy qui ſeroit recuſé par les parties de ſa Bienfactrice, ſi elle en auoit d'autres que luy-meſme, eſt ſon denonciateur & ſon iuge. Elle a eſté reduite à vn eſtat, qui vous eſt incognu, & a eſté caché par les artifices eſtranges, pour vous rauir le merite deuant Dieu, & la gloire deuant les hommes, de mettre fin à ſes miſeres, & au blaſme que les ignorans peuuent ietter ſur vous.

Nous ne dirons pas quel nom ils ont donné à la detention de la Royne voſtre Mere, & ne publierons point les circonſtances du mal qu'elle a enduré: ſes yeux eſtoient, & ſont encore deux fontaines de larmes; ſa poictrine rend plus de ſoupirs, que ſon eſtomac ne reçoit de morceaux; ſon cœur a plus de battemens d'apprehenſion pour vous, que de mouuemens naturels. Son poulmon, n'ayant reſpiré qu'vn mauuais air enfermé, ſe corrompoit, & ſe rompoit, ne receuant plus le doux rafraiſchiſſement que voſtre preſence luy apportoit: elle mouroit dans vn

iour autant de fois, qu'elle vous a cõſerué la vie durant neuf mois. Le regret qu'elle a de vous auoir donné pour cõſeiller à Compiegne, celuy qui luy a donné la mort au meſme lieu, luy a cauſé autant de ſyncopes comme il a receu d'elle de bien-faits. Elle a peur que ſon ambitiõ ſans fin & ſans meſure ne le rẽde ingrat enuers ſon Maiſtre, comme elle a fait enuers ſa Maiſtreſſe; & ne le porte à ruiner non ſeulemẽt voſtre Eſtat, à quoy il a deſia bien trauaillé, mais voſtre perſonne, comme il a fait la liberté, & la ſanté de voſtre bonne Mere, & de ſa grande Bienfactrice.

Quelques iours deuant la detẽtion de la Royne voſtre Mere, Monſieur, ſans luy auoir communiqué ſon deſſein, priſt reſolution de faire quelques plaintes à Mr le Cardinal, pour le mauuais traitement qu'il receuoit de luy. Il fiſt cognoſtre auſſi, qu'il auoit quelque reſſentiment du deſplaiſir de la Royne ſa Mere : il demeura pourtant dans les termes d'vne grande retenuë, & ſes paroles furent ſans aigreur; il creut que Mr le Cardinal, qui n'auoit peu ſouffrir celles de ſa Maiſtreſſe, & auoit recherché tous les moyens de s'en venger, ſe pourroit porter à des plus grandes extremitez contre celuy auquel il n'auoit pas tant d'obligation. Il ſçauoit auſſi que ſon Eminẽce eſtoit dans vne continuelle apprehenſion de quelque violence, de laquelle l'eſprit de Monſieur a eſté eſloigné par la crainte de Dieu, & par le reſpect qu'il vous porte. Il iugea, qu'il n'y auoit point de ſeureté pour luy, ny de moyen de ſe cõſeruer vtile pour voſtre ſeruice, qu'ẽ la retraite qu'il priſt dãs la Capitale de ſon

appannage, où il viuoit plus en bourgeois qu'en factieux. On s'imagina, que le ſejour eſtoit trop prés de la Cour & de Paris, & qu'il falloit eſloigner le peril, que la mauuaiſe conſcience ſe repreſente touſiours. On propoſa à V. M. qu'il eſtoit expedient d'aller à Eſtampes, pour auoir plus de moyen de traiter auec Monſieur, & de le rappeller aupres de vous: cependant on fit aduancer vos troupes, qui coururent iuſques aux portes d'Orleans, & qui empeſcherent les viures d'y entrer: cela fut caché à V. M. & obligea Monſieur voſtre Frere à fuir la faim, & ſa maiſon, qu'il voyoit enuironnée de tous coſtez; & tantoſt en eſtat de luy ſeruir de priſon. Il ſe retira par le chemin qui luy eſtoit ſeul ouuert, & ſe fit accompagner par deux cens hommes de guerre, iuſques à ce qu'il euſt trouué quelque ſureté dans l'affection des ſiens, & compaſſion des eſtrangers.

SIRE, c'eſt la veritable & lamentable hiſtoire de la retraite de Monſieur voſtre Frere vnique, que vous auez aimé tendrement, iuſques à ce que le Cardinal de Richelieu vous en a donné des mauuaiſes impreſſions. C'eſt ce Prince, auquel de voſtre ſeul mouuement vous auez fait rechercher vn ſecond mariage, ayant conſenty au premier, encore qu'on euſt taſché de vous en diuertir. C'eſt ce Frere, auquel vous auez dit par vn excez de grande bonté, que vous le teniez pour voſtre fils, & l'auez traité comme s'il auoit l'honneur de l'eſtre. Il a grand tort, s'il a oublié toutes ces faueurs, & ſi le mauuais conſeil a eu plus de puiſſance ſur ſon eſprit, que ſon ſang,

ſon deuoir, & ſon bien. Mais V. M. conſidere-ra, s'il luy plaiſt, ſi la déplorable condition de la Royne voſtre Mere a touché ce Prince, non ſeulement d'vn extreme deſplaiſir, mais encore d'vne viue apprehenſion, de ſe voir par les meſ-mes artifices, & par des raiſons plus fortes en apparence, reduit au meſme eſtat. Sans doute on luy a voulu oſter le moyen de vous faire en-tendre, que voſtre reputation & la ſienne pour-roient receuoir quelque atteinte, ſi on n'appor-te à la playe qui a eſté faite à voſtre Naiſſance, & à la ſienne, vn remede autant puiſſant, com-me il vous ſera aduantageux & honorable. Vous le ferez, grand Roy, lors que vous ſerez bien informé de l'eſtat de cet affaire, qui eſt le plus important & le plus preſſant que vous ayez ia-mais eu, & pouuez iamais auoir, puis qu'il tou-che voſtre conſcience, voſtre honneur, & vo-ſtre Eſtat.

C'eſt ce rencontre qui fait ſouſpirer tous vos fideles ſeruiteurs, & qui oblige ceux qui ont quelque cognoiſſance plus particuliere de ce mal, de vous en deſcouurir les effets, qui ſont autant dangereux, cõme la cauſe en eſt maligne. Permettez qu'on la vous face voir; & ne croyez pas, s'il vous plaiſt, qu'auec bonne raiſon & caution, les diſcours de ceux qui ſont pris à par-tie, & deſquels vous deuez eſtre le Iuge auſſi bien que de nous : Que l'aduantage qu'ils ont d'eſtre touſiours attachez à vos oreilles ne vous ſurprenne pas, pour faire declarer innocens les flatteurs, & condamner comme criminels les ve-ritables. Nous vous proteſtons, SIRE, deuant

la Majeſté diuine, qui nous doit iuger ſelon la cognoiſſance qu'elle a de l'interieur de nos cœurs, qu'ils ſont ennemis de la calomnie, amis de verité, portez à voſtre ſeruice, tres-deſireux de voſtre gloire. Nos eſprits ne ſont pas ſi mal inſtruits en la Religion Chreſtienne, que nous n'ayons appris, que *la colere du Roy eſt meſſagere de mort; & que celuy qui la prouoque, peche contre ſon ame.* Nous ſçauons, que *la mauuaiſe penſée contre l'oinct de Dieu eſt defenduë*; à plus forte raiſon, les paroles, les eſcrits & les actions qui apporteroient du ſcandale, qui eſt le plus grand de tous les crimes dans noſtre Religion, eſtant commis contre la charité vniuerſelle. Ces conſiderations de conſcience, non la crainte des priſons & des ſupplices, nous portẽt à ſupplier tres-humblement V. M. d'examiner les diſcours & les deſſeins de ceux qui voudroient engager leurs maiſtres à les venger, en leur perſuadant qu'ils ſont offencez dans les plaintes qu'on fait contre des ſeruiteurs; qui ſont tellement accouſtumez à ouyr les menſonges des flatteurs, qu'ils prennent les veritez des gens de bien pour injures. SIRE, nous n'attaquons les defauts qui vous ſont incognus, & qui ſont couuerts par vn grand artifice. Nous declarons, qu'il n'y a point de manquement ny de foibleſſe en V. M. Si vn eſprit ardent qui conſume ſon corps eſchauffe quelquefois voſtre cœur; nous ſçauons que l'eau forte graue pluſtoſt ſur l'acier & ſur le cuivre, que ſur le bois & ſur la cire. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi voſtre ame eſtant forte reçoit quelque impreſſion; & ſi eſtant bonne, elle eſt ſur-

priſe par vn Cardinal que la pieté vous fait eſtimer; ny ſi vous eſtes embarraſſé par vn eſprit qui veille quand vous dormez, qui trauaille iour & nuict pour vous donner des ombrages contre vos plus proches, pour trouuer les moyens de conſeruer ſon credit, & pour fermer les feneſtres à toutes les lumieres qui pourroient eſclairer ſes actions & ſes diſcours. Vous eſtes trompé par vn grand nombre d'inuentions, deſquelles les ames vertueuſes ne ſe defient pas, que les plus ſages ne peuuent deſcouurir; & dans leſquelles Salomon, qui a eu le don de la plus parfaicte ſapience que Dieu aye iamais communiqué aux Roys, auoit eſté ſurpris. Il nous aſſeure, que *le mal de l'aduancement des meſchans*, qu'il appelle *fols, eſtoit ſorty de luy par la tromperie qu'on luy auoit fait.*

SIRE, ce n'eſt pas vne imperfection aux hommes de ne faire point de miracles, & ce n'eſt pas vn aueuglement de ne voir pas les rayons du ſoleil, lors qu'il nous ſont deſrobez par vn corps obſcur, ou en bouchant tous les trous par leſquels ils peuuent approcher de nos yeux. Vous auriez ceux de Tibere, qui eſtoit vn Tyrã, ſi vous voyez dans la nuict. Vos actions ſeroient plus miraculeuſes que n'ont eſté celles de pluſieurs Saincts, ſi dans le bruit de tous les affaires, dans leſquels on vous iette, & ſur tout, dãs ceux de la guerre, & des frequens voyages, vous ſondiez & penetriez les intentions des hommes artificieux, auec autant de loiſir & de repos que ſçauroit faire vn Philoſophe ſolitaire: vous ſeriez

vn Ange, si toutes vos cognoissances estoient des reuelations. La verité ne pouuant entrer dans vostre esprit par le moyen des hommes; tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher estans corrompus par bien-faits ou par esperances, ou intimidez par les frequens bannissemens & emprisonnemens de vos plus fideles seruiteurs. Ce n'est pas vn defaut en vous, si la malice & la finesse vous surprennent bien souuent: vostre aage, vos occupations, & mesme vostre bonté, ne vous permettent pas d'examiner tousjours des conseils preparez. Vous ne seriez pas l'image de Dieu, mais luy-mesme, si vous estiez *scrutateur des cœurs profonds*; & vos yeux ne seroiët pas mortels, si vous voyez aussi clairement les pensées, comme vos oreilles escoutent attentiuement des paroles disposées par vne grande estude, bien souuent accompagnées de protestations de fidelité, & quelquefois suiuies de larmes.

Il ne faut pas trouuer estrange, si tous ces artifices ont donné des mauuaises impressions à vostre ame; n'estant point croyable, que pour tascher de la rendre seuere, & d'accabler vne parfaite innocence, les esprits malins n'ayent inuenté des calomnies si noires, que l'enfer n'en a iamais produit de semblables: sans faute, les soupçons de quelque entreprise, non seulement sur vostre Couronne, mais sur vostre vie, ont esté employez pour tascher de vous faire haïr, & ruiner ceux qui ont le plus notable interest à la conseruation de l'vne & de l'autre. Ce sont les inuentions ordinaires des mauuais seruiteurs,

teurs, qui veulent poſſeder tous ſeuls les affe-ctions de leurs Maiſtres, de leur rendre ſuſpe-ctes les plus naturelles. Ils ſçauent bien qu'il n'y a point de perſonnes plus fideles que celles qui veillent par amour, & par intereſt; par con-ſcience, & par iugement : il faudroit que des grands crimes euſſent eſtouffé toutes ces choſes. Mr le Cardinal eſt obligé de les faire voir en Iu-ſtice, là où nous demandons, que les ſiens ſoyent examinez. Il ne ſe doit pas ſeruir de l'oppreſ-ſion, ny commencer par vne peine la plus rude qu'vne bonne Mere puiſſe ſouffrir, qui eſt vne priſon, & vn eſloignement. Tout cela eſt ſuiuy d'vne declaration infame, des ſaiſies des rentes & des meubles d'vne perſonne qui n'eſt pas ac-cuſée; pour reduire, ſi on pouuoit, la plus gran-de Princeſſe du monde à vne extréme neceſſité, & l'obliger de ſe rendre à diſcretion à ſes enne-mis. V.M. les doit tenir pour les ſiens, quand ils n'en auroient iamais donné autre preuue, que d'auoir rendu l'object de la compaſſion de tous vos peuples, & de toute la terre, la Vefue & la Mere des grands Roys. Voſtre ſeruiteur & le ſien l'a contrainte, pour mettre ſa vie à couuert, de chercher vne autre terre que la France, dans laquelle Dieu s'eſt ſeruy d'elle pour vous faire Roy, & qui vous a eſté conſeruée par ſa prudence & par ſon courage. Pour vous por-ter, ie ne dis pas à diſſimuler, ny à ſouffrir ce ſcandale public, mais à permettre qu'on ſe ſoit couuert de voſtre auctorité & de voſtre nom, il faut qu'on aye employé des ſuppoſitions & ca-lomnies tout à fait diaboliques. Nous en auons

veu quelques-vnes dans vn libelle infame, qui a esté imprimé depuis peu, sous le titre de vostre defense, & de vos Ministres; & nous ne sommes pas trompez, lors que nous iugeons hardiment des discours qu'on vous peut auoir fait, non seulement par la detention de la Royne vostre Mere, & par l'esloignement de Monsieur vostre Frere vnique, mais par ceux que les confidens de l'aucteur de ces desordres ont tenus à leurs amis; par les blasphemes que ses complices ont vomy contre vostre Sang, & par les execrables mesdisances des moindres valets dispersez dans les cabarets de la ville de Paris. On a voulu empoisonner les esprits du petit peuple par des impostures qui ont fait horreur aux gens de bien, & qui ont fait trembler les sages, lors qu'ils ont cogneu l'artifice de ceux qui ont tasché de troubler la source de laquelle Dieu vous a tiré, & de perdre celuy qui en est sorty apres vous.

Ce sont ceux-là, SIRE, qui vous blasment en effet, qui veulent oster quelque chose à la dignité de vostre Naissance. Ce sont ceux-là, SIRE, qui sont traistres descouuerts, qui fournissent aux couuerts matiere de discours estranges, & qui donnent moyen d'entreprendre à ceux qui ont des mauuais desseins. Ceux-là, SIRE, enflent le cœur aux ennemis, qui iettent la diuision dans vostre Maison, & qui appellent les voleurs en y mettant le feu. Ce sont ceux-là, SIRE, qui vous desrobent vostre gloire, qui payēt des escriuains pour faire publier par tout, qu'eux seuls ont pris la Rochelle, & domté les

rebelles; qu'ils ont batu l'Empereur; les Roys d'Espagne & d'Angleterre, & le Prince de Piedmont; qu'ils ont conquesté le pays du dernier, sauué celuy du Duc de Mantoüe, & secouru Cazal. Ce sont ceux-là, SIRE, qui se veulent esleuer par dessus vous, qui apres auoir rangé sous leurs pieds la Royne vostre Mere, & Monsieur vostre Frere, font imprimer, que vous deuez imiter ce que faisoit le Roy Ferdinand au Cardinal Ximenes, aller au deuant d'eux teste nuë, & vous mettre à genoüils lors que vous les approcherez. Ce sont ceux-là, SIRE, qui se veulent emparer de vostre Estat, qui ont en leur disposition vostre seau, vostre plume, vos Finances, vos canons, vos vaisseaux, & vos principales places maritimes & frontieres, qu'ils taschent à vos despens de rendre imprenables à vous-mesmes. Ceux-là ont violé le respect qui est deu à vostre personne, l'auctorité de vostre Couronne, & les loix de vostre Estat; non ceux qui ne demandent rien que l'honneur de vos bonnes graces, que le restablissement de la Paix, que l'ordre en toutes choses; & que V. M. ne croye pas, que leurs salutaires aduis soient escrits pour descrier vostre gouuernement. Nous sçauons, qu'il est defendu de *mesdire en son cœur des Roys, & que les oyseaux du Ciel* (c'est à dire, *les Anges*) *declareront nos pensées secretes.* Si quelque trait de nostre plume estoit mal interpreté par les ignorans & malins, nous supplions treshumblement V. M. de croire, que nous sommes plustost maladroits que malicieux. Les Escriuains du Cardinal qui entreprendront de nous

reprendre, ne seront pas seulement infideles à leur Roy, mais rebelles à la lumiere, qui leur fait voir ce qui est aussi clair que le soleil.

Nous protestons aussi, que nostre dessein n'est pas de sortir hors des termes du respect que nous deuons, comme enfans de l'Eglise, à la Pourpre sacrée des Cardinaux : nous aduoüons que cette dignité est tres-eminente, & doit estre en singuliere veneration, comme estant la premiere parmy les Chrestiens, apres celle qui est sans pair. Nous sçauons bien, que si cette-cy nous represente IESVS-CHRIST, celle-là est l'image du sainct College de ses Disciples: mais nous n'ignorons pas aussi, que si entre les douze le malin esprit en a corrompu vn pour le rendre auaricieux, infidele, & ingrat, il n'en puisse plus aisément posseder vn entre les septante deux. Les pechez & crimes secrets des Prelats de l'Eglise doiuent estre cachez, de peur de scandalizer les foibles, & pour ne donner iamais auantage à ceux que les opinions nouuelles ont fait separer de nous. Mais si les boutons de cette face ne se peuuent couurir, si les defauts de ces personnes sont non seulement publics, mais tendent à la ruine du public; sera-il dit, qu'on portera tant d'honneur à la Pourpre d'vn Prince, que s'il se presente le premier à la bresche par laquelle on va prendre vne ville pour la saccager, on n'ose point tirer sur luy? Nous accusera-on d'auoir laissé perir vn grand Royaume, composé de tant de Sages & de riches, qui preuoyent & apprehendent sa desolation, & de tant de pauures qui la sentent desia

ſans qu'il ſoit loiſible de dire d'où nous vient ce mal ; parce que c'eſt vn Preſtre, vn Eueſque, & vn Cardinal qui le fait ? A la verité ce ſeroit vne ſuperſtition d'vne conſcience foible, vne l'aſcheté d'vn petit courage, & ſur tout vne tres-grande injuſtice, d'auoir preferé le reſpect qu'on veut porter à vne dignité & à vn habit, au ſalut de tant de millions d'ames & de corps qui periſſent par le deſeſpoir, par la guerre, la peſte & la famine, qui ont tantoſt rauagé tout ce pauure Royaume, ont reduit à la neceſſité la moitié du peuple, & en ont tué le tiers.

Non, il ne ſera pas dit, que nous ayons abandonné la cauſe de Dieu, qui eſt celle de la Iuſtice, & de la Paix, ny celle de V. M. qui eſt trompée, & mal ſeruie, ny celle de voſtre Eſtat, qui eſt tantoſt ruiné ; ny celle de la Royne voſtre Mere, qui a eſté detenuë priſonniere par l'ingratitude ; ny celle de Monſieur voſtre Frere vnique, qui a eſté chaſſé par la vengeance ; ny celle des Grands de voſtre Royaume, & Officiers de voſtre Couronne, qui ſont empriſonnez, bannis, & deſpoüillez de leurs charges par l'enuie & la colere : ny generalement celle de toute la France, laquelle vous demande Iuſtice contre ceux, qui ſous le Regne d'vn bon Roy exercent les plus grandes meſchancetez & injuſtices qu'on aye iamais leu dans les Hiſtoires.

Et afin que V. M. recognoiſſe plus clairement toutes ces veritez, il eſt neceſſaire de vous eſcrire la ſource du mal ; c'eſt à dire, le naturel de celuy qui l'a produit. On diſpute des effets

des eaux medicinales ou venimeuses, par les qualitez des mineraux par lesquels elles passent; & on iuge des inclinations, vertus & vices des hommes, par leur temperament. Il est certain, que celuy qui est le principal aucteur de tous les desordres de la France, est tellement composé, que la colere & la melancolie prédominent en luy. Cette disposition est ordinairement celle des bons esprits, qui ont de la premiere humeur la subtilité & viuacité pour comprendre, auec la facilité pour parler; & de la seconde, la sagacité, l'astuce, & multitude des inuentions. Comme le sang ainsi temperé est excellent pour les fonctions de l'ame superieure, si elle se veut porter au bien; il faut aduoüer qu'il est tres-dangereux, si elle se iette dans le party du mal, ne pouuant aller auec sa promptitude & adresse qu'à de grandes extremitez. Ainsi les Anges corrompus sont des diables; les chairs les plus delicates estant pourries sont les plus infectes, & les plus belles plumes estant bruslées sont les plus puantes. Vn esprit delié, & vne langue bien affilée, sont de bonnes armes maniées par la prudence, & tres-dangereuses entre les mains de la finesse: celle-là est conduite par la vertu, & se propose le bien public; cette-cy est poussée par le vice, & n'a deuant les yeux que son interest. C'est la gouuernante de celuy qui a souuent confessé à ses familiers, qu'il estoit en cela semblable aux singes, qu'il ne pouuoit iamais marcher par les droites lignes: aussi n'eust-il iamais sincerité, ny en ses paroles, ny en ses actions, ne faisant pas mesmes les plus naturel-

les sans quelque déguisement. Ce grand pilote d'Estat, & Admiral, est en cela semblable à ceux qui manient le timon des vaisseaux, qu'il tourne souuent le dos au lieu où il veut aller. S'il entreprend de ruiner le Parlement de Paris, il s'y fait receuoir Conseiller : pour destruire la Sorbonne, il l'a fait bastir : pour acheuer le premier mariage de Monsieur vostre Frere, il demande acte comme il n'en est point d'aduis : pour faire aller V. M. aux iours Caniculiers dans vne armée affligée de peste, il proteste qu'il ne le conseille pas : pour faire emprisonner Mr le grand Prieur, il luy promet, qu'il luy procurera la conduite des armées nauales. S'il craint le courage d'vn genereux & grand Seigneur, il le iette dans les hazars, qu'il appelle emplois honorables : s'il le veut incommoder, il l'oblige à beaucoup de despence : s'il desire de le ruiner de reputation, il le caresse, & le fait mespriser par les siens. Apres auoir apporté dans vostre conseil, & fait auancer par ceux qui dépendent de luy, des raisons fortes en apparence pour vn dessein qu'il veut acheminer, & des foibles pour le contraindre ; il croit qu'il ne sera pas tenu pour vn Conseiller hazardeux, & qu'il aura toute la gloire d'vn bon succez. Il fait en sorte, s'il est mauuais, qu'il a moyen de dire, que c'est contre son sentiment qu'on a entrepris ce qui n'a pas reussi. Tels sont les traits de sa dissimulation, que nous ne rejettons pas entierement, & aduoüons qu'vn grand Conseiller d'Estat s'en doit seruir quelquefois : mais nous ne pouuons approuuer,

que celle qui cache le ſecret, & qui fait bonne mine en l'aduerſité. Nous deteſtons celle qu'on appelle en ce temps fourberie, qui ſe ſert de duplicité & menterie aux promeſſes & aux traitez, & ruine entierement la confiance, ſans laquelle les Grands ne peuuent viure auec leurs amis, alliez, ſeruiteurs & ſubjets, ny ſe reconcilier auec leurs ennemis. V. M. ſçait bien, que celuy que nous deſcriuons eſt maiſtre iuré en tous ces artifices, & qu'il eſt en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, fort contraire à Dieu. Sa ſainte prouidence permet le mal pour en tirer du bien: là où ſi la fineſſe du Cardinal fait ou procure du bien à quelqu'vn, c'eſt pour en tirer du mal auec le temps, & pour faire qu'vne pierre d'auantage ſoit vne pierre d'achopement, auquel il conduit inſenſiblement ceux qu'il a obligez en apparence. C'eſt qu'il eſt generalement ennemi de tous les hommes, parce qu'il les meſpriſe tous. Ceux qui ont des belles qualitez naturelles, & l'eſprit fort ouuert, ſont ceux qu'il deteſte le plus, ne les auance iamais, & ne les reçoit point à ſon ſeruice, de peur qu'ils ne remarquent ſes imperfections, ou qu'on ne preſume dans la Cour qu'il ſe ſert de leurs aduis. Il ne laiſſe pas de faire ſon profit de ce qu'on luy dit, encore qu'il face ſemblant de l'improuuer, principalement lors qu'il ſe trouue en deſordre; ce qui luy arriue ſouuent dans les grandes affaires. Quand elles ne reuſſiſſent pas ſelon ſes intentions, & que ſon imprudence eſt deſcouuerte; ſon viſage & ſa parole font voir la baſſeſſe de ſon courage: & nous pouuons dire auec verité,

qu'il n'eſt diſſimulé qu'en la proſperité, & qu'en l'aduerſité ſa face changeante eſt la monſtre de l'horologe deſtraqué de ſon ame. Tous ſes reſſorts ſont ſi naifuement marquez au dehors, qu'il n'y a point d'homme ſi groſſier qui ne les recognoiſſe, ny de ſage qui ne iuge, que c'eſt vn tres-grand defaut en vn Miniſtre d'Eſtat. Celuy-là n'eſt pas moindre, de n'eſtre iamais rencontré deux fois en égale diſpoſition : c'eſt bien vn meſme canal de riuiere, mais ce n'eſt pas vne meſme eau qui coule dedans. Aujourd'huy il careſſe vn homme auec chaleur, demain il le reçoit auec froideur ; apres demain luy fait cognoiſtre que ſa viſite luy eſt à charge : cette humeur ne le quitte non plus pour ſes plus proches, que pour les eſtrangers, & pour ſes ſeruiteurs.

Cet eſprit ainſi composé eſt ſi malade, qu'il n'y a rien qui ne le bleſſe, & rien qui le puiſſe guerir : les veritables aduertiſſemens qu'on luy donne, ſont eſcoutez auec chagrin & meſpris, auſſi bien que les faux. Il ne fait point ce qu'il dit, ne dit point ce qu'il fait ; & n'accomplit point ce qu'il promet. Il s'occupe iour & nuict à chercher ce qu'il doit dire, non ſeulement à V. M. pour luy couurir la verité, mais à tous les Grands auec leſquels il doit traiter, iuſques à mediter ſur les complimens qu'il doit faire aux plus petits pour les amuſer. Voila ſon principal eſtude, & à quoy il eſchauffe ſon ſang, qui ne reçoit point tant de rafraiſchiſſement des bains qu'il prend tous les iours, que lors qu'il voit ſes piperies, ſes careſſes, ſes proteſtations & ſes déguiſemens receus pour des naïfuetez,

Les plaisirs ou les peines qu'il prend en semblables meditations, le priuent du sommeil; & font que s'il se iette dans les diuertissemens des musiques, du jeu, & de la raillerie, il s'ennuye aussi-tost, la melancolie le rejettant dans la defiance ou dans la recherche de quelque tromperie. Il a en sa ieunesse aimé les voluptez, qui luy ont fait faire des choses non seulement indignes de sa profession, mais tout à fait ridicules: on ne les publie point dans cet escrit, qui ne doit cotter que les imperfections & les fautes prejudiciables à l'Estat. Les lettres ont seruy pour subtilizer dauantage son esprit, & pour le faire entrer dans la Cour: à quoy quelques predications, & les recommandations de Madame la Marquise de Guercheuille seruirent beaucoup: elle en a esté recompensée du depuis, comme chacun sçait. Les premiers tours de la soupplesse de son esprit parurent à Rome, où il trompa le Pape Paul V. luy ayant fait entendre qu'il auoit l'aage pour estre Euesque; & apres son sacre ayant eu recours à l'absolution du saint Pere: qui dist en presence de quelques Cardinaux, qu'il recognoissoit en la façon & aux actions de ce ieune homme, que s'il viuoit long-temps, il seroit vn grand fourbe. Ces paroles sorties de la bouche de l'Oracle de verité ont esté des propheties; & l'experience nous a fait voir, que Paul V. ne les auoit point dites comme homme, mais comme Pape, qui ne peut mentir.

De cette composition naturelle, corrompuë par l'ambition & par l'auarice, viennent tous

les defauts que nous auons remarquez, & plusieurs autres que nous couurons, parce qu'ils ne tourmentent que celuy qui en est atteint, & le rendent plus digne de compassion que d'enuie. Sire, il est certain que M. le Cardinal eust esté estimé homme d'esprit, s'il ne l'eust trop produit, & s'il l'eust conduit par le droit chemin: il est mal-heureux en sa felicité, en ce que son bien ne le laisse non plus en repos que son mal; qu'il ne trouue le sommeil qu'apres s'estre lassé dans son lict, où il est agité par ses irresolutions, n'osant point entreprendre tout ce qu'il desire, & ne pouuant venir à bout de tout ce qu'il entreprend. Il est tousiours en bransle, parce qu'il est suspendu entre la crainte & l'esperance, qu'il se voit obligé de viure non comme il veut & il doit, mais comme il a commencé. Il n'est point affligé d'auoir fait vn mal, mais de ne l'auoir pas acheué: il apprehende les choses legeres, & les fausses, comme les enfans. Il croit, que c'est le troubler, de le prier de quelque chose; & que c'est le mespriser, de ne le faire pas: il va tousiours vacillant, parce qu'il est trop chargé: il se fasche contre les personnes, contre les affaires, contre sa fortune, contre soy-mesme. Il aime le changement non seulement des hommes, & des choses, mais des places; comme si la maladie qui l'afflige, venoit plustost des maisons que de luy. Il voudroit tout sçauoir, sans rien apprendre d'autruy; gouuerner les hommes, sans les voir; & auoir l'honneur de toutes les entreprises, sans agir. Il continuë de faire du mal, parce qu'il a com-

mencé ; & pourſuit comme ennemis ceux auſquels il n'a point donné ſujet de l'aimer. Son eſprit depuis peu eſt en grand deſordre ; parce qu'il ne voit aucun moyẽ de ſortir, & de demeurer dans le labyrinthe où il eſt entré, ne pouuant obeir ny commander à ſes mauuais deſirs. Il n'oſeroit deſcendre du plus haut de ſa fortune : il aime mieux la tenir embraſſée, que de couler en bas : toutesfois quelques-vns de ſes amis aſſeurent, qu'il la quitteroit, s'il n'eſtoit menacé de folie, lors qu'il ſera abandonné à ſoy-meſme.

SIRE, voylà l'eſtat auquel ſe trouue à preſent celuy, qui ne ſe peut imaginer qu'il ſoit mortel, qu'il ſoit foible, qu'il ne ſoit qu'vn hõme qui a vne induſtrie qui ſe plaiſt au tumulte, qui n'eſt pas ſageſſe, mais agitation d'eſprit; & qui boit vne bonne partie du poiſon, qu'il fait aualler à ceux qu'il croit eſtre ſes ennemis. I'ay dit, que l'ambition & l'auarice luy auoient fait tous ces maux. Pleuſt à Dieu, que ces deux vices euſſent ſeulement tourmenté le cœur dans lequel ils ont pris naiſſance, & n'euſſent point affligé V. M. la Royne voſtre Mere, la Royne voſtre Eſpouſe, Monſieur voſtre Frere, tous les Grands de voſtre Royaume, vos Officiers, voſtre pauure peuple, troublé la France, & toutes la Cheſtienté ! L'ambition, à laquelle l'auarice fait ſeruir tout ce qu'elle prend à V. M. au public & aux particuliers, doit eſtre deſcrite la premiere, comme eſtant la plus grande, & celle qui conduit toutes les autres paſſions.

Nous auons dit, qu'vn peu de vanité donnoit à vne ame courageuſe quelque poincte pour la

pouſſer aux bonnes actions : elle eſt comparée à la bile, que le fiel enuoye ſous l'eſtomac pour aider à la digeſtion ; mais ſi elle eſt en ſi grande abondance qu'elle regorge dedans, elle produit les maladies. L'ambition reglée, eſt l'aide de la generoſité ; eſtant deſreglée, eſt la cauſe du renuerſement des Eſtats, & enterre dans les ruines celuy qui a fait tous les remuemens. La Prouidence de Dieu luy reſiſte ; & tous les hommes s'oppoſent à ſes entrepriſes ; apres que la diſſimulation a leué le maſque, & que l'inſolence enyurée de proſperité, s'eſt portée dans la tyrannie. Si iamais pauure mortel a eſté poſſedé par cette furie, il faut confeſſer auec compaſſion, que c'eſt celuy qui ſe vante d'auoir domté la rebellion dans voſtre Royaume, & toutes les forces de l'Europe au dehors ; qui a fait voir que ſa Maiſtreſſe eſtoit ſa captiue, & le Frere vnique de ſon Maiſtre ſon banny ; qui a voulu mettre au deſſous de luy les Princes du Sang, auec leſquels il a conteſté le premier rang. Il ne luy reſte rien plus qu'à arracher la Couronne de la teſte de ſon Maiſtre apres s'eſtre ſaiſi de toutes ſes places, armes & Finances, & pour ſe rendre par la force Chef de l'Egliſe, effacer le peché originel des François par vn bapteſme de ſang. Son deſſein eſtoit de l'entreprendre, s'il euſt pris toutes les places d'Italie, auſſi facilement comme il fit Pignerol.

SIRE, c'eſt la nature de l'ambition d'eſtre infinie en ſes deſirs ; & le ſeroit en ſes pourſuites, ſi la vie de l'homme n'eſtoit point bornée par la mort ; ſi les vaiſſeaux des plus grandes felicitez

n'eſtoit arreſté au milieu de ſon cours par vn petit Remora de quelque ſecret iugement de Dieu, executé bien ſouuent par les plus foibles perſonnes de la terre. La fortune n'a iamais ſi bien eſtabli vn homme, qu'elle ne l'aye menacé d'autant de mal comme elle luy a permis d'en faire: les fruicts meurs ſont abatus par vn petit vent: les bleds qui ſont trop eſpais, ſont renuerſez par la moindre pluye: le feu s'eſteint lors qu'il eſt deuenu plus clair. Ce grand Intendant des mers ſe deuroit ſouuenir que cet element ſe change en vn moment, & qu'au meſme lieu où les pilotes ont deſployé leurs volles, leurs eſtendars, leurs banderoles, & tiré leurs canons, ils ſont engloutis par les vagues.

C'eſt vn mal-heur qui accompagne, & vn aueuglement qui ſaiſit tous ceux qui ſe ſont abandonnez à l'ambition, que les exemples & les raiſons n'ont point de puiſſance ſur leur eſprit. Ils s'imaginent, que ceux qui ſe ſont perdus deuant eux, ont fait quelque faute, qu'ils ne commettront pas, qu'ils n'ont point preueu ce à quoy eux ſeuls ont pris garde, & n'ont ſçeu trouuer le clou qui arreſte la roüe de la fortune.

Ayez agreable, grand Roy, que ie vous face voir, par quels degrez eſt montée celle que nous tenons eſtre au plus haut de l'eſchelle. Ses commencemens ont eſté petits, encore que ſon extraction & ſa profeſſion fuſſent nobles. Il n'y auoit rien en ſa perſonne, qu'il ne ſe rencontraſt en beaucoup d'autres de ſa qualité, que la ſubtilité & viuacité de ſon eſprit, eſchauffé par vn extreme deſir de paruenir aux plus eminen-

tes dignitez de l'Egliſe, & plus hautes charges de l'Eſtat. Il y eſt arriué par les moyens que nous deſcouurirons.

Le premier fut, de pratiquer les bonnes graces de la Mareſchale d'Ancre, en ſe ſouſmettant à toutes ſes volontez; ayant eu l'entrée dans ſa chambre, & acquis quelque creance par le pretexte de pieté, par vne feinte humilité, par vn diſcours preparé, par des petits aduis, & par quelques autres adreſſes que nous ne dirons pas. Barbin, bon homme mais aſſez groſſier, qui croyoit que le beau langage d'vn Prelat, qui auoit la façon aſſez agreable, & luy offroit ſa ſœur en mariage, eſtoient les plus aſſeurées marques d'vn cœur fidele, & d'vne bonne ame, diſpoſa la Royne voſtre Mere à vous demander pour luy la charge de Secretaire d'Eſtat: on luy donna pour l'inſtruire vn vieux & fidele * Commis. Cet ancien ſeruiteur ne peut ſouffrir long-temps qu'on changeaſt toutes les formes d'eſcrire, qu'on fiſt parler V. M. vn langage contraire à ſa dignité; il priſt bien-toſt congé de ſon Maiſtre, & de ſon diſciple, & laiſſa à vn Preſtre & à vn Eueſque le departement de la guerre. Quelques Prelats trouuerent cette commiſſion ſi eſtrange, qu'ils en firent deſlors vn grand bruit; mais en vain, car l'ambition vouloit que cet employ fuſt le premier degré de ſon auancement, encore que la hauteur de la Mitre fuſt vn peu abaiſſée.

* Monſieur de Beauclerc.

Les changemens qui arriuerent bien toſt apres, ayant rendu cette charge de peu de durée, & celuy qui l'exerçoit ayant eu commandement

d'aller à Luçon faire celle d'vn bon Paſteur ; la defiance qu'on eut que ſon ambition ne remuaſt quelque choſe en Poictou, fit qu'on la borna dans Auignon, d'où elle trouua dans peu de temps le moyen de ſortir. Les affaires d'Angouleſme eſtant arriuées, ceux qui auoient la meilleure part dans vos bonnes graces, entrerent en vne grande apprehenſion des iuſtes reſſentimens de la Royne voſtre Mere, & de la generoſité & fidelité de ceux qui s'eſtoient rangez aupres d'elle : l'ambitieux priſt cette occaſion au poil, & fiſt entendre ſecretement à Mr de Luynes, que s'il ſe vouloit confier en luy, il rendroit ce notable ſeruice d'employer toute la puiſſance, qu'il diſoit auoir grande ſur l'eſprit de la Royne voſtre Mere : qu'il luy feroit trouuer bon ce qu'on deſiroit d'elle : la tireroit des mains (ainſi eſcriuoit-on en ce temps-là) de ceux qui luy auoient donné retraite, & ruineroit les Seigneurs qui eſtoient à ſon ſeruice. Ce deſſein ainſi propoſé, & preſſé, fut ſuiui : les aſſeurances par lettres ayant eſté receües, le relegué ſortit d'Auignon ſans paſſeport, pour mieux couurir le jeu; ce qui donna ſujet à vn peché d'ignorance que fit Mr d'Alincourt ; à la maiſon duquel vne bonne action a fait beaucoup de mal.

Le Conſeiller de paix fourrée ayant eſté receu à Angouleſme, mais aſſez froidement, eſchauffa peu à peu les cœurs par l'ardeur de ſes diſcours bien preparez, par l'aſſiſtance de quelques amis, & autres petites induſtries : il eut dans quelques iours le credit de faire changer les reſolutions qui auoient eſté priſes pour les gouuer-

gouuernemens des chaſteaux d'Angers, Chinon & Pont de Sé, & pour les diſtributions de quelques charges. Ces nouueautez alterent les volontez de la pluſpart des ſeruiteurs de la Royne voſtre Mere : firent cognoiſtre aux plus aduiſez, que ſa bonté eſtoit ſurpriſe ; & porterent le Capitaine de ſes gardes, qui ne pouuoit tirer autre raiſon de l'injure qui luy eſtoit faite par vn Preſtre, à ſe batre en duel auec ſon frere aiſné, & le ſacrifier à l'ambition de ſon cadet.

Cette paſſion, qui deuoit eſtre mortifiée par cette mort, ſe rendit plus viſue ; elle flatte ſes ennemis, & priſt toute ſorte de moyens pour arriuer à ſa fin. Celle que ce Prelat s'eſtoit propoſée, eſtoit le Cardinalat ; auquel ceux de ſa condition aſpirent ordinairement : mais pluſieurs n'y voudroient pas arriuer par des voyes peu honorables. Celles qui furent ſuiuies ſix mois apres le traité d'Angouleſme, & la reconciliation de Tours, furent ſi eſtranges, qu'elles ſeront en horreur à la poſterité.

On iugea bien, que la Royne voſtre Mere demeurant ſeparée de V. M. viuant en paix, on ne donneroit iamais de bonne grace le credit qu'apporte le bonnet rouge à vne perſonne d'vn eſprit remuant, & trop ſubtil. L'Eueſque de Luçon ſe reſolut d'arracher ce preſent par force, de rompre pour vn temps les intelligences ſecretes auec Mr de Luynes, d'eſmouuoir vne guerre de la Mere contre l'Enfant, d'y engager vn Prince du Sang, dixſept Princes ou Officiers de la Couronne, ou Gouuerneurs de Prouinces, & tous les chefs des Huguenots : par ce grand

bruit il vouloit obliger Mr de Luynes à venir à vn accommodement, dans lequel tous ceux du party ſeroient abandonnez, & perdroient leurs biens & leurs charges;& l'aucteur de tout ce mal gaigneroit par le traité vn chapeau rouge, teint dans le ſang de tous ceux qui moururent de part & d'autre, au rencontre ou drolerie du Pont de Sé. Cette piece d'eſcarlate fuſt auſſi lauée dans les larmes de la Royne voſtre Mere, dans celles des Princes & Dames qui eſtoient aupres d'elle; & fuſt couſuë aux deſpens de cent mille perſonnes ruinées par quatre grandes armées.

Il eſt veritable, qu'elle couſta à V. M. deux millons d'or, à la Royne voſtre Mere deux millons de liures, à voſtre peuple plus de dix, aux Princes, Seigneurs, & Capitaines, que l'ignorance du mauuais deſſein auoit fait embarquer dans ce vaiſſeau, la perte de leurs Gouuernemẽs & penſions. Ce qui doit eſtre plus conſiderable eſt, qu'on s'eſtoit ietté dans le danger de rendre les premieres armes de voſtre Majeſté malheureuſes: ce qui euſt porté les affaires hors d'eſperance de reconciliation. Voſtre Majeſté ne la refuſa iamais à ſa bonne Mere; ayant recogneu la ſincerité de ſes intentions, veu en ſon viſage, & ſur tout en ſes yeux, la tendreſſe & verité de ſes affections; & remarqué dans ſes diſcours, que ſi elle auoit eſté mal-traitée par quelques vns, qui ſe diſoient vos ſeruiteurs, elle auoit eſté trompée par les ſiens. V. M. luy donna ces aduis, & fiſt voir, que par intelligence ſecrete l'Eueſq̃ue auoit traité quelques iours deuant la deſroute, & promis de faire en ſorte, qu'on ren-

contreroit les choſes dans l'heureuſe confuſion qui arriua. Ie l'appelle heureuſe ; parce que le grand DIEV, qui ſeul peut tirer le bien du mal, fit naiſtre l'ordre de ce deſordre, fit ſortir de ce conſeil de tenebres la lumiere de ſa gloire & de la voſtre, & fit produire à ces mouuemens le repos de la Royne voſtre bonne Mere.

La cognoiſſance que V. M. & les Miniſtres de voſtre Eſtat auoiét des tours de ſoupleſſe qui furent joüez dans tous ces rencontres, vous porta à reculer la promotion au Cardinalat, qui auoit eſté promiſe pour contenter la Royne voſtre Mere. Elle eſtoit ſi bonne Maiſtreſſe à vn mauuais ſeruiteur, & tellement preſſée par les importunitez cõtinuelles de ſon ambition, qu'elle abandonnoit ſes plus importans affaires pour auancer celuy-là. Elle croyoit que cette dignité en la premiere perſonne de ſa Maiſon luy apporteroit quelque grand aduantage, & qu'elle auoit ſujet de l'eſperer de ſa recognoiſſance. La Cour de Rome, qui n'aime pas les eſprits trop remuans, qui eſtoit informée par des bons memoires enuoyez de France, qui ſe ſouuenoit de la tromperie faite à PAVL V. & de ſa prophetie, reculoit ce deſſein tant qu'elle pouuoit. Le bon Pape GREGOIRE XV. auoit peine à ſe reſoudre dans ce rencontre, quelle inſtance qui luy fut faite par V. M. par la Royne voſtre Mere, & continuelles ſolicitations du Prieur de la Cochere, depuis Eueſque d'Aire, & mort bien-toſt apres ſa retraite, non ſans ſoupçon d'vne fin auancée. Eſtant à Rome il auoit toutes les ſepmaines des courriers,

l'vn desquels, nommé Papiniere, Gentilhomme de l'Euesque, fut assassiné par son valet sur le chemin; ce qui donna sujet de parler diuersement de ce meurtre d'vn vieux seruiteur mescontent. Martin ancien Secretaire du Prelat estoit vn autre emissaire, qui fut du depuis disgratié, chassé, & reduit à vne extreme pauureté, dans laquelle il mourut peu de iours apres.

Les difficultez furent surmontées par les rencontres du temps, par la mort du Duc de Luynes, suiuie de celle du Cardinal de Rets, par les instances & par les presens de la Royne vostre Mere, & par quelques corruptions qui font taire les raisons. Au mesme instant sur vn autre rencontre on mist prés de la saincte Hostie sur l'Autel de Sorbonne vn escrit, qui contenoit beaucoup de veritez. La nouuelle du bonnet tant desiré & si viuement poursuiuy arriua, lors que V. M. estoit deuant Montpellier; ce present fut receu à Lyon de vostre main Royale, auec demonstration de grande humilité, & protestations d'vne parfaite recognoissance enuers V. M. & la Royne sa Mere.

La charge de Prouiseur de Sorbonne donnée au mesme temps à l'Euesque.

Elle se resiouyssoit de se voir deschargée d'vn grand soin, que cette poursuite luy auoit donné; lors qu'elle fut attaquée par vne autre baterie de l'ambition. Cette furieuse passion non contente d'auoir la premiere dignité qu'vn Ecclesiastique peut esperer en France, se persuada que cet honneur luy deuoit seruir d'eschelon pour monter au maniement de vos affaires, & auoir l'entrée dans vos Conseils. Il ne fut pas mal-aisé de faire croire à la Royne vostre Mere,

que cet employ luy ſeroit tres-auantageux, & vn moyen de conſeruer la bonne intelligence entre V. M. & elle ; qui eſt le ſouuerain bien qu'elle s'eſt propoſée pour ce monde. Celuy qui euſt douté de la force de cet expedient, euſt eſté eſtimé priué du ſens commun : celuy qui ſe fuſt defié du zele & de la fidelité d'vn ſeruiteur obligé iuſques au poinct que Mr le Cardinal l'eſtoit, euſt paſſé pour vn eſprit enuieux & malin. Celuy qui euſt prediſt la moindre choſe de celles que nous auons veu du depuis, auroit eſté chaſſé auec infamie.

V. M. auoit encore quelque auerſion contre cette perſonne, & ſe ſouuenoit des intelligences ſecretes, qu'il auoit entretenu contre les intentions de la Royne. Voſtre prudence iugeoit auſſi, que les maladies de ſon Eſtat ſeroient pluſtoſt gueries par des ſages & experimentez Medecins, que par des Empiriques hazardeux, qui ſoulagent pour trois mois, & tuent pour touſiours. Elle ſçauoit bien, que la trop grande ſubtilité eſt dangereuſe, non ſeulement dans les myſteres de la Religion, mais dans ceux des Empires du monde ; & qu'il y a certains eſprits, principalement ceux des ieunes Miniſtres, qui ſont ſemblables au ſoleil de Mars, plus propres à eſmouuoir qu'à reſoudre. Ceux qui auoient l'honneur d'eſtre aupres V. M. ſçauent bien les ſages apprehenſions que vous en auiez, & la peine qu'on euſt pour les ſurmonter. Elles furent en fin vaincuës par les prieres continuelles de la Royne voſtre Mere ; à laquelle il vous pleuſt de donner ce contentement

à Compiegne. Cette grace obligeoit celuy qui en auoit le fruit, à conſacrer toute la douceur qu'il en retireroit, à celle qui l'auoit produit. L'ingratitude luy a fait boire au meſme lieu le plus amer abſynthe, & la violence le plus cruel poiſon, que la puiſſance paſſée en tyrannie aye iamais fait aualler à vne bonté trop liberale, & à vne parfaite innocence.

Les commencemens de ce grand employ furent accompagnez de quelque modeſtie: l'ambition, qui ne s'arreſte iamais, paſſa bien-toſt au delà des bornes, que la diſſimulation pluſtoſt que l'humilité luy auoiet donné pour vn temps. L'année ne s'acheua point, que le nouueau Miniſtre ne fiſt paroiſtre, qu'il luy eſtoit impoſſible de ſouffrir ny ſuperieur ny compagnon en credit; il failloit auoir non ſeulement le premier, mais encore l'vnique. Celuy qui s'y oppoſoit, eſtoit le Marquis de la Vieuille, qui ayant laiſſé vaincre la defiance qu'il auoit d'vn naturel entreprenant, approcha de V. M. celuy qui l'en eſloigna. Non ſeulement il luy fit oſter la charge, qu'il faiſoit auec ſcience & integrité, mais luy fit perdre l'honneur de vos bonnes graces, & la liberté. Ce coup eſtant fait, il ne reſtoit que le Chancelier d'Aligré dans le Miniſtere, qui n'auoit point eſté produit à V. M. par celuy qui vouloit remplir toutes les places à ſa fantaſie; dans laquelle cet hõme de bien, & venerable vieillard, paroiſſoit trop mol. Il croyoit, que Mr de Marillac ſeroit plus hardi, & Mr Deſſiat, qu'il auoit recognu bon œconome dans le contrerole de ſa maiſon, fort

propre pour manier à ſa deuotion vos Finances, en attendant vn Secretaire d'Eſtat, pour joindre au ſeau, & à la bourſe, la plume de V. M. Celuy qui fut employé le premier, eſtant homme Religieux, donna bien-toſt quelque degouſt; mais l'opinion de ſa probité faiſoit qu'on n'oſoit pas s'en defaire ſi toſt: eſtant impoſſible de luy pouuoir reprocher aucune maluerſation en l'adminiſtration des Finances, & de la Iuſtice. Le libelle diffamatoire des entretiens des champs Eliſées, ou Dialogue des morts d'vn Lucian de ce temps, ne dit rien que ce qu'on ſçauoit bien deuant qu'on l'employaſt dans les grandes charges de l'Eſtat. Ces accuſations donneroient plus de blaſme à ces bons & francs Gaulois, qui luy ont aidé pour y arriuer, qu'à celuy auquel on reproche des pechez effacez par le temps, par les Edicts, & par des cognoiſſances nouuelles qui ont chaſſé les anciennes. Chacun ſçait, pourquoy il a eſté deſtitué, & ce que l'ambition a fait pour auoir l'Empire abſolu de toutes les plus importantes charges du Royaume. Elles ſont aujourd'huy poſſedées par des hommes, qui dépendent abſolument de celuy, qui par des artifices eſtranges les a fait agréer à V. M. de laquelle ils ne ſont pas tant ſeruiteurs, comme ils ſont valets de Mr le Cardinal. Son ambition & ſon intereſt les ayant mis là où ils ſont, ſon orgueil & ſon chagrin les traite comme ſes eſclaues; & en ſorte qu'eux meſmes ſouſpirent bien ſouuent, & voudroient s'ils pouuoient, rompre les liens de cette amitié tyrannique, qui les veut engager à s'enterrer dans ſes ruines.

I'auois oublié à mettre dans la chaine de tous les desseins ambitieux, les charges d'Admiral, & de General des Armées. Mr le Cardinal ne s'est pas contenté de rechercher des emplois contraires à sa profession ; il a depuis six ans manié si rarement le Breuiaire, & endossé si peu souuent la Chappe, qu'il a oublié, que ces marques de paix s'accordoient fort mal auec les pistolets & les harnois de guerre. Il a fallu inuenter des mots nouueaux & inoüis en France, pour exprimer des dignitez qui ont esté possedées par tant de Princes & Seigneurs François, qui passent dans l'opinion de ce grand Capitaine de terre & de mer pour des nouices d'armes. Ils n'ont iamais esté apres vne longue experience, & plusieurs batailles gagnées, que Generaux, là où ce moderne, sans auoir fait aprentissage, est Generalissime, comme Eminentissime ; & peu s'en faut qu'il ne se face appeller Ministrissime, & Admiralissime. Il prendra ce dernier titre, lors qu'il aura joint l'Admirauté du Leuant à celle du Ponant, & qu'il sera Generalissime de soixante galeres, comme il est d'autant de vaisseaux qu'il appelle siens : dans lesquels, aussi bien que dans ses Gouuernemens, on parle de V.M. comme d'vn Roy estranger. Tous les commandemens, bans, & cris publics sont faits de par Monseigneur. C'est luy qui de puissance absoluë met & destituë les Capitaines & autres Officiers, qui ordonne des monstres, qui a fait fondre grand nombre de canons, qui ne portent point d'autres escussons que les siens ; & qui a pris tous les titres & marques de Souueraineté

par tout où il n'a que voſtre Lieutenance. Que ſera-ce, ſi à tous ces effets d'intolerable orgueil, on adjouſte ceux que nous auõs veu depuis peu?

Il eſt vray, SIRE, que l'ambition eſtant arriuée au ſommet de ſes pretentions, ſe change en preſomption, audace, temerité, cruauté, & tyrannie: voyla les armes auec leſquelles elle ſe defend, & attaque tout ce qui la menace, ou qu'elle preſume luy deuoir eſtre contraire: elle ſe plaiſt à faire ſentir ſon pouuoir aux plus Grands, & à donner l'eſpouuante aux plus petits: craignant tout le monde, elle ſe fait craindre à tous; & ne pouuant, ou ne voulant ſe faire aimer à perſonne, ſe rend redoutable à vn chacun. Elle ſe fait enuironner de gardes, non comme vn Roy, mais comme vn Tyran, qui craint les efforts du deſeſpoir, dans lequel il iette tous les hommes.

Iamais ambitieux n'a pris ce chemin dans vn Royaume libre, & parmi vn peuple nourri ſous la douceur d'vn Empire iuſte, qui l'aye peu tenir long-temps. Si le Cardinal s'y maintient beaucoup d'années, il faut que toutes les experiences du paſſé ſoyent trompeuſes; & que la Prouidence de Dieu abandonne non ſeulement la conduite de voſtre Eſtat, mais la protection de l'innocence.

Qui pourra eſcrire ſans ſouſpirer, iuſques où eſt allé l'orgueil d'vn ſeruiteur, qui ſe voyant en poſſeſſion de la bien-veillance de ſon Maiſtre, des plus grands honneurs & des plus hautes charges, a meſpriſé les Princes du Sang de ſon Roy, iuſques à leur vouloir conteſter la

main droite, non ſeulement dans le Louure, & leur Hoſtel, mais dans ſon logis. Il a fait ſemblant de vouloir annexer au Cardinalat cette préeminence, que ceux de la meſme condition, de meilleure maiſon que luy, & attachez par des veritables ſentimens de pieté à la conſeruation rigoureuſe de tous les droits Eccleſiaſtiques, n'ont iamais deſiré en France. Ie ne dis rien des plaintes, que les Ambaſſadeurs extraordinaires des Roys ont fait du meſpris de la dignité de leurs Maiſtres bleſſée en leurs perſonnes, que V. M. a receu auec plus d'honneur que n'a fait voſtre ſeruiteur. Il eſt certain qu'il a meſpriſé les Princes & Grands de voſtre Royaume, qu'il n'a point daigné les accompagner vn pas hors de ſa chambre; qu'il a voulu deſpoüiller Mr de Guiſe de ſa charge d'Admiral de Leuant, ſans forme de Iuſtice; qu'il a fait acheter à Mr de Vandoſme voſtre Frere naturel ſa liberté par la demiſſion de ſon Gouuernement; & apres l'auoir publié innocent, le tient exilé du Royaume. La preſomption, la violence, & la vangeance, l'ont porté à faire bannir de voſtre Cour trois Princeſſes; * vne, qui a eu l'honneur d'eſtre femme d'vn Prince du Sang, & laquelle eſtant tirée hors de ſon élement, eſt morte de deſplaiſir; * la ſeconde, qui eſt voſtre Sœur naturelle, & mariée auec vn Prince genereux, qu'on a ietté dans le deſeſpoir; * la troiſieſme, eſt la ſœur de cet incomparable Duc de Mayenne, mort pour le ſeruice de V. M. & qui a eſté regreté par tous les François, excepté par celuy qui redoutoit ſon courage, & haïſſoit ſa vertu,

* *La Princeſſe de Conti.*

* *La Ducheſſe d'Elbeuf.*

* *La Ducheſſe d'Ornano.*

Ie ne veux point repreſenter icy les banniſſemens de pluſieurs grandes Dames, ny faire voir à V. M. qu'vne ame eſt bien cruelle, qui change en aigreurs & rigueurs les douceurs, & les courtoiſies que les plus barbares ont teſmoigné aux femmes de qualité ; lors que la fragilité de leur ſexe les a portées à faire quelque legere faute. Mais il eſt vray, que ſi la colere pardonne apres vne boutade, la ſuperbe ne ſçauroit iamais vſer de clemence.

Nous auons remarqué dans ces meſmes rencontres, la ciuilité, gentileſſe, generoſité & liberalité empriſonnées auec la perſonne du Mareſchal de Baſſompierre, & chaſſées hors du Royaume auec le Duc de Bellegarde : ces deux parfaits courtiſans ne ſont coulpables, que de n'auoir point aimé celuy qui le veut eſtre en faiſant du mal ; qui veut eſtre reſpecté en meſpriſant, & ſerui fidelement en trompant. Ie ne veux pas groſſir cette Remonſtrance en dreſſant vn Regiſtre de tous les bannis, & rapportant les eſcroües de tous les empriſonnez ſans forme de Iuſtice, & detenus dans l'inquiſition d'Eſtat contre les Loix du Royaume, qui ordonnent, que les priſonniers ſeront ouys dans vingtquatre heures. Il ſuffit de dire, que la Baſtille & le donjon de Vincennes ne ſont plus des lieux pour garder les criminels, iuſques à ce que leur procez leur ſoit fait : mais vne peine perpetuelle pour les innocens, ſans autre arreſt que de la partie, qui les y fait enfermer, ou pour luy auoir deſpleu, ou de peur qu'ils ne luy déplaiſent. Il fait de ces deux maiſons de V. M. vn

Hoſtel-Dieu de pauures malades, dans lequel vn * Prince, vn * Mareſchal de France, & vn * Abbé ſont morts ſans autre conſolation pour l'ame, que de Dieu, & des Anges, & ſans beaucoup de ſoulagement pour le corps. Ne vaudroit-il pas mieux auoir reſpandu leur ſang tout à la fois, que de l'auoir fait corrompre peu à peu, ou de l'auoir tiré goute à goute? S'ils eſtoient atteints de quelque crime; vn ſupplice public, apres vne entiere conuiction, euſt fait eſtimer voſtre Iuſtice, & la conſtance de ceux qui l'auroient ſouffert courageuſement: mais on a mieux aimé les faire martyrs ſans gloire, & les ſacrifier ſecretement à la paſſion de leurs ennemis. On ne peut parler des priſons, qu'on ne ſe ſouuienne de celle du Mareſchal de Marillac.

* *Le Grãd Prieur de Vãdoſme.*
* *Le Mareſchal d'Ornano.*
* *Fancan Abbé de Beaulieu.*

SIRE, il faut confeſſer, qu'vn homme eſt bien mal-heureux qui ne reçoit du mal que par occaſion, qui eſt deshonoré comme vn traiſtre; parce qu'il eſt frere d'vn homme chaſſé, à cauſe que la Royne voſtre Mere a parlé auec quelque chaleur, & qu'on preſume contre verité qu'il a animé ſon courage. Vn iour deuant cet eſclat, V. M. portée par ſes ſentimens, & par ſes cognoiſſances, auoit eſcrit au Mareſchal vne lettre remplie de teſmoignages de ſatisfaction, iuſques à confier à luy ſeul toute la conduite des troupes & affaires que vous auiez delà les Mõts. Eſt-il poſſible que cet homme ſoit deuenu & recognu infidele au meſme temps que la Royne voſtre Mere a eſté genereuſe? S'il eſtoit meſchant, celuy qui confeſſe dans ſon Dialogue des morts qu'il vous a preſſé de le faire Mareſchal

de France, & qu'il luy a fait donner l'employ en Italie, eſt criminel de vous auoir importuné de mettre le commandement de vos Armées entre les mains d'vn traiſtre. S'il l'eſt deuenu en Piedmont, au meſme inſtant que la Royne voſtre Mere a fait paroiſtre à Paris ſa iuſte indignation; il ne faut point faire de difficulté de renuoyer la cognoiſſance au Parlement, où les Officiers de voſtre Couronne doiuent eſtre iugez, ny apprehender d'executer le criminel en la place de Greue. Ses amis ne ſont pas ſi puiſſans, qu'il faille craindre qu'on l'oſte à voſtre Iuſtice : tout voſtre peuple la loüera, & les Grands de voſtre Royaume ſeront inſtruits par cet exemple, qu'il faut eſtre fidele à ſon Roy & à ſon Pays.

En toutes ces choſes que i'ay repreſenté à V. M. elle ne peut eſtre blaſmée ny d'injuſtice, ny de precipitation, ny de colere, ny d'aucune mauuaiſe paſſion; les Iuges qui enuoyent au ſuplice vn innocent, ne ſont point coulpables, mais ceux qui l'accuſent, ou qui ont depoſé fauſſement.

SIRE, vous eſtes le Iuge ſouuerain de tout voſtre peuple: Dieu vous a donné l'eſpée de la Iuſtice, auec celle de la guerre: les teſmoins corrompus qui vous ſont produits par ceux qui ont la conduite de vos affaires, & qui rapportent deuant vous, comme les Conſeillers deuant leur Preſident, ſont ceux qui condamnent les hommes, encore que vous prononciez quelquefois leur arreſt. Ie dis, quelquefois; parce que ie ſçay qu'on proſcrit, & on empriſonne bien

ſouuent ſans que V. M. en ſoit aduertie: ſi elle l'eſt, les pieces qui ſont contre les pretendus criminels, ſont falſifiées: celles qui pourroient ſeruir à leur defenſe, ſont ſupprimées; & on rend les moindres ſoupçons en choſes legeres des crimes ſi eſtranges, que ceux qu'on veut perdre ont plus de ſujet de loüer voſtre clemence, que de ſe plaindre de voſtre ſeuerité. On met en auant, pour releuer des faicts de petite importance, le ſalut de voſtre perſonne, & de voſtre Eſtat: on leur donne le nom formidable & ſcandaleux de crime de leze-Majeſté au premier chef; & on dit que voſtre auctorité eſt perduë, ſi ceux qu'on veut perdre ne ſont perdus. Si les Cours ſouueraines font des Remonſtrances contre des Edicts qui vont à la foule des peuples; ſi les Prouinces frontieres, qu'il faut conſeruer doucement, alleguent leurs Priuileges, & les confirmations qu'elles en ont de V. M. ſi elles s'oppoſent à l'eſtabliſſement de quelques nouueautez, qui tendent à leur ruine; on reduit toutes choſes à l'auctorité, on appelle les ſupplications rebellions, & on ne vous parle iamais de bonté, de clemence, de iuſtice, mais de ſeuerité, de rigueur, & de force. On ne vous repreſente point la miſere des peuples, les deſordres des guerres, les rauages de la contagion, l'extremité de la faim: mais on vous fait dire par vn bouffon que cet oyſon crie touſjours, & ſe debat quand on le plume. On voudroit vous perſuader, que c'eſt vn bon meſnage de perdre les cœurs des hommes pour conſeruer le corps de l'Eſtat; comme s'il pouuoit viure,

eſtant priué de ce qui luy donne la vie, & le mouuement pour voſtre ſeruice.

Ce qui eſt encore plus dangereux, eſt, qu'ayant oſté l'auctorité & l'affection aux Officiers de iuſtice, les villes & la campagne ne ſe peuuent plus conſeruer que par les armes : elles ne ſçauroient eſtre ſeparées en pluſieurs endroits, qu'elles ne ſoient foibles par tout, & quelquefois chargées par les payſans, que les rençonnemens & inſolences des ſoldats ont reduit au deſeſpoir.

Le plus grand crime que les aucteurs de ces conſeils violens commettent, eſt, de rejetter ſur la volonté abſoluë de V. M. toutes ces confuſions, & generalement tout ce qui eſt trouué mauuais. Ils ont touſiours en bouche ſur les plaintes qui ſont faites, Le Roy l'a voulu ainſi : c'eſt vn effet de la colere du Roy, nous n'auons pû deſtourner le Roy de cette reſolution ; & ſemblables diſcours, qui tendent à charger vn Roy, qui veut porter le titre de IVSTE, de toutes les injuſtices qui ſe font; lors que les plus malins ſeruiteurs ſe donnent la loüange de tout ce qui ſe fait de bon : ils ſe diſent aucteurs des bien-faits & des graces, & renuoyent ſur V. M. la haine des refus, & des paroles rudes ; pour faire croire, quand voſtre bonté apporte quelque temperament à leur violence, qu'ils ont arreſté les effets de voſtre indignation.

SIRE, nous nous contenterions d'auoir deſcouuert ce crime, que nous appellons auec raiſon de leze-Majeſté au premier chef ; puis qu'il tend à vous faire perdre l'affection de

tous les Grands de voſtre Royaume, & generalement de tous vos peuples, & à les faire ſouſleuer contre vous. Cela arriuera à noſtre grand regret, lors que vous ne regnerez plus dans les cœurs, que ces meſchans taſchent de vous oſter par mille artifices, qui vous ſont incognus, & qui meritent vne punition extraordinaire. Mais il ſemble que ce crime, & tous les deux qui ont eſté commis depuis peu; lors que la preſomption inſolente & brutale, eſt deuenuë enragée & deſeſperée.

Il eſt vray, SIRE, que ceux qui ont perdu la crainte des Iugemens de Dieu, & des voſtres, qui par la frequente habitude de nuire aux hommes ont eſtouffé la honte, qui nous eſt naturelle auſſi bien que la recognoiſſance, ſont dans vn tel aueuglement, que rien ne leur eſt ſainct & ſacré. La cruauté a cela de mauuais, qu'elle croit non ſeulement eſtre obligée à pourſuiure ſa poincte, & à defendre par les crimes plus grands ceux qu'elle a deſia commis: mais l'homme violent ſe perſuade, qu'il luy eſt neceſſaire d'eſtre meſchant, qu'il ne ſe peut maintenir par autres voyes dans le credit, & dans les biens. Il voudroit, qu'il n'y euſt point de puiſſance qui le peuſt defaire, ny de Iuſtice qui luy oſaſt demander compte de ſes actions.

Il n'y a point de doute que Mr le Cardinal n'aye ces intentions: elles ſont aſſez cogneuës par l'horrible attentat commis contre la perſonne qui vous eſt la plus chere, & la plus proche; & qui luy deuoit eſtre auſſi ſaincte & ſacrée que la voſtre. Les ſiecles qui ſuiuront celuy qui

a porté

a porté ce monstre d'insolence & d'ingratitude, prendront pour vn sujet de Tragedie inuenté par quelque Poëte du temps, ce que nos Histoires escriront de cette entreprise. Elle a esté faite contre le ventre qui vous a porté, contre la meilleure Princesse de l'Vniuers, & contre la plus liberale Maistresse enuers vn seruiteur, & qui a esté si malin, de vous donner de mauuaises & fausses impressions contre elle: il l'a esloignée de vostre presence; ce qui luy est plus insupportable que la mort; l'a priuée de la liberté: a desiré de la bannir de vostre Royaume; la contrainte d'en sortir: luy a voulu rauir la vie, en la iettant dans des douleurs capables de la faire mourir; & a noirci sa belle reputation, en la faisant passer parmi les ignorans pour vne Mere sans amour enuers son Fils aisné, & sans fidelité enuers son Roy.

SIRE, entre les pechez qui crient vangeance à DIEV, & à vous qui estes le Lieutenant de sa Iustice, l'oppression des Vefues en est vn: nous croyons aussi qu'entre les crimes de leze-Majesté au premier chef, on doit comprendre l'entreprise contre l'honneur des Roynes durant le Regne de leurs Enfans: le descri des Meres de cette condition abaisse la grandeur de la naissance des Princes; & les discours qui ont accompagné ce crime, tendoient, comme les sages l'ont iugé, à esbranler vostre Couronne. Iugez, SIRE, quelle obligation vous auez à celuy, qui a produit ce scandale par vn desir furieux de vãgeance: ce qui paroist assez dans la Declaration qu'il a cõposé, & qu'il a fait adresser sous vostre nom

à vos Parlemens, & aux Gouuerneurs de vos Prouinces; par laquelle la Royne voſtre Mere n'eſt accuſée, que de n'auoir point eſté en bonne intelligence auec Mr le Cardinal. GRAND ROY, contraindre d'aimer, & de hair, eſt vouloir rendre eſclaues les deux plus libres paſſions de l'homme: ſera-ce vn crime d'Eſtat qui merite la priſon d'vne Royne, de n'aimer pas ſes ennemis? Il eſt vray, que de les aimer, eſt le plus haut degré de la perfection Chreſtienne: mais en la iuſtice humaine ce n'eſt pas vne offenſe de ne les aimer point; pourueu qu'on retienne la vangeance. Cette verité doit eſtre ſuiuie d'vne autre; que c'eſt vn ſujet de merite deuant DIEV, & de loüange dans le monde, de ne s'entendre pas auec les meſchans: & c'eſt vn teſmoignage de fidelité en la perſonne, qui a la premiere place dans voſtre Conſeil, de n'eſtre pas de meſme aduis auec celuy qui ruine vos affaires dedans & dehors voſtre Royaume. On ſçait bien, SIRE, que voſtre premiere obligation, apres celle que vous auez à DIEV, eſt celle de la conſeruation de voſtre Eſtat, auquel vous deuez eſtre bon Pere; & que le ſalut d'vn nombre preſque infini de vos enfans doit eſtre preferé au contentement des particuliers. Nous n'ignorons pas auſſi, que les aduis d'vn ſage ſeruiteur ne doiuent eſtre pluſtoſt ſuiuis, que les mauuais d'vne Mere; & *vn valet fidele nous doit eſtre auſſi precieux que noſtre vie*; c'eſt la parole de DIEV. Il n'y a point de doute, que ſi les plus proches entreprennent d'oſter cet appuy à vn Roy, qu'on ne puiſſe rejetter leur conſeil, & leur donner le

deſplaiſir de voir les ſentimens d'vn bon ſeruiteur preferez à ceux d'vn Parent imprudent. Mais en ce rencontre nous voyons vne bonne Mere affligée par vn mauuais conſeiller ; vne Mere qui a conſerué voſtre Eſtat, eſloignée par vn Miniſtre qui demeure aupres de vous pour le ruiner ; vne Mere renduë captiue, par celuy, qui s'eſt perſuadé, que la liberté de cette Princeſſe empeſchoit celle qu'il veut auoir de perdre la perſonne de ſon Maiſtre, apres qu'il aura acheué de piller tout ſon Royaume.

Nous voyons la malice triompher de l'innocence, la calomnie de la verité, la baſſeſſe de la grandeur, l'ingratitude de la liberalité : & recognoiſſons ce que le plus ſage des Roys a dit, *que la terre*, c'eſt à dire, *les fondemens de la nature s'esbranlent quand vn ſeruiteur a trop de puiſſance.*

Il n'y a point de doute, SIRE, que l'eſclat que fit la Royne voſtre Mere la veille de la ſaint Martin dernier paſſé, n'aye donné ſujet à ce grand ſcandale. Elle ne pouuoit plus ſouffrir les meſpris & inſolences du Cardinal de Richelieu, ny eſtre obligée à traiter ſouuent auec luy pour ſes affaires domeſtiques, deſquelles il auoit la ſurintendance : elle vous pria de trouuer bon qu'il en fuſt eſloigné, & proteſta que ſi le bien de voſtre ſeruice le requeroit, elle le verroit dans vos conſeils, ou en voſtre preſence, qui pourroit retenir les ſaillies de cet eſprit arrogant. Ce feu qui parut, auoit eſté retenu dans le ſein de la Royne voſtre Mere aſſez long-temps, & euſt rompu ſa priſon apres les grands efforts de voſtre maladie à Lyon, ſi le meſme amour

qui l'auoit produit, ne l'euſt eſtouffé. Elle auoit peur qu'en l'eſtat où vous eſtiez, le deſplaiſir n'empeſchaſt voſtre conualeſcence, & que le changement que vous auiez teſmoigné vouloir faire, n'arretaſt en quelque façon le cours de voſtre gloire en Italie, & le ſecours de Gazal, où toutes vos troupes s'acheminoient. En cela on peut voir, que les paſſions que la Royne voſtre Mere a pour voſtre perſonne, & pour voſtre Royaume, ſont reglées par le meſme amour qui les fait joüer: elles ſont grandes; mais ne ſont point aueugles, puis que nous les voyons conduites par la prudence qui a eſgard au temps, au lieu & au rencontre des choſes.

Ce n'eſt pas aſſez de dire ces veritez, il les faut prouuer, & faire voir les conſiderations qui deuoient porter la Royne voſtre Mere à parler vn peu hautement, & à vous ſupplier d'eſloigner de vous celuy qu'elle en auoit approché. Il eſt certain, SIRE, que celle qui luy a procuré cet honneur, ſeroit obligée de pourſuiure qu'il luy fuſt oſté, s'il en a abuſé; non ſeulement, parce qu'elle eſt voſtre Mere, & dans voſtre Conſeil, mais parce qu'elle eſt ſa caution, qui veut eſtre deſchargée. Vous auriez ſujet de la blaſmer, & tout voſtre peuple, de luy ſçauoir mauuais gré, d'auoir ietté dans vos affaires, & dans voſtre confiance vn homme, qui auroit par indiſcretion ou malice voulu perdre voſtre perſonne, & voſtre Eſtat. La Royne voſtre Mere, qui doit veiller pour voſtre intereſt, & pour le ſien, euſt deſcouuert la premiere le mal & ſe fuſt ſeruie de la liberté, que ſa qualité luy donne, &

que sa reputation & sa conscience luy recommandent, pour vous en aduertir. Elle n'auoit pas encore apperçeu, que depuis le siege de la Rochelle, ceux qui pilloient vos Finances, desroboient vostre gloire; que la descente des Anglois en l'Isle de Rhé estoit vn effet de la querelle particuliere de Mr le Cardinal auec le Duc de Bouckingan. Que ces deux esprits, apres s'estre souuent picquotez par discours rapportez aux vns & aux autres, par lettres remplies d'aigreurs, & dans quelques passions qu'on ne peut publier, en fin auoient obligé leurs Maistres à venir aux mains. C'estoit vne grande imprudence à Mr le Cardinal, d'auoir irrité vne nation qui estoit lors beaucoup plus puissante en nombre, en grandeur de vaisseaux, & en hommes de marine, que n'estoit la nostre, qui n'auoit que fort peu de nauires, & ne cognoissoit point ses forces. Outre que cette guerre commença par malheur, lors que V. M. estoit malade à Villeroy, & qu'elle estoit menacée d'vne fiéure de longue durée. La prouidence de Dieu, qui vous aime, & vostre Estat, la retrancha miraculeusement, pour vous donner la gloire d'auoir batu la plus fiere nation du monde, domté la plus obstinée rebellion, & pris la plus forte place de la terre & de la mer.

Encore que les euenemens ayent esté heureux, il ne faut pas douter que l'entreprise n'aye esté dangereuse; que la Royne vostre Mere ne tremblast lors qu'elle vous voyoit partir n'estant pas encore remis en santé, & n'eust mauuaise opinion de ceux qui pour leurs querelles particu-

lieres vous auoient obligé dans les plus grandes chaleurs de l'année, & à la fin d'vne maladie, à vous trouuer dans vne armée, laquelle n'a eſté victorieuſe que par voſtre conduite admirable, & vigilance incomparable.

Nous auons ſçeu auſſi, que l'eſprit malicieux du Cardinal de Richelieu a deſiré de donner quelque deffiance à V.M. de l'affection naturelle, que la Royne voſtre Mere a pour Meſdames ſes Filles; comme ſi elle diminuoit en quelque façon la part que vous auez dans ſon cœur, & qu'elle la portait à deſirer la paix d'Italie, auec quelque deſauantage pour V.M. ou à blaſmer la reſolution que vous auez pris de ſecourir vos Alliez, & vous rendre arbitre de la Chreſtienté.

Pour effacer cette calomnie, ie ſupplie treshumblement V.M. de ſe ſouuenir des vœux que la Royne voſtre Mere a faits pour la priſe de la Rochelle, des ſoins qu'elle a eu d'empeſcher que les eſtrangers ne troublaſſent voſtre entrepriſe, & des bons conſeils qu'elle vous a donné pour la faire reuſſir. V. M. ſçait auſſi, qu'elle aſſiſtoit à tous les conſeils qui ont eſté tenus pour les affaires d'Italie, & qu'elle a eſté touſjours d'aduis qu'on deuoit ſecourir Monſieur de Mantoüe, mais qu'il failloit rendre à l'Empereur ce qui luy eſtoit deu, & meſnager l'eſprit du Duc de Sauoye.

Tout ce que la Royne voſtre Mere a trouué mauuais, & qui l'obligea, apres vne longue patience, à vous faire ſes plaintes pour vous-meſme, eſt, qu'elle deſcouurit qu'on expoſoit trop librement voſtre perſonne, & qu'on ne ſçauoit

pas recognoiſtre de quel prix elle eſtoit. Elle a creu, que le trop bon marché qu'on en faiſoit, procedoit d'infidelité, ou à tout le moins d'vne telle imprudence, qu'elle, qui a le principal intereſt à voſtre conſeruation, ne le deuoit pas diſſimuler. Elle auoit remarqué, outre ce que i'ay dit de la Rochelle, qu'on auoit porté V. M. à paſſer les Alpes au mois de Feurier ; & à commander vne armée gaſtée de contagion dans le pays de Languedoc, aux iours Caniculiers : que l'année apres, & en meſme temps, contre les reſolutions qui auoient eſté priſes à Troyes, on auoit expoſé voſtre perſonne dans les valons de Sauoye, à la peſte, & aux fievres chaudes ; qu'apres vne atteinte de maladie à Sainct Iean de Morienne, on vous faiſoit arreſter en ce Pays là, où il ſembloit qu'on auoit conjuré de vous faire perdre la vie. Elle l'auoit veüe au retour de ce beau voyage reduite à telle extremité à Lyon, que l'Extreme-Onction ayant eſté apportée dans voſtre chambre, elle tomba en defaillance, & fut en auſſi grand danger de mourir de douleur, comme vous de maladie.

Elle fut à la veille de vous perdre, & ſur le point de voir la deſolation entiere de voſtre Royaume deſpourueu d'armes, d'hommes, de Finances, & de Conſeil, toute la cognoiſſance de vos affaires eſtant dans la teſte du Cardinal de Richelieu.

Elle a eſté bien aduertie, qu'en ce temps, auquel tout voſtre peuple eſtoit en prieres & en larmes ; & que V. M. luy donnoit vn exemple ſingulier de pieté, & de meſpris des Couronnes

de la terre ; celuy qui estoit la principale cause de la ruine qui nous menaçoit, recherchoit la protection d'vn Prince peu affectionné à la Royne vostre Mere, & à Monsieur vostre Frere. Voila, SIRE, les plus grands & importans sujets de ses desplaisirs. Voila ce qui la deuoit faire resoudre, aussi-tost que Dieu vous auoit remis en santé, & luy auroit fait la grace de vous voir, de vous aduertir courageusement de vous defier de ceux qui faisoient si bon marché de vostre personne, qu'on pouuoit iuger qu'ils l'auoient venduë à vos ennemis estrangers, ou à ceux qui regardent vostre succession.

La Royne vostre Mere à sçeu aussi, que les resolutions prises à Paris, deuant le despart de Mr le Generalissime, auoient esté changées. Ses instructions portoient, de donner toute sorte de satisfaction au Duc de Sauoye, V. M. ayant iugé, que la bonne intelligence auec luy estoit tres-necessaire pour le secours de l'Italie. Il y auoit vn si notable interest, qu'il ne le pouuoit oublier que par le desespoir, dans lequel on le ietta par vn si grand mespris de sa personne, & des tromperies si estranges, qu'on le precipita contre sa volonté dans le party contraire. Ce fut vn effet du despit, qui est vne passion qui pèrd les ames les plus genereuses, & leur fait abandonner non seulement les biens, mais la vie. Ceux qui ont eu quelque cognoissance de la suite de vos affaires, sçauent bien, que cette diuision est venuë de la haine furieuse, que Mr le Cardinal auoit conceu contre Monsieur le Prince de Piedmont, & contre l'Abbé de l'Escaille,

Ambaſſadeur en voſtre Cour pour Monſieur de Sauoye.

Le ſujet de cette querelle vint de ce que Mr le Prince de Piedmont, en ſon dernier voyage à Paris, ſe plaignit hautement de ce que Mr le Cardinal, ayant fait retirer vos armes d'Italie ſans traité de Paix, l'auoit abandonné aux Eſpagnols protecteurs des Genois: de ce qu'apres luy auoir promis la Lieutenance de V. M. en Italie, on auoit fait en meſme temps le traité de la Valtoline de l'an 1627. ſans luy en rien communiquer, ny faire mention des intereſts de ſa Maiſon. L'Abbé de l'Eſcaille s'eſtant ſouuent plaint auec quelque chaleur de ces meſpris, ayant parlé courageuſement à celuy, qui apres auoir offenſé ſon Maiſtre gourmandoit ſon Ambaſſadeur; il le piqua ſi viuement par la generoſité de ces paroles, & luy donna vne telle apprehenſion de la force de ſon eſprit, qu'il ne trouua point d'autre remede, que de le faire ſortir de la Cour. Il iura deſlors qu'il ruineroit ſon Maiſtre; & a fait gloire de l'attaquer, s'imaginant qu'il paſſera pour vn grãd perſonnage, lors qu'il aura querelle auec des Souuerains, & qu'il diſpoſera de voſtre puiſſance pour ruiner vos Alliez.

Grand Roy, il eſt certain, que cette paſſion couſte à V. M. ou à ſon pauure peuple, cent millions de liures, & la vie à deux cens mille François, morts ou en Piedmont de maladie, ou en France de faim & de peſte, que les paſſages de quatre-vingts mille hommes de guerre ont laiſſé dans les logemens. Que ſi Mr de Sauoye euſt voulu de gayeté de cœur rompre auec V. M.

c'eſt vne choſe aſſeurée, qu'apres que Monſieur le Generaliſſime luy euſt fait cognoiſtre qu'il auoit tort, ayant pris ſans reſiſtance la ville, chaſteau & citadele de Pignerol, la paix d'Italie ſe pouuoit faire. Elle fut offerte plus auantageuſement, qu'on ne la fera iamais, apres la mort de cinquante mille Capitaines, ou ſoldats François, la ruine de cent mille familles, la deſpenſe ou larcin de cinquante millons, & apres auoir eſpuiſé la France d'argent, de bleds, de cheuaux, & apres auoir enleué tous les mulets qui ſeruoient au commerce de trois ou quatre Prouinces. La Royne voſtre Mere a cognu cette mauuaiſe conduite, que quelques-vns accuſoient d'imprudence, & les autres d'infidelité. Elle a veu qu'vn homme accablé de ſes bien-faits, qui eſtoit par ſon moyen dans vos bonnes graces, obligé d'eſpargner hors de vos intereſts Meſdames vos Sœurs, & de ſuiure les bonnes inclinations & iuſtes ſentimens de ſa Maiſtreſſe; eſtoit celuy qui s'y oppoſoit le plus, qui luy rendoit des mauuais offices aupres de vous; qui donnoit des interpretations ſiniſtres à ſes conſeils, & croyoit la pouuoir touſiours payer par des diſcours affectez, & preparez pour ſa iuſtification. Elle a veu, que celuy qui deuoit empeſcher qu'il ne ſe paſſaſt rien dans voſtre Cour, contre le reſpect deu à ſa Bienfactrice, ſouſtenoit les actions, & prenoit contre elle le party de ceux qui auoient voulu marier Monſieur voſtre Frere, ſans luy rien communiquer, non plus qu'à vous, qui auez le principal intereſt en cet affaire.

Elle a apperçeu qu'on ruinoit voſtre ſanté, en vous iettant dans mille apprehenſions, & vous donnant cent fois le iour des fauſſes alarmes de la part de vos plus proches, & de vos plus anciens & fideles ſeruiteurs, comme s'ils eſtoient ennemis de voſtre vie, & de voſtre Eſtat : artifices deteſtables, & ordinaires aux mauuais ſeruiteurs, qui veulent poſſeder leurs Maiſtres tous ſeuls, & attirer tous leurs bienfaits. Ils rendent la fidelité de tout le reſte des hommes ſuſpecte, & meſme celle des perſonnes qui ont plus d'inclination & d'intereſt à voſtre conſeruation, ſi quelque horrible peché ne leur a renuerſé la nature, ou ſi vn notable iugement de Dieu ne leur a fait perdre l'eſprit, apres qu'ils ont abandonné la conſcience à toutes ſortes de crimes. Il faut que ces hommes malins les marquent dans la conduite & actions de la Royne voſtre Mere, s'ils entreprennent de la faire paſſer pour deſnaturée : eſtant choſe veritable, que les pechez contre nature ne ſont iamais les premiers qui attaquent vne ame, mais la punition de tous les autres.

Nos Peres ont veu dans la Cour de France des furieuſes factions entre les Grands du Royaume, du Regne des Roys François II. Charles IX. & Henry III. Le chef d'vn party eſtoit le Cardinal de Lorraine, homme de bon eſprit, Prince d'extraction, grand Prelat de condition, & courtiſan tres-accord : de l'autre coſté eſtoit vn Conneſtable de France de tres-bonne maiſon, & auquel les Roys & l'Eſtat auoient des tres grandes obligations. La Royne Ca-

therine Mere des Roys employoit toutes ſes induſtries, pour empeſcher que les mauuaiſes intelligences, qui eſtoient entre des perſonnes de ſi grande conſideration, & dans le rencontre des premiers efforts de ceux de la Religion pretenduë reformée, n'apportaſſent quelque deſordre, & ne pouuoit ſi bien faire, qu'elle ne deſobligeaſt tantoſt les vns, tantoſt les autres. Nous ne diſons pas qu'elle fuſt dans le crime: mais nous ſçauons bien, qu'elle eſtoit ſoupçonnée de n'aimer pas eſgalement ſes Enfans; & ſommes aſſeurez que François II. & Charles IX. en auoient quelque defiance, ſur laquelle il euſt eſté aiſé au Cardinal de Lorraine de luy procurer du deſplaiſir: mais ce Prince ſçauoit trop bien le reſpect, qui eſtoit deu à la qualité d'vne Royne Mere, & le danger qu'il y auoit de mettre ſes doigts entre le bois & l'eſcorce; que Milon le plus robuſte des hommes s'eſtoit engagé les mains, & auoit eſté mangé des loups, en voulant ſeparer vn arbre. Qui ne ſçait auſſi que le bon ſang peut boüillir pour peu de temps, mais qu'apres il ſe remet en ſon temperament; que les naturels bien compoſez ne s'alterent iamais pour touſiours; que ceux qui entreprennent de deſmolir ce qui eſt par deſſus leur teſte, courent fortune d'eſtre accablez ſous la ruine.

Il eſt vray, qu'il n'y a que les hommes deſeſperez qui attaquent les perſonnes Royales: & les Hiſtoires de toutes les nations du monde nous ont fait voir, que ceux qui ont entrepris de leur faire du mal, & ſur tout les ingrats, ont pluſtoſt trouué la punition de leur entrepriſe,

que la ruine de ceux qu'ils ont voulu perdre. Pardonnez-moy, SIRE, ſi i'vſe de ce mot de perdre, pour vous faire cognoiſtre ce que vous n'auez point ſçeu; parce que ſans doute vous ne l'euſſiez iamais permis. On a taſché de vous perſuader, que le bien de vos affaires requeroit, que la Royne voſtre Mere fuſt ſeparée de vous pour quelque temps; pour luy faire ſentir, qu'elle auoit tort de ne s'eſtre point accordée auec M^r le Cardinal de Richelieu. Cette ſeparation eſt à la Royne voſtre Mere, qui vous aime tendrement, vn ſupplice; & cette conſideration luy apporte non pas vn blaſme (car nous ſçauons bien que vous eſtes trop bon pour luy en donner) mais vne grande loüange. Nous auons veu depuis voſtre depart de Compiegne, que cette ville & voſtre chaſteau, dans lequel la Royne voſtre Mere fut laiſſée, ont eſté enuironnez d'vn Regiment de gens de pied, & toutes les aduenuës gardées par voſtre caualerie legere; qu'vn Mareſchal de France a eu charge de voir & examiner tous ceux qui entreroient ou ſortiroient; & que les ſeuls domeſtiques neceſſaires pour le ſeruice de la perſonne de la Royne voſtre Mere, ont eu permiſſion de l'approcher. Nous croyons tous, que ſi vous n'auez point donné ces ordres, pour empeſcher que quelque meſchant, animé par les calomnies qu'on a inuenté contre la Royne voſtre Mere, n'entrepriſt ſur ſa perſonne, vous les auiez ignorez: & l'auez aſſez teſmoigné, lors qu'en la reſponſe, que vous auez fait à la ſeconde lettre de Monſieur voſtre Frere, vous auez aſſeuré, que la Royne

voſtre Mere eſtoit en liberté. Sans faute vous l'auez eſcrit, comme vous l'auez creu, ſa déplorable condition vous ayant eſté cachée; ceux qu'on vous a produit pour y enuoyer, ayant eſté inſtruits de ce qu'ils vous deuoient dire, & n'ayant iamais veu les lettres de la Royne voſtre Mere, on les vous a renduës ſuſpectes par vne execrable calomnie, iuſques à vous dire, qu'elles pourroient eſtre empoiſonnées. Mr le Cardinal dans ces belles apoſtilles ſur la lettre de Monſieur a declaré auſſi, que la Royne voſtre Mere n'eſtoit point priſonniere, parce qu'elle ſe pouuoit pourmener à l'entour de Compiegne. Nous attendions qu'il diſt, parce qu'elle reſpiroit, voyoit le ſoleil & n'eſtoit point en baſſe foſſe chargée de fers aux pieds. Sire, quand eſtre eſtroitement gardée, dans vn vieux chaſteau, par mille hommes de pied, & par trois cens cheuaux, ne ſeroit pas vne detention (ce que nous auons plus honte de dire, que Mr le Cardinal n'en a eu de le faire) la Royne voſtre Mere, & tous les gens de bien, qui ont l'honneur de cognoiſtre ſes ſentimens, croiroiẽt qu'elle ne peut auoir vne priſon plus eſtroite, plus puante, & plus obſcure que d'eſtre eſloignée de vous: elle n'a point de liberté, ſi elle n'a celle de vous approcher, ny de lumiere, que celle qui luy vient de vos yeux: hors de voſtre preſence, la plus grande Prouince de voſtre Royaume luy eſt vn cachot; & ſi Dieu l'auoit tant infortunée de vous perdre, toute la terre luy ſeroit vn banniſſement. Cela eſtant veritable, comme il eſt, qu'on donne le nom qu'on voudra

pour couurir vn grand ſcandale, & l'opreſſion de l'innocence de la plus grande Royne du monde, & de la meilleure Mere : nous croyons, SIRE, que ce qu'on a inuenté n'eſt pas tant pour tromper la France, & les Pays eſtranges, qui ſont bien informez du contraire, comme pour deſguiſer les choſes à V. M. ſans faute elle y apporteroit des remedes genereux, ſi elle ſçauoit au vray le traitement qui eſt fait à celle, qui vous a fait Roy, en conſeruant voſtre vie dans ſon ventre, & voſtre Couronne durant ſa Regence.

SIRE, d'où vous pourroit venir la cognoiſſance de la déplorable condition de la Royne voſtre Mere? Sera-ce de la part de celuy qui a eſté autrefois ſon Secretaire ; & maintenant eſt le voſtre? Il ſemble, que s'il y a homme dans voſtre Cour obligé à ſeruir cette grande Princeſſe, que celuy-là le doit faire, apres tant d'honneurs & tant de bien-faits qu'il a receus de ſa bonté. Il en a tous les iours le moyen, eſtant la ſeule perſonne qui reçoit vos commandemens, qui confere des affaires les plus importantes, & qui eſt touſiours attaché à l'oreille de V. M. Mais il ſuit le chemin ordinaire des ingrats, qui s'eſtiment beaucoup obligez aux meſchans, qui pour leur intereſt particulier les ont produits, non aux bons Maiſtres qui les ont receus; parce qu'ils ſe defient dauantage de la malice que de la bonté, ils ſeruent plus fidelement celle-là, qu'ils ne font cette-cy. C'eſt ce qui fait, SIRE, que voſtre Secretaire, qui eſt vn clerc à gages de celuy qui vous l'a preſenté, a oublié que ſa Maiſtreſſe luy a donné ou laiſſé prendre plus

de cent mille liures de rentes, & a procuré vn honorable & vtile mariage à son fils, qui luy en apportera autant. Il ne se souuient plus, que la premiere charge de Secretaire qu'il a eu, a serui de fondement à la seconde; & que la recommandation de la Royne vostre Mere luy a procuré cet employ qu'il ne meritoit pas. Il se maintient en la mauuaise humeur, qu'il a tousjours eu d'estre mal-faisant, fourbe, ennemi des hommes d'honneur & de cœur, enuieux de tous les bien-faits, médisant, & enclin à faire des mauuais offices à toute sorte de personnes, pour estre tout seul riche & puissant. C'est le propre des petits esprits & des lasches, n'y ayant que les bons & genereux qui sçachent, vueillent & puissent dire, desirer, & faire le bien. Celuy que V. M. cognoist assez, & souffre trop, n'est pas de cette trempe; il ne se plaist qu'à destourner vos bonnes volontez, & à remplir vostre ame de mauuaises impressions; ayant serui d'instrument pour y ietter les plus noires contre la Royne vostre Mere, & pour tascher de vous persuader contre elle, & Monsieur vostre Frere; ce que le plus malin demon des enfers n'oseroit auoir suggeré à celuy, qu'il recognoist & craint comme l'Oinct de DIEV. SIRE, il est certain, que les particuliers & longs entretiens que cet homme a auec vous, & l'apprehension que vos seruiteurs ont de cet espion, qui s'imagine que c'est vn crime de vous auoir parlé à l'oreille, empesche que vous ne soyez aduerti au vray de ce qui se passe en vos affaires, & que vous ne descouuriez le miserable estat auquel
est

eſt reduite la Royne voſtre Mere. Si voſtre bon Ange, qui eſt le tutelaire de la France, n'agiſt dans voſtre eſprit, par quelque puiſſante inſpiration ; nous n'auons plus d'eſperance qu'au temps, qui eſt vn mauuais medecin, parce qu'il ne fait cognoiſtre les maladies que par des criſes trop violentes, & bien ſouuent par des pertes de ſang ſi eſtranges, qu'on a beaucoup de peine à les arreſter. Mais la Prouidence de Dieu reſerue touſiours quelque merueille dans les extremitez : c'eſt pour faire eſclater dauantage ſa gloire, qui eſt plus grande lors que les hommes non ſeulement n'y ont rien contribué, mais y ont apporté toute ſorte d'empeſchemens.

Sur ce propos, il me ſouuient d'auoir leu dans vn Hiſtorien digne de foy, que l'Empereur Baſile auoit donné ſa confiance à vn Moyne nommé Sandabarenus. Les gens de cette profeſſion ſont quelquefois violens, & veulent gouuerner les Princes & hommes libres auec cet empire abſolu, qu'ils exercent dans leurs cloiſtres, où ils exigent vne obeiſſance aueugle. Ce Moyne accouſtumé à cette façon de regner, & enflé de la vanité que luy donnoit l'entiere & paiſible poſſeſſion des bonnes graces de ſon Maiſtre, ietta ſon eſprit dans la defiance de la fidelité des principaux Officiers de l'Empire, & les fit bannir, ou empriſonner. Ayant commencé par la ruine des ſeruiteurs, entreprit de pourſuiure & finir par celle de Leon fils de Baſile, & heritier preſomptif de l'Empire. Il perſuada à ſon pere jaloux, de ce qui veut eſtre poſſedé ſans pair, que l'ambition & l'impatience de ſon fils auoient

entrepris de le desplacer de son thrône, pour s'y loger deuant le temps. L'Empereur se porta à faire mettre son fils dans vne estroite & obscure prison, où Sandabarenus auoit volonté de le faire mourir : la crainte que tous les seruiteurs auoient des mauuais offices de cet esprit malin, qui assiegeoit tousiours Basile assez colere & seuere de son naturel, empescha que personne n'entreprist de l'aduertir du miserable estat auquel estoit reduit ce pauure Prince, qu'on n'osoit pas mesme nommer. Mais Dieu protecteur de l'innocence, & qui se plaist à destruire par des foibles moyens, les desseins que les malicieux ont bien appuyé selon leur aduis; fit qu'vn oyseau, qui estoit nourri dans le cabinet de l'Empereur, oubliant son ramage ordinaire, ou dressé par quelque valet, forma ces paroles bien distinctes, *Ha pauure Leon!* & les dist si souuent, que le pere commença à croire que Dieu l'aduertissoit de la miserable condition de son fils; & comme il faut fort peu de chose pour esmouuoir vn bon sang, l'Empereur se resolut de le retirer de la prison. Apres auoir examiné plus meurement, & sans passion, les actions de Leon, & la vie & conseils de son Moyne, declara celuy-là successeur de l'Empire, & chastia rigoureusement cettuy-cy.

SIRE, cette histoire, qui nous donne sujet d'admirer la Prouidence de Dieu, & de craindre ses iugemens, nous fait esperer, que celuy qui a fait cognoistre la verité à vn meschant Empereur d'Orient, par vne voye extraordinaire, pour tirer d'oppression vn Prince; en trouuera quelque autre, pour faire cognoistre à vn

bon Roy la violence qui eſt faite à vne Princeſſe, que ſon Mariage & voſtre Naiſſance ont rendu la plus grande de la terre, & que le Ciel a fait la plus vertueuſe.

Ce n'eſt pas vn petit Moyne qui l'a reduite à l'extremité où elle eſt ; mais, ſi nous croyons à vn de nos Hiſtoriens, le petit fils d'vn Gentil-homme qui auoit eſté Moyne : ce n'eſt pas vn Moyne, mais vn homme qui a pour ſon principal conſeiller vn Moyne, le plus violent de voſtre Royaume. C'eſt celuy, SIRE, que vous cognoiſſez ; qui eſt Agent de Monſieur de Mantoüe : il n'eſt pas expedient que ie le nomme, de peur de ſcandalizer ſon Ordre rempli de gens de bien, qui n'approuuent point ſes actions. C'eſt ce bon Pere qui creue d'ambition dans vn ſac de penitence ; qui veut tirer à ſoy les plus grandes dignitez de l'Egliſe auec vne groſſe corde, & qui a caché ſous vn rude capuchon, le deſir d'auoir vn bonnet d'eſcarlatte. C'eſt vn homme qui a voulu fonder autrefois ſur vne reuelation feinte, vne Cheualerie qui ne dura que ſix mois, & qui deuoit prendre le grand Turc dans vn an : c'eſt vn eſprit petit, inquiet, qui parle beaucoup & ne dit rien de bon. En fin c'eſt celuy qui auec vn autre Preſtre corrompu a entrepris d'aſſeurer voſtre conſcience ; qui ne pouuoit conſentir à l'empriſonnement de la Royne voſtre Mere. Les deux faux prophetes, qui ont trompé non pas vn mauuais Roy d'Iſraël ; mais vn bon de Frãce, ont eſté ſi execrables, qu'ils ont taſché de vous perſuader, que la reſolutiõ de faire arreſter la Royne voſtre Mere vous auoit apporté trois benedictions, la facilité à parler, vne meilleure

Popeliniere.

ſanté, & la fecondité de voſtre Mariage. Ils ne ſe ſont pas contentez de vous repaiſtre de ces impoſtures, ils les ont fait debiter dans voſtre Royaume, & par toute la terre. Les imprimez de Paris nous aſſeuroient de ces trois miracles; & ſur tout, que la Royne voſtre Eſpouſe n'eſtoit deuenuë groſſe que depuis la detention de la Royne voſtre Mere, qui auoit empeſché ce grand bien que nous ne voyons pas encore; & auquel, apres vous & la Royne ſa Bellefille, elle a plus d'intereſt que perſonne du monde. SIRE, deffiez-vous de ceux qui vont aux delices, & aux honneurs par des chemins contraires, des Religieux, qui n'ont que les apparences de Religion; qui eſtans laſſez de leur profeſſion, cherchent les diuertiſſemens dans les affaires du monde; & ſont ſemblables aux beſtes de charge, qui ſont recreües, leſquelles ne vont plus fermement dans le droit chemin, mais chancelent tantoſt à droit & tantoſt à gauche. I'ay eſté forcé par la verité de dire ce que ie dis, & d'aſſeurer V. M. que ce Moyne a eſté la principale cauſe de toutes les violences qui ont eſté faites. Il ne s'eſt pas contenté de diſpoſer le Cardinal qui l'eſcoute, & qui ſe laiſſe gouuerner par luy (comme il dit) de donner des bons penſionnaires à ſon frere, mais l'a pouſſé aux eſtranges entrepriſes; qui ont eſté faites contre la Royne voſtre Mere, & contre Monſieur voſtre Frere. Perſonne ne l'oſe deſcouurir: mais nous eſperons, que Dieu enuoyera bien-toſt vn oyſeau du Ciel (c'eſt à dire, vn bon Ange) qui chantera aux oreilles de voſtre cœur: Ah, pauure MARIE,

Le frere du P. Ioſeph gouuerneur de la Baſtille.

qui eſtes la Vefue & la Mere des Grands Roys! & qui eſtes indignement traitée par des ſeruiteurs! qui eſtes dans vne grande innocence, & dans vne grande miſere! Ah, pauure MARIE, qui eſtes toute fonduë en larmes; non pour le mal que vous ſouffrez, mais pour celuy que vous craignez, pour vos deux Fils! Ah, pauure MARIE, qui auez à force de pleurer tantoſt perdu les yeux! qui ne peuuent plus veiller à la conſeruation de la ſanté du Roy; & qui ont leu dans vn eſcrit infame le vray coup frappé ſur la teſte de l'Eſtat, que le Conſeiller qui a ſouuent ietté la vie de S. M. dans les hazards des guerres & des peſtes, & qui abrege ſes années par mille apprehenſions, eſt celuy que Dieu luy a donné pour le ſalut de ſa perſonne; comme ſi ceux qui ont le plus grand intereſt, & les veritables affections, auoient quelque deſſein de la perdre. Ah, pauure MARIE, qui auez ſemé tant de bien-faits dans vne terre qui ne vous a produit que des eſpines, qui vous perçent le cœur! & qui apprenez aujourd'huy, qu'vne petite obligation fait vn homme recognoiſſant, & vne trop grande le rend ennemi! Ah, pauure MARIE, qui auez eſté priſonniere, non pas de voſtre Enfant, mais de voſtre creature, & plus mal traitée que n'ont iamais eſté les moindres Princeſſes priſes dans vne guerre, qui ont rencontré quelque reſpect & humanité parmi les plus cruels & les plus inſolens vainqueurs! Ah, pauure MARIE, qui auez eſté contrainte de ſortir d'vn chaſteau, dans lequel vous ne pouuiez regarder la terre, ſans voir les corps de

garde qui vous enuironnoient ! qui auez ſçeu, qu'on veut faire croire au peuple, que voſtre detention n'eſtoit pas vne priſon, parce qu'elle eſtoit vn peu large. On l'auoit renduë eſtroite, par la iuſte apprehenſion qu'on vous auoit donnée, qu'vne promenade de mille pas vous pourroit produire vn voyage de trois cens lieuës, & vn banniſſement hors du Royaume. Vous eſtes bien aduertie, que ce deſſein n'eſt pas venu à la cognoiſſance du Roy ; mais qu'il eſtoit dans l'ame de celuy qui ne fait voir ſes reſolutions que piece à piece ; qui deſeſperant du pardon de ſa faute, taſchoit en vous renuoyant, renuoyer bien loin la punition, qui luy viendra pluſtoſt du Ciel que de vous. Ah, pauure MARIE, qui ſçauez & voyez comme on pille voſtre cher Fils, & ſon Royaume ; & qu'on prend, auec les Finances, toutes les places fortes ; qu'on altere toutes les Loix, & toutes les volontez ; & cependant vous n'auez plus de moyen de crier aux voleurs, aux meſchans, ſecours, Iuſtice ! Ainſi l'Ange de DIEV vous parlera, Grand ROY, puiſque tous les hommes ſont reſolus de ſe taire, ou par corruption, ou par apprehenſion : nous croyons, que le remede à tous ces deſordres & ſcandales eſt à la porte, & que ceux qui en ſont les autheurs, ſeront chaſtiez dans peu de temps.

Vn mal-heureux nommé Felician auoit eſté auancé & enrichi par Elizabeth Royne d'Hongrie : c'eſtoit vn homme qui auoit * l'ambition & la malice fort couuertes. Ce meſchant ayant attaqué le Roy Charles, luy porta vn coup

* *Diſſimulata huic iniquitas & ambitio.*

d'eſpée ſur la teſte : la Royne voulant parer auec la main, & defendre la vie de ſon Eſpoux, * eut quatre doigts coupez, qui auoient eſté les miniſtres, comme dit l'Hiſtorien, d'vne tres-grande liberalité enuers cet ingrat. SIRE, ceux qui ont empriſonné & chaſſé la Royne voſtre Mere, ont entrepris de luy oſter le moyen de s'oppoſer au mal, qu'ils vous veulent faire; ont coupé la main qui vous defend, & qui leur a donné autrefois les biens qu'ils employent maintenant contre elle. Iean Gouuerneur de Croace par vn excez d'ingratitude empriſonna Marie auſſi Royne d'Hongrie; & ſçachant que le Roy Sigiſmond venoit pour la deliurer, luy donna la liberté, apres auoir extorqué vn ſerment ſur des ſainctes Reliques, qu'elle ne ſe reſſentiroit iamais de l'injure qu'il luy auoit fait : mais cette Princeſſe ſçauoit bien, que les priſonniers ne ſont pas obligez de garder des promeſſes tirées par force, & dans vne priſon. Iean qui s'en defia, ſe retira dans la forte ville de Dobor, de laquelle il eſtoit Gouuerneur : il y fut aſſiegé, & ſe voyant preſſé, voulut chercher le ſalut par la fuite; en laquelle il fut pris, & peu de iours apres puni ſeuerement. Sous l'Empereur Michel fils de Theophile, ſa Mere Theodora, qui auoit eſté fidele Regente, fut chaſſée de la Cour auec ſes Filles, fut dépoüillée de tous ſes biens, & empriſonnée par vn ingrat nommé Bardas. Quelque temps apres la Mere fut reſtablie aupres de ſon Fils, & Bardas aſſaſſiné par des perſonnes qui n'auoient point d'intention de

* *Illi quatuor digitos amputauit, quos habuerat profuſiſſimæ liberalitatis miniſtres.* Bonfinius.

vanger Theodora. Alexis Sebastocrator, l'vn des plus cruels & des plus scelerats qui ayent iamais abusé du nom & de la puissance d'vn grand & bon Prince, poursuiuit auec tant de rage la pauure Marie sœur d'Alexis Comnenus, qu'il la contraignit, pour garantir sa vie, de se retirer dans le temple de saincte Sophie, & d'embrasser l'Autel. Ce meschant homme la vouloit faire arracher de cet azyle; mais le Patriarche & le peuple s'y opposerent. Elle fut bannie; & son persecuteur, apres auoir exercé des grandes cruautez, apres auoir pris toutes les charges importantes, emprisonné, proscrit, & pillé tous les tresors de l'Empire, eut les yeux creuez, & fut condamné à prison perpetuelle.

SIRE, ces exemples font voir à V. M. que Mr le Cardinal de Richelieu n'est pas le premier, qui a attaqué les Meres des Roys; il ne sera pas aussi le dernier que DIEV chastiera: il est d'autant plus coulpable qu'il est le premier de sa profession, qui a attenté sur les personnes sacrées. Il a contraint non vne Marie sœur d'vn Empereur d'Orient esleué à cette dignité par des soldats brutaux; mais vne Marie Mere d'vn Roy de France fait Roy par la saincteté & fidelité de son Mariage, & conserué par la vigilance & sagesse de sa Regence. Ce n'est pas vn barbare Sebastocrator, qui l'a contrainte de prendre pour lieu de refuge vn temple sacré, & de s'attacher à vn autel, autrement que par le recours qu'elle a tousiours à Dieu; mais qui l'a forcée par sa violence, & par ses artifices de quitter la France, où elle auoit demeuré trente

vn an, Regnante, Regente, fidele Conseillere, & tousiours bonne Mere. Elle n'a point eu de regret de laisser tout le bien qu'elle y auoit apporté, celuy que le feu Roy, & Vous luy auez fait; mais le souuerain bien qu'elle possede en terre, qui est la douce presence de vostre Personne, à laquelle elle ne peut penser qu'en souspirant, & qu'elle ne sçauroit nommer qu'en pleurant. Ce cœur qui brule d'amour pour vous, ces yeux qui ne peuuent plus veiller pour vous, cette bouche à laquelle il est defendu de parler pour vous, ces entrailles qui vous ont porté, ces mains qui vous ont defendu, ont par contrainte & auec regret demandé protection à vn beau Fils, & à vne bonne Parente, pour se garantir des injustes poursuites d'vn seruiteur ingrat. Il s'est rendu criminel, pour l'esloignement, detention, & autres violences qu'il a exercées contre sa Maistresse; mais elle a esté si charitable enuers luy, qu'elle a mieux aimé fuir, que de rendre coulpable de sa mort celuy, qui ne l'est que trop pour luy auoir rendu la vie amere.

Et afin que V. M. cognoisse, que la Royne vostre Mere s'est retirée auec plus de raison, que de passion; il est necessaire que vous soyez informé des desseins de M^r le Cardinal, & de la suite de ses finesses ordinaires. Il n'a pas sujet de se plaindre, ny de faire des declarations contre ceux qui ont assisté la Royne vostre Mere en sa sortie, ny de luy rendre des mauuais offices sur ce sujet; puis qu'elle n'a fait que ce qu'il a desiré, & disposé par vn grand artifice. Il esloigna de quelques lieües les gardes des gens de

** La Capelle : le gouuerneur fust trompé par les entremetteurs du Cardinal.*

pied ; fit presenter subtilement vne * place à la frontiere, & ouurir vn peu de iour pour seruir de pantiere ou fenestre, afin de la faire prendre au passage. Elle s'estoit iettée dans ce danger pour garantir sa vie, que l'air relant d'vn vieux chasteau, terrassé iusques au second estage, eust estouffé ou grandement incommodé dans les humiditez de l'Automne. Mr le Cardinal dit, qu'on l'a pressée de prendre d'autres retraites : mais outre qu'elles sont aussi mal saines que celle-là, elle n'a pas voulu, pour conseruer l'honneur de vostre Naissance, estre trainée en triomphe au trauers de trois ou quatre Prouinces, ny courir fortune d'estre bannie hors de vostre Royaume. Elle eust aduis, qu'on auoit dessein de luy faire acheuer par force le reste du chemin duquel elle auroit fait volontairement la moitié. Elle a demeuré à Compiegne tant qu'elle a peu, & a resisté à ceux qui la pressoient d'en sortir, s'estant persuadée, que ce lieu là estant assez proche de la ville de Paris & du Parlement, on auroit plus d'apprehension de l'enleuer par violence, ou de la reserrer plus estroittement, ou de luy oster tous ses seruiteurs, pour exposer sa vie à la corruption de ceux que ses ennemis luy enuoyeroiēt. Elle est sortie pour se garantir d'oppression, & pour chercher la liberté, qui est naturellement desirée, non seulement par les plus vils de tous les hommes, mais par les oysillons. La plus rigoureuse Theologie nous asseure, que ce n'est pas vn peché à vn criminel de rompre sa prison, à plus forte raison à vn innocent : Dieu mesme nous commande d'al-

ler de ville en ville, pour fuir la perſecution. Mais on a pris retraite parmy les eſtrangers; & ſur tout dans les terres d'vn Roy, que V. M. tient pour ennemy de ſon Eſtat. Se retirer dans vne place frontiere, euſt fait crier Mr le Cardinal à la reuolte, à la rebellion; & l'euſt porté à faire dans peu de iours d'vne citadele vne priſon. Où pouuoit aller vne Vefue d'vn Roy affligée, qu'aupres d'vne* Princeſſe Vefue, & qui eſt entre les plus vertueuſes que la terre aye iamais porté? Cette conſideration, le voiſinage, la ſeureté, l'alliance, la parenté, ont porté la Royne voſtre Mere à prendre la route des Pays bas, & à demander protection apres y eſtre entrée. Ce qui deuroit tirer les larmes des yeux, faire frapper la poictrine, & arracher mille ſouſpirs à celuy qu'elle a tant obligé, & mis dans la puiſſance qu'il exerce contre elle, le fait eſcumer de rage en apparẽce: car dans ſon cœur il eſt tres-content de voir ce qu'il a voulu & acheminé. Il eſt auſſi tres-aiſé d'auoir vn pretexte pour dire qu'on eſt dans la deſobeyſſance, dans les pratiques auec les eſtrangers, parmy ceux qu'on a voulu faire croire à V. M. auoir eſté ſecretemẽt fauoriſez dans les rencontres des guerres d'Italie. Par ces diſcours & impoſtures on taſche de rendre cette demeure odieuſe, & de fermer la porte à la liberté ſainte, que la Royne voſtre Mere a recherché pour faire cognoiſtre à V. M. à vos Cours ſouueraines, à la France, & à toute la Chreſtienté, ſon innocẽce, l'abus abominable de voſtre nom & auctorité pour acabler vne Vefue. SIRE, nous n'auons que ce ſeul moyen, & nous

* *L'Infante Iſabelle de glorieuſe memoire.*

n'en voulons point employer d'autre, de peur qu'il ne deſplaiſe à DIEV, & à Vous : mais tant que nous aurons des voix & des plumes, nous demanderons Iuſtice : ſi nos requeſtes, denonciations, & accuſations ne ſont ny reſponduës, ny receües, ny leües, nous adreſſerons nos plaintes au Ciel ; c'eſt là où vont nos vœux pour voſtre proſperité, & de là viendra voſtre lumiere & noſtre ſecours. On pourra menacer de la priſon ceux qui ſeront enuoyez à V. M. de la part de la Royne voſtre Mere : tous ſes ſeruiteurs iront chercher ces marques honorables de leur fidelité. Et encore que les effets de voſtre douceur & bonté naturelle ſoyent arreſtez pour quelques temps, apres leſquels ils couleront auec plus de force, ceux de la Royne voſtre Mere ne ſeront point interrompus. Sans auoir deſſein d'apprendre la diſpoſition de vos affaires, puis que vous ne l'auez pas agreable, ſon parfait amour la rendra ſoigneuſe & curieuſe de ſçauoir l'eſtat de voſtre ſanté ; & la ſeule recommandation qu'elle fera à ſes ennemis, ſera de la mieux meſnager qu'ils n'ont fait.

SIRE, apres cet eſtrange effet de preſomption & de violence, il ſemble que tout ce qu'on pourra dire, ſera de petite conſequence, & que l'eſloignement du Frere vnique d'vn Roy, apres la detention d'vne Royne Mere, n'eſt pas vn crime, mais vne faute legere. Si eſt-ce qu'elle paroiſtra bien grande, eſtant conſiderée en toutes ſes circonſtances : c'eſt le ſeul Frere legitime que DIEV vous a conſerué : c'eſt vn Prince qui n'eſt point ambitieux, malicieux, entreprenant

& broüillon : c'eſt voſtre bras droit, & la perſonne apres la Royne voſtre Mere, en laquelle vous pouuez vous confier dauantage, la force du ſang n'ayant point eſté corrompuë en luy par aucun vice. DIEV pour nos pechez ayant differé la fecondité de voſtre Mariage, encore que tout voſtre peuple deſire que perſonne ne puiſſe recueillir voſtre ſucceſſion, qu'apres cent ans d'aage, & quatre-vingts & dix de Regne : iuſques à ce que la Prouidence diuine y aye pourueu autrement, Monſieur voſtre Frere eſt voſtre Enfant, & voſtre bonté luy a proteſté ſouuent qu'elle l'aimoit non comme Frere, mais comme Fils. Auec tous ſes auantages qu'il a trouué dans voſtre bon naturel, & que ſa naiſſance luy a acquis, il a eſté chaſſé hors de voſtre Royaume, & contraint de mendier l'aſſiſtance des eſtrangers pour viure, & ſe conſeruer pour vous ſeruir vn iour. I'ay dit, qu'il a eſté chaſſé non par voſtre mauuaiſe volonté, SIRE, car nous ſçauons tous que vous l'aimez tendrement ; mais par l'artifice, apprehenſion, ambition, & vangeance de ceux qui ne le pouuoient plus ſouffrir, ny aupres de vous, ny en France. Ils ont apprehendé ſa qualité & voſtre affection qui luy donnoient quelque liberté de parler hautement, & de vous dire la verité de ce qui ſe paſſoit. Ils ont creu, qu'il ne pouuoit demeurer dans voſtre Cour, ſans faire du bruit ſur l'empriſonnement de la Royne voſtre Mere, qui eſtoit reſoluë dans le ſecret conſeil des malins deuant ſon depart de Paris. Tout eſtoit diſpoſé pour faire ce ſcandale, ſans que vous en ayez rien ſçeu qu'à voſtre

arriuée à Compiegne. Dans ce meſme triumuirat, qui priſt cette abominable reſolution, on auoit fait deſſein de vous porter par des grandes conſiderations d'Eſtat, & horribles calomnies, à vous aſſeurer de la perſonne de Monſieur. Il en fut bien aduerty, & ſe contenta de dire des paroles genereuſes, qu'vn eſprit plus violent que le ſien, & qui n'euſt pas eu tant d'apprehenſion de vous deſplaire, euſt accompagné de quelque grand effet de colere : mais Dieu le defend ; vous n'en euſſiez pas eſté content, & l'inclination de Monſieur n'y eſt pas portée. Il ne laiſſa pas de partir de Paris, ne voulant point eſtre obligé de faire le mal, ny ſujet à le receuoir : il vous aduertit de ſa retraite, qui fut dans la Capitale de l'appannage que vous luy auez donné ; il vous fit toutes les proteſtations d'obeyſſance que vous doit vn bon Frere & fidele vaſſal. Il ne manda ſes gardes, les genſdarmes que vous entretenez ſous ſon nom, & quelques Gentilshommes voiſins, que lors qu'il fut bien informé qu'on le vouloit ſurprendre dans ſa maiſon. Il ſçeut auſſi, qu'on auoit practiqué quelques perſonnes parmy ceux de ſa ſuite, pour ietter la diuiſion entre les ſiens, & le faire vendre par le party qui ſurmonteroit l'autre. Il cognut en ſuite de cela, que V. M. s'approchoit de luy apres la detention de la Royne ſa Mere ; & que voſtre bonne ame n'ayant autre intention que de le r'appeller aupres de vous, celle de voſtre principal Miniſtre eſtoit, ou de le faire prendre dans Orleans, ou de l'en chaſſer. Pour faire reuſſir ce deſſein, on faiſoit auancer

vos troupes : cette ville estoit sur le poinct d'estre blocquée & affamée, les viures qu'on y apportoit ayant esté arrestez.

Sire, il n'y a personne qui ne fuye dans ces rencontres, n'ayant point de volonté de faire mal, ny de puissance pour resister : en ce cas, il ne reste qu'à practiquer le commandement de nostre Seigneur. Monsieur vostre Frere sortit d'Orleans, & prist le chemin qui seul estoit libre : sans incommoder vos subjets, il passa iusques en Bourgongne, pour voir si vn * seruiteur que vous luy auez donné le receuroit ; & croyant estre en seureté en vne frontiere, où il vouloit viure sans faire violence, & sans crainte de la souffrir. Il n'y fut pas plustost arriué, qu'on fit entendre à V. M. que cette retraitte dans vne Prouince gouuernée par le plus paisible Seigneur de vostre Royaume, le menaçoit de ruine ; qu'il estoit necessaire de la preuenir par vne diligence extraordinaire, autrement que tout estoit perdu. Cette alarme porta V. M. à faire le voyage de Bourgongne, à y entrer en armes, à deposseder le Gouuerneur, à reduire Monsieur à la derniere place sur les limites de la Franche Comté. Ceux qui le vouloient chasser hors de France, & le rendre Criminel, pour s'estre ietté entre les bras (comme ils disent) des anciens ennemis de l'Estat, furent trompez lors qu'ils virét que Monsieur fut d'aduis de prendre sa retraitte dās les terres d'vn Prince allié de vostre Couronne, qui estoit affectionné au seruice de V. M. & outre qu'il est du Sang de France du costé des femmes, a espousé vne petite niepce

* *Le Duc de Bellegarde.*

de la Royne voſtre Mere. Durant tout ce voyage de Monſieur, V. M. a receu par ſes lettres, & creances données aux Gentilshommes qu'il a enuoyé, toute ſorte de teſmoignages de reſpect, de ſoumiſſion, & de deſplaiſir de ce que pour ſa conſeruation il eſtoit contraint d'abandonner voſtre Royaume, & ſur tout de s'eſloigner de la douceur de voſtre preſence & de la Cour. Ces lettres contenoient auſſi quelques plaintes contre celuy qui auoit fait arreſter la Royne voſtre Mere, & les raiſons qui obligeoient Monſieur à ſortir hors de voſtre Eſtat: elles donnoient quelque tendreſſe à voſtre bonne ame; on fiſt arreſter Mr de Briançon, qui fut porteur de la derniere, afin de couper chemin aux cognoiſſances qui vous pouuoient venir de ce coſté là. Ce conſeil fut donné à V. M. pour mettre les affaires hors d'eſperance d'accommodement, qui eſt tout ce qu'on deſire; & pour forcer Monſieur à ſe perdre par la triſteſſe, qui luy a deſia cauſé vne maladie, ou par deſeſpoir qui le pouſſa à entreprendre quelque choſe qui vous peut deſplaire. On veut couurir tous ces crimes, en diſant que les ſeruiteurs de Monſieur ſont des meſchans. Nous ne voulons point faire icy vn Apologie pour eux; il ſe peut faire qu'il y en aye quelqu'vn qui ne ſoit pas homme de bien: mais il eſt certain, qu'ils ne ſont pas violens. S'ils auoient eu le credit de faire ſortir leur Maiſtre hors du Royaume contre raiſon, ils auroient eu le pouuoir de le porter à faire quelque violence contre Iuſtice. On leur reproche qu'ils ont eſté corrompus par argent; ceux

qui

qui ont deſiré de les acheter, leur ont voulu enſeigner à ſe vendre : mais ils ont trouué la fidelité enuers leur Maiſtre toute entiere ; & n'ont pas veu qu'ils ayent employé les biens qu'ils ont receu de luy pour l'empriſonner & le chaſſer. S'ils eſtoient fols & inſenſez, comme on a publié dans ces belles apoſtilles, ceux-là ſont des meſchans qui ſe vantent de vous auoir porté à les faire Iuges des ſages.

Le plus grand mal qui aye eſté fait en ſuite de cette ſortie de Monſieur, eſt en la premiere declaration adreſſée au Parlement de Paris, & tres-mal dreſſée, en ce qu'elle comprend tous ſes domeſtiques, ſans excepter ceux qui le ſeruent : il ſemble qu'on le vueille contraindre de ſe rendre à ſes ennemis, en l'obligeant à faire boüillir ſa marmite, & à tirer ſes chauſſes. Chacun a creu, que ſi ſa perſonne n'y a point eſté compriſe, la bonté de V. M. ne l'a peu ſouffrir; & les ſages ont iugé, que la violence qui a eſté faite à voſtre Parlement de Paris, pour auoir differé la verification de cette declaration mal conceüe, eſt vne grande breſche faite à voſtre auctorité & reputation : tant s'en faut que ce delay aye bleſſé l'vne & l'autre, comme on vous a voulu perſuader, pour vous porter à employer le pouuoir abſolu. C'eſt vne piece que vous ferez joüer quand il vous plaira : mais iamais homme de bien, ny ſeruiteur fidele, ne vous conſeillera de la faire valoir que dans vne grande extremité.

Et afin que V. M. ſoit pleinement informée de cette verité, qui eſt de tres-grande importance, il eſt neceſſaire de vous repreſenter, pour quelle

conſideration nos bons & iuſtes Roys ont eſtabli les Parlemens, & autres Cours ſouueraines : ils leur ont donné le pouuoir de verifier leurs Edicts, Declarations & Lettres patentes, auec la permiſſion de faire leurs tres-humbles remonſtrances ſur la conſequence de ce qui leur eſt adreſſé, pour eſtre examiné par eux, non pour eſtre ſimplement enregiſtré, ce qui n'eſt l'office que des Greffiers. Ce n'eſt pas SIRE, que ces Corps ſoyent les contreroleurs de vos actions, ou tuteurs des Roys, qu'ils ayent vne puiſſance par deſſus la voſtre, & ſoyent comme Tribuns du peuple. Ceux qui les voudroient rendre odieux le veulent faire croire ; ou peut-eſtre quelques particuliers de ces Compagnies qui ignorent leur inſtitution, ſe ſont imaginez cela, & le peuuent auoir dit. Il eſt vray, SIRE, qu'ils ſont tous vos ſubjets, & vos Officiers ; ils n'ont point de puiſſance que celle qu'ils tiennent de vous, & ne doiuent vſer d'aucune repartie, quand vous commandez en Maiſtre. Mais vous me permettrez, s'il vous plaiſt, de vous dire vn ſecret qui vous a eſté caché.

Les bons Roys vos predeceſſeurs auoient apris, ce que tous les anciens Politiques ont eſcrit, & que toutes les Hiſtoires des Empires du monde ont confirmé, que les Monarchies qui n'auoient point de temperament d'Ariſtocratie, eſtoient de petite durée ; parce qu'elles ſe rendoient premierement ſuſpectes, & apres odieuſes aux peuples, qui leur donnoient vn mauuais nom. Nos Roys ont voulu fuir non ſeulement l'effect, mais le ſoupçon : ils apperçeurent que les loix de leur Eſtat, & la ſoumiſſion des François, leur acque-

ſoient vne entiere diſpoſition de la vie & biens de leurs ſubjets, & meſme de faire des nouueautez, impoſitions, creations d'offices, & declarations, ſelon le rencontre & neceſſité des affaires. Pour faire receuoir ces choſes auec plus de raiſon & apparence de iuſtice, ces meſmes Roys ſe ſouſmirent volontairement à les faire examiner & verifier par les Cours ſouueraines, tant pour la deſcharge de leur conſcience deuant Dieu, que pour celle de leur reputation deuant les hommes, ſe reſeruans touſiours d'vſer de l'auctorité abſoluë, conformément à ces mots qu'ils mettent en toutes leurs Lettres patentes & Edicts ; *Tel eſt noſtre bon plaiſir.* Les bons Princes, comme vous, ſe contentent de faire eſcrire ces paroles ſur le parchemin, pour monſtrer leur puiſſance : mais ils ne ſe ſeruent iamais de tout le droit de la Souueraineté, qui doit eſtre bien meſnagé ; & ne le ſçauroit mieux eſtre qu'en ſuiuant les chemins ordinaires, qui font aimer comme bon, & eſtimer comme iuſte celuy qui les tient. Au contraire, on murmure contre celuy qui les quitte, & on a mauuaiſe opinion de ſon gouuernement : ce qui diſpoſe peu à peu les eſprits à la rebellion. Pardonnez-moy, ſi ie vous deſcouure cette verité tres importante : ce n'eſt pas aimer voſtre perſonne, & voſtre Eſtat, de la cacher ; & c'eſt haïr l'vne & l'autre, de la faire meſpriſer. C'eſt le deſſein de ceux que la Iuſtice de Dieu & la voſtre renuoyeront bien-toſt deuant les Iuges, qu'ils ont voulu rendre odieux à V. M. Ils ſont plus fideles ſeruiteurs eſtans interdits, proſcrits, bannis & traitez auec paroles rudes, que ne ſont ceux qui ont

maintenant l'honneur de vos bonnes graces, & ſont chargez de vos bien-faits.

Tout ce que i'ay repreſenté à V. M. tendoit à faire voir l'ambition, l'orgueil & la violence de celuy qui eſt le principal Miniſtre de voſtre Eſtat; & qui eſt arriué iuſques à vn tel aueuglement d'inſolence, de faire publier dans toutes les ruës de Paris vne genealogie qui le fait deſcendre de la coſte de Louys le Gros. Il ne manque rien à cela, que de renuerſer par les armes, Finances, & places qu'il a en ſa diſpoſition, la Loy Salique, & à ſe faire Roy; s'il ne ſe contente de faire ſa niepce Royne. Il trauaille à cela, & c'eſt ce qu'on appelle chez luy le grand deſſein. Il l'auroit deſia acheminé, s'il n'euſt rencontré dans l'eſprit d'vn Prince de voſtre Sang l'entiere auerſion d'vn mariage, que perſonne n'a eſté ſi hardi de luy propoſer. Chacun a bien iugé, qu'il eſtoit impoſſible de faire reſoudre vn Prince courageux, & bien appuyé ſur les racines de ſa naiſſance, & ſur le merite particulier de ſa perſonne, d'eſpouſer vne Dame, à la verité fort pieuſe; mais qui l'eſt iuſques à vn point, qu'elle a fait vœu de religion, qui a deſia de l'aage, qui eſt petite fille d'vn Notaire, & les reſtes d'vn pauure Gentilhomme.

Apres auoir fait cognoiſtre à V. M. vne partie des effects de la plus deſreglée ambition, & du plus fier orgueil qui aye iamais poſſedé l'ame d'vn Courtiſan; il eſt neceſſaire de dire quelque choſe de ſon auarice, qui eſt d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt plus couuerte. Ie peux dire auſſi, que peu de perſonnes, ſur tout ceux qui ne iugent que par les apparences, ne ſe peuuent imaginer,

qu'il en ſoit tourmenté comme il eſt. On voit vn grand luxe, vne deſpenſe Royale, des gardes montez à l'auantage, quantité de Nobleſſe penſionnaire, beaucoup de Secretaires, Pages, Eſtaſſiers, Officiers, & Faiſeurs d'affaires bien couuers, pluſieurs Eſcuyries remplies de cheuaux de grand prix : on entend & on compte vne bande de vingt-cinq ou trente mulets chargez de ſonnettes, & tous couuerts de broderie : on remarque les deſpenſes exceſſiues de la bouche, des baſtimens ſuperbes, & ameublemens magnifiques : comment peut-on dire que l'auarice ſe rencontre parmi toutes ces profuſions, qui meritent pluſtoſt le nom de prodigalité ? ou pour eſcrire en termes plus doux, de magnificence Royale ; eſtant choſe veritable, qu'elle paſſe celle de la maiſon de nos Roys qui ont veſcu deuant François Premier.

SIRE, V. M. iugera, que toutes ces choſes qui ſemblent contraires à l'auarice, ſont ſes vrayes ſources ; apres que ie luy auray fait voir, qu'vne ame eſt capable en meſme temps des deux extremitez, qui ruinent la liberalité, & la modeſtie. Il eſt certain, & nous le remarquons tous les iours dans voſtre Cour, & dans la façon de viure de quelques Seigneurs de voſtre Royaume, que ceux qui deſpenſent en Roys, queſtent en gueux : qu'il n'y a perſonne plus hardie à deſrober au public, plus importune à demander aux Princes, ny plus cruelle à exiger des peuples, que ceux qui veulent paroiſtre par vne grande ſuite de Nobleſſe & valets, par des beaux baſtimens, meubles precieux & habits magnifiques, qui ſont grands

joüeurs, qui ne sçauent point donner, mais dissiper; & ne peuuent mesnager auec honneste prudence, ce qu'ils ont ramassé auec vne sale auarice. Cette verité estant bien recognuë, & prouuée par l'experience, il ne reste qu'à faire voir, que celuy que nous descriuons à V. M. estant le plus splendide qui aye iamais eu part aux bonnes graces d'vn grand Roy, est aussi le plus auaricieux. Il ne se peut faire autrement, qu'outre les bien-faits de son Maistre, & ceux de sa Maistresse, il n'aye pris sous main plus de trois quarts de ce qu'il a employé & reserué depuis dix ans: si nous mettons en ligne de compte ce qu'il auoit deuant ce temps, la despense qu'il a faite du depuis, & son espargne, nous descouurirons aisément sa recepte.

Chacun sçait, que ses reuenus estoient fort petits, lors qu'il vint d'Auignon à Angoulesme; & qu'aussi-tost apres il fit cognoistre, que son auarice luy faisoit preferer le bien vtile à l'honorable, lors qu'il rechercha & trouua les moyens pour faire perdre les debtes de son pere & de son frere, & qu'il fit casser le testament du dernier, & lais pieux faits en vn temps, auquel, comme il disoit, l'affliction auoit troublé son esprit. Les artifices qui furent practiquez, les tours de souplesse qu'on fit pour desgager les biens de sa maison, & ruiner des pauures creanciers, sont cognus par plusieurs personnes. La cognoissance particuliere de toutes ces friponneries fait tenir vn * homme prisonnier à la Bastille, & l'a rendu depuis quatre ans Pensionnaire de V. M. Il n'est coulpable d'autre crime, que d'auoir sçeu ce qui s'est

* L'Anglois.

practiqué en ces affaires; qui ont fait voir que l'auarice auoit mis ſous le pied l'honneur & la conſcience, puis qu'elle a porté M^r le Cardinal à faire declarer ſon pere ſafranier, & ſon frere aiſné inſenſé. Cette paſſion a trouué dequoy éguiſer ſon appetit, non dequoy ſe remplir dans l'Intendance de la maiſon de la Royne voſtre Mere, dans laquelle il eſtoit maiſtre abſolu de toutes les Finances. Il a receu, comme il a confeſſé autrefois en preſence de pluſieurs perſonnes, en bienfaits, & argent comptant, neuf cens mille eſcus, ſans les ameublemens, buffets de vaiſſelle d'or & d'argent, pierreries, & chapelle qui a couſté plus de cent mille piſtoles. Adjouſtez à tout cela, que la pluſpart des parties caſueles ſont demeurées entre ſes mains, & que perſonne n'y a eu part durant ſon gouuernement: qu'il a vendu les charges de Grand Aumoſnier, & d'Intendant; qu'il a gardé le profit des deux auec la recompenſe: qu'il a fait la guerre d'Angers pour ietter les deſpenſes dans la confuſion, & pour conuertir la plus grande partie en ſes vſages, ou des ſiens: qu'il a entretenu la Nobleſſe qui le ſuiuoit, & la pluſpart de ſes parens & domeſtiques, auec les penſions de la Royne voſtre Mere: que ceux qui ne ſe rendoient eſclaues de ſes volontez, n'ont eu que la miſere & le deſeſpoir. Vous recognoiſtrez la tyrannie que ſon auarice a exercé, & qu'elle a retiré durant l'adminiſtration des biens de ſa Maiſtreſſe pour ſoy, ou pour les ſiens, plus de deux millions d'or. C'eſt en ce temps là qu'il a liquidé & augmenté de beaucoup les reuenus de ſa maiſon; qu'il a acheté Limours quatre

vingts dix mille eſcus ; qu'il y a fait des reparations pour plus de cent mille, qu'il a acquis, fait baſtir & embellir magnifiquement ſa maiſon de Paris ; qu'il a adjouſté à ſa terre les Domaines de V. M. les Greffes, & Offices qui eſtoient à ſa bienſeance ; qu'il a recherché curieuſement par toute la France & en Italie les meubles precieux ; qu'il a corrompu ceux qui s'oppoſoient à ſon bonnet rouge ; qu'il a fait des grands preſens à ceux qui le pouuoient aider pour ſurmonter les difficultez ; qu'il a entretenu quantité de ſoliciteurs ; qu'il a grandement releué ſon train, qu'il a fait des feſtins exceſſifs, & tenu bon ordinaire, ayant fort peu de rentes, & ſans rien emprunter. Tout cela s'eſt fait aux deſpens de la Royne voſtre Mere, qui reçoit aujourd'huy vn beau payement, non ſeulement des biens qu'elle a fait de bonne grace, mais de ceux qu'elle a ſouffert qu'on luy deſrobaſt ſans crier.

Que ſi l'auarice a fait ces pillages ſur vn petit bras de mer, & dans vn eſquif ; quel brigandage aura-elle exercé ſur l'Ocean auec vne flotte ? Si dans la maiſon de la Royne Mere, qui n'eſt qu'vn ruiſſeau de la voſtre, on a puiſé tant de richeſſes, qu'aura-t'on fait dans la ſource ? Ce que ie diray ſurpaſſera toute creance ; & neantmoins il eſt certain, que c'eſt pluſtoſt au deſſous qu'au deſſus de la verité. Outre que tout le fruit de la recherche des Financiers tomba dans la bourſe de Mr le Cardinal, ou dans celle des ſiens : V. M. a dequoy tirer quelque aduantage contre les ennemis de ſon Eſtat, de ce que ie veux dire ; & a vn moyen de leur faire voir voſtre puiſſance, lors que i'au-

ray prouué qu'vn seruiteur, auec ceux qui ont esté en intelligence auec luy, vous a pris dans six ans plus de dix millions d'or. Le bastiment de Richelieu fait par ambition sur le plan de celuy de Luxembourg, & trois autres maisons basties par celuy, entre les mains duquel Mr le Cardinal a mis vos Finances, vous coustent plus de huict millions de liures, & les ameublemens plus de six millions. V. M. a fait à Versailles vn petit logement d'vn Gentilhomme de dix ou douze mille liures de rente, & vostre Louure demeure imparfait.

Mais que sera-ce lors qu'on vous fera voir les reuenus qui ont esté adjoustez à ces magnifiques maisons? Richelieu, qui n'estoit qu'vn petit fief releuant d'vn Gentilhomme voisin, est maintenant vne terre de plus de cent mille liures de rente. Celuy qui porte le nom de Surintendant de vos Finances, & en effet n'est que l'argentier du Cardinal qui vous l'a donné, n'a pas acquis moins de reuenu en Auuergne, en Touraine, & en Anjou. Chacun d'eux possede en diuers endroits, & differentes sortes de biens, plus de cent mille escus de rente; sans comprendre les benefices de Mr le Cardinal, qui valent autant, & sans faire estat des appointemens, pensions, entretenemens, gratifications pour ces charges & places, sur tout pour l'Admirauté, dequoy on ne sçauroit faire vn compte certain. Tout cela est à discretion & sans discretion augmente tous les iours. Pour la marine il n'y a rien de reglé; la plus part de ce qui est contenu en cet article s'employant en vn comptant, quoy que vostre Châbre des Comptes puisse dire au contraire. On y fist passer par iussion

& commandement exprés de V. M. il n'y a pas longtemps, vn comptant de deux millions de liures, pour l'entretien de vos vaisseaux, sans fournir aucun estat de la despense.

C'est sur ce mot de comptant, que nous aurions vn grand sujet de faire voir les horribles brigandages qui se font dans vos Finances. Si on vous veut desrober cent ou deux cens mille escus à la fois, & prendre (comme on a fait au siege de la Rôchelle) le tiers ou la moitié d'vne voiture de Finances; cela se fait pour abreger chemin par les menus de comptant, sur lesquels on expedie vn ou plusieurs acquits de comptant, pour la descharge des Tresoriers de vostre Espargne en la chambre des Comptes: mais on n'a garde d'y faire voir les menus, qui descouuriroient la volerie. Ce chapitre des comptant ne despend que de vostre Surintendant; c'est là où il sert ceux qui l'ont mis en charge, & ne s'oublie pas. Pour couurir ce jeu, on fait bailler des certifications par des hommes affidez, & personnes de neant, comme s'ils auoient receu les deniers de V. M. ou pour employer en affaires secrettes, ou pour l'entretien des vaisseaux, ou pour les trauaux aux sieges des places, ou pour acheter des munitions & des viures, ou pour payer ses espions, ou pour voyages, & autres inuentions qui se pratiquent. C'est vne chose asseurée, que pour la digue, tranchées, & forts de la Rochelle, il se trouuera à l'Espargne pour plus de six millions de liures de certifications, baillées par vn valet de chambre de son Eminence, qui de boulanger de la ruë de la Mortelerie à Paris est deuenu tout à coup grand

Seigneur ; auſſi bien qu'vn autre, qui de lacquais eſt vn beneficier d'importance, & riche de trente mille liures de rente. Ces gens là, & pluſieurs autres, ne ſont remplis que de miettes qu'on leur a abandonné, lors qu'ils ont ſeruy pour bien couurir la table de leur Maiſtre. Si on ſupputoit les biens de ceux qui n'ont pris auec la ligne que les petits poiſſons dans l'eau trouble de vos Finances, ſous la protection de Mr le Cardinal, on trouueroit que cela monte à plus de cent mille liures de rente, ſeulement dans deux ou trois maiſons de petits fripons : de là on peut conjecturer, ce que doiuent auoir fait ceux qui auec des grands filets n'ont peſché que des monſtres.

Nous pourrions faire voir en detail beaucoup de choſes, deſquelles nous auons de tres-bons memoires ; il ſuffit de monſtrer au doigt ce qui paroiſt & eſclatte au ſoleil, & qui n'eſt pas venu du Ciel, ny des rentes des anciennes familles. C'eſt aſſez que chacun a horreur de voir, que ceux qui ont pillé V. M. & ſon peuple, n'ont pas caché leur larcin ; qui ſeroit vn teſmoignage de quelque pudeur, mais ont publié leur peché, comme s'ils en faiſoient gloire. Ce qui eſt plus à craindre ne ſe voit pas : il y a des Finances recelées, leſquelles dans vne diſgrace & recherche pourroient eſtre employées contre V. M. & pour la diſſipation de l'Eſtat.

Vne partie de ces treſors, en bagues & argent monnoyé, ſur tout ce qui auoit eſté deſrobé dans la guerre d'Italie, fut apporté de Lyon en Auignon. C'eſtoit vn effect de l'apprehenſion que la maladie de voſtre Majeſté donna à celuy, qui

au lieu d'auoir recours aux prieres enuers Dieu, & d'aſſiſter aux conſultations des Medecins, mettoit à couuert ſes richeſſes, & cherchoit en meſme temps des protections contre vos plus proches.

La Royne voſtre Mere auoit ſçeu toutes ces choſes, & pluſieurs autres que la prudence luy faiſoit reſeruer à vne autre ſaiſon. Le coulpable ſe defia de ſa mauuaiſe cauſe, craignoit voſtre Iuſtice, & l'auctorité & les raiſons de ſa partie, iuſques à vn poinct qu'il auoit reſolu de s'enfuir. Il fut arreſté par le conſeil de deux Officiers, qu'il vous fit prendre pour recompenſe de l'aduis qu'ils luy donnerent de s'opiniaſtrer contre le mauuais rencontre. Cependant ſa defiance fut telle, qu'il enuoya le plus precieux de ſes meubles dans la citadele du Havre de Grace ; & fit embaler par vn des ſiens, qui l'a dit par meſgarde, cent ſacs de piſtoles d'Eſpagne, qui pouuoient faire en tout enuiron quatre millions de liures : on a tranſporté au meſme lieu, depuis peu, vingt-cinq charges de mulets d'or monnoyé. Il eſt probable, que Broüage n'eſt pas moins fourny, ou de ce qu'on y a apporté, ou de ce qui s'exige ſur toutes les coſtes de Guienne, Poictou, & Bretagne, ou de ſe qu'on retire des Salines. C'eſt choſe veritable, que cette place vaut au Gouuerneur cent mille eſcus tous les ans, & en couſte à V. M. plus de deux cens mille. Mais comment ne feroit-on en ce lieu là de grandes voleries, puis que le gouuernement, pour ſeruir à ce deſſein, a eſté volé à la Royne voſtre Mere? Elle aperçeut la tromperie qu'on luy auoit faite, apres auoir payé la recompenſe. Elle

Mõſieur de Chaſteau neuf & le Preſident le Gay.

ne fist point d'instance pour entrer en possession d'vne place de laquelle vous l'auiez pourueuë; parce qu'elle ne desire point d'autre seureté en France, que celle de vos bonnes graces, & ne veut point d'appuy, que celuy que vostre Naissance & son innocence luy doiuent donner. C'est là où elle cherche sa retraite, & où elle loge tous ses tresors; & croit fermement, qu'il n'y a que ceux qui ont mal fait, ou qui veulent mal faire, qui marchandent & fortifient les meilleures citadeles du Royaume. Il est vray aussi, que la crainte de la punition pour les crimes commis, ou le dessein d'en adjouster de plus grands, le portent à se cantonner, & à faire amas de richesses contre vostre Iustice & vostre Puissance.

SIRE, il est certain, que celuy qui voudroit vous persuader qu'il est vn pauure Prestre, qui n'a point d'argent caché, en a assez auec* son argentier & son clerc, pour releuer tous les affaires de V. M. & soulager vostre peuple. Le Garde des seaux de Marillac auoit fait vn estat de ce qui estoit venu à sa cognoissance depuis cinq ans, qui montoit à des sommes immenses, sans ce qui estoit passé par les comptans, rabais de vos fermes, presens des partisans, Edicts nouueaux, ce qui auoit esté practiqué dans les viures, artillerie, achat des munitions, monstres desrobées aux gens de guerre, & sur tout dans la marine que personne ne cognoist. Ce rolle qui ne comprenoit rien de tout ce qui est prouenu de tous ces articles, & des charges qui sont toutes entre les mains de deux hommes, deuoit estre presenté à V. M. par Mr de Marillac. Il fut trouué dans sa layette de laquelle

**Le Surintendãt Deffiat, & Bouillier Secretaire d'Estat.*

on ſe ſaiſit ; elle a eſté apportée à celuy qui n'a-uoit garde de faire mettre en inuentaire ce pa-pier, & encore moins de le vous faire voir. Il euſt eſté plus ſoigneux de vous monſtrer quelque piece, qui euſt ſeruy pour mettre entre les mains de la Iuſtice celuy, qui s'eſt imaginé auoir eſté ſon grād ennemy, & qu'il appelle ingrat dans ſon Dialogue des morts. Nous pouuons aſſeurer auec verité, qu'il n'a point eſté ny traiſtre ny larron : ſi on euſt trouué ſeulement vne conjecture du premier crime, & quelque marque du ſecond, on n'euſt pas manqué de le publier, comme on a fait ce qui s'eſtoit paſſé durant les troubles de la Ligue. S'il a fait paroiſtre vne grande inclination pour l'eſtabliſſement des Monaſteres nouueaux, s'il a facilité les affaires des Religieux, & leur a procuré quelque bien ; il eſtoit aiſé de retrancher les effects d'vn trop grand zele de pieté. On doit pluſtoſt blaſmer l'hypocriſie de celuy qui donne vos Finances auec profuſion, non ſeulement à tous les Conuents de Paris, mais à toutes les maiſons Religieuſes qu'il rencontre en ſon chemin, pour ſe faire preſcher dans les chaires grand ſeruiteur de Dieu & du Roy, innocent adminiſtrateur de ſon bien, & protecteur du pauure peuple. Nous ſçauons auſſi, que dans les viſites frequentes que font quelques Moines à Paris & ailleurs, il leur fait combattre la verité trop clairement recognuë, & trop viuement ſentie. Ce n'eſt pas la ſeule inuention qui ſe practique, pour acquerir quelque reputation d'homme de bien, & effacer la creance publique. En tous les feſtins qui ont eſté faits de vingt, trente

& quarante mille liures, à l'enchere les vns des autres, lors que le pauure peuple languiſſoit de faim, que les ſoldats eſtoient mal payez, & que les affaires de V. M. eſtoient reculées; il n'y a point eu de Maiſtre d'Hoſtel, d'Eſcuyer de cuiſine, bon patiſſier, & officier de bouche, qui n'aye eu vne ordonnance de cent ou deux cens eſcus pour la bonne chere. Ainſi voſtre Majeſté payoit non ſeulement les banquets exceſſifs, mais elle recompenſoit par excez ceux qui les auoient dreſſez.

Tout ce que nous auons dit, n'eſt qu'vn petit abregé du luxe & de l'auarice de ceux qui ont pillé vos Finances, qui ont ruiné vos peuples, qui ont diſſipé vos gens de guerre, qui ont appauury vos Officiers de Iuſtice, & les ont contraints de vendre à vos ſubjects trop cherement en detail, ce qu'on les a forcez d'acheter à grand prix, & en gros. Auec tout cela, ils ne peuuent aſſeurer à leurs heritiers ce qu'on leur liure, qui n'eſt qu'vn peu de parchemin & de cire.

V. M. a vn notable intereſt à faire ceſſer tous ces deſordres, & ceux qui ont l'honneur de gouuerner voſtre conſcience, ſont bien demeurez en arriere de ne l'auoir iamais aduertie, de ce qu'ils ne peuuent ignorer, qui leur creue les yeux, & leur rompt les oreilles; vne ſaincte liberté euſt deſchargé leur conſcience, & euſt ſoulagé la voſtre. Nous ſçauons, SIRE, qu'elle eſt tres-bonne, & loüons DIEV de ce qu'il vous a donné vne belle ame, vne pieté admirable, & vne parfaite inclination à la Iuſtice. Mais toutes ces qualitez, tres aduantageuſes pour voſtre ſalut, pour le conten-

tement de vos plus proches, & pour le gouuernement de voſtre Eſtat, doiuent eſtre aidées par quelque lumiere qui vous vienne de dehors, & qui face valoir l'interieure que DIEV vous donnera. Ceux-là attirent la malediction de tout voſtre peuple, qui la deſtournent, ou qui l'eſtouffent. Prenez garde ſur toutes choſes, SIRE, à celuy qui veut faire paſſer pour des grandes prudences, des petites fineſſes qui ne ſont pas de durée; ſont aiſement recognuës, effarouchent tous les eſprits, & ne ſçauroient conſeruer vn Royaume, qui doit eſtre gouuerné par des maximes certaines & ſolides. La premiere & principale eſt, de faire iuſtice à vn chacun; & de commencer par celle qu'il faut rendre à ſoy-meſme, & à ſon ſang. La Royne voſtre Mere, & Monſieur voſtre Frere vnique, la vous demandent. Comme les loix du Royaume les aſſujettiſſent à voſtre auctorité; les meſmes loix, & celles de la nature veulent, que ceux qui les ont accuſez fauſſement deuant vous, qui les ont calomniez deuant voſtre peuple, & qui les ont ſcandaliſez à la face de toute la Chreſtienté, ſoyent ſeuerement punis. Outre que vous y auez vn intereſt d'honneur, trois grandes & vertueuſes Princeſſes vos Sœurs, trois des plus releuez Princes de la Chreſtienté, qui ſont leurs maris, & l'eſprit meſme du feu Roy, vous demandent cet exemple. On ne le veut point porter aux extremitez, où il deuroit aller pour le faire reſpondre aux fautes extremes; mais il eſt neceſſaire, qu'il ſoit fait en la façon qu'il vous plaira, & le pluſtoſt que vous pourrez, pour la gloire de DIEV, pour la ſeureté de voſtre perſonne, pour la deſ-

charge

charge de la reputation des vostres, pour la satisfaction de vos Officiers, & pour le soulagement de vostre pauure peuple. Rappellez les esprits effaroucez, rechauffez les cœurs refroidis, donnez la liberté aux prisonniers, remettez en leurs places ceux qui en ont esté chassez par la violence; laquelle ne peut continuer sans leur mort qui met en danger vostre vie. Ne croyez pas ce qu'on vous a voulu persuader, que les frequens changemens des Ministres d'Estat apportent vn grand desordre à vos affaires. Il est vray, SIRE, que les mutations des Medecins & des remedes ordinaires empeschent la guerison des malades; qu'il est dangereux de percer vn vieux abscez, encore qu'il incommode le corps; que c'est le propre d'vn desgousté de taster vn peu de chasque viande. Ceux qui se seruent de ces maximes, qui doiuent conseruer les gens de bien dans la conduite des affaires des bons Roys, ne les ont pas proposées lors qu'ils vous ont fait faire plusieurs changemens, iusques à ce qu'ils n'ont veu personne qui ne dépendist plus d'eux que de vous. Apres auoir exigé de V. M. des sermens injustes & abominables pour obliger vostre ame à ne rien escouter à leur prejudice, ou à leur declarer tous les bons aduis qui vous seront donnez contre eux; ils voudroient vous faire croire, que l'action de la plus grande iustice que vous sçauriez faire, seroit vn tesmoignage de legereté. Il font publier par des escriuains infames, & qui sont à leurs gages, que vous les deuez garder pour les grands seruices qu'ils vous ont rendus. Ils disent qu'ils ont pris la Rochelle. Qu'auez vous donc fait, puis-

ſant & genereux Monarque? n'eſtiez-vous en ce ſiege qu'vn petit volontaire? On ne compte pour rien les actions de tant de braues hommes, qui ont bien executé vos ordres. On ne dit rien du Mareſchal de Schomberg, qui a chargé ſi viuement les Anglois, du Mareſchal de Thoiras, qui les a ſouſtenus long temps ſans apparence de ſecours; du Commandeur de Valancé, qui donna l'inuention de le faire paſſer; & de beaucoup de ſages Capitaines, & vaillans ſoldats, que voſtre conduite a dreſſez, que voſtre preſence a animez, & leur courage a porté dans les hazards. On diroit, à ouyr parler les flatteurs de Mr le Cardinal, qu'il a eſté l'Ange qui a tué tout ſeul l'armée de Sennacherib, lors que celle des Iſraëlites dormoit; & que Dieu nous a enuoyé vn Samſon, qui ſans aide d'aucune perſonne, & ſans maſchoire d'aſne a defait les troupes des Philiſtins. On imprime, que non ſeulement l'Eſtat doit ſa conſeruation, mais la Religion ſa liberté à vn autre qu'à vous; & par vn crime qui paſſe le premier de leze-Majeſté, on vous oſte la gloire, que vous eſtimez plus que la vie. A la verité ce ſeroit vne grande merueille, ſi la Religion deuoit quelque choſe à ceux qui teſmoignent n'en auoir point. Les progrez quelle a fait dans voſtre Royaume ſont deus à la ſolide pieté de V. M. & aux conſeils de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui deſtruiſent la vraye Egliſe en Allemagne, & dans les Pays-bas. Ie ne veux point examiner les conſiderations d'Eſtat, qui vous ont porté à vouloir aſſiſter les Princes & Republiques qui ont alliance auec V. M. Ie diray ſeulement, qu'il y a certains aduis qui ne doi-

nent point venir des Ecclesiastiques, & sur tout des Religieux qui se disent bien reformez.

Le mariage, le trafic, & condamner les criminels, sont choses bonnes à la Republique; elles sont defenduës aux gens d'Eglise. Tout ce qui est bon ne doit pas estre practiqué indifferemment par tous les hommes, & la diuersité des professions fait en vne vn crime, ce qui est vne vertu en l'autre. Il n'est pas bien seant, que les Ambassadeurs d'Hollande, & les Agents du Roy de Suede soient adressez à vn Religieux, quand mesme il seroit bon pour l'Estat de les assister. C'est vne chose plus estrange, que ce Moyne aye procuré l'assemblée de Leipzig de vingt-cinq Princes, ou villes Ansiatiques, des sectes de Caluin ou de Luther, pour leur faire resoudre vne Ligue protestante contre la Catholique; pour laquelle ce mesme homme a esté autrefois Soliciteur en vostre Cour. C'est vn crime execrable d'auoir voulu corrompre vn ingenieur François, qui sert le Roy de Polongne, pour luy faire trahir son Maistre, & donner entrée au Turc dans trois ou quatre places; de peur que le Polonois n'assistast l'Empereur: ce dessein est bien esloigné de l'inuention ou reuelation de la milice Chrestienne, qui auec cent hommes & sept vaisseaux deuoit prendre le grand Turc, & le conduire en triomphe dans la place Royale.

En toutes ces choses nous ne parlons pas des raisons d'Estat, mais nous asseurons, que les Ecclesiastiques, qui font publier qu'ils sont les restaurateurs de la Religion, deuroiẽt laisser à d'autres les soins des affaires des Protestans, & tesmoi-

gner dauantage de pieté & de charité qu'il n'en paroiſt en leurs actions. Ils ſont obligez par leur profeſſion à nous faire paroiſtre l'eſprit de Paix, que IESVS-CHRIST a laiſſé pour heritage à ſes enfans: elle leur doit eſtre tellement recommandée, que S. Auguſtin ne fait point de difficulté de dire, que celuy qui ne l'aime pas, eſt enfant de perdition, & Ante-chriſt.

Quelle qualité donnerons-nous à nos Eccleſiaſtiques, qui recherchent les guerres pour ſe rendre neceſſaires, pour piller dans les confuſions qu'elles apportent, & pour faire perdre la cognoiſſance de leurs crimes ? Ils ne ſe contentent pas d'irriter les ennemis eſtrangers, mais chaſſent les Enfans de la Maiſon, les Grands du Royaume, ſurchargent les peuples, pour les ietter par deſeſpoir dans les factions, & dans la rebellion. Apres tout cela, ils diront qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui ſoyent fideles, qu'il n'y a point de places, ny point de gouuernemens aſſeurez à V.M. que ceux qu'on leur met entre les mains : vous diſpoſent à donner des recompenſes exceſſiues à ceux qu'on veut depoſſeder ; rendent leur fidelité ſuſpecte, pour y loger ceux qu'il en faudra tirer auec beaucoup plus de fraiz, qu'on n'en a fait pour les y mettre.

SIRE, on vous deſcouure vn des plus grands abus de voſtre Royaume, dans lequel les changemens des Gouuerneurs des places fortes s'eſt rendu auſſi frequent que celuy des Miniſtres de voſtre Eſtat. Ceux que vous auez à preſent ne ſe veulent point maintenir par la reputation des bonnes actions, & ſur tout en recherchant les moyens

qui les aſſeureroient pour long temps de la continuation de voſtre bien-veillance: ils achetent au prix du ſang de vos ſujets les meilleures retraites: ils ne ſe contentent pas d'vne ou de deux, mais en veulent auoir vingt ou trente. Ces entrepriſes ſont d'vne perilleuſe conſequence, non ſeulement parce que le plus clair de vos Finances y eſt employé, mais qu'on ne ſçauroit eſtimer combien vous couſtent les conſtructions des citadelles nouuelles, les reparations des anciennes qu'on munit contre vous, l'entretien des garniſons trop fortes pour conſeruer les places, & eſtimées trop foibles pour garder les treſors qui y ſont. Les autres places frontieres n'eſtans point entretenuës, ont contraint les Gouuerneurs de les venir offrir à ceux qui trouuent le moyen de vous faire agréer leur demiſſion, en leur payant autant comme elles couſteroient ſi on les retiroit des mains des Eſpagnols, ou des Anglois. Cet infame & dangereux trafic a continué depuis la mort du feu Roy, mais il n'eſt iamais venu au poinct où il eſt mis, par ceux qui l'ont autrefois blaſmé en autruy pour trois ou quatre places, & qui maintenant en poſſedent en leur nom ou de leurs parens, alliez & affidez, plus de trente, & en tiennent en marché plus de dix de tres-grande importance.

Ie ne ſçaurois oublier vne ruſe qu'on a practiqué pour oſter au Mareſchal de Thoiras le gouuernement de l'Iſle de Rhé : celuy qui vouloit eſtre Maiſtre de tout l'Ocean de France, de ſes Ports, de ſes Forts, de ſes Iſles & de ſes vaiſſeaux, apres la priſe de la Rochelle, perſuada à V. M.

pour ſe rendre plus aiſément Gouuerneur de cette Iſle, qu'il eſtoit neceſſaire pour le bien de vos affaires, de raſer la citadele de S. Martin. Elle auoit eſté tres-bien baſtie par le ſoin & conduite dudit Mareſchal; lequel ne laiſſa pas de teſmoigner quelque petit regret de voir, comme il diſoit, couper la teſte à ſa fille aiſnée. Mais comme il eſt ſage, & fort obeyſſant aux commandemens de V. M. il ne diſt pas tout ce qui pouuoit ſeruir pour arreſter ce deſſein. Celuy de Mr le Cardinal eſtoit, de faire rebaſtir la citadele, & d'obliger V. M. à vne double deſpenſe, qui eſt touſiours colorée par quelque pretexte nouueau. Les bons eſprits n'en manquent iamais, pour venir à bout de leurs entrepriſes: elles vont à ſe cantonner, & partager le Royaume auec vous, ou à faire vn effort pour l'enleuer tout entier, ſi la Prouidence de Dieu & voſtre prudence ne les arreſtent bien-toſt.

Le remede à ce mal eſt, d'oſter le moyen de ſe mettre à couuert contre voſtre Iuſtice, & de troubler le repos de la France, à ceux qui ont ſujet d'apprehender voſtre indignation, & le reſſentiment de vos plus proches qu'ils ont voulu perdre. SIRE, il eſt neceſſaire d'empeſcher que ceux-là ne facent les tyrans dans les extremitez de voſtre Royaume, qui l'ont fait trop long temps au milieu, & meſmes dans voſtre Maiſon. Vn bon reglement qui ſera ſainctement iuré, coupera chemin pour l'aduenir à l'ambition, auarice, & deſſein pernicieux de ceux qui veulent auoir le gouuernement de pluſieurs places. Que les plus fideles ſeruiteurs n'en ayent qu'vne, & les Mini-

ſtres de voſtre Eſtat, ny leurs parens du tout point, pour leur donner ſujet de ne ſe confier qu'en leurs bonnes actions, & en l'affection de vos ſubjets ; & ſur tout, en voſtre bien-veillance. Elle protegera touſiours ceux qui feront bien, comme au contraire elle chaſtiera ſans apprehenſion de mauuaiſe ſuite, ceux qui abuſeront de l'auctorité que vous leur mettez en main. Mais dequoy ſeruiront les plus fortes citadeles, ſi V. M. eſt contrainte pour les retirer, de faire arreſter les Gouuerneurs, iuſques à ce qu'elles ſoient renduës ? Mr le Cardinal a grandement failly, n'ayant pas ſceu recognoiſtre, que le iugement de Dieu nous perd bien ſouuent par les meſmes choſes dans leſquelles nous auons cherché noſtre affermiſſement. La qualité de Mr le Cardinal l'exemptoit d'vn plus rude traitement que d'vn congé : il ſemble que les places qu'il tient, & les treſors qu'il y a retirez, luy donnent la hardieſſe de s'enfuir, ou obligent V. M. à s'aſſeurer de ſa perſonne. Elle a mieux aimé courir le hazard de tomber du plus haut de ſa fortune ſur les baſtions & canons du Havre de grace ou de Broüage, que ſur les licts molets, & riches tapiſſeries de Richelieu.

Le bon & ſolide iugement de V. M. auoit preueu ce mal, & auoit trouué vn moyen de luy couper chemin, lors que de ſa bouche Royale, & par ſa preuoyance ſeule, elle commanda au Secretaire d'Eſtat, qui expedia les prouiſions du Surintendant de vos Finances, d'y attacher & faire mettre ſous le contre-ſeel vne declaration, qui portoit, que le Marquis Deffiat ne pourroit iamais pretendre d'eſtre Miniſtre de voſtre Eſtat,

d'auoir sceance dans vostre Conseil estroit, d'estre Gouuerneur de Prouince, ny de place forte, ny aspirer à aucune charge d'Officier de vostre Couronne. V. M. voulut par ces loix arrester non seulement l'ambition & l'auarice de celuy qui entroit dans cet employ; mais luy faire cognoistre, que s'il auoit plus de soin de ses interests que des vostres, il n'y auroit aucune apprehension de remuement, ny consideration de dignité qui empeschast de le traiter, comme on feroit le moindre de vos Financiers conuaincu de peculat. V. M. pour luy donner plus de crainte, retira la copie signée de ses prouisions, auec celle de ladite declaration; dequoy elle a tres-bonne memoire, comme de tout ce qui est iamais venu à sa cognoissance, qui sçait bien que nous ne mentons pas, & que cette declaration n'a point eu d'effect. V. M. iugera aussi, s'il n'est pas expedient de ne receuoir iamais vn Ministre ny Secretaire d'Estat, ny principal Officier, par les recommandations & poursuites importunes de celuy qui est le plus puissant dans vostre Conseil estroit, qui en fait vn à sa mode, qui fait seeller ce qu'il veut par l'vne de ses creatures, signer les yeux fermez par l'autre, deliurer argent sans compter, mettre des canons dans ses citadeles sans nombre, & des munitions sans peser par le troisiesme: faisant cognoistre à ce triumuirat par la puissance qu'il a eu de l'establir, qu'il n'en a pas moins pour le ruiner quand on le faschera. SIRE, cette trop grande intelligence, principalement quand elle se porte au mal, est la cause de la desolation de vostre Estat; comme la trop grande desunion en peut reculer le bien. C'a esté vne fatalité, que depuis la mort du

feu Roy la pluspart des Ministres de l'Estat ont attaché leur esprit, & perdu le temps qu'ils deuoient employer à vos affaires, aux intriques de Cour, & a faire des cabales pour se chasser les vns les autres, ou pour s'entendre à vostre prejudice.

V. M. qui est par la grace de Dieu tres-bonne mesnagere, estant aduertie des larcins qui se font dans vos Finances, les arrestera en ostant par vn arrest seuere les comptans qui seruent de couuerture à tous les pillages. C'est chose veritable, que celuy de vos menus plaisirs qui sont au dessous de la mediocrité, & celuy de l'entretien de quelques espions & pensionnaires secrets, vous font desrober plus de quatre cens mille escus tous les ans, & en temps de guerre la moitié dauantage. V. M. iugera aussi, s'il n'est pas expedient de regler les despences de la marine, d'en prendre cognoissance, & la donner en detail à vostre Chambre des Comptes, afin qu'on voye là où va le quart de vostre Espargne, qu'on dit estre englouty par la mer.

Il est aussi tres-important, que V. M. examine les desseins de ceux qui voudroient faire entreprendre des guerres mal à propos, ou qui ne les termineront pas quand ils trouueront vn plus grand auantage pour vostre gloire, conseruation de vos Capitaines, soldats, munitions, Finances, & pauure peuple, que de les continuer auec la ruine de toutes ces choses; pour se rendre plus necessaires, & vanger leurs querelles particulieres. Cela est abominable deuant Dieu, & punissable dans toutes les Iustices des Empires du monde. SIRE, les bons & sages Roys ne sont iamais

portez à entreprendre vne guerre, que par neceſſité; & ne la font que pour eſtablir la paix dans leurs Eſtats, ou pour l'acquerir à leurs Alliez. Lors qu'on l'a demandée, & que l'occaſion s'eſt preſentée de la donner, ou de l'accepter ſans vn notable prejudice de la reputation, il la faut embraſſer comme vne fille de Dieu, ſœur de la Iuſtice, mere de l'abondance, tutrice de la pieté, & le plus riche preſent que le Ciel puiſſe enuoyer à la terre, & les Roys donner à leurs ſubjets.

Nous ſçauons bien, que V. M. a vn bon deſſein de pouruoir au ſoulagement des ſiens; & l'auroit deſia fait, ſi elle n'euſt eſté retenue par les affaires qu'elle a eu au dedans & au dehors de ſon Royaume. Tous ces embarras ne viennent que des mauuais conſeils de ceux qui proteſtent en voſtre preſence, dans les aſſemblées publiques & dans leurs imprimez, qu'ils recherchent les moyens de deſcharger voſtre peuple, & qu'ils le feront paroiſtre dans peu de temps, apres que toutes les guerres, qu'ils veulent faire, ſeront terminées, c'eſt à dire, que nous recognoiſtrons la ſcience d'vn admirable operateur, apres que l'Eſtat ſera tout relaxé & rompu: qu'on fera l'eſſay d'vn excellent baume, apres qu'on nous aura tous bleſſez à mort; & on nous donnera vn bon remede, lors qu'on nous aura tous empoiſonnez; ou pluſtoſt que ce grand reſtaurateur & ſauueur deſcendu du Ciel (ainſi baptiſé par le Sr de Guron) nous reſuſcitera tous, apres qu'il nous aura tué par peſte, par guerre, & par faim; & qu'il creera vn beau monde nouueau, lors qu'il aura fait de l'ancien vn chaos de confuſion. Il recherche, dit-il, tous les moyens pour ſoulager la Fran-

ce. Il achemine ce bon deſſein en mettant toute ſorte de mauuais eſprits, en queſte de partis nouueaux: il fait doubler & tripler les droits de voſtre grand ſeau, qui eſt la ſacrée marque de voſtre Iuſtice, & de voſtre parole Royale: il reduit le huictieſme du vin au quatrieſme: il preſente trente Edicts à la fois à trois Cours ſouueraines: il crée des millions d'Officiers, qui ſont autant de ſangſuës: il diuertir & pille les deniers du Taillon: il retient les monſtres des gens de guerre, pour les faire nourrir & payer par les payſans, qui n'ont pas le moyen d'auoir vn morceau de pain pour eux-meſmes, & empruntent à cent pour cent des vſuriers.

SIRE, nous ne doutons pas, que voſtre bonté & pieté n'euſſent vne grande compaſſion de tant de pauures Chreſtiens & François, que Dieu a rangez ſous voſtre auctorité; & qui ſont les images de ſa raiſon, comme vous eſtes celuy de ſa puiſſance; mais leur miſere vous eſt cachée. On ne vous dit pas, & vous ne ſçauriez voir le grand nombre de ceux qui s'en vont peupler les pays eſtrangers, & faire des ſoldats à vos ennemis: combien la famine, fille de la guerre, & mere de la peſte, vous en a raui; & quelle deſolation ces trois fleaux ont apporté dans quelques Prouinces. Celles-là & toutes les autres n'eſperent qu'en voſtre bonté; prient Dieu tous les iours, & le font prier par les ames innocentes pour voſtre proſperité & ſanté: elles demandent à ſa ſaincte Prouidence qu'elle vous donne vn conſeil compoſé de gens de bien, qui ſecondent vos intentions pour leur ſoulagement, & pour l'appuy

de voſtre dignité Royale; qui conſiſte, comme dit Salomon, *en la multitude du peuple.*

SIRE, il eſt aiſé de iuger, que ce grand bien n'arriuera iamais que par quelque changement; duquel tous les diſcours de ceux qui ont l'hõneur de vous approcher, & les eſcrits publics veulent deſtourner V. M. comme d'vne choſe qui apporteroit quelque prejudice à voſtre reputation, & ruineroit vos affaires. Cela ſeroit vray, ſi les hommes eſtoient tels qu'ils ſe deſcriuent eux-meſmes; & ſi leurs actions cognuës par beaucoup de milliers de perſonnes n'eſtoient plus puiſſantes pour vous faire condamner les coulpables, que les belles paroles des parties, ou les groſſieres de trois ou quatre flatteurs, pour les faire abſoudre. SIRE, il eſt vray, que ſi c'eſt vn teſmoignage de legereté, ou de colere, de chaſſer vn ſeruiteur fidele; c'eſt vne marque de bon iugement, & action de Iuſtice, d'en chaſtier vn meſchant. Mais celuy qui eſt accuſé, eſt vn autre Cardinal Ximenes: il eſt vray en ſon orgueil, & en ſon luxe; comme il eſt vn Cardinal d'Amboiſe en ſon ambition d'eſtre Pape, vn Cardinal d'Yorck ou Cleſel en ſon ingratitude, & vn Cardinal d'Hongrie en ſes fourberies, qui broüillerent toute la Chreſtienté, & contraignerent vn bon Empereur de s'en deffaire par vne voye extraordinaire. Voſtre Miniſtre a tous les vices de ceux-là, & n'a pas vne de leurs vertus. On nous loüe ſes conſeils, qui ont eſté ſi perilleux, qu'encore qu'il y en aye qui ont reuſſi, ils ſeroient tous blaſmez par le Senat de Sparte, ou de Rome; dans lequel on ne conſideroit iamais les choſes par l'euenement, mais par la prudence qui les auoit propoſées, & con-

duites. Qui doute, que la temerité n'aye prouoqué les Anglois, lors qu'il failloit reduire à la raiſon les Rochellois ? & que la vangeance particuliere n'aye tres-mal à propos irrité Monſieur de Sauoye, lors qu'il eſtoit neceſſaire de ſecourir le Montferrat ? Ces deſſeins ont eu vne aſſez bonne iſſuë, parce que la generoſité des executions a mis à couuert l'imprudence des reſolutions ; & que l'aſſiſtance de Dieu, qui aime V. M. & a touſiours eſgard à la ſincerité de vos intentions, a fait reuſſir toutes choſes à voſtre auantage : mais cela n'a pas eſté ſans vne grande perte de braues hommes, que les ennemis & les maladies ont tué, ny ſans vne deſpenſe extraordinaire qui a fort incommodé voſtre peuple. Il reſte peut-eſtre quelque ſuite, qui nous pourroit faire voir, ſi Dieu n'y met la main, que V. M. a eſté mal ſeruie. SIRE, c'eſt vn mal-heur qui accompagne ordinairement tous les bons maiſtres, d'auoir des mauuais ſeruiteurs ; les defians, & les ſeueres, les tiennent plus en crainte, qui leur fait peſer plus exactement ce qu'ils conſeillent, & craindre ce qu'ils font. Ceux qui rencontrent vne grande douceur & liberalité, abuſent bien ſouuent des graces & bien-faits qu'ils reçoiuent de ces belles vertus ; & ils ſe perſuadent, que les auantages qu'elles leur donnent, viennent de leur merite, & de leurs ſeruices. Ainſi peu à peu la fortune ſe rend inſolente : eſtant aueugle de ſa nature, & yure par accident, elle oublie d'où elle vient, & ne voit pas où elle va ; elle frappe auſſi-toſt ſur l'ami, que ſur l'ennemi ; & deſtruit plus ordinairement le bien, que le mal. En fin elle ſe precipite elle meſme dans quelque abiſme de mal-heur ; où la

Iustice de Dieu la fait perir, & cognoistre non seulement meschante & furieuse, mais encore sotte & ridicule.

Sire, voyla au vray l'estat où se trouue cette prodigieuse faueur, que le vulgaire estime, que les sages mesprisent, que les Grands redoutent; qui s'est faite sentir à toutes les conditions de vostre Royaume, & qui a esté au plus haut point de sa violence, lors qu'elle a attaqué la Royne vostre Mere. On l'a veuë se herisser contre sa Maistresse, cracher contre le Soleil qui l'a engendrée, & renuerser l'appuy qui l'auoit soustenuë. Elle a violé le respect qui est deu à la Naissance, qualité, & vertu de la Royne vostre Espouse; elle a bouleuersé toute sa Maison: elle a poursuiui à picques baissées Monsieur vostre Frere vnique: a entrepris de faire passer en vne procession les escussons d'vn petit Gentilhomme, deuant ceux des legitimes Enfans de France: elle nous a voulu enseigner, que si nous auions creu qu'ils succedoient par ordre à la Couronne sans sauter sur la teste de personne, qu'à l'aduenir vn Prince pourroit estre Roy apres auoir esté inferieur à celuy, auquel il commanderoit. Quels desordres sont cecy? Il ne reste rien plus à cette fortune insolente & entreprenante, qu'à se mettre à vostre costé, & apres à vous laisser derriere. Arrestez-la, Grand Roy, faites-luy cognoistre, que vous la pouuez defaire aussi facilement comme vous l'auez faite: si la Puissance l'a esleuée, que la Iustice l'abate: vous la deuez à vous-mesme; & apres Vous, à la Royne vostre Mere, qui est vostre premiere Subjete; & comme telle, vous la demande, non comme Mere. La querelle de cet-

te qualité, est la vostre; puis qu'elle vous a fait homme, & Roy; que ses soins asseurent vostre vie, & sa vertu vostre Couronne. Les meschans la veulent esbranler par des artifices secrets, & que nous n'oserions publier. Ils attaquent aussi vostre personne, non seulement en mesnageant mal vostre santé, & remplissant vostre esprit de mille apprehensions; mais encore ils vous veulent priuer, s'ils peuuent, de la benediction de la longue vie, & de la fecondité du mariage, qui sont les deux graces que Dieu enuoye aux enfans qui consolent leurs Meres. La saincte Escriture asseure, que *celuy qui chasse sa Mere, est infame & mal heureux.* Nous ne doutons pas, que le respect ne soit tout entier dans vostre ame; mais vous estes obligé de donner l'exemple public à tous vos subjets. Vous en estes tres-humblement supplié par tous les Peres & Meres qui sont la meilleure partie de vostre Royaume; & par toutes les Vefues, qui vous demandent, pour leur consolation, celle de la Vefue du Grand HENRY vostre Pere: elle s'en va mourante, lors que sa solitude luy donne loisir de considerer & bien examiner toutes les circonstances du sujet de sa douleur. Son amour, & les cognoissances qu'elle a de l'esprit de ceux qui ont preuenu le vostre, la font trembler à tout moment, lors qu'elle voit mille dangers qui enuironnent vostre personne, & qui menacent vostre Estat. Vous ne trouuerez pas aussi mauuais, que le cœur qui vous a donné la vie, & qui a ces mouuemens pour vous, aye quelque sentiment pour Monsieur vostre Frere. Vous trouuerez tousiours plus de seureté en la vigilance

d'vne bonne Mere, en l'affection d'vn bon Frere, & en vostre Sang, qui n'est point alteré par le vice, que vous ne sçauriez faire dans l'ame corrompuë d'vn seruiteur, qui ne vous aime que pour son profit.

SIRE, vous pouuez facilement remettre toutes choses en leur ordre naturel, & les tirer de l'estat de violence, sans en faire à vostre Ministre. Il est vray, que les offensez ne la demandent pas : mais si vous voulez auoir plus d'esgard à la condition des personnes qu'à leurs fautes, ils vous supplient tres-humblement, de faire reparer, par les voyes les plus douces que vous pourrez trouuer, la bresche qui a esté faite à vostre reputation, les ruines de vos affaires, les injures que les vostres & les Grands de vostre Royaume ont receu ; & de donner pour l'aduenir vn si bon ordre, que les maux publics & particuliers, que nous auons descouuert, ne viennent iamais plus des sources qui les ont produits. Dieu vous commande ces deux choses : & quels déguisemens que les flatteurs y puissent apporter, vous ne pouuez conseruer sa grace, auoir la tranquillité de vostre esprit, faire Iustice à vostre peuple, le descharger, luy donner la paix, estre arbitre de la Chrestienté, ny meriter le titre de Iuste que cela ne soit fait. Pour en venir à bout, il ne faut qu'escouter la nature, l'inclination que vous auez au bien, & vostre prudence : ne prenez point d'autre conseil ; vous n'en auez iamais eu de plus mauuais, que lors que vous en auez trop pris d'autruy. On fait tous les iours des assemblées de cinq & de six heures, dans lesquelles la tromperie, qui est vne grande discoureuse,

coureuſe, ſurprend la verité, qui n'a pas beaucoup de paroles : le feu Roy la trouuoit chez ſoy, comme vous ferez dans vous-meſmes, & dans vn ou deux tours de gallerie auec vn ou deux hommes ſages & vertueux. La France, voſtre Cour, la ville de Paris, ne ſont pas tellement deſpourueües, que vous n'en rencontriez de plus capables, & de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui veulent perſuader qu'ils ſont les Hercules, & les Atlas, qui ſeuls peuuent ſouſtenir le Ciel de voſtre Eſtat. La Prouidence de Dieu l'auroit bien abandonné, s'il n'y auoit qu'vn homme qui le peuſt conſeruer ; & l'honneur qui vous eſt deu vous ſeroit raui, s'il y auoit vne autre perſonne que la voſtre qui nous fuſt neceſſaire. Auſſi ce mauuais eſcriuain du Coup d'Eſtat nous aſſeure, qu'il vaudroit mieux auoir perdu deux villes que ce grand Conſeiller : c'eſt trop peu, ſi la France ne ſubſiſte que par luy, & n'a point de gloire que celle qu'il luy a acquis, comme il veut faire croire. Mais nous dirons au contraire, qu'il vaudroit mieux qu'vn ennemi euſt enuahi deux de vos Prouinces, que de garder plus long-temps celuy qui les ruine toutes. Il commence des guerres dans les Eſtats des Princes voiſins ; & au deſpens de la France, il vange ſes quereles, & contente ſes vanitez. Il ne hazarde ny ſa perſonne, ny ſes biens, ny ſes ſubjets ; mais il abuſe de voſtre Nobleſſe, de vos ſoldats, & de vos Finances. GRAND ROY, qui voulez porter le titre de IVSTE, & qui pour le conſeruer auez fait des Edicts ſi rigoureux contre ceux qui ſe batent en duel ; vous auez chaſtié auec raiſon quelques Seigneurs qui ne

sçauoient pas estimer le sang de vos Gentilshommes, ny mesnager le leur. V. M. punit auec iustice en vn particulier le meurtre d'vn homme; & vostre Ministre vous veut persuader, que c'est vne gloire d'exterminer les nations entieres, & de faire mourir les peuples à millions. Vn laquay sera pendu pour auoir assassiné son compagnon: & vn Prestre voudra estre loüé apres qu'il aura fait mourir par la guerre, peste & famine, vne infinité d'hommes, de femmes & de petits enfans, dans vostre Royaume, & dans toute l'Europe. Nous sçauons qu'il veut viure, ou perir dans les confusions; & en laisser, s'il peut, des plus grandes apres luy. Rien ne le trouble tant que l'apprehension de la paix, parce qu'vn esprit agité craint dauantage le repos, que le tumulte. Arrestez son ambition, son auarice, & sa violence, GRAND ROY: appellez aupres de vous ceux qui par le droit de la nature y doiuent estre, & le meritent par leur vertu: ne receuez personne dans vostre Conseil estroit par l'importunité de ceux qui ont l'honneur d'y estre: ayez defiance de ceux qui se presentent, & se font de feste: reculez ceux qui s'approchent, & approchez ceux qui reculent: ceux-là sont les ambitieux, auaricieux, & imprudens, ceux-cy sont les modestes, les desinteressez, & les sages. Voyez où sont vos Finances, où sont vos canons, vos munitions: soulagez vostre pauure peuple: & Dieu vous donnera vne parfaite santé, le repos de l'esprit, la paix au dedans & au dehors, vn meilleur conseil que celuy que vous auez des Officiers fideles, vn Royaume obeissant, & vous comblera de toute sorte de benedictions. Ainsi soit-il.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE,

Sur les calomnies & blasphemes du Sr des Montagnes, ou Examen du Libelle intitulé, *Defense du Roy & de ses Ministres.*

AV ROY.

SIRE,

Si la porte de la Iustice eust esté ouuerte à la Royne vostre Mere, ceux qui la calomnient ne prendroient pas le chemin de l'insolence, apres auoir suiui iusques au bout celuy de la violence : ils n'adjousteroient point aux plus cruelles actions qu'on aye iamais veu, les plus horribles blasphemes qu'on aye iamais leu : Mr le Cardinal ne ietteroit point dans la source de vostre vie, & dans celle de son bien, la bouë de laquelle il a esté tiré, & se contenteroit de l'auoir remplie d'amertume.

Nous supplions tres humblement V. M. si les plaintes & les larmes de la Vefue injustement affligée, qui montent iusques au thrône de Dieu, ne peuuent arriuer iusques au vostre, pour vous demander Iustice pour vous-mesmes, de permettre à vos fideles seruiteurs d'entreprendre vostre defense, auec celle de la Royne vostre Mere. Personne ne peut trouuer mauuais, que la recognoissance & la verité employent auec modestie les armes, desquelles l'ingratitude & le mensonge se sont seruies auec effronterie.

Nous garderons le respect, qui est deu à vn Grand Roy, & nous souuiendrons du bon aduis que donnoit Parysatis mere d'Artaxerxes à ceux qui vouloient faire des remonstrances à son fils, d'vser de paroles de fin lin. C'est l'intention de la Royne vostre Mere, qu'en defendant son honneur, qui est le vostre, on ne blesse pas le vostre, qui est le sien; & qu'on ne tombe point dans le crime, qui a esté commis par ceux que nous accusons. S'ils ont esté si lasches de se mocquer des innocens, qu'ils ont rendus miserables; nous ne serons pas si foibles de repartir auec l'aigreur, qui pourroit estre excusée par la force de nostre douleur.

SIRE, nous auons bien creu, que la France ayant produit vn Achitophel, qui poursuiuoit sa Maistresse & Bienfactrice, pleurante, & despoüillée de ses biens, elle rencontreroit dans son chemin quelque Semei, qui luy ietteroit des pierres, & la maudiroit. Nous vismes aussi tost apres sa detention l'Entretien des champs Elisées, & le Coup d'Estat. Ces libelles, ausquels on n'a rien reparti, ont donné la hardiesse à des Escriuains beaucoup plus impudens de faire distribuer dans la ville de Paris, de semer par toute la France, & enuoyer aux pays estranges, des liures tres-infames. L'Enfer en a horreur, encore qu'il aye recognu son stile, & son encre, & que les

plus malins de ses esprits les ont dictez aux plus meschans de la terre.

Celuy qui les a tous surpassez, est vn homme qui s'est persuadé qu'il deuoit appuyer par ses escrits l'aduis qu'il auoit donné en Theologien, ou plustost en faux Prophete, pour la detention de la Royne vostre Mere. Ce liuret execrable a esté suiui d'vne grande quantité d'autres : ils ont rempli de scandale toute la Chrestienté, & ont fait tant de bruit dans Paris, que les pauures malades ont esté sur le point de faire presenter requeste au Lieutenant ciuil, pour faire taire mille faineans, payez pour les crier par toutes les ruës & carrefours.

Si tous les peres & meres de vostre Royaume se pouuoient assembler, ils feroient sans doute vne deputation solemnelle pour se plaindre des pernicieuses instructions, qu'on donne à leurs enfans, & de ce que les Predicateurs n'osent plus prescher le commandement de Dieu; qui est 1. Tim.
le seul qui porte promesse d'vne longue vie en ce monde, & 4.
de l'eternelle en l'autre.

C'est pour cette raison que Philon le Iuif appelle la pieté enuers les peres & meres, l'arbre de vie planté dans tout le monde; parce qu'elle conserue & restablit l'huile de la lampe du cœur, lors qu'il aime & honore ceux desquels il l'a tiré. Platon dit, que nous deuons garder aupres de nous ceux qui nous ont donné la vie, comme images viuantes & domestiques de la Diuinité, qui nous apportent plus de bon-heur que toutes les statuës des Dieux.

Si tous les enfans ont cet interest commun, il faut aduoüer, que celuy des Roys est tres-particulier; lors que la naissance leur donne la Couronne : elle est tousiours assaillie, bien souuent esbranlée, & quelquefois abatuë par les defauts qu'on remarque dans leurs meres, & qui leurs

ſont impoſez malicieuſement par ceux qui regardent la ſucceßion de leurs enfans.

SIRE, V. M. n'eſt pas ſeulement offensée par cet attentat, mais elle pourra remarquer dans cet imprimé qui porte le nom de voſtre Defenſe, que celuy qui eſt ingrat enuers ſa Bien-factrice, iuſques à conuertir ſes bienfaits en injures, a deſia par la meſme ingratitude conuerti les voſtres en reproches, & les a reduits à rien. Il ſe plaint fort au long, & par pluſieurs exemples, que M. V. n'a point fait pour luy ce que les Roys vos predeceſſeurs, & les Princes qui regnent à preſent dans les autres parties de l'Europe, ont fait pour ceux, qui ont eſté honorez de leurs bonnes graces. Il dit qu'ils n'ont pas rendu la centieſme partie des ſeruices que V. M. a receu de Mr le Cardinal, & qu'elle ne ſçauroit recompenſer non ſeulement en luy preſtant ſans caution voſtre Royaume (comme il publie que V. M. veut faire) mais en le luy donnant tout entier, & ne ſe reſeruant que Verſailles.

Pag 29 93. 94. 95. 96.

GRAND ROY, c'eſt ainſi que l'ambition, l'auarice, & les prodigieuſes fortunes ſont touſiours ingrates; elles ſont comme la pierre Siphnie, qui s'endurcit eſtant arrouſée d'huile. Celuy qui croit auoir merité le tout, n'eſtime iamais vne partie; & s'il veut auoir le reſte, non ſeulement il meſpriſe ce qu'il poſſede, mais il tient pour injuſte celuy qui ſe reſerue quelque choſe, & il deuient ſon ennemi. Il ne faut pas trouuer eſtrange s'il l'eſt de ceux qui entreprennent de le faire cognoiſtre meſchant, puis qu'il l'eſt de celuy qui le fait paroiſtre grand; ny s'il veut perdre ceux qui le blaſment pour les biens qu'il a extorquez, puis qu'il voudroit ruiner celuy qui ne les a pas tous abandonnez.

Sa puiſſance qui eſt conduite par la malice, & ſa fineſſe qui eſt accompagnée de violence, ont commis, & ont

voulu déguiser les maux que la Royne vostre Mere a souf-ferts : mais elles ne sçauroient couurir les diffamations scandaleuses publiées auec priuilege, & noms des Impri-meurs. Cette entreprise a fait trembler les sages, pleurer les gens de bien : elle nous a forcé de prendre la plume, pour aduertir V. M. du danger, auquel sa personne, sa reputation & sa Couronne sont exposées.

Si en témoignant nos bonnes intentions, & sainctes af-fections, nous sommes traitez auec toute sorte de rigueur; nous chercherons la consolation dans nos consciences, & dans le Ciel. Nous nous souuiendrons, que l'Empereur Basile, surnommé le Macedonien, estant emporté par vn grand cerf, vn bon & adroit seruiteur coupa la ceinture de son Maistre, par laquelle il estoit acroché à vn andoüil-ler : ce braue homme qui auoit sauué la vie à ce Prince, fut tué par vn flatteur, qui dist qu'il auoit tiré l'espée con-tre l'Empereur.

SIRE, si nous sommes si mal-heureux, que nos en-mis, qui ont l'auantage d'estre attachez à vos oreilles, per-suadent à V. M. que nous l'attaquons, nous dirons pour nostre defense, que nous voulons couper les liens, par les-quels nostre Roy est attaché à vne beste farouche qui l'em-porte. Nous croirions estre Martyrs en mourant apres auoir conserué vostre vie, & defendu l'honneur de la Roy-ne vostre Mere, sur tout la part que V. M. y doit prendre.

Nous la soustiendrons sans apprehension des violences secretes & publiques de Mr le Cardinal; nous sommes as-seurez, que nos plumes estant celles de la verité, qui est vne aigle genereuse & clair-voyante, deuoreront celles des oyseaux de nuict, qui sont les imposteurs & flatteurs que Mr le Cardinal employe & entretient à vos despens.

Il trouuera plus de repos dans le silence que dans le bruit : son train & ses actions en font assez, sans y ad-

iouster celuy des Colporteurs. Ils crieront vn iour auec liberté les veritez, qu'on n'ose voir qu'en cachettes, cependant que le mensonge publie hautement les triomphes de l'injustice.

V. M. recognoistra en nous plus de sincerité, plus de courage, & peut-estre, plus de capacité pour son seruice, qu'on n'en peut trouuer parmi les valets des faueurs: ils employent toute sorte d'estayes tirées du desbris de vostre auctorité, des ruines de vostre Estat, des esclats de vostre gloire, & adioustent les festus de leurs foibles plumes pour appuyer la grandeur de Mr le Cardinal.

Dieu qui aime vostre personne, & vostre Royaume, qui protege les innocens, & qui a pitié des opprimez, qui resiste aux ambitieux, & qui deteste les violens, fera cognoistre en son temps toutes ces veritez à V. M. & nous le prierons sans cesse pour vostre prosperité & santé.

SIRE,

De VOSTRE MAIESTÉ

Tres-humble, tres-obeissant, & tres-fidele seruiteur, & subjet

FRANÇOIS FIDELE.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE.



SERONS-nous pauures habitans de la vallée de larmes, ie ne dis pas attaquer, mais regarder le seigneur des Montagnes, qui soustiennent le Ciel ? Elles iettent des feux & des flammes, comme celles de Sicile ; ou plustost comme Sina, sur laquelle on nous veut faire voir le grand Dieu, tonnant, ardant, consumant, & vn Moyse, qui descend auec les tables de la Loy. Il employe l'Escriture saincte pour nous reprendre, & menacer : il entre en vne telle colere, que si nous luy repliquons la moindre parole, il cassera sur nostre teste les deux pierres, sur lesquelles il dit que Dieu a graué ses commandemens. Iettons nous à genoüils deuant luy, prions-le d'estre pour nous, & luy tesmoignons que nous desirons de nous conuertir. Mais i'ay peur que cet homme à reuelations, qui se dit le seigneur des Montagnes, ne soit point le bon Moysé ; mais cet imposteur de Candie, qui fit precipiter, noyer, & mourir

Exod. 32.

dans les deserts tant de pauures Iuifs, qui alloient auec luy au rencontre du Messie. Ce qui m'en fait defier, est qu'il s'appelle Seigneur (ce que le vray Moyse ne fit iamais) qu'il confesse qu'il est transporté de furie comme Balac ennemy iuré des Is-
Nu. 23. raelites ; qu'il abuse de l'Escriture saincte, appliquant aux bons Catholiques les descriptions que l'Apostre S. Iude a fait des heretiques, desquels il est solliciteur general. Il ne faut point faire de difficulté de l'aborder, ny craindre de toucher cette montagne, encore qu'il semble qu'elle soit toute
Ps. 143. en feu. Ie sçay bien *qu'elle fumera si on la frappe*. Qui en doute ? puis qu'elle a vomy tant de flammes, de charbons & de cendres, pour brusler, noircir, & accabler des innocens qui estoient esloignez par respect & par crainte.

Il estoit question de refuter les faits contenus dans vne lettre de Monsieur Frere vnique du Roy. S. M. auoit respondu en termes generaux, sans vouloir, pour quelques considerations, examiner tous les articles & chefs des accusations contre son principal Ministre. On demandoit Iustice à celuy, qui la peut, & doit faire aux plus foibles de son Royaume contre les plus puissans, & qui permet par les loix de son Estat, que ses Parlemens la rendent en choses ciuiles contre luy-mesme. Ce grand & bon Prince porte le nom de Iuste, & le sera tousiours, encore que les effets de sa iustice soient (en ce qui nous regarde) arrestez pour quelque temps. C'est par la malice de ceux, qui luy voudroient oster la plus belle vertu de son ame, & rompre le plus riche fleuron de sa Couronne; parce qu'ils ont sujet de craindre celle qui

a la puiſſance, & qui aura bien-toſt la volonté de les chaitier. Nous l'eſperons ainſi, quels artifices qu'on puiſſe apporter pour deſtourner le cours de la Prouidence diuine, pour couurir les crimes qui meritent punition, & pour fermer la bouche aux accuſateurs. Le ſecret iugement de Dieu veut, que la fléche qui partira de ſon arc frappe d'autant plus rudement, que la corde ſera plus tenduë, que les pechez des coulpables s'augmenterõt, que la patience des innocens leur aura acquis plus de merite: ſur tout, lors que l'oppreſſion de la Vefue ſe rendant plus violente aura fortifié la voix, qui demande à Dieu la vangeance: le cœur de l'affligée ne la deſire pas, mais qu'il plaiſe au Roy de faire reparer l'injure qui eſt faite à ſa Naiſſance, & les ruines de ſon Eſtat, par les voyes que ſon bon naturel & ſa prudence luy ſuggereront.

Cette grande Princeſſe ne demande autre choſe ny au Ciel, ny en la terre: elle ſe ſouſmet à la volonté de Dieu, & à la Iuſtice du premier Parlement de France, dans lequel elle a eſté declarée Regente, deſchargée de ſon gouuernement, remerciée & loüée par la bouche du Roy, de l'affection, de la fidelité, & du courage qu'elle auoit teſmoigné en la conſeruation de ſa perſonne ſacrée, & de ſon Eſtat.

Failloit-il ſur le ſujet d'vne lettre eſcrite par Monſieur, qui ne contient que des faits qui le touchent, & ne parle au Roy qu'en paſſant du mauuais traitement qui eſt fait à leur bonne Mere, prendre occaſion de faire vn libelle diffamatoire, impie, execrable, & digne d'eſtre bruſlé auec ſon

auĉteur ? Failloit-il deſchirer les entrailles qui ont porté le Roy, & intereſſer non ſeulement S. M. mais tous les Princes & Princeſſes de la Chreſtienté à la defenſe de la reputation de leur Mere, de leur parente, & de leur alliée ?

C'eſt à ce coup que voſtre deſſein a eſclaté, que voſtre fiel s'eſt creué, que voſtre poiſon s'eſt reſpandu, que la colere a ſurmonté voſtre diſſimulation, & que vous auez mis au iour les ſecrets, que vous auiez caché dans les tenebres d'vne profonde hypocriſie. Nous ne parlerons plus d'artifices que d'vn ſeul, pour lequel tous les autres ont eſté inuentez, & pracτiquez. Vous ſçauez l'exaĉte recherche que vous auez fait l'hyuer paſſé de quelques papiers, que vous iugiez pouuoir ſeruir contre le Roy, au cas qu'il vouluſt employer ſa Iuſtice, & ſa Puiſſance, pour chaſtier celuy qui a trop abuſé de ſa bonté : vous prepariez deſia des pieces, pour mettre toutes choſes en confuſion. Ie n'en diray pas dauantage ; parce que la main me tremble, mes yeux s'ébloüiſſent, & mon cœur pantelle, lors que ie penſe au chemin que la furie de l'ambition veut prendre, quand elle ſe verra preſſée de rendre compte de ſes aĉtions. Il ſuffit de dire, qu'elle veut eſtre ingrate iuſques au dernier poinĉt, & faire dire, que ce n'eſt pas ſans raiſon, que ſainĉt Paul dans les marques des derniers temps a joint *les ingrats*
2.Ti. 3. *Ingrati, ſceleſti.* auec *les ſcelerats*. Si l'ingratitude s'augmente auec les bien-faits, il ne faut pas douter qu'ayant paru tres-grande apres les tres-grands de la Royne Mere, elle ne ſoit extreme dans les extremes que Mr le Cardinal a receu du Roy, & qu'elle ne ſe

porte à la ruine de l'Estat, & de la personne de son Maistre, & principal Bien-facteur.

Si Dieu, les Saincts, & la raison ne defendoient de redire les blasphemes qui ne doiuent estre ny supportez, ny repetez ; si nous n'auions plus de honte que vous d'effronterie, & si nous n'estions meilleurs Chrestiens que vous n'estes Religieux ; le public liroit des accusations, & des preuues qui les souleueroient contre vous, & feroient despauer les ruës pour vous assommer : mais Dieu se reserue la gloire, & au Roy l'honneur, de vous auoir chastiez.

Vostre rage deuroit estre assouuie, apres auoir esloigné des conseils du Roy celle qui est naturellement sa premiere Conseillere, si l'infidelité ne l'a priuée de ses droicts, non le manquement d'affection enuers vn seruiteur infidele. Vous ne vous estes pas contentez d'oster à la Royne Mere de S. M. la cognoissance des affaires ; mais vous auez enfermé les yeux, qui veilloient pour la conseruation de la personne & santé du Roy : ils esclairoient de trop prés vos actions, & s'offensoient du bon marché que vous auez fait de sa vie ; de laquelle celle de la Mere despend aussi veritablement, comme il est asseuré que le Fils en a tiré la sienne. N'estiez-vous pas contens dans cette detention déguisée au Roy, qui n'a iamais sçeu la moindre circonstance de ce scandale, d'auoir donné tous les iours mille sujets d'affliction à celle qui seroit morte de douleur, si la consolation de Dieu, son courage, & le desir qu'elle a de se conseruer pour le Roy, n'eussét fortifié son cœur ? Ne vous arrestez-vous pas, apres auoir eu la satis-

Voyez la premiere declaration du 23. Feu. 1631.

faction d'auoir contraint de ſortir hors de France celle qui luy a donné vn bon Roy ? elle n'y a peu eſtre plus long temps ſans mourir, ou ſans vous rendre criminels d'vne violence, qui euſt eſté plus eſtrange, que celles que vous auez fait; encore que nous auons ſujet de croire, que voſtre double artifice a donné iour à cette liberté, pour tirer du mal de ce bien: mais la Prouidence de Dieu vous confondra, & fera naiſtre le bien de ce mal.

Vous Sr des Montagnes, qui auez eſté vn des principaux conſeillers de ces ſcandales, vous auez contrefait le Theologien, pour perſuader au Roy (qui a la conſcience tres-bonne, & qui reſiſtoit au deſſein de Mr le Cardinal) que S. M. eſtoit obligée d'eſloigner, d'empriſonner, & de faire enleuer par force la meilleure Mere, & la plus grande Princeſſe du monde, & de chaſſer ſon Frere vnique. Vous qui faites mettre tant de perſonnes en penſion à la Baſtille, pour enrichir voſtre frere, & qui portez celuy qui vous croit à demander, acheter, & prendre hardiment tous les Gouuernemens des Prouinces & places de France. Vous qui deuiez vous arreſter dans ces conſeils & *ouurages du demon de tenebres*, vous eſtes ſeruy *de celuy du midy*, pour mettre au iour l'eſcrit abominable & furieux, que vous auez fagotté auec precipitation & colere. Laiſſant à part quelques paſſages de l'Eſcriture ſaincte, de laquelle vous abuſez: nous pouuons dire auec verité, ſans zele & ſans paſſion, qu'en voulant plaider contre la nature, vous l'auez perduë, que d'homme eſtes changé en beſte farouche, ou pluſtoſt du plus ma-

Pſ. 90.

lin esprit de ce monde, vous estes deuenu le plus malin esprit de l'Enfer.

Vous dites, *que vous estes le fils de Cresus*; nous sçauions bien que vous estiez son principal Ministre, comme il est celuy du Roy : nous auons veu à Lyon vn train, qui approchoit de celuy d'vn Prince, & vne liurée de gris & de iaune, qui a fait cognoistre que vous auiez quitté vostre façon de viure, & vouliez abandonner vostre cloistre : mais nous ne croirons iamais, que vous puissiez estre comparé à vn muet, fils de Roy : il y a long temps que vous ne parlez que trop, & ne dites rien de bon ; quand vostre langue auroit esté liée iusques à present, l'occasion que vous dites qui se presente de defendre le Roy, qu'on veut attaquer en sa personne, ne doit pas faire vn grãd effort sur les organes de vostre voix : mais ie croy que vous prenez pour le Roy celuy qui le voudroit bien estre, qui prend toutes les marques de la Royauté, & les chemins pour y paruenir ; & qui promet, s'il y peut arriuer, que vous serez son Cardinal, & son grand Aumosnier. Si vous lisez sans passion ce que nous auons escrit, vous ne trouuerez pas que nous ayons iamais dit, qu'il faille attenter sur sa vie, & que nous l'ayons demandée, ny au Roy, ny à son Parlement. Nous desirons la fin & le remede des maux, non le sang & la mort des personnes. Nous croyons, que c'est vn sacrilege d'assassiner les Prelats sacrez ; mais nous n'osons rien dire des tyrans vsurpateurs : c'est vne grande preuue, que nous ne les voulons pas massacrer, de ne l'auoir pas fait, & d'auoir retenu les mains de ceux qui ont le zele d'Abisay. Nous Pag. 3.

ne demanderons pas auec le Roy, qui estoit selon le cœur de Dieu : *Seigneur infatuez le conseil d'Achitophel.* Au contraire nous supplions sa diuine bonté, que ses conseils soient salutaires au Roy : nous sommes asseurez, que s'ils le pouuoient estre les innocens y trouueroient leur salut, les affligez leur consolation, le peuple le soulagement, & le Roy sa gloire ; que nous desirons auec plus de verité, & de passion, que vous ne faites auec flatterie & dissimulation.

Vous estes donc bien esloigné, Mr des Montagnes, d'estre en ce rencontre semblable au fils de Cresus : il n'y a pas vn de nous qui ne voulust exposer mille vies pour celle de son Roy ; & qui n'aimast mieux auoir receu vn coup de poignard dans le sein, que si nostre Prince auoit vne esgratinure sur la main. Oseriez-vous bien douter des veritables & sinceres affections de la Royne Mere de S. M. & de Monsieur son Frere, & preferer à ce bon Sang les feintes protestations, & larmes hypocrites d'vn seruiteur flatteur? Faites cognoistre le vice, qui a estouffé la nature ; & le monstre de peché, qui a arraché les cœurs. Monstrez-nous que la perte du iugement aye suiuy celle de la conscience, qu'vne mere soit deuenuë non seulement meschante, pour desirer la ruine de son enfant, mais fole, pour se reduire à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de seureté, & qui l'approche du danger de tomber entre les mains de ses ennemis. Nous auons bien sceu, que des valets, des tireurs de laine, & des filous auoient esté semez dans les cabarets suiuans la Cour, & dans ceux de Paris, pour vomir des-blasphemes semblables

à ceux

à ceux que vous escriuiez : mais nous n'eussions iamais creu, qu'on les eust imprimez dans la capitale du Royaume auec priuilege, & le nom du* Libraire ; qu'on les eust vendus au Palais, & sur le Pont neuf, qu'vn Religieux les eust composez, & qu'vn Cardinal les eust fait distribuer.

* Le Libraire est Estienne Richer, & le priuile est signé par vn Secretaire du Roy

La consolation des affligez est, qu'ils voyent l'abomination montée dans cet escrit detestable au sommet de son precipice, & qu'elle n'a rien qu'à faire le saut dans l'enfer. Vous entreprenez, pour tascher de ruiner nostre innocence, ce que la malice (si nous en auions) desireroit qu'on fist, pour nous vanger de vos injures. Vous faites paroistre, que la fin de vostre tragedie s'approche ; lors que pour faire rire les fols, & pleurer les sages, deuant que de renuoyer la compagnie, vous presentez sur le theatre, que vous auez ensanglanté, ceux qui estoient appelez par les Romains, les Andabates : ils auoient les yeux bandez, & vne massuë en main, auec laquelle au lieu de frapper sur leurs ennemis, ils eussent deschargé des grands coups sur les Senateurs & vierges Vestales, qui estoient aux plus bas sieges, si les barreaux ne les eussent defendus. Ne voyez-vous pas, que vous escriuez dans vn Royaume, où la naissance fait & asseure les Roys ? ne recognoissez-vous pas, que dans l'opinion de toute la terre, la vertu de la mere fait honneur aux enfans ? GRAND ROY, souffrirez-vous long temps cette injure, & laisserez-vous impuny ce crime de leze-Majesté au premier chef ? Si toutes les iustices de vostre Royaume sont non seulement sourdes pour le present, mais aueugles pour l'adue-

nir, & si on leur a lié les sens auec les mains; le Ciel par quelque notable iugement joindra le chastiement du crime commis contre la personne de V. M. qui est attaquée en celle de la Royne sa Mere. Comme nous auons sujet de dire, que vous estes plus offensé qu'elle; nous auons aussi occasion d'apprehender, que l'ingratitude ne soit plus grande contre V. M. nous le iugeons par cette regle, que la mescognoissance croissant auec les bien-faicts, & la malice auec la puissance, elles produiront des plus estranges effects contre V. M. que n'ont esté tous ceux que nous auons veus contre la Royne vostre Mere. Chacun sçait comme elle a esté traitée par les actions; voicy comme on la deschire par les escrits.

Pag. 4. Le S[r] des Montagnes fait semblant de vouloir respondre à la lettre de Monsieur Frere vnique du Roy, & de la conuaincre de faux en tous ses chefs & articles: les fumées de la colere luy font perdre tout aussi-tost la souuenance de sa proposition: son bel esprit & sa belle memoire ne luy fournissant rien, pour opposer aux veritez de ce qu'il appelle Manifeste. Il fait vne inuectiue d'vn homme forcené contre la Royne Mere de S. M. & baissant sa teste pointuë d'vn mesme coup, il hurte le ventre qui à porté le Roy, qui reçoit la plainte, & le Prince qui l'a faite. Il croit qu'il sera estimé bien sage apres qu'il aura fait vne protestation grossiere, *qu'il demeurera dans les termes du* Pag. 5. *respect, qui est deu à la naissance de Monsieur*; lors qu'il met en pieces les entrailles qui l'ont porté, & qu'il rend son extraction non seulement vile, mais infame. Il dit, *qu'il entreprend la defense du*

Roy ; & luy conduit vn si foible secours, qu'on peut iuger aisément, que c'est vn pauure Moyne qui l'a dressé. Il dit, que *nous auons escrit auec mespris* ; mais ses paroles sont des blasphemes : & les loüanges qu'il donne à S. M. sont si froides, & si petites, que nous pouuons dire, que c'est vn Aduocat preuaricateur.

Et afin qu'il recognoisse les veritables & bons sentimens que nous auons du Roy ; nous l'honorons de tout nostre cœur, non seulement pour sa dignité Royale, mais pour les admirables qualitez de sa personne : & adjoustons ce que vous luy ostez, la grandeur & le lustre qu'il tire de la vertu de sa source. Nous sommes François en Flandres, & comme les Perses nous adorons par tout nostre Roy. Nous disons qu'il est trompé par les meschans, comme Salomon l'a esté auec toute sa prudence, & Dauid auec sa grande pieté par Achitophel, qui estoit son premier Conseiller. Tous les bons & sages Empereurs l'ont esté, plustost que les seueres & cruels qu'on a apprehendé, & que les plus simples, qui sont ordinairement defians. Nous publions, que ce n'est pas chose estrange, qu'vn Prelat de l'Eglise surprenne vn Roy pieux, qu'vn esprit rusé desguise la verité à vne bonne ame : qu'vn grand discoureur la face rendre, plustost en la lassant, qu'en la persuadant : qu'vn burin d'acier graue sur l'or, que par la force d'vne rouë & d'vn ciseau bien aceré vn diamant soit taillé : que les rayons du soleil paroissent rouges, s'ils passent au trauers d'vn verre qui est de cette couleur ; ny que Phaëton brusle le monde, lors qu'il se mesle de conduire le chariot du soleil.

Nous sçauons, & declarons à toute la Chrestienté ; dans laquelle nos escrits seront mieux receus que les vostres, & qui sera plus soigneuse de conseruer les veritez que les flatteries : Que le Roy est bon, & pieux ; encore que les effets de sa Iustice, pour ce qui regarde la Royne sa Mere, Monsieur son Frere, plusieurs particuliers, & le soulagement de son peuple, soient arrestez par la malice & injustice de ceux, lesquels peuuent retenir le cours de ces belles eaux, aussi bien que celuy des larmes. Mais nous sommes asseurez, qu'elles s'enflent dauantage, & qu'elles rompront & emporteront bien-tost toutes les digues, noyeront les ouuriers qui les ont inuentées & dressées. Le feu de l'amour naturel ne pouuant paroistre au dehors, & estant enfermé dans vn bon cœur, sera redoublé par vos froideurs qui l'enuironnent : vous le rendez si fort, qu'il eschauffera les innocens, & qu'il dessechera leurs larmes, lors qu'il tirera celles de vos yeux, & vous noircira & bruslera comme criminels. En fin, Mr des Montagnes, nostre affliction ne pouuant estre plus grande, ny la malice de ceux que vous defendez plus insolente, nous n'auons rien plus à craindre que pour le Roy, & pouuons esperer quelque soulagement de sa bonté, lors que vous estes tourmentez de la continuelle apprehension de sa iustice. Nous aimons mieux estre dans la patience accompagnée d'esperance, que dans la violence bourrelée par la crainte. Si nons sommes tenus pour mal-heureux en souffrant le mal, nous nous estimons bien-heureux de ne le faire pas.

Vous faites sortir de vostre plume des choses,

qui n'ont iamais passé par nos pensées ; pour tascher de nous rendre sacrileges, vous estes scandaleux. Les sages doiuent plustost supprimer qu'imprimer les blasphemes de fols. Il n'appartient qu'aux impies d'en inuenter & à forner des monstres, non pour les combattre, mais pour leur faire attaquer l'Oinct de Dieu. *Nous n'auons iamais desiré des ciseaux*, que pour raser la veille d'vne bonne feste vostre teste cauterisée & puante, qui a trop de cheueux, pour cacher vostre ordure, & vostre profession. Nous serions fort contens de vous voir dans vostre Cloistre, auec vne couronne bien faite, & de vous auoir persuadé, que tout ainsi qu'elle vous reproche, qu'estant vne fois mort au monde, vous n'y deuriez pas viure comme vous faites ; que nous sommes prests de mourir tous pour soustenir celle du Roy. Pour ce sujet nous honorons, seruons, & assistons l'ouuriere qui l'a faite, qui a plus d'interest à sa conseruation, qu'vn seruiteur qui la rompt pour emporter les pieces, & qu'vn Moine flatteur qui la ternit auec les sales vapeurs de sa bouche pourrie, & la noircit auec l'encre de sa plume mal taillée.

Apres cela sa colere nous maudit, au lieu que Pag. 7. sa charité nous deuroit exhorter pour nous conuertir, si nous estions meschans. Ce grand Predicateur, qui allegue à tout propos la parole de Dieu, n'y a iamais leu, que Moyse fut tansé pour Nu. 20. auoir frappé la roche, à laquelle il deuoit parler doucement ; & que l'enfant ne resuscita point 4.Re.4. touché par le baston, mais eschauffé par le souffle d'Elisée. Contre ces maledictions nous disons ce

qui fut dit à Dauid par vne belle & vertueuse da-
2. Reg. me : *Nous ne sommes esmeus, ny par vos benedictions*
14. *flatteuses, ny par vos maledictions furieuses.* Vous n'estes point nostre Pasteur; vous n'estes pas bon Religieux : vous n'auez ny iurisdiction dans l'Eglise, ny credit enuers Dieu. Nous ne prouoquons pas son indignation par vos violences, mais nous l'appaisons par nos patiences : nous le prions qu'il vous rende sages, & qu'il conuertisse ceux qui nous persecutent par effect, par parole, & par escrit.

Pag. 7. Vous dites, que *nous representons le Roy comme esclaue* : ce mot est scandaleux ; il est trop grand pour le deuenir, & trop genereux pour le souffrir. Nous disons, que la verité luy est déguisée par le mensonge, & cachée par l'artifice : que toutes les portes & fenestres sont fermées aux bonnes lumieres : que par corruption, ou par crainte, on ne luy dit point ce qui se passe, & on luy dit ce qui ne fut, & ne sera iamais ; qu'on chasse tous les iours ceux qu'on presume auoir intention de luy donner quelque bon aduis : que vostre bon parent, agent principal, espion majour, & clerc à gages de celuy qui l'a produit, est tousiours attaché aux oreilles de S. M. pour la remplir d'impostures si grandes, que c'est vn tesmoignage de la bonté du Roy, de ce qu'il n'employe point toute sa puissance pour nous faire perir. Nous pouuons dire à l'image de Dieu, ce qui a esté dit à Dieu
Thre. 3. mesme : *Si nous ne sommes pas consumez, nous le deuons à la misericorde du Seigneur.*

Pag. 7. Vous nous reprochez, *que pour rendre le Roy odieux, & appeler les estrangers en France, nous le*

representons comme Prince d'vn Estat ruiné, & d'vn peuple qui mange l'herbe. Sauf correction de vostre capuchon, ce n'est pas nostre dessein; mais de faire voir par nos tres-humbles Remonstrances, ce qui ne se peut cacher qu'à celuy qui apporteroit le remede, si vous ne couuriez le mal, qui descouuriroit les pillages, les profusions, les recelemens, & diuertissemens des deniers tirez du sang des pauures, par le doublement des tailles, estappes, passages de gens de guerre, par les contributions, par l'establissement des Officiers nouueaux, qui sont autant de sangsuës appliquées sur les veines de l'Estat, qui sont les marchands, & les laboureurs, & par les impositions sur toute sorte de marchandises & danrées. Nous disons, que les deniers qui prouiennent de toutes ces inuentions, ne seruent que pour remplir la bourse des larrons, leur faire bastir & meubler des superbes palais, acheter des rentes sur le Roy, & sur le peuple, auec toutes les terres des voisins; faire à tour de bouquet des festins de trente ou quarante mille liures, recompenser tous les Gouuernemens de France, faire rebastir les citadeles & fortifications d'esmolies; bref, tenir en marché tout le Royaume, & acquerir auec le sang conuerty en or, ce qu'il faudra retirer auec l'or conuerty en sang. Nous disons, qu'au mesme temps qu'on fait ces infames trafics, le peuple en plusieurs endroits a esté priué de la nourriture des hommes, pour prendre celle des bestes: c'est vne chose que le Roy doit sçauoir, pour y apporter le remede. Si vous l'auiez proposé au lieu d'augmenter le mal, & de vous en mocquer, nous serions

tres-aises que vos consciences eussent deschargé les nostres, & que des bons aduis particuliers eussent empesché l'esclat public. Vous concluez, que cela donne sujet aux ennemis de l'Estat d'entreprendre sur nous: mais outre que la misere est plus descouuerte par elle-mesme, que par nos escrits, ils sçauent bien que nos ruines sont plus riches que leurs bastimens; que nos mines sont d'or monnoyé, semé par toutes nos terres couuertes de soldats, que la guerre, que l'ambition & imprudence de Mr le Cardinal ont mis dans toute la Chretienté, a reduit tous les Princes & Republiques à l'incommodité, & a fait que chacun escoute la voix de son peuple, lors qu'il pense à attaquer le nostre. Outre cela nous les aduertissons, que sans la fausse monnoye que vous faites batre par des prisonniers, & entre autres par le Plessis (ce qui vient de l'inuention du Sr des Montagnes) nous sçauons deux caches qui peuuent entretenir deux ans deux armées de cinquante mille hommes: il n'est question, pour auoir ces grands tresors, que de loger deux meschantes personnes en vn lieu qu'ils ont rempli de gens de bien, pourueu qu'ils ne soyent pas gardez par le frere du Sr des Montagnes, qui leur feroit trop bonne chere.

Au reste, vous apprendrez, quand il vous plaira, à parler mieux que vous ne faites de la Royauté: vous n'establissez sa grandeur, *que dans l'opinion, & apprehension de la seule puissance*· vous aurez agreable que ie vous aduertisse, que sous le nom de la defense du Roy vous le trahissez, lors que vous n'affermissez son auctorité, que par l'opinion, non par la raison parmi les hommes, & dans

Pag. 8.

la parole de Dieu entre les Chreſtiens. Vous auez tort de n'appuyer point les Couronnes des Roys ſur la Iuſtice, pluſtoſt que ſur la Puiſſance : celle-là produit l'amour, & cette-cy ne donne que la crainte, qui cherche toute ſorte de moyens pour s'aſſeurer.

Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi vous auez oublié la premiere & la plus grande vertu Royale ; parce que vous auez fait vœu de n'en parler iamais, & ne mettez rien deuant les yeux de S. M. que le pouuoir abſolu. Vous faites paſſer par là toutes choſes, ſans vous ſouuenir du titre que le Roy a pris, & que vos conſeils violens luy auroient deſia oſté, s'il n'eſtoit plus retenu, & plus iuſte que vous. Ie laiſſe à part le reſte de voſtre diſcours, bas, rude, & groſſier, ſur les loüanges de la dignité Royale ; que vous eſtes plus capable de faire meſpriſer que de faire eſtimer. Pag. 9. & 10.

Vous nous impoſez, que nous auons dit, *que le Roy a triomphé de ſes ennemis eſtrangers, & a domté ſes ſubjets rebelles pluſtoſt par miracle de Dieu, que par ſa conduite.* Nous *rendons à Dieu ce qui eſt à Dieu ; & reſeruons à Ceſar ce qui eſt à Ceſar.* Il eſt vray, que dans voſtre Coup d'Eſtat, & Entretiens des chãps Eliſées, vous n'auez rien donné, ny à Dieu, ny au Roy ; de peur d'oſter quelque choſe à Mr le Cardinal. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi celuy qui prend tout, ne laiſſe non plus de gloire à Dieu, & d'honneur à ſon Maiſtre, que de finances & de places. Nous recognoiſſons comme bons Catholiques, que Dieu a fait des miracles pour le Roy, & que le Roy a fait des merueilles pour Dieu ; que Mr le Cardinal a fait des ruines eſtranges Pag. 11. M. 22.

dans l'Europe, & vous des grandes ſottiſes dans vos eſcrits.

Et afin que vous ne doutiez plus de noſtre creance, & ne la deſcriez point au peuple, comme injurieuſe au Roy ; nous diſons que la ſainɛteté des intentions de S. M. ſes prieres & ſes vertus ont attiré toutes les graces de Dieu, qui luy ont donné les auantages qu'il a eu; & que les ſiniſtres intentions, l'orgueil, l'auarice & l'imprudence du principal Miniſtre ont arreſté le cours des victoires de ſon Maiſtre, & ſont les cauſes de tous les deſordres & confuſions que nous voyons. Nous diſons, que ſous ſon miniſtere la Rochelle a eſté priſe, les rebelles ont eſté chaſtiez, les eſtrangers repouſſez, & les alliez ſecourus; mais nous ne ſommes pas d'accord, que ce ſoit par ſon miniſtere.

Pag. 12.

Nous le cognoiſſons, & ſçauons que ſes conſeils ſont temeraires, ou timides ; & que ſes actions ſont violentes, ou laſches : il n'a rien propoſé nettement, ny executé genereuſement. Nous ſouſtenons, que pour perdre le Mareſchal de Thoiras, il a voulu perdre Rhé, & ſauuer la Rochelle ; & prouuerons, que le ſecours eſt entré dans l'Iſle contre ſon aduis : que ſa paſſion, & celle du feu Eueſque de Mande ſon couſin, appellerent les Anglois; & que ce n'eſt pas ſon courage qui les a chaſſez. Il irrita & rendit ennemi feu Monſieur de Sauoye, pour ſe vanger de Monſieur le Prince de Piedmont, qui s'eſtoit plaint de luy. Il a pris Pignerol ſans reſiſtance, a triomphé ſans combatre; & lors que les belles occaſions ſe preſentoient, il a abandonné l'armée, pour venir demeſler, comme il a declaré, des petites menées

qui se faisoient à la Cour contre luy. Nous sommes encore à voir quelque bon reglement pour l'Eglise, pour la guerre, pour la Iustice, pour les Finances, pour le soulagement du peuple : ces emplois estoient dignes d'vn Cardinal, & d'vn Prestre ; non l'Admirauté, la conduite des Armées, & les gouuernemens des Prouinces, & des places. Vous dites, *que les troubles ont empesché l'execution de ses bons desseins* : que s'il n'eust fait ces grands exploits de guerre, nous aurions veu des belles ordonnances, & bien executées dans la paix : que cet Alchimiste, qui a reduit tout le bien de la France en cendres, eust conuerti tout le cuivre en or, & tout l'estain en argent ; & que le siecle de Saturne n'eust pas esté seulement dans la citadele du Havre, mais dans toute la France. C'est donc la faute de ceux qui l'ont empesché de souffler, ou qui l'ont fait trop souffler en le mettant en colere, qui a tout gasté, & qui a fait que par despit il a mis par tout, au lieu de l'abondance de la paix & de la santé, la famine, la guerre, & la peste, qui sont les trois beaux presens qu'il nous a fait, & qu'il a portez en Italie. De sorte que nous pouuons dire, que sans compter le sang, qui a esté employé pour teindre son bonnet, il est cause de la mort de plus de deux millions de personnes. Voyla les miracles de ce nouueau saint, qui veut faire croire au peuple, que pour oster la gloire à nostre Roy, nous publions qu'il a pris la Rochelle, & les villes rebelles de Languedoc, auec l'Arche de Dieu, & les trompettes Sacerdotales ; parce que nous n'aduoüons pas, que M^r le Cardinal les a prises tout seul, qu'il a esté

Demetrius Poliorcetes, qui auec la grande machine de ſon eſprit, a renuerſé les baſtions, demi-lunes, cornes, & tenailles, comme ſi la preſence du Roy, & ſa conduite, les forces de l'Eſtat, les Mareſchaux de Camp, les Officiers de l'artillerie, les Capitaines, & les ſoldats, n'y auoient rien contribué. On nous dit, que l'eſclat de la pourpre a eſbloüy les yeux des ennemis, que la creſte de ce coq a fait fuir les lions, que les accords de ſa voix & de ſon luth ont charmé les tigres, & ſes enchantemens endormi les dragons.

Le Cardinal de Richelieu bon joüeur de luth.

Noſtre eſcriuain, apres nous auoir fait vne belle leçon monachale, & parlé en vray Mulot de la dignité Royale, veut par vn artifice groſſier noircir toutes les actions de la Royne Mere du Roy. Pour auoir ſujet de faire voir, que les plaintes contre les Miniſtres de l'Eſtat ne ſont pas nouuelles, il a ramaſſé fort ſoigneuſement celles qui furent faites, non pas contre le gouuernement & la Regence, où il ne trouue rien à mordre, mais contre le credit & les conſeils de la Royne Mere du Roy, és années 1615. & 1617. Son deſſein n'eſt pas de prouuer par ces pieces, que les querelles contre les Miniſtres du Roy n'ont pas commencé depuis ſix mois; mais de faire voir par lambeaux & haillons coupez çà & là dans les Manifeſtes des Princes, qu'il y a eu quelque choſe à redire dans la conduite de la Royne Mere de S. M. Cette inuention fait voir, que la paſſion a eſtouffé le iugement du Sr des Montagnes; & que ſa furie eſt ſi grande, que pour ſe defendre il prend l'eſpée par le trenchant; & comme ce Gobrias enragé, il ſe veut percer le premier, pour tuer au trauers de

Pag. 13.

Pag. 14.

ſon corps l'ennemi qui eſt derriere. Mr le Cardinal eſtoit Secretaire d'Eſtat, principal Miniſtre, & confident de celuy contre lequel les Princes ont fait les remonſtrances : s'il y auoit du mal, il en eſtoit l'aucteur. Pourquoy donc met-il en auant pour ſa defenſe, ce que les ennemis de ſa Maiſtreſſe ont eſcrit contre luy, qui eſtoit au temps de ſes reproches vn valet nouueau, preſt à tout faire, ardent, hardi, violent ? s'il s'eſt fait quelque mal, il eſt certain qu'il y a eu la meilleure part. Il ne ſe contente pas d'auoir fait extraire les pieces des Manifeſtes de 1617. mais il en apporte encore de celuy de l'an 1619. comme n'approuuant pas ce que la Royne eſcriuit, de Loches & d'Angouleſme. Il eſt vray, qu'il n'eſtoit pas encore arriué pour trahir ſa Maiſtreſſe. Il ſe deuoit ſouuenir, que la ſortie de Blois, & la retraite à Angouleſme, auoient produit le rappel de ſon banniſſement, & que la guerre d'Angers, la drolerie du pont de Sé, & les lettres de l'année 1620. eſtoient de ſon inuention. Tout cela ne ſe faiſoit que pour arracher le chapeau de Cardinal : mais il failloit, pour remplir l'ouurage du Sr des Montagnes, mettre en ſuite ce que luy-meſme eſcriuit en ce temps-là contre le Roy & ſes Miniſtres. Vray eſt, que dans l'imprimé, qui porte pour titre, Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de ſon Eſtat, il dit, *que Mr le Cardinal a bien ſerui le Roy dans les affaires d'Angers* : ce qu'il ne ſçauroit auoir fait dans ce rencontre, qu'il n'aye trahi ſa Maiſtreſſe ; puis qu'il luy auoit fait leuer les armes contre S.M. & qu'il eſtoit non ſeulement l'aucteur, mais le directeur de cette guerre,

Pag. 15. & 16.

Ces belles allegations ayant esté bien rangées, & n'y ayant rien d'oublié que celles d'Angers ; le Sr des Montagnes dit, *qu'il ne faut point faire estat des plaintes, qu'on fait contre les Ministres du Roy ; parce que ce ne sont que des accens estudiez, & representez comme des comedies, qui partent moins du cœur, que de la coustume.* Voyla les beaux traits de sa plume, & les jolies inuentions de son bel esprit ; pour tascher de prouuer, que le Roy & le peuple doiuent regarder comme des farces les tragedies qu'on a fait, en chassant du Conseil la premiere & la plus fidele Conseillere de l'Estat de France, en arrestant prisonniere la plus grande des Roynes du monde, en blasmant la plus vertueuse des Meres des Roys, la contraignant d'abandonner le Royaume de son Fils, bannissant le Frere vnique du Roy, le poursuiuant à picques baissées iusques à la frontiere, emprisonnant les Mareschaux de France, & beaucoup de gens de qualité, faisant retirer & mourir de regret les Princesses, & deshonorant les Dames. Il est vray, que ces persecutions sanglantes, & actions tragiques, ne vous fournissent que sujet de rire ; & ayant eu iusques à present vne issuë agreable pour vous, ie trouue que vous auez raison de les appeller comedies : mais ceux qui souffrent, les nomment tragedies.

pag. 17.

Nos accens ne sont pas estudiez, comme vos piperies : il faudroit estre vne statuë de marbre ; encore celle d'Apollon pleura à Cumes, lors qu'on ruinoit le pays. Nous serions frappez de la maladie de Sardaigne, si nous rions en mourant ; & sur tout cette grande Royne, qui s'est veüe esloi-

gnée du Roy, emprisonnée, gourmandée par des discours rudes & menaces estranges, contrainte de sortir du Royaume, despoüillée de ses biens, ses rentes arrestées, ses meubles inuentoriez, ses seruiteurs mis dans la Bastille, proscrits, poursuiuis, volez sans forme de Iustice. Elle verse plus d'eau de ses yeux que sa bouche n'en boit: elle souspire autant de fois qu'elle respire; & Dieu par miracle retient son ame dans son corps, pour faire que sa vie serue à la conseruation de celle du Roy, & de Monsieur son Frere, & à leur reconciliation, afin qu'vn iour S. M. aye la gloire de faire reparer l'injure qui a esté faite à sa Naissance, & sa bonne Mere la consolation de le voir destrompé. C'est pour lors, mon bon ami, que les sanglantes tragedies seront conuerties en comedies; parce que nous ne desirons pas que le sang humain soit respandu, & que la catastrophe soit horrible, si Dieu par vn iuste iugement ne l'ordonne autrement. Lors que vous nous faites pleureurs de sainct Innocent à gages, & par coustume, vous desirez par ces discours estouffer les tendres ressentimens du Roy; auquel ne pouuant plus cacher le mal que vous faites à la Royne sa Mere, vous dites qu'elle le reçoit, & s'en plaint en riant. Vn infame bouffon autrefois chargé de bastons, & maintenant d'vne des plus belles charges de la Cour, a eu depuis peu cinquante mille liures, pour conuertir en risée & en farces les choses les plus serieuses, & plus importantes qui soient iamais arriuées en France: c'est en ce sens, que vous changez les tragedies en comedies; mais prenez garde, que Dieu ne change vos co-

medies en tragedies. Sr des Montagnes, qui faifaites le sçauant en l'Escriture saincte, souuenez-
Pro.14. vous qu'elle dit, *que la risée sera meslee auec la douleur, & que la fin de la ioye sera la tristesse.* Nous vous
1.Co.4. dirons auec S. Paul : *Vous regnez sans nous, & plaise à Dieu que vous regniez* : c'est à dire, selon les re-
Eccl.10 gles de la Iustice. Craignez celuy *qui renuerse les sieges des Conseillers orgueilleux & violens, & met les humbles & les doux en leur place.* Ne vous mocquez point des miserables, sur tout de ceux que vous auez rendus tels. Contentez-vous d'auoir esté cruels ; ne soyez point si lasches de vous resiouyr apres auoir mal fait. Apprehendez les iugemens de celuy, qui a permis qu'Achitophel & Iudas traistres & ingrats ayent seruy contre eux-mesmes de bourreaux à sa Iustice : celuy-là fit fuir deuant son Enfant son Bienfacteur & son Maistre; cettuy-cy vendit IESVS-CHRIST, & fist pleurer sa saincte Mere.

Tous les combats du Sr des Montagnes iusques à la page 18. n'ont esté que legeres escarmouches ;
Pag.18. il commence à faire choquer le gros, & à donner bataille à la Royne Mere du Roy Il range diuers escadrons de citations, d'exemples, de figures, de consequences : tout cela est capable de faire peur au petit peuple, semblable à ce valet, qui estoit
4.Re.6. espouuanté, iusques à ce que le Prophete luy eust monstré le secours de Dieu : le voicy. En premier lieu vous injuriez le Roy, & dites des mots que vous tirez par vne consequence enragée, ausquels personne de nous n'a pensé : nous vous auons fait nostre declaration au contraire, & vous meritez d'estre chastié, non seulement pour nous auoir calom-

calomniez, mais pour auoir fourni des pensées horribles à ceux qui perdront le temps, & offenseront Dieu en lisant vos abominables escrits. Pag. 19.

Vous dites, que *si la Royne Mere du Roy a quelque mal, elle ne doit pas s'en prendre au Roy, mais à elle mesme.* Ce sont vos termes; ausquels ie respons, qu'elle ne se plaint point du Roy, & qu'elle ne s'accuse pas, parce que le Roy est surpris, & qu'elle est innocente. Estre trompé n'est pas vn peché, ny tousiours vne marque de manquement d'esprit; les plus vertueux & les plus sages l'ont esté. Estre dans l'affliction, n'est pas vne conuinction de crime, ny d'imprudence; les plus gens de bien ont esté persecutez, & les plus aduisez ont souffert les violences des plus fols. Vous dites, que *la Royne deuant ces derniers rencontres auoit la souueraine auctorité.* Vous faites tort au Roy qui ne la doit iamais abandonner à personne. Vous adjoustez, *qu'elle estoit aimée de tous les François.* Il est vray, qu'elle estoit, & est encore honorée & respectée par les gens de bien. Vous la voulez faire mespriser, & rendre odieuse par vos discours de tauerne, & imprimez du Pont neuf, qui ne sont que pour seduire les ignorans, & pour amuser vos partisans. Vous luy reprochez, *qu'elle a eu plus de reuenu, & de gratifications que les Roynes doüairieres qui ont esté deuant elle.* Vous n'auez iamais veu l'estat de leurs rentes, ny les acquits de leurs pensions. Vous estes malin: vous n'escriuez que pour les harangeres, & pour faire entretenir par les chanteurs de Paris les valets qui cherchent maistre, & les artisans, que les frequés voyages que vous faites faire au Roy, ont laissé sans employ, & dans la faim. Pag. 20 Pag. 21.

Catherine de Medicis que vous mettez la premiere sur les rangs, a eu les biens qu'elle a voulu auoir, estant dans la puissance. Si vous iugez des Finances des Roys ses Enfans, & du temps auquel on viuoit, on bastissoit, on entretenoit, & on recompensoit les seruiteurs à fort bon marché; vous verrez que vous estes trompé en vostre calcul: vous ne deuriez aussi compter qu'auec le chapelet, ou les neuds de vostre corde. Pour les trois Roynes sans Enfans, que vous nous alleguez; outre qu'elles ont esté peu de temps en France, & qu'elles y ont apporté fort peu de chose; si la passion ne vous auoit aueuglé, vous sçauriez bien recognoistre, que d'estre Vefue d'vn grand Roy, & en auoir fait vn autre Grand, sont considerations, qui meritent quelque aduantage par dessus les Roynes steriles. Ie vous dis outre cela, que la nostre a eu plus en Mariage, que toutes celles que vous auez cotté; que le doüaire va tousiours à proportion de la dot; & qu'vn Prince qui a desia quelque aage fait auantage à vne fille. C'est Henry le Grand qui a assigné le principal bien: le Roy son Fils a creu auec raison, que sa Naissance, & les soins de la Royne sa Mere durant sa Regence le deuoient augmenter plustost que le diminuer: la Royne Mere du Roy auec ses deniers a retiré des estrangers & Princes protestans d'Allemagne les terres qui demeuroient engagées auec quelque deshõneur pour la France: & le fruit de ce mesnage reuiendra tout au Roy; si Mr le Cardinal, qui iouyt à present de tous ces reuenus, ne se fait donner la confiscation, apres qu'il aura reduit la plus grande Royne du monde à la com-

passion & pension des estrangers, comme il a fait Madamoiselle d'Orleans, à vne extréme incommodité. Il monstre que sa rage veut persecuter la Mere, les Enfans, & les petits Enfans, & attaque non seulement l'innocence des mœurs, mais encore celle de l'aage. Ie vous confesse que i'entrerois en colere, si ie ne craignois qu'elle fist tort à mon iugement: ie le veux conseruer, pour faire cognoistre que vous n'en auez point, lors que vous mettez en jeu, comme vraye & paisible Royne de France, la Royne Marguerite. Vostre discours seroit capable de persuader, qu'on a dit vray, quand on a asseuré, que Mr le Cardinal & vous auez fait vne exacte perquisition de certains papiers, que vous ne pouuez auoir recherché sans vous rendre criminels de leze-Majesté au premier chef, & auoir merité d'estre traitez comme Rauaillac. La Royne Marguerite estoit vne grande & bonne Princesse: mais tant s'en faut, qu'elle aille du pair auec les Roynes Meres des Roys, qu'elle n'est pas mesme dans le nombre des femmes des Roys: vous en sçauez aussi bien les raisons, comme vous ignorez ou faites semblant d'ignorer les rentes & pensions, desquelles elle iouyssoit: elles montoient iusques à quatre cens mille escus, ainsi que ses Tresoriers & Partisans vous diront; là où vous ne faites aller qu'à vn milliõ de liures celles de la Royne Mere de S.M. Voila comme vous escriuez auec esprit & verité.

Apres cela vous nous representez la Royne Mere du Roy, comme sortie par sa faute du Paradis de tant de felicitez, d'hõneurs & de biens qu'elle possedoit, & tõbée dans l'abisme des afflictions; Pag. 22.

vous asseurez, *qu'elle n'y est plongée, pour s'estre embarquée dans quelques desseins & vnions qui ont despleu au Roy.* Pour les desseins vous estes encore à les declarer, & elle à les faire voir : si vous les eussiez descouuerts, vous les auriez publiez, comme vous auez fait des calomnies plus abominables que tout ce que vous sçauriez dire.

Comment pourriez-vous cacher quelque chose vraye, puis que vous n'en laissez point en arriere de fausse? Mais où sont ces vnions dans lesquelles vous dites que la Royne Mere de S. M. s'est embarquée? M. le Cardinal declare au contraire qu'elle n'a esté arrestée à Compiegne, que pour vne desunion. Il n'est pas à se repentir, de n'auoir allegué à toute la France ; que ce sujet de la detention d'vne grande Royne, Mere de son Maistre, & sa Bien-factrice : il voudroit bien pouuoir arracher des registres des Parlemens, des cabinets des Gouuerneurs des Prouinces, & de la memoire des hommes, cette belle raison, comme il a tasché de supprimer toutes les copies de la seule piece qui a esté faite auec quelque naifueté. Apres vn crime recent la mauuaise conscience trembloit encore, la grande suite des violences ne l'auoit point asseurée, & les attentats contre la Maison Royale n'auoient point tiré toute la honte, qui fairoit rougir sa face, si elle n'estoit plus colorée du sang d'autruy, que du sien.

Pag. 23. Il vous a fait escrire, *qu'il n'est rien arriué de nouueau ny d'estrange en tout ce qui s'est passé depuis sept ou huict mois contre la Royne Mere, s'estant trouuée dans les mesmes rencontres apres la mort du Mareschal d'Ancre.* Ainsi on auctorise vn crime par vn autre cri-

me, parce que l'innocence a esté opprimée vne fois, il faut qu'elle le soit deux ; & que Mr le Cardinal couure sa faute par celle de Mr de Luynes encore que ses actions soient iustifiées & sanctifiées, si on les compare auec les vostres. Celuy-là estoit creature du Roy, vous estes celle de la Royne sa Mere. Celuy-là s'estoit imaginé, que le cours de sa fortune estoit arresté par la Royne Mere du Roy, la vostre a esté faite par elle ; & vous n'auez point de bien, de dignité, & d'employ, que sa bonté ne vous aye ou donné, ou procuré. Celuy-là n'auoit iamais esté domestique de la Royne Mere du Roy, & vous l'auez esté long temps. Celuy-là a fait vne action de temerité ; vous en auez fait cent de malice, de trahison, & d'ingratitude. Celuy-là a fait releguer la Mere de son Maistre dans vne des plus belles maisons du Royaume, & l'a laissée là auec ses domestiques, & dans la iouyssance paisible de tous ses biens : vous auez fait arrester dans vn vieux chasteau vostre Maistresse & Bien-factrice, l'auez enuironnée de gardes, auez emprisonné ses domestiques, & entre autres son premier Medecin ; auez banny les Princesses qui estoient aupres d'elle, l'auez voulue chasser hors de la France ; auez saisi ses rentes, auez tasché de la diffamer par vos escrits, & l'auez forcée par artifice & violence de quitter le Royaume, auquel elle a donné vn Roy, & dans lequel elle vous a fait grand. En fin, vous auez accomply ce que vous auez dit autrefois ; que si vous estiez en la place de Mr de Luynes, vous feriez bien sentir autrement vostre puissance à la Royne Mere du Roy : sa bonté croyoit que c'e-

ſtoit vne raillerie, mais elle voit que c'eſtoit vne menace inſolente. Oſez-vous bien apporter l'exemple de ce qui a eſté fait l'an 1617. pour faire paſſer pour vne choſe ordinaire ce que nous auõs veu l'an 1631? Ie n'ay qu'vn dilême pour vous faire voir, que vous n'auez point perdu l'ame ſans perdre l'entendement. Ou ce qui arriua apres la mort du Mareſchal d'Ancre, eſtoit iuſte, ou ne l'eſtoit pas. S'il n'eſtoit pas iuſte, il ne vous peut ſeruir pour monſtrer, que vous auez eu raiſon de faire encore pis: s'il eſtoit iuſte, vous Mr le Cardinal & pour lors Mr de Luçon, fuſtes iuſtement chaſſé de la Cour, iuſtement banni en Auignon, & injuſtement rappellé de voſtre exil, pour eſtre enuoyé à Angouleſme. Quelles armes prenez-vous pour vous defendre? celles qui vous ont bleſſé, celles de vos ennemis, celles des perſonnes auſquelles vous auez fait la guerre? Certes vous faites paroiſtre que vous auez eu tort, s'ils auoient bien fait, & que vous auez trahi voſtre conſcience en leuant les armes contre toute Iuſtice. On croira pluſtoſt ce que les plus aduiſez remarquerent, que pour auoir vn bonnet de Cardinal, vous auiez vne intelligence ſecrette auec celuy, duquel vous loüez maintenant les conſeils.

Ces traits d'aueuglement ſont ſuiuis de ceux de la menterie, qui repreſenterent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé à Compiegne tout autrement qu'elle
Pag. 23. le n'eſt. On dit, *que la Royne Mere du Roy a eſté laiſſée* il eſt vray, mais c'eſt comme les Preuoſts & Huiſſiers laiſſent les priſonniers entre les mains
Pag. 24 des Concierges & Guichetiers. On aſſeure, *qu'on*
& 25. *luy a offert la retraite de Molins, auec le Gouuernement*

de Bourbonnois : celle de Neuers ou d'Angers ; & que la Royne Mere a fait esperer, qu'elle se disposeroit pour obeir à S. M. mais qu'elle a fort souuent changé de resolution, & pris diuers pretextes pour se dispenser de garder sa parole. Icy Mr le Cardinal est semblable à Fimbria, qui fut si impudent, que de mettre en iustice le pauure homme, qui auoit esquiué le corps, lors que ce meschant luy vouloit donner vn coup d'espée dans le cœur. On sçauoit bien, que Mr le Cardinal apres les premiers quinze iours de la detention (c'est à dire, apres le desespoir du pardon) ne desiroit qu'vne sortie hors des murailles de Compiegne, pour acheminer vn bānissement hors du Royaume; qu'il n'osoit point faire prendre au colet vne grande Royne dans vne ville voisine de Paris; qu'il luy seroit plus aisé de changer vn cocher & vn postillon dans la campagne, & de faire escarter vingt & cinq gardes par cinq ou six cens cheuaux legers. La Royne Mere du Roy, n'a pas esté si imprudente de se ietter dans ce desplaisir, qui luy eust causé la mort; ny si mal-heureuse, qu'elle n'eust eu aduis du mauuais dessein, par des personnes ausquelles la colere peu secrete de Mr le Cardinal l'auoit fait cognoistre. Entre les excuses qu'elle a apporté, celles de sa santé estoient veritables, les autres estoient remplies de prudence, & procedoient d'affection enuers le Roy. On ne s'en vouloit pas esloigner de trois cens lieuës, ny faire dire, que durant son Regne sa bonne Mere eust esté bannie des Estats, que le le bon-heur & fidelité de son Mariage luy auoient acquis, & que ses soins luy auoient conseruez.

Pag.27. Vous reuenez à Compiegne, & dites, *qu'on a donné en ce lieu là des gardes à la Royne Mere du Roy, par honneur.* Si vous ne vous mocquez de toute l'Europe, vous eſcriuez pour l'Amerique, & voulez tromper les Margajats, & les Canadins. Vous deuiez dire, que vous auiez logé douze ou quinze cens hommes de pied dans la ville de Compiegne, & deux cens cheuaux ſur les auenües; que vous auiez mis des corps de garde à la porte, & ſous les feneſtres du chaſteau, pour empeſcher que les loups de la foreſt ne mangeaſſent la Mere du Roy, & que des hallebardiers conduiſoient tous ceux qui entroient dans la ville deuant vn Mareſchal de France, pour eſtre examinez, s'ils auoient intelligence auec Mr le Cardinal, & auec quelque empoiſonner ou aſſaſſin. La Royne vous remercie de la peine que vous auez pris pour l'honorer, & conſeruer: vous ne croirez pas, qu'elle en eſtoit ſi honteuſe, que cette conſideration l'a portée à vous deſcharger de ce ſoin. Perſonne auſſi, ſi ce n'eſt * Maniquet, ne ſe perſuadera, que ce que vous eſcriuez ſoit veritable; & nous pouuons dire, que voſtre reſpect a eſté ſemblable à celuy des Iuifs, qui bailloient des ſoufflets au bon Dieu, en luy faiſant vne profonde reuerence.

* *C'eſt vn petit enfant, auec lequel le Cardinal ſe joüoit.*

Voſtre bel eſprit dit, *qu'il ne ſçait point de loy qui oblige vn fils de demeurer touſiours auec ſa mere:* Pag 28. nous ſommes d'accord, qu'il n'y en a point d'eſcrite que dans les cœurs, ny contre les ingrats auſſi: ce n'eſt pas à dire qu'il le faille eſtre, ny qu'il ſoit honorable à vn ſeruiteur, d'empriſonner & de taſcher de diffamer la Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bien-factrice. Le Roy a trouué bon,

quele palais de Luxembourg, basti par les soins & aux despens de la Royne sa Mere, fust le lieu de sa retraite, lors qu'elle ne pourroit, ou ne voudroit plus suiure S. M. en ses voyages, ou assister à tous ses conseils. On la pouuoit prier de se retirer en ce lieu-là, encore qu'on l'eust trouué vn peu rude durant le credit de Mr le Cardinal, & sans autre sujet que celuy qui touche son interest; ainsi qu'on peut voir en la premiere declaration. Les separations des Roys, & de leurs Meres, sont des eclipses, qui apportent tousjours quelque incommodité à la terre; elles ne peuuent estre fondées sur des causes si legeres: non seulement les Parlemens en doiuent auoir cognoissance; mais sur ce rencontre il faudroit assembler les Estats Generaux, sur tout quand vne Mere a esté Regente, & qu'elle a vn second Fils, que les mauuais desseins de ceux qui regardent la succession de ses Enfans peuuent desunir & entreprendre de ruiner l'vn par l'autre, & les deux à la fin. Vne bonne Mere doit faire tout ce qu'elle pourra pour demeurer aupres de leurs personnes, estant leur plus seure garde, leur plus fidele conseil, le lien de leur bonne intelligence, & le seul moyen de la renoüer lors qu'elle sera rompuë. Les Meres des Roys, ausquels Dieu n'a point donné d'Enfans, & qui n'ont qu'vn seul Frere, s'acquitteront mieux de ce deuoir, qu'vn Conseiller flatteur & ingrat, si le vice n'a corrompu la source de la vie & du sang du Roy: si apres la perte de la conscience & du cœur, la folie n'a tellement troublé l'entendement & le cerueau, qu'vne Vefue estrangere de naissance, vueille perdre ses deux

Fils pour tomber entre les mains de ses ennemis ; ou pour en fauoriser vn, se defaire de l'autre, afin d'estre reduite à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de seureté, & qui la met à la veille d'vne miserable orbité. De sorte que ie n'ay qu'à faire ce petit argument à Mr des Montagnes : Ou la Royne Mere du Roy est vertueuse, & par principe de vertu elle voudra conseruer ses Enfans ; ou si elle estoit vicieuse, par maxime d'interest, qui est la seule reglé des meschans, elle ne les voudra point perdre. Il ne vous resteroit qu'à dire, qu'elle a perdu l'esprit ; auquel cas vous feriez vn bel honneur au Roy, vous seriez dementi par toutes les actions de la Royne, par sa race qui a porté les plus sages Princes du monde, & mesme par sa physionomie. Cela seroit vn tesmoignage, que celuy qui a eu & a encore dans sa maison quantité d'insensez ; qui a des accez de cette maladie, est de fol par interualles deuenu enragé pour tousiours, & doit estre enfermé auec sa sœur.

Pag.31. Mais que dirons-nous de l'ignorance, de la malice, & de l'effronterie du Sr des Montagnes ? Il n'a sceu trouuer dans toutes les histoires vn exemple d'vne mere, qui aye voulu oster la Couronne de la teste de son fils aisné, pour la mettre sur celle du puisné, ou d'vn gendre : il en a fabriqué deux qui sont faux, comme il les a proposez, & dans la verité sont contraires à ce qu'il veut prouuer. Le premier est celuy de Constance femme du Roy Robert, & mere de Robert & Henry.

Pag.32. Ce fidele & sçauant homme dit, *que cette Princesse voulut faire regner Robert puisné au prejudice d'Henry.* Tous nos Historiens, excepté les plus suspects, &

vn bon homme, qui est à present aux gages de M^r le Cardinal, pour auoir fait sa genealogie de Louys le Gros, disent, & il est vray que Robert estoit l'aisné de Henry; lequel pour estre plus genereux, fut couronné Roy par l'ordre du Pere; & que la Mere, qui desiroit de garder la regle de Iustice, voulut conseruer la Couronne à Robert, qui volontairement quitta ses droits à son frere, lequel ne laissa pas d'honorer grandement, & de traiter fauorablement sa Mere. Nos Historiens l'asseurent ainsi, hors de Mr des Montagnes, qui nous fait vne genealogie nouuelle, & rapporte contre nous vne fable, qu'il a inuenté pour nous faire chercher vne veritable histoire, qui est contre son dessein. Pour celle d'Elizabeth de Bauiere, femme de Charles VI. outre que Monstrelet ne dit pas vn mot de ce que vous luy faites dire, elle est non seulement forgée à plaisir, mais impossible. Vous asseurez *que cette Royne apres la mort de Charles VI. fit couronner Roy de France, Henry d'Angleterre, qui estoit son gendre*· ce qui ne se pouuoit faire, veu qu'il estoit mort cinquante iours deuant Charles VI. Toutes les Chroniques de France & d'Angleterre, sans en excepter vne, l'asseurent ainsi; & nous enseignent, que les Ducs de Bourgongne & de Bethfort firent couronner à Paris Henry petit fils d'Elizabeth. Aucun aucteur n'a dit qu'elle y fust consentante; au contraire, ils nous asseurent tous, qu'elle estoit presente à Bourges au couronnement de Charles VII. son fils, qui fut fait aussi-tost apres le deceds de Charles VI. & quelque temps deuant celuy de Henry Roy d'Angleterre. Ainsi le mensonge feint

Voyez Aymon, Helduidus, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paul Ioue, &c.

Pag. 33.

ſes auctoritez, & ſes exemples; & ne trouuant point ou fort peu de meres deſnaturées, il faut en inuenter, pour taſcher de rauir aux bonnes les cœurs de leurs enfans, & les conſeruer à des ſeruiteurs infideles. Ils ont eſté en ſi grand nombre, que nous pourrions alleguer mille hiſtoires eſtrangeres & domeſtiques, pour repreſenter ce qui ſe paſſe aujourd'huy en France. Ie me contenteray d'en rapporter vne, qui ſemble auoir eſté faite exprés, & qui eſt tres-veritable. Amalaſonthe (qui dans la creance de pluſieurs ſiecles, & dans l'opinion de tous les ſages, eſt vne des plus vertueuſes & des plus courageuſes Roynes, & des meilleures Meres que la terre aye iamais porté) eſtant regente d'Athalaric, appella aupres d'elle, & mit dans les conſeils de ſon Fils vn nommé Theodat. Cet homme fut ſi meſchant, qu'ayant acquis le credit que la Mere auoit auparauant, & luy ayant deſrobé les affections de ſon Enfant, il la fit empriſonner à Rauenne, puis bannir dans vn Iſle, où en fin il la fit aſſaſſiner dans le bain, pour executer le deſſein qu'il auoit de ſe faire Roy. Il y paruint; ayant ruiné de ſanté & de reputation ſon Maiſtre, & s'eſtant defait de la Mere, qui pouuoit toute ſeule par ſa fidelité, par ſon amour, & ſon courage luy en oſter les moyens, & s'y oppoſer genereuſement. L'Empereur Iuſtinian enuoya Belliſaire en Italie pour vãger cet injure.

Boſinius Rerum Hungaricarum lib. 5.

Pag. 33. Vous auez adjouſté, pour faire trois hiſtoires, vne calomnie contre la Royne Catherine de Medicis, & apportez vn ſoupçon & vne meſdiſance pour vne choſe veritable. Nous croyons, que vous cotteriez à la marge la vie de ſaincte Cathe-

rine, ou quelque libelle diffamatoire des Huguenots. Vous employez des beaux mots pour deschirer la reputation d'vne Royne, quand vous dites, *elle a esté soupçonnée.* Si on fondoit là dessus des veritez bien recognuës, il n'y auroit personne qui fust exemte de crime : si ceux que vous imposez estoient bien verifiez, ils ne seruiroient pas pour monstrer que la Royne Mere du Roy a failli ; comme nous prouuons clairement ; que M^r le Cardinal a esté le premier de sa robe, qui a joint auec l'ambition, la violence ; & auec l'auarice, l'ingratitude. Nous ne cherchons point d'exemple dans son Ordre, comme vous faites parmi les Roynes Meres ; parce que nous sommes asseurez, que nous n'en trouuerions point ; & ie m'estonne, comme escriuant pour M^r le Cardinal, vous osez parler du soupçon des empoisonnemens.

Vous seriez plaisant, si vous n'estiez trop meschant, lors que vous dites, *que Henry III. cacha à la Royne sa Mere le dessein du massacre de Blois.* Cette dissimulation fut aussi auantageuse à ce Prince, que l'execution : celle-là fut vne marque de l'imprudence de son conseil, & celle-cy de sa foiblesse. Vous sçauez les maux qui en sont sortis, & les riuieres de larmes & de sang, que ce petit ruisseau a produit. La Royne Catherine, qui mourut de regret six iours aprés, l'eust arresté, & peut-estre eust donné vn meilleur, vn plus iuste, & plus genereux expedient, si on luy eust demandé son aduis. Ie vous prie, n'apportez plus des fautes que les mauuais seruiteurs ont fait faire aux Roys, pour couurir celles que font les Ministres de ce temps. Nous aurions plus de sujet de dire ; Que si

Pag. 34.

le Roy Henry III, poussé par l'aduis des meschans, a fait massacrer vn grand & genereux Cardinal; la jalousie que donne vn homme de la mesme profession, & bien esloigné de sa naissance & de son merite, est bien plus forte, & pourroit disposer quelque esprit peu affectionné à Mr le Cardinal, à faire cette estrange consequence, qu'il est en danger de receuoir vn traitement pareil auec plus de raison & de iustice, & auec moins de danger & de suite. Vous ne deuiez pas esmouuoir cette querelle, si vous ne vouliez suggerer cette pensée.

Vn homme de vostre condition a encore plus mauuaise grace de se rendre abominable deuant Dieu, qui a dit, qu'il deteste celuy *qui seme la discorde entre les freres.* Vous y adjoustez par vn mesme trait celle de l'Enfant & de la Mere, & bien tost apres de l'Espoux & de l'Espouse, afin qu'il ne reste rien de sainct & sacré dans la maison du Roy, qui ne soit violé par vn sacrilege attentat. Vous n'auez iamais appris ny practiqué la maxime d'vn ancien Pere de l'Eglise, qui disoit, *qu'il estoit plus expedient de iuger des choses cachées par les manifestes, que de condamner les manifestes par les incognuës.* La Royne Mere du Roy a tousiours soustenu ouuertement l'auctorité de S. M. & la iustice de ses resolutions contre les petits mescontentemens de Monsieur son Frere; elle a procuré & entretenu la bonne intelligence, & fait cognoistre que les droicts d'ainesse & de souueraineté emportoient la meilleure partie de son cœur. Si Monsieur a eu la place, que la nature luy pouuoit donner auec iustice; la part du Roy n'a pas esté

Prou. 6.

Tertul. in Apol.

moindre. S. M. l'a recognu, & en a esté satisfaite, iusques à ce que vostre malice luy a voulu persuader le contraire; & que d'vn mesme coup elle a blessé l'esprit du Roy, l'ame de la Mere, & la reputation de Monsieur. Dieu fera voir dans le temps qu'il a destiné à l'esclaircissement de la verité, que tous les bons mouuemens de la Royne Mere du Roy, & tous les ressorts de ses affections estoient conduits par le grand & petit poids de l'amour maternel. Vous auez rompu la corde qui les tenoit liez, auez destraqué toutes les roües de la nature. Elle reuiendra, & vous serez punis par les iugemens de Dieu, que vous ne craignez pas; & qui sont autant immuables, comme ils sont secrets.

Vous croyez auoir bien prouué, *que ce n'est pas seulement dans le rencontre des affaires presentes, que le Roy se plaint des menées* (c'est vostre beau mot) *de la Royne sa Mere.* Vous apportez la piece d'vne lettre escrite à Angoulesme l'vnziesme d'Auril 1619. c'est à dire, vous taschez de rendre coulpable la Royne Mere du Roy, & de monstrer, que Mr le Cardinal est innocent par le tesmoignage de Mr de Luynes. A cela il failloit adjouster les lettres enuoyées à Angers; pour responce à celles que vous auiez escrites en ce lieu-là. Vous auriez bien plus de sujet d'vser du mot de *menées*, pour faire voir les sousleuemens des deux tiers de la France, & les leuées de cinquante mille hommes, que vostre ambition auoit armez, & qu'elle desarma apres auoir receu les asseurances, & les despesches pour le bonnet rouge. Ainsi quand vous auez pris le preseruatif de l'auctorité

Pag. 34. & 35.

du Roy, vous vous empoisonnéz hardiment, pour ietter sur nous le venin de vostre souffle : mais pour le repercuter contre les basilics, & les faire mourir, nous auons le miroir de cristal de la veri-
Ioan.7. té, *laquelle* (comme dit S. Iean) *nous deliurera.*

Vous dites, *que la Royne Mere du Roy s'est laissée gouuerner par le mauuais conseil de ceux qui s'estoient*
Pag.35. *rendus maistres de son esprit* : personne ne s'en est iamais emparé, que ceux qui ont employé la magie, qui par la force de cet art l'ont endormie, lors qu'ils la pilloient; l'ont liée, lors qu'ils la vendoient; & l'ont liurée à ses ennemis, lors qu'ils ont chassé & desesperé tous ses bons seruiteurs. Vostre rage vient de ce que vous auez esté descouuerts, & n'auez peu continuer vos malefices. Dieu seul, plus fort que les demons, a rompu ces liens, a dissipé ces charmes, & arresté les effects des enchantemens : il n'y en a point eu depuis ce temps là, & nous n'en craignons plus pour l'aduenir.

Pag.38. Vous tesmoignez vostre ignorance, lors que
3. Reg. vous dites, *que Salomon a mesprisé Bethsabée.* Vous
2. ne sçauez donc pas, qu'aussi-tost qu'il fut assis sur son thrône Royal, il fit mettre celuy de sa Mere à sa main droite, & luy protesta qu'il luy octroyeroit tout ce qu'elle desireroit. Elle fut refusée pour l'affaire d'Adonias, parce qu'elle le vouloit estre. Il ne se faut pas estonner, si elle estoit vn peu dissimulée contre le fils de son mari, pour le salut du sien; ny si elle n'assistoit pas Adonias auec fidelité, puis qu'elle n'auoit pas gardé celle de son premier mariage.

Mais vous estes fort indiscret, lors que vous comparez ouuertement vne putain auec vne fem-

me de bien ; & couuertement vn demi frere, qui auoit attenté à la vie du Roy, à vn frere des deux costez, qui est exempt de ce crime. Voudriez-vous bien imiter ce Mage scelerat, qui fit mourir Merges frere de Cambyses, pour faire regner Oropastes ?

Pour les autres histoires que vous apportez, elles sont hors de propos, & fausses. Sur la premiere du gouuernement qu'Alexandre laissa à Antipater, non à sa Mere ; il failloit adjouster, qu'vne larme d'Olympia ruina Antipater. Apres qu'il eust pris vne grande peine, vsé de toute sorte d'artifices, & employé plusieurs impostures, pour endurcir le cœur de ce lyon ; l'eau forte des yeux de la Mere y graua tout ce qu'elle voulut ; & effaça tout ce que le fauori y auoit imprimé. Vous n'auez point trouué de moyen, que la separation du Fils & de la Mere, pour empescher que la mesme chose ne vous arriuast ; & vous n'auez point voulu qu'ils se soient veus pour se dire adieu. Sçauez-vous bien que ces deux bons & tendres cœurs s'vniront en s'approchant ; & que les torrens, qui sortiront de leurs yeux, eront assez forts pour vous noyer, & pour lauer toutes les sales impressions que vous auez donné ? Vous pensez faire perdre vne bonne source d'amour ; mais vous ne faites que l'arrester, afin qu'elle coule auec plus grande abondance pour vous emporter.

L'exemple de Philippe Auguste est contre vostre desein, puis que sa Mere est associée au gouuernement : encore que vous eussiez mieux dit, que le Roy luy donna pour conseil l'Arche-

uesque de Rheims. Vous n'auez eu garde de proposer l'exemple de sainct Louys, & de Blanche sa Mere; cela estoit trop commun. Vous voudriez qu'il fust osté de nos Histoires, & qu'on n'y peust lire que le testament de Louys XI. non les actions d'vn grand Sainct. Elles doiuent estre plustost imitées par vn Roy qui porte son nom, que celles du Roy trop artificieux, & deuenu sur la fin de ses iours imbecile d'esprit; sur tout lors qu'il disoit, ce que vous proposez pour regle de conduite à vn Roy bien sensé.

Pag. 37. Vous dites, *que dans toute l'Escriture saincte il n'y a point de passage, qui nous enseigne que les Meres des Roys doiuent gouuerner leurs Enfans, & leurs Estats.* Nous en sommes d'accord, & ne pretendons pas aussi que ce droit leur soit acquis, ny par la parole de Dieu, ny autrement, apres les minoritez. L'intention de la Royne Mere du Roy n'est pas d'auoir autre conduite que celle de sa maison: elle prie seulement qu'on luy permette d'obeir à la loy de Dieu, qui luy commande de veiller sur la santé de ses Enfans; d'entretenir la bonne intelligence qui doit estre entre-eux, de les aduertir des mauuais desseins de ceux qui les veulent perdre l'vn par l'autre, ou tous deux à la fois; & qui partagent le Royaume auec ceux qui regardent leur succession. Elle veut seruir & honorer celuy qui regne, & retenir en son deuoir celuy qui ne regne pas. Si tout cela n'est point escrit dans les tables de la loy de Moyse, il est graué dans celles des cœurs, qui sont le fondement de toutes les autres.

Mais vous qui auez feuilleté les sainctes Let-

tres auec vn si grand soin, pour asseurer qu'il n'y a rien pour nous, & beaucoup de choses contre nous ; n'y auez-vous point rencontré, & compté les trente maledictions que Dauid le plus doux des hommes iette sur Achitophel, le nom duquel signifie frere de la ruine, & qui auoit seduit le fils de son bien-facteur ? *Que la mort le saisisse, qu'il descende viuant en enfer, & qu'vn autre prenne son Euesché*, c'est à dire ses charges, &c. N'auez-vous point remarqué tant de belles sentences du Sage en faueur des Meres ? Ne croyez-vous pas, puis que les Roys viennent au monde comme leurs subjects, que ces regles leur sont communes ? parce qu'elles sont de Dieu, qui les ordonne pour tous ; & que le Roy de tous les mortels, & des immortels, est la loy de Dieu, comme disoit Pindare. Ces ordonnances sont fondées en la nature, qui nous rend tous semblables par la conception, par la naissance, & par la mort. Ie crois que vous auriez enuie de ietter la Bible dans le feu; comme fit vne Dame trop prompte, & tres-ignorante, qui n'entendit pas ces paroles, *L'injustice de l'homme est meilleure, que la femme bien faisante*. Aussi quand vous lirez : *L'affliction ne se retirera pas de la maison de celuy, qui rend le mal pour le bien. L'esperance de l'ingrat se fondra comme la glace de l'hyuer, & s'esuanoüira comme vne eau superfluë* : Et dans sainct Paul, *La pieté* (il entend enuers les peres & meres) *est vtile à toutes choses, ayant la promesse de la vie presente & de la future*. Vous desireriez que tout cela fust effacé du liure de vie ; & si vous osiez, vous les deschireriez.

Ps. 108.

Eccli. 3. & 7. Prou. 20.

Eccli. 42.

Prou. 17.

Sap. 16.

1. Tim. 4.

auec la mesme impieté, qui vous fit defendre le Caresme passé aux Predicateurs de Paris, de parler du respect & de l'honneur que les enfans doiuent aux peres & meres: parce que cet *in illo tempore*, n'estoit pas de saison *in hoc tempore*; & que vous faites, comme disoit le grand sainct
Hilar. de Trinit. Hilaire, *la foy du temps, non de l'Euangile eternel, auquel vous ne croyez pas.*

Vous concluez, sauf à y reuenir bien-tost, apres les discours horribles contre la Royne
Pag. 40. Mere du Roy, par la raison que vous dites, *que S. M. a eu à la laisser à Compiegne; parce que Monsieur estoit mescontent à Orleans.* Il me semble que la conclusion eust esté plus forte, & plus raisonnable, si vous eussiez dit, qu'il failloit conseruer la Royne Mere dans la Cour; afin que son entremise y fist reuenir Monsieur, que sa parole l'asseurast; & que son auctorité luy remonstrast ce qui estoit de son deuoir, s'il s'en estoit esloigné, ce qu'il n'a iamais fait. Mais vous n'auez voulu, ny la Mere ny le Fils, pour tesmoins de vos actions: auez craint leur liberté de parler, & l'opposition qu'ils pouuoient former à vos mauuais desseins: vous sçauiez bien, que si la vertu ne l'eust point faite, elle deuoit venir de l'interest.

Pag. 41. Ne dites pas que l'Espagne fauorisoit les mescontentemens de la Royne Mere du Roy, & de Monsieur. Il n'est pas vray, sauf correction, que l'Espagne, deuant les scandales que vous auez produit, ny apres, aye eu intelligence auec la Royne contre le seruice du Roy: mais il est vray, que depuis six mois l'Espagne a esté

dans les ressentimens de toute la terre, & que le Roy & la Royne de ce Pays-là en ont eu de fort tendres, que l'alliance & le sang leur ont donné. Que si la Serenissime Infante a esté esmeuë de compassion en voyant souffrir vne Princesse qui est sa parente, elle a tesmoigné son bon naturel, qui a tousiours esté d'aimer les siens, & de les assister en leurs afflictions. Vous en auez vn desplaisir, parce que vous desiriez que la Royne Mere du Roy fust abandonnée à vostre rage, & que sa Naissance & son innocence ne trouuassent point de couuert, *iusques à ce que l'iniustice soit passée*, & que la violence aye fait sa poincte. *Donec transeat iniquitas.* Psal. 56.

Vous tournez tout court, & vous vous ruez sur les Parlemens, entre autres sur celuy de Paris: vous croyez, que s'il n'est pas allé si viste que vous auez desiré, il n'a pas esté retenu par la belle Astrée, mais par la belle Paulette. Vous faites tort à cette Auguste Compagnie, de la faire conduire plustost par la fille d'vn Partisan, que par la fille de Dieu. A la verité vous luy ostez vn grand honneur: mais vous en donnez tant à celuy qui employe vostre plume, que vous n'en laissez point, ny au general, ny au particulier. Prenez garde à vous: le priuilege de vostre robe ne vous exempte pas de la iurisdiction des Parlemens: ils vous pourroient vn iour faire gloser vostre escrit, comme Monsieur de Lorraine a voulu depuis peu faire interpreter les memoires remplis d'impostures, que vous auiez donné à deux de vos freres, pour descrier dans ses Estats la Royne Mere du Roy. Sans Pag. 42. & 43.

l'entremise d'vn de ses bons seruiteurs on eust serré les pouces, & apres le col à ces porteurs de calomnies, & on eust veu lequel des deux eust mieux fait la mouë au bois. Vous ramassez grand nombre de defenses faites aux Parlemens de se mesler des affaires d'Estat: nous ne doutons pas de la puissance que les Roys ont sur leurs Officiers. Ceux qui les peuuent establir, interdire & destituer, peuuent à plus forte raison borner leur auctorité: mais vous qui estes si sçauant en l'Escriture saincte, sçauez bien qui est celuy qui a dit; *Tout m'est loisible, mais tout ne m'est pas expedient*. Taschez de faire trouuer bon tout ce que le Roy veut, non tout ce qu'il peut. Nos Roys n'ont pas pris la regle des Parlemens; mais la leur ont donnée pour temperer en quelque façon le pouuoir absolu de leur Monarchie; ils ont apprehendé qu'elle ne se rendist odieuse aux peuples; comme elle le deuient insensiblement lors qu'on vse de la plaine puissance, & qu'on ne fait les choses que par auctorité. Vous seruez tres-mal vostre Maistre, en ne luy preschant que cela: vous choquez son inclination qui est portée à la Iustice, & iettez dans l'esprit de ses subjects vne mauuaise impression de son gouuernement. Sa Majesté ne vous en sçaura point de gré; la terre vous maudira, & le Ciel vous punira.

Pag. 44. & 45.

1. Cor. 6.

Pag. 51.

Vous reuenez à Monsieur, & *vous comparez ses seruiteurs auec des empoisonneurs, sorciers, & fondeurs de statuës de cire, la Mole, Coconas, Tourtay*. A quoy portez-vous les affaires? voulez-vous obliger le Roy à perdre son Frere; comme il deuroit

faire, s'il croyoit ce que vous dites, & s'il n'estoit plus sage, & plus iuste que vous? Les trois scelerats que vous nommez, n'ont iamais esté employez par le feu Duc d'Alençon: & il n'y a personne dans la maison de Monsieur qui les voulust imiter, il les feroit brusler, s'il les auoit descouuerts; & vous seriez traistres au Roy, si vous ne les auiez declarez: comme vous estes des meschans, de donner ces soupçons sans auoir aucune preuue. Si vous ne fuyez de dire quelque chose à l'aduantage des Meres des Roys, vous eussiez peut-estre adjousté à ces histoires scandaleuses, que la Royne Catherine fit faire le procez à Coconas, la Mole & Tourtay.

Du depuis le Cardinal de Richelieu s'est allié auec ceux qu'il accusoit de ce crime.

Vous donnez le change pour l'affaire de Chalais. Monsieur *n'accuse point sa condamnation d'injustice*, (comme vous dites) mais descouure les tours de souplesse qu'on a fait pour le porter à declarer plus qu'il ne sçauoit, & enueloper dans ses depositions beaucoup de gens de bien par la promesse de l'impunité. Il n'est pas vray, que les Ducs de Bellegarde & de Reths ayent signé aucun tesmoignage contre luy; non plus que le Commandeur de Valencé, qui n'a iamais veu l'accusé dans la prison auec Mr le Cardinal. Son Eminence sçait bien trouuer les artifices, pour tascher de donner quelque part dans ses fautes aux braues hommes, & leur oster celle qu'ils doiuent auoir aux bonnes actions. Vous pensez auoir prouué, que Louuigny estoit homme de bien, parce qu'il estoit de bonne maison; comme s'il n'y auoit point de fausse monnoye d'or, aussi bien que d'argent: ce que

Pag. 52. & 53.

vous dites ne couure point ſon peché, mais le fait paroiſtre dauantage.

La rage du S[r] des Montagnes entre dans le cercueil de feu Monſieur le grand Prieur, luy caſſe les os, & fait voir, que ceux qui l'ont emprisonné, ne ſe contentent pas de luy auoir oſté la vie, mais luy veulent encore rauir l'honneur. Ils ſçauent bien, que ce Prince de bon & genereux eſprit a mieux aimé mourir captif, en defendant ſon innocence, que de viure en liberté, en confeſſant vn crime qu'il n'auoit point commis. Vous alleguez Madame d'Elbeuf, pour la rendre odieuſe, apres l'auoir bannie: vos parties ne peuuent eſtre vos teſmoins, & vous ne ſçauriez auoir pour vous, ceux qui ſont contre vous.

Pag. 54. Vous prenez la depoſition du Nau, pour celle d'vn homme ſage: apres l'auoir corrompu par argent, & fait parler de gayeté de cœur contre ſon Maiſtre, vous voulez que cet homme de trois lettres luy face tout ſeul le procez, que vous n'auez iamais peu commencer. Vous auez voulu forcer ce Prince de prendre vne abolition, pour couurir voſtre injuſtice, & le tenir priſonnier apres la confeſſion d'vn peché qu'il n'auoit point fait. N'ayant peu tirer de luy voſtre deſcharge, vous auez aduancé ſa mort, & auez eſté tres-contens qu'elle vous aye gueri de l'apprehenſion des iuſtes reſſentimens de celuy, auquel vous auiez manqué de parole pour la charge d'Admiral.

Pag. 56. Pour le Colonel, qui eſt encore vne des victimes de voſtre vangeance, vous dites, *qu'il a*

esté conuaincu de plusieurs mauuais conseils. Mais comment peut-on, si ce n'est en vostre Pays, & à vostre mode, conuaincre vn homme, qui n'a pas esté accusé, contre lequel on n'a pas ouy des tesmoins, qui n'ont esté ny recolez, ny confrontez? On n'a fait aucune procedure; mais on l'a laissé pourrir en prison, pour ne rien dire dauantage.

Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a point perdu Mr le Cardinal de Berule; parce qu'il luy auoit procuré le bonnet rouge, & beaucoup de bien.* Mon bon ami, nous sommes en vn temps, auquel non seulement celuy qui fait, defait, mais celuy qui a esté fait, defait celuy ou celle qui l'a fait. C'est vne chose bien plus estrange, qu'vn seruiteur perde sa Maistresse & Bien-factrice, qu'vn Cardinal son compagnon, & son obligé. Si l'ingratitude prend occasion d'imposer vn crime sur vn bienfait receu, à plus forte raison la vangeance trouuera sujet de fonder la ruine d'vn homme sur vn bon office rendu: & ie vous peux dire auec verité, que c'est la mode de Mr le Cardinal. Pag. 57.

Mais afin qu'il n'y aye pas vn de ceux que son Eminence a fait mourir en prison, qui ne perde par son moyen l'honneur auec la vie; vous n'auez pas voulu oublier Fancan, que vous faites passer *pour vn insensé, & compagnon de Cormeil.* Mr le Cardinal a tiré de luy toutes les instructions des affaires estrangeres: il s'en est serui dans des negotiations tres importantes en Allemagne, & au Pays bas: il luy a fait dresser durant deux ans toutes les dépesches, memoires, & instructions de grande consequence: il a eu Pag. 58.

tous les iours des conferences de deux & trois heures auec cet homme fort sensé, & grandement desinteressé. Vous qui escriuez, & qui rongez ses os, auez poursuiui sa ruine, apres auoir tasché de le faire assassiner: contentez-vous que les vostres qui le gardoient, & desquels sa vie dépendoit, ont eu son Abbaye; & qu'elle a esté demãdée deuãt qu'il fust attaqué par la maladie de laquelle il mourut. Cela est d'vn tres-mauuais exẽple, & de consequence tres-dangereuse.

Pag. 59. Si la Royne Catherine a interrogé le Duc d'Alençon, la Royne Mere du Roy n'a pas interrogé Monsieur; parce qu'il n'a iamais esté criminel. Vous l'effarouchez, lors que vous parlez de la prison; & encore plus, lors que vous proposez à S. M. l'exemple d'vn Roy qui a, comme vous dites, fait mourir son Fils. La vie d'vn enfant despend plus absolument d'vn pere, que ne fait celle d'vn frere de son frere. Vous auez grand tort de mettre dans l'esprit du Roy, qu'il puisse auoir sujet de faire sans forme de Iustice, ce qui a esté fait (s'il a esté fait) par des considerations que la prudence paternelle a caché, & que nous deuons presumer auoir esté tres grandes, puis qu'elles furent plus fortes que le sang d'vn Prince tres-sage.

Apres ces discours vous deuenez furieux, &
Pag. 60. nous dites toutes les injures qui sont dans l'Epistre de S. Iude, contre les heretiques. Vous dites, *que vous sentez que la passion de Balac payen, & ennemi des enfans de Dieu, vous saisit.* A la verité, vous vous comparez à vn honneste homme, & nous faites beaucoup d'honneur de dire, que

nous sommes les Israëlites. Mais vous nous faites peur, lors que la tranchée de S. Mathurin vous prend : nous chercherions vne corde pour vous lier, si nous n'en trouuions vne sur vous, qui pourroit faire l'office. Nous fuyrions deuant vous, si vous portiez cette escharpe blanche, que vous auiez mis autour de vostre capuchon, pour en faire vn turban à l'attaque des barricades de Suze ; ou si vous estiez comme à Priuas, monté sur ce beau cheual entier de l'escuyrie de Mr le Cardinal. Vous vous souuenez bien, comme cette mauuaise beste, qui sentoit que vous n'estiez pas trop bon caualier, & n'auiez que des gamaches & vn esperon, ayant rencontré vne iument, luy sauta sur la croupe. Apres ce fascheux rencontre, vous fistes serment à Dieu, que vous ne monteriez plus sur cet impudent & luxurieux cheual ; auquel depuis ce temps le nom d'impudent est demeuré : dequoy Mr le Cardinal, & vostre bon ami Mulot, ont fait des belles risées. Voyla les hazards que vous auez couru en guerre, & les exploits que vous y auez fait ; qui ne sont pas meilleurs que ceux que vous faites auec la plume.

Vous dites, que vous auez pitié de nos discours, & cependant *nous appellez demons* ; c'est vn signe, que vous nous prenez pour des bons demons : car vous n'auriez point de compassion des meschans ; vous les chasseriez auec la croix & l'eau beniste : mais i'ay peur que cette-cy vous manque, apres en auoir donné abondamment à Mr le Cardinal, par vne digression que vous faites sur ses loüanges, & principalement sur ses Pag. 61.

belles victoires, & triomphes de guerre, qui ont esté inuisibles, n'ayant iamais gaigné bataille, ny fait combat, ny emporté ville d'assaut, ny par siege, que Pignerol, qu'il prist sans resistance. Mais nous esperons, qu'ayant tous les Ports de Bretagne, il triomphera, comme fit Caligula, des huistres & coquilles de cette mer.

Pag. 36. *Sueton. in Vita Caligulæ c. 46.*

Vous nous renuoyez brusquement, & sans suite, à Messieurs du Parlement; desquels vous ne faites estat, que lors que vous croyez qu'ils sont de vostre costé; autrement vous les méprisez, & bafoüez comme vn homme qui a perdu son procez. Vous dites, *que nous apprendrons d'eux à parler des puissances superieures.* Vous apportez l'auctorité d'vn* homme, qui auoit trop de memoire, pour auoir beaucoup de iugement, qui n'a point trouué de preuue, dans le procez de la Mareschale d'Ancre, de ce qu'il auança; & qui fut non seulement son iuge, mais soliciteur contre elle.

Pag. 64.
* *Le President de Verdun.*

Vous trouuez mauuais, qu'on aye representé au Roy la misere de son peuple : on en a caché beaucoup plus qu'on n'en a dit. Si vous estiez Prouincial de vostre Ordre, comme vous auez esté autrefois, vous apprendriez en faisant vostre visite, par le recit de vos Freres, que l'extreme pauureté des villes, & de la campagne, se fait sentir dans vos Conuents. Si vous n'estiez traité comme premier Conseiller du premier Ministre de l'Estat, vous auriez plus de pitié des ventres vuides, ou remplis de pain d'auoine, de cheneuis, de fougere, de mar de noix, d'herbes des prais, & des racines des montagnes, des-

Pag. 65.

quelles vous estes Seigneur. Pour monstrer que les plaintes, que nous faisons à vn Roy Sage, sont mal fondées ; vous alleguez l'exemple de celles, qui ont esté faites à Charles VI. lors qu'il auoit perdu l'esprit, & estoit en tutele. Pensez mieux vne autrefois à ce que vous escriuez. Ie m'estonne, comme en parlant des maux que le peuple souffroit du temps de Charles VI. vous ne vous souuenez que le Cardinal d'Amiens est accusé d'en estre la cause : les Historiens disent, qu'il s'enfuit en Flandres, & de là emporta en Auignon les tresors qu'il auoit pillé en France. *Voyez Gaguin.*

La colere & la precipitation vont ensemble, quand vous descouurez vn escrit fait contre celuy qui vous entretient vn carrosse, & vn chariot à la campagne ; qui vous traite bien par tout, & qui vous a fait dispenser de l'obeissance que vous deuez à vos Superieurs. Vous ne taschez que de respondre promptement, pour tesmoigner vostre zele & prompt esprit ; non sagement, pour faire paroistre vostre bon iugement, ny veritablement, pour monstrer que vous auez bonne conscience. Vous dites, *que les guerres sont les seules causes de l'affliction du peuple.* Donc celuy là est à bon droit en execration, qui les a recherchées & entretenuës ; qui par ses querelles particulieres a irrité les estrangers, a voulu accabler les alliez, & perdre les enfans de la maison. Vous dites, *qu'il a esté bon mesnager, en espargnant au Roy l'entretien des garnisons dans les places inutiles, qu'il a fait raser.* Parmi celles-là nous remarquons la citadele de Xaintes, qui luy Pag. 66. Pag. 67.

nuisoit: & nous n'en voyons point des siennes, ny de celles de ses amis; encore que Saumur, Chinon, & Angers soient au milieu du Royaume, & des nids de petits tyranneaux. La construction de la citadele du Haure, qui ne sert ny pour la mer, ny pour l'emboucheure de la riuiere de Seine, a plus consommé de deniers, que les mortes payes de quelques petits chasteaux, desmolis par vangeance & enuie, ne pouuoient couster de deux cens ans: l'entretien des garnisons, & la garde des tresors de Mr le Cardinal, sont plus à charge à l'Estat, que tous les gens de guerre qui peuuent seruir à sa conseruation: Voylà ses beaux mesnages que chacun sçait, voit, & sent.

Pag.69. 70.& 71. Vous ne pouuez quitter les loüanges de vostre bon Seigneur & ami, vous y rentrez aussi tost: *vous l'exaltez de sa candeur & sincerité*: vous ne pouuiez pas mieux rencontrer entre toutes ses vertus: vous en auez choisi deux bien recognuës; & auez trouué le moyen de faire estimer faux prophete le Pape, qui auoit predit, que Mr le Cardinal seroit vn grand fourbe. Vous dementez la croyance vniuerselle; & ne faites pas plaisir à celuy, qui aime mieux passer pour vn finet & deslié, que pour vn homme simple, & peu dissimulé.

Pag.72. Vous taschez de monstrer, *que sans mauuais dessein, ny imprudence* on a publié cette belle genealogie, qui le fait descendre de Louys le Gros. Vous dites, *qu'il y a des maisons plus riches, & plus pauures dans le Royaume, qui se peuuent vanter d'auoir le mesme auantage*. Nous demeurons d'accord;

que des plus pauures l'ont; mais des plus riches, non. Ainsi vous ne pouuez iamais dire verité qu'à demi : mais au lieu des plus riches, vous auez voulu dire de plus nobles. Nous auons raison de blasmer de vanité celuy, qui en son credit, & parmi les soupçons qu'il donne, a tant fait crier dans Paris cette genealogie, que les sains & les malades en ont esté importunez & tourmentez. Son imprudence a ietté les curieux dans la recherche des titres de la maison du Plessis : ce qui n'a pas esté fort auantageux, parce qu'on a trouué vne plume qui a arresté celle de beaucoup de flatteurs, & entr'autres la vostre.

Vous dites, *qu'il faudroit accuser ce fidele Ministre d'auoir employé sa puissance, pour faire venir les estrangers en France.* A la verité, sa puissance n'a pas fait ce mal : mais son imprudence, sa vangeance, sa vanité, & ses querelles particulieres. Pag. 73.

Il n'a pas rendu aux ennemis les places consignees à sa foy (ce sont vos termes ;) il ne le fera pas tant qu'il sera en credit : mais il est fort dangereux qu'il ne prenne ce chemin, lors que la iustice du Maistre voudra regler le trop grand pouuoir de son seruiteur ; il sera ingrat enuers luy, comme il a esté enuers sa Maistresse.

Ceux qui acquierent, ne vendent pas. Il faut auoir adjousté aux Gouuernemens qu'on possede ceux qu'on tient en marché, & receuoir quelque desplaisir. On verra apres cela, si le desir de se conseruer à quel prix que ce soit, l'ingratitude, la vengeance, & la peur seront aussi fideles, comme la prosperité, l'auctorité, l'ambition,

& le dessein de posseder toutes choses, font semblant de l'estre. On fera bonne mine, iusques à ce que tout le Royaume qu'on acquiert piece à piece, trouue vn marchand qui l'achete en gros, ou qui le partage auec celuy, qui n'est pas capable de le garder tout entier.

Vous comparez à l'innocence de IESVS-CHRIST
p. 75. *celle de Mr le Cardinal, & nous aux Iuifs, qui l'accusoient de se vouloir faire Roy.* Si le Sauueur du monde, qui n'auoit point de retraite, eust esté Gouuerneur de trente places dans la Palestine, ou dans l'Asie; s'il eust entretenu pour leur garde dix mille hommes de pied; & pour la sienne plus de caualerie & de suite que le Roy; s'il eust eu trois cens mille escus de rente, ou d'apointement, sans le tour du baston, s'il eust caché dans ses tresors vingt millions de liures, sans les bagues & meubles precieux; & si au lieu de faire des miracles bien-faisans, de resusciter les morts, faire marcher droit les boiteux, & voir les aueugles, il eust fait mourir les viuans, fait estropier les adroits, & emprisonner les libres, sur tout la Mere de Cesar: les Iuifs eussent eu sujet d'en donner vne grande defiance à l'Empereur: iamais Pilate ne se fust laué les mains deuant que de le condamner à mort, & nous ne croirions pas qu'il eust esté le vray Messie.

Selon vostre aduis, *les mesmes choses qu'on escrit contre Mr le Cardinal, ont esté dites contre la maison de Guise, Monsieur d'Espernon, & le Mareschal d'Ancre.* Il n'est pas question de rapporter ce qui a esté dit, mais d'examiner les raisons sur lesquelles on appuye les discours. Les faux tesmoins

moins parlent comme les veritables. Il ne faut pas dire, qu'il n'y a point de crimes, parce qu'il y a eu des calomnies. Il n'y a rien qui ressemble plus à vne femme sage, qu'vne desbauchée; ny à vn enfant legitime, qu'vn bastard. Nous n'examinons pas ce qui a esté dit au temps passé, mais ce qui se fait à present. Comme il est sans exemple, vous vous tourmentez en vain dans la recherche de ceux de la ligue. Tout ce que vous en pouuez tirer, quand on demeureroit d'accord de leur verité, est, que vous n'auez pas esté les premiers accusez: mais nous soustenons, que vous estes les premiers conuaincus.

Il semble que vous ne recognoissiez *qu'vne beste en l'Apocalypse*: encore qu'il y en aye qui vous representent; & d'autres, celuy que vous soustenez. Vous pouuez estre comparé à *vne sauterelle du puits de l'abysme*, & luy *au dragon roux, ou rouge, qui veut deuorer la femme, & son enfant*: mais Dieu donne des ailes à la Mere: elle s'enfuit, de peur d'estre noyée dans les eaux, qui sortent de la gueule du dragon, & la terre l'aide. Nous esperons que le Ciel nous donnera ce bon secours, & que la terre s'ouurira de sept pieds, pour engloutir le monstre qui nous poursuit. Pag. 76. Apoc. 12. Apoc. 9. Apoc. 12.

Les vers de Ronsard que vous employez, sont plus propres pour descrire vos defenses, que nos plaintes. Nous n'auons rien mis dans nostre lettre, qui ne soit tiré des Aucteurs sacrez & profanes, anciens & modernes, & sur tout de l'Escriture saincte; que vous deschirez sans respect, pour en faire vn manteau de cent couleurs, Pag. 80.

& d'autant d'estoffes, auec tous vos ramas d'allegations fausses, & hors de propos. Nostre verité, toute simple & naifue, ne s'est point seruie de tous ces recueils pedantesques & puerils; elle n'a rien cité que les histoires, que vous auez fait depuis quelques années : elle a creu, que son innocence estoit assez belle sans atours & sans fard, & vostre malice assez noire sans encre, & sans charbon.

Vous alleguez la puissance absoluë du Roy: à cela nous n'auons rien à dire, si la volonté sert de raison : mais nous sçauons bien, que vous ne serez pas aduoüez par LOVIS LE IVSTE, qui porte auec le Sceptre la main de Iustice ; à laquelle nous nous adressons. Ne luy faites pas ce tort, & à nous, de la luy arracher : nous aimons mieux qu'elle nous chastie, si nous sommes calomniateurs, que si elle estoit perduë pour l'appuy des innocens. Vous tesmoignez bien que vous la craignez, lors que vous la voulez rompre ; & soustenez, que tout ce qu'on veut est equitable, parce qu'on le peut : cependant vous seriez bien marri, qu'on vous fit foüetter par cette regle ; & diriez bien-tost, que c'est vne tyrannie. Icy
Pag. 81. vous dites *que nous sommes les fabuleuses harpies* ; & nous asseurons que vous estes les veritables.

Pag. 83. Vous portez parole de la part de Mr le Cardinal ; & dites, que vous estes fondé en bon pouuoir & procuration, pour asseurer, *qu'il est prest de remettre à S. M. tout ce qu'elle luy a confié de places, & de charges.* A cela ie ne vois qu'vn danger : c'est que les gens de vostre condition

sont des fort mauuaises cautions, sont grandement sujets à desaueu, & n'ont pas dequoy payer que de leur peau, qui n'est bonne à rien. C'est assez que vous nous ayez tesmoigné par ce discours, que vous estes dans la parfaite confiance; & par consequent, non seulement suspect en la defense que vous entreprenez, mais descouuert: non pas tant par vostre mauuais stile, & passages mal employez de la saincte Escriture, que par la familiarité que vous confessez. A la verité, puis que vous voyez son Eminence Ducale en cette bonne disposition & belle humeur, vous qui croyez estre Theologien, & fort sçauant dans le liure de Dieu, luy deuriez proposer l'e-
xemple de Ionas, qui dist aux Matelots: *Si ie* Ion. 1.
suis cause de la tempeste, iettez moy dans la mer. Ou
si vous en voulez vn plus doux, celuy de Iacob, Gen. 31.
lequel apres s'estre enrichi dans la maison de son beau-pere, & voyant que les freres de ses femmes commençoient à murmurer contre luy, il leur dist, qu'il estoit plus à propos qu'il se retirast, que de fournir vn sujet d'enuie & de dis-
corde. Sainct Ambroise dit, *que l'homme de bien* D. Ambr.
doit faire retraite, lors qu'il voit que sa desunion entre l. 2. c. 5.
les proches arriue pour son sujet. Vous sçauez bien *de Iacob & vita beata:*
que nos Casuistes enseignent, que pour deliurer Melius est
vne ville d'vn siege, l'innocent qui sera deman- sine lite
dé par les ennemis, se doit liurer soy-même, pour abire quã
garantir vn grand nombre de peuple de la residere
mort, & de la ruine. Ceux de Calais le firent cum iurgio.
ainsi. Le Fils de Dieu s'est volontairement exposé à la mort de la Croix pour le salut du monde. Vous auriez plus de merite de faire ces

exhortations à celuy que vous voulez cautionner, qu'à composer des liures, qui vous descrient, & luy aussi.

Vous auez creu, que vous pourriez estre caution suffisante de Mr le Cardinal, depuis que vous estes deuenu Ministre secret, comme il est Ministre public: & que vous auez eu quatre Secretaires de vostre robe, ausquels vous auez distribué par départemens tout ce qui vous est renuoyé. Le premier, à Rome & l'Italie, sur tout Mantouë; le second, à la France, le troisiesme, à l'Espagne, & les Princes Catholiques; & le quatriesme, qui est le plus employé, à les dépesches pour l'aduancement des Protestans d'Allemagne, des Hollandois, & de ceux de la Religion pretéduë reformée de France. Tout ce qui regarde le progrez de ces gens-là, est à vostre disposition, ne s'ordonnant rien pour leur auantage que par vostre rapport. Il n'y a point de lettres, memoires, ny d'instructions, pour ce qui regarde leurs affaires, qui ne soient expediées par vos ordres, que le Secretaire d'Estat, qui vous est affidé, reçoit, & met la signature du Roy, & la sienne, là où l'on iuge que la vostre n'est pas suffisante. Quel monstre est cecy? que des personnes qui ont baillé vn si rude coup de pied au monde, que les pieds leur en seignent bien souuent, se fourrent si auant dans le monde, qu'ils ayent dressé vn Royaume dans vn Conuent? qu'on dispose de la vie, de la liberté, & des biens des hommes, en vne Maison de simplicité, & pauureté? qu'on donne les premiers mouuemens aux armes de France, d'Italie, d'Al-

lemagne, & des Pays bas, dans les logis de la paix : & que dans vn port, où tant de gens de bien se sont retirez pour fuyr les tempestes, on souſleue tous les orages de la terre & de la mer ? Vn nommé Busulaire de l'Ordre des Hermites de sainct Augustin, fut enfermé dans vne cage de fer à Versel, par le commandement du General de l'Ordre, pour auoir voulu soustraire la ville de Pauie de l'obeyssance du Marquis de Montferrat, & la faire tomber entre les mains des Visconti. La sentence du sainct Personnage qui condamna son Religieux à vne si rude penitence, ne portoit autre chose, que ces belles paroles de sainct Paul : *Personne ne combat sous l'enseigne de* IESVS-CHRIST, *qui s'embroüille dans les affaires du siecle.* Il n'est pas de merueille, si ayant intention de faire ce que vous faites, vous l'auez commencé par la dispense d'obeir à vostre General, qui souspire tous les iours auec vn grand nombre de gens de bien, qui sont dans vostre Religion, de voir l'abomination de desolation plantée dans les lieux saincts. Nous protestons, que ce discours ne veut point combatre les raisons d'Estat, que S. M. peut auoir pour le secours de ses alliez : mais nous soustiendrons iusques à la mort, que les moyens qu'on prend, ne doiuent point passer par les mains & par les plumes des Religieux, qui se disent des plus reformez, & qui ont beaucoup de Confreres, qui le sont par effect. L'honneur que nous leur portons, nous fait apprehender, que ce grand corps fort vtile à l'Eglise de Dieu, ne perde par les crimes d'vn homme, & de ceux

L'an 1360

2. Tim. 2.

qu'il a desbauchez, vne partie de la bonne reputation qu'il auoit acquis : mais les fautes sont personnelles.

Pag. 84. 85. 86. &c. Apres vous estre presenté pour estre caution d'vn riche Cardinal, encore que vous ne soyez qu'vn pauure Moyne, vous faites paroistre que vostre zele, ou peut-estre quelque bon vin que vous aimiez, vous a tellement eschauffé, que vous chocquez teste baissée la cognoissance publique, en escriuant des choses contre la vostre : il ne faut que repeter vostre discours pour le refuter ; pour vous rendre plus digne de compassion, que de colere, & declarer indigne d'indignation. Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a autre chose que la charge de la mer, à moindres conditions que les Admiraux du temps passé ; & qu'il la possede auec titre onereux, sans gages, & auec moins de places que n'auoit l'Admiral de Ioyeuse*. Vous mettez dans vostre liure pour le rendre plus espais, & faire plaisir au Libraire, les lettres de prouision que le Roy Henry III. donna à Monsieur de Ioyeuse, par lesquelles il paroist, que les Gouuernemens du Havre & de Diepe furent joincts à l'Admirauté. Par vostre foy, croyez-vous, ie ne dis pas auoir trouué des raisons & des exemples pour conuaincre les sages & les sçauans, mais des amusemens pour les fols, & pour les petits enfans ? Ie crois que vous seriez plus propre à faire des joüets pour les vendre aux portes des Eglises le iour de la feste de Parroisse, que pour dresser des Apologies. Vous dites, que celuy qui sans Estat signé du Roy, & sans rendre compte, employe à la marine le tiers du reuenu

de la France, & qui a fait son Peru de l'Admirauté, engage pour la faire valoir les biens de la succession de son pere; qu'il a moins de places que n'auoit Monsieur de Ioyeuse, qui estoit Gouuerneur du petit chasteau de Diepe, & de la chetiue tour du Havre. Tout cela ne valoit pas la moitié d'vn bastion de la citadele, qui a plus cousté (sans pouuoir iamais seruir qu'à la retraite d'vn criminel de leze-Majesté, & à la garde de ses tresors) que toute la maison de Ioyeuse n'a receu de bien-faits du Roy Henry III. Mais que sera-ce, lors qu'on adjoustera à cette place toutes celles que vous auez dans les costes & embouchures des riuieres de Normandie, Bretagne, Pays d'Aunix, Xaintonge, & Guienne? si on vous fait vn denombrement des villes, citadeles, forts, ports, isles & rades que vous auez fortifié? Outre le Gouuernement & Lieutenance pour le Roy en Bretagne, qui est la Prouince la plus forte en havres & gens de marine, vous auez sur la mer Oceane le Havre, Brest, Morbien, Marans, la Rochelle, Broüage, Calais, les Isles de Rhé, d'Oleron, de la Tremblade, d'Alleuert, du Croisil: sans parler de Blaye, qui est à vostre deuotion, de Blauet, & de Nantes que vous marchandez. Vous gardez toutes les embouchures des riuieres; auez sur les deux plus grandes le Pont de l'Arche, & Saumur, sur la terre ferme Angers, Verdun, Pontoise, Dijon, sainct Iean de Laune, Bellegarde, & plusieurs autres que nostre memoire ne nous peut fournir. Dans la disposition absoluë de la France, vous auez à present celle de la Bretagne, de la Picardie, de la Champagne, &

de la Bourgongne. Nous y pouuons adjouster le Languedoc, que vous auez fait gouuerner, il y a vn an passé, par vn Maistre des Requestes; à l'auarice & furie duquel vous auez abandonné cette grande Prouince; & auez voulu perdre Monsieur de Montmorency, pour la faire tomber entre les mains du Marquis de Brezé.

Vous croyez, que Mr le Cardinal tient tout seul le registre de ses places, pour faire bien payer ses garnisons, & pour soulager sa memoire, qui ne se souuiendroit pas de ce grand nombre. Vous vous estes imaginé, parce que vous voyez les mains engourdies, & les langues attachées, que les esprits sont endormis, & les yeux fermez; pour ne cognoistre, & ne voir pas ce qui ne peut estre ny ignoré, ny caché.

Vous deuriez auoir quelque honte de publier, *que le Roy Henry III. entretenoit dans chacune des deux places qu'il joignoit à l'Admirauté vne compagnie de gens de pied*: c'est à dire, ou cinquante, ou soixante hommes; là où dans le Havre il y en a à present deux mille de garde, dans Broüage douze cens, dans Brest cinq cens, & ainsi à proportion dans les autres places: de sorte que le Roy soldoye à Monsieur le Cardinal vne grande armée, qui couste plus que celles qui sont en campagne mal payées: tous les plus clairs deniers sont employez à l'entretien de trente garnisons: il ne se faut pas estonner si la terre est pauure, puis que la mer engloutit tout.

En suite de ce beau & iudicieux discours, vous faites deux comparaisons fort odieuses auec la maison de Mr le Cardinal de Richelieu: La

Pag. 90. & 91.

premiere de celle de Montmorency ; la seconde de celle de Guise ; & dites assez clairement, *que ces deux familles ont rendu moins de services, & ont receu plus de recompenses.* Que diroient les Claudes, Charles, & Henrys de Guise, les Annes & François de Montmorency, s'ils estoient en vie? ne feroient-ils pas à l'exemple de nostre Seigneur vn foüet de corde, pour chasser ces vendeurs, & ces acheteurs hors du temple, dans lequel ils n'ont pas manié si souuent la crosse, & porté la chape, qu'eux ont à la campagne mis la main à l'espée, & endossé le harnois. Ils ont plus fait de combats, gaigné de batailles, & forcé des villes, que ces modernes fripons n'ont trafiqué des places, & desrobé des millions? Apres cela, ils preferent non seulement leurs exploits inuisibles, mais leurs maisons incognuës à celles d'vn grand Prince, & du premier Seigneur de France; ils taschent de nous persuader, que le Commandeur de la Porte, le Marquis de Brezé, la Milleraye & le Pont de Corlet sont plus vaillans, que n'estoient les freres de la maison de Guise, ou les quatre enfans de ce grand Connestable, entre lesquels il combatit, & fut tué en la bataille de Sainct Denis. Mais vous dites, que vostre Generalissime *n'a point esté prisonnier de guerre, comme celuy là qui fut pris à la iournée de Sainct Quintin.* C'est que Mr le Generalissime ne s'est iamais trouué dans ces occasions. *Mais il n'a pas esté rachepté par la restitution de tout le Piedmont ; au contraire cettui-cy en a conquesté vne bonne partie.* Par tout vous estes ou trompé, ou trompeur : le Piedmont ne fut pas restitué

par cette consideration, mais par celle du mariage; encore retint-on cinq des principales places, entre autres Pignerol, qui est le pris immortel, & sans peril de vos conquestes. Vous ne croyez pas, mais vous dites, qu'elles ont obscurci toutes celles des siecles passez; & ont fait voir, sans coup frapper, que non seulement les Guisars, & les Monmorency n'ont esté que des argolets, mais qu'Alexandre, Scipion, & Cesar n'õt esté que des petits piõs, & des clercs d'armes.

Apres la comparaison des exploits, *vous venez à celle des alliances, des biens, & des Gouuernemens*; & ne vous souuenez pas, qu'outre les extractions qui sont bien differentes, nonobstant la coste de Louys le Gros, ces maisons ont esté faites dans plusieurs siecles, que les biens y sont entrez par des grands mariages, que les charges ont esté acquises à coup d'espée, non par l'argent; & ont esté achetées auec le sang de ceux qui les ont possedées, non auec celuy du pauure peuple. En fin ces gens là ont plus veu de canons pointez, des picques & des lances baissées, & d'espées tirées contre eux, que Mr le Cardinal, qui se fait seigner toutes les sepmaines, & bailler des clysteres tous les iours, n'a veu de lancettes de Chirurgien, & de siringues d'Apoticaire. Et apres tout cela vous trouuerez, que vous vous estes abusé en vostre calcul, & que ces deux maisons ensemble n'ont par eu tant de Gouuernemens que Mr le Cardinal en a tout seul. Il faut aussi considerer, que vous comparez toutes les branches des Guisars à vne personne, qui a plus de benefices & de charges

que tous ceux-là ; ſans mettre en ligne de compte les offices de Garde des Seaux, de Surintendant des Finances, de Grand Maiſtre de l'Artillerie, & de Secretaire d'Eſtat, que Mr le Cardinal fait exercer par commiſſion par ſes creatures & eſclaues, ayant vnî à ſa perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral.

Vous oſterez auſſi du role des Gouuernemens, que vous trouuez dans la maiſon de Guiſe, la Picardie, la Bourgongne, & la Guienne, & tantoſt l'Auuergne : ces deux-là comme deſia confiſquez ; le troiſiéme comme n'eſtant tenu que par vn allié, & le quatrieſme comme marchandé par Mr Deffiat. Il ne ſe peut faire, que cette maiſon eſtant grande en ſon origine, & eſtablie il y a ſix vingts ans en France, n'aye fait pluſieurs alliances, dans leſquelles on trouuera des charges, & des biens. Vous auez mauuaiſe grace de leur en faire reproche, & vous eſtes trop entreprenant de les vouloir rauir. Vous auriez deſia emporté la Prouence, ſi on ne vous euſt reſiſté ; & tous les Gouuernemens de Meſſieurs de Guiſe ſeroient reduits à celuy de leurs maiſons, ſi vous ne les logez dans celle du Roy, apres que vous les aurez deſpoüillez.

A vous ouyr parler, le Cardinal d'Amboiſe, Pag. 24 par les conſeils & generoſité duquel quaſi toute l'Italie a eſté aſſujettie aux François, n'a eſté qu'vn Grimelin ; parce qu'il ne fut iamais Generaliſſime, & n'a point eſté peint armé auec vn baſton de commandement, donnant ordre aux attaques de Pignerol, qui n'ont point eſté faites ; & au paſſage de la Douaire, qui vous fut

abandonné ſans coup frapper. Tout ce en quoy nous pouuons comparer ces deux grands Cardinaux, eſt en la volonté de monter ſur le thrône de S. Pierre, en faiſant marchepied de vingt ou trente mille corps morts, qui euſſent fait vne riuiere de ſang, pour noyer le peché originel de noſtre nation. Mr le Cardinal de Richelieu vouloit acquerir ſur elle cette obligation, & nous combler de cette benediction : mais ſes Aſtrologues le tromperent en deux choſes, en la facilité de la conqueſte de l'Italie, qu'il pretendoit d'auoir ſubjuguée dans le mois d'Octobre, & en la mort du Pape, qu'on luy auoit aſſeuré deuoir arriuer en ce temps là : mais par la grace de Dieu ſa Sainɛteté ſe porta bien ; & le conquerant, qui n'auoit pris qu'vne place par hazard, ſe trouua bien eſtonné à Lyon, dans la maladie qu'il auoit fait gaigner au Roy. Au lieu de faire ſon entrée à Rome, il ne penſa qu'à enuoyer en Auignon ſes bagues, ſa vaiſſelle d'argent, & ce qu'il auoit profité en la guerre d'Italie ; parce qu'il eſtoit trop eſloigné du Havre de grace, & encore plus de la Papauté, qu'il deuoit pluſtoſt trouuer dans le chaſteau de Pierre Anciſe, que dans le palais de S. Pierre de Rome.

Pag. 93. Mr des Montagnes, qui cherche des exemples par tous les Pays, & dans le temps paſſé & preſent, va en Angleterre, en Eſpagne, & en Allemagne ; pour compter auec ſes doigts tous les bien-faits, *que le Duc de Buckingan, le Comte Duc d'Oliuares, & le Prince de Kemberg ont receu de leurs Maiſtres, ſans auoir rendu* (comme il dit) *la centieſme partie des ſeruices que le Roy a receu de Mr de*

Cardinal. C'eſt vne eſpece de reproche fait à S. M. & enſemble vn éguillon pour la pouſſer à faire plus de bien qu'elle n'a fait à ce pauure homme, qui n'a point eu le ſoin de faire ſes affaires, il n'a iamais penſé qu'à celles de ſon Maiſtre; au ſeruice duquel il a mangé tout le bien de ſa maiſon, & celuy qu'il a emprunté de ſes amis. A la verité, c'eſt vne grande honte au Roy, de s'eſtre laiſſé ſurmonter par l'Empereur, & les deux Roys ſes Beaufreres; & de n'auoir rien fait encore pour celuy, qui ne ſçauroit plus clairement teſmoigner ſon ingratitude, qu'en faiſant publier, qu'il eſt plus mal traité que les fauoris des autres Princes; ayant eſté plus ſage, plus genereux, & plus vtile qu'eux.

GRAND ROY, cet homme, qui tient la moitié de voſtre Royaume, la moitié de vos Finances, la moitié des grands benefices de France, ne peut eſtre plus ingrat, qu'en voulant perſuader que vous l'eſtes, iuſques à ce que vous luy ayez abandonné le reſte, auec le titre de Souuerain, & le pouuoir de guerir des eſcroüeles, ſi la terre le donnoit, & ſi l'vſurpation l'acqueroit. C'eſt le propre de l'ambition d'eſtre meſcognoiſſante; elle ne conſidere pas d'où elle vient, mais où elle va; & n'eſtime rien ce qu'elle poſſede, au pris de ce qu'elle deſire d'auoir, & croit auoir merité. C'eſt ce qui a fait dire à noſtre Eſcriuain, *que ſi le Roy n'auoit donné des grands biens à Mr le Cardinal, il auroit fait tort à ſa reputation.* Il veut monſtrer que ſon Eminence a receu les bien-faits pluſtoſt de la iuſtice, que de la liberalité; & qu'il les doit à ſoy-meſmes, non Pag. 101

à la bonté de ſon Maiſtre: qui ſeroit tout à fait ingrat, s'il en auoit vſé autrement; & l'eſt encore à demi, de n'auoir pas reſigné ſon Royaume, comme vn benefice à celuy qui l'a merité tout entier.

Pag.103. En ſuite de ce beau diſcours, pour monſtrer l'ingratitude du Roy, & la pauureté de Mr le Cardinal, on nous dit (comme on feroit à des Mores) que *nous voyons vn enfant de quatre ans, qui poſſede par bon-heur trois fois plus de benefices, que les ſeruices de Mr le Cardinal n'en ont acquis.* Sans doute on s'imagine, que tous ceux qui liront ces diſcours ſeront des beſtes, que perſonne ne conſiderera, que ce Prince qu on nomme enfant, a recueilli par les bien-faits du Roy, & auantages que ſa Naiſſance luy donne, les benefices de deux oncles Cardinaux: il en faut excepter, trois ou quatre, entre autres vn des principaux, qui eſt l'Abbaye de Clugny. Mr le Cardinal par le moyen de quelques petits eſchanges a tiré ce Chef d'Ordre de la Regle, pour le remettre en commande, & faire qu'vn corps noir euſt vn General rouge, en meſme temps qu'on a veu vn Preſtre armé à la teſte de vingt mille hommes. Pardonnez-moy, ſi ie vous dis, que vous eſtes malin, lors que vous vſez de ce mot *d'enfant.* Si c'eſt pour monſtrer l'abus, vous blaſmez non ſeulement le Roy, mais encore ſa Sainɛteté. Si vous voulez par là faire cognoiſtre le peu de merite de celuy, que vous faites poſſeſſeur de tant de grands benefices, vous deuriez iuger, qu'on a mis en conſideration celuy de ſes Predeceſſeurs. Ils ont plus fait pour la Religion

Catholique que vous, qui vous vantez de la prise de la Rochelle, comme si le Roy auec toutes ses forces eust esté endormi durant tout le siege. Vous estes blasmé par les bons Catholiques d'auoir (estant Prestre, & assisté d'vn Moyne) beaucoup contribué, pour faire tomber entre les mains des Hollandois, non seulement Bolduc & Vezel, auec trois cens Paroisses voisines de ces deux places, mais d'auoir fait conquerir aux Protestans d'Allemagne trois ou quatre Prouinces, & plus de cent villes. Outre cela, vous auez tort de vouloir persuader, par ces mots *nos iours voyent vn enfant* de dixneuf ou vingt ans, qu'il n'en a que quatre ou cinq.

C'est vn Prelat tres-bien esleué, c'est desia vn bon Theologien; & qui rendra, si Dieu luy conserue la vie, des seruices plus fideles, & plus grands à l'Eglise, & à l'Estat, que ne sont les vostres. Vous estes aussi vn mocqueur, lors que vous dites auec dessein de reproche au Roy, & auec esprit d'enuie contre ce Prince, qu'il a trois fois plus de benefices que Mr le Cardinal : nous vous monstrerions, que celuy que vous nous descriuez comme vn pauure Prestre, a beaucoup plus de reuenu en bien d'Eglise, que Monsieur de Rheims; si vos Abbayes n'estoient en si grand nombre, que l'estat en destal de leurs rentes meriteroit vn escrit aussi grand que vostre libelle. Contentez-vous de posseder les trois plus grandes sources des Priorez de France, Clugny, Marmoustier, & la Chazedieu; & que pour vous acquerir & corrompre beaucoup de personnes, vous auez plus de collations,

que tous les Officiers du Royaume n'ont de beuuetes. Ne vous plaignez pas de voſtre petite fortune, mais apprehendez qu'elle ne ſoit trop grande. N'accuſez point le Roy de meſcognoiſſance, mais defaites-vous de ce vice. Ne regardez pas ce que les autres ont de bien, mais iugez que vous en auez trop. Si vous croyez que vous n'aurez rien iuſques à ce que vous aurez tout; vous auez trouué le moyen de ne joüir iamais de ce que vous poſſedez, & de le perdre bien-toſt.

L'ambition ne regarde que ce qui va deuant elle: mais l'auarice tourne la teſte, pour voir ce qui la ſuit; & eſt autant enuieuſe des mediocres
Pag.104. que des grandes richeſſes. Vous regardez d'vn
Monſieur mauuais œil celles d'vn vieux Treſorier, qui a
de Beaumarchais. trauaillé cinquante ans, & de deux marchands Ioüalliers. Contentez-vous, que voſtre bourſe s'eſt enflée de la recherche de celuy-là, apres que vous auez fait chaſſer de la Cour, & empriſonner ſon gendre voſtre bien-facteur. Vous
Roger & des Iardins. ſçauez auſſi, que les deux Orféures ont plus gaigné aux preſens, que la Royne Mere du Roy vous a faits, & par les recognoiſſances que vous auez tiré d'eux, qu'ils n'auoient fait dans le trafic de pluſieurs années: ne leur enuiez pas les profits qu'ils ont fait, ſi vous ne voulez qu'ils vous reproches vos griuelées.

Vous croyez que vous ſerez innocent au temps
Pag. 105. preſent, ſi vous pouuez faire paroiſtre, qu'au temps paſſé la Royne Mere du Roy a eſté coulpable: pour monſtrer que vous eſtes eſpargnant, vous paroiſſez ingrat: vous meſnagez mal voſtre reputation, pour faire voir, que vous auez

bien

bien mesnagé les Finances du Roy. Vous dites, *que durant la Regence de la Royne on a veu les vrayes profusions, & qu'on a dißipé douze ou quinze milions de liures.* Ceux qui firent ce reproche à la Royne Mere du Roy auoient eu la plus grande partie de l'argent, qui fut employé pour acheter leur fidelité, & la paix, & pour gaigner par cette perte le temps, auquel le Roy peust faire valoir son auctorité. Cela acquist le repos au Royaume durant la minorité. On ne cria que lors, qu'il n'y eust plus rien pour faire taire les mescontens. Apres que les raisons d'or eurent manqué, on voulut faire valoir les pretextes du fer; & les demons ne se mirent en campagne pour troubler le Royaume, & esmouuoir les tempestes, qu'apres qu'ils n'eurent plus des tresors à garder dans la Bastille.

Vous n'auez pas bien consideré ce que vous dites *des promesses, qui furent trouuées dans les pochettes du feu Mareschal d'Ancre.* S'il en estoit chargé (ce qu'on ne croit pas) Mr le Cardinal, comme Secretaire d'Estat, par son moyen, & son confident, auoit signé les acquits & les comptans. Pour blasmer la memoire d'vn mort, il donne des memoires contre sa propre vie; & les mesmes pieces qu'il produit pour faire le procez à son bien-facteur, ne seruent pas seulement pour le faire declarer ingrat, mais pour le conuaincre d'infidelité en sa charge.

Pour monstrer que la Royne Mere du Roy n'a pas esté si bonne mesnagere que vous, vous rapportez vne piece de la Remonstrance, que le Parlement fit au Roy l'an 1615. par laquelle on Pag. 105. & 106.

asseuroit, *que dans quatre ans on auoit peu espargner vingt millions de liures.* Il est vray que cela se pouuoit faire, si les considerations que ie vous ay alleguées, n'eussent fait ouurir la bourse pour fermer la porte à la guerre; & si les raisons de la prudence n'eussent esté plus fortes, que celles de l'espargne. Les Romains gardoient les tresors publics dans le temple de Saturne; pour monstrer, que le temps & les occasions les deuoient employer. Il failloit durant le bas aage du Roy entretenir ceux qui pouuoient bien seruir, ou nuire dauantage; recompenser liberalement les fideles, & retenir fortement les infideles; ce qui ne se pouuoit faire sans despense. Si vous la trouuez extraordinaire de vingt millions, dans quatre ans de minorité du Roy; on trouuera bien plus estrange, qu'on aye volé autāt dans la guerre d'Italie en quatre mois, & le triple depuis que l'Argentier de Mr le Cardinal garde la bourse. Lors qu'on permettra aux Iuges de faire Iustice, on prouuera ce qu'on auance, & on fera voir par l'estimation de quatre bastimens, & de leurs ameublemens, que ceux qui les ont faits dresser & garnir, y ont consumé plus de trente millions, qui ne sont pas prouenus des rentes de leurs peres: ie ne dis rien de ce qu'ils ont caché & employé en acquisitions; & nous voulons croire, que leurs reuenus & les appointemens de leurs charges suffisoient pour les despenses excessiues de leurs maisons. Vous adioustez l'Arrest de l'an 1615. par lequel il est dit, *qu'on pourra repeter les dons immenses faits à gens de peu de merite.* Nous voudrions que ce reglement fut gardé: les

Marquis de Brezé & de la Milleraye n'auroient pas assez de bien pour faire restitution, ce qu'ils ont receu sans auoir rendu aucun seruice; vn infame bouffon, & vn grand nombre de valets qui ont presté leurs noms incognus, pour couurir des friponneries, dans lesquelles ils ont eu quelque petite part, retourneroient à leurs premiers mestiers: les maistres d'hostels, les cuisiniers, les patissiers, & les officiers des maisons, qui ont fait festin à Mr le Cardinal, & à ses Commis dans les principales charges, rendroient ce que la friandise de Monsieur Deffiat leur a donné à prendre dans les coffres du Roy, apres qu'ils luy ont remply sa panse.

Vous estimez aussi *l'ordonnance qui fut faite contre le luxe des meubles, sur tout de la vaisselle d'or & d'argent.* Où est-elle en plus grand nombre, & plus precieuse, que chez Mr le Cardinal? qui a vne chapelle de cent mille pistoles, vne autre de vingt mille escus volée à la Royne d'Agleterre, vn buffet de deux cens mille liures, pour plus de cinquante mille escus d'autre argenterie, pour quatre ou cinq cens mille escus de bagues, & pour autant de meubles, achetez par ambition & par fantasie; entre lesquels il y a vn cabinet d'Allemagne de quarante mille liures. Peut-estre, que par cette regle du retranchement des meubles de grand pris, Mr le Cardinal a voulu qu'on fist l'inuentaire de ceux de la Royne Mere, qui sont à Luxembourg; encore qu'elle ne soit ny en effect, ny par declaration criminelle. Mais ce grand ami de Iustice a creu qu'elle auoit violé les loix somptuaires; que luy,

qui eſt par deſſus la loy, merite d'auoir la confiſcation. Il ne ſe veût pas contenter de ce qu'on luy a donné; mais il s'imagine qu'il a droit de prendre tout ce qui ſe trouuera dans la ſource, en laquelle il a puiſé tout ce qu'il a de plus riche & de plus beau, afin que tout cela ſerue pour releuer la Majeſté de la Royne Gilete, qui eſt ſa niepce: elle s'eſt placée de plain ſaut dans le throne du petit Luxembourg, où elle commande à baguette, au lieu d'executer ce qu'elle a voüé à Dieu: mais elle ne deſire pas d'eſtre Carmelite (c'eſt à dire l'eſpouſe de IESVS-CHRIST) ſi elle peut eſtre femme d'vn Prince du Sang; & ne veut point quitter le monde tant qu'il luy ſera fauorable, ny penſer à aller au Ciel, que la terre ne l'aye chaſſée: elle fera bien de minuter ſa retraite de bonne heure. Le Prince qu'elle recherche, eſt trop genereux pour la prendre en mariage; & Dieu eſt aſſez miſericordieux, pour la receuoir en Religion.

Noſtre hermite des Montagnes ſe releue, & ſe plante ſur la pointe d'vn rocher, pour nous
Pag. 107. & 108. faire vn ſermon contre la meſdiſance, apres auoir dit mille blaſphemes; & en voulant adjouſter des plus execrables contre la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere d'vn grand Roy, toutes perſonnes ſacrées. Apres qu'il nous a appellez meſchans, inſenſez, calomniateurs, pires que dia-
Matth. 5. bles, il nous dit, *qu'on merite d'eſtre ietté dans le feu, pour auoir dit à ſon Frere, Tu es vn fol*. Qu'il face cette remonſtrance à ſon compagnon d'office, qui dans ſon diſcours touchant les libelles diffamatoires, donne le nom de *Pierre du Puy* à vn

des plus releuez Magistrats du Royaume : il luy fait present de la surintendance des petites maisons, & luy remplit le cerueau d'atomes & de vif argent. Ayant ainsi qualifié le premier Officier de Monsieur, il dit, *que le Secretaire de ses commandemens a desrobé autrefois vn million.* Chacun sçait que sa reputation a esté deschargée par Arrest du Parlement de Paris, qui n'a rien troué de criminel dans sa vie, recherchée par les poursuites de ceux qui auoient le plus grand credit, & les premieres charges de la Cour.

Nous auons cet auantage sur nos ennemis, qu'ils se condamnent les vns les autres, & eux mesmes au feu, *& à estre iettez dans la mer, auec vne meule de moulin penduë au col, pour auoir causé scandale.* Pag. 108. Il ne peut estre plus grand, ny plus public, que d'auoir emprisonné, & voulu faire mourir la Mere de son Roy, sa Maistresse, & sa Bien-factrice, d'auoir tasché de la deshonorer par declarations & escrits infames, & sur tout par ce libelle qui fait horreur à la nature. *Mauuais seruiteur, nous vous iugeons par vostre bouche :* Luc. 19. laquelle n'ayant pas assez de vertu pour confesser son crime, est forcée par la verité de s'ordonner sa peine.

L'escriuain fait en passant vne apologie pour soy, & dit, *qu'il n'est pas vray, qu'il se soit serui des reuelations, pour acquerir plus de creance à ses inuentions.* Pag. 110. Ie prens à tesmoin Mr le grand Maistre, & tous les confreres de la Milice Chrestienne, qui ne dura que six mois, si ce bon Pere ne l'auoit point fondée sur vne reuelation, qu'il auoit eu à Rome (comme il disoit) & qui est

conuaincuë d'imposture par la prompte extin-ction de cet Ordre de Cheualerie, les œunres de Dieu estans de plus longue durée. On sçait bien que dans vos discours ordinaires vous dites, que Dieu par des lumieres interieures, vous fait cognoistre, non seulement les intentions des personnes, mais les euenemens des affaires; & que vous auez souuent asseuré, apres auoir bien repeu, que Mr le Cardinal n'agissoit que par inspirations du Ciel. Ce beau courtisan desinteressé, & teste de souri, qui s'est meslé de ronger la lettre de la Royne Mere du Roy, pour s'interesser dans vn Euesché, despoüiller son bon amy, & le neueu du Protecteur de son Ordre, vous deuoit aduertir, qu'en Turquie (que vous auez voulu conquester auec cent Cheualiers, & sept vaisseaux, & où il a apris l'Arabe, qui sçait mieux que le François) on tient que les fols sont Prophetes, & il y passoit pour tel: mais en France on dit naifuement, que ceux qui se vantent d'estre Prophetes sont des fols. Il est bien vray que sur le poinct de l'emprisonnement de la Royne Mere du Roy, on produisit ces deux autheurs modernes, qui estoient comme ces faux Prophetes de la Palestine entousiasmez, & armez de cornes de fer, pour seduire les Roys de
2. Reg. 22. Iuda, & d'Israël. Le plus pieux de toute la terre, qui ne pouuoit consentir à ce scandale, fut persuadé par ces deux hommes, qui firent vne Theologie à leur mode, semblable à celle de Petit, qui voulut prouuer, que le meurtre du Duc d'Orleans auoit esté fait en conscience.

Sans faute vous estiez dans ces transports furieux, lors que vous auez *veu des Sybilles*, que

vous auez rangé leurs feüillets de laurier, & y auez trouué ce qui n'y fut iamais escrit. Pour cõmencer de donner creance à vos blasphemes, vous iettez pour fondement, *qu'il n'y a que les Italiens, qui soient curieux de s'enquerir par voyes defenduës, des choses qui doiuent arriuer.* Vous pouuiez vous abstenir de blasmer cette nation, de laquelle on tire les Souuerains Pasteurs de l'Eglise, & de laquelle le Roy est sorti de par sa Mere. Mais puis que vous la traitez si mal, & luy donnez le coup de mort dãs le cœur, il ne se faut pas estonner si vous deschirez son Pays. Elle, ses Enfans, ses Parens, ses alliez & ses seruiteurs doiuent demander Iustice & reparation au Roy, de l'injure que vous faites à sa Naissance, à son Mariage, & à son Sang, trois choses sacrées. La declaration faite au Parlemẽt, & vos discours publics & particuliers ont assez interpreté vos enigmes, & par lesquels vous taschez de rendre abominable deuant Dieu, & deuant les hommes, la Mere, l'Espouse, & le Frere. Vous voulez fermer pour iamais le chemin au retour de la premiere personne: vous ouurez celuy du diuorce pour la secõde; & ne laissez à la troisiesme, menacée de l'exclusion de Charles de Lorraine, que celuy du feu, du fer, & du desespoir: & tout cela fondé sur vne lettre que vostre malice a faussement fabriquée. Si l'imprudence extréme l'auoit tirée de la fragilité d'vne femme, l'apprehension du scandale vous deuoit faire estouffer ce monstre en sa naissance, au lieu de le presenter au Roy, & le rendre le plus affreux que vous auez peu; pour donner à S. M. des terreurs paniques, qui sont capables de la faire mourir. Celles qui firent

perdre l'esprit à Charles V I. estoient moindres. Nous loüons Dieu, qui a fortifié celuy du Roy, & a fait paroistre son cerueau si fort & si ferme, que toutes les secousses que vous luy donnez ne l'ont pas encore esbranlé. Cela nous fait croire aussi, qu'il recognoist vos fantosmes pour ombres & lutins d'enfer; & sçait qu'il ne se peut faire, que le cœur d'vne tres-bonne Mere, la pensée d'vne Espouse tres-fidele, & les desseins d'vn Frere tres-bien né, les ayent produits. Mais vous en auez engendré de si horribles contre toutes les loix de la nature, qu'on ne trouuera point estrange, que vous soyez les peres de ceux-cy.

Celle qui est principalement attaquée, est tres-Chrestienne: elle sçait bien, que c'est vne curiosité criminelle deuant Dieu, *de s'enquerir du salut de son Prince*: elle est Mere, & cette qualité luy fait desirer auec passion sa santé, & la vie de son Enfant; si quelque horrible peché n'a estouffé en elle, non seulement les vertus Chrestiennes & morales; mais les naturelles, qui sont les dernieres qui meurent en nous. Apres cette perte non seulement nous sommes au dessous des bestes, mais nous n'auons rien dans le monde, qui soit l'image de nostre malice. Monstrez ce vice qui a esteint la grace & la nature, & qui a fait de la plus grande Royne du monde, non la plus miserable (car cela ne vient que de vous) mais la plus meschante des meres, & la plus imprudente des femmes.

Pag. 113. Vous flattez en François la playe que vous auez faite en Latin à la reputation de la Royne

Regnante ; & apres auoir dit des choses que nous n'oserions auoir repeté, ny en nostre langue, ny en vne autre, vous baillez vn nouueau coup de rasoir sur la face de la Royne Mere du Roy, & ne couurez sa blesseure qu'auec vn crespe. Vous dites, pour respondre aux accusations qu'on fait *de quelques sourdes cruautez de Mr le Cardinal de Richelieu, que Catherine de Medicis a esté accusée d'auoir fait empoisonner plusieurs personnes, entre autres Monsieur le Dauphin Frere aisné de Henry II. trois de ses enfans, le Duc d'Anguien, & plusieurs autres par l'artifice de Cosme Roger.* Vous citez trois Autheurs impies : les memoires de Charles IX. compilées par ceux qui firent battre des testons au Roy morueux; la vie de sainct Nicaise faite par vn athée contre l'Abbé de Clugny ; & l'histoire d'Aubigni, brulée par main de bourreau. Voylà les plus serieux, & plus secrets entretiens que vous auez auec le Roy, pour luy rendre l'affection & fidelité de sa Mere, de sa Femme, & de son Frere suspectes. Vous trauaillez pour luy prouuer, que rien n'a esté fait par vne Royne Italienne, qui ne se puisse faire par vne autre ; ny attenté par vn Frere de Roy, que Monsieur ne vueille entreprendre : & ainsi sur des faux exemples vous donnez des faux soupçons ; & par vne finesse, ordinaire à tous les calomniateurs, apres auoir allegué des faicts execrables, vous dites entre vos dents, & en sousriants, *que vous ne les croyez pas.* En escriuant ces choses au long, & taschant de les prouuer, vous adjoustez laschement, *que ce sont impostures* : pourquoy les publiez-vous donc ? Mais pourquoy

Cogitare de secundis nuptiis superstite marito, sacrum est. C'est la Loy citée par le Sr des Montagnes, & qui n'est que cõtre les femmes mariées.

Pag. 115. & 116.

en ſouſtenant vn Cardinal, n'eſpargnez-vous la reputation d'vn autre? Vous ne croyez pas, que celuy de Richelieu puiſſe paſſer pour vertueux, ſi tous les autres n'ont eſté vicieux; ſur tout celuy de Lorraine, que vous appellez *pere putatif de l'Abbé de Clugny*; & dites, *qu'il a eſté empoiſonné par ſon fils*. Ainſi d'vn meſme coup vous maſſacrez l'honneur d'vn Prince, qui a poſſedé la qualité que vous auez à preſent en l'Egliſe, & d'vn Abbé, auquel vous auez ſuccedé, & qui a augmenté de la moitié les reuenus de Clugny duquel vous joüiſſez. Contentez-vous d'eſtre ingrat enuers les viuans, & ne le ſoyez pas enuers les morts: n'adjouſtez pas aux blaſphemes contre les Roys & les Roynes, ceux que vous vomiſſez contre les Prelats: arreſtez-vous apres auoir deuoré ceux que vous tourmentez en ce monde, & n'entrez pas dans les tombeaux pour caſſer les os de ceux qui repoſent en paix.

Pourquoy dans vn liure rempli de calomnies contre la Mere d'vn Roy, & dreſſé pour la deffenſe d'vn Cardinal, rapportez-vous tous les eſcrits infames, qui ont eſté faits contre vne Royne, ſi ce n'eſt auec deſſein d'en blaſmer vne autre? Si Catherine auoit eſté mauuaiſe Mere, (ce qui n'eſt pas) ſon peché ne rendroit pas Marie criminelle. Il nous ſera plus aiſé de trouuer des ſeruiteurs traiſtres à leurs Maiſtres, que des Meres ſans amour enuers leurs enfans. Pour rendre au Roy la fidelité de M^r le Cardinal ſuſpecte, il ne faut point feüilleter des liures; mais repreſenter comme il s'eſt comporté enuers ſa Bien-factrice. Il n'y a point d'exemple plus fort

que celuy qu'on tire de nous-mesmes : nous n'auons point de part aux crimes qui ont esté deuant nous ; ils ne seruent qu'à faire voir, que le monde n'a iamais esté sans meschans. Les siecles suiuans iugeront du nostre, comme nous auons fait de ceux qui nous ont precedé : il n'y aura que cette difference, que dans tout ce qui est passé on ne trouuera point vne ingratitude, ny vne violence contre vne Royne innocente, & vne bonne Maistresse, pareille à celle qu'on lira dans l'histoire de nos iours.

Vostre grossier & malin artifice poursuit son dessein plus viuement, & ramasse tout ce qui a esté dit de plus abominable contre la Mareschale d'Ancre ; pour ietter quelque goute d'encre sur la face de la Royne Mere du Roy. Rien de tout ce que vous dites ne fut prouué contre cette pauure miserable, qui fut condamnée à mort pour d'autres considerations *que pour les pechez de magie, & d'empoisonnemens.* Le Parlement, que nous ne voulons pas blasmer, ne trouua point de preuue du premier, & ne vid point d'accusation du second. Il y a encore des Iuges viuans qui en pourront tesmoigner quelque chose. Vous adjoustez à cette imposture *les extraits du Manifeste des Princes de l'an* 1617. & prenez les salies de la colere pour des preuues de verité. On ne peut dire, qu'vn homme soit empoisonneur, s'il n'a donné ou voulu donner du poison à quelqu'vn : c'est vn tesmoignage de malice d'asseurer qu'il a cette meschante qualité, deuant qu'on aye monstré, quand, comment, & contre qui il s'en est serui. Ouurez-nous la porte de

Pag. 101.

la Tournelle de Paris, & vous verrez que nous sçauons mieux descouurir, & prouuer vn crime, que vous ne le sçauez defendre & déguiser.

Ce que vous dites *de l'impieté de Montalto, & de* Pag. 120. *Saint-Mabé*, ne peut seruir à vostre dessein. Ces personnes n'ont iamais esté domestiques de la Royne Mere du Roy, ny employées par elle. Sa pieté a eu tousiours en horreur ceux qui estoient atteints du plus grand crime, qui est de ne cognoistre pas Dieu, qui ne peut estre ignoré. Elle ne s'est iamais seruie d'heretiques, ny de libertins; & sa maison a esté tousiours vne escole de Religion, de Vertu, & d'Honneur. Mais vous qui croyez, que tous les impies qui ont esté à Paris, ou à la Cour, durant la Regence de la Royne, luy doiuent apporter quelque blasme; dites-nous (s'il vous plaist) qui est celuy qui nous accuse, & qui estes-vous qui le defendez? Ie veux pardonner à la Pourpre sacrée, & ne descouurir point les taches qui sont en sa doubleure; ie suis marri qu'on voye trop clairement celles qui sont au dehors. Mais pour vostre bure, qui est taillée en habit de Religieux bien reformé, ie ne sçaurois m'empescher d'escrire qu'elle couure vn homme, la Religion duquel nous ignorons. Nous le voyons soliciteur general des Mahometans, des Lutheriens & Caluinistes; Procureur de tous les blasphemateurs du nom de Dieu, & de son Fils IESVS-CHRIST, des renuerseurs d'Eglises, des massacreurs de Prestres, & des violateurs de Nonains. Nous sçauons que ces gens-là poursuiuent leurs desseins par vostre conduite, & par l'assistance que vous

leur faites donner, cõme directeur de tous leurs affaires, & possesseur des bonnes graces de Mr le Cardinal, duquel vous auez voulu estre caution. Dites-moy, comment se peuuent accorder ces emplois auec vostre habit, vostre Breuiaire, vostre Messe, & auec la Religion estroitte & reformée, de laquelle vous faites profession? Ie ne dis pas *professez*, comme vous; qui meritez en escriuant en si mauuais termes d'estre prou fessé; A tout le moins vous deuiez procurer la liberté de conscience (puis que vous la laissez dans la Rochelle) aux Catholiques de Bolduc & Vezel; cela eust vn peu caché vostre jeu. Mais vous auez voulu faire, & publier le peché, qui fait dire, sans se mettre en danger de porter vn iugement temeraire, que vous n'auez rien de Chrestien que le Baptesme, de Catholique que le nom, & de Religieux que l'habit.

Ie ne me peux assez estonner de vostre imprudence & malice, lors que vous dites, *que ce qui fut escrit contre le Mareschal d'Ancre, sa femme, & les personnes qui estoient engagées auec eux, est à present redit plus grossierement par ceux-là mesmes qui estoient dans leurs conseils, & qui estoient en execration au Roy, & à toute la France.* Rappellez vn peu vos esprits esgarez, frotez le derriere de vostre teste, où vous auez vn jeton, secoüez vostre memoire qui dort, esueillez vostre prudence qui est assoupie, & resuscitez vostre conscience qui est morte. Le seul homme que nous cognoissons aujourd'huy du conseil du Mareschal d'Ancre, & de sa femme, est Mr le Cardinal de Richelieu, qui n'est pas auec nous, mais contre nous; com- Pag. 122.

me vous sçauez. Celuy qui a escrit sous Monsieur la lettre, qui donne sujet à vostre libelle, n'a point esté de ce temps là, ny dans les affaires, ny dans la Cour, ny dans la maison de la Royne Mere ; & n'a iamais parlé à ceux, desquels vous le faites confident, pour oster la creance à la verité qu'il a dit. C'est icy où ie vous descouure preuaricateur en la cause que vous defendez ; & si vous ne l'estes par malice, aduoüez que c'est par sottise : Mr le Cardinal vous pardonnera plustost la premiere que la seconde. Il aime mieux que ces escriuains soyent malins que grossiers. Vous estes l'vn & l'autre, & ne faites voir autre chose, si ce n'est que Mr le Cardinal a esté accusé en deux diuers temps, que ses conseils ont esté tousiours dangereux, & sa conduite desauantageuse à la France. Vostre Apologie le charge de grandes fautes durant le premier employ, qu'il auoit il y a dixsept ans ; & ne le descharge pas de celles qu'il a fait depuis peu : ainsi vous le faites trouuer criminel en toutes occasions, auec cette difference, que le credit qu'il a maintenant, estant sans comparaison beaucoup plus grand, que celuy qu'il a eu autrefois, si par vostre confession il merita vn bannissement, quelle peine luy ordonnerez-vous pour les crimes qui sont deuenus aussi grands que sa fortune, & plus prodigieux que sa puissance ?

Il semble que vous auez entrepris de faire
Pag. 113. parler alternatiuement, sur le theatre de vostre libelle, l'Imprudence & la Meschanceté. Celle là vient de dire son rolet : voicy l'autre qui rapporte *les articles de l'Edict de Loudun*, & des sales

lambeaux *des plaintes de la Noblesse Françoise*, dressées par vn badin, qui voulut faire gaigner quelques pistoles aux Colporteurs de Paris, & en auoir sa part. Vous auez remué & ramassé toutes les vilenies, qui estoient dans les infames escrits faits en vn temps, auquel la licence passa si auant, que ce qu'on souffroit estre chanté sur le Pont neuf, estoit non seulement prejudiciable à la reputation du Roy, mais encore à sa Couronne. Vous faites couler toutes ces ordures dans vostre liure, & croyez qu'on ne sentira pas vostre puanteur, & la leur; lors que vous direz, *On disoit*. Vous faites glisser *les noms d'Athalia, & de Iesabel, & asseurez que les dominations funestes ne furent pas oubliées*. Vous estes le premier qui auez escrit ces choses, qui sont inuentions de vostre teste, cauterisée comme vostre conscience. Voylà les belles consolations que vous enuoyez; ie ne dis pas à vne grande & vertueuse Royne, laquelle apres auoir fait beaucoup de biens à vos Conuents, a esté emprisonnée, & chassée; mais à vne pauure Vefue affligée, & à vne bonne Mere. Vous luy auez desrobé la presence de son cher Fils, & l'auez priuée du moyen de reconcilier ses Enfans, & vous desirez de ruiner l'vn par l'autre; pour faire emporter par M^r le Cardinal & les siens, tout le le butin de la maison Royale, dans laquelle vous iettez le feu. Vous liez les bras à ceux qui peuuent apporter de l'eau pour l'esteindre: vous chassez le secours, & fermez la bouche à ceux qui l'implorẽt. Ne craignez-vous pas que Dieu vous face perir dans les flammes que vous allumez;

& commencer voſtre Enfer, là où vous faites trouuer le Purgatoire à beaucoup de gens de bien? GRAND DIEV, Pere de miſericorde, & Roy de paix, conuertiſſez pluſtoſt les mauuais deſſeins de ces gens-là en bonnes penſées, leurs blaſphemes en vos loüanges, & leurs actions maudites en œuures de benediction: vous aurez plus de gloire, & nous plus de contentement en leur conuerſion, qu'en leur punition; & vous ferez vn plus grand miracle en les faiſant gens de bien, qu'en les chaſtiant pour le mal qu'ils ont fait: toutefois voſtre volonté ſoit faite: de toutes vos diſpoſitions nous tirerons ou merite, ou conſolation; & nous les receurons non ſeulement auec patience, mais auec grand reſpect.

La derniere guerre nous faſche, parce qu'elle a eſté
Pag. 124. *glorieuſe au Roy.* C'eſt voſtre diſcours: vous ſouſtenez cette gloire, à laquelle vous qui auez renoncé au monde, n'auez rien; & aſſeurez que celle, à laquelle la nature en donne la meilleure part, a eſté marrie d'vn bien qui luy eſt arriué. Diagoras Rhodien mourut de ioye, en voyant les triomphes de ſon fils; & vous faignez que la Royne meurt de triſteſſe, en voyant ceux du Roy: donc le ſang n'a plus de force dans ſon cœur, & l'enuie en a banni l'amour. Qui croira ce que vous dites, & que vous ayez plus de zele pour le reſtabliſſemēt de Monſieur de Mantoüe, l'ayant veu en reuelation à Rome, qu'vne bonne Mere pour la reputation de ſon Enfant, qui eſt chair de ſa chair, & os de ſes os? qui eſt vne Vefue, à laquelle ſon Eſpoux n'apporte plus de

lauriers & de palmes;& ne ſe peut reſioüir,ny ſe glorifier, que dans les victoires de ſes deux Fils.

Il eſt vray, qu'elle euſt eſté tres-aiſe, qu'on euſt fait la paix deuant la perte de cinquante mille hommes François, & la diſſipation d'autant de millions de liures; & ſur tout, parce que les bonnes Meres deteſtent la guerre, & craignent touſiours quelque mauuais rẽcontre pour leurs Enfans. Mais les affections de la Royne Mere du Roy eſtant reglées par la prudence, elle a deſiré vn traité auantageux pour la France, & a eſté faſchée de ce que la vanité de Mr le Cardinal auoit negligé, ou laiſſé eſchapper auec mauuais deſſein l'occaſion de la conclurre, deuant & apres la priſe de Pignerol. Vous qui deuriez eſtre Pere pacifique, auez touſiours aimé les armes; principalement depuis que vous auez chargé l'eſcharpe blanche, & que vous eſtes monté ſur l'impudent, il ſemble qu'il a emporté voſtre pudeur, que de trompette de l'Euangile vous eſtes deuenu corneur de guerre. Vous conſeillez les violences, pour obliger ceux, auſquels elles ſont faites, à ſe ietter dans la deffenſe naturelle, apres que la patience Chreſtienne aura eſté forcée; que la iuſtice, à laquelle on auoit eu recours, a eu les mains liées, & que ſon bandeau luy a non ſeulement fermé les yeux, mais bouché les oreilles.

Horat. *Belláque matribus deteſtata.*

C'eſt la puiſſance abſoluë de Mr le Cardinal, & vos aduis qui l'ont miſe en cet eſtat. Souuenez-vous, qu'elle eſt fille de Dieu qui la deliurera auec la verité: *vous les detenez priſonniers* auec la meſme cruauté, qui a chaſſé la Mere, & le Frere,

Rom. 1.

& qui cherche les moyens d'en faire autant à l'Eſpouſe. Apres cela vous n'aurez rien de ſaint & ſacré à ruiner que le Roy ; pour lequel vous reſeruez & preparez deſia vos derniers efforts, ſi la main peſante de Dieu n'arreſte la voſtre qui va auſſi viſte que voſtre langue, & voſtre plume.

Pag. 126. Il ne vous reſte plus qu'à dreſſer vne petite defenſe pour l'adminiſtration des Finances, & à taſcher de prouuer aux aueugles des quinze vingts, qu'ils doiuent auoir grand regret de ne voir pas vn monde nouueau, qui a eſté fait de rien par deux de leurs voiſins, qui l'ont remply de baſtimens ſuperbes, de meubles precieux, de iardins, de parterres, de vergers, de fontaines, de parcs, de canaux, de foſſez à fonds de cuue, de grottes, de boſcages, d'allées couuertes à perte de veuë, & qui ont ſurmonté tout ce que la magnificence de nos Roys, & les richeſſes des plus puiſſans Princes de l'Europe ont fait à grands frais, & auec le trauail d'vn nombre preſque infini de leurs ſubjects.

Le Cardinal de Richelieu, & le Surintendant logez à Paris prés de l'hoſpital des aueugles.

C'eſt encore vn plus grand miracle, d'auoir fait & ſouſtenu tant de grandes guerres dedans & dehors le Royaume, auec ſi petite deſpenſe, qu'elle ne va pas (à ce que vous dites) *à la moitié de ce qui a eſté employé les années precedentes, pour acquerir de la honte à la France.* Vous la repreſentez comme ruinée de reputation, deuant que Mr le Cardinal euſt releué ſon honneur, & l'euſt tirée du lieu infame. Contre tous ces beaux diſcours, ie ne veux pas produire les comptes de l'Eſpargne, ny les eſtats de l'ordinaire & extraordinaires des

guerres, ny celuy des receptes ; tout cela se peut voir à la Chambre des Comptes. Mais ie veux asseurer trois choses ; La premiere, que depuis cinq ans on a volé au Roy, aux gens de guerre, & au public soixante millions. Si quelqu'vn, comme vous dites, a asseuré qu'on auoit pillé deux cens millions, il a parlé sans adueu, & sans charge de personne : mais pour soixante nous le prouuerons par bons tesmoins ; & le premier sera le soleil, lors que les fenestres du Palais luy seront ouuertes. En second lieu nous monstrerons, que depuis quatre ans on a doublé les tailles & taillon, on a fait verifier vn grand nombre d'Edicts, on a retranché les pensions, gratifications, entretenemens, & les bastimens. Il faut donc que la despense aye excedé pour le moins de la moitié celle des années precedentes ; ou qu'il y aye de l'argent en reserue, ou qu'on aye beaucoup desrobé. Ces consequences sont fort aisées à faire. En troisiesme lieu, on iustifiera qu'il n'y a eu iamais tant de Comptans, qui sont les vrays moyens de dissipation & de confusion; les menus n'estans point employez dans les comptes de l'Espargne. Nous prouuerons, que tous les ans on a tiré par cette voye plus de douze cens mille escus, sans ce qui ya à la marine, qui n'a ny riue ny fonds. Que depuis peu on a tenu ce chemin des Comptans, pour donner au Marquis de Brezé cent mille liures, & à la Mileraye autant, pour les seruices qu'ils ont rendus à l'Estat dans les Academies du jeu. Que deux hommes ont eu, l'vn cinquante, & l'autre quarante mille liures, pour seruir à des mauuais

desseins. Cela n'est qu'vn petit exemple venu à nostre cognoissance, & vn eschantillon de la piece, qui sera desployée vn iour auec l'infamie de ce corrompu Intendant des Finances, qui troue les inuentions pour couper la bourse au Roy: le Surintendant l'emporte, le Cardinal la garde, & donne quelque part du larcin à ceux qui l'ont aidé à le faire.

En fin, Mr des Montagnes vous deuriez auoir descouuert de la plus haute de vos Seigneuries la pauureté de la campagne; à laquelle on a fait mourir depuis huict mois tous les gens de guerre, & bailler les prests qui leur ont tenu lieu de monstres. Il est vray, que Mr le Cardinal a fait esperer au peuple, qui luy rabatroit sur la taille ce qu'il auroit auancé. Pour s'acquitter de cette parole, comme des autres, il a doublé les imposts; & par ce moyen a rendu la France si miserable, qu'il est impossible de la faire subsister, qu'en luy donnant vn peu de loisir, pour reuenir de sa defaillance, & se remettre. L'expedient seroit de foüiller dans les caches du Havre, & de Broüage, & dans la bourse de trois ou quatre signalez larrons: il vaut mieux les reduire à la fortune de leurs peres que de laisser dans la pourriture, & dans la faim, vn nombre presque infini de Chrestiens, & de François, qui demandent iustice & soulagement à Dieu & au Roy.

Pag. 133. & 134. Ie croirois, que sur la fin de vostre libelle le trauail vous auroit estourdi, si vous ne l'eussiez esté dés le commencement. Vous dites deux choses contraires: en la page 133. *que les ministres de Monsieur ont eu grand tort de luy auoir fait quitter la*

conduite des armées de la Rochelle & d'Italie, qui l'eussent rendu glorieux parmy toutes les nations de la terre. Ce qui destruit entierement ce discours est en la page 134. où vous dites, *que le Roy n'a iamais voulu, comme tres-sage, faire la guerre par procureur, ayant desiré d'estre par tout.* Comment s'accordent ces deux choses? que Monsieur aye eu le moyen dans le commandement des armées de se rendre glorieux, & cependant que la volonté du Roy a esté de se trouuer par tout, & par consequent d'oster la conduite à Monsieur son Frere, qui n'en a point là où le Roy est? Ie trouue aussi plaisant ce que vous dites, *que Mr le Cardinal eust obey à Monsieur dans les armées*: ce seroit bien abaisser l'Eminentissime, & estrecir le Generalissime, Monsieur n'ayant iamais esté que General. Vous sçauez, qu'à la Rochele Mr le Cardinal luy osta le Regiment des gardes, pour le mettre deuant sa porte, & fit retirer Monsieur à Paris, l'ayant aussi fait rappeller deuant qu'il arriuast à la frontiere d'Italie, où il vouloit auoir employ, qu'il rauit à celuy qu'il appelle son Maistre.

Vous dites, *qu'il est sorty de France pour descrier sa patrie, les affaires de son Royaume, & ses ministres.* Vous auez tort de dire qu'vn Prince chassé à picques baissées soit sorty de gayeté de cœur; & encore plus, lors que vous luy reprochez *qu'il a descrié sa patrie.* C'est vostre stile aussi grossier que vostre robe. Ce grand Prince, duquel vous parlez auec si peu de respect, est le premier, & le seul Enfant de la maison, de laquelle le Roy est le Pere: & iusques à ce que Dieu aye

enuoyé la benediction que nous desirons, & que vous esloignez, Monsieur est Frere & Fils; & la bonté du Roy luy a donné ce dernier titre. Osez-vous bien dire, qu'il est ennemi de son pays? voulez-vous estre du nombre de ceux que Dieu
Prou. 6. deteste, pour auoir *semé discorde entre les freres?* Vous asseurez, qu'il n'est sorty de France que pour deshonorer le Roy. Le plus grand respect qu'vn seruiteur puisse tesmoigner à son Maistre, qu'on a irrité contre luy, est de s'oster de sa presence, iusques à ce qu'il soit appaisé. Monsieur n'a point quitté Orleans, que lors qu'on l'a contraint de se retirer, & qu'il a sçeu l'emprisonnement de la Royne sa Mere. Il a creu que si on auoit violé la nature en sa racine, on ne l'espargneroit pas en ses branches; & que les bien-faits n'ayant point de pouuoir sur M^r le Cardinal, le respect en auroit encore moins.

Appellez-vous *vn descri de Ministres*, de dire les crimes publics, les maux qu'on ressent, & ceux qu'on a iuste sujet d'apprehender? Voulez-vous que le Frere vnique d'vn Roy sans enfans, ne prenne point d'interest à la conseruation de l'Estat? qu'vn Fils de France souffre le mauuais traitement d'vn seruiteur? qu'vn Prince de cette qualité n'ose dire mot, lors qu'on emprisonne sa Mere; & que pour soustenir l'honneur de la sienne, le fils d'vn bourgeois soit excusé, quand il aura assommé vn valet insolent?

Vous parlez des combats du Pont neuf, & vous employez vn rencontre de quelque gayeté, pour vn sujet de mespris: vous meriteriez, & celuy qui vous met en besongne, si vous n'estiez

Prestre, qu'on fit sur vous vn assaut de reputation deuant la statuë de Henry le Grand. Vous auez entrepris de deshonorer sa memoire, & son Mariage, d'emprisonner sa Vefue, & de chasser son Fils. Vous ruinez le Roy heritier de la Couronne, qu'il luy a conseruée auec ses sueurs & son sang, auec trois cens sieges, cent combats, & sept batailles : cependant vous faites si bon marché, & achetez à si vil prix les pieces, qui ont tant cousté.

Vous rendez plaisante la conclusion de vostre comedie, lors que vous dites : *Ne valloit-il pas mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, ou l'Vnion des Princes Chrestiens contre le Turc, que d'intenter des actions au Parlement, & tesmoigner vne si grande crainte du Cardinal, qu'on demande d'en estre esloigné, pour éuiter sa main funeste? Iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, estans naturellement vaillans.* Voila vostre discours mot à mot ; qui est à proprement parler celuy d'vn petit escolier, qui entretient son compagnon reuenant de l'escole ; ou de la femme d'vn artisan de Paris, qui sert Mr le Cardinal, laquelle caquette auec sa voisine acouchée; ou d'vn crocheteur plus rempli de vin que de sens, qui en compte à perte de veuë ayant les coudes sur la table du cabaret. Ie m'estonne, que vous auez escrit comme ces gens-là parleroient ; apres que vous auez negotié en Allemagne, & recogneu les forces de l'Empire, vous croyez qu'on le peut acquerir par vne brigue comme vn Escheuinage de ville, ou vne Deputation de Prouince. Vous qui auez tant de credit

Pag. 135.

aupres de M^r le Cardinal, deuiez, pour faciliter les moyens de cette conqueste, faire donner à Monsieur vne armée de cent mille hommes, cent pieces de canon, & dix millions d'or: sur tout, il seroit expedient de vous faire passer premier pour employer les intelligences que vous auez auec les Electeurs Ecclesiastiques & Catholiques. Vous les auez rendus ennemis de la France: & ils ne vous appellent pas autrement que Moyne Lutherien. Vous sçauez bien, qu'vn Gentilhomme appellé Montpinson fut emprisonné, il y a quatre ans, pour auoir proposé à Monsieur vn dessein hors du Royaume, qui n'estoit ny si grand, ny si hardi que celuy que vous mettez en auant.

M^r le Cardinal n'a peu souffrir sans donner jalousie au Roy; parce qu'il auoit apprehension pour luy-mesme, que Monsieur aye commandé vne armée de vingt mille hommes en France; & vous faites semblant, que vous luy en desirez vne de cent mille: vous luy ostez le rang & l'auctorité que sa Naissance luy a acquis aupres du Roy, & luy voulez procurer l'Empire: vous estes des mocqueurs.

La seconde sottise que vous adjoustez, est, que vous dites, *que Monsieur deuoit procurer l'Vnion des Princes Chrestiens contre le Turc.* Vous luy donnez bien de la besogne à la fois, d'enleuer l'Empire, & de ruiner le Turc. Vous reuenez à vos reuelations, & estes encore coiffé de vostre Cheualerie; ou vous escriuez cecy, pour vous monstrer zelé contre les ennemis de IESVS-CHRIST, cependant que sous main vous auan-

cez leurs affaires contre les Chreſtiens. Souuenez vous de l'Ingenieur du Roy de Pologne, de l'aduis que vous auiez donné l'année paſſée, de faire deſcendre l'armée du Turc en Italie, & de ce que vous traitez à preſent aupres du Roy de Maroc, pour luy faire ſurprendre quelque port dans les terres d'vn Prince Chreſtien.

Ie demeure d'accord, que ces conqueſtes, qui ſont hors de vos intentions, *ſeroient plus releuees que de preſenter vne requeſte au Parlement* : c'eſt en quoy il faut auoir pitié du malheur de la France, & deteſter l'ambition & la malice, qui ont contraint Monſieur Frere du Roy de prendre à partie vn diſſipateur de l'Eſtat, qui luy a oſté les penſées de ſes intereſts, pour luy donner celles du ſalut du public & du ſien. On le cherche pluſtoſt dans la Iuſtice, que dans la violence : vous ne doutez pas qu'on n'euſt peu, ſi on euſt voulu, vſer de cette-cy. Mais Dieu ne le veut pas : cela euſt offenſé le Roy; & les proſcrits ne l'ont pas deſiré, de peur de rauir la gloire à S. M. qui apportera le remede au mal, lors que ſa Iuſtice vous chaſtiera. Si nous nous adreſſons à elle, c'eſt vn teſmoignage de noſtre grande vertu que vous deuez eſtimer, & de noſtre extreme miſere que vous deuriez deplorer, au lieu de vous en mocquer; lors que vous dites, *que nous auons teſmoigné peu de courage par noſtre retraite.* Vous ſçauez bien, qu'il faut fuir le peril dans lequel il n'y a point d'honneur à acquerir; ce n'eſt pas poltronnerie de ſortir d'vne maiſon empeſtée, de ceder à vne plus grande force n'eſt pas laſcheté, mais prudence; & c'eſt vne marque de bonté & de reſpect, de ne ſe preſenter point de-

Pag. 134.

uant son Maistre, lors qu'il est en colere. Ceux qui feroient cent lieuës pour se trouuer en vne bataille, en doiuent faire autant pour se garantir d'vne oppression, & d'vne prison. Vous dites, *qu'il faudroit estre insensé pour y loger le Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans.* On a esté donc enragé d'y mettre la Mere sans crime, & sans accusation. Il n'y a point de fils qui voye arrester sa mere innocente, qui n'apprehende vn plus rude traitement. Puis qu'on vouloit estre meschant, il y auoit bien plus d'apparence de faire violence au Frere, qu'à la Mere de son Maistre, & à sa Maistresse, & à sa Bien-factrice. Mr le Cardinal a non seulement eu intention de s'asseurer de la personne de Monsieur; mais se repent tous les iours de ne l'auoir point fait. Ie suis fasché de vous recognoistre menteur sans memoire. Souuenez-vous de ce que vous auez rapporté du Duc d'Alençon.
Pag. 135. Vous appellez *la main de Mr le Cardinal funeste*: c'est la seule verité, que vous auez dit dans tout vostre libelle, estãt plus funeste que celle de Cassandre, qui fit mourir la Royne Barsiné & Alexandre son fils, pour s'emparer du Royaume de Macedone.

Pag. 137. *Le sieur de Guron.* Vous concluez à la mode du Gouuerneur de Marans, Capitaine des flagorneurs, parasites, sicophantes, flatteurs à gages, & escriuains payez pour mentir. Vous loüez tous vos bons amis, *les appellez fauteurs & adherans de Mr le Cardinal*: vous auez raison de leur donner ces beaux titres, & encore plus de bailler à chacun vn peu d'eau beniste de Cour, de peur que le malin esprit, qui les guette, & ne vous craint pas beaucoup, ne les emporte en vostre presence.

Vous commencez par Mr l'Archiministre, &

dites des merueilles. Vous n'auez oublié qu'vne chose, pour monstrer, qu'il ne se faut pas estonner s'il a mal traité la Mere de son Maistre; puis qu'il a voulu faire mourir de faim la sienne, & l'a tuée de regret. Cette bonne Dame dans la desroute du bien de son mari, & du sien (parce qu'elle auoit parlé dans les contracts à la mode de Paris) se trouuoit incõmodée sur la fin de ses iours, & viuoit de quelque petit secours, qu'elle tiroit de l'Euesché de Luçon. Mr l'Euesque qui se voulut mettre dans la vanité, & dans l'amour, luy retrancha sa pension, & la laissa dans vne si grande incommodité, que le desplaisir ou la misere la firent mourir. Plusieurs personnes sçauent, que ses dernieres paroles, apres auoir receu l'Extreme Onction, & apres beaucoup de remonstrances, furent, qu'elle pardonnoit à cet ingrat Euesque de Luçon. Ne vous estonnez pas, s'il a esté mescognoissant iusques au dernier point enuers sa Maistresse, puis qu'il l'a esté iusques à procurer la mort à sa mere.

Pensant plaire à vne Dame qui se moquoit de luy, il a dansé estãt Euesque auec vn habit de satin vert, ayant le chapeau, la plume, le bas, & les souliers de mesme couleur.

Vous dites, *qu'il a rendu beaucoup de seruices.* Nous soustenons que ses actions ont deux faces, comme ses pensées; & que tout ce qu'il a fait, est fort problematique. Il a ruiné la Rochelle. C'est le Roy qui l'a fait auec ses forces; & Mr le Cardinal tout seul, qui la fait fortifier auec dessein (si elle n'est surprise) de la remettre entre les mains des Huguenots, pour estre assisté de leur parti. Il s'est presenté deuant Pignerol, qui luy a esté rendu: mais il le faut restituer auec honte, l'ayant peu faire auec honneur, & en sauuant la vie à cinquante mille hommes François. Que s'il auoit fait tout seul, & auec bonne intention tous ces mira-

cles que vous dites, il est homme subjet à changement, & à vanité : ces deux choses le pourroient auoir rendu autre qu'il n'a esté : & nous ne disputons pas tant de ce qu'il estoit, il y a quatre ou cinq ans, comme de ce qu'il a esté depuis vn an. Les maux qu'il a faits sont plus sensibles, que les biens que vous luy attribuez : il n'a pas executé les plus hautes entreprises d'vn homme, & a fait les plus mauuaises actions d'vn malin esprit : quand il seroit autheur de tout le bien, que vostre flatterie luy donne, il est emporté par le mal que la verité recognoist : & tous les bons & sages iugent, ou qu'il n'a iamais esté bon & sage, ou qu'il est deuenu meschant & imprudent, sur tout, lors qu'il a attaqué la Mere de son Roy, sa Maistresse, & Bien-factrice. Il s'est trop fait cognoistre, & a esté comme le cerf dans les fables, lequel apres auoir esté caché sous la vigne, euita la mort tant qu'il y demeura en repos à l'ombre de sa ramée forte & espaisse : il fut descouuert par le grand bruit, & remuemens qu'il fit en mangeant les feüilles, & pampres de celle qui l'auoit protegé & garanti contre ses ennemis : vous aurez peut estre l'esprit d'appliquer ce que ie dis.

Pag. 145. Sur la fin vous nous demandez *nostre mißion*, comme on fait aux heretiques ; ou nostre obedience, comme à des Moynes estrangers. Encore que vous ne soyez ny nostre Euesque, ny nostre pere Gardien ; ie ne feray point de difficulté de vous dire, que nostre mission vient de Dieu, du Roy, & de la Loy de nature. De Dieu, qui nous

1. Tim. 5. commande de *reprendre publiquement* Mr le Cardi-

Galat. 2. nal *qui peche publiquement ; & de luy resister en face*,

parce qu'il merite d'estre tansé. Il veut aussi que nous defendions nostre honneur, que vous attaquez par vos escrits, lors qu'il dit; *Aye soin de la bonne reputation.* Nostre mission vient du Roy; qui ne seroit pas LOVYS LE IVSTE, s'il ne permettoit à tous ses subjets, & principalement à sa Mere, & à son Frere, de luy demander Iustice contre toutes sortes de personnes: il la fera à la fin; parce que sa vertu sera plus forte que vos artifices, & que nostre patience vaincra vostre malice. En second lieu, le Roy est amy de verité: chacun a le pouuoir de la luy dire auec respect, & il ne faut point de lettres patentes pour cela: aussi bien M^r le Garde des seaux ne les seelleroit pas, & M^r le premier President s'opposeroit à l'enregistrement. Nostre mission vient aussi de la Loy de nature. L'eussiez-vous demandée au fils de Cresus, (auquel vous vous estes comparé au commencement de vostre bel ouurage) lors qu'il aduertit son pere, pour luy faire esquiuer le coup de mort? Vous demandez la mission à vne Mere, qui donne aduis à son Fils qu'on ruine sa santé, & qu'on veut respandre le sang qui est son sang, & perdre la vie qui est sa vie. Souuenez-vous que c'est vne Mere, qui seroit lasche, si elle n'auoit que des larmes muettes, & des souspirs sans voix. Souuenez-vous, que c'est la premiere Conseillere de l'Estat de France; que cette qualité est fondée sur celle de Mere, & n'en peut estre separée que par l'infidelité, qui n'a point esté, & ne sera iamais en elle. Pour Monsieur, vous sçauez quel interest il a à la conseruation de l'Estat.

Eccli. 41.

Ce que i'escris, est plus à propos que vostre

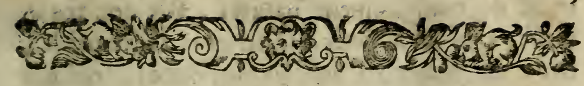
passage de Seneque ; qui conclud plustost contre vous, qui estes mesdisant, imposteur, & insolent en vostre prosperité ; que contre nous, qui sommes veritables, modestes & humbles en nostre affliction. Nous prions Dieu pour la conuersion de Mr le Cardinal, & pour la vostre : nous supplions tres-humblemēt sa diuine bonté, de faire cognoistre au Roy, que la Royne que vous persecutez, luy a esté, luy est, & sera tousiours tres-bonne Mere, & que nous n'auons esté, ne sommes, & ne serons iamais que ses tres-fideles seruiteurs : la violence nous a peu faire changer de pays ; mais elle n'est pas assez puissante, pour nous faire changer ny d'affection, ny de discours. Nous serons iusques au dernier souspir de nostre vie, sans flatterie, desireux de la gloire de nostre Roy; sans autre interest que celuy de nostre nation, joyeux de ses auantages ; & sans lascheté ny trahison, amateurs de la paix. Si dans ces bonnes intentions, & saintes affections, nous sommes mal traitez; nous ne croirōs pas, que Dieu chastie les pechez qu'on nous impose; mais qu'il nous veut oster quelques imperfections que nous pouuons auoir, & prend plaisir à l'exercice de nostre patience. En attendant qu'il en soit satisfait, nous nous consolerons dans le tesmoignage de nos consciences ; & dans cette ferme esperance, qu'auec le temps la lumiere de Dieu fera discerner les bonnes actions d'auec les mauuaises ; & que le soleil se leuera pour nous, lors qu'il se couchera pour tous ceux qui se sont opposez à nous. Nous sçauons bien, que la Prouidence qui gouuerne le monde, & qui aime la vertu, ne peut abandonner la protection de

cet Eſtat, & la defenſe de l'Innocence: ce grand Dieu, *qui a le cœur du Roy en ſa main pour le faire pancher là où il veut*, le fera tourner vers ſa Mere, vers ſon Frere, & vers ſon Peuple. Prou. 21.

Pour concluſion, ie m'adreſſe à vous mon Reuerend Pere, pour vous prier de conſiderer, combien vous vous éloignez de voſtre deuoir, en conſeillant des guerres, & en eſcriuãt des calomnies. Les diſcours que vous faites au Roy, & les liurets que vous ſemez dans le monde, ſont des menteries; mais la plus grande de toutes eſt en voſtre habit: il ſemble que vous ne le portez que pour déguiſer vn Preſtre meurtrier, vn Religieux ſans pieté, vn Chreſtien ſans foy, & vn homme ſans humanité. N'auez-vous iamais penſé à la grande charge que vous mettez tous les iours ſur voſtre conſcience, lors que vous dépeſchez à toute heure vos Emiſſaires traueſtis qui vont troubler l'Europe, & faire armer les Princes Chreſtiens les vns contre les autres? Vous faites ces choſes pour contenter la vanité & la violence de celuy qui vous employe, ou pluſtoſt pour conſeruer voſtre caroſſe, voſtre train, vos Secretaires, voſtre bõne table, voſtre credit, vous exemter de la rigueur de voſtre Regle, & de la ſainte priſon de voſtre Cloiſtre. Si vne goutte de ſang crie vangeance au Ciel contre celuy qui l'a reſpandu; quel bruit doiuent faire deuant le thrône de Dieu plus de mille torrens de ſang humain verſé en autant de batailles, ou de combats, ou de ſieges de places? Si la petite larme qui coule ſur la joüe de la Vefue affligée va de la terre iuſqu'à l'épirée pour demãder iuſtice, quels jets d'eau peuuent faire cent mille fontaines de

pleurs qui montent auec impetuosité iusques au Paradis? Si la plainte d'vn pauure ouurier frustré de son salaire retentit dans les oreilles de Dieu, quels tonnerres & esclats feront les cris de tant de millions de paysans, artisans, femmes & enfans chassez de tous leurs trauaux, & mourans dans les flames, dans les riuieres, dans les bois, dans les hospitaux, dans les ruës, & par tout? Quelle satisfaction deuez-vous à Dieu pour auoir conseillé tant de guerres, qui ont depeuplé l'Europe pour peupler les enfers; où le desespoir en a precipité dauantage, que la patience n'en a esleué dans les Cieux? Tous ces maux ne prouiennent que du traité que vous fistes auec le Roy de Suede: cet ouurage fust de vostre seule inuention: vous signates cette ligue auec la mesme plume qui vous auoit serui pour signer la paix de Ratisbonne. Esperez-vous qu'vn souspir à l'heure de la mort effacera tous ces pechez? Estes vous asseuré que vous aurez la grace de vous repentir? & pensez-vous que sur le rapport de quelque simple Religieux, le scandale que vous auez donné à toute l'Eglise de Dieu, sera bien reparé? Conuertissez-vous de bonne heure mon Reuerend Pere. Pour vous rendre, en vray disciple de nostre Seigneur, le bien pour le mal; ie vous donne ce bon conseil, au lieu des injures que vous nous auez enuoyé.

CHA-



CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN A MONSEIGNEVR L'EMINENTISSIME CARDINAL DE RICHELIEV

Sur ses actions, & quatre libelles diffamatoires, faits par luy ou ses escriuains.



VOSTRE Eminence, qui a dans le loisir de sa ieunesse leu autant d'Histoires, comme elle en a fait depuis quelques années, aura peut estre remarqué celle d'vn Orateur Romain, qui par l'effort p'vne grande maladie perdit tellement la memoire, qu'il ne se souuenoit plus de son extraction, de sa qualité, ny mesme de son nom. Ce rencontre nous fait voir que l'homme, qui s'estime beaucoup, est fort peu de chose; puis que son cerueau, qui est le lieu où l'ame exerce ses plus hautes fonctions, est aisement destraqué. Vn petit change-

ment de temperament naturel, fait non ſeulement, que ſes actions ne ſont plus raiſonnables, mais les rauale au deſſous des beſtes, qui ont quelque ſouuenance de ce qui leur a eſté fauorable, ou contraire. L'ambition, qui eſt la plus violente maladie de noſtre eſprit, nous ayant ietté dans des ſyncopes ſi eſtranges, que les plus ſages & plus ſçauans Medecins de l'ame ny cognoiſſent rien, nous oſte en fin la memoire de ce que nous auons eſté, de ce que nous ſommes, & de ce que nous pouuons eſtre. C'eſt cette fieure ardente, qui a effacé toutes les eſpeces, non ſeulement de ce que l'eſtude vous a acquis, mais de ce que la nature vous á donné. Il eſt vray, qu'ayant tant de noms & de qualitez qu'à grand peine les peut-on retenir, eſtant Iean Armand du Pleſſis, de Richelieu, Cardinal, premier Miniſtre, Admiral, Conneſtable, Chancelier, Garde des ſeaux, Surintendant des Finances, Grand maiſtre de l'Artillerie, Secretaire d'Eſtat, Duc & Pair, Gouuerneur de trente places, Abbé d'autant d'Abbayes, Capitaine de deux cens hommes d'armes, & d'autant de cheuaux legers; eſtant contraint de comprendre par vn &c. le reſte de vos titres; il y a moins de ſujet de s'eſtonner de voſtre oubliance, que de celle de Meſſala Coruinus. Outre cela [illegible] auez eu tant de noms, que les nouueaux vous ont fait oublier les anciens. Nous auons apperceu que vous auez quitté Iean pour Armand; parce que le nom d'Armand qui approche des armes que vous aimez, ou d'Aman que vous imitez, vous eſt plus agreable que celuy de Iean, qui eſt vn Saint qui annonçoit la paix &

la grace de Dieu. Si Armand vous a fait quitter Iean, Richelieu vous a fait quitter le Plessis. Le nom que vous auez retenu, est non seulement plus noble, mais encore plus riche : & vous auez raison de faire chasser le vieux qui estoit incogneu, par celuy qui est entré le dernier dans vostre maison. C'est la consideration, qui vous a porté à baptizer plustost Monsieur vostre frere Cardinal de Lyon, qu'à luy donner le nom de vostre famille ; ayant iugé prudemment, qu'on trouueroit plustost Lyon, qui est vne grande ville ; que vostre Plessis, qui ne fut iamais ny village, ny bourg. Vous n'auez dans vostre esprit que Richelieu ; que vous auez rendu riche de pauure, ayant conuerti en Duché & Pairie, vn petit fief releuant d'vne Baronnie voisine, apres que vous auez vny tout le pays d'alentour, & le lieu mesme qui vous rendoit vassal. Vostre bastiment fait, sur le modele de celuy de la Reyne Mere du Roy, plustost acheué, plus richement meublé, mieux accompagné de canaux, parterres, terrasses, & grand parc, vous a tellement agreé, que pour le rendre riche, vous auez mis la pauureté par tout. Vous auez abaissé toutes les grãdeurs de la France, pour releuer la vostre ; & pour vous en souuenir, vous auez oublié, Premierement, qu'il y a vn Dieu qui a dit, *que celuy qui esleue trop son edifice, cherche la ruine. qu'il resiste aux superbes. qu'il destruit les maisons dressees auec iniustice. qu'il dissipe les biens des violens. fait fondre cõme la glace l'esperance des ingrats. qu'il iette le mal dans la famille de celuy qui le rend pour le bien. qu'il oste sa benediction à l'heritage qu'on acquiert auec trop de precipitatiõ. qu'il fait, si nous voyõs en passãt*

Pro. 17. Iacob 4. Ier. 22. Iob 27. Sap. 16. Pro. 17. Pro. 20.

Pſal.36 *l'impie eſleué comme le cedre du Liban, qu'en repaſſant*
Eccl.10 *nous ne le voyons plus. qu'il renuerſe les thrônes des Capitaines orgueilleux, & met les doux en leur place. qu'il*
Iob 40. *cache dans la pouſſiere les inſolens. qu'il rend captifs*
Iob 12. *les mauuais Preſtres, ſupplante les Chefs des Conſeils*
Iſai. 19. & 29. *des Roys, leur ceint les reins auec vne corde, leur enuoye l'eſprit d'aſſoupiſſement & de vertigo, ſurprend les*
Iob 5.
Pſal. 7. *ruſez dans leurs ruſes, & les fait tomber dans la foſſe qu'ils ont preparé pour attraper les innocens.* Vous auriez oublié la Theologie en laquelle vous eſtes Bachelier, & les predications que vous auez fait autrefois à ſaint André des Arcs, ſi vous n'auiez plus la ſouuenance de ces belles ſentences de l'Eſcriture ſainte. Comment pourriez vous eſcouter ces leçons du liure de Dieu, ayant fermé les oreilles pour n'ouyr point la voix de la nature, qui vous aduertit tous les iours par les infirmitez, & par les frequens remedes que vous prenez, de ce que vous eſtes, & de ce que vous n'eſtes pas? Il ne faut point de valet de chambre qui vous crie tous les matins (comme on faiſoit au Roy de Perſe) Souuenez vous que vous eſtes homme: les maux de teſte, les ardeurs du ſang, les fieures de lion, qui ne vous quittent point, les ſiringues, les lancettes, & les baignoires vous donnent aduis, non ſeulement que vous eſtes mortel, mais que vous poſſedez la vie auec des cõditions onereuſes. Vos ennemis pourroient dire, que vous eſtes ſemblable aux malins eſprits, qui ne prẽnent point de diuertiſſemẽt dans leurs peines ordinaires, qu'en faiſant du mal aux hommes.

Il n'eſt pas poſſible que vous croyez que voſtre vie ſoit bornée; qu'elle ſoit non ſeule-

ment fragile , mais entre les plus foibles, qu'elle est dans les dangers communs à tous les hommes, & qu'elle en prouoque de tres-particuliers: que les années la doiuent finir, & les violences la peuuent abreger : que vous estes guetté par tous les accidens du monde, & par tous les ressentimẽs des maux que vous auez fait aux Grands, qui ont la puissance de vous faire perir; & aux petits, qui en ont la volonté, & qui au trauers de vos gardes seront maistres de vostre vie, lors qu'ils voudront abandoñer la leur. Ne considererez vous iamais, que les iours que vous destinez à la ruine de cent mille personnes, peuuent estre au delà des vostres? que le temps qui vous flatte en vous promettant la mort de vos ennemis, leur fera voir vostre enterrement? que les saisons que vous attendez, & sçauez si bien ranger, pour adiouster des nouueaux appuis à vostre grandeur, & à l'acheminement du principal dessein qui tend à la Souueraineté, ou du tout, ou d'vne bonne partie, verront la pourriture de vos os? Il n'est pas possible, que vostre Eminence n'aye oublié les conditions auec lesquelles Dieu vous a donné la vie, faisant si bon marché, comme vous faites, de celle d'autruy. Le grand soin que vous prenez pour vous faire garder, vous persuade, que vostre fin ne pouuant arriuer par la violence du dehors, vous estes aussi exempt de la mort qui vient du temperament du dedans. Vous croyez que vostre prudence, ou plustost vostre finesse, a fermé toutes les portes, par lesquelles la mort ou les ruines sont entrées, pour faire perir ceux qui ont en quelque façon appro-

ché de vostre auctorité. Vous ne sçauez pas, que si vous auez mille artifices pour vous establir, Dieu a vne infinité de moyens pour vous perdre: que ceux-là mesme, que vous prenez pour vous affermir, sont ceux qui vous affoiblissent: ils n'empeschent & ne reculent pas vostre cheute, mais l'auancent & la rendent plus grande, parce que vous tomberez auec vne charge plus pesante.

Vous faites toutes les sepmaines quelque progrez, & vous hastez pour monter au sommet de la felicité: lors que vous y serez, vous n'aurez plus qu'à faire le saut. Il n'y a point d'estat de consistence en ce monde: l'homme qui y est arriué à ses plus grandes forces, commence à les perdre: les fruits apres la maturité se destachent des arbres; ceux qui viennent promptement, se pourrissent bien tost: & ce que la nature a voulu conseruer long temps, comme l'or & les diamans, elle l'a faict auec beaucoup d'années. Vous ne considerez pas, qu'on va à la puissance par des chemins estroits & difficiles, mais qu'il n'y en a du tout point pour la retraite: que cette fortune malicieuse, qui taille les degrez pour nous faire aller au plus haut, les rompt apres que nous sommes passez; & nous fait voir non pas vne descente là où nous auions trouué vne montée, mais vn precipice. Il n'y a qu'vne minute entre les caresses des Empereurs, la conduite de leurs Estats, les richesses prodigieuses, les commandemens des armées; & vn croc pour estre traisné dans vne ville, vne potence pour estre pendu, cent mille picques pour estre percé, & vn chemin public pour mandier son pain.

Seian. Amin. Ruffin. Bellisaire.

C'eſt la nature du monde, qui ſuit les ordres de la Prouidence, que voſtre prudence ne peut changer, & que vos artifices n'arreſteront pas. Ceux qui s'y oppoſent, ſont pluſtoſt & plus violemment emportez, & meritent d'auoir non ſeulement le nom de meſchans, mais encor d'inſenſez. Dieu ſe mocque d'eux, comme nous ferions de ceux qui voudroient faire vne digue au milieu de l'Ocean, qui entreprendroient de renuoyer les grandes riuieres à leur ſource, ou auec leur petit ſouffle arreſter vne tempeſte, pouſſée par vn vent impetueux. Quand vous n'auriez rien leu dans les liures que vous auez fueilleté autrefois, & que les grands affaires que vous auez traité depuis peu, vous auroient fait oublier ce que l'eſtude vous auoit enſeigné; vous deuriez vous ſouuenir, que ſur le theatre où vous eſtes vous auez veu vne mort violente, & dans la fleur de l'aage vne naturelle, qui ont arreſté le cours de deux grandes felicitez. A la verité, elles ne ſe peuuent comparer à la voſtre : mais prenez garde auſſi que vos appuis ne vous chargent trop; & que le reſpect qu'on peut porter à voſtre Pourpre, ne vous exempte pas d'affliction.

Le Mareſchal d'Ancre, & le Duc de Luyne.

C'eſt ce qui m'a pouſsé à vous repreſenter, que vous n'auez pas ſeulement oublié voſtre nom, voſtre naiſſance, & voſtre nature, mais encore vos qualitez. Les plus releuées & plus ſaintes, ſont celles de Preſtre, d'Eueſque, & de Cardinal. La Preſtriſe vous deuroit faire ſouuenir, que tout ainſi qu'elle eſt vne ambaſſade enuers Dieu, pour faire deſcendre ſa miſericorde ſur ſon peuple; ainſi elle vous donne l'auctorité de preſcher au Roy

2. Cor. 5.

la clemence, & de le supplier d'vser souuent de cette belle vertu Royale. Vous pouuez & deuez, ayant le charactere du Sacerdoce, retirer quelquefois du supplice les criminels qui n'ont point failli contre l'Estat, mais contre vous; & estes obligé d'appaiser la cholere du Roy, s'il est plus irrité pour vostre intherest, que pour les siens. Vous aurez peut-estre leu dans les Prouerbes de Salomon cette belle sentence: *Deliure ceux qui sont menez à la mort.* Sainct Ambroise dit: *Toy qui es Prestre, retire par tes prieres enuers Dieu, & par tes supplications & faueurs enuers les hommes, ceux qui sont conduits à vne fin ignominieuse.* Ce que vous practiquez tous les iours, est bien esloigné de ce qui vous est commandé par l'Escriture saincte, & conseillé par les Saincts. Il semble qu'il n'y a plus de crime de leze Majesté, que celuy qui vous offense: vous remplissez les prisons d'Estat, & les rendez vne peine perpetuelle: celles-là n'estant point suffisantes pour retenir le grand nombre de vos ennemis, vous en employez qui n'ont iamais serui à ces vsages; comme la tour de la Porte neufue. Le Louure, qui est vne maison d'asyle & de grace, est des-honoré par l'infamie d'vn cachot qui le touche; & de la galerie qui va aux Thuilleries, on peut entendre les cris lamentables de ceux qui sont dans les tenebres, & dans les fers. Vous transportez, & esgarez sans forme de Iustice, ceux qui ont esté quelque temps dans la Bastille: vous ostez à leurs amis la cognoissance du lieu où vous auez dessein de leur faire sentir vne longue mort: vous sçauez qui sont ceux que vous retenez dans le chasteau d'Angers, & ail-

D. Ambros. in Psa. 114 Serm. 8

Eripe eũ qui ducitur ad mortem, hoc est, eripe eũ intercessione, eripe gratiâ tu sacerdos.

leurs. Tant s'en-faut, qu'en faisant l'office d'vn bon Prestre, vous taschiez de donner la vie & la liberté à ceux que vostre cholere & vostre ambition ont rendus criminels; que non seulement vostre puissance, mais vostre industrie, s'employe tous les iours pour les faire perir. Nous dirons vne chose horrible, mais veritable, & que vous ne sçauriez auoir denié ny deguisé. Vous sçauez ce que vous practiquez ordinairement pour ietter dans les pieges de la mort & de l'infamie, ceux qui par vos poursuites & pour vos interests sont dās les prisons. Vous qui estes en effect leur partie, les visitez en habit deguisé, ou les faites cajoler par les vostres, sur tout par deux Dames qui vous sont fort acquises, & par vostre Capitaine de la Bastille. Ce que ie diray, est bien plus estrange: c'est que de vostre authorité particuliere vous les enuoyez querir la nuict dans des carrosses. Vous leurs faictes des grandes protestations de compassion, d'affection & de desir de leur deliurāce, que vous leur promettez à foy de Prestre & de Gentil-homme, s'ils veulent dire ce que vous leur suggerez, & charger des personnes que vous desirez ou perdre, ou des-honnorer. Comme il faut aduoüer que la nature vous a donné des grands aduantages pour la viuacité d'esprit, & facilité de la parole, vous enjolez tellement ces pauures gēs, qu'estās ennuyez de leur longue captiuité, surpris par vostre beau langage, attirez par vos feintes douceurs, quelquesfois accompagné de larmes, asseurez par vos sermens, & par les promesses non seulement d'impunité, mais de grandes recōpenses; ne se pouuans imaginer, qu'vn homme de

vostre profession soit meschant iusques au point que vous l'estes ; ils disent cent fois plus qu'ils ne sçauent deuant des tesmoins cachez. Ainsi ces pauures miserables se mettent la corde au col, & attirent dans leur ruine ceux ausquels vous desirez d'oster ou la vie, ou la reputation. Vous ne pouuez nier, que vous n'en ayez vsé ainsi à l'endroit du Comte de Chalais, que vous auez veu souuent en prison; enuers Rődin, que vous auez fait mettre aux galleres; enuers Marcel, les sieurs Vaultier, Senele, du Val, & plusieurs autres, que vous auez fait amener chez vous de nuit. Vous auez fait tout ce que vous auez peu, tantost par esperances, tantost par menaces, pour faire dire aux trois derniers quelque chose contre la Reyne Mere du Roy, ou contre Monsieur; affin d'auoir vn moyen de les ruiner dans l'esprit de sa Majesté, & de les diffamer dans le public. Voila les detestables artifices que vous practiquez, bien esloignez de la qualité de Prestre, qui doit plustost rompre les pieges qu'on a dressez aux mal-heureux, que d'en faire pour les surprendre, & pour estouffer la cognoissance de vostre tromperie qui deshonnore les innocens. Ainsi, vous estes partie, examinateur, commissaire & iuge de ceux que vous desirez de perdre. Vous faites d'auantage; car vous les rendez criminels par la confession d'vn peché qu'ils n'ont pas commis : & les portez à mentir, non seulement contre leur conscience, en accusant les gens de bien; mais contre leur vie, en se recognoissans coulpables.

Vous ne sçauriez auoir oublié que vous estes Prestre, & vous souuenir que vous estes Eucs

que; cette qualité est appuyée sur l'autre. Ie vous proposeray l'exemple d'vn grand Prince, & Pere des Pasteurs & des Euesques, qui est Sainct Gregoire; afin que vous recognoissiez combien vous estes esloigné de ses mœurs, & de vostre condition. Ce bon Pape disoit : *Si ie me voulois mesler dans la mort des Lombards, il est certain que cette nation n'auroit point de Roy, ny de Capitaine: mais parce que ie crains Dieu, i'ay vne grande apprehension de m'embarrasser dans la mort de qui que ce soit.* Helas! Monsieur, pourriez-vous iamais dire les paroles de ce grand Sainct, vous qui par les guerres que vous auez faictes mal à propos, estes coulpable de la mort de plus de deux millions d'hommes, sans compter ceux qui ont esté egorgez pour teindre vostre chapeau auec leur sang, ny ceux que vous auez mis entre les mains des bourreaux, & fait mourir en prison? Vous aurez (peut-estre) leu vn Dialogue feint, qui fait trouuer vne tres-grande armée à la suitte d'vn Prelat, qui se presentoit à la porte du Paradis, d'où il fut chassé ignominieusement par Sainct Pierre. Si l'Allemand, qui composa cette raillerie, viuoit au temps de vostre mort, il auroit vn beau subject pour faire paroistre les inuentiõs de son esprit, & mõstrer que le vostre a esté trop guerrier pour vn homme de cõditiõ Episcopale: mais vous l'exercez si raremẽt qu'il ne faut pas trouuer estrange si vous en auez perdu la souuenance, qui vous a quité auec l'habit violet. C'est encore vn plus grand sujet d'estonnemẽt, que vous ayez oublié que la couleur que vous portez est celle du sang du fils de Dieu, sur lequel

Greg. in Epist.

son Eglise est fondée, en laquelle vous tenez rang de Prince, mais pacifique. Vostre liurée est celle du feu de la charité, non du feu de la guerre, comme vous vous estes imaginé, & que nous recognoissons dans vostre conduite. L'escarlatte vous remet en memoire, que vous deuez chercher les occasions du martyre pour la Religion, pour la Verité, & pour la Iustice : au contraire, vous le faictes trouuer à la Religion, à la Verité, & à la Iustice, lors que vous bannissez, emprisonnez, & faites mourir ceux qui les soustiennent. Vous protestates à la Royne Mere du Roy, en la remerciant des grandes instances & dépenses, qu'elle auoit fait pour vous procurer la Pourpre Sacrée; que vous ne la porteriez iamais, que pour vous faire souuenir de l'obligation que vous auiez de respandre vostre sang pour elle. Vos actions ont faict voir que le credit, que cette dignité & les soins de vostre bonne maistresse vous ont acquis, a esté employé, non pour vous disposer à verser vostre sang pour son seruice, & pour tesmoigner vostre recognoissance; mais pour tirer, si vous pouuiez, celuy de ses veines, comme vous auez fait les larmes de ses yeux. C'est en quoy vostre ingratitude paroist extréme, & vous est reprochée par l'habit que vous prenez tous les iours. Il ne faut pas s'esmerueiller, si vostre pourpre n'a pas assez de force pour vous faire souuenir de la Maistresse qui vous l'a procurée, puis qu'elle n'a pas le pouuoir de vous remettre en memoire l'Eglise qui vous l'a donnée. Par cette couleur rouge elle vous exhorte à l'amour de Dieu, & de vostre prochain; au lieu qu'il semble qu'elle vous effarouche comme vn

taureau, & vous fait heurter teste baissée, non seulement tous ceux que vous rencontrez dans vostre chemin, mais les Maistres qui vous ont nourri.

Ie recherchois ces iours passez d'où procedoit cette furie & fiévre frenetique, qui a produit en vous vne si grande oubliance de vostre nom, de vostre naissance, de vostre nature mortelle & fragile, de la Prestrise, de l'Episcopat, & du Cardinalat; vous laissant à penser, si ayant perdu la souuenance de toutes ces choses, on peut croire que vous ayez retenu celle de Dieu. Ie croyois au commencement que quelque magicien vous auoit enchanté, & lié les plus nobles facultez de l'ame, ou qu'vn negromācien vous auoit fait apporter de l'autre Monde l'eau du Lethe, & vous en auoit fait boire par surprise : ou qu'vn herboriste Oriental, ayant trouué le Lothos d'Homere, vous en auoit fait part, & que par mégarde vous l'auiez mangé, comme fit Vlisse. I'ay trouué trois causes, qui sont, selon mon aduis, les plus certaines. Et afin que ie ne me rende pas vostre semblable, ie ne déroberay rien à mes Maistres, & confesseray librement que Seneque m'a apris la premiere, lors qu'il dit, *que celuy-là oste quasi tout à la memoire, qui donne beaucoup à l'esperance.* I'ay trouué par cette regle, que vous qui esperez tout, ne vous souuenez de rien, que de ce qui conduit vos desirs, ou de ce qui les arreste, & les recule. I'ay aussi recognu, que vous ne pouuez estre yure de la douceur de vostre fortune, sans estre oublieux de celle que vous auez quitté, & de ceux qui vous en ont tiré. Vous allez auec telle impetuosité à ce que vous

Seneca de Benef. lib. 3. cap. 4. *Memoriæ minimum tribuit, quisquis spei plurimum.*

voyez deuant vous, que vous ne tournez iamais la teste pour voir ce que vous auez laißé derriere. Vous ne regardez ny la terre, où vous remarqueriez vostre origine, & vostre fin; ny le Ciel, qui vous aduertiroit de vostre foiblesse, & de vostre petitesse : vous ne faictes pas reflection sur vous-mesmes; & nous pouuons dire auec verité, ce que Dieu disoit de Moab, *que vostre ambition va par dessus vos forces.* Elle s'estend non seulement au delà du Royaume, dans lequel vous auez le plus grand credit, & tantost la meilleure part; mais au delà du monde, & d'autant de mondes que l'orgueil d'Alexandre en desiroit deuant qu'il rencontrast sept pieds de terre, apres la conqueste de la centiesme partie du pays que nous habitons.

I'ay aussi attribué vostre défaut de memoire aux flatteurs qui vous enuironnent, que vous cherissez grandement, & qui vous esleuent par belles paroles & meschans escrits, au delà des Cieux, iusques dans les espaces imaginaires de vostre vanité : dequoy on ne s'estonne pas ; mais de deux choses : l'vne, qu'on entreprenne de persuader au public tout ce qu'ils vous ont fait croire, & qu'ils ne croyent pas; l'autre, qu'il se trouue non seulement des parasites & sicophantes, qui veulent par vos loüanges changer leur condition en vne meilleure, mais des plus grands du Royaume de toutes qualitez, qui se rendent esclaues de vostre puissance, & s'ettellent au chariot de vostre gloire pour vous conduire à la fin de vos desseins, s'ils en peuuent trouuer vne arrestée.

Il faut que ie vous confesse, que les soumissions basses, les seruices lasches, & les respects

de ces gens-là qui sont dans leur cœur vos ennemis, m'ont fait souuenir d'vne Histoire que i'ay leuë autrefois dans Iustin. Il dit, qu'vn homme d'assez basse condition, nommé Sandrocot, fut esleu Roy des Bactrians par vn estrange artifice : il auoit fait appriuoiser des Lyons, que le peuple croyoit estre sauuages, qui le venoient lecher lors qu'il dormoit à la campagne; il y faisoit aussi rencontrer vn elephant priué, qui se couchoit deuant cét homme, & le receuoit sur son dos auec témoignage de quelque veneration. Iustin lib. 15.

Ces ruses donnerent vne si ferme opinion aux Bactrians, qu'il y auoit quelque diuinité dans Sandrocot, qui estoit recognuë par les plus fiers animaux, qu'ils se resolurent de le faire leur Roy. Il est vray, que beaucoup de Seigneurs, que nous estimions des lions, vous ont leché auec leurs langues flatteuses; & que des elephãs (c'est à dire les plus releuez du Royaume) ont fait des soumissiõs si basses deuant vostre puissance, que cela vous a persuadé que vous pourriez estre Roy : le petit peuple a crû, que vous l'estiez en effect, lors qu'on vous a veu flatté par tant de vaillans, & porté sur le dos de tant de Grands. Cela vous a esté autant honnorable en apparẽce, comme il est infame par effect à ceux qui ont abaissé leur naissance pour releuer la vostre. Les ambitieux, & les auaricieux sous l'esperance de quelque augmentation de fortune incertaine, où d'vn employ ruineux, ont serui à l'acheminement de vos desseins, & ont presté leurs mains pour vous ayder à destruire le Royaume & la Royauté. Entre deux Princes du

qui eſtoient en eſtat de vous reſiſter, vn s'eſt mis au deſſous de vous pour recueillir ce que vous auez meſpriſé : l'autre, tres-genereux, a refuſé l'alliance de voſtre ſang, comme indigne d'eſtre meſlé auec le ſien; s'eſt maintenu dans ſon rang, & tout ce qu'on a peu gaigner ſur luy, a eſté, qu'il cacheroit ſon reſſentiment, que la diſſimulation ne ſçauroit retenir lōg temps ſans faire tort à ſon courage. Nous auons veu vn Prince ſorti d'vne des plus grandes maiſons de l'Europe, & des mieux eſtablies dans la France, qui s'eſt rendu ſuiuant de celuy qui eſt ennemy iuré de ſa famille, depuis le ſiege de la Rochelle, & a fait vœu qu'il la ruineroit; à quoy il a deſia bien trauaillé. Celuy que nous deſignons n'a pas ſceu recognoiſtre, qu'on luy fera la grace du Cyclope, de le manger le dernier, apres qu'on aura fait vne ſeconde querelle à ſa femme : ce qui ſera bien aiſé, & arriuera bien toſt. Pour les Seigneurs, qui eſtoient des plus eſtimez de France, & qui auoient rendu beaucoup de preuues de leur generoſité; on s'eſtonne comme ces ieunes lions, qui auoient deſia ſecoüé leur crin, & fait ſentir leurs ongles, ſe ſont laiſſez emmuſeler & rendre eſclaues, parce qu'on les nourrit d'vne vaine eſperance, qu'il leur a fait quitter l'honneur ſolide pour courir apres vn ombre qui leur paroiſt plus grande. Apollonius voyant vn charlatan, qui auoit dreſsé vn lion à tendre la patte pour demander l'aumoſne, ſe prit à pleurer; & dit, qu'il auoit compaſſion d'Amaſis Roy d'Egypte, l'ame duquel eſtoit dans cet animal. N'eſt-ce pas vn object digne de larmes, de voir des eſprits que la creance publique tenoit
pour

pour genereux, mandier la faueur d'vn homme, qui fait semblant d'en vouloir faire part à plusieurs, & la reserue tousiours pour soy? C'est chose bien plus estrange, que ces Messieurs flattent vostre vanité, & se soumettent à vn vsurpateur, pour le porter sur leurs espaules, & le mettre, s'ils pouuoient, sur leurs testes. Entre ceux-là nous remarquons des Prelats, qui tiennent des premiers rangs en l'Eglise, qui ont abaissé leurs dignitez & leur courage, iusques à prendre des charges & qualitez de grand Vicaire, & le contrerole de vostre maison. Ie ne dis rien d'vn tas de flatteurs de toutes conditions, qui vous assiegent, & vostre table; qui sont payez aux despens du Roy & du public pour chanter vos loüanges, & pour vous seruir de mouchars. Entre ceux-là sont vos escriuains à gages, qui sont la pluspart vos pensionnaires, & comme domestiques, nourris & recompensez pour aller de maison en maison releuer vos actions, & faire toutes les sepmaines des libelles remplis de calomnies contre ceux que vous n'aimez pas, & farcis de flatteries pour vous. Vous imitez en cela ce Psaphon, qui auoit dans des cages quantité de perroquets, merles, pies, geays, sansonnets, & autres oyseaux de semblable nature; ausquels ayant enseigné, auec vn tres-geand soin, à dire souuent *Psaphon est vn grand Dieu*, & les ayant laschez, ces escoliers qui repetoient tousiours la seule leçon qu'ils sçauoient, attirerent le peuple ignorant à dresser des autels à cet imposteur. Vos flatteurs, par parole, & par escrit, vous procurent tant qu'ils peuuent les mesmes honneurs; & ne tient pas à eux que vous ne montiez

au ciel *par les eschelõs du mensonge*, ainsi que Tertullian disoit *qu'on auoit entrepris d'y faire aller Romulus.*

Pardonnez-moy, si ie vous dis, que prenant vostre vol au ciel, ou aux espaces imaginaires, vous nous deuriez donner quelque benediction, plustost que les maledictions qui sont dans vos escrits. Vous feriez mieux de nous laisser le present de la paix, à l'exemple de nostre Seigneur, que de nous ietter dans la guerre, que vous procurez par ambitiõ, ou prouoquez par le desespoir. N'auez-vous point de moyen de vous faire riche en loüanges, qu'en desrobant tous les honneurs de la terre, sans considerer que vous seriez bien malheureux, si vos vertus n'estoient releuées que par les vices d'autruy; ny vos belles actions recognuës, si celles de tout le reste des hommes ne paroissoient fort laides?

Voylà l'estat auquel vostre orgueil & les flatteries vous ont reduit: qui est tel, si nous croyons à saint Gregoire, *que vous estes semblable à l'Ange apostat; parce que vous ne voulez pas estre semblable aux hommes qui ont esté deuant vous, qui viuent auec vous, & qui viendront apres vous.* Cette presomption desreglée pourroit estre excusée par la folie, si elle n'estoit accompagnée de malice, ou de rage, lors que vous rendez le principal object de vostre furie, la personne qui deuroit estre celuy de vostre recognoissance, ou au moins de vostre cõpassion. Vous estes tellement abandonné à vos passions, qu'il est hors de vostre pouuoir de les retenir; & la maladie de vostre esprit est si pressante, que vous ne sçauriez trouuer vn diuertissement.

Greg. in Past.

Vous faites des propositions de respondre à la

lettre de Monsieur, ou de luy faire vne belle remonstrance : apres cinq ou six lignes vous ne vous souuenez plus de vostre dessein ; vous quittez là Monsieur, & deschargez vostre rage sur la Reyne Mere de S. M. Il est impossible, que vostre cholere estant eschaufée, vous oubliez ce qui a esté par vn iuste iugement de Dieu, prouoqué par vostre crime, la seule cause du renuersement de vostre cerueau. Au lieu d'employer vostre plume pour la defense du Roy (comme vous dites) ou pour dresser vne belle instruction à Monsieur, vous iettez là le stile, & prenez la stillete pour blesser la Mere de celuy que vous voulez defendre, & de celuy que vous desirez d'instruire.

Ie diray bien d'auantage, sans apprehension de paroistre scandaleux, parce que ie suis tant que ie peux d'estre semblable à vos escriuains. Vous taschez de rēdre leur plume plus cruelle que le foüet auec lequel ce sacrilege Estienne, Persan de nation, & le Moyne Theodote, semblable à celuy qui est aupres de vous, batirent la bonne & sainte Imperatrice Anastasia, Mere de Iustinian, surnommé Pogonat, ou la grand' barbe. Elle souffrit cet affront, pour s'estre opposée à la ruine de son fils, lequel vangea à son retour cette iniure: & les deux scelerats peu de temps apres furent bruslez tous vifs. Il est vray que vous n'auez pas eu la puissance de venir à ces extremitez ; mais vous auez eu l'effronterie de battre iusques au sang, auec les foüets des langues & plumes mesdisantes, la plus grande & la plus vertueuse des Reynes de la Chrestienté: elle possede auec cette qualité celle de Mere de vostre Roy, & celle de vostre Maistresse &

Bien-factrice ; & vous n'auez rien de grand que ſa bonté ne vous aye ou donné, ou fait donner. Ce qui eſt le plus faſcheux, eſt, que l'ingratitude ſoit cachée ſous la pourpre d'vn Cardinal ; que vous ſoyez vn poireau ſur cette belle face ; qu'on vous voye comme vne tache en cet habit des Princes Eccleſiaſtiques ; que vous ayez fourni quelque ſujet de meſpris aux eſprits foibles des enfans de l'Egliſe, & prouoqué les blaſphemes de ſes ennemis. On eſpere que ces maux ſeront reparez, non ſeulement par les blaſmes que ceux qui poſſedent plus dignement cette dignité eminentiſſime vous donneront, mais par les declarations publiques que ſa Sainteté fera à toute la Chreſtienté, que voſtre conduite, qui eſt contre les reigles de Dieu, doit eſtre reprouuée. Le ſaint Pere garde les ordres de l'Euangile, il commence par les aduertiſſemens charitables, & particuliers : mais lors que ſa prudence aura recogneu qu'ils ſont inutiles, & que les huilles qu'on veut mettre ſur vos playes ne font qu'allumer les feux de vos paſſions, elle employera ſans doute des remedes plus cuiſans. Apres qu'on aura rapporté à l'Egliſe, de laquelle il eſt le Chef en terre, ce que vous faites contre elle tous les iours en France, en Allemagne, & aux Pays bas, & les ſcandales que vous produiſez en iettant la diſcorde entre le Fils & la Mere, l'Eſpoux & l'Eſpouſe, & entre les Freres, on declarera que vous deuez eſtre tenu pour vn payen & publicain, qui ne voulez plus eſcouter la voix de voſtre Mere, mais qui entreprenez de ruiner celle des enfans de Dieu, comme vous faites celle des enfans de France.

Cette iuſtice fera changer de langage à tous ces bons Religieux, & petit peuple, qui vous ont eſtimé vn Beat, apres la priſe de la Rochelle; & qui ont perdu vne partie de cette bonne opinion, lors que vous la faites fortifier pour la vendre ou la laiſſer ſurprendre. On commence à cognoiſtre que vous n'auez pas cherché la gloire de Dieu, mais la voſtre; ny le bien de la Religion, mais vos auantages; que vous eſtes maintenant, non le fleau des heretiques, mais celuy des Catholiques; &, comme diſoit le Prophete, *le marteau qui briſez toute la terre.* Vous l'auez troublée par la guerre que vous mettez par tout, & par la faim & la peſte qui l'accompagnent. Ier. 50.

En quelle execration ſerez vous, & où trouuerez vous ſeureté, ſi tous les eſprits ſont deſtrompez, & ſi vos artifices ne peuuent plus cacher aux fols ce que les ſages ont deſcouuert il y a long temps? C'eſt en vain que vous prenez & donnez la peine de faire des liures à voſtre loüange & iuſtification, & pour des-honnorer ceux que vous auez ietté dans la miſere. Le liure que vous auez rendu public, & qui eſt leu par les ſçauans & ignorans, par les vertueux & vicieux, eſt celuy de vos actions, qui ſont recognuës d'vn chacun; celuy-là refute tous ceux que les colporteurs de Paris crient, & que vous faites diſperſer auec beaucoup de ſoin. Comme le grand Dieu faiſoit monſtrer à ſon peuple, pour le confondre, la deſolation que leurs pechez auoiét mis dans le temple; il nous ſuffiſoit auſſi de faire voir les ruines que vous auez fait en France, & ailleurs, & de repreſenter les effects de voſtre ambition, iniuſtice, Ezech. 43.

violẽce, & auarice, au lieu de nous amuser à respõdre à vos escrits. Mais nous sçauõs que vous estes pointilleux, & que vous & vos flatteurs taschez de tirer auantage de toutes choses, sur tout de nostre modestie. Vous la prenez pour confession des crimes que vous nous imposez, & pour vn adueu de ce qui est dit à vostre louange. Pour ces considerations, nous auons iugé qu'il estoit à propos, en vous marquant les fautes que vous auez fait, de vous cotter aussi les calomnies & impertinences que vous auez escrit & fait escrire.

Nous commencerons par la Remonstrance que vous auez fait à Mõsieur, parce qu'on croit qu'elle est de vostre stile ; & que par honneur vous meritez de passer le premier entre les escriuains. Ie trouue à l'entrée, que vous auez bronché, & auez mal debuté, lors que vous dites, *Monseigneur, les monstres d'enuie, d'auarice, & d'ambition, qui vous enuironnent.* Ce mot de *monstres* est capable de faire peur ou horreur : vous n'auez pas sceu que les commencemens des escrits doiuent estre doux & honnestes, pour obliger & engager toute sorte de personne à les lire. Ces regles ne sont bonnes que pour les âmes exemptes de passion ; la vostre, qui est tousiours agitée par la cholere, la fait paroistre dans la premiere parole, & nous iugeons que vostre discours sera quelque monstre, puis qu'il commence, *Monseigneur, les monstres* : certes vous deuiez vn peu flatter, auec la main plaisante, le bras auquel vous vouliez bailler vn coup de lancette ; mais vous le faites apres. Vous donnez des loüanges impertinentes à celuy que vous auez representé comme enuironné de monstres,

Response à la Remonstrãce faicte à Monsieur.

qu'il n'a pas l'esprit de recognoistre par leurs figures estranges, qui ont la teste d'vn dragon d'enuie, les mains d'vne harpie d'auarice, & les ailes d'vne aigle d'ambition. On voit bien que vous n'escriuez pas auec intention de conuertir Monsieur, ny de l'instruire, mais de l'effaroucher, & de donner quelque apprehension de ses monstres au petit peuple, qui se doit mocquer de vos escrits malins, iniurieux, & impertinens.

Apres les monstres, vous taschez de faire voir à Monsieur le beau visage de la paix, *que vous dites estre grandement alterée par son esloignement.* Qui est la cause de ce mal-heur? ceux qui souffrent toute sorte d'extremitez, ou ceux qui les font souffrir? ceux qui ont emprisonné la Reyne Mere, & chassé Monsieur Frere vnique du Roy, ou ceux qu'on a voulu accabler? Il est certain, que la paix de la maison du Roy asseure la publique; que les troubles dans la source de nostre bien paroissent dans tout le cours de la riuiere; qu'il est impossible que les chefs de la famille Royalle soyent frappez, que tous les membres ne soyent estonnez: les nerfs, qui sont les forces de l'Estat, ont leur origine en la teste; elle ne peut estre blessée que tout le corps ne tremble. Trouuez-vous estrange qu'vn Frere vnique d'vn Roy sans enfans, prenne quelque part à la conseruation du Royaume? se garde d'oppression, & resiste à celuy qui a toutes les marques d'vn vsurpateur? Vous reiettez ce nom, iusques à ce que vous ayez acheué ce qui est desia bien auancé, & vous reseruez le titre de Souuerain pour la derniere chose que vous desirez de prendre. Pag. 5

Nous confessons auec vous, & ressentons plus tendrement que vous ne faites, que c'est vn grand mal-heur pour le peuple ; & disons auec souspirs & larmes : *Cependant que le superbe s'esleue, le pauure est brulé.* Nous esperons que l'vtilité publique sera plus grande, que le mal qui sera souffert par quelques particuliers. Si vous estiez charitable, vous y apporteriez le remede, qui est tres-aisé, puis qu'il ne consiste qu'en vostre retraite : mais vous estes obstiné en vos poursuites, & comme vous auez dit souuent, il faut que vous voyez iusques où la fortune peut porter vn homme; sans considerer que les felicitez sont semblables aux palais enchantez de Menippus. Apres auoir veu beaucoup de maisons & de meubles magnifiques, on se trouue assis sur vn fumier. Les faueurs extraordinaires des Roys viennent auec impetuosité, comme rauines qui passent auec vn grand bruit, & ne laissent que de l'ordure & du sable. Si vous quittiez vos meditations de vanité, pour prendre comme Prelat de l'Eglise, comme Chrestien, & homme sage, celle que ie vous fournis, nous aurions la paix, & vous feriez voir sa beauté dans les terres de France, telle que vous taschez de la dépeindre dans vos escrits. Vous la deschirez auec les mesmes mains qui prennent la plume pour nous faire son excellence & grande magnificence ; & vous estes conuaincu de pecher contre le saint Esprit, en destruisant vn bien duquel vous cognoissez les auantages.

Vous nous asseurez, *que le Roy est d'vn accez tres-facile* : & vous dites vray ; on l'approche plus aisement que vous. *Il escoute plus que Prince du monde les*

plaintes de ses sujects : vous ne mentez pas ; mais il le feroit plus souuent sans vous. *Tous ceux de la Cour luy parlent tous les iours:* nous l'aduoüons, pourueu que ce ne soit pas contre vous, & en particulier; vous y auez donné si bonne ordre, que la verité des maux que vous auez fait, que vous faites & voulez faire, ne peut aborder le Roy : on fait plus d'essay des personnes qui doiuent entretenir sa Majesté que des viandes qu'elle doit manger. Si ceux qui ont vn grand interest à sa cõseruation, & de son Estat, estoient asseurez que les chemins sont aussi bien fermez aux fiévres qui peuuent attaquer son corps, comme aux lumieres qui peuuent esclairer son esprit, le leur ioüiroit d'vne grande tranquillité.

Vous sçauez bien, & vous l'auez practiqué ainsi ailleurs, que c'est vn crime capital de parler à l'oreille du Roy, si on n'est dãs vostre cabale, & pour donner quelque aduis qui vous soit agreable ou profitable. Que si on auoit dit en secret quelque chose indifferente, sur la simple conjecture & iugement temeraire, vous rendez mauuais office à celuy qui a esté si hardi, sans vous estre affidé, de parler ou en cachette, ou tout bas. La seconde qu'il entreprend la mesme chose, il est chasśé par la supposition du crime, qui est aujourd'huy le plus grand, d'auoir intelligence auec la Reyne Mere du Roy, ou auec Monsieur son Frere vnique. Vous sçauez-bien que cette presomption a fait bannir les sieurs de Belingan & Iacquinot, premiers valets de Chambre fort fideles, & enfans de bons & vieux seruiteurs : que le mesme soupçon a fait cõmander de se retirer à Messieurs

de Souuray & de Liancourt, premiers Gentils-hommes de la Chambre, à Monsieur Desguilly, & à plusieurs autres : ils n'ont esté esloignez & disgraciez que parce qu'on a crû que leurs charges & les bonnes graces du Roy leur dõnoient les moyẽs & le credit de parler auec quelque liberté, & en secret. Personne ne l'oseroit entreprendre : il ne reste aupres de sa Majesté que vos creatures corrompuës, ou ceux que les frequents bannissements & autres violences ont espouuantez, & ils souspirent pour la tyrannie que vous exercez sur l'esprit du Roy & sur leurs langues.

Par ces discours vous voyez que nous ne disons pas qu'il y aye du manquement du costé du Roy, qui ne sçauroit auoir cognoissance du mal, auquel par sa bonté & Iustice il apporteroit les remedes; estant enuironné de plus de gardes contre la verité, & contre ses amis & seruiteurs, qu'il n'en a contre ses ennemis. Nous pouuons dire, auec tres-grande douleur, que vous estes comme ces sorciers, qui pour faire voir des illusions enferment vn homme dans vn cercle, duquel il ne peut sortir ; ou comme cét insolent Popilius, Romain, qui en fit vn à Antiochus pour faire resoudre là dedans tout ce qu'il auoit enuie de tirer de luy. Nous n'accusons pas le Roy : mais nous en auons compassion ; & nous serions tres-marris de luy auoir donné la moindre partie du blasme, qui vous doit estre reserué tout entier : comme nous aduoüons qu'il n'y a point de Prince plus vertueux que luy, nous sommes aussi forcez de confesser qu'il n'y a point d'homme qui le soit moins que vous.

Il ſemble que vous entriez dans les reproches de ce que vous auez fait pour Monſieur ; vous dites *que vous l'auez trouué eſloigné des affaires, lors que vous y eſtes entré* : vous ne l'en auez pas approché, & l'auez eſloigné non ſeulement des affaires, mais des bonnes graces & de la preſence du Roy ; l'auez pourſuiuy en armes, chaſſé hors du Royaume, & reduit par la ſaiſie de ſes reuenus, à l'aſſiſtãce des eſtrangers. Vous ne luy auez iamais procuré du bien, & luy auez fait beaucoup de mal : c'eſt le premier Enfant de la maiſon, en laquelle vous n'eſtes & ne pouuez iamais eſtre que ſeruiteur : vous deuriez dire que vous eſtes inutile, comme noſtre Seigneur vous l'enſeigne, quand vous auriez fait tout ce que vous pouuez pour le ſeruice de celuy auquel vous eſtes obligé de le rendre. Pag 8.

Vous commencez les Hiſtoires du temps paſſé, par celles que vous dites que le Mareſchal d'Ornano (que vous nõmez Colonnel) a fait : vous luy dõnez les qualitez *d'homme hardi & ambitieux*, vous appelez hardi tous ceux qui ont entrepris de vous reſiſter ; & ambitieux, tous ceux qui ont voulu auoir quelque part à la puiſsãce que vous auez deſiré de poſſeder tout ſeul. Cõme vous trouuez tous les iours quelque moyen pour faire du mal aux viuãs que vous n'aimez point ; vous inuentez auſſi quelque crime contre les morts qui ne ſe defendẽt pas. C'eſt dõc depuis trois mois ſeulemẽt, & quatre ans apres la mort du Mareſchal, que vous auez ſçeu *qu'il formoit dedans la France, & au dehors, des grandes factions* : Il le faut croire ainſi, parce que vous le dites ſans preuue, comme vous l'auez fait mourir ſans iuſtice ; à laquelle vous le pouuiez Pag 9. Pag. 10.

renuoyer auſſi hardiment, que vous auez fait le Mareſchal de Marillac, pour faire déplaiſir à la Reyne Mere, deuant meſme qu'elle fuſt arreſtée. Ce que vous faites contre ceſtui-cy par corruption de teſmoings, vous l'auez fait contre l'autre par oppreſſion, n'ayant rien trouué dans ſes actions contre le ſeruice du Roy & le bien de l'Eſtat, auquel luy & les ſiens ont eſté tres-fideles & tres-vtiles. Maintenant vous nous voudriez perſuader, que ſon ombre a traité auec celle de feu Monſieur de Sauoye, auec lequel il n'a iamais eu intelligence en ce monde, ny à la Cour auec l'Abbé de l'Eſcaille ſon Ambaſſadeur. Vous n'apportez point de preuue de ce que vous dites; & la confirmation de ce que i'auance eſt tres-forte, parce que vous auriez eſté infidelle au Roy, & auriez dérobé vn grand exemple au public, ſi vous n'euſſiez fait chaſtier courageuſement par les Iuges ordinaires vne trahiſon faite contre le Roy & ſon Eſtat, par vn Mareſchal de France. La conſideration de Mõſieur ne vous deuoit point retenir; vous luy auez fait plus de déplaiſir de faire pourrir en priſon ſon ſeruiteur que vous des-honorez, que de le mettre entre les mains d'vn bourreau, qui d'vn ſeul coup euſt tranché ſa teſte & ſes miſeres: outre que ce ſupplice, ayant découuert les pretenduës menées
Pag. 11. du Mareſchal, euſt peut-eſtre arreſté les deſſeins ſur l'Italie, & la ruine de tant de villes & de peuples, que vous faites ſortir de cette conſpiration, & qui viennent en effect pluſtoſt de voſtre ambition, & de vos querelles particulieres. Il faudroit eſtre beſte pour ne le croire pas, & on paſſeroit pour ignorant des affaires du mõde, ſi on prenoit

le change que vous voulez donner, pour tromper tous les viuans, aux despens de la reputation d'vn homme que vous auez fait mourir, & l'honneur duquel vous tüez aussi impunément comme vous auez fait son corps.

Afin que vous ne croyez pas que ie sois aussi injuste que vous, & que ie n'approuue rien de tout ce qui part de vostre plume, ie confesseray que i'ay trouué vn fort bon traict, & vne belle verité que vous auez dit, en voulant faire le Politique & homme serieux; voïcy vos paroles : *Ne doutez pas, Monseigneur, que les desseins de ceux qui ont l'honneur d'approcher les grands Princes, ne montent tousiours & qu'apres s'estre donné creance aupres de leurs Maistres, ils ne les portent à tout entreprendre. Il y en a peu qui le fassent pour auancer leur gloire; mais pour leur tesmoigner qu'ils leurs sont tout a fait necessaires, & de là s'acquerir vne auctorité dans leurs actions, dont bien souuent ils abusent.* Ie croy que Dieu vous a forcé, comme il a fait quelque fois le malin esprit, de dire ces belles veritez, que nous recognoissons par vne mal-heureuse experience en vous. Nous ne les auons pas découuertes encore dans les actions des seruiteurs de Monsieur; auquel l'exemple de vostre insolence, & de l'abus que vous faites de l'auctorité du Roy vostre Maistre, seruira de meilleure instruction que tout ce que vous pouuez iamais escrire.

Vous parlez apres à vostre mode par enigmes, comme les Oracles; pour tascher de persuader que les factions du Colonnel ont esté grandes, & que Monsieur en a voulu entreprendre pour le salut de son seruiteur : qui doute qu'il ne l'eust

Pag. 12 Pag. 9. Pag. 13

tres-aiſément tiré de priſon, ſi le reſpect qu'il a touſiours rendu au Roy n'euſt retenu ſon courage & ſa main. C'eſt faire tort à l'innocence, de la deliurer par la violence, qui fait ſoupçonner qu'on craint la découuerte de quelque crime: celuy qui en eſt exempt, doit pluſtoſt eſtre accompagné au ſupplice auec larmes, que d'en eſtre retiré auec les armes. Le Fils de Dieu tança le Diſciple, qui le vouloit garantir d'oppreſſion auec l'eſpée. Le Maiſtre s'accuſe, qui rompt la priſon dans laquelle on a mis ſon ſeruiteur. Il faut faire ce qu'on peut auec ſollicitations & prieres, pour conſeruer la vie à vn homme de bien; mais il ne ſe faut pas rendre coulpable, pour monſtrer qu'il ne l'eſt pas. Monſieur & ſon Conſeil ont ſuiui ces maximes, en l'affaire du Colonnel: on n'a point fait d'entrepriſe pour le mettre en liberté, parce qu'on n'a pas crû qu'on le peuſt faire mourir par iuſtice; & on a eſperé que le tẽps, qui a eſté preuenu par ſa mort, pourroit faire cognoiſtre la verité.

Pag. 14 *C'eſt vn crime*, dites vous, *d'attenter aux Miniſtres de l'Eſtat, qui ſont comme les organes de la Monarchie.* Vous appellez *attenter aux Miniſtres de l'Eſtat*, de leur reſiſter ou de faire paroiſtre leurs mauuais deſſeins, non pas d'entreprendre ſur leurs perſonnes. Vous ne doutez pas, que ſi on euſt voulu prendre ce chemin, que quelques eſprits violens croyoient eſtre le plus court, on n'en fuſt venu à bout, nonobſtant toutes les gardes qui vous donnent la hardieſſe de faire mal, & oſtẽt l'apprehenſion d'en receuoir. Vous ne prenez auſſi ce mot *d'attenter*, que pour s'oppoſer; en quoy vous me pardõnerez, ſi ie vous dis libremẽt que vous auez tort de parler en ces termes. Vous ne doutez pas

par exemple, qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, ne puiſſe ſe faire entendre par viues raiſons, & meſmes par armes s'il y eſtoit contrainct, contre vn Miniſtre d'Eſtat qui prendroit toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui voudroit perdre tous ceux qui ont quelque intereſt à la conſeruation du Roy, & de ſon Royaume: voſtre propoſition eſt donc trop generale. Or vous ſçauez bien, qu'vn organe ou membre eſtant pourri on le retranche ſi on peut, de peur que la gangrene ne ſaiſiſſe le cœur, & qu'il ne ſe faſſe tranſport au cerueau; ce qui cauſe des terribles conuulſions, & en fin apporte la mort: il la faut touſiours preuenir, ſi on peut, iuſques à employer le fer & le feu, s'il eſt impoſſible de ſauuer autremēt tout le corps Pour vn homme qui vſe ſouuent de la medecine, vous eſtes auſſi mauuais Medecin qu'Eſcriuain.

Vous faites paroiſtre que voſtre Remonſtrance, qui deuroit eſtre remplie de reſpect (ſi voſtre intention eſtoit que Monſieur en fiſt ſon profit) n'eſt autre choſe qu'vne médiſance, & vn deſcri de ſa perſonne, ſi elle en pouuoit receuoir par la voſtre. Vous luy dites, *que la vanité de ſes efforts l'a deſcrité dans la France, & chez les eſtrangers.* Ces efforts ont eſté inuiſibles par le paſſé; ce mot ſignifie vne entrepriſe ouuerte par les armes qui n'ont pas reüſſi: nous n'en auons point veu d'heureuſes ny de mal-heureuſes, deuant la publication de voſtre eſcrit: vous auez eu ſans doute des viſions; elles vous ſont ordinaires, ſur tout quand vous craignez & deſirez. La France, & les autres Pays, ont tres-bonne opinion de la perſonne de Monſieur; l'auront de la prudence de ſes reſolutions, lors que vous le contraindrez d'en

Pag. 14.

prendre des genereuses, & loüeront ses executiōs si le salut du Roy & de l'Estat l'obligent à en venir iusques-là. Pour lors on fera trouuer faux ce que vous dites, *que Monsieur est pour esmouuoir des grands troubles, & pour en terminer bien peu.* Sans doute
Pag. 35. vous auiez deuant les yeux vostre fortune, lors que vous auez escrit de celle de Monsieur. Vos exploits paroissent grāds auec des lunettes d'approche, que la flatterie & la presomption vous ont donné. Ceux qui voyent sans artifice ce que vous auez fait, trouuent que vos desseins ont eu quelque prosperité iusques à present, parce que vous n'auez rencontré personne qui vous aye resisté viuement, & que trois choses vous ont grandement aydé: la foiblesse de vos ennemis; la mort, ou procurée ou autrement arriuée, de ceux qui vous pouuoient arrester, en faisant cognoistre la verité au Roy, ou en s'opposant genereusement à vos entreprises; & en troisiesme lieu du Roy, sa conduite, ses forces reglées, & ses Finances. Auec tous ces aduantages nous ne voyons rien de parfait; & pouuons dire auec verité que toute l'Europe, mais principalement la France, sont émeuës par vostre imprudence & malice. Personne ne peut croire, que vous ayez moyen de bien deuider toutes ces fusees, si vous n'employez les Parques, comme vous auez desia fait fort souuent, pour couper beaucoup de filets: mais souuenez-vous, aussi, qu'elles portent des ciseaux pour le vostre; vous n'estes qu'vn seul homme, mortel, & de petite santé.

Vous entrez dans la raillerie, & tesmoignez
Pag. 15. d'auoir du regret, *que Monsieur n'aye faict eslection*

de mini-

de ministres semblables à ceux du Roy; parce que vous ne seriez en peine, que d'escrire les combats qu'il auroit gaigné sur les ennemis de l'Estat, & la prise de tant de villes, où sa naissance & son courage luy donnent droit. A la verité si Monsieur auoit la bourse & les armes desquelles vous disposez, il auroit fait ce que vous faites semblant de desirer. Vous l'auez tousiours empesché, n'ayant peu souffrir qu'il aye commandé dans les armées; & ayant donné des ialousies estranges au Roy, parce que vous auiez apprehension de la puissance de Monsieur; & aussi que la vanité & l'auarice vous ont porté à estre Generalissime. Vous estes remercié des belles offres que vous faites d'estre escriuain des exploits de Monsieur. Il dit qu'outre que vous estes peu veritable, & n'estes point iudicieux, vous auez vn stile fort grossier; il veut auoir vn meilleur trompette de gloire: & comme il ne desire point d'historien passioné pour luy, il reietté ceux qui mentiroient contre luy: outre cela il voit, que vous estes tellement accoustumé à vous attribuer l'honneur de toutes les executions, que vous ne laissez rien ny au Roy, qui a commandé, ny à ses seruiteurs qui ont esté dans les perils, & ont perdu la vie, lors que vous estiez mieux gardé que le Roy vostre Maistre, & dans vn logement bien retranché, celuy de S.M. ne l'estant pas.

Apres auoir tesmoigné vostre regret de ce que vous ne pouuez estre l'historien de Monsieur, vous faites voir que vous voulez estre denonciateur contre luy, & son Iuge, *sur la deposition de Chalais, & de ceux qui viuent encore; lesquels se rengeans dans la misericorde du Roy, ont fait passer Monsieur pour*

coulpable en quelque choſe. Voylà voſtre diſcours: contre lequel, pour ce qui regarde le Comte de Chalais, on employe ce qui eſt dans la lettre de Monſieur; à quoy vous n'auez rien peu repartir. Ce qui deſcouure voſtre malice, eſt, que vous faites ſemblant dans deux ou trois mots de cacher des grands myſteres, qui ont eſté eſuentez; ce que vous diſſimulez. Il faudroit auoir les depoſitions, & le procez, pour le produire contre ceux que vous deſirez de rendre ſuſpects: mais comme vous auez ſacrifié vn hõmé à voſtre artifice, vous auez auſſi ſacrifié toutes les procedures qui ont eſté faites contre luy, & ſes declarations, à l'honneur des perſonnes qui ſeruent à preſent à voſtre deſſein. Nous ne condamnons pas les Iuges, mais les teſmoins que vous auez corrompu: & nous ne declarons pas innocent celuy qui par vos perſuaſions & promeſſes d'impunité s'eſt confeſsé coulpable; il meritoit de mourir pour cette laſcheté; mais non pas d'eſtre haché de trente deux coups. Si ſon procez ne faiſoit voir vos tours de ſoupleſſe, non les mauuais deſſeins des Miniſtres de Monſieur, vous l'auriez pluſtoſt conſerué pour le mettre en lumiere, que de le ietter dans le feu, comme vous auez fait.

Pag.17. Quand aux abolitions qui ont eſté priſes, vous declarez aſſez par la ſuitte de voſtre diſcours de qui vous parlez. Pour laiſſer à part les pieces qu'on a ioüé pour extorquer quelque confeſſion ſi generale qu'elle ne conclud rien; vous ſçauez bien dans voſtre ame, & quand vous ſeriez ſi effronté de le deſnier, les lettres du grand Seau & les regiſtres du Parlement prouueroient contre

vous, qu'il n'y a aucune declaration ny cõtre Monsieur ny contre ses Ministres. S'ils auoient esté chargez en quelque chose, ils auroient esté obligez de prendre vne abolition, deuant que de s'asseoir auec vn mortier sur les fleurs de Lys du Parlement. A quoy pensez-vous ? mais à quoy ne pensez-vous pas ? n'est-ce pas sur cette calomnie horrible que vous desirez d'appuyer vos menaces de Charles de Lorraine ? Prenez garde que vous n'ayez pris la tour de Loches pour celle d'Orleans ; & que vous ne soyez plustost le Cardinal de Balüe, que Gaston de France Charles de Lorraine. Monsieur est vne personne, pour la conseruation de laquelle tout le public s'interesse ; comme il fait pour vostre ruine, ou pour le moins, pour celle de vostre auctorité. On vous iuge si pernicieux, qu'il n'y a iamais eu monstre contre lequel tant d'hommes se soient armez, comme on en verroit pour vous exterminer, si le Roy vous auoit abandonné, deuant que vous ayez le loisir de bastir cette grande & forte Ville, de laquelle les Cõmissaires de S. M. ont desia tracé les murailles. On est seulement en peine de sçauoir le nom que vous luy donnerez : on dit, que si vous luy laissez celuy de Richelieu, on l'appellera Riche lieu des ruines de la France, Riche lieu de la desolation de l'Estat, Riche lieu du sang du peuple, Riche lieu des larrecins faits au Roy & aux gens de guerre. Quelques-vns ont voulu dire, que Boisbel ayant esté basti, il n'y a pas long tẽps, on appelleroit vostre ville Babel, apres les confusions que vous auez mis dans le Royaume, dãs la maison Royale, dans les Loix, & dans les Finances. On adiouste,

que vous ferez vne tour au milieu, comme Nemrod, pour donner l'escalade au Ciel, apres que vous aurez pris toute la terre & la mer : mais Dieu vous arrestera par la diuersité des langues. I'ay aussi escouté quelques personnes, qui ont dit qu'il y auoit dans les Indes Orientales vne Isle de larrons : sans aller si loin, l'Isle d'Oleron a esté appellée par les anciens l'Isle des larrons ; vous ne vous contentez pas d'en estre Gouuerneur & Seigneur, mais vous auez voulu auoir en terre ferme vne ville des larrons : & c'est peut-estre, pour ce sujet que Mr. le Surintendant des Finãces y a desia fait bastir le premier & le plus grand logis, & y a retenu place de bõne heure: cela soit dit en passant.

Pag. 18. Vous estes en belle humeur, lors que vous dites, *que depuis que le Sieur de Monsigot a debité les notions qu'il auoit acquises, pendant qu'il estoit Secretaire du Connestable de Luynes, les affaires de Monsieur ne se faisoient pas si à contre-temps.* Ie n'ay rien à respondre à vostre raillerie, qu'vne chose : c'est qu'on vous cognoist pour vn homme qui ne craint pas tant les grãdes *notions*, puis qu'il vous plaist qu'on se serue de ce mot, comme les courages bien resolus, qu'il faut opposer à vos finesses pour vous combattre par armes contraires. Ceux desquels vous vous mocquez comme grossiers, & que vous dites *auoir fait des lourderies*, ont eu assez d'esprit pour cognoistre vos artifices ; ont beaucoup de generosité pour s'y opposer, vne tres grãde fidelité pour seruir leur Maistre, & vne parfaite recognoissance du bien qu'ils en ont receu. Vous n'auez pas ces belles qualitez, vous estes plus fin, parce que c'est vn vice ; & n'estes pas si pru-

dent, parce que c'eſt vne vertu. Pag. 19.

Vous remarquez les fautes que ſon conſeil a fait commettre à Monſieur, qui ne ſont pas en ſi grād nõbre que les voſtres, parce que vous n'en cottez que trois. La premiere eſt, *qu'ils luy ont fait quitter le ſiege de la Rochelle pour le ramener à Paris.* Voſtre face deuroit eſtre auſſi rouge que voſtre robbe, ſi l'effronterie ne vous auoit plus oſté de bon ſang, que les frequentes ſeignées, de mauuais. Ne vous ſouuenez-vous point de ce que vous auez fait eſcrire dans le libelle de voſtre Defenſe, imprimé vn mois deuant voſtre Remonſtrance, *que le Roy, qui n'a iamais voulu faire la guerre par procureur, auoit deſiré de commander au ſiege de la Rochelle*? Monſieur s'en retira, non ſeulement à cauſe de l'arriuée de S. M. qui luy oſtoit ſa charge par ſa preſence; mais encore, parce que vous fiſtes auſſi toſt les actions de Lieutenant Generaliſſime, & en priſtes toutes les marques. Deuant que Monſieur partiſt, voſtre temerité fut ſi grande, que de faire entrer en faction deuāt voſtre logis le regiment des gardes du Roy, l'ayant fait retirer de celuy de Monſieur: il ne pouuoit plus ſouffrir cette inſolence, ſans ſe porter à vne grande extremité contre vous; ny eſtre plus long temps qu'auec des-honneur dans l'armée, en laquelle voſtre ambition ne luy laiſſoit plus que la qualité de volontaire. Tant s'en faut donc qu'il aye eſté mal conſeillé par ſes ſeruiteurs, qui furent d'auis qu'il ſe retiraſt; qu'au contraire ils ſont dignes d'vne grande loüange de ce que la generoſité de leur Maiſtre, qui ne pouuoit ſouffrir voſtre orgueil, & ſa prudēce qui ne le voulut point chaſtier, furent accompagnées de leur approbation. Ie vous

prie, pour l'honneur que ie porte à vostre dignité, non pas d'escrire auec plus de pudeur (car ie croy auec grand regret, que vous l'auez toute perduë) mais auec vn peu d'auantage de memoire; & de concerter vos escrits, afin que les propositiõs nouuelles ne soyent pas contraires aux anciennes. Comment pourriez-vous remarquer ce defaut, & auoir souuenance de ce qui a esté escrit vn mois auparauant, veu que les passions qui vous agitẽt, vous ostent en escriuant dans la seconde feüille, ce que vous auez couché sur la premiere? Pour vous mõstrer que ie me trompe moins que vous, prenez garde, s'il vous plaist, qu'apres auoir detesté en cet escrit *les troubles que Monsieur pourroit faire*; apres luy auoir predit *qu'il ne peut rien entreprendre contre la volonté du Roy qui luy reussisse bien*; mesmes apres l'auoir *declaré incapable de conduire à vne fin glorieuse ce qu'il auroit commencé*; vous luy dites sur le sujet de la Princesse Marie, *que tout le monde se preparoit pour l'assister dans vne boutade d'amoureux, & qu'il eust trouué vingt mille ieunes hommes qui pouuoient enleuer sa Maistresse*: n'estoit-ce pas vne sedition, de se mettre à la teste d'vne si grande armée; & vne violence, de rompre la maison du Roy? vous monstrez ses forces à Monsieur, & luy enseignez qu'il doit dans quelques rencontres s'en seruir. Mais vous dites, *que celuy de l'enleuement de cette Princesse n'eust point fait de desplaisir au Roy*. Qui pouuoit estre asseuré que cette disposition fust dans l'ame de sa Majesté, qui faisoit paroistre tout le contraire? Vous qui auez tousiours ioüé les deux ieux, qui ne sçauriez faire autrement, & cherchiez en ce temps-là,

comme vous faites à present, des pretextes pour ruiner Monsieur dans l'esprit du Roy, eussiez crié au tumulte, à la sedition. Vous eussiez eu peur que ces vingt mille hommes, ayant assisté Monsieur en cette occasion, ne l'eussent vn iour suiui contre vous. Vostre discours est bien esloigné de vostre pensée; vous le faites plus seruir au tẽps qu'à la verité, & vous le changez selon que les saisons & les passions vous conduisent.

Ie n'en vois qu'vne qui demeure tousiours ferme, qui est celle qui prend sujet de toutes choses pour mesdire de vostre Bien-factrice, & pour luy oster tous les droits que Dieu & la nature luy donnent sur ses Enfans. Vous dites *que si Monsieur eust enleué auec vingt mille hommes la Princesse Marie, il n'eust offensé que la Royne sa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos parens en leurs passions.* Voylà des belles maximes pour vn Prestre, pour vn Theologien, pour vn Euesque, pour vn Cardinal, & pour vn seruiteur tres-obligé : toutes ces qualitez rendent vostre crime autant infame, comme elles sont honorables. Monsieur, dites-vous, *n'eust offensé que la Reyne sa Mere.* Est-ce vne personne de si petite importance, qu'il ne faille point apprehender de la fascher ? n'est-ce pas vne Reyne, vne Mere, & vostre Bien-factrice ? La premiere condition qui a fait Mr vn grand Prince, ne luy dõne point de priuilege de mespriser sa source, mais de l'estimer d'auantage ; parce qu'elle est celle non seulement de la vie, mais de la qualité qu'il possede. Tant s'en faut donc que les Roys, & les Enfans des Roys, puissent estre dispensez par leur puissãce du

respect qu'ils doiuent à leurs Meres, que les biens qu'ils ont receus de la fidelité de leur mariage, & par les soins de leur education, estans beaucoup plus grands que ceux que le reste des hommes tire de ses parens, les Princes sont obligez par la loy de Dieu & de la nature, de tesmoigner plus de recognoissance à ceux qui leur ont donné les couronnes auec la vie. L'Escriture sainte, qui a dit,
Eccl. 3. *que celuy là est maudit de Dieu qui afflige sa Mere*, ne vous a pas enseigné de dire à vn enfant, *Vous n'eussiez offensé que la Reyne vostre Mere*. Le mesme liure de Dieu, qui dit *que la benediction du Pere affermit la*
Eccl. 3. *maison des enfans, & que la malediction de la Mere arrache les fondemens*; vous aduertit qu'il ne faut iamais dresser sa famille, & bastir sa maison (ce qui se fait par le mariage) contre la volonté des Peres
D. Ambrof. de Benedictionib. & Meres. Saint Ambroise dit *qu'il faut auoir apprehension de leur malediction mal fondée*. Saint Augustin l'asseure, *que la vergongne naturelle retient tousiours*
August. de Ciuit. Dei. *quelque respect enuers les Parens, qui ne peut estre effacé par la plus grande malice*. Et Origene a dit *que le nom du Pere est de grād mystere, & celuy de la Mere de gran-*
Origenes. *de reuerence*. Si vous auez apporté l'attention que nostre respect doit à la parole de Dieu, sans faute vous aurez remarqué, que sa Prouidence recommande auec plus de soin, & sous des plus grandes peines, l'honneur & l'obeissance que les enfans doiuent à leurs Meres; à cause que l'infirmité de leur sexe est souuent exposée au mespris & iniures de leurs enfans qui ont plus de puissance, & quelquefois sont en condition plus releuée. Si le liure de Dieu nous enseigne, que *celuy qui se moque de son Pere*
Pro. 30. *aura les yeux creuez par les corbeaux & par les aigles*.

elle nous monstre aussi, pour estre condamné à ce supplice, il ne se faut pas mocquer de sa Mere; mais qu'il suffit *de ne faire point assez d'estat des douleurs de son accouchement. Si le desplaisir du Pere qui vient de la part de son fils, rend celuy qui en est autheur infame & malheureux*; les mesmes punitions luy arriuent, *s'il donne suiect à sa Mere de s'enfuir, ou de se retirer d'aupres de luy. Si celuy qui abandonne son Pere perd la reputation; celuy qui aigrit sa Mere, à la malediction de Dieu*: qui est plus horrible que la perte de l'honneur. Mais que dirons nous lisant dans le Liure de Dieu, que sa bonté a eu tant de soin des Meres, & particulierement des vefues, qu'elle nous promet *que si nous dissimulons les fautes de nos Meres quand elles auroient failly, nous en receurons du bien, que la iustice de Dieu sera pour nous, qu'au iour de l'affliction elle nous deliurera, & mesmes qu'elle effacera nos pechez*. Si vous dites ce que vostre malice plustost que vostre ignorance a persuadé à vn Roy craignant Dieu, que toutes ces ordonnances en faueur des Meres sont reglées par les interests d'vn grand Estat, auquel les Souuerains doiuent plus qu'à ceux qui les ont fait hommes: ie vous respondray, que vostre passion & vostre interest ne doiuent pas estre les iuges de ce different, mais les Peres de l'Eglise, qui sont les vrais interpretes de la volonté de Dieu. Sainct Ierosme vous dira, que le Sauueur du monde blâme les Phariſiens pour auoir enseigné aux enfans de preferer le Sacrifice à la nourriture des Peres & Meres: d'où ie tire cette consequence, que si Dieu prefere l'assistance qu'on doit aux Parens à vne action de Religion, il n'y a point de consideration politique

Hiero. in Mat. cap. 6.

qui doiue faire priuer des alimens & de ses biens propres vne Mere, qui n'est accusee que de ne s'estre point accordée auec vous. V. E. sçait-bien aussi, que la proposition du salut de l'Estat, preferable à celuy de quelque particulier, n'a point de force, si on ne fait voir que le crime de cette personne va iusques à la ruine du public. C'est ce que nous n'auons pas veu iusques à present en la Reyne : mais nous sçauons par vne miserable experience, que vostre conduitte, depuis son emprisonnement & esloignement, a fait cognoistre que vous estiez ce criminel, qu'il falloit plustost perdre sans violer la nature, que de ruiner vn grand & puissant Royaume, qui ne se perd que pour conseruer vostre fortune. Dites moy de grace, Monseigneur, le salut de cét Estat que vous voulez sauuer par la misere de la Reyne, est-il plus precieux que le salut general de tout le monde? le Roy est-il plus grand & plus absolu que le Fils de Dieu? & ne croyez-vous pas que toute l'Eglise est de plus grande importance qu'vne Principauté de la terre? Cependant Sainct Ambroise nous asseure, que *le Fils de Dieu en l'arbre de la Croix differa la conclusion du salut des hommes, pour donner à sa Mere les tesmoignages de l'honneur qu'il luy deuoit.* Le mesme Docteur passe plus auant, & dit : *Ce vainqueur de tous les tourmens fist plus d'estat des offices de pieté qu'il rendit à sa Mere, que de l'ouuerture du Paradis.* Et il me semble que ce discours est fondé sur ce que l'ouuerture de Paradis estoit vne action de grace : Mais honnorer sa Mere estoit vne action de Iustice. Pour vous monstrer que ie ne me trompe point, escoutez Sainct Paulin de Nole qui

Amb l. 3. Epist. Epi. 25.

estoit François de nation, & grand Prelat, mais non pas corrompu, comme l'Euesque de Sainct Malo, vostre pretendu Theologien: ce bon sainct & sçauant Docteur dit, que *le Fils de Dieu en recommandant sa Mere à son Disciple Sainct Iean, lega à vn homme les droicts de la pieté humaine.* Vous voyez par ces admirables paroles, que la Diuinité n'effaçoit pas les droicts que la Vierge auoit sur l'humanité: & vous voulez que la Royauté les efface en telle façon, qu'elle ne donne rien à la Mere pour des raisons d'Estat. Elles ne peuuent rien contre les Loix naturelles & diuines, quand mesmes ces considerations seroient veritables: mais les vostres ne sont qu'imaginaires, & faintes par vostre mauuais dessein, & horrible vengeance. Ah Monseigneur! s'il plaisoit à V. E. & à vos deux Theologaux, de proposer ces sainctes Loix de Dieu, & ces belles pensees des Peres de l'Eglise à vn bon Roy, vous trouueriez que son ame, portée au bien, les receuroit auec plus de facilité qu'elle ne fait vostre fausse doctrine. Nous sommes bien informez, que S.M. a tesmoigné vne si grande repugnance, qu'elle a souuent souspiré, pleuré, arraché ses cheueux, & mordu ses ongles, apres vous auoir escouté sur ce suject. Vous n'auez point eu de moyen (ie ne dis pas pour estouffer ses sentimens, car ils ont encore quelque vie de laquelle vous vous defiez, mais pour les appaiser vn peu) qu'en vous seruant du pretexte de la Religion contre la Religion de la nature, & de l'Escriture, pour surprendre vn Prince Religieux. Vous direz que ie fais le Predicateur: ie ne le contrefaicts point, car ie le suis, non du mensonge, mais de

S. Paulinus Epistolâ 58 ad Augustinum *Delegat homini iura pietatis humanæ.*

la verité; pour laquelle ie sacrifieray ma vie aussi librement comme i'ay fait mes biens, desquels vous auez dispose. Pour vous rendre le bien pour le mal, ie represente auec charité à vostre Eminence ce qu'elle a peut-estre presché autresfois: mais ie crains que ces instructions, dignes d'estre données à vn Roy par vn Cardinal, n'ayant esté effacées de vostre memoire, au mesme temps que l'ingratitude vous a fait oublier les bien-faicts de celle qui vous en a tant donné, qu'elle s'accuse d'auoir confondu vostre memoire. Il vous deuroit rester vn peu de conscience pour retenir vostre main, lors qu'elle escrit ces paroles scandaleuses, *qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeyr à nos Parens en leurs passions*. Vous ne sçauez donc pas, que les passions des Peres & Meres sont excusées deuant Dieu, & par les hommes sages; & que nostre Seigneur reprit bien les deux Disciples, non la Mere, qui auoit fait vne demande qui partoit d'ābition. On ne peut pas aimer beaucoup les siens sans passion, puis que l'amour est vne passion: on ne sçauroit craindre pour les siens sans passion, autrement la crainte ne seroit pas vne passion. Si les enfans estoient dispensez d'obeyr à leurs Peres & Meres, quand ils ont quelque passion pour eux, ils ne leur obeyroient iamais. Il n'y a rien qui nous puisse tirer de ce deuoir qu'vn commandement de Dieu, aussi clair qu'est celuy qui a dit: *Honore ton Pere & ta Mere, afin afin que tu viues longuement sur la terre*. L'Eglise demande pour les Mariages leur consentement, la iustice du Monde le veut aussi; on tient pour vn rapt ceux qui sont faits autrement. Nous auons veu bien souuent, qu'ils

sont punis dans l'an, de quelque notable iugement de Dieu, dans lequel vous voudriez precipiter Monsieur, pour vous en défaire, ou pour le priuer de la benediction d'vne belle suitte d'enfans, que vous apprehendez. Contentez-vous d'auoir deffendu la predication de la quatriesme Loy de Dieu; ne la destruisez point par escrit, & par mauuais exemple : vous portez les deux tiers du Royaume à desirer vostre ruine, lors que vous mettez la guerre & la desolation dans les familles, en desbauchant les enfans, & attirant sur eux la malediction de Dieu: il a voulu que le mépris enuers les Parents soit puni, de la mesme peine qu'il a ordonné aux blasphemateurs de son nom.

Ie veux encore auoir cét aduantage de vous cõuaincre la malice, lors que vous faites passer la Royne Mere du Roy pour passionnée contre le mariage de Monsieur auec la Princesse Marie. Ie soustiens que la resolution de s'y opposer partoit de prudence : vous le sçauez aussi bien que moy; & quel a esté le suject de la sage apprehension de la Royne Mere. La personne estoit tres-agreable pour son merite & plusieurs belles qualitez que chacun recognoist en elle; il n'y auoit point d'inimitié contre sa maison, qui arrestast le contentement des siens. Mõsieur l'a recogneu, & s'est retiré peu à peu de ceste recherche : les conseils de ses seruiteurs que vous blasmez, ont esté tres-fideles. Vous faites semblant de l'ignorer, & nous attaquez sur ce rencontre parce que vous croyez bien que vostre insolence ne forcera point nostre discretion à publier le secret de cét affaire.

Æquali pænâ in Deum blasphemantes & Parentibus maledicentes puniuntur. Exod. 25. Leuit. 20. Matth. 15.

Vous estes abominable, en prenant occasion des Pag. 21.

meilleures actions de la Reyne Mere du Roy, & des plus auantageuſes à ſes Enfans, pour la diuiſer d'auec eux: vous vous rendez deteſtable deuãt Dieu, qui ne peut auoir horreur de celui qui ſeme la diſcorde entre les freres, qu'il n'en aye beaucoup d'auantage du meſchant qui la iette entre la Mere & les Enfans.

Voſtre rage ne s'arreſte pas apres auoir produit la mauuaiſe intelligence entre le Roy & la Reyne ſa Mere: vous voulez que la deſ-vnion ſoit auec Monſieur: vous la chargez de tous les déplaiſirs qu'il a receu; & repreſentez les effects de ſon amour & ſageſſe, comme actions de haine & de vengeance. Quel feu, s'il n'eſt d'enfer, peut chaſtier voſtre crime? & quelles peines, ſi elles ne ſont eternelles, ſeront ſuffiſantes pour reſpondre à vos pechez? La perſonne que vous devriez le plus eſpargner parlant à ſon Enfant, eſt celle que vous deſchirez plus cruellement. La Princeſſe qui vous a chargé de tant de bien-faits, eſt celle que vous chargez de tous les maux du monde, pour l'accabler dans la ruine de ceux, que la Prouidence de Dieu a tiré de ſon ventre. Laiſſez-luy (ſi la furie le vous peut permettre) le plus ieune de ſes Fils, apres luy auoir deſrobé le cœur du plus grand, & que pour l'appuy de cette Monarchie elle s'eſt priuée de la douce preſence & conſolation de trois Filles.

Tertul. in apolog. Vous dites à Monſieur, que *la Reyne ſa Mere toute pleine de deſirs de vengeance contre la maiſon de Mantouë à ſans ceſſe trauerſe ſes affaires, pour en perdre le chef.* Vn ancien Docteur, parlant de l'innocence des premiers Chreſtiens, diſoit que ceux

qui sont ennemis de personne, à plus forte raison ne le seront pas de l'Empereur : ainsi ie vous dis que la Reyne, qui ne se vange d'aucun ennemy, se vangera encore moins de la maison de Mantouë. Si elle rendoit quelque mal pour celuy qu'elle a receu, vous en auriez sceu des nouuelles, & n'auriez pas eu le loisir d'escrire ce que vous escriuez. Vous sçauez-bien, que vous n'auez iamais esté en peine dans vostre credit, d'arrester les effects de sa cholere contre ceux qui l'auoient offensée; & vous n'en auez point senti, encore que vous l'ayez prouoquée plus que iamais hõme ne sçauroit faire. Ie diray bien d'auantage, qu'on accuse plustost sa patience, pour estre trop facile à pardonner & n'estre propre qu'à prouoquer les injures, que sa passion, pour estre trop prompte à tesmoigner ses ressentimens. Nous pouuons dire sans flatter, & sans calomnier, que vous n'oubliez pas plustost les bien-faits, que la Reyne Mere du Roy fait les offenses. Parquoy seroit-elle ennemie de la maison de Mantouë qui l'a tousiours honnorée, & qu'elle a fort aymé? n'est-ce pas de sa bonne sœur, & Marreine du Roy, que les Ducs predecesseurs de celuy qui est à present sont sortis? & n'est-ce pas sa petite niepce qui est la Princesse ? pourquoy voudroit-elle contribuer quelque chose à la ruine de son Sang, qui ne luy a point rendu de desplaisir ? Si vous croyez qu'elle en aye receu autrefois de Monsieur de Mantouë; pensez-vous que le temps ne l'aye pas effacé d'vn esprit qui ne retient point le mal ? ne sçauez-vous pas ce qu'elle a contribué pour son establissement dans l'Italie, & que ses

aduis ont touſiours eſté qu'il le falloit garder d'oppreſſion? n'ayant iamais blaſmé que le mauuais chemin qu'on a pris contre les régles de Iuſtice & Prudence. Elles ont eſté violées par voſtre vengeãce; laquelle eſt auſſi veritablement la cauſe des miſeres de la France, & de la ruine du Piedmont, du Montferrat, & de la ville de Mantouë, comme il eſt faux qu'elle aye eſté dans l'ame de la Reyne Mere du Roy contre la maiſon de Mãtouë. Vos conſeils temeraires, & la vanité de vos emplois l'ont miſe en l'eſtat où elle eſt à preſent.

Ne dites donc pas *que les diuerſes negotiations aupres des Princes armez pour la deſtruire, les lettres ſurpriſes pendant la maladie du Roy, ſans parler de beaucoup d'autres choſes que vous aymez mieux taire que publier, ſeront d'aſſez puiſſans teſmoignages aux ſiecles aduenir de ce que vous eſcriuez.* Lors que les preuues bien claires vous mãquent, vous parlez par Enigmes & par myſteres: vous ſeriez capable de perſuader que le reſpect vous faict retenir quelque choſe, ſi vous ne l'auiez entieremẽt perdu. Croyez vous qu'ayãt vſé d'impoſture aux choſes que vous auez publié, on ne iuge pas que vous vous en ſeruez plus effrontement en celles que vous faites ſemblant de tenir cachées? Produiſez non ſeulement en Iuſtice, mais dans vos libelles, les pieces que vous dites eſtre contre nous; afin que nous ayons moyen de les debattre, & de faire voir que vous les auez fauſſement fabriquées. Quelle apparence y a-il, qu'vne bonne Mere, laquelle durant la maladie du Roy eſtoit toute fonduë en larmes; qui prenoit quelque peu de repos durant le iour, apres auoir vueillé toute la nuict; qui aſſi-

ſtoit auec grand ſoin aux conſultations des Medecins, & tomba en defaillance lors qu'elle ouyt parler de l'extréme-Onction ; durant tous ces accidens eſtranges, & ſyncopes, s'occupaſt à eſcrire & faire eſcrire quantité de depeſches aux pays eſtranges, & ſe ſeruiſt pour deſeruir ſon Fils du rencontre de ſon indiſpoſition ? Nous eſcrirons plus clairement de voſtre mauuaiſe conduite durant ce temps d'affliction ; parce que la verité ne ſe cache pas, comme fait le menſonge. Vous ſçauez bien que voſtre imprudence, ou meſchant deſſein, eſtoit aſſeurément la cauſe de la maladie du Roy. Pour couurir voſtre indiſcretion, & voſtre malice, qui auoient ietté ſa Majeſté dans vn air empeſté, & enfermé dans le vallon de ſainct Iean de Morienne, vous tiraſtes par force vn certificat du premier Medecin, qui teſmoigna, que cet air, & le voyage que ſa Majeſté auoit entrepris, ne pouuoient eſtre contraires à ſa ſanté. C'eſt vne des premieres pieces que vous ioüaſtes pour amuſer les ignorans ; celles que vous fiſtes à Lyon, ſont plus malignes. Vous qui aſſeurez que la Reyne Mere du Roy, qui ne mania iamais plume pour eſcrire en ce temps-là, fit des grandes depeſches ; ne ſçauriez deſnier, que vous n'en ayez fait vne, qui fut enuoyée par courrier exprés, pour demander contre la Royne & contre Monſieur la protection de Monſieur le Prince. Vous ſçauez bien auſſi, qu'en cette lamentable ſaiſon, vous qui eſtiez en defiance de toutes choſes, & ſur tout de voſtre peché, enuoyaſtes en Auignon les deux layettes remplies de vos bagues, qui eſtoient, depuis voſtre depart pour aller en

Sauoye, entre les mains de Monsieur le Cardinal de Lyon : ces thresors furent accompagnez des Finances qui auoient esté desrobées au Roy, & aux gens de guerre en Piedmont, & du plus precieux de vos meubles. Vous voyez que nous ne parlons point en termes generaux ny obscurs; mais que nos veritez sont claires & naifues, pour tascher de vous prouoquer à en dire quelqu'vne contre nous, si vous en sçauez : vostre qualité vous obligeroit à estre si religieux en escriuant, qu'il ne deuroit rien sortir de vostre main, qui ne peust seruir dans le Parlement de Paris de piece iustificatiue à vostre innocence, & qui ne fust assez forte pour faire condamner ceux que vous accusez : vous recognoistrez auec le temps, que nous en auons vsé ainsi ; & que rien n'a esté auancé de nostre part, que nous ne prouuions deuant les plus scrupuleux Iuges de la terre, & dans le temps de la iustice, qui arriuera apres que celuy de l'oppression sera passé.

Pag.23. Vous dites *que le pillage de Mantouë, & de tant d'autres places, auec les maux soufferts par tant de milliers de personnes, les meurtres, & les violemens qui s'en sont ensuiuis, sont les effects de la passion de la Reyne Mere, & de Monsieur.* Vous imaginez-vous qu'on le croira (comme disent les petites artisanes de Paris) parce qu'il est moulé ; & que tous les sages prendront le change sur vostre rapport & sans preuue ? Qui est celuy qui ne sçait que la guerre d'Italie. & tout ce qui est venu en suite, sont les effects de vos querelles particulieres auec le Prince de Piedmont, & l'Abbé de l'Escaille? que tous vos desseins tendoient, ou à arracher la tiare

qu'on appelle le regne, ſur des fauſſes propheties, ou à ruiner en paſſant tout le Piedmont, que vôſtre vanité vous auoit fait croire d'auſſi facile conqueſte que la pleine de Vaugirart ? La priſe & le pillage de Mantouë, les meurtres, brulemens, & violemens dans la France, Piedmont, Montferrat & Mantoüan, ſont les effects non ſeulement de voſtre mauuaiſe conduite, mais de vos vengeãces, & de vos pernicieux deſſeins. Ils eſtoient, ou de vous faire Chef de l'Egliſe ou, ſi cela manquoit, de trouuer plus de facilité dans la cõqueſte de l'Eſtat, apres que vous l'aurez affoibli par la diſſipation des armes, & Finances, & par la mort de tous les vieux Capitaines & meilleurs ſoldats : ils ont eſté les victimes de voſtre ambitiõ iuſques à 50. mille, ſans compter les habitans d çà & delà les monts, que les peſtes & famines ont rauagé iuſques à vn nõbre preſque infini. Toutes ces ames, auec celles qui ont verſé leur ſang pour la teinture de voſtre chapeau, attendent la voſtre : elles demãdent vangeance à Dieu, & ioignent leurs cris lamentables auec les larmes de la Vefue calomniée. Son ambition n'a iamais fait mourir perſonne, parce que ſes qualitez & ſes vertus la rendent aſſez grande, ſans faire marchepied des corps morts pour ſe releuer. Si ſa colere eſtoit cauſe de la perte d'vn ſeul homme, elle auroit choiſi celuy qui l'a le plus cruellement offenſée ; & en la ruine duquel on ne doute point qu'il n'y euſt plus de merite, que de crime.

Afin que la Reyne Mere du Roy ſoit la cauſe de tous les maux que Monſieur a ſoufferts, vous adiouſtez, *que de peur de l'irriter, il refuſa le commãdement de l'armée d'Italie;* Vous eſtes tres humblemẽt Pag.24

supplié de vous expliquer sur cet article, & de nous dire, si vous entendez parler de l'armée de l'an mille six cens vingt-neuf, ou de l'an mille six cens trente. Pour la premiere, Monsieur l'auoit acceptée, & s'estoit mis en chemin pour la conduire : mais vous sçauez bien, que le Roy par vostre Conseil le rappella, & voulut commander en personne. Cette resolution ayant esté prise deuant que Monsieur eust rien fait, ne peut pas estre fondée sur sa mauuaise conduite, mais sur vostre ialousie. On ne peut dire aussi que s'estant mis en deuoir, & acheminé pour obeyr à sa Majesté, & ne s'estant retiré que par ses ordres tres-expres, suiuis de la personne du Roy, il aye refusé ce que la mesme auctorité qui l'auoit mis en charge luy ostoit. Il faut dire, que vos secondes pensées effacerent les premieres (comme il vous arriue bien souuent) sur tout apres auoir escouté mille fripons, qui vous approchent pour grimeler quelque chose sous vostre auctorité, & pour vous dőner defiance de tout ce qui ne despend point absolument de vostre pouuoir. Vous le desiriez auoir tout entier dans les armées d'Italie; & commencer l'an mille six cens vingt-neuf, par la charge de Lieutenant General du Roy, pour estre l'an mille six cens trente Monsieur le Generalissime. Tout cela ne se pouuoit bien accorder auec les emplois que la naissance & le merite de Monsieur luy acquierent; il a fallu violer l'vn & l'autre, pour faire place à vostre vanité & vengeance: elles vous ont porté à reuoquer le premier pouuoir de Monsieur, & vous ont empesché de luy presenter le second, que vous pristes pour vous seul.

Il eſt vray, que vous fiſtes approcher le Roy, lors que vous auiez perdu la tramontane, & recognu que la conqueſte d'Italie & le paſſage iuſques à Rome n'eſtoient pas ſi aiſez qu'ils paroiſſoient dans la carte de voſtre chambre, & par les diſcours de vos flatteurs.

Là où ie deſcouure que vous n'auez point de conſcience, c'eſt quand vous marquez pour vne des fautes de Monſieur, & imprudence de ſon conſeil, *que durant le ſecours donné à l'Italie, & deuant la conqueſte du Languedoc, pendant laquelle les maux preſſans, & les cœurs eſtenez luy donnoient beau ieu d'entreprendre pour ſe faire eſcouter, on l'euſt fait reuenir auec toutes les ſatisfactions qu'il euſt ſceu ſouhaiter.* Ce diſcours me fait dire, ou que vous eſtes preuaricateur en la cauſe que vous defendez & en l'accuſation que vous faites, ou que vous n'auez plus la ſouuenance de voſtre deſſein. Ce qui me porte à faire la premiere concluſion, eſt, que vous prenez vne vertu pour vn vice; c'eſt à dire, la fidelité de Monſieur & des ſiens pour vne laſcheté. Vous taſchez de perſuader qu'il a laiſsé eſchapper vne belle occaſion de tirer par les troubles du Royaume, & diuertiſſement des armes du Roy, toute ſorte de contentement, meſmes au prejudice des affaires & de la reputation de S. M. & vous dites qu'il merite d'eſtre blaſmé auec ſes conſeillers, de ne s'eſtre point ſerui du temps, qui luy eſtoit ſi fauorable. Ce reproche eſt vn crime de leze Majeſté; cette inſtruction eſt puniſſable de mort, ſur tout eſtant donnée par vn Miniſtre de l'Eſtat: c'eſt vn aduis pour l'aduenir qu'on doit chercher ſon profit dans les mal'heurs de la Frãce;

Pag. 24

& c'est vouloir faire passer vn tesmoignage de bonté & d'affection enuers le Roy pour vn manquement de courage & de sagesse. Il me semble qu'on peut dire qu'il vous est arriué comme à Balaam, de changer tout à coup le dessein de ietter des maledictions, en paroles de benedictions, & les iniures en loüange. Vous auiez fait vn project au commencement de vostre escrit, de cotter toutes les fautes que les Ministres de Monsieur luy ont fait faire, & apres vous ne remarquez que des bonnes actions que Monsieur a fait, ou des meschantes qu'il n'a pas voulu faire; & donnez quelque part dans sa conduite à ceux qui ont eu l'honneur d'estre en quelque consideration aupres de luy. S'estre retiré de la Rochelle apres vne charge finie par l'arriuée du Roy, & les marques du commandement ostées par vostre ambition, est non seulement vn effect de courage & de prudence, mais de crainte de Dieu, de n'auoir pas arresté le cours de vostre insolence auec celuy de vostre vie. Auoir obey au Roy, qui a reuoqué le pouuoir de Monsieur, & l'a rappellé, lors qu'il s'en alloit en Italie commander les armes de France, est vn tesmoignage de vertu que vous desirez de conuertir en vice. Depuis que vous auez renuersé toutes choses, il ne faut pas trouuer estrange si vous changez aussi les noms & les qualitez, & estes de ceux qui sont maudits en l'Escriture sainte, pour auoir appellé *vn mal vn bien, & vn bien vn mal.* Vous l'auez fait non seulement en ces deux
Isaie 5. chefs que i'ay marqué, mais encore lors que vous dites, que Monsieur a deu prendre son tẽps pour se faire donner la dague à la gorge; ce que sa

generosité ne veut auoir que par iustice & par merite. Vous mettez dans le nombre des fautes pretenduës, de n'auoir point armé & exposé à la mort vingt mille ieunes hommes, pour leur faire rẽplir de leurs corps les fossez du bois de Vincennes, manger les murailles & les portes : sur tout vous nous representez, cõme vne foiblesse de courage, de n'auoir point destourné le Roy, par vne guerre ciuile, de l'assistance de ses alliez d'Italie, & du chastiement de ses sujets souleuez en Languedoc.

Apres toutes ces choses, qui sont glorieuses pour Monsieur, & honnorables à son conseil, vous apportez pour comble d'abomination ces belles paroles : *Il vous ont vni auec la Reyne : i'adnoüe que c'est vn acte de pieté, de reduire vn fils dans l'obeissance de sa mere, pourueu que ce soit à bonne fin; car il faudroit estre bien simple, pour ne sçauoir pas qu'on peut aussi bien offencer Dieu en obeissant à vne mere qui commanderoit chose mauuaise, comme en luy desobeissant en chose bonne.* Ie suis fort aise que vous ayez icy esueillé vostre Theologie : elle est tres-bonne, mais tres-mal appliquée, en ce que vous ne monstrez pas, ny ce que la Reyne Mere du Roy a commandé à Monsieur, ny ce que Monsieur a fait par ordre de la Reyne sa Mere contre la loy de Dieu: vous n'auriez pas mãqué de le faire valoir, si vous l'auiez descouuert. Monsieur n'a donc peu faillir en obeissant, & a grandement merité deuant Dieu en tesmoignant ses ressentimens & bons mouuemens pour les desplaisirs qu'on a rendu à la Reyne sa Mere. Vos ingratitudes & vos mespris dõnerent lieu à la liberté des paroles qu'il vous dit, & à sa retraite. Si vos violences qui sont venuës ensuite, Pag. 14

& les cognoissances qu'on a eu de vos desseins, ont fait embrasser à Monsieur la defense de l'honneur de la Naissance du Roy, & de la sienne ; si la Mere n'a point vsé de l'auctorité que la nature luy donne sur son Fils, pour l'obliger à la vanger ; si son bon naturel, sa prudence, & les aduis de ses fideles seruiteurs l'ont porté à faire paroistre, qu'il ne pouuoit approuuer vostre conduite sans vn notable prejudice de sa reputation, & mesmes de ses droits; trouuerez-vous dans l'Escriture sainte, & dans les liures des SS. Peres, qu'on aye offensé Dieu, en obeissant non pas à la Mere, qui n'a rien commandé ny recommandé que la paix, mais à la nature, qui a fait la premiere loy sur laquelle Dieu a fondé non seulement celle de Moyse, mais
Math. 6 encore son Euangile ? Vous sçauez ce qu'il dist aux Pharisiens, qui la vouloient destruire pour establir leurs traditions. Mais que direz-vous, si vous rencontrez iamais dans l'histoire de Pologne, que le Roy Ladislaus, autant estimé pour sa
Cromerus l. 5. pieté que pour sa valeur, fit pendre vn des premiers de son Royaume, & qui luy auoit rendu de tres-grands seruices, appellé Witoud, parce qu'il auoit mesdit de sa Mere ? qu'eust-il fait, si apres des emprisonnemens, & autres violences estranges, il eust fait imprimer ce que nous auons veu dans vos libelles, & sur tout dans vostre Defense ? Dauid commanda par testament qu'on tuast Semei qui l'auoit maudit, & luy auoit ietté des pierres dans son affliction, encore qu'il luy eust pardonné dans la chaleur de sa cholere, pour faire iustice lors qu'elle seroit passée: quelle peine eust-il ordōné à Semei s'il eust

entrepris de des-honnorer ſa Mere, de l'empriſonner & de la vouloir faire mourir auec ſon Frere? Si le priuilege du Temple & de l'Autel ne peut garantir la vie de cét homme; où trouueriez vous vn aſyle, ſi la iuſtice vous eſtoit faite par vn Roy qui eſt bon & pieux comme Dauid, & comme Ladiſlaus.

Vous concluez voſtre dénombrement des fautes que Monſieur a fait, par l'aduis de ſon Conſeil, en diſant, *Voila des iolis Conſeillers d'Eſtat!* Mais confeſſez, ſi vous n'auez autre choſe à dire: Voila des gens de bien, & des bons ſeruiteurs, deſquels pour concluſion de toutes leurs loüanges, vous dites qu'ils ont reüni Monſieur auec la Reyne ſa Mere; ce qu'ils n'ont pas fait, parce qu'il n'y a iamais eu deſ-vnion: il eſt bien vray, qu'ils n'ont rien entrepris pour la faire naiſtre, comme vous auez fait entre le Roy & ſa Mere, & taſchez de faire par cét eſcrit auec Monſieur. Mais qui eſtes vous, qui auez l'effronterie de nous conſeiller? noſtre capital ennemi, celuy qui nous auez chaſſez de noſtre place & de noſtre bien; qui voudriez ſi vous pouuiez, nous boucher tous les chemins pour nous empeſcher d'y rentrer & d'arreſter voſtre vſurpation. Vos violences contre la Mere & l'Enfant, n'ont fait qu'vne cauſe des deux. Si la froideur de voſtre malice n'auoit point redoublé la chaleur de ces deux cœurs, la nature auroit produit cét effect, & auroit ietté Mōſieur dans les reſſentimens d'vn bon Sang, quand il n'auroit point eſté offenſé en ſon particulier. C'eſt en vain que vous employez vos artifices & vos eſcrits, pour rendre les bons ſeruiteurs ſuſpects, & pour

les diuiser entr'eux ; vos finesses sont découuertes : les brebis ne reçoiuent point de conseil des loups ; elles les cognoissent non seulement par leur puanteur, mais par les vestiges de leur pattes ; c'est à dire, qu'on vous voit dans vos mauuaises actions, & encore mieux dans vos escrits.

Vous quittez la poursuitte des Ministres de Monsieur, & n'abãdonnez point celle de la Reyne Mere : vous ne vous lassez point de dire du mal de celle qui ne s'est point laissée de vous faire du bien. Vous dites, *qu'elle a assemé les Ministres de Mõsieur, par Messieurs de Marillac, de vostre perte* : vous sçauez que ces Messieurs, sur tout le Mareschal, n'auoient pas les bonnes graces de Monsieur, & par consequent ils estoient mal auec ceux qui les possedoient. La Reyne Mere du Roy vous a peu ruiner à Lyon, & se seruir de la mauuaise satisfaction que le Roy auoit de vous peu de temps deuant sa maladie : vous sçauez que l'obligation que vous auez à Messieurs de Marillac, ie n'en diray pas d'auantage.

Vous representez la vanité des esperãces de Mõ-
Pag. 28 sieur, en ce *que le Roy trouue tant de seuretez en la fidelité du Cardinal, qu'il souffre plustost l'esloignement de sa Mere, que la perte d'vn homme tant vtile au bien de ses affaires, & de son Estat.* Ie trouue vn bon mot dans ce discours : vous dites que le Roy *souffre l'esloignement* : c'est donc signe qu'il n'en est pas l'autheur, autrement vous parleriez mal à propos ; ce que vous fuyez plus soigneusemẽt que de mal faire. Il est vray que le Roy souffre ce scandale, comme Dieu, duquel il est l'image ; souffre & permet le peché, mais en fin il le chastie, & fait paroistre

sa iustice, apres qu'on a long-temps abusé de sa clemence. Vous vous chargez du crime, & le Roy de la dissimulation *d'vn esloignement* : c'est le mot honneste que vous donnez à vne prison, & à mille violences qui l'ont accompagnee. Vous continuez tousiours dans vos déguisemens, qui n'ont iamais esté receus par le public ; mais qui peuuent encore tromper le Roy, parce que vous faites en sorte qu'il entend le dernier les veritez qu'il deuroit sçauoir le premier. Vous luy donnez la loüange d'auoir preferé vn mauuais seruiteur à vne bonne Mere, celuy qui prend toutes les meilleures places de son Royaume à celle qui les a toutes conseruées, & vn ingrat à sa Bien-faictrice.

Vous traittez comme égal auec Monsieur, en vsant de ces termes, *qu'il vous auoit iuré amitié*. Par tout on voit vostre orgueil, & vostre mespris insupportable, en parlant de la plus grande Royne du Monde, *si le cœur luy en dit* ; & apres, *que la foiblesse d'vne femme estoit trop peu de chose pour opposer aux pernicieux desseins que vous faisiez éclatter contre l'Estat*. Ainsi la presomption vous rend semblable à l'oyson qui a mãgé de la ciguë: elle vous fait leuer la teste en haut, & apres la ietter tantost à droit, tantost à gauche: vous parlez en homme yure de prosperité ; auez oublié qui vous estes, où la bonté de la Reyne Mere vous a trouué, & où elle vous a conduit. Elle a eu assez de puissance pour vous esleuer ; & lors que vous dites *qu'elle est trop foible pour s'opposer à vos desseins*, vous luy donnez cét auantage d'auoir eu le moyen de vous rendre plus fort qu'elle n'est, & de n'auoir iamais eu la volõté,

Pag. 29
Pag. 31
Pag. 32.

depuis que vous vous eſtes rendu indigne de ſes bõnes graces, d'employer ſon auctorité pour vous oſter le credit duquel vous abuſez. Ne parlez point de la foibleſſe, qui a eſté trop forte pour vous faire grand ; & qui l'eſt aſſez pour vous perdre, ſi elle n'aimoit mieux vous donner le loiſir de vous conuertir. Vous vous ſeruez de ce mot de *femme*, comme ſi vous parliez d'vne petite damoiſelle. Si vous voulez oublier les qualitez que ſa Naiſſance, ſon Mariage, & ſes Alliances luy donnent ; ſouuenez-vous que c'eſt la Mere de voſtre Roy, de voſtre Bien-faicteur, & de celuy qui vous protege : portez quelque honneur à celle qui l'a donné à la France, & qui vous a donné à luy. Mais vous auez oublié ce qu'elle eſt, lors que vous n'auez plus eu de ſouuenance de ce que vous eſtes, auez eſté, & pouuez eſtre lors que Dieu vous ſera Iuſtice.

Vous auancez beaucoup de choſes, & n'en prouuez pas vne : la bonne opinion que vous auez conceu de vous-meſmes, vous fait croire que toute la terre dira de vos eſcrits, ce que les diſciples de Pithagore diſoient des leçons de leur Maiſtre. *C'eſt luy qui l'a dit.* N'auez-vous iamais penſé que vos actions peuuent auoir oſté quelque creance à voſtre pourpre? que vous auez eſté ſi ſouuent ſurpris en menterie, à faute de memoire & de probité? qu'il vous eſt neceſſaire d'auoir des fortes raiſons, & des cautions meilleures que celles du P. Ioſeph & de voſtre Confeſſeur Mulot?

Vous dites *que la Reyne Mere du Roy a voulu ranger Monſieur dans l'alliance de Florence, que c'eſtoit ſon principal deſſein, & ce qui a pluſtoſt armé ſa reſolution*

contre vn homme qu'elle n'eust iamais abandonné, apres l'auoir si hautement protegé, & luy l'auoir si dignement seruie. Vne chose de si grande importance ayant esté auancée, il la falloit appuyer de quelque piece iustificatiue, ou d'vne conjecture. Vostre dessein n'estant que d'emprisonner à petits frais, le petit peuple, vous ne voulez faire que des liures d'vn sol ou de dix-huict deniers : outre que vous seriez bien en peine d'apporter quelque preuue, n'en ayant point en main. Si le Mariage de la Princesse de Florence auec Monsieur estoit le principal dessein de la Reyne Mere du Roy ; c'est vne grande merueille de ce qu'elle l'a si bien caché que personne ne l'a apperceu : les choses qu'on a si fort à cœur ne s'oublient pas aisément, & ne se couurent pas facilement : rien n'empescheroit (au moins à present) qu'on ne fist paroistre cette volonté ; sur tout, lors qu'il n'y a rien en ceste alliance du costé des parties, qui en doiue destourner. La Princesse est d'aussi bonne maison que la Reyne Mere du Roy, & Monsieur n'est pas de meilleure maison que le Roy Henry le Grand. Si on auoit pensé à ce Mariage, il n'y a ny manquement de iugement, ny entreprise contre l'Estat, ny rien qui puisse donner soupçon qu'il seroit priué de la benediction des enfans, ce que nous deuons rechercher. Vous auez tort de dire, que le desir que la Reyne Mere du Roy a eu de cette Alliance a esté cause de ce qu'elle vous a abandonné. Vous sçauez que cela n'a iamais esté mis en consideration, mais d'autres choses qu'on vous a desia dit, & que vous faites semblant d'ignorer. Si la Reyne *vous a protegé hautement*, cela vous obligeoit à la

seruir dignement. la fin qui couronne & découure toutes les œuures, & toutes les intentions, a fait voir les vostres; & si vous auez serui plus fidellement vostre Maistresse, que vous ne vous estes finement seruy d'elle, pour arriuer là où vous estes. Apres vostre grand establissement, vous luy ostez les biens que sa condition & sa vertu luy auoient acquis, pour vous maintenir dans ceux que vous tenez de sa bonté: souuenez-vous, que vous auez dessein de reduire à la necessité celle qui vous a donné le moyen de tenir la meilleure table de France.

Vous venez sur la fin à vostre apologie; vous taschez de monstrer, qu'il ny a point d'apparence *que vous entreprenieZ contre le Roy & l'Estat, pour auoir quelques gouuernemens, & quelques charges, auec vne compagnie de gardes, qui n'est que pour vous deffendre contre tant d'attentats que l'on a faict contre vostre vie: ce qui n'est pas suffisant pour conquerir vn Royaume, &c.* Il me semble que i'entens l'Histoire d'vn riche Portugais, qui se retiroit en son pays, apres auoir fait des grands profits au Mexique, & declaroit en secret à vn sien ami, qu'il auoit dans le vaisseau deux cens mille escus. Le Marchand estant mort, son compagnon alla trouuer le Roy d'Espagne Philippe II. pour luy demander quelques quartillos, que son ami, qui n'auoit point d'heritiers, luy auoit laissé. Vous dites que la moitié des fortes places du Royaume, & trois ou quatre grãdes Prouinces, qui sont en vos mains ou de vos cõfidens, toutes les grandes charges de l'Estat vnies à vôtre personne, ou exercées par vos cõmis, toutes les finances, vn regiment des gardes, vne cõpagnie

de gensdarmes, vne de cheuaux legers, vne troisiesme de carrabins, dix mille hommes dans vos forts & citadelles, & l'absoluë disposition de toutes les forces de France, sont quelques petits gouuernemens, des petites charges, des petites gardes & des petits biens. Il n'y a rien en tout cela de grand que vous, & vos actions. C'est vn témoignage de cette ingratitude que vous auez souuent reproché au Roy : comme c'est aussi vne preuue que vous estes bien mal-heureux, d'estre enuironné & pressé par tant de gens, de peur des entreprises sur vostre vie. Elle seroit en seureté & liberté: si l'amour des grands & des peuples vous gardoit. Vous auez tellemēt irrité les particuliers & le public, que vous craignez comme vn tyran: il vous semble que tous les hōmes qui vous approchent sont des assassins, tous leurs doigts des poignard, & tous les fers de leurs esguillettes des stiletes. C'est qu'il est impossible de faire le mal, sans auoir apprehension de le receuoir ; & Dieu l'a ainsi ordonné, que l'homme criminel seroit le premier bourreau de sa Iustice. C'est ce qui vous rend plus digne de compassion que d'enuie; & qui portera ceux qui cognoistront les craintes qui accompagnent vostre pouuoir, à desirer plustost d'estre dans la basse, estroitte & obscure cōdition d'vn pauure Curé de village, que dans l'esclat de vostre Escarlatte Eminentissime, de vostre Lieutenance Generallissime, & de vostre Admirauté Illustrissime. Si les titres, les biens, & les flatteurs rendent les hommes bien-heureux, vous le deuez estre: si les vrayes & fausses alarmes, les chagrins & les infirmitez les peuuent faire mal-heureux,

humiliez vous, en confessant que vos maux sont plus sensibles que vos biens. Le moindre déplaisir altere vn grand contentement, comme vn grain de poison corrompt la santé de tout le corps : la picqueure d'vn moucheron est plus cuisante que toutes les voluptez du monde ne sont agreables ; & le Sage a bien dit, *que la malice*, c'est à dire l'affliction *d'vne heure, nous fait oublier*
Eccl. 2. *vn plaisir de longue durée.*

Ie renuoye à la liste de vos charges, gouuernemens, & benefices, la refutation de ce que vous
Pag. 34 dites, *que vous ne possedez pas d'auantage que les fauoris des Roys qui ont precedé le nostre.* Pardonnez-moy si ie vous dis, ou que vous auez receu tant de biens de vostre Maistre, & de vostre Maistresse, qu'ils ont confondu vostre memoire, ou que vous les estimez si peu de chose, au pris de ce que vous croyez auoir merité, que dans vostre imagination le poids de vos actions emporteroit celuy de tout le Royaume. Vostre discours est mauuais, lors que vous vous appellez *fauori*, qui est vn mot qui vient de faueur, & n'est pas bien employé pour representer vn homme qui tient tout du merite ; qui n'est pas vn petit complaisant, qui attire les bienfaits en se rendant agreable ; ce qui est, à proprement parler, estre fauori. Vous estes vn grand Ministre, auquel, comme vous dites, *le Roy confie non seulement ses secrets*; mais les principales pieces des Pays de son obeyssance, ne les pouuant consigner à personne plus vigilante & plus vaillante. Si vous n'auez fait cét écrit, reprenez hardiment ce sot Escriuain, qui vous a appellé *fauori*, qui est aujourd'huy le nom des chiens de couchette.

Lors

Lors que vous dites *que le feu Roy a eu des Ministres qui partageoient les affaires*; vous n'auez pas remarqué qu'ils ne partageoint point le Royaume. Iamais homme du viuant de ce grand Prince n'a eu deux gouuernemens d'importance, ny mesmes les places fortes de la Prouince où il a esté Lieutenant pour S. M. iamais Prestre n'a commandé, ny sur la mer, ny sur la terre : iamais Ministre de son Estat n'a composé vn conseil à sa mode : iamais on n'a veu la moindre chose de celle que nous voyons, & que nous n'oserions auoir representé. Nous vous supplions de ne parler pas indignement de son Regne, comme vous auez fait de sa personne, pour releuer vos actions sur les siennes. Si cet Hercule endormi, que vos pigmées mesurent impunement auec leurs petits poulces, se releuoit, il vous abatroit, & tous vos mirmidons, auec le souffle de sa bouche.

Vous nous demandez la paix, pour faire des merueilles; & dites, *Laissez nous en paix seulement, & vous verrez que le Cardinal, apres s'estre reconcilié auec vous, & la Royne Mere* (que vous mettez la derniere) *il fera tout ce qu'il luy sera possible pour acquerir les benedictions du peuple.* Vous auez bonne grace de dire, *Laissez nous en paix* : vous ne parlez pas de la publique, que nous n'auons pas troublée; mais de la vostre particuliere que vous desirez de conseruer : c'est à dire, faire ce que vous faites, & auancer tousiours vos desseins sans que personne s'y oppose, ny par paroles, ny par escrits, ny par actions. Au moins si vous estiez semblable aux dieux d'Epicure, qui ne vouloient ny faire ny souffrir le mal, vous auriez quelque raison de de- Pag. 36

mander le repos en le donnant à tout le monde: mais vous estes resolu de le garder si vous pouuez, en le rauissant à la Reyne Mère du Roy, à Monsieur, à beaucoup de Grands du Royaume, à plusieurs particuliers, à la France, & à toute l'Europe. Vous asseurez que vous ferez fleurir ce Royaume, apres que vous serez reconcilié auec ceux desquels vous cognoissez le bon naturel: ils honnorent le Roy, aiment l'Estat, & ne sont pas vindicatifs: mais la grandeur de vostre peché, & la priuation de la grace de Dieu, vous font dire auec le premier qui respandit le sang humain, *Mon offence ne merite point le pardon.* Ce desespoir vous a fermé les yeux, & a fait obstiner vostre esprit au mal; auquel il ne sçauroit courir à toute bride, sãs rencontrer bien tost vn achopement, & la cheute, qui sera la fin des miseres d'vn grand nombre de gens de bien. Vous sçauez que la reconciliation ne seroit pas mal aisée du costé des persecutez, qui doiuent desirer de rentrer dans leurs pays, dans leurs charges, dans leurs biens, sortir des prisons, & de la necessité. Sur tout, vous n'ignorez pas que la Reyne Mere du Roy, & Monsieur, ne voulussent estre en la place que Dieu & la nature leur ont donné; en estre dehors, est vn estat de violence: le centre de ces deux cœurs est celuy du Roy; c'est le lieu de leur repos, duquel vous les auez arrachez pour les laisser en vne continuelle agitation. Ils cherchent tous les moyens raisonnables pour y reuenir: mais ils vous trouuent cõme vne barriere en leur chemin; vous les repoussez auec les armes, auec les calomnies secrettes dãs l'oreille du Roy, & auec les publiques dans les escrits.

Genes. 4.

Vous ne les appellez, ny auec la langue, ny auec la main, & encore moins auec l'esprit : on le cognoist estre si double, de si petite foy, & rempli de tant d'inuentions, que vous ne manquerez iamais, apres vne reconciliation simulée de vostre part, d'enueloper vn iour sous vn mesme filet la Mere, & le Fils. Si vous les voulez atraper, ie vous aduoüe franchement qu'il faut presenter des cautions meilleures & plus suffisantes, que ne sont les deux hommes que nous auons nommé.

Le reste de vostre escrit, & de vostre esprit, s'employe pour representer à Monsieur *sa foiblesse, & les forces de la France.* Il est vray, que Monsieur est bien aise d'estre plus foible que le Roy; & bien marri de l'estre plus que vous, qui auez toutes les forces, & les meilleures places du Royaume. Nous voudrions que l'Estat fust encore plus puissant que vous ne le dépeignez: il le seroit sans les ruines que vous auez fait, sans les diuisions que vous y auez apporté, s'il auoit les hômes que vous auez fait perdre mal à propos; si les munitions & canons qui sont dans vos places estoient dans les Arsenacs; & si les Finances que vous auez mis dans le Haure & Broüage, estoient en la place des prisonniers de la Bastille dans des sacs entassez, au lieu de tant de pauures miserables qui sont les vns sur les autres. Il vous faut resoudre, pour continuer vos violences, de la descharger, si vous ne voulez que la contagion s'y mette pour vous en defaire, & accuser de la mort de tant de gens de bien vne fiéure de pourpre, encore qu'elle soit procurée par la vostre.

Vous dites pour conclusion, *que vous occupez*

Pag. 37. 38. 39.

Pag. 40. 41. 42.

toutes les affections du Roy, & ne pouuez estre d'humeur de quitter la place que vous tenez dans l'Estat. La Reyne Mere du Roy, la Reyne Espouse du Roy, Monsieur Frere vnique du Roy, tous les Princes du Sang, les autres Princes & Grands du Royaume, tous les seruiteurs de S. M. & son peuple, sont à ce compte bien mal-heureux de n'auoir rien dans cette affection; ce qui ne peut estre, si vous l'occupez tout. Puis que nous n'auons point de place dans ce cœur Royal, nous croyons que les semences de quelque compassion y sont encore; & qu'elles germeront auec le temps. Permettez nous au moins de flatter nos esperances pour l'aduenir, puis que vous ne nous laissez rien pour le present, & que vous parlez d'occupation & possession, comme feroit vn demon, ou vn sorcier. O Dieu, où sommes nous, à quel point est montée l'impudence! on nous appelle aupres du Roy; & on nous dit en mesme temps, qu'il n'y a plus de part dans sa bien-veillance pour nous, comme si nous pouuions estre en seureté sans cela. Celuy qui nous a chassé non seulement du Royaume, mais de l'esprit de nostre Roy, tient la moitié de celuy-là, & celuy-cy tout entier, comme il confesse luy-mesme. Apres cela il dit, *qu'il ne sera pas en humeur de se defaire de la place qu'il a dans l'Estat.* C'est que vous croyez la posseder à vie, comme vn benefice dans le titre duquel vous voulez mourir. Vous croyez que l'auctorité que vous auez, est acquise par quelque droit, & asseurée par les loix Royales & Imperiales. Cela seroit vray, si la mesme puissance qui l'a donnée par excez de bonté, ne la pouuoit oster par

raison & iustice ; & si les seruiteurs des Roys n'estoient point de iettons dans les mains de leurs Maistres, qui s'en seruent pour vn grand & pour vn petit nombre. Aduoüez que vostre fortune est non seulement malicieuse, mais folle ; son aueuglement nous feroit rire, si elle n'estoit plus meschante que plaisante ; & si nos maux n'estoiẽt plus sensibles, que vos impertinences agreables. Vous exhortez Monsieur *de retourner sans traiter*. Il ne le fera pas par vostre conseil, mais par sa bonne inclination : lors que les empeschemens que vous apportez seront ostez, & qu'vn article sera vuidé, on n'en desirera point d'autres. Vostre puissance est suspecte, vos violẽces trop recognuës, & vostre naturel trop dãgereux : toutes les vertus, sur toute la generosité & bonté doiuẽt estre cõduitss par la prudence, qui enseigne à Mr. par l'experience du passé, ce qu'il doit faire pour l'aduenir.

Vos remonstrances seroient receuës, si vous estiez non pas comme vous dites *son ami*, mais son seruiteur. Vous dites *qu'il touchera le cœur du Roy par vn repentir de bonne grace.* Dequoy voulez-vous qu'il se repente ? de ne s'estre point laissé emprisonner dans le bois de Vincennes ? de ne s'estre point laissé prendre dans Orleans ? d'estre sorti du Royaume, lors qu'on l'a chassé auec vne armée ? d'auoir trouué mauuaise la detention de la Reyne sa Mere ? de s'estre plaint du traitement qu'vn seruiteur ingrat luy a fait, & des crimes qu'il luy a imposez ? Pag. 42.

On ne demande point pardon des maux qu'on a souffert, ou ausquels on s'est opposé ; mais de ceux qu'on a fait ou laissé faire : la penitence ne suit

point la patience, mais l'offenſe : puis que vous ſeul eſtes dans cette-cy, cherchez le remede de celle-là ; & pour la rendre parfaite, ayez toutes ſes parties : à ſçauoir le deſplaiſir d'auoir fait le mal, la confeſſion de vos fautes, & la reſtitution des Finances, places, & charges que vous auez pris au Roy. Sur tout reparez la reputation que vous auez raui par vos calomnies, que vous auez porté iuſques dans les oreilles de S. M. & ietté dans le public par les declarations, & eſcrits remplis de diffamations ſcādaleuſes & impoſtures abominables. Dieu ne vous donnera iamais l'abſolution de ces crimes, que vous n'ayez rendu l'honneur que vous auez oſté. Si voſtre Confeſſeur, en la perſonne duquel vous auez dit ſouuent que vous auiez vni la charge de voſtre bouffon, ne vous oblige à cette ſatisfaction, il ſe damne auec vous ; & vous eſtes auſſi ſage que luy, lors que vous propoſez encore à Monſieur *l'exemple de Charles de Lorraine.* Vous ne pouuez dire la moitié d'vne hiſtoire, ſans faire penſer que vous auez le deſſein de la rendre entiere ; ce qui des-honnore le Roy, l'aduertit de ſon ſalut, & monſtre le chemin que vous deſirez de prendre, ſi on ne vous arreſte.

Mulot. Pag. 43.

Voylà ſommairement ce qu'on peut vous remonſtrer ſur le ſujet de voſtre Remonſtrance : de laquelle ie peux dire, ce que diſt vn meilleur Cardinal que vous n'eſtes, à vn meſchant Antipape qui fit vne lettre pour la reformation de l'Egliſe ; qu'il feroit mieux de luy monſtrer des bõs exemples, que de luy enuoyer des grandes harangues.

Nous vous demandons ceux-là, comme tres-neceſſaires à voſtre ſalut ; & meſpriſons celles-cy,

comme remplies de calomnies & d'impertinences : on les voit entasſéee les vnes ſur les autres, non ſeulement dans voſtre Remonſtrance, mais dans toue les eſcrits, que vos flatteurs, loüez à pris d'argent, ou attirez par l'eſperance des dignitez & charges, ont compoſez ou fagotez. Entre ceux-là nous auõs remarqué *le vieux Courtiſan deſintereſſé* : lequel ayant effrontément menti en toutes les paroles du titre de ſon eſcrit, il ne ſe faut pas eſtonner ſi tout le corps de ſon diſcours eſt menteur ; n'y s'il a eſté peu iudicieux dans l'eſlection des choſes qu'il a dit, puis qu'il paroiſt fol en l'inſcription de ſon ouurage.

Second libelle, le vieux Courtiſan deſintereſſé.

Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan*, ſans eſtre vieux. Il dit qu'il eſt *Courtiſan*, & eſt Religieux. Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan*, eſtant ſorti de la Cour fort ieune, & s'eſtant ietté dans vn Conuent auſſi toſt qu'il y eſt rentré. A la verité, ayant eſté plus long temps dans la Cour d'vn Prince infidele que dans celle d'vn Roy tres-Chreſtien, il pourroit paſſer pour Courtiſan, s'il euſt adiouſté du Turc. Il ne ſe peut auſſi appeller *deſintereſſé*, ayant pris la plume lors qu'il s'eſt intereſſé dans vn Eueſché, qu'il a raui contre les droits de la Reyne Mere du Roy, contre les intereſts de ſon amy, & du Protecteur de ſon Ordre ; ayant couru ſus à trois affligez, pour leur arracher leur bien. Son pere qui auoit employé ſon bien au ſeruice de nos Roys, euſt deteſté ceſte fripo nerie. V. E. aduertira donc cet Eſcriuain, qui a chambre & entretied en voſtre hoſtel, & qui a, apres le breuet de l'Eueſché, voulu teſmoigner ſon zele & recognoiſsãce, prenãt vne plume pour voſtre defenſe, qu'il a bronché,

comme vous en voſtre Remonſtrance, au premier pas qu'il a fait. Il n'eſt pas plus ferme dans la ſuite de ſon diſcours, qui eſt en effect vne cenſure critique, ou vne anatomie non pas d'vn braue Chirurgien, mais d'vn ſale chercutier, de la lettre que la Royne Mere eſcriuit au Roy, apres ſa ſortie de Compiegne; pour rendre compte à S. M. des ſujets qui l'auoient portée à prendre la route des Pays bas. V. E. qui a, comme l'Empereur Conſtantin, des ſouris dans ſon Palais; en a trouué vne qui a rongé les lettres de la Reyne voſtre Bienfactrice. Vous auez voulu que ce beſtion laiſſaſt couler ſus le papier la baue venimeuſe de ſa folle paſſion, pour empoiſonner ceux qui liront les ſaillies de ſon petit eſprit. Ie me contenteray de vous en repreſenter quelques vnes, ne voulãt point perdre le temps, ny abuſer de voſtre loiſir pour vous les eſtaller toutes. Les penſées ſont groſſieres & malignes; les paroles ſont d'vn homme qui a oublié le langage François, dans le long temps qu'il a eſté & trafiqué parmi les Barbares.

Il commence, *Ayant veu courre la lettre de la Reyne*: il a veu courre vne lettre; il eſt vray, qu'il a eſté le chien qu'on a laſché & ameuté apres cette lettre. Il adiouſte, qu'il a creu *que le Roy ne trouueroit pas mauuais que ie fiſſe quelques reflexions, que la raiſon peut faire à tout eſprit non intereſſé, vn peu clair voyant, & capable de ratiocination.* Quel galimathias eſt-ce là? quelle conſtruction peut-on donner à ces paroles? diroit-on pas que c'eſt vn eſcrit de Deſuiettes de Normãdie, ou du Bouriquet de la Martegale de Prouence? Voylà vn eſchantillon d'eloquence bien embarraſsée, qui deuroit eſtre plus nette

à l'entrée, pour ne degoutter point le Lecteur. Voicy le bon ſens du vieux Courtiſan : il dit, *La Royne attribuë la cauſe de ſa ſortie à la dureté de ſa priſon : mais cette cauſe eſt ſans eſtre, & ſans fondement. Quand elle eſt partie de Compiegne, elle y eſtoit auec pleine puiſſance, ſans gens de guerre, & ſans gardes de la part du Roy: en quel pays cela s'appelle il dure priſon ? mais s'il luy eſtoit dur, peut eſtre, d'eſtre traitté auec tant de reſpect, & n'auoir pas pretexte de ſe feindre priſonniere, eſtoit vne Croix & vne priſon à ſon eſprit deſireux qu'on la creuſt bien durement arreſtée, pour faire pitié & donner couleur à ſes plaintes.* O l'eſcolier de Cour ! ô le mal adroit homme pour vn vieux Courtiſan, duquel V.E. a faict vn lourd & groſſier Eſcriuain ! Il n'y a pas vn mot en tout ce diſcours qui parte du ſens commun de l'Autheur, & qui ne choque celuy du Lecteur. Quand il dit, *que c'eſtoit vne Croix à la Reyne d'eſtre traittée auec tant de reſpect*, il parle en vray conte de la Croix, ou autrement Herti des petites maiſons. Lors qu'il adjouſte, *qu'elle a deſiré qu'on la creuſt bien durement arreſtée pour faire pitié*, il taſche de perſuader aux foibles eſprits ſemblables au ſien, que la plus grande Princeſſe du monde a voulu ſouffrir vn mal cuiſant pour eſmouuoir vne compaſſion, qui n'eſt iamais vn remede. Elle auroit moins d'eſprit & de courage que les gueux de la Cour des miracles pres la porte de Montmatre à Paris, qui ſe font des playes & irritent leurs vlceres pour émouuoir la charité des paſſans, deſquels ils tirent quelque aumoſne. Mais à quoy ſert de ſouhaiter le mal, qui ne fera qu'horreur aux hommes, & les portera à ſouſpirer ? De la meſme ceruelle, qui a

conceu ce beau discours, est sorti celuy qui est en la page huictiesme; là où pour déguiser la detention de la Reyne à Compiegne, il dit : *Elle y estoit auec toute sa maison, bien payée des Estats & pensions que le Roy luy donne, obeye en tout ce qu'il luy plaisoit de commander, en pleine liberté de s'aller pourmener par tout où elle vouloit.* Ainsi parlent les voleurs qui ont battu, desualisé, & despoüillé vn pauure Marchand : ils disent qu'il leur a vne grande obligation, parce qu'ils luy ont donné la vie. La Reyne doit confesser par le discours de vostre Escriuain, que vous luy auez fait beaucoup de bien de ne la reduire pas au pain des prisonniers, de ne l'auoir pas mise en basse fosse, & de n'auoir pas mis à ses pieds des fers de cent liures : en fin vous luy auez laissé l'air & le iour libres ; car pour la campagne que vous luy auez presenté, vous sçauez que c'estoit vne leurre : mais les aigles ne s'y prennent pas.

Pag. 8.

Il est plaisant lors qu'il dit, *que la Reyne Mere du Roy estoit obeye à Compiegne en tout ce qu'il luy plaisoit de commander.* Qui croira ce que vous escriuez, puis que vous ne le croyez pas vous mesme? Ie vous demande si le mot qu'elle donnoit en apparence n'estoit point changé, si l'entrée & la sortie des siens dépendoit d'elle, ou du Gouuerneur que vous y auiez mis ; si ses domestiques n'estoient point conduits deuant luy par des hallebardiers, & s'il n'est pas vray qu'il interrogeoit ceux qui arriuoient plus soigneusement, qu'on ne fait les estrangers aux portes des plus importantes places du Royaume? Les corps de garde de vostre Infanterie estoient iusques dans la

baſſecour du Chaſteau, la Cauallerie tenoit le dehors. Vous oſtates les gens de pied pour inuiter la Reyne à vne ſortie, que vous deſiriez de rendre funeſte : vous auez voulu prendre cét oyſeau Royal au paſſage, mais Dieu a rompu vos filets. Voſtre Eſcriuain Leuantin parle de ces choſes comme s'il eſtoit encore à Conſtantinople, informé par les aduis de Monſieur de Guron.

Ce qui eſt en la page dixiéme, eſt encore plus ridicule. Vous dites *que la façon dont le Roy s'eſt gouuerné en ſa ſeparation d'auec la Royne ſa Mere, monſtre bien qu'elle n'a pas eſté arreſtée en criminelle : elle n'y a du tout point eſté arreſtée.* Voila les conſiderations de voſtre Courtiſan, qui eſcrit en vray Secretaire de Sainct Innocent. Il loüe en la façon auec laquelle le Roy s'eſt ſeparée d'auec la Reyne ſa Mere, laquelle n'a pas eu l'honneur de voir ſa Majeſté pour luy dire adieu; comme elle fit l'an 1617. eſtant renuoyée à Blois. Deuant que S. M. partiſt de Compiegne, les corps de garde furent poſez par les ordres de V. E. autour du chaſteau, le premier Medecin auoit eſté pris, les clefs des portes auoient eſté oſtées aux ſiens: apres cela *elle n'a pas eſté arreſtée en criminelle.* Comment appellez vous cét arreſt fait de ſa perſonne ? eſt-ce pour matiere ciuile, & pour les debtes qu'elle a fait pour vous enrichir, ou parce qu'elle eſtoit deuenuë furieuſe ? Nous n'auons pas ouy dire qu'elle aye fait aucune extrauagance : mais nous voulons demeurer d'accord qu'elle *n'a point eſté arreſtée en criminelle*, car elle eſt innocente. Vous aduoüez donc qu'elle a eſté arreſtée, non pas en criminelle, parce que vous recognoiſſez qu'elle ne

Pag. 10

l'eſtoit pas. Voſtre Courtiſan corrige ſon diſcours impertinent par vn autre plus ſot, lors qu'il adjouſte : *Elle n'y a point du tout eſté arreſtée.* Ie trouue donc fort eſtrange qu'elle ne ſoit allée à Paris, & n'aye pris ſa retraicte en ſon Palais du fauxbourg Sainct Germain, puis que rien ne la retenoit à Compiegne, & qu'elle eſtoit en pleine liberté. On voit l'effronterie de voſtre barboüilleur de papier, en la ſuitte de ſon ouurage, lors qu'il aſſeure *que la ſeparation du Roy & de la Reyne ſa Mere n'a point eſté pour voſtre ſuiect* : Il iure non pas à foy de Prelat, car il ne l'eſt pas encore, *que la declaration du vingt troiſieſme de Feurier n'en fait point de mention.* Vous croyez que les regiſtres du Parlement n'en ſont point chargez, & que toutes les copies ſont perduës : c'eſt vn fait trop public, voſtre imprudence vous a porté à l'imprimer, & voſtre malice l'a voulu ſupprimer. Vous forgez maintenant des cauſes nouuelles & chimeriques, en termes generaux. Vous n'auiez pas encore dit ces beaux mots *que la Reyne affectoit d'eſtre en mauuaiſe intelligence auec le Roy.* Au contraire (puis qu'il ſe faut ſeruir de vos paroles) vous ſçauez que la Reyne ayant affecté d'eſtre bien auec le Roy, ſon amour la conduiſit au lieu qui eſtoit deſtiné pour luy ſeruir de priſon. Le deſir ardent de veiller à la conſeruation de la ſanté de S. M. d'eſtre aupres d'elle pour empeſcher vos mauuais offices, & pour effacer de ſon eſprit les impreſſions que vous donniez contre elle, la fit opiniaſtrer (contre les aduis de ſes ſeruiteurs, & en apparence contre voſtre deſſein) à ſuiure le Roy par tout. Vous ſçauez-bien les efforts que vous fiſtes ſemblant de vouloir faire

pour rompre sa resolution : mais si l'amour maternel fut plus fort que vos artifices, s'il fist partir la Reyne Mere de Paris, & l'obligea à ne quitter iamais le Roy ; nous pouuons dire auec verité, qu'à Compiegne vos finesses furent plus fortes que l'amour maternel, qui se trouua arresté par vostre violence.

Vostre censeur est plaisant, lors qu'il asseure *que la lettre que la Reyne a escrit aussi-tost apres la sortie de Compiegne, a esté dressée par la ceruelle du Coigneux.* Ainsi (pour parler en termes de Paris) on coigne tousiours sur ce pauure Coigneux. Mais prenez garde, qu'en le voulant faire passer pour meschãt, on ne le recognoisse pour saint: il ne se peut faire que par miracle, qu'en mesme temps il aye esté à Auenes, en Artois, & à Remiremont en Lorraine, & qu'il aye escrit vne lettre sur la sortie de la Reyne, & sur sa retraitte aux Pays bas, deuant qu'il sceust ces nouuelles. Si vos Escriuains ne sont plus sages, ils feront receuoir pour Prophetes ceux que vous descriez comme insensez, & vos Prophestes seront estimez des fols à la mode de Turquie.

Vostre Courtisan est-il si vieux, qu'il a oublié, comme on parle à la Cour, lors qu'il dit *que la Reyne auec vne inexcusable fermeté a tousiours demandé au Roy, qu'il trouuast bon qu'elle ne fist rien de tout ce que pour la seureté de son Estat, il desiroit d'elle : tant, qu'en fin la condescendance trop grande du Roy en son endroit, luy a donné moyen d'executer le dessein de sa retraitte?* Icy les meilleurs esprits de France seroient bien empeschez de iuger, si le sens de ce discours est plus sot que les paroles : ceux qui ne co-

gnoissent pas ce bon autheur, croiront, en voyant le titre de vieux Courtisan, que c'est quelque bon homme de cent ans, qui radote, & parle comme on faisoit du temps des Romans.

Pour faire passer pour actions de Iustice & de zele au seruice du Roy toutes les violences que vous auez fait, vous dites *que beaucoup de gens croyent qu'aux affaires passées d'Italie on auoit quelque intelligence auec les estrangers.* Est-il possible que vous ayez fait tant de declarations, écrit tant de lettres, cõposé vn si grand nõbre de libelles, sans en découurir quelqu'vne? que vous ayez rempli vos imprimez de toute sorte d'injures, & que vostre discretion aye caché quelque histoire qui pouuoit rẽdre la Reyne Mere du Roy criminelle, & faire paroistre vostre innocence? Si vous auiez peur de la diffamer, vostre respect auroit plustost retenu les calomnies qui sont dans vostre *Defense du Roy & des Ministres*, que les veritez, que vous faites semblant de sçauoir. L'emprisonnement d'vne Reyne doit estre accompagné de la publication du mal qu'elle a fait, afin d'arrester les plaintes des siens, & d'étouffer la compassion des peuples. Apres auoir faict tout ce que vous pouuez de mal ; dites tout ce que vous auez sur le cœur. La Reyne Mere du Roy vous en defie, & dit qu'il n'est pas en vostre puissance de faire voir, que ny de volonté, ny de parole, ny par effect elle aye rien entrepris contre le seruice du Roy. Toutes les condemnations sont fondées sur des faits particuliers : il faut monstrer quel meurtre a fait celuy qu'on appelle meurtrier; qui a esté empoisõné par l'hõme, qui est accusé d'estre empoisonneur. Il est

Pag. 16.

aussi necessaire, de faire voir auec quels estrangers quand, cõment, pourquoy, & à quelles conditions on a traitté contre le bien de l'Estat, & intentions du Roy. Vous verrez, comme la découuerte & la poursuitte d'vn crime se doiuent manier, si les portes de la iustice sont vn iour ouuertes contre vous. Vous n'auez leu dans nos écrits que les etiquettes des sacs, qui sont remplis des pieces que nous voulons employer : & vous aurez peu cognoistre, qu'auec nostre misere, & vostre grande puissance; nous sçauons bien de vos nouuelles, encore que nos recherches ne coustent pas tant au Roy comme font les vostres.

Le vieux Courtisan nous veut faire croire qu'il ne sçait que les nouuelles de la basse-court, quand il dit, *qu'il seroit bon de sçauoir qui sont ceux qui ont fait telles menaces à la Royne Mere, iamais on n'y pensa*. On voit bien par ce discours, que Mõsieur le vieux Courtisan n'est sorti de son Cloistre pour rentrer dans le monde, que depuis quatre iours. Il a esté appellé pour faire passer pour œuure de grand merite deuant Dieu l'emprisonnement de la Reyne Mere du Roy, & gaigner vn Eueſché en faisant vne Theologie nouuelle à la Courtisane, ou à la Turque, & prenant l'Alcoran pour l'Escriture Saincte. Si ce Frere ignorant veut sçauoir au vray qui a menacé la Royne Mere du Roy, & luy a dit des paroles bien rudes : sur tout qu'on luy osteroit tous ses Officiers, si elle ne vouloit reprendre ceux que vous luy auiez donnez pour espions ; il s'en faut enquerir de Mr. le premier President, qui est Chef de la premiere cõpagnie de Iustice du Royaume : il a fait autrefois

profession de Cauallier, sans doute il dira franchement ce qu'il sçait, & preferera la décharge de sa conscience à l'affection qu'il à pour vous. Le Mareschal de Schōbert & Garde des Seaux en pourroient bien dire quelque chose, s'ils vouloient: mais il ne les faut pas presser, parce qu'ils sont vn peu choleres, & qu'ils craignent de vous offenser. Vostre vieux Courtisan, qui les voit tous les iours se peut enquerir d'eux tout doucemēt, & apprendre ce qu'ils ont dit à la Reyne Mere à Paris, & à Compiegne, pour obeyr à vostre passion contre leur sentiment.

Vous confessez *que vous auez osté à la Reyne son Medecin* : ce qui ne s'accorde pas auec ce que vous auez dit en la page dixiesme, qu'on auoit laissé la Reyne à Compiegne auec toute sa maison: en laquelle le premier Medecin estoit vn des principaux, le plus necessaire, & personne qui vous deuoit estre sacrée : mais vous dites *qu'il estoit vn broüillon, factieux, & boute-feu.* Sur quoy vous alleguez Caton, & luy faites dire ce à quoy il ne pensa iamais. Peut-estre que vous auez desiré des choses du Medecin de la Reyne pour le restablissement de vos parens aupres d'elle, que les poursuittes d'vn seruiteur n'ont peu gaigner sur la raison de sa Maistresse : nous ne sçaurions croire qu'il vous aye fait esperer plus qu'il ne pouuoit & deuoit : vous qui estes sa partie, l'auez fait amener chez vous, & luy auez baillé la question (de parole s'entend) sur cét article, & plusieurs autres. C'est vn tesmoignage qu'il est innocent ; & que ses depositions ne vous peuuent seruir contre la Reyne, parce qu'il est viuant.

Si vos

Si vos actions n'estoient des plus asseurez tesmoignages de la perte de vostre respect, que vos escrits, on diroit que vous l'auez perdu en parlant d'vne grande Reyne, & de vostre Bienfactrice, comme d'vne petite marchande de Paris. Ie laisse à part, qu'en la page deuxiesme vous auez dit *qu'on peut sans crime douter de la sincerité de ses paroles* : & que dans tout cet escrit, au lieu que vostre recognoissance ne deuroit point espargner cette repetition, *la Royne Mere du Roy* ; vous dites, *elle*, *elle*. Souuenez-vous au moins que c'est elle qui a fait vn bon & grand L. & que vous auez tant d'obligation à cet ouurage, & à l'ouuriere, qui est celle de vostre auancement, que vous deuriez tancer ceux qui escriuent pour vous. *On luy offre de s'aboucher auec le Roy ; elle en tire suiet de plainte : on luy propose Mante & Chartres ; elle veut que ce soit à Compiegne.* On a respondu à cet article, dans les obseruations sur vostre Declaration : mais parce qu'on recognoist par l'oubliance des bien-faits que vous auez la memoire fort courte, on vous repetera que cette entreueuë que vous auez offert en passant, quand elle n'eust pas esté suspecte, ne pouuoit produire que des larmes, des souspirs & des sanglots, capables de faire mourir la Reyne Mere du Roy. Elle eust trouué sa Majesté tellement preuenuë par vos artifices, qu'vn demi quart d'heure ne pouuoit guarir les maux de quatre mois ; & vn adieu ou compliment semblable à celuy du depart pour aller à Blois, estoit suffisant d'enuoyer la Reyne aux abois. Vous estes fasché de ce que sa prudence a cogneu vostre artifice: vous escumez de rage lors

L. Louys.

qu'on descouure vostre jeu ; vous estes autant marri quand on est sage, que vous estes ioyeux lors qu'on est temeraire : vous voulez faire & escrire le mal, & vous estes au desespoir lors qu'on s'y oppose, ou qu'on fait des Apologies. En fin, vous estes tellement accoustumé de faire la guerre sans resistance, que lors que vous en trouuez dans les esprits que vous esueillez, & dans les escrits que vous prouoquez, vous entrez en furie. Il vous faut pourtant resoudre, ou à ne faire ny escrire les mauuaises choses, ou à souffrir qu'on s'y oppose par bons conseils & bonnes responses. Il n'est pas raisonnable, que vous, qui n'estes & ne pouuez iamais estre que seruiteur, ayez cet auantage sur vostre Maistresse, & sur la Mere de vostre Roy, de pouuoir mal faire & mesdire, & qu'elle n'aye ny le courage ny la puissance de se defendre. Elle seroit aussi tres-mal'heureuse, si vostre fortune auoit rencontré des personnes qui vous donnent des mauuais aduis, & font pour vous des libelles ; & que sa vertu fust abandonnée de toute sorte de secours. Vous auez beau à crier & à menacer ; tous les hõmes ne sont & ne seront pas ingrats comme vous. En fin, quãd vous aurez fait, dit, & escrit tout ce qui vous plaira ; on fera, dira, & escrira ce qui ne vous plaira pas.

Pag.20. Vostre Escriuain poursuit auec aussi peu de respect que de sens : *Il dit qu'en elle toute l'Europe eust esté menée en triomphe, pource que ses Enfans y dominent ; comme si les Reynes ses Filles appartenoient à elle seule, & non point au Roy.* Ie croy que vostre Courtisan resuoit, & croyoit que le feu Roy viuoit, lors qu'il a escrit, parlant à vne Mere, que

ſes Enfans appartenoient auſſi bien au Roy qu'à elle. Vous aduoüerez, s'il vous plaiſt, qu'il y a quelque difference entre frere & ſœur, & Mere & filles; nous deuons la vie à noſtre ſource, non aux ruiſſeaux qui en ſont ſortis deuant, ou apres. La premiere & plus grande obligation de la nature eſt pour les Peres & Meres; ils vont immediatement apres Dieu: les affections qui montent ou deſcendent en droite ligne, ſont plus fortes que les collaterales: les reſpects & les amours que ſe doiuent rendre ceux qui ſont ſortis de meſme ventre, ſont fondez ſur le ſang duquel ils ont eſté formez; s'il les porte à s'honnorer & aimer les vns les autres, à plus forte raiſon ce qui en eſt la cauſe & le lien. Cela nous fait voir, que les Reynes d'Eſpagne & d'Angleterre (puis que vous ne voulez point faire mention de Madame la Ducheſſe de Sauoye, qui n'eſt pas de pire naiſſance pour n'eſtre point Reyne) appartiennent à la Reyne leur Mere d'autre façon qu'au Roy. Elles ſont obligées par la nature, & par la loy de Dieu, de prendre vne grande part à ſes deſplaiſirs, & à teſmoigner leurs reſſentimens contre tous ceux qui en ſont les aucteurs. Si voſtre Courtiſan auoit eſtudié en Theologie naturelle & diuine, autant de temps comme il a fait en l'Alcoran & en l'Arabe, il auroit appris ceſte belle leçon, & eſcriroit autrement; pourueu que la recõpenſe de la mitre, qui ne luy fera point changer la ceruelle, ne luy fiſt point changer de diſcours.

La teſte de voſtre Eſcriuain s'eſtant eſchaufée, eſt deuenuë de folle furieuſe; elle fait vn eſlanc d'vn forcené attaché au pilier de S. Mathurin en Pag. 21.

Gastinois, ou de saint Benigne de Dijon, lors qu'il dit, parlant de la Reyne Mere du Roy: *Si elle cuntinuë, elle auroit à craindre de paroistre en fin ennemie de l'auctorité du Roy, & de donner lieu de croire, qu'elle la hayt mesme en sa personne, & non seulement en celles de ses seruiteurs:* vrayement le Roy a vn bon tuteur de sa personne, & de son auctorité. Par vostre foy (s'il vous en reste) cet homme qui se dit desinteressé en toutes choses, est-il plus interessé en la conseruation du salut du Roy & de son Estat, que la Reyne sa Mere? aura-il plus de vertu, apres auoir vendu sa conscience pour vn Eueſché, que la Reyne qui est despoüillée de son bien, pour n'auoir point voulu dissimuler vos vsurpations?

Monstrez-nous le vice qui a corrompu ce bon Sang; il y a long temps que nous vous pressons sur cet article, qui est le seul que vous proposez au Roy. Vous le deuiez cacher au public comme la plus grande de vos meschancetez: vous estes obligé de blasmer cet indiscret, qui reuele vos secrets mysteres, qui sont de persuader au Roy que la Royne sa Mere *est ennemie de sa personne*; à laquelle son cœur ne pense iamais que sa poictrine ne souspire, & que ses yeux ne pleurent. Elle voudroit perdre la vie de laquelle Dieu a tiré celle de sa Majesté, si sa mort pouuoit estre vtile non seulement à sa santé, mais à sa prosperité. Vous sçauez bien qu'elle est de bon naturel; le Roy l'a souuent recogneu: & parce que le sien qui est de mesme trempe, ioignoit facilement ses affections auec celles de la Reyne sa Mere, vous n'auez point trouué de moyen de les desunir,

qu'en ſeparant les perſonnes. Vous y auez adiouſté la violence des ſoupçons que vous auez donné à cette ame Royale: mais elle ſera ſurmontée par la puiſſance inuincible d'vn Sang auſſi genereux qu'il eſt noble. Nous ne le ſupplions pas qu'il ſe vange ſur le voſtre, de l'injure que vous auez fait au ſien : nous prions Dieu qu'il ſuggere à ſa prudẽce d'autres moyens pour vous chaſtier; & que S. M. apporte des remedes iuſtes & puiſſans, aux maux que vous auez fait, & aux blaſphemes que vous auez eſcrit.

Voſtre Eſcriuain dit, *que la Verité, Royne des hõmes & des Anges, a bien perdu ſon credit aux eſprits* (pour dire *dans les eſprits*) *de ceux qui ont dit que V. E. auoit deſſein de perdre l'Eſtat.* Eſt-ce vn iugement temeraire contre lequel il faille inuoquer la Verité, & faire des exclamations d'enfant, lors que nous diſons qu'on voit les apparences d'inuaſion d'vn Eſtat, en la diſtribution de toutes les grandes charges du Royaume, & en la recompẽſe des plus importantes places, qui ſont és mains de ceux qui dépẽdent plus de vous que du Roy? Vous auez depuis peu, ou pris, ou fait dõner à vos amis & creatures les Gouuernemens de Bretagne, de Poictou, de Picardie, d'Anjou, de Bourgongne, & d'Auuergne; voila le tiers du Royaume. Vous auez trente Villes ou Citadelles, deſquelles vous & les voſtres eſtes Gouuerneurs : vous auez vni à voſtre perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral, & faites exercer par vos procureurs celles des Gardes des Seaux, de Surintendant des Finances, de grand Maiſtre de l'artillerie, & de Secretaire d'Eſtat. Iamais les Anglois ny la ligue Pag. 22

dernieres n'ont eu ces auantages en France : ils ont, peut estre, tenu plus de places ; mais il n'y en auoit pas vne si bonne comme est la moindre des vostres. Les Officiers de la Couronne n'estoient pas à leur deuotion, ny les Finãces dans leurs coffres, ny les armes & toutes les munitions dans leurs magazins, ny le Roy preuenu & assiegé par eux, cõme il est par vous, & ceux de vostre faction. Apres cela, nous ne sommes point criminels deuant Dieu, de dire que vous auez toutes les marques d'vn vsurpateur, ou dissipateur ; prenez de ces deux titres celuy qui vous agréera le plus. Ne iuger pas que vous deuez porter l'vn ou l'autre, seroit vn tesmoignage de sottise ; & ne le publier pas, seroit vne conuiction de trahison. Nous sçauons mieux les cas de cõscience que vostre Theologien ignorant, & corrompu : il y a long tẽps que S. Augustin nous a enseigné, qu'il est loisible de iuger hardiment des choses manifestes ; & nous sçauons bien que pour estre vray Chrestien, on n'est pas obligé d'estre grosse beste.

Pag. 23. Sur ce qui auoit esté escrit que vous auiez dessein de faire mourir la Reyne entre quatre murailles, vostre Courtisan se met en cholere, & dit, *que si le respect qu'on veut rendre à la Reyne n'estoit extraordinaire, on le perdroit en cette occasion*; comme s'il n'auoit pas esté foulé aux pieds il y a long temps, & qu'on ne l'eust pas recogneu par les actions, par les paroles & par les escrits. Mais afin que la mauuaise humeur de vostre Courtisan s'appaise, & qu'il ne trouue pas si estrãge ce qu'on a dit ; il remarquera, s'il luy plaist, que ceux qui ont eu le pouuoir & l'audace de faire arrester la

Reyne Mere du Roy, ont peu passer au delà de cette violence, & la faire reserrer plus estroittement. Cela estoit plus aisé apres vn emprisonnement, & moins extraordinaire, que de luy oster la liberté toute entiere. On s'estõne fort peu, quand on dit qu'vn prisonnier, qui se pourmenoit sur les tours & remparts de la Bastille, a esté reserré; mais de le voir pendre dans Paris, cela espouuãte tout le monde. Celuy qui offense, ne pardonne iamais; la mauuaise conscience ne se pouuant asseurer, porte ses entreprises iusques aux extremitez. Dans l'ame malicieuse vn crime attire l'autre, le desespoir vient à la fin qui ioüe de son reste, & croit que les ressentimens des maux qu'il a fait, ne se peuuent estouffer qu'auec les personnes qui les ont soufferts. Vous le prendrez comme il vous plaira: mais ie trouue qu'il y a plus de distance de la pleine liberté d'vne grande Reyne à la captiuité dans vn Chasteau, ou dans vne Ville, que de ce Chasteau ou de cette Ville à vne seule chambre; ce qu'elle a appellé quatre murailles. I'abandonne volontiers le reste du discours de vostre vieux Courtisan, parce qu'il va de mal en pis; & est tellemẽt despourueu de iugement, qu'il est plus digne de compassion que d'indignation, & de risée que de response: tout ce que ie vous peux dire, est, que pour destruire vne bõne cause, & en soustenir vne mauuaise, vous auez choisi vn tres-impertinent Aduocat. Mais vous, qui en voulez auoir de toutes façons, auez iugé que cestuy seroit bon pour les espiciers, droguistes, charlatans, esguilletiers, rubãniers, & beurriers de Paris, pour plier leurs marchandises auec les feuilles

de ce pretendu deſintereſsé, qui ſe tire d'vne Compagnie religieuſe pour arracher vn Eueſché à ſes amis affligez. S'il veut oſter ſes droits à la Reyne, il luy deuroit laiſſer la reputation, & pour mieux couurir le meſpris de ſes intereſts, il feroit bien de ne ſe ſeruir point du temps pour chicaner ceux qui ne ſe peuuent defendre. *La charité*, dit ſaint Paul, *ne cherche point ce qui luy appartient*; à plus forte raiſon ce qui ne luy appartient pas : & nous pouuons dire que ce n'eſt pas eſtre deſintereſsé, de paſſer au delà de ſes intereſts, pour deſrober ou prendre hardiment ceux d'autruy. C'eſt vne petite remonſtrance que vous ferez, s'il vous plaiſt, à voſtre aduocat ; & que vous deuez appeller protecteur par raillerie, comme vous faites le bon Duc de Montbazon.

L'Eueſché de S. Malo, de la nomination de la Reyne.

1. Cor. 13.

Nous en auons veu vn autre qui eſt d'humeur bien differente, encore qu'il ſoit aſſez vieux Courtiſan; ayant eſté banni de la Cour du temps du feu Roy, pour auoir mal fait ſon premier meſtier, qui eſtoit d'eſtre miniſtre d'amour : Il eſt vray qu'il exerçoit cette charge vn peu plus honnorablement, que ne font les huiſſiers de la Samaritaine. Il a eu honte de s'appeller deſintereſsé, parce que toute la Cour a ſçeu qu'il a eſté quelque temps hors de vos bonnes graces, pour auoir trop groſſierement eſcroqué vingt mille liures en la recherche des Financiers, & auoir lourdement couppé la bourſe en faiſant branſler la ſonnette. C'eſt ce bon Seigneur, qui eſt Auteur d'vn eſcrit de quatre fueilles (c'eſt à dire, de deux ſols) & qui s'appelle *Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le Gouuernement de ſon Eſtat.*

Reſponſe au troiſieſme libelle.

Ce beau discoureur est semblable à Don Quixote, qui ne trouuant point d'ennemi, combattoit contre les aisles des moulins à vent. Deuant cét imprimé, & les autres qui ont prouoqué les deffenses de la Reyne Mere du Roy, & de Monsieur, on n'a point veu de libelles, si on ne donne ce nom là à des lettres enuoyées, & receuës par S. M. ausquelles on a respondu.

Cét Escriuain, qui n'est pas apprentif comme l'autre (car il a fait la premiere & seconde Sauoisienne, l'Entretien des champs Elisées, & autres œuures du temps) nous a fait esperer qu'il refuteroit quelques escrits : mais il a voulu combatre plus au large, & n'a rien proposé de ce qui a esté escrit contre vous. Il parle par tout en termes generaux, & s'égaye en l'air, comme vn oyseau qui a pris l'essor. Son commencement est semblable aux prefaces que font ordinairement quelques compositeurs des imprimeries de Paris : pour auoir moyen de faire vn bon repas, inuentent vn iour de petite feste quelque histoire d'vn monstre né, ou d'vn prodige apparu, ou d'vne défaite aux Indes, & pour remplir la feüille employent les deux tiers du discours en auant-propos. Vostre Apologiste en fait de mesme ; & parce qu'il cognoist bien que vous auez vn esprit assez delicat, qui aime mieux les choses belles que les bonnes, & les apparentes que les solides, il a fait sur vostre table trois ou quatre seruices d'oyseaux & poissons peints à la mode d'Heliogabale, afin que cette gentillesse fust plus agreable à la veuë qu'à l'appetit. Apres ce festin de viandes creuses, il a dressé vn theatre comme vn Tabarin, & fait venir vn

Aſtrologue, vn Phyſionomiſte, & Chiromantiſte, auſquels il fait voir l'horoſcope, le viſage, & la main du Preſident le Coigneux, & fait conclure à tous trois qu'il eſt inſenſé. C'eſt ainſi que vos gẽs, pour vous diuertir de vos melancholies, conuertiſſent en riſée les plus importantes & plus ſerieuſes affaires qui ſoient iamais arriuées en France. La Royne Mere du Roy, la plus grãde & meilleure Princeſſe du monde, eſtoit en priſon; le Frere vnique du Roy, qui eſt ſans enfans, eſtoit chaſsé hors du Royaume; la Chreſtienté eſmeuë par ces ſcandales; toute la France affligée de peſte, & la plus grande partie de famine: on conuertit toutes ces choſes en bouffonnerie. On ioüe dans le Royaume vne ſanglante tragedie, & on la fait paſſer deuant le Roy pour comedie: on luy deguiſe tous ces maux, en diſant que le premier Officier de Monſieur a perdu l'eſprit, & meſme qu'il eſt né ſans ceruelle. Choſe eſtrange, qu'il aye eſté ſage lors qu'il a eſté en bonne intelligence auec vous, & qu'il ſoit deuenu fol lors qu'elle a ceſsé. Si cela eſtoit, il faudroit que Dieu fiſt des grands miracles pour vous: car de dire, que le defaut que vous impoſez, ſoit deuant la rupture; vous vous accuſeriez ou de ſottiſe, ou de malice: pardonnez-moy, ſi ie vous dis, que vous paſſeriez pour ſtupide, ſi vous n'auiez pas apperceu le defaut de cét homme, ayant traitté ſi ſouuent auec luy de tant d'affaires importãtes, dans leſquelles il eſtoit aisé de recognoiſtre ces imperfections. Si vous en auiez eu quelque cognoiſſance, vous eſtes vn meſchant de n'en auoir pas aduerti le Roy, la Reyne ſa Mere, & Monſieur. Vous auez eſté encore plus

nan de l'auoir assisté (comme vous luy reprochez) pour auoir la charge de President au mortier, & de l'ayder pour monter en vne place, en laquelle il doit estre arbitre, non seulement des biens, mais de la vie & de la mort des plus grãds & des plus sages de Frãce, & mesmes estre vostre iuge, si la haine que vous declarez, & l'injure que vous luy faites, ne vous seruent de moyens de recusation. Vous tesmoignez encore vne meschanceté plus noire, lors que vous aduoüez, que vous auez porté le Roy à demãder vn chapeau de Cardinal pour le mettre au dessus d'vne marote. Vous des-honnorez aussi bien le College Eminentissime par vos discours, comme vous faites par vos mœurs & actions : & vous faictes paroistre que vous n'estes pas sage, lors que vous auiez desiré de vous rendre compagnon des fols. Ie supplie tres-humblement V.E. Ducale de receuoir vn bon cõseil, que ie desire de luy donner. Vous ne deuriez iamais permettre qu'on parla deuant vous si souuent, comme on fait, de ceux qui ont perdu l'esprit : vous sçauez que la testament de vostre frere aisné a esté casé, sur ce que vous auez allegué qu'il estoit deuenu fol : & vous n'ignorez pas, que vous auez vne sœur qui a esté enfermée pour vne estrange imagination qui la tourmente depuis dix ou douze ans. Apres ces badins, qui vous representent vos ennemis comme insensez, viennent vos Docteurs en Theologie à la mode, qui iurent, que Dieu par vn iuste iugement fait fondre & couler par le nez toute la ceruelle à ceux qui s'opposent à vos desseins : que vouloir troubler le courant de vostre fortune, fait perdre le sens

aux personnes , comme faisoit l'eau de cette fon-taine en Grece , si on ne la beuuoit dans le sabot d'vn asne : le soulier de vostre Escriuain pourroit bien auoir cette vertu.

C'est vne chose veritable , que ceux que vous desirez de faire passer pour hommes qui ont perdu l'esprit, ont tesmoigné qu'ils en auoient beaucoup dans les charges & deputations publiques, dans les harangues de la part de la chambre des Comptes faites au Roy, & receuës auec admiration, dans les affaires traitez auec vous , & dans le Conseil de S.M. Tant s'en faut que le iugement de Dieu leur aye osté le leur en vous resistãt, qu'au contraire ses graces & assistances extraordinaires les ont rendus & fait paroistre plus aduisez, lors qu'ils ont approuué & fortifié les resolutions de Monsieur. Il seroit, peut-estre, mort de déplaisir, ou autrement dans le Donjon de Vincennes , & eux dans la Bastille, & apres cela l'Estat en proye. Si vous appellez ces préuoyances des folies, c'est que vostre plus grande impieté consiste en ce que vous croyez ; que c'est estre priué de raison d'auoir vne bonne conscience.

Pour vous monstrer que le prouerbe est veritable, Tel Maistre tel valet ; vos flatteurs ne sont pas mieux timbrez que vous. Nous vous ferons remarquer quelques impertinences & sottises qu'ils ont fait, en voulant defendre vostre cause. Elles sont si éuidentes, qu'il n'y a que leur folie recognuë qui les puisse mettre à couuert du crime de preuarication : comme lors que vostre discoureur dit en la page septiesme , *que c'est vne espece de sacrilege de disputer du iugement du Prince , & de cen-*

que en doute, s'il a bien ou mal fait à quelqu'vn. Si pour excuser vostre Escriuain on ne met en suitte de ces paroles *auec raison*; & qu'on n'asseure que cela est demeuré au bout de sa plume, il faut necessairement qu'il passe pour insensé, s'il veut dire que ce soit *sacrilege* de douter si le Prince a fait bien ou mal à quelqu'vn. Ce ne sont point articles de foy diuine, ny morale, ny naturelle: *faire du bien & du mal à quelqu'vn* sont des faits desquels on peut douter sans peché mortel, & à plus forte raison sans *sacrilege*. Il y a mesme du merite de se défier si le Prince à fait le mal, duquel vous estes plustost l'autheur que luy, & qui vous peut estre imputé auec certitude, par ceux qui cognoissent la vertu du Roy. Si entrer en doute d'où vient le bien que S.M. fait, est vn crime; qui est plus coulpable que vous, qui vous faictes autheur de toutes les bonnes actions que le Roy fait, & le chargez des mauuaises que vous faictes? Ainsi par vn horrible peché, qu'on peut appeller double sacrilege plus à propos que ce que vous dites, vous faites cét échange abominable de donner à vostre Maistre la haine des maux que vous faites, & de luy desrober les loüanges, & les recognoissances des biens qu'il a fait.

De la mesme source de folie vient cét autre discours en la page douziesme, *que les Ministres de Monsieur vous auoient donné asseurance que leur Maistre ne s'opposeroit point à vostre grandeur, & rechercheroient toute sorte de moyens pour ayder à vostre auancement.* Il est vray que le suject de tous les troubles vient de l'opposition à cette grandeur, non à la gloire du Roy, & à la paix de son Royaume. Ie laisse à pen-

ſer, ſi Monſieur a eſté ſi laſche de vous promet-tre qu'il vous porteroit ſur ſa teſte, & donneroit ſecours pour la conqueſte ou diſſipation de l'Eſtat.

Vous iugerez auſſi, ſi c'eſt diſcourir en homme ſage, d'eſcrire en la meſme page, *que le Roy craignant que la groſſe nuë du deſplaiſir de Monſieur, ſous pretexte de ſon principal Miniſtre, ne ſe deſchargeaſt ſur ſa perſonne & ſur ſon Eſtat, iugea qu'il falloit d'eſtacher ſon Frere d'aupres de la Reyne ſa Mere; gratifier le Coigneux de la charge de Preſident au mortier, & de l'eſperance du Chapeau de Cardinal.* Où eſt le iugement de voſtre Eſcriuain, lors qu'il dit que le Roy a eu peur de Monſieur, qu'il a mis la diuiſion entre luy & la Reyne ſa Mere? cela eſt vn peché. La bonne intelligence n'auoit point de mauuais deſſein, & n'a iamais eu autre fondement que celuy du Sang, & du ſeruice du Roy, auec quelque dégouſt de vos imprudences, malices, & inſolences. Vous faites auſſi vn grand tort à ſa Majeſté, & la deſcriez parmi ſon peuple, lors que vous dites, qu'elle a donné vne charge de Preſident au mortier à vn homme qu'elle eſtimoit fol & meſchant, & luy a preſenté le lurre d'vn chapeau de Cardinal pour le faire venir ſur le poing, & le chaperonner. Vous nous repreſentez le Roy qui eſt genereux & bon, comme timide; vous taſchez de perſuader, qu'vn Prince, qui ne doit rien auoir en plus grande recõmandation que ſa foy & ſa parole, ſe mocque de ceux auſquels il l'a dõnée.

Pour monſtrer que voſtre diſcoureur eſt tellement dépourueu de ſens commun, qu'il ne corrige iamais ſes premieres penſees par les ſecõdes,

& ne fait aucune eslection ny des paroles ny des choses : il dit en la page treiziesme, *que les Ministres de Monsieur auoient promis au Roy, qu'ils retiendroient leur Maistres dans l'obeyssance aueugle.* Vous desirez de l'estendre iusques à souffrir le renuersement, le pillage, la dissipation, la ruine, & l'vsurpation de l'Estat ; vous voulez que Monsieur ne se plaigne non plus de l'emprisonnement de la Royne sa Mere, qu'vn Moyne bien reformé, qui fait profession d'obeissance aueugle, d'vn changement de Conuent ou de chambre, ou vn Soldat d'estre mis en faction.

En la page quatorziesme nous remarquons que les paroles genereuses & trop douces, que Monsieur vous dist en partant de Paris, sont appellées *frasque honnorable pour vous.* Il est vray, que sa retenuë fut, peut estre, trop grande, & accompagnée de quelque respect rendu au Roy, & à vostre dignité; mais le mot de *frasque* est tres-mal employé.

De pareille estoffe sont les termes, auec lesquels on fait que le Roy vous parle apres le départ de Monsieur. Vostre Escriuain dit, *que S. M. vous promit de vous assister enuers tous, & contre tous.* Quand la bonté de sa Majesté se seroit abaissée iusques à vser de ces paroles de pair à compagnon, vostre modestie deuroit publier que le Roy vous auoit pris en sa protection. On diroit en lisant cét écrit, que vous auez vne querelle, & que vous croyez que le Roy sera vostre second ; ou que vous estes vn Souuerain, auec lequel le Roy fait vne alliance.

Tous les manquemens de iugement que nous auōs remarqué, semblent estre à couuert par ceux

qui s'ensuiuent. Vous parlez en la page quinziéme des affaires d'Angers, & les appellez *la rebellion du Pont de Sé*. Vous auez donc esté le chef des rebelles. Toute la France sçait que vous fustes le seul autheur de ces mouuemens, pour gaigner dãs vn traicté le chapeau de Cardinal. Il fut la recompense de cent tours de souplesse que vous fistes, & qui vous ont donné le nom de Cardinal de la trahison : belle qualité, que vous porterez dans les plus veritables Histoires de Frãce. Vous sçauez que vous estiez d'accord lors que vous fistes tuer cinq cens hommes, & ne tint pas à vous, que plus de dix mille ne fussent assommez. Vous croyez qu'on ne sçait pas que vous donniez tous les iours les aduis des resolutions, que vous preniez auec les Princes & Grands qui estoient aupres de la Reyne, & que vous seul descouuristes au Roy, apres la déroute, le dessein que la Reyne auoit d'aller passer la riuiere de Loire à Ansenis. Vous ne le desiriez pas, de peur que la Reyne ne rencontrast en Angoumois & en Cuyenne des puissans & fideles seruiteurs, qui luy eussent descouuert vos menées. Le Roy, qui les auoit sceuës, en tira sa gloire, & nous en loüons Dieu : mais sa Majesté vous mesprisoit, & detestoit si fort pour ce double ieu, qu'elle recula de deux ans vostre promotion au Cardinalat, & de deux autres apres vostre entrée dans ses conseils : le Roy n'alleguoit point d'autre raison à la Reyne Mere, qui estoit portée par sa mauuaise destinée à presser sa Majesté de vous donner cognoissance de ses affaires.

Vous auez bonne grace, lors qu'en la page seiziesme, reuenant sur les affaires d'Angers, vous dites

dites, *que vostre prudence pacifia le tout.* Ie vous prie, ne faites pas ce tort à cette belle vertu, de luy donner quelque part dans vos finesses & laschetez, qui ont fait disputer aux plus sages, si le dessein de cette guerre a esté plus infame, que la conclusion. Il suffit de dire, que le commencement & la fin sont de vostre seule inuētion, & que Dieu a tiré du bien de vostre peché, comme il a fait le salut des hommes de la perfidie d'vn Apostre.

En la mesme page vous faites parler le Roy en si beaux termes, & luy donnez des pensées si releuées, lors que S. M. apres la rupture tascha de vous remettre dans les bōnes graces de la Reyne sa Mere, qu'il est aisé de iuger que vous auez dressé ce discours pour ietter la Royne dans son tort, la faire blasmer de mespris enuers le Roy; & de trop grande rigueur contre vous. Outre que ces paroles bien recherchées par vostre Escriuain, ne sortirent iamais de la bouche de S. M. qui parle bien, mais en Roy: vous sçauez qu'il n'auroit iamais dit *que vous l'auiez si dignement seruie, ny que vous auiez preferé ses interests à tous autres.*

Nous renuoyons la refutation de ce discours à la cognoissance publique: personne ne dira que vous n'ayez eu plus de soin de faire vos affaires que ceux de vostre Maistresse, ayant fait en sorte, que vous auez plus de reuenu qu'elle. On ne croira point aussi que vous ayez mangé le bien de vostre maison aupres d'elle; au contraire, vous l'auez tiré de la discussion generale, & l'auez augmenté au centuple. Ce que vous escriuez, pourra, peut estre, surprendre ceux qui n'auront aucune cognoissance de l'estat auquel la fortune vous

trouua, lors qu'elle vous prit pour vous presenter à la Reyne Mere du Roy.

Pour donner plus d'auctorité à vne imposture plus grande, vous dites en la page 17. auec vne effronterie estrange, *que le Roy dist aussi à la Reyne sa Mere, qu'il ne mettoit point en ligne de compte les continuels seruices que vous luy auiez rendus, lors qu'elle n'estoit plus regardée de personne, ny les desplaisirs que vous auiez receus durant son esloignement de la Cour en Auignon.* Vous n'auez pas esté le page (car c'est trop peu pour vous) qui auez porté le flambeau deuant vostre Maistresse; mais vous croyez auoir esté ce soleil qui a esclairé cette pauure Princesse, qui demeuroit incognuë dans les tenebres. Sa Naissance, son Mariage, ses Enfans, & sur tout le Roy, sa Regence, ses Vertus, ses bonnes actions ne la faisoient point cognoistre sans vous : toutes ces lumieres n'estoient que des vers luisans, iusques au leuer du bel Astre de vostre puissance & de vostre conduite; qui ont dissipé les broüillards obscurs, qui enueloppoient & auoient mis la Reyne hors de la consideration, & de la veuë de toute la terre. Elle estoit en toutes façons inuisible comme les Rosecroix, lors que vous auez ietté vos rayons sur elle pour la faire voir & admirer. Mais que voulez-vous dire, & de quel temps entendez-vous parler, lors que vous dites, *que personne ne regardoit la Reyne Mere*, lors que vostre clarté a fait esclatter sa gloire? si c'est lors que vous fustes enuoyé à Angoulesme par Monsieur de Luynes; vous sçauez le cōtraire, que tant s'en faut que vous l'ayez esclairée, que vous fistes en sorte que tous ces bons & genereux ser-

uiteurs ne la regarderent plus, qu'ils se retirerent mescontans, & abandonnerent ses interests. Le Capitaine de ses gardes, qui deuoit estre le dernier en cette retraite, tua vostre aisné, pour tesmoigner par cet exemple dans quel desespoir vous auiez ietté les seruiteurs de la Reyne.

Si vous dites *que vous l'auez faite regarder* dans les affaires d'Angers, vous le pouuez dire de l'œil de compassion; car pour l'assistance & le seruice des Grands, elle n'en fut priuée que par vostre mauuaise conduite. Vous sçauez le degoust qu'ils eurẽt apres vostre traité, dãs lequel tous leurs interests furent sacrifiez à vostre chapeau de Cardinal; qui fut cause que dix-sept ou Princes ou Officiers de la Couronne, & plus de dix mille Gentilshommes ne regarderent plus la Reyne mere du Roy. Vous estiez vn brouillard espais qui leur desrobiez sa lumiere & ses influences: & vos mauuais offices les chasserent du lieu où son merite & leur affection les auoiẽt appellez. Nous vous pourriõs nommer ceux que le desplaisir fit mourir de regret, ceux qu'il precipita dans les morts violẽtes, ceux qu'il fit cacher dans les Cloistres, & retirer dans leurs maisons. Nous qui sçauons cõme les choses se passerent, & les tyrannies qu'auez exercé du depuis, pouuons dire auec verité, que tant s'en faut *que vous ayez fait regarder la Reyne, lors qu'elle ne l'estoit de personne*; qu'au contraire, lors qu'elle estoit regardée de tous les Grãds du Royaume, vous l'auez emprisonnée, pour faire en sorte qu'on ne la regarda plus. C'est que vous auez voulu que leurs yeux fussent employez à cõtempler, admirer, & adorer vostre puissance absoluë, qui est tant brillante &

bruslante, qu'il y en a desia beaucoup d'aueuglez par les esclairs & ardeurs de sa gloire.

Vous reprochez aussi à la Royne *les maux que vous auez soufferts en Auignon en sa consideration, durant son esloignement de la Cour.* Dites plustost que vous estes la seule cause des cruels desplaisirs que la Royne a receu à Blois, & que son depart de la Cour, & les affaires qui arriuerent deuãt & apres, sont les effects de vos mauuais conseils, & de vos violences. Vous estiez seul aucteur de tout ce qui despleut au Roy. S. M. qui a vne memoire excellente, se souuiendra bien, que vous estiez le grand Conseiller de ceux qui perdirent l'honneur de ses bonnes graces, les biens & la vie; & que toutes les choses qui furent trouuées mauuaises, estoient sorties de vostre inuention. Ce n'est pas donc le mal de la Reyne Mere, qui a fait le vostre, mais le vostre qui a fait le sien; & vous auez plus de sujet de luy demander pardon, que de luy faire vn reproche.

Vostre discoureur dit, pour monstrer que vous auez bien fait d'emprisonner la Royne, ce que vous appellez *pretendu arrest*, qu'*il faut donner le coup pour ne le receuoir point.* Quel coup vous a-on voulu donner, que vous n'ayez deu souffrir, deuant que de frapper la Reyne? vous estiez obligé de mourir plustost que de viure dans l'infamie de l'ingratitude. Où sont les entreprises contre vostre vie, ny contre vostre liberté, ny mesme contre vostre faueur, qui vous ayent peu porter à venir aux extremitez que vous auez pris, & à *donner ce coup pour ne le receuoir pas*? Dans le discours que vous appellez *Coup d'Estat*, vous dites que vous

auez resisté pour le bien du Royaume, auquel vous croyez estre autant necessaire comme Dieu au mõde; & dites auec luy, *Par moy les Roys regnent.* Prou. 8
Cela est autant esloigné de la verité comme de la modestie; il y auroit mesme quelque impieté de croire, que la Prouidẽce diuine n'eust point d'autres moyens que ceux que vous pouuez fournir pour conseruer le Roy, & son Estat: vos actions persuadent le contraire, & ne peuuent produire que toute sorte de mal'heurs; si vos desseins ne sont arrestez par la puissante main de Dieu, qui appuyera celle des hõmes qui s'opposerõt à vous.

L'impudence de vostre Escriuain paroist en la page dix-neufiesme, là où il se mesle de faire vne reprimande au Roy: apres auoir representé à sa Majesté *que la cause essentielle de tous les mal-heurs de la France, est la promesse faite au Coigneux d'vn chapeau de Cardinal*; il a dit: *Vne autrefois V.M. sera plus retenuë, & considerera auec plus d'attention, à qui elle depart ses liberalitez.* N'est-ce pas tancer le Roy d'imprudence, precipitation & temerité, de n'auoir pas eu l'esprit de considerer, quand, cõment, à qui, & ce qu'elle promettoit? Que pourriez vous dire d'auantage, si le Roy estoit vn petit escolier, & vous son pedagogue? Ce discours est suffisant pour confirmer ce qu'on a voulu persuader, que vous entrepreniez de reprendre & gourmander le Roy; & qu'en arrachant les plus belles pieces de sa Couronne, vous mesprisiez la teste qui la porte, sans cõsiderer que sa main de Iustice vous peut donner sur les doigts. Si nous, qui sommes dans la defense de l'innocence, & dans la souffrãce des maux qu'on nous fait sous l'auctorité de S. M.

auions escrit auec cette irreuerẽce, on publieroit que nos escrits deuroient estre bruslez par la main du bourreau : les vostres remplis d'iniures cõtre le Roy sont impunement criez dans Paris, & distribuez par tout le Royaume.

Ce qui augmente l'estonnement, est, que Messieurs du Parlement dissimulent non seulement le mespris de la Majesté, mais encore de la Iustice Royale, qui est entre leurs mains. Cõment ont-ils peu souffrir ces paroles qui sont és pages vingt-six & vingt-septiesme, *que le Roy ennoye & adresse les Edicts & declarations aux Parlemẽs plustost par honneur, pour estre publiez & pour estre ennoyez aux Iuges inferieurs, que pour estre auctorisez*. Il adjouste plus bas, *qu'il faut receuoir les Edicts & declarations, comme articles de foy* : & en l'autre page il dit, *que Messieurs du Parlement refuserent la declaration contre Monsieur plustost par ialousie, que par raison.* Ainsi escrit cet infame Sycophante, qui a souuent dit en vostre presence, qu'il failloit chastier ces pedants du Parlement ; encore qu'il y en aye dans ce grand corps vn bon nombre de meilleure maison, que ce poltron, qui ne tira iamais l'espée du fourreau, & auquel on peut contester sa noblesse. Les Roys ont voulu que les Parlemens retinssent quelque apparence de l'ancienne liberté des peuples, & representassent en certaine façon les trois Estats, qui ne peuuent estre appellez dans tous les rencontres des affaires de grande consequence. Pour ces raisons, cette auguste Compagnie a esté cõposée de gens d'Eglise, & de Nobles, & le tiers Estat y a eu entrée du depuis. Les bons & iustes Princes n'ont pas voulu que les Edicts

nouueaux & les declarations importantes fussent adressées aux Cours souueraines par ceremonie, pour laquelle il ne faudroit point prendre la peine de demander les opinions, de les peser, & de les compter : il seroit seulement necessaire d'escouter la lecture de ce qui est apporté, & de le mettre dans vn registre ; afin que la posterité le trouuast là dedans, non pas comme approuué, mais comme insinué, & pour estre gardé dans les archiues du Roy : Si on en vouloit vser ainsi, la presence de sa Majesté ne seroit point requise, mais il suffiroit d'enuoyer les Edicts par le Commis de quelque Secretaire d'Estat ; & aux Parlemens esloignez, par les messagers ordinaires. Si le genereux President du Harlay viuoit, on feroit bonne & briefue iustice à ce beau discoureur, & on condamneroit au foüet tous ceux qui crient dans Paris, & mesmes deuant la porte du Palais, ces infames escrits : mais il faut esperer qu'Astrée sera à son tour Nemesis.

La conclusion de ce bel ouurage est à la mode de cet Escriuain, qui finit tousiours par vos eloges, parce que son dessein principal est de vous plaire. Il sçait bien que ce qu'il escrit ne peut aggréer qu'à vous seul, qui estes la personne du monde qui se laisse le plus piper par les loüanges: & nous pouuõs dire, que la maladie de vostre cerueau est semblable à celle des femmes, qui est plûtost appaisée par les puantes odeurs que par les douces. Les plus infames flateries sont les meilleures pour vous ; entre lesquelles la prise de la Rochelle est la premiere : c'est vne gloire en laquelle Dieu & le Roy ne trouuent point de part ; elle est

toute reseruée pour vous, qui en auez auec l'honneur le profit. Vostre insolence est passée plus auant : nous auons sçeu d'vn grand Prelat, fort sage & tres-vertueux, qu'apres la reddition de cette place, lors qu'il vous tesmoigna sa resioüissance, vous fustes tellement transporté, que vous luy distes ces paroles ; qu'il escriuist hardiment, que vous auiez pris la Rochelle en despit de trois Roys, entre lesquels celuy qui vous auoit donné le plus de peine estoit le Roy de France : pour les autres deux, vous entendiez les Roys d'Espagne & d'Angleterre: cela est aussi veritable, qu'il est vray semblable que vous estes vn ingrat.

Voylà quelques eschantillons de trois pieces, qui sont imprimees non seulement sur vostre approbation, mais par vostre commandement ; & dans lesquelles, sur tout en la premiere, il y a quelque chose de vostre façon. Si nous voulions refuter toutes les choses, & anatomiser les paroles, nous remarquerions autant de traits de malice & d'imprudence, comme il y a de syllabes. Cela nous obligeroit à faire des liures trop espais : nous ne voulons employer contre vous que les pieces de vostre production: nous declarõs aussi, que si nous auions l'auctorité en France, nous n'aurions pas la volonté de defendre la lecture de vos escrits, comme vous faites des vostres. Nous prions tous les François de lire les œuures de vos flatteurs, qui sont aussi mauuaises que vos actions, & nous pouuons dire auec verité, que iusques à present vous n'auez point trouué de bon esprit qui les aye voulu soustenir ; il semble aussi que Dieu vous a osté le vostre, depuis que vous auez quitté la vertu.

Voſtre Eſcriuain, qui à la plume feconde, nous a enuoyé vn libelle nouueau, qui porte ſur ſon front effronté le tiltre *d'innocence iuſtifiée*; qui luy eſt donné auec autant de raiſon & de pudeur, cõme à vne deſbauchée le nom d'vne femme de bien. C'eſt en effect vn liuret diffamatoire contre le Duc de Vandoſme, & contre le Preſident le Coigneux, Chancelier de Monſieur : ce qui nous fait voir que vous croyez vous eſtre iuſtifié, lors que que vous aurez fait voir que vos ennemis ſont coulpables. A la verité, cela vous pourroit ſeruir en quelque façon, ſi vous monſtriez qu'ils ont eſté malicieux en vous calomniant, & que vous euſſiez cét auantage de refuter par bonnes pieces & raiſons les crimes qu'ils vous auroient impoſez. Nous ne voyons rien de cela dans voſtre *Innocence iuſtifiée*; nous n'y liſons au contraire, que des recriminations cõtre le Preſident le Coigneux qui ne ſont pas iuſtifications pour vous; & des impoſtures nouuelles contre le Duc de Vandoſme, qui ne vous a iamais ny accuſé ny offenſé, qui a ſouffert auec patience & ſilence que vous l'ayez deſpoüillé de ſon Gouuernement de Bretagne, & honneſtement chaſſé de France. Vous n'auez point de raiſon d'appeller ſon peché, & celuy du Preſident le Coigneux (s'ils en auoient fait) voſtre innocẽce; laquelle ne dépendra iamais des fautes pretenduës d'autruy, mais de vos bonnes actions. Vous ſeriez mal-heureux, ſi vous ne pouuiez eſtre homme prudent & vertueux, ſi vos ennemis n'eſtoient fols & vicieux; & vous deuriez craindre qu'ils ne vouluſſent par dépit eſtre gẽs de bien, pour vous faire paroiſtre méchant & inſenſé.

Reſponſe au libelle intitulé l'Innocence iuſtifiée.

Nous auons vne autre preuue pour monſtrer que vous ne pouuez iamais eſtre iuſtifié innocent: elle eſt tirée de la parole de Dieu, qui a dit, *que celuy qui ſe haſte pour eſtre riche ne ſera point innocent.* Qui s'eſt plus haſté & precipité que vous, qui auez acquis dans ſept ou huit ans deux cens mille eſcus de rente, auez baſti & meublé des maiſons pour plus de deux millions d'or, & auez mis dans deux citadelles trois fois autant, ſans beaucoup d'autres choſes que nous ne dirons pas? Il faut aduoüer, ou que la parole de Dieu n'eſt point veritable (ce qui ſeroit vn blaſpheme) ou vous ne pouuez eſtre ny innocent ny iuſtifié; vous qui autrefois auez diſputé ſur les bancs de Sorbonne, ne ſçauriez reſpondre à cét argument. Ie ne rangeray point en bataille, pour cõbattre voſtre pretenduë innocence, tous les maux que vous auez faits, tous les hommes qui ont eſté ſacrifiez à voſtre ambition, tous les pauures que voſtre auarice tuë tous les iours, toutes les violences que vous auez fait ſouffrir à voſtre Maiſtreſſe & Bien-factrice, & celles que vous continuez à l'endroit de trois cens priſonniers de toutes qualitez, qui ſont les victimes de voſtre vangeance. Si apres tout cela vous meritez les titres d'innocent & de iuſtifié, nous ne croyons pas qu'aucun homme puiſſe eſtre coulpable deuant Dieu, qui a dit, *que tout homme viuant*, & ſur tout comme vous faites, *ne ſera point iuſtifié deuant luy.*

Prou. 28. — Pſa. 142

Voſtre flatteur remplit vne des cinq feüilles de ſon libelle d'vne grãde Preface, qu'il taſche d'embellir de ſimilitudes, comme on fait l'entrée des Egliſes vn iour de pardon de quelque lierre & pa-

pier peint. Pour moſtrer ſa pieté, de laquelle il n'a iamais eu que les cōtenances & les mines, ayāt eſté plus ſoigneux de porter les marques dans ſa pochette, que les effects dans ſon cœur ; il tord ſa teſte à l'accouſtumée, il roule ſes yeux en haut, & dit en ton d'hypocrite & caffard : *O donc Saincte Verité, fille du Ciel, ie vous inuoque, & vous coniure de faire voir que vous m'inſpirez ces paroles ; & que comme vous eſtes belle, ſimple, & naifue, elles ſont pures, ſans art, & en leur pureté i'examineray toutes choſes.* O le beat, qui eſt plus capable de preſenter vn poulet d'vne main, en tenant vn chapelet de l'autre, que de faire deſcendre la Verité du Ciel ! ô le Saint Perſonnage, qui veut ſeruir d'Eſcuyer à la fille de Dieu; ayant rendu à ce qu'on dit & continuant de rendre cét office aux Dames, qui ont proſtitué leur honneur à la puiſſance, aux faueurs, & aux Finances ! n'eſt-ce pas cét homme qui fut chaſsé par le feu Roy pour auoir voulu faire vne cabale dans la Cour, en ſe ſeruant en meſme temps de deux choſes bien contraires, de la Religion, & de l'amour ? Il a ſi grande peur de n'eſtre pas recogneu, qu'il dit en la page vingt-troiſieſme, *qu'il couroit le cerf auec le feu Roy* : mais ce vieux chaſſeur ne dit pas qu'il fut chaſſé pour n'auoir pas ſi bien entendu la venerie de Venus, comme il a fait du depuis la volerie de Mercure. Il dict auſſi en la premiere page, qu'il eſt autheur *du diſcours fait ſur les libelles, touchant le gouuernement de l'Eſtat.* Quand il ne l'auroit pas dit, nous l'aurions bien recogneu ; & qu'il eſt vn des Eſcriuains ou Secretaires de voſtre cabinet, dans lequel il apprend les nouuelles que vous deſirez

qu'il sçache : car pour les secrettes, nous voyons bien ou qu'il les ignore, ou qu'il les déguise, lors
Pag. 9. qu'il dit *que vous possedez les cœurs & les courages des plus vaillans, & des plus habilles.* Sans doute vostre flatteur croit estre le chef de ces deux sortes de personnes : mais comme le bon Seigneur ne vous donne que la mine, à cause du bien que vous luy faites, nonobstant la mauuaise opinion que vous auez de luy ; il s'imagine, que les contenances de ceux qui sacrifient quelque visite, compliment, protestation, & mesme quelque seruice à vostre pouuoir, en mesprisant & detestant vostre personne & vos desseins, vous donnent leurs cœurs & leurs esprits. Ces offrandes sont de celles que les anciens appelloient representations, qui se faisoient auec de la cire & de la paste, ausquelles on changeoit de figure selon la necessité & les occasions. Pensez-vous que celuy qui escrit pour vous, vous offre autre chose ; & ne croyez-vous pas, qu'il seroit contre vous, si la fortune vous auoit tourné le dos ?

Pag. 10. Il dit, *que nous trouuerons que tous les mulets desquels nous auons parlé, c'est à dire, qui ont porté vos tresors au Haure, n'estoient chargez que d'auoine & de foin, pour repaistre des asnes comme nous sommes.* Ainsi escriuent ceux qui sont plus voisins de Mirebalais que nous. & qui vous ont fait acheter cette terre; afin que vous fussiez Seigneur comme vous estes Maistre des plus grands asnes de France. On verra vn iour, lors que la porte de la Iustice nous sera ouuerte, si on éludera deuant ceste auguste Compagnie du Parlement de Paris ce chef d'accusation contre vous : si on dira, que vingt-cinq mu-

lets partis auec vne escorte de gens de guerre n'ont point logé dans les villes & dans les bourgs pour porter dans des barils & ballots à trente cinq lieuës de Paris du foin & de l'auoine.

Vostre Escriuain saute des asnes aux Dieux, & dit *que ce n'est pas merueille si on vous fait descendre des Rois puis que les Payens faisoient sortir les grands personnages des Dieux.* A la verité, il y a peu de chose à oster de Dreux à Dieux : mais comme les idolatres des Empereurs mentoient, aussi font les vostres, qui vous font descendre de la maison de Dreux; & ont obligé les curieux à la recherche de vostre genealogie, & à tirer vn certificat d'vn Conuent des Cordeliers, qui ne vous est pas honnorable. Pag. 11.

Vous auez fait dire en la page onziesme *que vous n'auez peu resister à la bien-veillance, & à la liberalité du Roy, qui vous ont forcé de prendre les charges & honneurs que vous possedez.* Si cela est que vous soyez riche & puissant par contrainte, vous estes plus digne de compassion que d'enuie; & vous vous estes acquité d'vne tres-grande obligation, lors qu'on vous a acablé de tant de dons, de dignitez, de places, de gouuernemens, & d'emplois contre vostre volonté, que vous gemissez souz ses fardeaux. On ne croit pas pourtant que vous desiriez d'en estre deschargé, n'ayant point trouué iusques à present qu'vn pauure Moyne qui aye voulu estre caution de ce dessein. Ie m'asseure que cét Escriuain, qui a par vostre moyen quelque chose à perdre, ne s'offrira pas seulement pour estre certificateur. Pag. 11. *En la Defense des Ministres.*

Il dit, *que le Roy vous a cheri deslors que vous estes* Pag. 13.

entré en ſon ſeruice par vne liaiſon d'eſprits cauſée par auanture par vne occulte conſpiration des aſtres. Il ne ſçait donc pas que iamais ſa Maieſté n'a eu auerſion d'homme comme elle a eu de vous, qu'elle a reculé de deux ans voſtre promotion au Cardinalat; & que durãt deux autres années vous n'approchiez iamais du Roy, qu'il ne diſt, en tournant le dos, *Voicy venir la fourbe*; que ſon viſage ne changeaſt, & que ſon eſprit ne fuſt en garde. Sans faute, les Aſtres n'auoient point operé dans les naiſſances, & cette ſympathie imaginaire ne vient pas du Ciel, ſi par quelque notable reuolution les conſtellations ne ſe ſont rencontrées depuis ſix ans ſeulement. Vous ſçauez bien la peine qu'on eut à ſurmonter les influences qui vous eſtoient contraires, & les ſoins que la Reyne (que vous traittez auec tant d'ingratitude) priſt pour vous les rendre fauorables. Souuenez-vous de la peine qu'elle a eu pour vous remettre dans les bonnes graces de S.M.& combien de fois vous vous eſtes ietté à genoux deuant elle, pour la ſupplier les larmes aux yeux de vous conſeruer, lors que vous auez eſté ſur le point d'eſtre chaſsé. Ce qui excuſe voſtre flatteur, eſt, qu'il dit *par auanture*; & nous adjouſtons, pour eſtre plus barbares, & plus veritables que luy, par mauuaiſe auanture.

Pour monſtrer que vous n'eſtes pas content de la plus grande partie des ports de l'Oceã, & qu'il faut que vous ayez le reſte, & ceux auſſi de la mer Mediteranée, vous faites que voſtre iuſtificateur dit au Roy: *Pour les ports de mer, la loy de bienſeance, qui porte ſon thrône par tout, les donne & les attache à ſa charge de Surintendant des mers.* A ce compte là nos

Roys n'ont point gardé cette loy de bienseãce, n'ayant iamais dõné trois ports à vn Admiral. Ie croy aussi, que par *cette loy de bienseance* vous ne parlez point de celles des Rois, mais de la vostre, *qui porte* cõme vous dites, *son thrône par tout*, c'est à dire, qui veut regner par tout. Si on ne lui resiste, elle est par ce droit de bienseance maistresse du Royaume. S'il n'y a rien à faire, lors qu'on a la puissance, qu'à prendre tout ce qui nous accõmode; il n'y a point de doute, que vous n'ayez trouué le moyẽ de porter vôtre trône non seulement sur la royauté, mais sur l'Empire, & principalemẽt sur la Papauté. Par ce discours on voit où vostre aueuglement vous fait broncher, & où l'ambition vous conduit.

Pour empescher que le Roy ne s'y oppose, & pour le disposer à vous dõner le reste du royaume duquel vous & vos creatures tenez desia presque la moitié; vous dites, *que les fauoris sont les pareillies & images du Prince: lors qu'il ne luit plus sur eux, & pour eux, ils tombent dans le neant: c'est pourquoy il n'y a rien à craindre.* Quãd on leur donne ou qu'ils prennent toutes les prouinces, places & charges, pourueu qu'on garde le nõ de Roy: il sera suffisant, à ce que vous dites, pour defaire celuy qui en aura l'effect. Cõme si les histoires n'enseignoiẽt point par mille exẽples, que les seruiteurs deuenus trop puissans ont chassé leurs Maistres, qu'ils ont partagé les Royaumes auec eux; qu'ils ont resisté, lors que ceux-là mesme qui les auoient faits les ont voulu défaire; & que la ruine de leur fortune a plus cousté de sang & d'argent, que n'auoit fait le bastimẽt. Outre cela, tout Souuerain doit considerer qu'il est mortel: Cette condition le fait souuenir,

que si Dieu l'appelloit deuant son fauori, peut-estre qu'il ne seroit point en humeur de rendre au successeur les pieces de la Couronne qu'il auroit en sa main. Les Roys n'en peuuent disposer que pour leur vie, qui doit estre reglée par la prudence : elle enseigne de n'abandonner iamais tout son Estat à la volonté d'vn homme: la liberalité ne permet pas aussi qu'on donne tout à vn. Ces vertus doiuent plustost conduire les actions d'vn grand Prince qu'vne affection trop chaude, & trop prompte, qui n'est pas vne estoille pour esclairer les Roys, mais vn feu folet qui les meine dans vn precipice.

Ce meteore qui sert de guide à l'esprit de vostre Escriuain, luy fait dire au Roy : *Vostre Maiesté qui commence encore, s'il faut ainsi dire, à pousser dehors les boutons, les fleurs, & les fruicts de son courage.* C'est vne belle loüange que vous donnez à vn Roy de trente ans: vous diriez que c'est depuis que le vent de vostre bouche a eschaufé le grand arbre qui nous couure, & à l'ombre duquel nous viuons, qu'il nous a donné des feüilles, des fleurs, & des fruicts : qu'auparauant c'estoit vn aloës, qui auoit demeuré trente ans rempant en terre, estant monté tout à coup, comme fait cette plante, lors que vous l'auez arrousée. Toute la France & les Pays estrangers auoient veu auec admiration les fruicts excellents des vertus de S. M. deuant que vous, qui vous en donnez toute la gloire, les eussiez desrobez.

Pour monstrer que vous estes par tout contraire à vous-mesme; vous qui loüez les boutons & les fleurs naissantes de sa Majesté, depuis que vous

vous auez esté aupres d'elle, estimez les fruicts *de la iustice que le Roy fit du Mareschal d'Ancre*, il y a quatorze ans : à vostre compte, les fruits estoient donc venus deuāt les fleurs, & vous les auiez sentis en vostre bannissement que vous approuuez.

Vostre Escriuain veut faire passer le feu Roy pour Prophete, & dit qu'il est tesmoin de la prediction de ce grand Prince, qui asseura *que son Estat seroit mal gouuerné apres sa mort par Conchine.* Celuy qui escrit cette histoire, a logé cent menteries dans vn liuret de cinq feüilles, & en a mis cinq ou six dans trois lignes. C'est icy où il dit qu'il chassoit auec le Roy Henry le Grand: il veut faire croire qu'il estoit en consideration aupres de ce Prince, qui mesprisoit cet homme par dessus tous ceux de son Royaume. Pag. 23.

Il adiouste, *que nous auons veu les effects de ceste prophetie, & quelques restes du gouuernement defectueux des femmes.* Se peut-il bien faire, que ceux qui escriuent pour vostre defense, blasment vne conduite dans laquelle vous auez eu tant de part, que les esclats de son reuersement tomberent sur vostre teste, & l'eussent brisée, si la mitre ne l'eust vn peu defenduë ? Vos violences & imprudences firent les maux à la Reyne, que vous rejettez sur elle. Osez-vous parler du gouuernement des femmes, vous qui en auez receu tant d'auantages : & le nommez vous defectueux, apres qu'il a si bien establi vostre fortune ? Les ennemis de la Reyne ny trouuerent rien à redire que vostre auancement : vous estes d'accord auec eux contre vous mesme ; & pour faire mespriser vostre Mai- Pag. 24

ſtreſſe, vous aduoüez qu'elle a mal fait de vous auoir fait ce que vous eſtes. Si la protection du Roy, & la puiſſance que vous auez iniuſtement vſurpée, ne vous ſeruoient de preſeruatif, vous ne vous empoiſonneriez pas ſi hardiment comme vous faites : vous eſtes ſemblable à vn charlatan, que nous auons veu ſur le pont-neuf: il mangeoit les teſtes de viperes auec du ſublimé, parce qu'il eſtoit aſſeuré du remede qu'il auoit eſprouué.

Pag. 24 Vous reuenez touſiours à Chalais, & vos Eſcriuains luy baillent autant de traits de meſchãte plume, comme le ſauetier que vous fiſtes paſſer maiſtre bourreau luy dõna de coups auec la vieille eſpée d'vn Suiſſe. Vous citez deux teſmoins, qui ſont enterrez, comme ſon corps eſt bruſlé.

Pag. 25 Vous dites *que Chalais proteſta deuant que de mourir, qu'il n'auoit chargé perſonne au preiudice de la verité que Madame de Cheureuſe, qu'il auoit deſchargé.* Paſſe pour l'honneur des Princeſſes que vous honnorez, & deſquelles vous ne deuriez parler, ny en bien ny en mal. Il ne les faut iamais meſler dans nos diſcours, ny dire qu'on les charge & deſcharge. Ie m'eſtonne fort, que vous n'ayez tancé voſtre indiſcret iuſtificateur, qui a oublié de dire, que Chalais repeta pluſieurs fois ſur l'eſchaffaut, *Ah traiſtre Cardinal* ! Vous ſçauez bien auſſi ce qu'on fit au Minime qui l'auoit confeſsé; & où ce pauure hõme a eſté enfermé, & peut eſtre eſtouffé. Il n'y a point de doute, que dans vos frequentes viſites, durant la priſon de Chalais, vous ne l'ayez porté à accuſer ceux que vous croyez eſtre contraires à vos deſſeins, apres luy auoir promis

impunité ; pour luy faire dire plus qu'il ne sçauoit. Cet artifice n'estoit qu'vne suitte de celuy qui auoit commencé la Tragedie, qui estoit toute de vostre inuention. Il n'y a rien de plus vray que ce qui est dans la lettre de Monsieur sur ce sujet, qui vous a tellement picqué, que vous y portez tousiours la main, & vos Escriuains leur encre, qui aigrit plustost qu'il ne guarit cette playe.

A quoy pensez-vous, lors que vous dites *que le grand Prieur fut accusé par Chalais d'auoir proposé, que pour tirer le Mareschal d'Ornano de prison, il vous failloit poignarder, & si on estoit pressé s'en aller en Flandres* ? Cette deposition pretenduë estant posterieure à l'emprisonnement du grand Prieur, il n'en pouuoit estre la cause: il est donc bien plus probable, que pour iustifier la detention precedẽte, vous auez extorqué cette declaration; ainsi vous auez arresté vn Prince non seulement sans crime, mais deuant qu'il fust accusé. Si vous l'eussiez sçeu lors qu'on se saisit de sa personne, & de celle de Monsieur de Vandosme son frere, vous n'auriez pas manqué de le publier : mais au lieu que la condemnation presupposoit vn peché, vn accusateur & des tesmoins, vous condamnez des hõmes à la prison. Apres ces procedures qui commẽcent par l'execution, vous supposez des crimes, & cerchez des accusateurs & des tesmoins, pour tascher de mõstrer qu'vne persecution sans cognoissãce de cause a esté vn iuste chastiment. Il vous souuiendra aussi, s'il vous plaist, d'auoir dit il y a trois ans, qu'vne personne Pag. 25

qui possede maintenant vos bonnes graces, estoit le chef du conseil pris de vous assassiner. Cela faict voir qu'il faut que cette histoire soit inuentée ; car sans doute vous ne vous fieriez iamais, iusques au poinct que vous faictes, à ceux qui auoient tenu les dez, auec lesquels vous auez dit qu'on ioüoit vostre vie, & qu'on iettoit au sort qui auroit la commission de la vous oster. Ce que vous dites du dessein d'éleuer le Mareschal d'Ornano, n'a point d'apparence, parce qu'il y eut fort peu de temps entre sa detention & l'enuoy que vous fistes de Monsieur le grand Prieur, pour luy faire conduire innocemment Monsieur son frere en prison. Le Mareschal sur ces commencemens estoit gardé dans le donjon de Vincennes, auec tant de seureté, qu'il n'y auoit point de puissance qui le peust oster à celle du Roy, ny de corruption à la vostre. Apres tout cela, pour vous conuaincre entierement d'imposture, il vous faut faire souuenir d'vne chose que vous auez dit si souuent, qu'on peut iuger que c'est plustost le manquement de conscience que de memoire, qui vous fait escrire, que dans le mesme conseil, où on auoit traité de vous poignarder, on auoit aussi deliberé de mettre en liberté le Mareschal. Vous sçauez bien que vous auez asseuré cent fois, que cette resolution d'attaquer vostre personne auoit esté prise deuant sa detention : ce qui fit croire à ceux qui entendoient ce discours, que la fausse creance que vous auiez eu de cet attentat, estoit la vraye cause de son emprisonnement. Elle fut aussi celle de la mort d'vn

Prince, & d'vn Mareschal de France : en qu'elle façon que ce soit, vous les auez perdus. Vous dites *que celuy-là estoit mal sain, & estoit fort incommodé de la pierre* : il le fut encore bien d'auantage par celle du donjon de Vincennes; l'autre estoit suiet à vne suppression d'vrine:ces deux maladies se guarissent ou se soulagent par vn peu d'exercice ; vous l'auez osté par vos grandes rigeurs, qui ne leur ont iamais permis la sortie hors d'vne petite chambre : vous auez donc tué ces deux personnes! comme celuy qui laisse mourir de faim le pauure, l'estrangle. Ainsi par vostre confession nous voyons le sujet de l'emprisonnement, & de la mort, sans nous arrester à ce que la lumiere de Dieu esclairera vn iour.

Vous dites aussi *que le Cardinal de Berule est mort de repletion.* Comment se peut accorder cette repletion auec le rapport des Chirurgiens qui l'ouurirent, & asseurerent qu'il n'auoit point de sang dans le corps?

Pour Fancan vostre Medecin des corps & des esprits, dit *qu'il est mort de remors de conscience, pour auoir eu, estant Prestre, de trop grandes communications auec ceux de la Religion pretenduë reformée.* Il est vray qu'il en pouuoit auoir eu par les mesmes ordres, que vous auez donné du depuis à vn Moyne des plus reformez en habit, qui traite de vostre part auec les Protestans, & les Turcs. Celuy-là n'a esté ruiné que pour vous auoir trop cogneu, & sceu vos secrets qui tiennent encore son frere prisonnier : vostre Moyne n'en sera pas peut estre meilleur marchand. Vous estes comme ces

Dames, qui croyent auoir trouué le moyẽ de couurir leur mauuaise vie, en se defaisant de ceux qui ont esté les ministres de leurs amours. La recompense des ministres de violence est vne petite grace, lors qu'ils commettent les crimes; & vne grãde haine, apres qu'ils les ont commis.

Parmi ces choses non seulement serieuses, mais deplorables, vostre Escriuain en mesle des ridicules, comme lors qu'il dit, *que si le Mareschal d'Ornano ne fust point mort d'vne suppreßion d'vrine, on l'eust mené à la Conciergerie.* Vous n'auez pas voulu dire qu'on luy eust donné des Commissaires, comme on a fait à vn autre de mesme condition; mais vous dites que ç'a esté vn grand bon-heur pour luy qu'il soit mort (comme on dit à Paris) de sa belle mort, parce qu'il en eust souffert vne fort sale. Au mesme endroit vous dites, *que Modene & de Haian auoient esté ses principaux conseillers.* Pourquoy donc les auez vous gardez en prison trois ans apres la mort du Mareschal? pourquoy les en auez vous tirez sans forme de iustice, ou sans abolition? pourquoy les auez vous fait conduire à soixante lieuës de la Cour, pour de là les renuoyer chez eux? pourquoy auez vous eu apprehension qu'ils ne vissent quelqu'vn à Paris, ou aupres, pour découurir vos iniustices? Mais pourquoy ne les auez vous enuoyez à la Conciergerie du Palais? Il n'y a point de doute, que le priuilege de celuy qui estoit Secretaire du Roy ne vous eust porté à le faire, si vous eussiez eu dequoy luy faire faire son procez. Ie vois bien qu'il y auroit moyẽ de vous faire rougir sur ces affaires, & sur vos

escrits, s'il vous restoit vn peu de bon sang. Si c'est l'esclat de vostre pourpre, ou les frequentes saignées, ou la grande habitude de mal faire qui empeschent que vostre honte ne paroisse, ie m'en rapporte; nous auōs vne autre question à traiter.

En la page 28. de vostre Iustification vous entreprenez vn grand discours, pour monstrer *que le Roy a eu raison d'oster le Gouuernement de Bretagne à Monsieur de Vandosme, parce qu'il a tasché de diuertir le peuple de l'obeissance qu'il doit à cette Couronne* (vous parlez en Roy) *parce qu'il s'est fait appeller Monsieur le Duc sans queuë*; (prenez mieux garde à ce que vous escriuez) *qu'il a fait mettre dans les prieres du Missel, pro famulo tuo Duce nostro; qu'il a voulu corrompre le Lieutenant du chasteau de Nantes; qu'il s'est serui du Pere George, Recolet: qui sous pretexte de quelques predications & confessions disposoit les femmes d'eminente condition*, (regardez bien à qui vous donnez l'eminence) *de persuader à leurs maris de prendre son parti. Bref qu'il a tasté le poux de la Noblesse, des Parlemens, de la chambre des Comptes, & du tiers Estat*; (iamais Medecin n'en tasta si grand nombre) *& que tout cela ne tendoit qu'à se faire Duc.* Toutes ces cognoissances vous doiuent fournir plus de mille tesmoins cōtre ce Prince, qui n'estoit pas en estat ny les siens de les intimider; vous n'auez eu qu'vn miserable emballeur de mensonges de Lambale, qui changeoit tous les iours de nom & de qualité, & qui a esté pendu à la Croix du Tiroir, pour auoir dit qu'il auoit esté corrompu par argent pour deposer cōtre Monsieur de Vādosme. On n'a point veu de tesmoins, qui ayent ouy ces

prieres *pro Duce noſtro* ; point de Dames practiquées par le Pere George , point d'homme des trois Eſtats auſquels on aye parlé, ny de Lieutenant du chaſteau de Nantes qui aye eſté interrogé. Si vous euſſiez eu ces preuues publiques, vous n'auriez pas manqué de les produire ; vous n'auriez pas eu recours à vne demiſſion du Gouuernement, qui a eſté le pris de la liberté de ce Prince, mais vous l'auriez oſté auec Iuſtice. Pour monſtrer que ſes fautes ne vous en ont point donné, vous changez de baterie, & dites , *qu'il a eſté depoſſedé par raiſon d'Eſtat ; qui ne peut ſouffrir que celuy qui pretend quelque droit ſur vne Prouince, pour eſtre deſcendu de ceux qui en ont eſté Souuerains , en aye le Gouuernement.* Sur quoy vous dites , *que Henry III. faillit en donnant celuy de Bretagne à Monſieur de Mercœur ; que le feu Roy fit la meſme faute, en le mettãt entre les mains de Monſieur de Vandoſme.* Vous alleguez auſſi *vn Factum de feu Madame de Mercœur* ; de laquelle vous dites, *que toute ſainte qu'elle eſtoit , ne laiſſoit pas de faire mention de ſes pretenſions.* Vous dõnez poids à vos raiſons par l'auctorité du Cardinal d'Oſſat ; qui eſcriuit à Mõſieur de Villeroy, *qu'il s'eſtonnoit de ce que le Roy donnoit les Gouuernemens des Prouinces à ceux qui auoient des pretenſions, quoy qu'elles fuſſent vieilles ou preſcriptes.* Il eſt certain, que ſi cette loy rigoureuſe , de laquelle nous ne diſputons pas auoit lieu , le Roy l'a violée en vous faiſant Gouuerneur de Bretagne , ou il faut que voſtre genealogie ſoit fauſſe. Vous aurez aggreable, s'il vous plaiſt, que ie la vous repreſente le plus ſuccinctemẽt que ie pourray, & que ie me ſerue de vos armes pour vous cõbatre. En la page

soixante & deuxiesme & soixante & troisiesme de vostre genealogie, qui vous fait descendre de Louys le Gros par la branche de la Maison de Dreux, & qui est venuë iusques à vous par vostre grand Mere Françoise de la Rochechoüard, vous dites qu'elle estoit issuë de Marie de Bretagne Contesse de S. Paul, & fille de Iean II. Duc de Bretagne, & de Beatrix d'Angleterre. Vous asseurez aussi au mesme endroit, que vous descendez de Blanche de Bretagne. Vous ne pouuez donc pas auoir le Gouuernemẽt par la reigle que vous auez fait, si vostre genealogie, appuyée par vostre puissance, n'est plus forte que vostre Loy. Souuenez-vous qu'en l'an mil six cents vingt six, pour ietter le fondement de la destitution de Monsieur de Vandosme, vous fistes coucher sur les registres des Estats de Bretagne, tenus à Nantes en presence du Roy, la resolution qui fut arrestée, *que S. M. seroit tres-humblement suppliée de ne donner point le Gouuernement de cette Prouince à ceux qui seroient descendus de la maison de Bretagne, & qui pourroient auoir pretensions directes ou indirectes sur la Souueraineté de ce Pays.* Au préjudice de cette deliberation vous auez fait, que les mesmes qui l'ont prise vous ont demandé pour Gouuerneur. Ou supprimez vostre genealogie, ou declarez la fausse; ou aduoüez que vous faites des Loix assez fortes pour dépossеder les Enfans des Roys, & trop foibles pour empescher les vsurpations du fils d'vn petit Gentil-homme.

Ce que vostre Escriuain adiouste, n'est pas moins contre vous que les Ordonnances que

vous auez fait : il dit, *qu'il ne faut point irriter l'ambition & le courage des Grands, puis qu'il faut touſiours octroyer en vn Eſtat la moindre puiſſance à celuy, qui à le plus de naiſſance.* Par cette maxime, vous qui eſtes deſcendu de nos Roys, de ceux d'Angleterre, de Nauarre, & des Ducs de Bretagne & de Normandie, des Comtes de Prouence, de Champagne, & de Thoulouſe; qui eſtes par deſſus tout cela Prince de l'Egliſe; ne deuez pas auoir tant de puiſſance, ſur tout en vn Pays où vous tenez toutes les meilleures places, auec leſquelles vous eſt tres-aiſé de vous rendre Souuerain quand il vous plaira.

Voyez la Genealogie.

Vous dites au Roy *que vous eſtes trop attaché à ſa fortune pour luy donner de l'ombrage.* Vous vſez auec ſa Majeſté de termes d'vn camarade de guerre : au lieu de dire que vous eſtes trop obligé à ſa bonté pour luy donner ombrage, vous dites que vous eſtes trop ataché à ſa fortune:Pardõnez moy ſi ie dis que voſtre Fortune parle comme yure; & que vous auez aueuglé celle du Roy, ſi elle ne voit pas les inſolences & les entrepriſes de la voſtre.

Pag.31.

Et parce que nous ſçauons bien où elle va, & que ſon deſſein n'eſt pas de s'arreſter en Bretagne, mais d'aller iuſques en Prouence, pour tenir le Royaume aſſiegé par les deux bouts, & enuirõné par les deux mers;nous iugeõs bien que vous deſirez de faire valoir contre Monſieur de Guiſe *la meſme loy de bienſeance,qui porte,comme vous dites, ſon thrône par tout,* & qui vous a ſerui pour chaſſer Mr. de Vandoſme de Bretagne. Vous rendez la regle trop generale, pour ne vous en ſeruir pas pour la

Fortunáque dulci ebria.

Prouēce; pour laquelle vous alleguez la lettre du Cardinal d'Oſſat faite ſur ce ſujet. Mais vous en ſerez exclus, cōme de la Bretagne, par voſtre genealogie, qui vous fait deſcendre (dans les pages ſoixante-deuxiéme & ſoixante-troiſiéme) des Comtes de ce Pays-là par Eleonor de Prouence, que vous dites eſtre iſſuë de la maiſon Royale d'Arragon. Vous inferez par là, que nos Rois l'ont vſurpée ſur l'Arragonnois, & que S.M. & tous autres pretendās n'y ont point de droit à voſtre excluſion. Cela eſt capable, ſi on ne vous veut punir de voſtre crime, au moins de vous fermer la porte à ce Gouuernement; Dieu vueille que le temps ne découure pas, que la guerre de Genes, à laquelle vous donnez vn ſi beau pretexte, ne ſoit point entrepriſe, pour perſuader au Roy qu'il eſt expedient, pour tenir l'Italie ſujette, que vous ayez le Gouuernement de Prouence auec les meilleures places, & la Generalité des Galeres. Voſtre Genealogiſte ſe tourmente bien, pour vous faire deſcendre des Rois de Nauarre, & rencontre en fin que vous eſtes de ce Sang Royal de deux coſtez: à ſçauoir de par Blāche de Nauarre fille de Thibaut Comte de Chāpagne, & par Marguerite de Nauarre ſœur de Thibaut II. auſſi Comte de Champagne, & de Henry I. Roy de Nauarre.

Vous trouuez auſſi que vous eſtes ſorti des Contes de Thoulouſe & d'Artois, & des Ducs de Normādie & de Guyēne; qui ont poſſedé ces Prouinces en ſouueraineté : mais vous vous attachez principalemēt à la Bretagne, Prouēce & Nauarre: ce qui doit eſtre fort ſuſpect, parce que ce ſont les

dernieres pieces qui ſont venuës à la Couronne. Vous voyez de combien de Gouuernemens voſtre vanité vous auroit priué, ſi vous ne croyez que voſtre auctorité aura plus de puiſſance que toutes les Loix; qui ſont aux plus grands Princes du Royaume des barrieres bien fortes, & à vous des toiles d'aragnée.

Ce ſeroit vne grande merueille, ſi vous auiez aſſez de prudence pour accorder ce que vous faites auec ce que vous eſcriuez ; mais cependant qu'on entretient les ignorans par les eſcrits, vous faites progrez par vos actions : c'eſt à dire, vos charlatans amuſent le peuple, lors que vous luy coupez la bourſe : vous oppoſez les Loix à ceux qui vous attaquent, vous les enuoyez contre ceux qui vous reſiſtent ; & vous teſmoignez que vous deſia dans la Souueraineté, en vous mettant par deſſus elles.

Voſtre Eſcriuain qui ſuit voſtre paſſion, comme voſtre faueur les flatte toutes deux en médi-
Pag. 34. ſant du Preſident le Coigneux, le plus ſouuent & plus effrontement qu'il peut. Pour finir ſon libelle comme il l'a commencé, le charge de trois notables calomnies, qu'il croit eſtre pieces iuſtificatiues de voſtre innocence. La premiere eſt l'accuſation d'auoir laiſſé perir Chalais, parce *que Monſieur le Duc de Bellegarde, qui eſtoit ſon parent, pourſuiuoit ſon abolition*. Il aſſeure *que des gens de qualité luy maintiendront qu'il l'a dit* : il ne prendroient donc pas en mauuaiſe part s'ils eſtoient nommez en cét écrit ; puis qu'ils ſont preſts à ſe declarer pour ſouſtenir ce que vous dites: mais comme la

chose n'a point d'apparence, ce que vous escriuez des tesmoins en a encore moins; & vous les auriez produits assez hardiment, si vous les cognoissiez, sur tout estant asseuré que vous ne leur feriez point de déplaisir.

La seconde piece est, *que le mesme President le Coigneux empescha la bonne volonté que Madame de Guise auoit de poursuiure la liberté du Mareschal d'Ornano; & vous dites qu'elle fut destournée de cette loüable & saincte resolution.* Vous ne vous souuenez pas que vous auez escrit, que le Mareschal estoit atteint de crimes horribles, tous de leze Maiesté? Comment peut-on appeller *saincte & loüable* la resolution de faire instance pour sa liberté, veu qu'il n'est point permis de solliciter, si ce n'est aux plus proches, pour ceux qui ont conspiré contre le Roy & l'Estat? Croyez-vous que cette Princesse, qui ne fait rien qu'auec grande consideration, eust entrepris cette poursuitte? Et si elle l'eust trouuée iuste, pensez vous que le President qui dit qu'il n'auoit iamais parlé à elle, deuant le iour auquel il receut le commandement du Roy de luy aller dire, que S. M. auoit resolu le Mariage de Monsieur auec Madamoiselle de Montpensier sa fille, eust eu le pouuoir de la diuertir d'vne œuure que vous appellez *saincte & loüable*? Ie croy que le President ne me desdira pas, lors que i'asseureray qu'il se tiendra pour conuaincu en ce chef, si vous estes aduoüé par le tesmoin que vous alleguez, sa personne ne receuant point de reproche. Il n'y a point d'innocent qui ne se confesse criminel sur sa deposition,

& qui n'adjouste autant de foy aux yeux & aux oreilles de Madame de Guise, qu'au témoignage de sa propre conscience. Ie diray bien d'auantage, que dans tout le traitté de Mariage de Monsieur, il ne fut iamais parlé de la liberté du Mareschal.

Vous auez reserué pour la derniere & plus furieuse calomnie, vne recrimination, pour éluder l'accusation des empoisonnemens, desquels on a dit que vous estiez soupçonné : vous croyez que c'est le plus beau trait de visage de vostre innocence iustifiée, de monstrer la laideur d'vn abominable peché du Presidēt le Coigneux. Vous dites *qu'il a empoisonné sa troisiesme femme, & qu'il est soupçonné d'en auoir fait autant à la seconde.* Ie m'estōne comme vous n'y auez encore mis la premiere : pour la seconde, deux mille personnes sçauent qu'elle a langui long-temps apres vne mauuaise couche: ses parents, qui sont de grande qualité, les Medecins, Chirurgiens, & Apoticaires l'ont veuë fort souuent durant sa maladie ; iamais personne n'a eu la moindre pensée de ce que vous dites ; & chacun a sçeu que c'estoit vn tres-bon & tres-heureux Mariage, que la mort naturelle a rompu. Pour ce pretendu troisiesme, nous pouuons dire qu'il n'a iamais esté. Nous auons bien sçeu, qu'vne certaine femme, qui a esté entretenuë autrefois par feu Moisset, & qui auoit prostitué ses filles, auoit perdu la derniere, qui mourut quelque temps apres le départ du President le Coigneux. Elle fut enterrée comme fille en la Paroisse de Sainct Eustache ; c'est à dire auec les draps, parements, cierges blancs, & chapeau de

ſieurs:ce n'eſt dõc pas ſigne que cette mere la tint pour femme mariée; encore qu'on dit qu'elle n'eſtoit pas fille;& que vos parens & alliez en ſçauẽt plus de nouuelles que ceux que vous accuſez. C'eſt donc par le moyen de ceux-là, & par la corruption de vôtre argẽt,que trois ſepmaines apres cette mort, la mere s'eſt aduiſee de dire que le Preſident, qui eſtoit bien loing de là, auoit fait empoiſonner ſa fille, par l'entremiſe de l'Eueſque de Madore, Suffragãt de Mets,qui n'a iamais veu la Damoiſelle,ny ouy parler d'elle que dans ceſte Hiſtoire. Pour laiſſer à part la queſtion, ſi le Preſident la cognoiſſoit auſſi peu que l'Eueſque,ie vous diray franchement, que c'eſt vne choſe qui ne peut eſtre faite, que durant voſtre gouuernement,& par voſtre puiſſance abſoluë, de receuoir la plainte d'vne femme abandonnée qui a vendu ſes filles.Elle dit, trois ſepmaines apres vn enterrement, qu'vne morte qui a eu vn conuoy de fille eſtoit mariée,qu'vne proſtituée eſtoit femme d'vn Preſident au mortier, & qu'elle a eſté empoiſonnée apres qu'elle a eſté pourrie. Où ſont les Medecins qui ont veu les marques deuant & apres la mort? où eſt le procez verbal de l'ouuerture du corps? où ſont les teſmoins qui diſent auec quoy on a donné le poiſon, & qui l'a apporté? où eſt le contract de mariage? Tout ce crime eſt reduit à la plainte achetée d'vne femme qui a abandonné ſon ame, apres auoir abandonné ſon corps; & qui s'eſt contentée de faire du bruit,pour voir ſi le ſon de l'argent l'appaiſeroit.Ceux qui vous auoient promis qu'ils feroient bien ioüer cette piece,

ont publié le des-honneur de la Mere & de la fille, ont descouuert vostre malice, & ont porté quelques curieux à rechercher vostre vie priuée; de laquelle on ne veut rien dire, à cause du respect qu'on porte à la Pourpre sacrée. Si nous le voulions entreprendre, nous dirions que ce ne sont pas des femmes impudiques, mais des plus vertueuses, qui se plaignent des attentats & violences que vous auez voulu faire sur leur honneur : vous sçauez aussi qu'on vous a soupçonné de plus grands crimes en ce genre de peché. Nous ne croyons pas le mal si legerement comme vous faites ; nous ne le publions pas temerairement, & nous ne l'inuentons pas malicieusement. Nous sçauons qu'il y a vn flambeau de verité, *qui esclairera les choses obscures, & manifestera les conseils des cœurs, & pour lors loüange sera donnée de la part de Dieu à celuy qui aura bien fait* : comme le meschant receura aussi le blasme & la punition de son vice. Deuant ce Iuge on n'aura point d'Eminence que celle de sa vertu, point de gardes que ses bonnes œuures, point de citadelles que son innocence, point de retranchement que sa penitence, point de thresors cachez que les aumosnes, les prieres, & les ieusnes.

1.Cor.4

Vous dites *que le President le Coigneux a confessé, que les songes qu'il auoit eu depuis peu de iours, luy auoient fait penser qu'il y auoit vn Dieu* : & vostre Escriuain dit, *qu'il l'a leu dans la lettre d'vn Gentilhomme*; qui ne peut estre ami du President, & doit estre suspect, s'il l'a escrit : s'il ne l'a point fait, comme il est plus probable, vous luy imposez le

ſez le plus grand crime, qui eſt de n'auoir point cogneu celuy qui ne peut eſtre ignoré. Vous faites paroiſtre que s'il a eſté ſi abominable, Dieu l'a aſſiſté d'vne grace extraordinaire pour le conuertir, lors qu'il a entrepris de vous reſiſter : ce qui feroit dire que la Majeſté diuine approuue grandement ſon deſſein : mais vous ne ſçauriez deſmentir la croyance publique, dans laquelle le Preſident eſt tenu pour homme craignant Dieu. Laiſſons là les ſonges qui ſont menſonges; s'il s'y failloit arreſter, on rapporteroit icy les teſmoignages de ceux qui ont couché dans voſtre chambre, qui ont dit fort ſouuent, que vous en auez de plus eſpouuentables que celuy d'Appollodore, qui ſongea que les furies luy auoient arraché le cœur, & dançoient toutes en feu autour de la marmite dans laquelle il boüilloit. Vous ſçauez ce que l'Eſcriture ſainte a dit, *que la conſcience agitée preſume & craint touſiours choſes cruelles* : la voſtre doit eſtre dans ces troubles, eſtant impoſſible qu'elle ſoit en repos, lors que vous rauiſſez celuy du Roy voſtre Maiſtre, de la Reyne voſtre bonne Maiſtreſſe & Bien-factrice, de la Reyne Eſpouſe du Roy, de Monſieur Frere vnique de S. M. des Princes & Grands du Royaume, de deux Mareſchaux de France, de pluſieurs perſonnes de haute, mediocre, & baſſe condition, que vous tenez priſonniers ; de tout le peuple de France que vous affligez par la guerre, la famine, & la peſte; de toute l'Europe que vous renuerſez; de l'Egliſe de Dieu qui patit dans ces mouuemens, & perd en beaucoup d'endroits l'exercice de la Religion, que

Sap. 17.

vous chassez par l'assistãce que vous donnez à ses ennemis.

Quand toutes ces choses ne vous osteroient point la tranquillité de l'esprit, la pouuez-vous conseruer estant tourmenté par les quatre bourreaux de la vie, qui sont l'ambition, l'auarice, la vengeance, ausquelles on dit que depuis peu vous auez adjousté l'amour? La premiere passion vous porte à faire tous les iours quelque nouueau progrez à joindre au Cardinalat, au premier Ministere, à la Connestablerie, à l'Admirauté, aux Gouuernemens des plus grandes Prouinces & des meilleures places, les titres de Duc & Pair, à chercher des Escriuains qui vous font descendre de nos Roys, de tous les anciens Princes de France, & passer pour vn Dieu.

L'auarice vous fait entasser finances sur finances, terres sur terres, benefices sur benefices: elle vous pousse à doubler les tailles, & contraindre les pauures à les payer par auance, pour mettre tout l'or de France dans vos citadeles, qui seront plustost remplies que vostre cœur.

La vengeance vous fait ietter tous les iours quelqu'vn dans la Bastille, & dans les autres prisons du Royaume, qui sont plaines de pauures innocens qui se sont plaints de vostre tyrannie, qui s'y sont opposez, ou qui ont leu quelque escrit qui la descouuroit. Vostre rage a esté si grande, qu'elle n'a point espargné ceux qui ont esté enuoyez de la part de la Reyne Mere du Roy pour apprendre des nouuelles de la santé de S.M. vous auez contre le droit des Gens emprisonné

le Sieur de la Barre, & auez traité plus indignement vn Gentil-homme, que le plus cruel ennemy de la France n'auroit fait vn Tambour ou vn Trompette, qui seroit allé pour demãder vn prisonnier de guerre. Cette furieuse passion vous a fait chercher tous les moyens pour faire mettre sur vne roue deux hommes, comme criminels de leze Maiesté au premier chef; dans les procez desquels les Iuges, que vous auez choisi, n'ont rien trouué qui merita la mort.

Ie ne parleray point de vos amours, qui nous font croire que vous estes entre les mains de vostre dernier Maistre, & donnent sujet d'esperer que celuy-là deliurera la France, & tous les gens de bien que vous persecutez: c'est l'escueil où ceux qui ont esté plus sages que vous ont fait desbris; c'est le banc où les vaisseaux des plus grandes fortunes se sont eschoüez, & c'est le feu qui a bruslé les plus riches & les plus grandes maisons. Le desir que nous auõs de sauuer vostre ame, fait que nous vous descouurons charitablement ces dangers, que nous vous deurions cacher, si nous estions portez à poursuiure vostre perte plustost que vostre conuersion. Lors que vous ne penserez qu'au mal que vous auez fait, vous aurez de la peine à vous persuader qu'il y aye au mõde vne misericorde plus grãde que vostre peché: & si la Clemence de la Reyne Mere du Roy, qui est celle que vous auez le plus cruellement offensé, ne vous asseure, ie crains que les maux que vous adiousterez à ceux que vous auez desia faits, ne soient des effects de vostre desespoir.

Souuenez-vous, que ce mauuais conseiller peût pousser vostre puissance à la ruine de ceux que vous n'aimez pas ; mais sans faute vous y trouuerez la vostre. Les presens que le mõde vous fait, sont des pommes d'or qu'il iette deuãt vos pieds, pour vous atraper & poignarder : les personnes que vostre cholere poursuit, sont des coureurs qui vous conduisent dans vne embuscade. La belle statuë de Fenele vous presente le riche globe de l'Empire du monde ; mais si vous y touchez, il en sortira vne flesche qui vous percera le cœur.

Arrestez le cours de vos desseins, & ne donnez point cette gloire à ceux qui peuuent estre instrumens des iugemens de Dieu de les auoir rompus, ou à la mort de les auoir estouffez. Tout ce que vous possedez en honneurs & en biens, vous a peu tirer de la bassesse & de la paureté ; mais il ne vous sçauroit oster ny la fragilité, ny la mortalité : vous auez les bonnes graces d'vn grand Roy, & le trompez ; mais vous ne pouuez auoir la vie qu'auec ces conditions, vous ne tromperez point celuy qui vous l'a donnée, & qui est sur le poinct de la vous demander, auec le compte de vos actions. Regardez entre les mains de qui tombera ce que vous auez ramassé, & entre les mains de qui vous tomberez. Craignez celuy qui mesprise vos citadeles,
Sap. 6. & vos gardes ; & qui a dit que *les puissans seront punis puissamment*. Donnez vous la paix, & nous la procurez ; elle s'accordera mieux auec la plus belle de vos qualitez, que la guerre que vous

mettez par tout. Ne vous imaginez pas qu'elle puiſſe eſtre eternelle, pour vous fournir le moyen de regner touſiours parmi les confuſions, dans leſquelles vous perirez pluſtoſt que dans l'ordre, qui vous conſeruera auec l'Eſtat. Voſtre fortune eſt de verre, encore que vous la croyez de diamant, parce qu'elle eſt fort riche. Cõment pourroit elle eſtre de longue durée, veu que voſtre vie ne l'eſt pas, & qu'elle eſt violente ? Recognoiſſez que vous eſtes aujourd'huy Maiſtre de la liberté de cent millions de perſonnes, & pouuez eſtre demain le priſonnier d'vn chetif guichetier. On monte par pluſieurs eſchellons au plus haut de l'eſchelle de Pittacus ; mais il n'y a qu'vn ſaut à faire depuis le ſommet iuſques au pied. La Bonté de Dieu eſt ſur le ppinct d'eſtre contente de la patience de ceux que vous affligez, & ſa Iuſtice n'eſt pas eſloignée de voſtre inſolence : ſon Iugement ne ſçauroit eſtre arreſté par le voſtre, & voſtre bel eſprit ne peut perſuader à perſonne que vous ne l'ayez prouoqué.

Si voſtre Eminence ne reçoit pas noſtre charitable Remonſtrance, la rejette auec indignation, & employe tous les moyens que ſa grande puiſſance luy fournit, pour nous faire du mal ; nous declarons, que vous nous auez attirez au combat, & que vous auez fait ſi grande quantité de libelles diffamatoires, que nous auons eſté contraints de mettre la reſponſe à quatre dans vn meſme traité. Si vous vous plaignez de noſtre hardieſſe, nous vous ſupplions de nous dire, ſur quel droit vous fondez la licence de meſdire de la

plus grande & meilleure Reyne de la terre, de la Mere de vostre Maistre, & de vostre Bien-factrice, de Monsieur Frere vnique du Roy, vous qui estes seruiteur, & tres-obligé. Sur quelle loy vous appuyez les despits & les rages que vous auez conçeu contre nos responses; & pour quelle raison vous tâschez de ruiner ceux que vous presumez en estre les aucteurs? Si vous estes fasché de voir des pauures carabins qui vous attaquent, vous en auez des plus chetifs qui les irritent. Mais on se prend à vous qui estes Cardinal, & Generalissime: vous ne pouuez entrer en la mellée, que ceux qui sont du parti contraire n'ayent droit de se defendre contre vous, comme on feroit contre le moindre de vostre armée, sur tout en vn combat d'honneur. Cela vous doit faire cognoistre vostre imprudence d'auoir escrit tant de liurets, pour nous obliger à repartir aux despens de vostre reputation. Si vous & vos Escriuains la mesnagez mieux pour l'aduenir, & si vous espargnez la nostre, nous demeurerons dans le silence, & dans l'esperance. Si vous nous contraignez de rompre celuy-là, vous en aurez fort peu de consolation; si vous entreprenez de nous rauir cette cy, nous prierons, souspirerons, regarderons le Ciel, & croirons fermement, que Dieu tout seul aura la gloire de vostre chastiment, & de nostre deliurance.

Les cognoissances que i'ay de vostre esprit, & les defiances que i'ay de mon mal-heur, & du peu de credit que i'ay aupres de vous, me font douter, si vous serez assez sage, & moy assez heureux,

pour vous destourner du dessein que vous auez de remplir le monde de liurets qui vous estimēt, & calomnient vos ennemis. Ie vous prie d'abandonner cette poursuitte, & de croire que ie n'apprehende pas la peine que les reparties me donnent ; mais que ie suis tres-marry de la continuation de vostre peché. Ie ne peux estre arresté par la crainte du mal que vous me pouuez faire, n'ayant rien à perdre que la vie, que ie veux sacrifier à la defense de la Verité ; laquelle, si vous vsez de violence, me fera martyr de la Iustice. Ie vous conjure au nom de Dieu, de ne rendre pas vostre ingratitude plus noire, en la faisant lauer auec l'encre de vos Escriuains. Receuez en bonne part deux aduis que ie vous donne. Prenez garde que le desir d'estre loüé par excez durant vostre vie, & credit, ne vous fasse blasmer par excez apres vostre mort, ou disgrace. Considerez aussi, qu'en voulant oster l'honneur à ceux qui vous l'ont donné, vous le perdez en faisant vne action infame ; & qu'en nous iettant dans la necessité de rechercher vostre vie, & d'examiner vos conseils, vous auez trouué le moyen de troubler vostre repos. Les loix diuines & humaines nous permettent de fournir des reproches publics contre les faux tesmoins qui nous accusent publiquement. La personne que vous attaquez à l'auctorité de vous dementir, & peut estre aura vn iour la puissance de vous faire chastier.



ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE,

Sur son aduertissement aux Prouinces.



CLEONVILLE, ce n'est pas l'apprehension de ton stile, mais l'horreur de ton discours, qui m'a fait dire, apres auoir leu ton escrit, ces paroles de Dauid : *Sauuez moy Seigneur, parce que les veritez ont esté affoiblies, ou fardées par les enfans des hommes.* I'ay recogneu, que tu auois eu plus de soin de faire vn bel ouurage, que de le rendre bon; que tu as trauaillé auec esperance d'estre recompensé, & sans crainte d'estre censuré; & que ton dessein a esté d'acquerir la reputation de gentil Escriuain, plustost que d'homme de bien. C'est toute la loüange, que ma conscien-

permet de te donner, au mesme temps qu'elle me force de te dire, que ton mensonge peut passer parmi les esprits communs, pour vne assez iolie & assez bien parée desbauchée ; mais les plus releuez diront que tu es semblable à cét ouurier, qui estant dans le desespoir de ce qu'il ne pouuoit peindre Heleine auec quelques traits de beauté, se resolut de la couurir toute d'or.

Nous auons veu les mesmes choses que tu as dit, dans le liuret du Seigneur des Montagnes, auquel on a respondu : tout ce que tu as adjousté à cette vieille piece, est vn peu de fard. Nous descouurons, que tu presentes sur le theatre de l'effronterie les mesmes calomnies mieux coiffées; tu as aussi employé plus de temps pour les agencer. En fin, Cleonuille est des Montagnes mieux couuert: celuy-là auoit fait voir ses menteries vestuës en furies, tu les habilles en Nymphes : ses flatteries estoient puantes, les tiennes sont parfumées : il aboyoit comme la Charybde, tu chantes comme les Sirenes: il donnoit du poison, comme vn pauure Moyne, dans vne escuelle de terre, dans laquelle il beuuoit deuant qu'il eust quitté le Conuent; tu le presentes dans vn verre de cristal : il a meslé le sublimé dans du pain-bis, tu l'as glacé sur du masse-pain : sa baue estoit celle d'vn sale crapaud, ton venin est celuy d'vn serpent bien émaillé. Ie peux dire, que ton dessein a esté semblable à celuy de ce riche meschant, qui dans les Declamations de Quintilian empoisonna les fleurs de son iardin, pour faire mourir les abeilles de son voisin. Tu as respandu ton poison sur

quelques fleurettes, antitheses, petits rencontres, mots choisis, pour corrompre les esprits des curieux sans iugement ; qui estiment les choses par les paroles, & qui croyent, que tout ce qui est assez bien escrit, a esté fait auec iustice & verité. On voit bien que tu as esté le premier, auquel ton ouurage a agreé ; & on s'imagine que tu l'as souuent recité à toy-mesme, en branslant la teste, & frappant du pied. Ayme-toy, tant que tu voudras, dans ton ouurage : si tu te plonges & te perds là dedans, tu ne peux iamais estre changé en Narcisse, & encore moins en vne Immortelle, tu ne seras mesmes vne Hemerocale : ta beauté ne peut durer vn iour, ny seulement vne heure qu'on perdra pour lire ton escrit. Et afin que tu recognoisses, que ce n'est pas l'enuie qui me porte à iuger ainsi de tes escrits ; ie te marqueray quelques points, dans lesquels ie feray voir tes fautes & impostures, mesmes à ton aueuglement.

Tu commences par l'Afrique, qui produit tous les ans quelque monstre, à cause du meslange des animaux de diuerses especes qui se rencontrent aupres des eaux fort rares en ce pays là : tu n'as pas pris garde que le nom de Cleonuille, que tu as choisi, estant composé du Grec & du François, ne peut signifier autre chose qu'vn monstre ; & ce mot de Roman nous fait croire que ton liuret est vne fable plustost qu'vne Histoire. Tu dis que tu es la gloire de ta Ville : cela seroit bon, si apres Sidonius Apollinaris elle n'auoit plus porté de tres-sages & tres-sçauans hommes, en toutes sortes de professions ; & si Sauaron & ton oncle n'en estoient point sortis vn peu deuant toy.

Tu enuoyes vn Aduertissement aux Prouinces, sans leur donner vn conseil profitable, ny la bonne nouuelle de leur soulagement; qu'elles receuroient auec plus de ioye que ton papier, qui ne contient & n'enuelope ny vne recepte, ny vn remede contre les maux qui les accablent. Tu t'esgayes en ton exorde assez long; & deuant que de frapper de ton espadon, tu faits cent moulinets en l'air, croyant que nous aurons peur lors que nous le verrons briller au Soleil: ou pour mieux dire, apres nous auoir fait attendre vn bon repas, le premier mets que tu apportes est vn grand plat de creme foüetée, qui est toute en escume, & dressee en rochers sur des branches de fenoüil ou de rosmarin. Tu faits des belles protestations, que tu veux conseruer auec grand soin l'honneur & le respect que tu dois à la Reyne Mere du Roy, & à Monsieur; cependant on iuge sur tout par la fin de ton discours, qu'il n'y a point eu d'Escriuain menteur & cruel comme toy. Il est vray, que les autres ont esté plus brutaux, & nous ont attaquez en taureaux & en ours; mais tu nous picques en serpent: Ceux-là nous pouuoient casser quelque iambe ou quelque bras, mais tu portes ton venin droit au cœur.

Pour te monstrer qu'il y a long-temps que nous n'auons veu Monsieur le Cardinal, qui dans ses resueries a accoustumé de rongner les ongles à ceux qui sont aupres de luy; nous sommes resolus de te monstrer les nostres, & de commencer par la premiere atteinte que tu nous donnes.

Apres auoir employé quinze pages en auant propos, tu dis en la ſeizieſme *que nous ſommes bannis volontaires.* C'eſt, amy Cleonuille, que tu crois qu'on ne peut eſtre banni, ſi apres auoir eu le fouet & la fleur de Lis, on n'eſt conduit à la porte d'vne Ville auec vn trompette & vn bourreau : c'eſt ainſi qu'on te chaſſeroit, ſi on te faiſoit iuſtice, pour auoir médit de la Mere, & du Frere de ton Roy : mais pour les perſonnes de cette condition, on les bannit, lors qu'on leur oſte la place que la Nature leur donne ; qu'on les pourſuit auec armes, ou qu'on les empriſonne; ou qu'on les enuoye hors de la Cour : C'eſt vn exil pour ceux qui y doiuent eſtre en repos comme en leur centre, & ſeureté comme dans leur maiſon. Pag.16.

Apres nous auoir donné ce coup de bec en paſſant, tu te perches pour chanter les loüanges de Monſieur le Cardinal, & commences l'Hiſtoire de ſa vie depuis ſes eſtudes, comme tu auois fait dans ton Coup d'Eſtat : tu redits les meſmes choſes auec quelque petite diuerſité ; dans laquelle nous voyons ta diſette, qui te contraint de rapporter les miſerables reſtes déguiſées d'vne viande, qui nous fut preſentée il y a tantoſt vn an ; où nous pouuons dire que tu es ſemblable à ces Comediens qui n'ont que quatre ou cinq acteurs, pour ioüer trente perſonnages, & font en vn inſtant des hommes & des femmes, des Roys & des valets, auec des habits, des maſques. & des vers. Pag.17. 18.19. &c.

Tu dis, *que du temps du Mareſchal d'Ancre ſans* Pag.20

Monſieur le Cardinal on euſt fait encore pis : qu'il demanda ſouuent ſon congé ; mais que le beſoin qu'on auoit d'vne teſte comme la ſienne, le luy fit refuſer abſolument. Prens garde Cleonuille, tu accuſeras le Roy d'injuſtice, pour auoir chaſſé de ſa Cour, & apres de ſon Royaume, vn homme qui à ton compte auoit tres-bien ſerui S. M. & ſon Eſtat, & qui n'eſtoit point coulpable des maux que tu dis auoir eſté faits en ce temps-là. Tu aſſeures qu'il diuertit le Mareſchal d'Ancre de bailler Quillebeuf aux Eſpagnols, & que la lettre qu'il eſcriuit ſur ce ſujet fut veuë dans le procez de la Mareſchale : pourquoy teniez vous cachée iuſqu'à preſent cette verité ? pourquoy eſt-ce qu'on a bruſlé auec le procez cette piece excellẽte? pourquoy eſt-ce que les iuges la ſupprimerent, ſi elle ſeruoit pour faire voir l'innocence de Monſieur le Cardinal ? pourquoy fut-il banni apres le iugement, s'il auoit rendu ce grand ſeruice? pourquoy n'en a on point parlé lors que la plus part des Iuges viuoient ? quelqu'vn de ceux qui reſtent peut-eſtre s'en ſouuiendra? tirerez-vous ce témoignage de la bouche du Preſident de Bellieure, ou du Procureur general ? Eſcriuons auec plus de verité; & diſons, que iamais le Mareſchal d'Ancre n'eut intention de faire ce que l'ingratitude de celuy qui auoit eſté auancé par ſa femme luy impoſe. Il eſt plus probable qu'on découurit quelque choſe contre le Cardinal, puis que dans la ſuitte de cét affaire on le fit ſortir de Luçon, où il auoit eſté renuoyé, & on le relegua en Auignõ. Il faut aduoüer que tu es vn plaiſãt bouffon, lors que tu dis, que le premier

employ dõné à Mr. le Cardinal par la Mareſchale *fut ſon apprentiſſage, & que la reconciliation apres la deſroute du Pont de Sé fut ſon chef d'œuure.* Tu as ren- Pag. 11.
contré à ce coup, & les ſages l'ont creu comme tu le dis: il n'y a que cecy à adjouſter, que la France paya bien cherement ſon apprentiſſage, & que le chef d'œuure, pour le faire paſſer maiſtre, fut fait aux dépens de beaucoup de vies & de biens. Il fut trouué ſi beau, qu'il en eut vn chapeau de Cardinal; & il tira de cét ouurage incõparable, le plus rare qu'il aye iamais fait, le nõ qui luy demeurera touſiours, à ſçauoir de Cardinal de la trahiſon.

Tu es mauuais annaliſte, lors que tu dis, *le voy-là Cardinal tout auſſi toſt apres ſon chef d'œuure*: tu ſçais bien qu'il y eut deux ans entre la promeſſe, & la promotion. On a dit ailleurs les raiſons qui porterent ſa Sainteté & le Roy à laiſſer vn peu trẽper ce bõnet dans la teinture, & à luy donner le loiſir de ſe ſeicher. Tu dis auec la meſme temerité, *qu'il fut chef du conſeil quelques années apres*: tu ſçais bien que cela ne peut eſtre qu'apres qu'il en a chaſſé la Reyne ſa Maiſtreſſe, & que cette qualité dãs ſon eſloignement eſt acquiſe à Mr. le Cardinal de la Rochefoucaut, comme eſtant le plus ancien, encore qu'il n'en faſſe pas ordinairemẽt la fonction.

Tu employes ſept ou huict pages pour deſcrire les auantages *que la Religion & l'Eſtat ont retiré de la priſe de la Rochelle; que tu deſcris comme la citadelle de l'impieté & de la rebellion.* Nous ne doutons pas que le fruit de cette priſe ne ſoit bien grand: tu nous permettras auſſi de te dire qu'il euſt eſté plus auantageux, ſi Mr. le Cardinal

n'eust retenu la place, & la gloire; s'il ne faisoit fortifier celle-là, & ne gardoit auec tant de soin cette-cy; qu'il est fort à craindre que le Roy n'en ayant du tout point, ny dans tes escrits, ny dans ceux de tes compagnons, il n'en aye pas d'auantage dans cette Ville, s'il souffre que ses rempars soyent restablis. Ie confesseray pourtant, que tu aurois plus de suiet d'appeller cette prise vn chef d'œuure, que la drollerie du Pont de Sé. Ie te prie de me permettre de donner vn Aduertissement à celuy qui adresse le sien aux Prouinces; c'est de prendre garde, que dans la description des grands exploits de Mr.le Cardinal, tous vous autres Mrs les Escriuains l'auez tousiours nommé, estimé, & loüé tout seul, comme si personne ne l'auoit assisté. Nous voyons que dans les histoires des sieges, batailles & combats, on remarque les belles actions de ceux qui ont sagement commandé, & courageusement combatu: on les nomme pour laisser à la posterité quelque tesmoignage de leurs seruices; cela est deu à leur vertu, & en vser autrement est vn larrecin d'honneur. Dans vos escrits on ne fait point de mention du Roy, on ne dit rien des ordres qu'il a donné, des peines qu'il a pris, & des inuentions qu'il a trouué. C'est vne chose plus estrange, que Mr.le Cardinal a dit à vn homme d'aussi grande qualité que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en despit du Roy. Ne t'estonne donc plus s'il a inuenté, que ce genereux & courtois Seigneur, que sa seule vertu a rendu prisonnier, auoit tenu ce discours, *Nous serons si fols que de prendre la Rochelle.* Quand ces

ces paroles seroient sorties de sa bouche, les bõnes resolutions, & les executions hardies ne laissoient pas de sortir de son cœur. Contente toy que tes escrits taschent de luy desrober la reputatiõ, comme le Maistre, qui t'employe, a fait la liberté. Nous sommes plus equitables que vous : sans oster ce qui peut estre deu aux cõseils de Mr. le Cardinal, & sans vouloir disputer ce qui est renuoyé aux affaires qui arriueront dãs quelque tẽps, pour faire iuger si ses aduis ont esté salutaires, ou temeraires ; nous disons qu'il faut apporter aux pieds du Roy toutes les despoüilles; & que la iustice veut, qu'apres auoir couronné sa teste de lauriers, & chargé ses mains de palmes, on en donne quelque petite branche pour le siége de la Rochelle, pour la reddition des villes rebelles, pour les affaires d'Italie, aux Mareschaux de la Force, de Schomberg, de Montmorency, de Thoiras. Vous permettrez qu'on y adiouste les deux pauures prisonniers, si vous ne voulez qu'on leur oste la gloire auec la liberté. Ie ne dis rien de tant de sages Mareschaux & Maistres de Camp, braues Capitaines, & hardis soldats, ausquels il ne faut point refuser vn peu de nostre encre, pour recompense du sang qu'ils ont respandu. Vous n'auez point loüé ny nommé iusques à present que ce grand Cardinal : vous le rẽdez aucteur de tous les biẽs, & logez ses ordres par dessus les ordinaires de Dieu, en ce que vous le faites operer sans causes secondes: on dit de luy, comme de Menetho, qu'il fait tout, tout seul: mais comme ce Grec, qui luy voyoit exercer plusieurs charges de la republi-

Le Mareschal de Bassompierre. Pag. 30.

Messieurs de Bassompierre & de Marillac.

que, predit apres en auoir fait le denombrement, qu'il auoit trouué beaucoup de moyens pour cercher le repentir ; nous croyons aussi que Mõsieur le Cardinal n'en est pas esloigné.

Nous ne parlerons pas icy des fautes qu'il a fait dans tous les rencontres desquels il tire tant de gloire, ny de la temerité de ses conseils, ny de ses interests particuliers, ny de ses querelles & vengeances : tout cela a esté remarqué ailleurs ; & nous ne voulons pas vser de redites, comme tu faits, ny rendre nos pages petites comme les tiennes : en quoy tu monstres que tu es vn Aduocat corrompu, en faisant beaucoup de roles, pour auoir vn plus grand payement.

Pag. 35. Vous ioüez vne piece nouuelle, lors que vous dites, *que la Reyne Mere du Roy, ayant esté d'aduis d'assister Monsieur de Mantoüe, deuint Espagnole par les persuasiõs du Cardinal de Berule, & du Garde des Seaux de Marillac, durant le voyage que le Roy fit à Suze.* Vous ne donnez point de marques de ce changement, & nous en auons du contraire. La Reyne Mere du Roy assista l'année suiuante au Conseil, qui fut tenu pour resoudre le second secours; elle l'approuua, & que Monsieur le Cardinal eut la charge de le conduire : mais elle fut d'aduis qu'il mesnagea l'affection de Monsieur de Sauoye: auec lequel son imprudence, sa vanité, & sa cholere, le firent rompre. La Reyne, ny pas vn esprit sage ne le pouuoit trouuer bon ; non plus qu'on ne sçauroit aduoüer, que les deux personnes qu'on veut faire passer pour affectionnées à l'Espagne, ayent trahi leur pays, & suiui les anciennes maxi-

mes de la Ligue. Qui ſeroit plus coulpable de ce crime que le Cardinal, qui s'eſt vãté de les auoir auancez, ayant ſçeu le parti qu'ils auoient tenu durant les troubles du Royaume, & le zele qu'ils auoient teſmoigné? il eſtoit changé en vne parfaite affection pour la Religion, pour le Roy, & pour l'Eſtat; & ils ont touſiours creu, comme font tous les gens de bien, que ces trois choſes eſtoient inſeparables.

Comme il n'appartient qu'à Monſieur le Cardinal de faire des loix, lors qu'elles luy ſont fauorables; & de les rompre, lors qu'vn deſſein nouueau les a renduës contraires: auſſi luy ſeul peut impunément preſenter des hommes au Roy, luy dire qu'ils ſont les plus vertueux de ſon Royaume, & les plus fideles à ſon Eſtat; iuſques à ce qu'ils s'oppoſent à ſes volontez. C'eſt pour lors que non ſeulement il leur impoſe des crimes nouueaux, mais qu'il ſe deſdit ſans honte de tout ce qu'il auoit dit auparauant. Il ſe blaſme de temerité en ſes chois, & aime mieux ſe rendre infame pour auoir mis dans les affaires ceux qu'il appelle meſchans, que de ſe voir en danger d'en ſortir. Il vſe de ces artifices, lors qu'il ſe voit deſcouuert par ceux, auſquels il a procuré quelque employ; pluſtoſt pour les rendre miniſtres de ſes mauuaiſes intẽtions, & ſe deſcharger ſur eux de la haine de ſes violẽces, que pour leur faire part des bonnes graces du Roy, & de la gloire qu'on peut acquerir en le ſeruant auec affection & fidelité.

Apres auoir apporté, pour la premiere cauſe de l'auerſion contre le Cardinal, les conſeils d'vn

mort, & d'vn prisonnier, qui ne le defendent que deuant Dieu ; tu as voulu reietter le desespoir de
Pag.37. l'Exēpt Baranton, sur la grande haine que la Reyne auoit conçeu contre Monsieur de Mantouë, pour lors Monsieur de Neuers. Toute la France sçait, que le malin esprit porta le foible de cet Exempt (qui fut desaduoüé des deux costez) à se defaire soy-mesme ; & la Reyne fut tres-marrie que cet enragé eust adjousté la perte de son corps, & de son ame, à celle de son honneur.

Pag.38. & 39. La seconde cause de l'auersion de la Reyne, n'est pas selō vostre aduis (car vous ne le croyez point) mais est selon vostre discours, le dessein du Mariage de la Princesse de Florence. Vous asseurez que sa Majesté creut que le Cardinal s'y opposoit auec les Ministres de Monsieur, pour auancer celuy de la Princesse de Mantouë. Tu dis *que cette imagination acheua de le perdre.* Il faut confesser que tu trauailles sur des mauuais memoires. Si ce qu'on te fait escrire estoit vray, la Reyne eust dés ce temps là chasé de sa maison le Cardinal, & les siens : il n'y auoit point de consideration qui l'en peust empescher. On te dira bien d'auantage, que le Roy estoit plus disposé à l'abandonner qu'il n'a esté apres : il ne faut pas douter que l'auctorité de la Reyne estant plus grande, & le credit du Cardinal moindre, il n'eust esté tres-aisé de le ruiner. Par où tu peux iuger que les raisons, qui ont porté la Reyne à l'esloigner de ses bonnes graces, & à parler comme elle fit au Roy, ont esté tirées de la mauuaise conduite, & pernicieux desseins que le Cardinal a fait paroistre vn an apres. Il commença deslors à tres-mal mesnager la

santé, les affaires, les Alliez, & les Finances de son Maistre; & sur tout, les biens & les bien-faits de sa Maistresse. Il prist, à la veuë de tout le Royaume, les Marques d'vn vsurpateur ou d'vn dissipateur de l'Estat. Et parce que nous auons apporté ailleurs toutes ces raisons, & que la France iuge mieux parce qu'elle voit & qu'elle ressent, que parce que nous pouuons dire & escrire; nous te renuoyons à nos autres escrits, & à la cognoissance publique, pour te dire que tu as tort, en parlant de la Reyne, d'employer ces termes: *Les exemples du passé nous apprennent ce que peut ordinairement sur l'esprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque: la violence de ses mouuemens irreguliers, qui iettent par fois la raison des plus sages hors de son accoustumée assiette.* Tout beau, Cleonuille, tout beau; tu t'eschauffes vn peu trop pour vn Auuergnat. Le temperament que tu veux apporter en la page 41. disant *que la Reyne n'est pas vindicatiue*, est vn foible remede à ce destraquement de cerueau, que tu veux persuader estre arriué, & à cette *possession des malins esprits*, que tu dis *s'estre meslez dans les humeurs de la Reyne.* Apres luy auoir donné les deux mauuaises qualitez qu'on peut tirer de ce discours; quel deguisement que tu puisses apporter, tu ne sçaurois adoucir l'injure que tu dis, ny excuser ta folie, ny couurir la rage de celuy qui t'employe.

Pag. 39.

Pag. 41.

Pag. 41.

Tu te mets fort en peine pour rechercher les exemples des Princesses qui ont esté choleres: nous iugerions plus rares ceux des Dames qui ont esté exemptes de cette imperfection. La pa-

Pag. 40.

Eccl.25 role de Dieu nous enseigne, *qu'il n'y a point d'indignation plus grande que celle de la femme*; & vn gentil Poëte Romain a dit, que son infirmité la porte à se plaire à la vengeance.

Lucan. *---Nempe pusilli Semper & infirmi est animi exiguiq; voluptas Vltio: continuo sic collige, quòd vindictâ Nemo magis gaudet quàm femina.--*

Pag 45. Tu nous represente vne grande cabale, que tu appelles amas de *brouſſailles & ordures au dessus d'vne escluse, qui est à la fin emportée par l'impetuosité de l'eau arrestée par tant de bois trauersez*. Tu te sers en cet endroit du mesme discours presque mot àmot que tu as fait dans ton Coup d'Estat: c'est vn tesmoignage de la disette de tes pensées, qui t'ont contraint d'estre larron à toy mesme: c'est aussi vn argument que tu veux remplir ton liure, & le rendre de la grandeur de l'autre, pour payer tous les ans par vn ouurage de mesme poids, que tu presentes à la fin de l'année pour retirer l'ordonnãce de ta pension. Si tu dis *que nous appellons desordre dans l'Estat tout ce qui ne va pas bien dans nostre maison*; nous te pouuons repartir, que ce qui fait bien aller la tienne, est par toy nommée excellente conduite du public. Nous ne sõmes pas marris qu'on te fasses du bien, mais de ce que tu le cherches au preiudice de ta reputation, & de ta conscience, ne pouuant dire autre chose de toy; si ce n'est que tu es sottement trompé auec les plus innocens, ou que tu es malicieusement du nombre des trompeurs. Si tu es entre les premiers, tu es digne de la compassion des honnestes gens, & du salaire de ceux qui t'employent: si tu es entre les seconds, tu merites plustost chastiment que recompense.

Tu nous veux faire paſſer pour miracle de S. Martin ce qui arriua le iour de ſa feſte, comme ſi ce bon Sainct eſtoit le protecteur du Cardinal, *parce qu'il l'eſt de la France* : tu deuois adiouſter, parce que ce bon Seigneur a ſon Abbaye de Marmouſtier, & ſon Doyenné de Tours. Ie ne trouue point de perſonnes qui faſſent meilleur marché des miracles que font les Eſcriuains du Cardinal; ny d'homme qui les attire, & qui y croye moins, que fait ſon Eminence. Pag 45.

A quoy ſert, ie te prie, ſi ce n'eſt pour faire paroiſtre beaucoup de beſongne à ton Maiſtre, la deſcription curieuſe que tu faits dans ſix ou ſept pages du naturel & de l'education de Monſieur? Tu repreſentes à vn Prince, qui a des enfans, ce qu'on luy a dit eſtant petit enfant : tout cela eſt hors de propos pour les affaires du temps ; non pour les tiennes, comme i'ay dit. Pag. 46 ad 53.

Pourquoy, eſcriuant contre la Reyne Mere du Roy, blaſmes-tu le conſeil de ſes ennemis, qui mirent le Colonnel aupres de Monſieur: Pourquoy entres-tu dãs les tombeaux de deux Mareſchaux de France, pere & fils, & du grand pere genereux Capitaine, pour leur caſſer les os, & te rẽdre ſemblable à d'Aubigny, qui a eſté le ſeul auec toy qui a meſdit de ces deux fideles ſeruiteurs de nos Roys ? Si tu trouues dans leur vie quelque action qui doiue eſtre repriſe, cela ne rẽdra pas innocent celuy que tu ſouſtiens, qui eſt accuſé d'en auoir fait dix mille mauuaiſes. Pag. 32 *Meſſieurs d'Ornano.*

Lors que tu dis, *qu'vn Eccleſiaſtique eſtranger auait eſmeu le venin du Colonnel*, tu as deſigné l'Abbé Pag. 53.

de l'Escaille ; qu'on deuroit traitter plus doucement apres la paix faicte auec son Maistre, & la reconciliation auec luy. Nous voyons bien que l'orgueil du Cardinal est si grand, que l'affection de tous les Princes du monde luy estant indifferente, il choque amis & ennemis : comme il fait le Prince de Piedmont dans sa puante Satyre, & la memoire du feu Duc de Sauoye son Pere dans ses lettres de Duc & Pair. Mais il faut croire, qu'apres le mespris de la Reyne sa Maistresse, & Mere de son Roy, & du Frere vnique de sa Majesté, rien ne luy est saint & sacré. On ne doit point trouuer extraordinaire s'il perd le respect auec les Princes estrangers, puis qu'il veut vser
Pag. 55 de ces termes, *que Monsieur auoit iuré amitié auec luy*. Certes il faut qu'il passe, ou pour vn tres-mauuais courtisan, ou pour vn homme tres-orgueilleux : nous le cognoissons, & sommes asseurez que sa conscience luy fera plustost confesser vn crime, que sa vanité ne luy fera auoüer vne sottise.

Pag. 56 Tu apportes des beaux exemples, pour prouuer qu'il faut mettre Monsieur en tutelle: tu dis, *qu'vn Roy a fait tuer vn Secretaire de son Frere naturel, parce qu'il guindoit l'esprit de son Maistre à choses trop hautes*. C'est à dire, que tu voudrois qu'vn Roy fust meurtrier, & qu'il traitast comme vn bastard son Frere legitime. Si Monsieur se defioit de ce que tu conseilles, & si ses seruiteurs craignoient l'assassinat duquel il semble que tu es d'aduis ; par ta foy aurois-tu trouué le chemin de la paix ? ne vois-tu pas, que celuy qui t'employe, a intention de porter les choses au desespoir, lors

qu'il approuue ce que tu escrits, apres ce que nous sçauons qu'il a dit?

Pour l'exemple de remuë-mesnage que fit Charles Cinquiesme dans la maison de Ferdinand son Frere; nous te respondons, que les seueritez qui sont sagesses en Espagne, seroient des cruautez en France: les esprits de nos Princes ne les souffriroient pas; & les extremitez dans lesquelles on les porteroit, causeroient des plus grands maux, que ne peuuẽt faire leurs petits déplaisirs. ils sont plus facilement appaisez qu'ils ne sont esmeus; sur tout, quand on ne represente point aux Roys (comme tu faits) qu'ils peuuent tuer leurs Freres, leur oster tous leurs seruiteurs, & faire massacrer ceux ausquels ils se confient. Pag. 58

Tu n'as eu garde de dire, en parlant du chãgement que fit * Ximenes dans la maison de Ferdinãd, que l'autheur que tu as cité dit, que ce Prince n'estoit qu'vn enfant; auquel tu compares vn Fils de France qui a des enfans. Ce mesme historien dit que Ximene osta des gens de bien à Ferdinand par vangeance & inimitié qu'il auoit contre Nonius de Gusman, Caualier tres-genereux &

* Aluarus Gomes lib. 7. *Hæc omnia quantum ad fidem & integritatem Petri Nonny & Osorii pertinent, vana fuisse, & ab eorum æmulis in vulgus sparsa, multis argumentis compertum habeo: Nonnius enim ob mores inculpatos, & insignem pietatem, ab Isabella Regina pueritiæ Ferdinãdi datus est custos; Osorius vero, etsi non admodum sedati ingenij fuit, animi tamen in Reges fidelißimi habitus.*

tres-sage; parce qu'il auoit obtenu la grande Maistrise d'Orete sans s'estre adressé à luy. Ce mépris estoit vn crime en ce temps là, comme en cestui-cy c'est vn moyen de ne rien auoir, de ne dire pas au Cardinal, qu'on veut tenir le bien-fait de luy seul. Pour Aluare Osorius, qui estoit Precepteur de Ferdinand, il estoit en horreur à Ximenes Cordelier, parce qu'il estoit Dominicain, & qu'il y auoit vne grande ialousie entre ces deux ordres. I'apporte les raisõs de ton historien, qui adjouste que Ferdinand, quoy qu'enfant voulut tuer Ximenes, qui fut sur la fin de ses iours fou, furieux & empoisonné. Il fut en execration à tout le monde, pour auoir ruiné la fortune de beaucoup de gens de bien; & sur tout, d'vn ieune Gentil-homme, nommé Moscosus, qui estoit le plus adroit d'esprit & de corps, & le plus parfaict en toute sorte d'exercices, qui fust en Espagne : & afin que tu ne m'accuse pas d'estre imposteur, comme toy, i'ay mis à la marge vne partie de ce que ton autheur en a dit,

Tu parles de trois Officiers de Monsieur : & tu dis, *On les taste, on les esbransle, on les emporte.*
Pag 60 C'est vne belle loüange que tu donnes à ceux qui ont entrepris ce trafic, dans lequel nous voyons bien, par vostre confession, qu'on les a voulu acheter: mais nous ne voyons pas qu'ils vous ayẽt rendu la liberté de leur Maistre, comme Mõsieur le Cardinal a sacrifié à son credit celle de la Maistresse. Vous ne seriez pas en cholere contr'eux s'ils l'auoient fait : & le seul suject de vostre indignation vient de ce que leur fidelité a esté plus

forte que voſtre corruption ; que leur eſprit a veu qu'elle tendoit à les porter à endormir leur Maiſtre, cependant que vous pilleriez la maiſon, dans laquelle il eſt né ; & diſſiperiez le Royaume à la conſeruation duquel il a le premier inthereſt apres celuy du Roy. Cela vous a tellement faſchez, que ſur l'exemple du traittement faict aux ſeruiteurs d'vn fils de putain, vous voulez qu'on tuë ceux qui ont guaranti de vos mains vn Fils de France, legitime & heritier de la Couronne, qu'on vouloit ou enleuer ou égorger. Vous conſeillez ces horribles attentats, en propoſant qu'vn Roy peut faire, ſans forme de Iuſtice, contre ſon Frere ce qu'vn autre a fait contre ſon Fils.

Vous venez à la promeſſe du chapeau de Cardinal faite au Preſident le Coigneux, & nous cõtraignez de dire : O ſaincte Pourpre, à quoy es tu reduite en ce temps, depuis que tu as eſté la recompenſe d'vne trahiſon ! celuy qui l'a faite, confeſſe qu'il t'a preſenté pour en attirer d'autres ; & qu'il t'a voulu mettre ſur la teſte de ceux qu'il appelle inſenſez. Pag 61 & 62.

I'ay remarqué dans toute la ſuitte de ton diſcours, que tu fais eſtat d'apporter plus d'exẽples que de raiſons. Ceux-là te ſont plus aiſez ; parce que trois ou quatre liures que tu as leu, t'en fourniſſent aſſez : entre autres celuy de Iean Duc de Bourgongne, le flambeau fatal de la France, auquel tu compares Monſieur. Tu ne te ſouuiens pas, que le Frere vnique du Roy ne peut rien auoir de ſemblable auec le meurtrier d'vn Frere vnique d'vn Roy ; & que ceux que tu appelles ſer- Pag 64

uiteurs du Bourguignon n'estoient point les domestiques, mais des François traistres à leur Prince, que l'ambition, la vengeance, & les artifices du Duc auoient desbauchez. Tu adjoustes que Louys XI. & le Duc d'Alençon ne s'estoient
Pag. 67 retirez, l'vn de la Cour de Charles VII. son Pere, & l'autre de celle de Henry III. son Frere, que par les mauuais conseils de leurs seruiteurs. Ie te diray, que ce qui se passe n'a rien de pareil auec les Histoires que tu recherches. Nous confessons, que ces Princes n'auoient point de sujet de se plaindre ny d'apprehender, comme Monsieur doit auoir. Il n'y auoit point en ce temps là de Ministre si puissant, insolent, & violent, comme est la Cardinal; ny point de Reyne Mere du Roy, sage & vertueuse, emprisonnée; des trente places fortes & frontieres entre les mains d'vn homme, auec les plus importantes Prouinces; vn Conseil composé à sa mode, toutes les grandes charges de l'Estat dans ses mains, toutes les Finances du Royaume dans ses coffres, dix mille Soldats entretenus dans ses garnisons, trois cens pieces de canon qui ne portent point d'autres armoiries que les siennes, soixante vaisseaux qui ne recognoissent point d'autre Maistre que luy, trois cens prisonniers qui sont gardez par ses Capitaines & concierges, deux Mareschaux de France qui sont captifs sans crime, vn autre qu'on a fait mourir en prison auec vn Frere naturel du Roy; plus de deux mille personnes de qualité, hommes & femmes, bannis, proscrits, & despoüillez de leurs biens sans forme de Iu-

stice. Tout cela & beaucoup d'autres choses que chacun sçait, & plusieurs ressentent, ne sont pas à ton aduis, des sujects capables de faire qu'vn Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans, apprehende pour sa personne, & pour l'Estat : qu'il se mette en peine, pour descouurir les desseins de celuy qui à toutes les marques d'vn vsurpateur, & qui menace effrontement de l'exclusion de Charles de Lorraine, celuy que nous tenons pour Dauphin, iusques à ce qu'il aye pleu à Dieu d'en donner vn à nostre Roy. Feüillette tant que tu voudras nos Histoires, & adjouste (comme tu fais d'ordinaire) quelque chose du tien pour mieux accommoder les choses passées à celle de ce temps, ie te defie de pouuoir ny trouuer ny feindre rien de semblable.

Parmi beaucoup de reproches que ie te faits Pag. 68 auec raison, ie crois estre obligé de te faire vn remerciement d'vn bon aduis que tu donnes aux seruiteurs de Monsieur, lors que tu dis, *que le desir de se faire quelque chose plus qu'ils ne sont, est le seul but de toute l'equippée qu'ils ont fait faire à leur Maistre, & que le temps, qui ne laisse rien de caché, descouurira ce que tu dis.* Tu auras Prophetisé, si l'interest de ces Messieurs est la regle d'vn accommodement; il n'y a point de doute que ce ne soit la pierre de touche de leur fidelité : mais aussi s'ils font voir, qu'ils ne desirent autre chose que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, le repos de la Reyne sa Mere, la reputation de Monsieur, la seureté de l'Estat, la deliurance des prisonniers, le restablissement des bannis, & sur tout le soulagement

du pauure peuple, comme ils doiuẽt faire, & l'ont ainſi iuré; Cleonuille ſera bien trompé : il recognoiſtra peut-eſtre à ſes deſpens, qu'il ne faut iuger temerairement des intentions des Grands Princes, ny de celles des perſonnes de qualité, qui ſont en conſideration aupres d'eux.

Apres auoir fait paroiſtre que tu es malicieux, tu paſſes pour bouffon, lors que tu nous repreſentes la retraitte & le ſejour de Monſieur à Orleans comme des conſpirations contre le Roy & l'Eſtat : tu faits des puiſſantes leuées de gens de guerre en Limoſin, des grands amas de prouiſiõs en Beauſſe : tu deſbauches en vn inſtant auec ces deux Prouinces, la Prouence, le Dauphiné, & la Bourgõgne: tu reſuſcites le vieux Royaume d'Orleans, reduit en cendres depuis tant de ſiecles : bref tu fais deſia paroiſtre ce Prince deuant Corbeil & Pontoiſe, auec trente mille hommes ſur le point d'affamer & aſſieger Paris. Voy-là d'eſtranges viſions : ſans faute ce ſont les meſmes que le Cardinal ne croit pas ; & qu'il preſente au Roy, pour luy donner apprehenſion de ſes plus proches : on te fait porter cette fauſſe marchandiſe dans le public, & on ſe perſuade qu'elle eſt bonne, pourueu qu'on l'achete ſur le Pont neuf, où ſe fait le debit de toutes les drogues des charlatans de France, qui ſont auſſi fidellement compoſées que tes eſcrits.

Pag. 69

Tu as voulu traitter Monſieur & ſes ſeruiteurs les premiers; & apres les auoir bien teſtonnez, ſelon ton aduis, tu viens pour lauer la teſte à la Reyne Mere du Roy : tu dis *que la plus part des*

Pag. 71.

choses au monde sont semblables aux tableaux à deux rapports. Il n'y a rien de plus veritable : mais tu te mets du costé qui te fait voir le pourtraict d'vne tres-belle vie comme fort hideux ; tu le veux representer à ceux qui le considerent à main droite, tel qu'il te paroist à la gauche, où tu es auec le Cardinal, & auec les lunettes de quelque pension, qui n'est iamais sans passion : mais ceux qui n'ont ny pension ny passion, se mocquent bien de toy. Pour moy, qui approuue tout ce qui est sagement escrit ; ie te confesse que dans le long discours que tu as fait, pour monstrer que les Roys doiuent plus à leur Estat qu'à leurs plus proches, il y a quelque chose qui peut estre receu; mais tu me permettras aussi de me seruir de la mesme sincerité pour te reprendre des mauuaises inductions que tu faits, & des furieuses cõsequences que tu tires d'vne seule proposition, qui est tousiours la generale, que tu tasches de prouuer par vne grande quantité d'exemples. Pour la proposition particuliere, à la confirmation de laquelle ton discours se deuroit principalement arrester, nous ne voyons rien qui nous puisse, ie ne dis pas conuaincre, mais instruire. Et afin que ie m'explique plus clairement, parce que ie recognois bien en ta façon d'escrire, que tu es discoureur sans Dialectique ; ie te dis, que c'est en vain que tu te tourmẽtes de nous prouuer, qu'vn Roy doit auoir plus de soin de cõseruer son Estat, que de contenter sa Mere & son Frere, si tu ne monstres en quoy la Mere & le Frere, contre lesquels tu écrits, ont voulu ruiner cét Estat. C'est aussi

Pag. 73. 74. 75. & 76.

vne grande folie d'aller chercher dans les liures tous les lieux communs, & exemples des mauuaises Meres des Roys, & de leurs mauuais Freres, si tu ne faits voir en quoy la Mere & le Frere, que tu veux accuser, ont esté semblables à celles ou à ceux auec lesquels tu les compares. C'est vn erreur qui vous tient, & que vous desirez de ietter dans le public, que la Royne Mere du Roy est criminelle, & a failly contre l'Estat, sans dire, ny quand, ny comment. Il est certain, que si elle n'eust iamais esloigné de sa maison le Cardinal & les siens, & si elle n'eust point descouuert à sa Majesté les pernicieux desseins de cét homme, elle estoit tres-fidelle au Roy & au Royaume: comme si le Mareschal de Marillac n'eust eu vn frere, auquel on ostoit les Seaux, il estoit le meilleur & le mieux employé seruiteur qu'eust le Roy: de sorte que les crimes que vous imposez, sont crimes qui sont faits par les occasions, non par les personnes. Remarquez en la Royne vn peché contre le Roy, & son Estat; produisez ses escrits, faites le procez à ses Secretaires, & à ceux qui ont traicté pour elle auec les ennemis de la France: elle ne peut auoir negocié toute seule; alleguez quelque fait pour donner couleur à vos violences. Vous ne dites autre chose, que la Reyne Catherine de Medicis, Anne de Bretagne, Louyse de Sauoye, Elisabeth de Bauiere, Iudith de la seconde race, Isabeau de France femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, Vraque Royne de Castille, firent, dirent, furent traittées, chassees, emprisonnées: encore marquez

quez vous ou quelque faute, ou quelque ſoupçon en celles-là ; & lors que vous ne trouuez pas ce que vous cherchez dans les Hiſtoires, vous auez l'eſprit & la malice de l'adjouſter : mais pour ce qui regarde la Reyne Mere du Roy, vous ne dites pas le mal qu'elle a fait, & voulez monſtrer par les actions des Princeſſes criminelles (ou que vous croyez eſtre telles) que celle qui n'a point commis leur peché ou vray ou pretendu, doit porter leur des-honneur ou leur peine. Vous n'eſcriuez que pour tromper le peuple, & amuſer les curieux par les Hiſtoires, qu'ils trouuent ramaſsées dans vos eſcrits. Vous croyez, que perſonne ne prendra la peine de les rechercher dans leurs ſources, qu'on n'examinera pas ſi elles ſont bien appliquées, ny ſi vous auez prouué ce que les exemples ne ſçauroient faire. Ils ne ſont pas argumens (comme les ignorans s'imaginent) que contre ceux qui les ont produits ; & contre les autres ſont embelliſſemens de ce qui a eſté confirmé par viues raiſons, ou faits bien auerez.

Mais vous dites que la Reyne a attenté contre l'Eſtat, ayant entrepris de s'oppoſer à ce grand Cardinal par lequel il ſubſiſte. A la verité c'eſt le ſeul crime que vous auez marqué diſtinctement en voſtre premiere Declaration, c'eſt le ſeul fait particulier que vous auez allegué ; car pour tous les autres, nous vous auons coniuré d'en dire quelqu'vn : nous auons voulu prendre le chemin de la Iuſtice, pour vous obliger de recriminer contre nous, lors que nous vous auons accuſé

d'entreprise contre le Roy, & son Royaume: apres tout cela nous n'entẽdons que ces paroles, *Elle a fait des menées, elle a eu des intelligences.* & en suitte de cette belle production on remplit le sac des fautes de toutes les mauuaises Meres. Les Cardinaux ne sont pas si anciens au mõde comme les Meres & les Reynes: pourtãt si le respect que nous portons à cette grãde Dignité, ne nous arrestoit, nous luy ferions voir, & à vous monsieur le rauaudeur d'exemples, que nous en sçauons beauconp: mais ses fautes estant publiques & horribles, il ne faut point aller chercher dans les liures les moyens de les faire cognoistre, ny de les rendre plus hideuses. Nous confessons aussi nostre ignorance, que ny dans son ordre, ny dans toutes les Histoires des plus violens & des plus ingrats hommes qui ont iamais vescu, nous ne trouuons rien qui puisse representer sa violence, & son ingratitude.

Cantacuzenus lib. 3. I'ay bien leu quelque chose d'approchant dans vn bon Aucteur, d'vn nommé Apocaucus. Cet homme estoit d'vn naturel fort ambitieux, & grandement corrompu, faisant sur tout profession de cette infame tromperie. Il porta ses desseins iusques sur le thrône de l'Empire d'Orient, & commença ses poursuites par la ruine d'Anne Mere de Iean Empereur; la descria parmy le peuple, par des lettres supposées, comme si elle eust voulu changer la Religion. Par ces detestables artifices il la rendit execrable à son Fils, qui receut trop facilement les impressions que ce mauuais seruiteur, auancé par sa Mere, luy

voulut donner. Apres qu'il l'eut ruinée dans l'eſprit de ce ieune Empereur ; mais non pas emprisonnée, ny chaſsée ; il gouuerna ſi paiſiblement ſon Maiſtre, qu'il eut de luy les principales charges de l'Empire : il fut Admiral, & Colonnel de ſa gendarmerie ; ou bien, comme quelques vns diſent, Conneſtable ; il pilla tous les threſors publics, & les cacha dans deux Chaſteaux ; l'vn deſquels s'appelloit Epibas, & l'autre Mangas. Pour ſe rendre tous les Grands fauorables, il leur faiſoit eſperer le mariage de ſa fille vnique, & ne la donnoit à perſonne. Sa puiſſance deuenuë inſolente, & ne pouuant eſtre ſupportée, les principaux Officiers commencerent à s'y oppoſer, & luy à diſpoſer l'Empereur à les faire empriſonner tous en ſi grand nombre, que le Palais, appellé le grand Iuſtinian, en fut tout rempli. Ne trouuant point de moyen pour les faire mourir ; & n'ayant aucune preuue des crimes qu'il leur auoit impoſez, il auoit à ſa deuotion vn pendart, nommé Glycas, homme lay : lequel prenant vn habit de Moyne, s'en alloit à la priſon entendre les confeſſions de ces pauures mal-heureux, pour deſcouurir s'ils auoient cognoiſſance de quelque conſpiration contre celuy qui l'employoit. Mais comme l'innocence, quel artifice qu'on puiſſe apporter, ne ſe veut iamais declarer criminelle ; Glycas ne pouuant rien tirer des priſonniers, Apocaucus ſe reſolut de les aller voir pour les menacer : & par vn iuſte iugement de Dieu, qui aueugle ceux qu'il

veut perdre, ayant laissé à la porte ses gardes, qui estoient aussi fortes que celles de l'Empereur, il entra sans apprehension : mais il fut aussi tost assailli par tous ceux qu'il auoit rendu miserables ; lesquels se ruans sur les marteaux de quelques maçons qui bastissoient, sacrifierent ce scelerat à leur vengeance, & à la Iustice de Dieu. Que dis-tu de cette histoire, Cleonuille ? Ie m'asseure que celuy, pour lequel tu escrits, n'oseroit entreprendre de se trouuer sans escorte dans la Bastille, au milieu de quatre-vingts dix prisonniers qu'il y a mis, il craindroit que sa fin ne fust semblable à celle de cet homme, duquel il a imité les actions.

Ie t'ay voulu donner ce petit exemple pour eschange de tous ceux que tu as apporté : il n'y a que cette difference, que cettui-cy a fait voir, qu'vne partie des crimes publics du Cardinal s'est rencontrée dans sa vie d'Apocaucus ; mais ceux que tu apportes des mauuaises femmes ne monstrent rien, que l'infirmité de leur sexe en general, ou la malice particuliere de celles qui ont esté coulpables. Tu as parlé, apres des Montagnes, d'Olympia, c'est à dire, d'vne adultere ; & pour auoir sujet de comparer le Roy à Alexādre: regarde, à qui tu compare sa vertueuse Mere.

Pag. 74. Tu vas sur les brisées de ce venerable aucteur, auquel tu as desrobé beaucoup de choses : mais c'est que tu as eu honte de les voir si mal vestuës, que tu as eu enuie de les habiller vn peu plus honnestement. Tu reproches à la Reyne ses grands biens : nous auons respondu à cet article,

auquel nous adjouſtons, que la Reyne ayant apporté en France la moitié plus que les autres Reynes, ayant eſpouſé Fille vn Roy de cinquante ans, elle a eu quelques auantages, outre ceux que la Naiſſance du Roy, & la conſeruation de l'Eſtat durant la Regence, luy ont acquis. De ſon eſpargne, & auec l'aide du Roy, elle a fait baſtir le beau Palais de Luxembourg, que tu monſtres comme le teſmoignage d'vne felicité qu'elle n'a pas cogneu; mais c'eſt vn preſent pour le Roy, & vn monument à la poſterité de la grandeur d'vne Princeſſe ſortie de la maiſon magnifique de Florence. Le Cardinal a fait vn baſtiment à Richelieu, qui a autant couſté auec ſes deſpendances, que Luxembourg auec ſon petit clos: celuy-là a eſté dreſsé, orné, & accompagné de belles terres acquiſes par le ſang du peuple, & il n'en reuient rien au Roy; ce que tu ne trouues pas mauuais, parce que tu n'es pas payé pour cela, comme pour faire paroiſtre laid tout ce que la Reyne a fait de beau.

Tu as encore plus grand tort de luy reprocher les bien-faits du Roy; comme s'il les pouuoit mieux loger que dans le cœur qui luy a donné la vie: tu aurois plus de ſujet de dire, que ſa Majeſté ignore qu'on aye retenu ſans forme de Iuſtice & ſans crime, non ſeulement les gratifications que la Reyne ſa Mere receuoit, mais les reuenus de ſa dot & de ſon doüaire, qui ſont choſes ſaintes & ſacrées, qui ne peuuent eſtre rauies que par la mort, ou par vne condemnation publique. Les enfans doiuent l'entretien de la vie à Pag 75.

ceux desquels Dieu a tiré la leur : les Roys sont hommes, ils viennent au monde comme les autres; & il n'y a point de Dignité qui les exempte de rendre les deuoirs naturels. Le Roy peut croire que la Reyne sa Mere est priuée de ses bien-faits, mais il ignore qu'elle soit despoüillée du bien qu'elle auoit deuant que le feu Roy fust son Mary, & sa Majesté son Enfant. Il semble que ces belles qualitez d'Espouse & de Mere des Roys luy doiuent plustost augmenter que diminuer ses rentes. C'est vn scandale, qu'vn seruiteur qui a adjousté de si grands biens aux petits de sa maison, par la liberalité de sa Maistresse, luy rauisse ce que la Naissance luy a donné : qu'il fasse tout d'vn coup tarir la fontaine, dans laquelle il a puisé vne bonne partie de ce qu'il a, pour rendre, s'il pouuoit, la plus pauure Dame de Frãce, celle qui l'a fait le plus riche Prelat de l'Europe.

Apres ce discours vient ta digression, dans laquelle tu t'efforces de monstrer, qu'il faut preferer le salut du public, non seulement aux contentemens, mais au salut des siens : tu te sers de ce meschant exemple que des Montagnes auoit apporté : ie ne sçay pas ce que tu veux inferer des seueritez & cruautez que tu allegues, & que ie n'ose point redire. Ie t'aduertis seulement, que tu es obligé de conuaincre les personnes ausquelles tu imposes des crimes, qui approchent de ceux qui ont esté chastiez par des considerations de Religion & d'Estat, capables d'arrester le cours de la nature. Nous t'asseurons au contraire, que ceux qui la veulent faire perir par

le pretexte ſpecieux de la Religion & de l'Eſtat, ſacrifient des innocens à la ruine de l'vne & de l'autre, dequoy ils ſont cõuaincus par leurs actiõs publiques; là où ceux que tu calomnies n'en peuuent eſtre iuſtement ſoupçonnez, pour les plus ſecrettes qu'ils ayent iamais fait.

Tu es en belle humeur, lors que tu cherches les raiſons pourquoy les biches ne portent point de bois : en quoy tu monſtres ton imprudence d'auoir meſdit du ſexe puiſſant en France, ſur tout à Paris, & meſmes, à ce qu'on dit, aupres de celuy qui t'employe. La raillerie de Louys XII. eſtoit vn peu deſauantageuſe aux Dames: mais elle ne touchoit pas d'auantage la Reyne ſa femme, que les autres.

Ie ne te repartiray rien ſur le maſſacre de Blois, que tu dis auoir eſté câché à la Reyne Catherine : ie croy qu'on a ſatisfait ſur cet article en la Reſponſe au Sieur des Montagnes, duquel tu as tiré vne mauuaiſe conſequence: laquelle eſtant ambiguë, & fort embaraſsée, ie mettray icy tes paroles, pour t'obliger à les expliquer: *La derniere fut l'execution de Blois, dont il luy communiqua ſi peu le deſſein, que le deſplaiſir d'auoir pluſtoſt ſçeu l'euenement que le proiect d'vne action que le Cardinal de Bourbon luy reprocha, la porta dans onze iours apres au tombeau : & c'eſtoit ce que le Roy pouuoit faire à la ſienne*; Nous ne ſçauons ſi tu veux dire, que le Roy deuoit faire mourir ſa Mere de deſplaiſir ou autremẽt; ou que tout ainſi que le Cardinal de Bourbõ diſt à la Reyne Catherine, qu'elle auoit approuué le mal qui auoit eſté

Pag. 80.

Pag. 81.

fait (ce qui est par ton tesmoignage contraire à la verité) aussi que le Cardinal de Richelieu a deu persuader au Roy (pour ietter dans vn regret mortel la Reyne sa Mere) qu'elle auoit (comme tu escrits) *trauersé les affaires d'Italie, & entreteuns des intelligences où l'on l'auoit engagée.*
Pag. 82. & 83. Tout ce que ie peux tirer de l'obscurité de ton discours, est, qu'en tout sens il est tres-malicieux; que sur des impostures en l'exemple, & en l'application, tu dõnes vn conseil pernicieux & detestable. Il me semble aussi, que si tu dis de la Reyne Catherine, qu'elle ne sçeut pas le dessein du meurtre de Blois, ce qui va à la descharge de sa reputation; aussi que tu le rapportes sans iugemẽt contre toy mesme, & que tu l'employes hors de propos contre la Reyne mere du Roy.

Pag. 83. Mais on ne te sçauroit pardonner ce que tu dis, *que le Roy vsa de toute sorte de remonstrances & de prieres, pour disposer la Reyne sa Mere à se departir de ses intelligences.* Nous ne voulons, pour conuaincre d'imposture celuy qui t'a baillé ce memoire, & toy qui le faits valoir, que la tres-bonne cõscience du Roy, & sa cognoissance qui n'oublie rien. Sa Majesté sçait bien, qu'elle n'a point vsé de ces paroles; parce que les actiõs de la Reyne Mere ne les ont iamais prouoquées: & nous prions bien fort celuy qui te fait trauailler, de te commander de publier les preuues qu'il a de ces intelligences, qui sont à la verité celles des Philosophes; c'est à dire, inuisibles esprits, illusions & fantosmes, qui n'ont point de corps, s'il n'est semblable à celuy que prennent les luins.

Tu donnes du nez contre la grande pierre d'achopement, qui est la detention à Compiegne : tu dis (pour parler à la mode) *que c'estoit vne separation pour vn peu* ; & apres, *qu'on retrancha à la Reyne la communication auec ceux qui l'auoient portée à des extremitez*. O Dieu, que ce peintre adoucit ses pieces ! mais elles sont tellement plates, qu'on n'y peut remarquer aucun traict, qui releue la verité. *Cette separation pour vn peu* a duré cinq mois : c'est beaucoup pour vne Reyne innocente, & pour vne bonne Mere. Ces rigueurs ne finissoient pas auec ce temps; puis que la resolution qui fut apportée par le Mareschal de Schomberg, alloit à plusieurs années : il ne traittoit de le part de sa Majesté, que pour disposer la Reyne à prendre vne retraitte plus esloignée & plus rigoureuse que n'estoit sa prison. Vous la niez, & confessez, en disant par vne contradition manifeste : *C'estoit vne simple separation, & on luy osta les gardes trois mois apres.* C'est signe qu'elle en a eu : donc elle estoit detenuë. Ce retranchement de communication, que vous dites, alla iusques à foüiller les domestiques, à les faire conduire par des Soldats deuant vn Mareschal de France, à mettre des corps de garde sous les fenestres de la chambre de la Reyne, & à ne permettre point que personne approchast d'elle, qui fust suspect au Cardinal : il changea le Gouuerneur de Compiegne pour en mettre vn à sa deuotion : il logea vn regiment autour du chasteau, & corrompit quelques personnes pour luy seruir d'espions aupres de la Reyne.

C'eſt icy où tu commences à eſtaler les exemples des Reynes, ou méchantes, ou mal-heureuſes: ce qui me donnera ſujeƈt de ramaſſer en cét endroit tous ceux qui ſont épars çà & là dans ton liure ; qui eſt, pour dire vray, pluſtoſt vn lieu commun d'hiſtoires, qu'vn diſcours de bonne ſuitte. I'auois reſolu vne fois de les éluder par le mépris, eſtant aſſeuré que les ſages, qui ſont ceux auſquels nous voulons ſatisfaire, iugeront qu'elles n'ont point de force, que pour mõſtrer, qu'en tout temps il y a eu des Reynes Meres, & femmes affligées auec iuſtice, & auec injuſtice ; ce qui ne rend pas criminelles les innocentes, & ne fait pas innocentes les criminelles. Vne perſonne ne ſçauroit eſtre blaſmée, que pour le mal qu'elle a fait: on ne peut apporter contre nous que noſtre mauuaiſe aƈtion, pour donner quelque ſoupçon que nous en auons fait beaucoup de ſemblables. Mais les fautes d'autruy ne ſont point noſtres : elles ne peuuent eſtre employées que pour diſpoſer les eſprits foibles (qui prennent les exemples pour des raiſons) à faire vn mauuais iugement : elles ſont auſſi comme les peintures, qui ne laiſſent pas de donner des vilaines penſées, encore qu'elles ne repreſentent bien ſouuent que des fables. Cela ſeroit ſuffiſant pour renuerſer toutes les Hiſtoires, que tu as recueilli auec tant de ſoin pour enfler le cayer de frais, & augmenter la doſe de ton ordonnance: tu ſerois digne de compaſſion pour la peine que tu as pris, ſi tu ne meritois la punition pour les choſes que tu as fauſſemẽt cotté & malicieuſement inuenté, adiouſté, & roigné.

Pag. 85

Tu ne te peux excuſer, qu'en diſant, que ton ignorance ou ta pareſſe ont fait que tu as crû à quelque compilateur d'exemples, qui t'a abusé, & t'en a vendu pour ton argent, comme tu fais au Cardinal pour le ſien, ou pluſtoſt pour celuy du Roy : où bien il faut dire, que Dieu a permis, qu'eſtant calomniateur en tous les faicts que tu impoſes à la Reyne Mere du Roy, tu as eſté menteur en toutes tes Hiſtoires vieilles & nouuelles, affin que tu ſois impoſteur en tout.

Pour te faire cognoiſtre que ie ſuis, tant que ie peux, d'eſtre ſemblable à toy, ie rapporteray fidellement tous tes exemples, & les rangeray par nations. Pour commencer par la noſtre, il me ſemble que tu trouues dans nos Annales trois mauuaiſes Meres ; Eliſabeth de Bauiere, femme de Charles VI. Louyſe de Sauoye, Mere de François I. & de Catherine de Medicis.

Tu dis de la premiere, *que Charles ſeptieſme ſon fils, eſtant encore Dauphin la fit conduire à Blois, & de là à Tours ; & commanda au Conneſtable d'Armaignac de luy prendre ſes ioyaux, iuſques à ceux là meſmes qu'elle auoit mis en dépoſt dans les Egliſes.* Il n'eſt pas vray que le Dauphin fit eſloigner ſa Mere, mais la fantaſie de Charles ſon Mari, qui auoit perdu l'eſprit, & eſtoit en tutelle. Il alloit au bois de Vincennes voir Elizabeth, & rencontrant vn ſien Gentil-homme, qui ſe contenta de ſaluer le Roy en courant ; ce pauure Prince s'imagina, qu'il y auoit quelque grand mal caché ſous cette ſottiſe : ce qui le porta à faire ietter dans l'eau ce mal-heureux courier, & à releguer ſa femme à

Du Haillan li. 20.

Blois, & à Tours : elle y estoit en liberté ; ainsi que nous pouuons apprendre par l'Histoire, qui nous enseigne, que le Duc de Bourgongne la trouua à la Messe à Marmoustier. Ie ne veux pas iustifier toutes les actions de ceste Princesse, qui a esté tenuë pour malicieuse : mais ie dis, que ce qui luy arriua par la folie de son Mari, ou (comme dit du Haillan) par la meschanceté de ceux qui le gouuernoient, n'approche en rien de ce que nos iours ont veu, ny du pretexte qui a esté pris, ny de l'innocence de la Reyne Mere du Roy. Le Connestable d'Armaignac, fauori de ce temps-là, fit piller les bagues d'Elisabeth; comme le Cardinal a fait inuentorier les meubles de la Reyne Mere du Roy, & luy retient son bien: mais tu peux sçauoir, que cette entreprise fut cause quelque temps apres de la mort du Connestable, qui estoit vn homme violent & malin. On te peut dire aussi, que ce temps de misere & de confusion, dans le renuersement du cerueau d'vn Roy, ne doit point fournir d'exemple pour regler les actions d'vn Prince sage, & d'vn Regne paisible. Que si dans celuy-là on trouua fort estrange la prison du Frere d'vne Reyne peu auisée, qu'auroit-on dit, si on eust veu la detention d'vne Reyne innocente, & tres-bonne Mere?

Ton second exemple est celuy de Louyse de Sauoye : tu dis sans autheur, en ayant cité en tous les autres exemples, *qu'elle desespera Charles de Bourbon, pour auoir reffusé de se marier auec luy*: comme si les Meres des Roys estoient obligées

de raualler leur condition, d'abandonner leurs Enfans, & de leur donner des sujects de mespris, de peur de fascher ceux qui les recherchent. Tu leur voudrois imposer vne necessité, qui ne sert point de loy aux moindres vefues des Bourgeois & artisans : mais ta raison est fausse, & contraire aux aduis de tous nos Historiens. Ie ne veux alleguer que l'authorité d'vn homme; qui est seruiteur du Cardinal, & plus veritable en beaucoup de choses que toy, qui es menteur en tout.* C'est du Chesne, lequel en son Histoire d'Angleterre dit auec les plus anciens, que le Connestable fut irrité par la perte du procez, que Louyse de Sauoye auoit intenté contre luy touchát la succession de Susanne de Bourbon : ce qui fut vn suject assez foible, pour luy faire prendre les armes cõtre son Roy. Pour ce que tu dis de Lautrec, qu'il estoit mal traicté par la mesme Reyne, & que cela ruina les affaires

* Du Chesne liure 20. de l'Histoire d'Angleterre : *Charles de Bourbon Connestable de Fraece, irrité du procez intenté contre luy par Louyse de Sauoye Mere du Roy, touchant la succession de Madame Susanne de Bourbon, vint mesmes à s'oublier tellement, qu'il print les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy son Maistre.*

Belleforest liure 6. de la Vie du Roy François dit, *que ce procez intenté par l'aduis au Chancelier du Prat fut cause du mescontentement de Charles.* Il dit aussi, *qu'il se despita, parce que dans la distribution des Gouuernemens de France, le Roy François, ne luy en auoit point donné.*

d'Italie, tu l'as inuenté sans produire aucun tesmoing; de peur qu'on ne l'examina, comme on a fait les autres que tu as cotté.

La troisiesme mauuaise Mere de nos Roys est, à ton aduis, celle que des Montagnes a chargé de grands crimes, par le tesmoignage des Vies de Saincte Catherine & de Sainct Nigaise, & par l'Histoire d'Aubigny, trois liures excellens, & dignes des Escriuains du Cardinal. Tu as eu honte de les nommer, & nous as donné dans la veuë par l'esclat de ce grand President de Thou, qui a dit, *que Charles neufiesme quelque temps deuant sa mort auoit voulu enuoyer sa Mere en Polongne, sous pretexte d'vne negociation d'importance : mais que c'estoit en effect pour s'en deffaire.* Il est vray que ce bon Historien a escrit quelque chose de ce que tu dis, & que le dessein du voyage venoit de la curiosité d'vne femme, & de l'affection d'vne Mere qui desiroit de voir son Fils dans son nouueau Royaume. On iugera par le discours qui est rapporté fidellement, que si Charles IX. auoit eu cette volonté d'esloigner sa Mere pour quelque temps, il auoit intention, qu'elle reuint apres qu'il auroit ruiné les maisons de Guise & de Montmorency, qui estoient, à son aduis, trop puissantes, & le troubloient par leurs querelles particulieres. Mais outre que personne ne peut asseurer que le Roy eust arresté ces choses, des-

Thuanus Historiarum lib. 57. *Matrem ipsam honesto Regis Poloniæ iu Regno nouo inuiscendi colore, à se ablegare constituerat*, &c.

quelles on ne parle que par coniectures; que peut auoir de semblable cette pensée, ou mesmes vne parole dite en cholere, auec ce qui est arriué par effect à la Reyne Mere du Roy ? Elle n'a iamais donné soupçon d'estre inegale & injuste en ses affections, dans lesquelles S.M. a tousiours eu ce qu'vn aisné peut & doit pretẽdre, & vn Roy meriter. Que ne proposez vous à ce Prince, sage & craignãt Dieu, vn bon & asseuré exẽple de Charles IX. plustost qu'vn mauuais, fondé sur quelque petit dépit ou apparence legere? Representez luy ce que ce Roy dit deuant que de rendre l'esprit à Dieu; auquel temps on découure les plus sinceres & meilleures intentiõs. L'Historien que vous citez, rapporte les dernieres paroles du Roy Charles, & asseure qu'apres qu'il eut embrassé & baisé sa Mere, qui auoit beaucoup merité en son endroit; il luy recommanda son Espouse qu'il aimoit vniquemẽt, sa Fille, & son Royaume duquel, quelques iours auparauant, il l'auoit declarée Regente, iusques à ce que son successeur fust venu de Polongne.

Thuanus Hist. lib. 57. *Quibus dictis, Reginæ, vt optimæ ac de se egregiè meritæ Parenti, post arctissimos amplexus valedixit, commendatâ Vxore, quam vnicè diligebat, & Filiolæ ex ea susceptâ, ac postremo Regni cura.*

Rex ægritudinem suam causatus, qua fieret vt rebus suis superesse non posset, curam negotiorum in Matris manus vt dignissimæ resignasse se dicebat, &c. donec Rex Poloniæ in Galliã adueniret.

On pourroit dire aussi, que ce Prince mourut dans vn dessein qui n'est pas celuy de cette saison.

Il auoit recogneu les mal-heurs qui estoient arriuez à son Estat, pour auoir osté la cognoissance de plusieurs affaires aux Parlemens. Il iugea, mais trop tard, que c'estoit vn moyen pour retenir les Grands en leur deuoir, les fauoris en modestie, les peuples dans l'obeissance, & pour acquerir la reputation du Prince Iuste, de laisser leur pouuoir aux Cours souueraines. Il auoit apris par l'expeperience, qu'il ne faut iamais quitter les chemins ordinaires de la Iustice, pour se ietter dans celuy des Commissaires; qui ne sçauroient estre si gens de bien, qu'on ne les soupçonne d'estre Ministres des passions de ceux qui sont en auctorité, parce qu'ils les choisissent. Venons aux exemples des autres Princesses, & commençons par les Imperatrices, qui ont esté nos Reynes.

Tu en proposes vne, croyãt auoir trouué vn tresor, lors que tu la fais rencontrer prisonniere à Compiegne, & plus estroittement reserrée, que n'a iamais esté la Reyne Mere du Roy. C'est Iudith, que ton ignorance te fait nommer Reyne de la secõde race; parce que tu n'as point sceu, que c'estoit la seconde femme de Louys le Debonnaire Roy de France, & Empereur

Annales rerum gestarum à Ludouico Imperetore: *Vxorem autem Landuni esse, & in Monasterio sanctæ Mariæ includi voluit.*

Belleforest Historien de Cleonuille, liure 2. de la Vie du Debonnaire, dit: *Louys voyant qu'il estoit comme Dauid persecuté par son fils Absalon, il tascha de sauuer son Espouse; & pource il l'ennoya à Laon en l'Eglise*

pereur, & fille du Duc Welphe de la maison de Bauiere. En cet exemple ie te veux monstrer que tu es le plus effronté imposteur, le plus malin escriuain; ou si on te veut descharger de ces crimes, le plus temeraire & ignorant, qui aye iamais employé les imprimeurs: & parce que i'ayme mieux par charité Chrestienne te donner les dernieres qualitez, que les premieres; ie t'enseigneray ce que i'ay leu dans les Historiens, qui ont escrit la vie de Louys le Debonnaire. Ils disent tous, que Lothaire & Pepin ses enfans de la premiere femme, & Princes desnaturez, ayant pris les armes contre leur bon Pere, accuserent leur belle Mere, tres-vertueuse Princesse, d'auoir commis adultere auec vn nomé Bernard,

& Monastere dedié à nostre Dame; & apres on l'enuoya en Italie, en la cité de Tertonne, au pays Lombard.

Le mesme est dit par Marianus Scotus.

Annales siue Gesta Francorum incerti Auctoris, anno 834. *Post iudicio Episcoporum arma deposuit, & ad agendam pœnitentiam inclusus est: vxor in Italiam ducta: proximaque æstate ipse relaxatus, arma resumpsit, vxorem recepit.*

Theganus de Gestis Domni Ludouici: *Supradicti impij, scilicet Pipinus & Lotharius, obiicientes ei multa contraria, dixerunt Iudith Reginam violatam à quodam Bernardo, mentientes omnia, eámq; vi velantes, & in Monasteriam mittentes. Ludouicus ipse inclusus*

Compendij in Monasterio. Tunc impletum est elogium Ieremiæ : Serui dominati sunt nostri.

fileul & parent de l'Empereur. Ils le forcerent de mettre sa femme dãs le Monastere, non de Compiegne, comme tu dis, mais de nostre Dame de Laon, ou de St. Ragonde de Poictiers, au mesme temps qu'ils arresterent leur Pere prisonnier, le tondirent & enfermerent dãs l'Abbaye de saint Cornille à Compiegne. La femme fut la seconde fois conduite à Tortonne en Lombardie, où elle demeura sept ou huict mois, iusques à ce que Louys, qu'on auoit mené de Compiegne à S. Denis, fut remis dans le thrône Imperial: auquel temps deux Euesques, par l'ordre du Pape Gregoire 4. ramenerent Iudith à son Mary, qui la receut auec grãde ioye, & la recogneut innocente. Bernard offrit le combat (selõ la coustume du tẽps) à ceux qui

Theganus : *Postquam præualuit Imperator, misit fideles suos Legatos in Italiam, vt reducerent coniugem suam sæpè mendaciis afflictam : qui venientes susceperunt illam honorificè, & perduxerunt illam cum iucunditate & lætitia*

l'auoiét accusée: personne ne se voulut battre contre luy ; & chacun aduoüa que cette Princesse, tres-innocente, & tres-sage, auoit esté persecutée par ceux qui croyoient qu'elle vouloit auancer Charles le Chauue son Fils à leur preiudice. Tu monstres bien que tu n'as iamais leu ny Thegan, ny Nitard ; tu te contentes aussi de mettre leurs noms à la marge : outre que ces deux Historiens deschargent entierement la reputation de Iudith ; ils disent qu'elle fut releguée à Tortõne, non à Compiegne, où tu la renfermes si estroitemẽt. De mesme aduis sont l'Aucteur des Annales de Louys le Debonnaire, Martianus Scotus, celuy qui a escrit les actions des François : ton Bellefo-rest, & Papyrius Massonius, qui a recueilli cette Histoire de tous les anciens Aucteurs Allemands & François, qui me fournissent trois moyens de faux contre toy. Le premier est, que tu as (sauf le respect de ceux qui liront cet escrit) impudẽment menti dans le rencontre de

ad præsentium Principis, qui erat tunc temporis in Aquisgrani palatio.

Vita Ludouici Pij incerti Auctoris coętanei: *Lotharius in Monasterio S. Medardi Patrem sub arcta custodia esse præcepit: Vxorem eius Landuni in Monasterio sanctæ Mariæ consistere voluit.*

Ipse autem Aquisgranum peruenit; ibiq; Iudith Augustam, ab Italia reducentibus Ralbaldo Episcopo & Bonifacio, recepit.

Nitardus Angilbertus : *Iudith in Longobardiam in exilium mittitur. Intereà hi qui Iudith in Italiâ seruabant, audientes quod Lotharius fugam inierat, & Pater Imperium regebat, Aquisgranum prosperè perueniunt, gratum munus Imperatori deferunt.*

Papyrius Massonius lib.2. *Impudicitiæ crimen diluit sacramento.*

Cōpiegne. Pour mieux adiuster tes exemples, tu as dit qu'vne Reyne ne se pourmenoit pas, qui alla de Laon en Lombardie, & reuint à Aix la Chappelle, dans vn an. Le Cardinal eust bien voulu, que la Reyne Mere du Roy eust fait la moitié de ce voyage. On a descouuert son dassein aussi clairement comme on voit ton ignorance & malice, qui te deuoient porter pour trouuer quelque chose de remarquable à Compiegne à escrire : que tout ainsi que Ieanne la Pucelle fut prise en ce lieu-là, & bruslée à Roüen, par la sentence d'vn Euesque traistre à la Frence, qu'elle auoit courageusement serui ; ainsi que par l'aduis d'vn Prelat de ce temps, plus corrompu que celuy-là, il failloit condamner à mort celle qui a dans sa Regence conserué le Roy, & l'Estat. Ta seconde faute est, que tu compares la Reyne Mere du Roy auec vne Princesse renuoyée en Italie, sur vne accusation, quoy que fausse, d'impudicité. La troisiesme, que tu veux iustifier le Roy, en disant qu'il a traité sa Mere, comme les Princes les plus detestables qui soyent iamais sortis du Sang de France firent leur marastre. Tu dois sçauoir, qu'en ce mesme temps

ils enfermerent dans vn Cloistre celuy qui a porté la qualité de Prince & Pere debonnaire, iusques à l'excez qui prouoque les iniures : mais pour ces deux enfans, ils meritent les titres de cruels & maudits de Dieu, ayans esté non seulement pour ce crime, mais pour toute sorte d'autres meschancetez, des monstres de nature. Tu ferois mieux, à mon aduis, de proposer à sa Majesté l'exẽple d'vn bon Prince, duquel il porte le nom, qui fut Louys, le troisiéme Fils de cet Empereur, qui demeura, contre les poursuites & menaces de ses freres, dans le respect & seruice de son Pere : ce qui luy acquist la benediction de Dieu, la loüange des hommes, & l'Empire. Que si tu voulois faire vn beau rapport, tu deuois comparer le Cardinal à Hebo, & luy faire l'Apostrophe que fait Thegan à ce Prelat, qui fut cause de l'emprisonnement de Louys le Debonnaire, qui l'auoit auancé. Il luy dist : Il t'a reuestu de pourpre, & tu luy as mis le cilice sur le dos : il t'a logé sur le thrône de l'Eglise, & tu l'as osté de celuy de l'Empire. Cruel & ingrat, tu n'a pas obey au commandement de Dieu, qui a dit : *Le valet n'est pas au dessus du Maistre.* Qui t'a cõseillé le mal que tu as fait ?

Theganus : *Vestiuit te purpura & pallio, & tu eum induisti cilicio : ille pertraxit te immeritum ad culmen Pontificale, tu eum falso iudicio voluisti expellere à solio Patrum suorum. Crudelis, cur non intellexisti præcepta Domini, Non est seruus supra Dominum suum, &c. Crudelis, quis consiliarius fuit, aut ductor tuus ? nonne ille, qui est super omnes filios superbiæ?*

c'est, sans faute, celuy *qui est le prince de tous les enfans d'orgueil*. Voylà vne leçon faite au Cardinal, il y a huict cens ans.

Venons aux Histoires d'Espagne; dans lesquelles tu n'es pas plus sçauant, & plus fidele, que dans celles d'Allemagne. Tu ne peux fuir ces blasmes, qu'en declarant que tu es preuaricateur en la cause que tu defens, & traistre à celuy qui te paye. Au lieu de rechercher des exemples pour luy, tu en as rapporté contre luy, comme sont tous ceux dans lesquels on voit ou la punition des Roynes impudiques, ou ce que le vice des mauuais enfans, & les impostures des fauoris ont fait souffrir à des Princesses vertueuses. Tu peux prouuer aussi que le scandale, qu'on a veu depuis peu en France, est arriué autrefois parmi toutes les nations de l'Europe; non pas si grand, mais en quelque façon approchant de celuy de nos iours. Le premier entre les Espagnols est d'Vrraque, heritiere de Castille, & femme d'Alphonse II. Roy d'Arragon, surnommé le Gras: laquelle ne fut pas releguée ny emprisonnée par son Mari; au contraire, elle le chassa de Castille, & s'en rendit Maistresse, au moins d'vne bonne partie. Il est vray, qu'elle osta

Alphonsus II. cognomento Crassus, fuit in fratres animo non satis fraterno aut liberali; vt illis & sororibus satisfaceret, Summi Pontificis interminationibus & sacrorum interdictione coactus. Duardus Nonnius.

son bien à Ansure, Gentil hōme tres-vertueux, &grand seruiteur d'Alphonse, parce qu'il l'auoit tansée pour ses horribles & publiques impudicitez : ce qui porta son Mari à la vouloir repudier, sous pretexte de la parenté. Mariana que tu as cité, l'appelle *l'eternel des-honneur de l'Espagne* : dit qu'elle mourut au chasteau de Saldaine, en accouchant d'vn bastard. Il rapporte aussi l'opiniō de ceux qui asseurent, qu'entrāt dans l'Eglise de Sainct Isidore, apres auoir pillé les tresors qui y estoiēt, & mis ses mains sacrileges sur les saintes Reliques, par vn iugemēt espouuantable de Dieu elle creua à la porte, & ses entrailles tomberent en terre ; comme celles de l'ingrat Iudas, lors qu'il se pendit, apres auoir trahi son Bien-faicteur & son Maistre. Il n'y a point d'apparence qu'on doiue comparer le Cardinal à Ansure, qui estoit homme de bien. Tu approcherois d'auantage de l'Histoire du tēps, si tu disois qu'vn nommé Ander fut tué par le commandement de Iean I. Roy de Portugal,

Mariana lib. 10. cap. 8. *Ansurium ditione paterna euertit ; quòd grauißimi viri increpationes, ob malè tectas libidines, ferre non poterat*, &c.

Pudicitiam sanè, dum vixit, haud satis honestè habuit : in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt, æternū Hispaniæ dedecus: alij, cùm thesauros D. Isidori exportasset, in ipso templi limine ruptis visceribus, manifesta Numinis vindicta, expirasse.

pour auoir fait des fausses lettres, par lesquelles il vouloit persuader au Roy (comme a tasché de faire le Cardinal) que son Frere Fernand le vouloit faire mourir, pour auoir son Royaume; & que sa Mere Eleonor, qui auoit auancé le scelerat Ander, en estoit cõsentante. Cette calomnie porta Iean à s'asseurer de la persõne de sa Mere, iusques à ce qu'il eust recogneu son innocence. Voyla ce qui approche plus de ce qui est arriué depuis peu, & de lettres qui ont esté faussemẽt attribuées à vne grande Dame, que tout ce que tu escris.

Apres t'estre rendu criminel, & punissable de mort, pour auoir cõparé la meilleure Mere de la terre, à la plus mauuaise femme qu'elle aye iamais porté; tu prens dans la mesme Histoire d'Espagne l'exẽple d'vne Princesse vertueuse, que tu veux faire passer pour meschante. C'est Violãs, ou Iolans (non pas Violente, comme tu dis, pour faire vne allusion malicieuse) elle estoit Reyne de Castille, femme d'Alphonse X. & fille de Iacques I. Roy d'Arragõ. Ie ne me veux seruir que de ton aucteur Mariana, que tu n'as iamais leu, ou tu es bien malin. Il escrit, que Violans fut quelque tẽps mariée sans auoir des enfans; & qu'Alphonse, à cause de cela, la voulut repudier, pour espouser Christine fille du Roy de Dannemarck: mais comme on

Mariana Rerum Hispaniæ lib. 10. cap. 9. *Alphonsi animus angebatur, procreandæ sobolis cura præcipua: assentatores, quorum in aulis Principum magnus est numerus, diuelli id coniugium posse disputabant. Iacobus pater ad arma venit; sed*

la conduisoit en Espagne, Violans se trouua grosse ; dequoy son Mary fut grandement satisfait, & en eut cinq fils, & quatre filles. Il est vray que ce Prince, qui fut depuis esleu Empereur, s'abandonna à toute sorte de vices : deuint mauuais mari, plus mauuais pere, & tres-mauuais frere, ayant fait assassiner Frederic, qui n'estoit pas frere de sa femme (comme tu dis) mais le sien propre. Apres cela il chassa son fils Sanctius, emprisonna sa femme, deuint cruel, furieux, & plasphemateur contre Dieu. Ces crimes porterent les Castillans à luy oster le Gouuernement du Royaume, duquel il fut iugé incapable. Son Fils fut mis en sa place, & Violans se retira pour mener vne vie saincte dans Burgos : où elle mourut chargée d'années, & de merites. Mariana remarque, que deuant son decez la terre trembla, & on remarqua des grands prodiges au Ciel ; comme si le bon-heur de l'Espagne eust abandonné le pays auec ceste Saincte Princesse.

magni belli motus lætissimo exitu mutatus est : Reginæ vterus sensim intumescere visus est, ac palàm grauidam esse compertum : insperata re perculsus Regis animus, odium amore mutauit.

Fratrem suum interfecit, filium rebellum effecit, Regno pulsus est ob blasphemias in Deum. lib.14. capite 5.

Ces deux exemples sont des Reynes mal trai-

tées par leurs Maris, mais vne iustemẽt, & l'autre iniustement : & ne peuuent estre appliquez à vne Reyne Mere, qui reçoit du mal par le moyen de ceux qui abusent du nom & de l'authorité de son Fils. Vous luy deuriez proposer l'exemple de Pierre Roy de Castille, qui receut des grandes benedictions de Dieu pour auoir aymé & honoré sa Mere; ou celuy de Fernãd Roy du mesme pays, qui fut tres-heureux & vainquit tous ses ennemis tant qu'il respecta sa Mere qui s'appelloit Marie, & auoit esté sa Regente : on remarqua que ses affaires allerent en desordre, lors que l'intelligence ne fut pas si estroitte. Que ne dites-vous aussi, que Sanctius Troisiesme, surnommé le Desiré, imita Pompée Roy d'Armenie en la tendresse d'affection enuers son Frere, apres l'auoir vaincu plus par courtoisie que par armes ? Au lieu de cueillir dans les liures ces belles fleurs pour les offrir au Roy, & porter les choses à la reconciliation & à la Paix, vous ne faites vos extraicts que des violences & cruautez, emprisonnemens, empoisonnemens & massacres des plus proches, pour tascher de disposer le Roy à imiter ceux qui s'en sont seruis. Mais la force de son bon Sang, & de la crainte de Dieu, qui ont plus de puissance sur son ame que vos discours & que les conseils du Cardinal, ne sçauroient souffrir, que ce tu escrits, & que ton Maistre dit, produise l'effect qu'il desire.

San ctius Histor. Hispaniæ. Part. 4. cap. 8.

Sanctius 3. Parte cap. 32.

Ie viens aux Histoires Angloises. La premiere est d'Emme Mere

Rogerius de Houedem : *Emma hiemis initio*

d'Edoüard, *que tu dis auoir esté emprisonnée par son Fils*: pour dõner plus d'apparence de iustice à ceste action, tu appelles ce Roy *le Confesseur*. Il est vray, que l'opinion du peuple luy a donné ce nom: parce qu'il vesquit en celibat, estant marié. Ie laisse à part, qu'il y a des* Historiens qui disent qu'il ne le meritoit pas: premieremẽt parce qu'il se laissa conduire par les passions & mauuais aduis de Godouuin son beau bere, homme meschant, & qui auoit tué Alphred son frere. En second lieu, parce qu'il fut ingrat enuers sa Mere, qui l'auoit aymé tendrement, & garanti des poursuites de Harollus, que Camdenus appelle vsurpateur, ayant esté auparauant Maistre d'Hostel de Canut: les autres disent, qu'il estoit son Fils d'vne premiere femme appellée Elfgina, ou Elduina; & qu'ayant osté la Couronne à son Pere, il chassa sa belle Mere auec son enfant. Ce Prince fut esleué par le soin de Guillaume le Bastard Duc de Normandie; lequel, apres qu'Harold eut esté tué, & son corps ietté dans la Tamise, ayda

sine misericordia expellitur Anglia, quæ rate mox parata in Flandriam transuehitur, & à nobili Comite Balduino cum honore suscepta est: is, vt talem virum decuit, quandiu necessitas poposcerat, ei necessaria gratanter ministrari curauit.

* Guilelmus Malmesburgensis de Gestis Regum Anglorum lib. 2. Camdenus.

Polydorus Virgilius lib. 8. *Emma sanctißima femina bonis omnibus spoliatur, impulsore Godouuino.*

Edoüard pour recouurir son Royaume; qui declara Guillaume son successeur, en recognoissance de ce bien-fait. La Mere qui auoit sauué son enfant, & qui l'auoit grandement assisté pour le remettre dans ses Estats, fut relegué par les artifices & calomnies de Godouuin, qui l'accusa faussement d'impudicité, comme il parut le miracle que Dieu fit. Son Fils (qui tesmoigna en cela son mauuais naturel) luy permist de se purger par le feu, ainsi qu'elle l'auoit desiré; & ayant fait ses prieres & protestations auec larmes, elle passa & repassa pieds nuds, sans estre bruslée, sur des socs rouges de feu, en presence du Roy & de toute la Cour. Cette merueille porta son Fils à luy demander pardon auec mille ressentimens de douleur, à l'honnorer tout le reste de sa vie, & à se conduire par ses conseils. Il regna dix-neuf ans en paix par la benediction de sa Mere; que Polydore Virgile appelle tres-sainte. Voy-là ton premier exemple Anglois, par lequel tu faits voir, que tu recherches des Reynes separées de leurs Enfans par soupçon, ou calomnie d'impudicité : & si dans toute la vie d'vn Roy

Du Chesne liure 10. *Duquel miracle le Roy fort estonné, luy rendit du depuis toute sorte de bons & pieux deuoirs.*

Polyd. Virg. lib. 8. *Super ignitos vomeres incessit illæsa : quo miraculo Rex commotus, mira pietate post hac Matrem coluit obseruauitque : pacem per 19. annos habuit.*

tenu pour sainct, & qui a faict pour acquerir ce titre, plusieurs bonnes actions, tu en peux descouurir vne mauuaise, tu la proposes au Roy pour le porter à l'imiter, sans luy dire la suitte & verité des choses; parce que cela seroit contraire au dessein de celuy auquel tu veux plaire.

Ton second exemple tiré de l'Histoire d'Angleterre, ne tesmoigne pas moins ton ignorance & ta malice, que le premier. Tu dis, que Elizabeth Fille de Philippe le Bel, femme d'Edoüard second, & Mere d'Edoüard troisiesme, fut emprisonnée par son Fils, & reduitte à mille liures de pension. Tu allegues Bellefo-rest, n'ayant peu trouuer ceste fable dans les Historiens Anglois, qui disent bien, que ceste Princesse fut tres-mal traictee par son Mari grandement desbauché & corrompu par Ganeston, homme abandonné à toute sorte de vice, & massacré par les Princes du Pays, qui ne pouuoient suppor-porter son insolence. Au credit de celuy-là succederent les Spenciers, pere & fils, qui

Du Chesne dit : *Elle estoit plus desirée à la Cour qu'attenduë ; tous les Grands allerent au deuant d'elle : apres les saluts, elle raconta au Roy le suject de son voyage, & les felonnies de Hugues le Despencier.*

Polyd. Virgilius lib. 18. *Hugones Spenserij, pater & filius, duo insignes eius indolis corruptores.*

contraignirent la Reyne, par leurs mespris & violences, de s'enfuir auec son enfant, & se retirer en France aupres de Charles le Bel son Frere: qui l'ayda pour se remettre à sa dignité, & conseruer les droicts de son Fils. Elle en vint à bout par l'assistance des Grands du Pays; les Spenciers, ou Despenciers, furent chastiez; le pere ayant esté pendu, & le fils mis en pieces.* Edoüard fut miserablement assassiné par la trahison d'Adam Euesque de Hereford, qui auoit esté esleué par ce Roy; auquel son Fils succeda, qui ne fut guere meilleur, car il tua son frere de sa propre main & fit trancher la teste à son oncle. Quand à la prison, & pension de mille liures, à laquelle tu dis que Elisabeth fut reduite, pas vn Historien d'Angleterre n'en parle: au contraire Polydore Virgile Italien, qui est fort veritable, & sans passion, dit sur le subject de la mort de ceste Princesse, *qu'elle merite vne loüange immortelle; parce que iamais personne ne ressentit sa puissance, qu'à*

* Camdenus: *Eduardus II. Adami Episc. Herefordensis scelerata versutia est sublatus, qui hæc verba sine interpunctionibus ad eius custodes scripsit: Eduardum occidere nolite timere bonum est: vt pro sensus varietate & illi cædem patrarent, & ipse se commodè excusaret.*

Du Chesne liure 15. dit, *que Edoüard III. tua son frere de sa propre main.*

Polyd. Virgilius lib. 19. *Annus qui secutus est,*

l'augmentation de son bien ou pour le soulagement de son mal. C'est vn eloge en peu de mots le plus grand qu'on puisse donner, ie ne dis pas à vne Reyne, mais au plus vertueux & sage Roy, qui aye iamais regné. Il adjouste, que quelques Princes la calomnierent pour s'estre opposée à son Mari ; mais il dit, qu'elle estoit obligée de secourir le Royaume, n'ayant iamais eu intention de nuire au Roy. Il me semble qu'on doit adjouster plus de foy à ce discours, qu'à celuy de Belleforest Historien peu iudicieux, qui accuse cette vertueuse Reyne, & bonne Mere, d'impudicitez estranges : qui ne dit pas en quel lieu elle fut arrestée; qui adjouste, que son Fils la fit estrangler, ou assassiner, ou empoisonner; ce qui auroit esté dit par quelque autre, & qui est de tres mauuais exéple, pour estre proposé à vn Roy. Si Elisabeth eust esté mal traittée par son Fils, il auroit eu grand tort, ayant fait pour conseruer sa vie & sa Couronne, tous les deuoirs d'vne tres-bonne Mere. Outre cela Edoüard III. ne fondant ses pretensions sur

nobilis fuit morte Isabellæ, Eduardi Regis Matris, feminæ immortalitatis nomine longè dignißimæ : quippe cuius potentiam nemo sensit, nisi aut boni accesßione, aut leuatione mali. Hæc apud nonnullos Principes non caruit calumnia, quod esset persecuta virum, tametsi non nocendi viro, sed Reipublicæ succurrendi causa id facere coacta est : quare profectò venia danda est; si ob amorem patriæ, pro quâ reliqua omnia negligenda sunt, minùs priuato officio seruierit.

la France, que sur les droicts qu'il auoit d'Elisabeth, il est certain qu'il ne la pouuoit affliger sans vn grand préjudice, & sans attirer les reproches de tous nos François. Ils n'auroient pas manqué de marquer cette ingratitude & reduction à mille liures de pension, pour la recompense d'vn grand Royaume, que Edoüard s'imaginoit luy estre acquis par le moyen de sa Mere. On pourroit dire, que le Cardinal, auquel la Reyne a donné ou procuré plus de trois cens mille liures de rente, t'a fait escrire, qu'vne Royne d'Angleterre a esté reduite à mille liures de pension : mais on peut repartir, que cét ingrat laisse moins à vne Reyne de France, qui a apporté huict cents mille escus, sans les autres auantages. Lors que tu as faict mention de cette somme de mille liures, tu pouuois penser que tu en auois eu deux cens d'auantage, pour auoir faict vn libelle infame appellé le Coup d'Estat; & que le Coup d'Estat, que la Reyne fit en faisant vn Dauphin, qui est à present nostre Roy, meritoit bien qu'on la traitast plus honnorablement. Tu verras, peut-estre, que tu as eu grand tort d'alleguer dans le rencontre des affaires presentes les exemples des Reynes vicieuses, sur tout impudiques ou soupçonnées, ce que la nostre n'est pas ; ou des vertueuses, comme la nostre est, mais poursuiuie comme celles-là, par les calomnies & artifices de fauoris corrompus, & detestables ingrats. Prens garde aussi, que tu fais estat de trois ou quatre Princes qui ont tué leurs freres ; que tu parles

en vn

en vn endroit d'vn Roy qui fit mourir son fils sans forme de Iustice; & de cet autre qui commanda qu'on prist son frere vif ou mort : si tu n'est pas assez sage pour considerer iusques où l'appetit d'vne chetiue pension a trãsporté ta passion, ceux qui n'ont ny l'vn ny l'autre, iugeront sainement ce que tu merites, & où va le dessein de celuy qui est plus maistre de ta plume, que tu n'es de ton esprit. Tu dis aussi que Louys XII. faillit à estre exclus de la succession de la Courõne, pour s'estre sousleué contre Charles VIII. Tu allegues ton Belle-forest, qui dit en termes exprés, que personne ny trouua empeschement : il adiouste, que cette loy pretenduë de l'exclusion des Princes du Sang, pour auoir porté les armes contre les Roys, ne fut iamais; tu as voulu joindre cette menace auec celle que vous tirez de la prison de Charles de Lorraine, pour nous faire voir sur quoy le Cardinal veut fonder son inuasion.

Si dans le rencontre des affaires qui se presentent, tu voulois proposer à sa Majesté quelques exemples, tu en deuois chercher pour luy faire voir les maux qui arriuent aux Roys par la mauuaise intelligence auec leurs Meres, & les espouuentables effects de leurs maledictions. Tu en verras vn dans l'Histoire d'Angleterre, rapporté par Estienne Pasquier, qui en fait vn chapitre tout entier : si tu voulois adiouster à celle-là les Espagnoles & Portugaises, tu pouuois alleguer celle d'Alphonse, qui fut le premier qui porta le nom de Roy en Portugal. Il emprisonna sa Mere Therasia, & attira sa malediciõ, qui fut suiuie à l'heure

Pasquier en ses recherches. Lucas Tudensis.

meſme d'vn horrible iugement de Dieu. Le Roy eſt aſſeuré, que la Reyne ſa Mere ne luy donnera iamais que des benedictions : le Cardinal ſçait qu'elle ne prendra point les voyes extraordinaires pour ſe vanger ; & c'eſt ce qui luy donne la hardieſſe de l'offenſer trop librement : ce qu'il n'auroit iamais fait, s'il n'euſt cognu, qu'elle oublie auſſi facilement les iniures, que luy les bienfaits. Tu n'aurois garde d'eſcrire ce que tu eſcris, ſi tu ne croyois, que la bonté de cette grãde Princeſſe la portera pluſtoſt à te deliurer des mains de la Iuſtice, que ſon reſſentiment ne la pouſſera à te faire chaſtier. Mais Dieu, que tu dois craindre, & le Sainct Eſprit, contre lequel tu peches en combatant la Verité cogneuë, defendant le menſonge deſcouuert, & cõfirmant des faux faits par des faux exemples, te fera peut eſtre ſentir les effects de ſa iuſte indignation. Ie reprens la ſuitte de ton diſcours.

Tu blaſmes la ſortie de la Royne, & ſa retraite
Pag 88. au Pays bas : on a reſpondu à tes compagnons ſur cet article. Contente toy, que la Reyne peut dire auec ce Capitaine Grec : Nous eſtions perdus, ſi nous n'euſſions eſté perdus. Son deplorable & forcé depart ne pouuoit trouuer hors de France vn ſejour plus doux ; & ſa vertu n'a peu eſtre, ny plus honnorée, ny moins ſoupçonnée, qu'au lieu où elle eſt, & parmi les perſonnes qui l'ont reçeuë. On l'a prouué ſi clairement ailleurs, qu'il ſeroit ennuyeux de le redire icy ; noſtre intention n'eſtant pas de contenter ceux qui nous employent par la longueur de nos diſcours, ny

d'attirer vn plus grand payement, mais de destrõper les ignorans par la verité des choses.

Tu dis vne nouuelle extraite des vieux registres du Cardinal, qui t'a enseigné, qu'il y a quelques années, que la Reyne fit venir d'Italie en France vne bonne Religieuse, qui s'appelloit Pasithée : tu luy faits predire des choses, ausquelles elle ne pensa iamais. La Royne, qui sçait mieux que personne du monde ce que cette vertueuse fille luy dist, a souuent asseuré, qu'il n'y a rien qui luy puisse donner quelque apprehension, ny flatter l'esperance du Cardinal. Il est semblable au malin esprit, en prophetisant le mal qu'il á enuie de faire, lors qu'il menace la Reyne en termes couuerts d'vne prison perpetuelle : les sages iugeront, si c'est le moyen d'acheminer vne bonne reconciliation ; ie n'en diray pas d'auantage. Pag 89

Les deux raisons que tu apportes, pour monstrer que le Cardinal n'est pas tant ingrat comme on le croit, rendent son peché plus infame, & le noircissent au lieu de le lauer. La premiere est, *qu'il doit d'auantage au Roy qu'à la Royne.* Outre que cette raison est appuyée sur vn faux fondement ; à sçauoir que les interests du Roy & de la Reyne sa Mere estans contraires (ce qui n'est pas, n'a iamais esté, & ne peut estre) le Cardinal est obligé, ayant à prendre parti, de se ietter non seulement du costé qui est le plus fort, mais qui luy a donné plus de bien. S'il eust eu assez de prudence & de bonté pour les cõseruer tous deux, n'y ayant autre opposition que celle qu'il y a mise, il n'y a point de doute que le Cardinal passoit pour Pag. 90 & 91.

vn homme bien ſage. Tu dis, *qu'il a deu ſuiure le Roy, auquel il a plus d'obligation qu'à la Reyne.* N'eſt-ce pas elle qui l'a donné au Roy, & qui luy a fait donner par le Roy tous les biens & honneurs qu'il poſſede ? Il eſt vray, que pour les places, les canons, munitions, & les Finances deſrobées, cela ne vient point des bien-faicts de la Reyne. Le Cardinal, qui croit ceux-cy les plus grands, parce qu'ils ſont les plus vtiles, n'eſtime rien au pris de ce couuert les fondemens & tout le baſtiment de ſa fortune: la beauté des dernieres pieces luy a fait meſpriſer les premieres : l'orgueil luy a perſuadé, que celles-cy n'auoient pas ſerui pour acquerir celles-là; & meſmes que le bonnet de Cardinal n'a point attiré toute l'auctorité, & ne protege pas la puiſſance de celuy, qui l'a obtenu par les prieres & aux deſpens de la Reyne Mere du Roy. Ce que nous ne diſons pas pour faire paroiſtre plus petits les biens, que le Cardinal a receu de ſon Maiſtre : mais pour monſtrer qu'il eſt le plus ingrat homme de la terre, en voulant nier, que par les bonnes graces de la Mere il ſoit arriué à celles du Fils, & par les deux à tout ce qu'il poſſede de dignitez, de biens, & d'emplois. Ie renuoye à la cognoiſſance publique le iugement de ce different.

Pag 92. & 93. La ſeconde raiſon de Cleonuille pour la deffenſe du Cardinal, eſt, *qu'il a acheté plus cherement les bien-faits de la Reyne, que ceux qui les luy reprochent n'en voudroient auoir donné.* Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi celuy qui eſt arriué au dernier point de la meſcognoiſſance, rendant le mal

pour le bien, a paſſé au delà du premier, lors qu'il ne veut point cõfeſſer qu'il aye receu beaucoup de choſe; & au delà du ſecond, lors qu'il a l'effronterie de dire qu'il a tout acquis à haut pris. Sa vanité luy a perſuadé, que le moindre de ſes ſeruices ne ſeroit pas dignement recompenſé par tous les Empires du monde. Ceux qui ſçauent l'Hiſtoire du temps, & ont eu quelque lumiere de ce qui eſt arriué dans la conduite des affaires de la Reyne, ſçauent la monnoye que le Cardinal a baillé, que nous pouuons aſſeurer auoir eſté toute fauſſe; ſes pretendus ſeruices n'ayant eſté que tromperies, pour ne dire point trahiſons. Le frere du Cardinal, *que tu demandes à la Reyne*, ne fut point ſacrifié à la querelle de S. M. mais à celle de ſon frere, qui n'en fut pas trop marri, n'ayant iamais ſceu viure trois iours en bonne intelligẽce auec ſes plus proches: ils ſont dans le cœur les plus grands ennemis qu'il aye, & ceux qui parlent plus librement de ſes deportemens. Pour te monſtrer le bon marché qu'il a eu de tout ce qu'il tient de la Reyne; vn an de mauuais ſeruice luy donna le chapeau de Cardinal, qui eſt la plus belle piece de ſon cabinet, auec laquelle il a acquis toutes les autres.

Mais il faut aduoüer que tu loges le Cardinal au dernier poinct de l'ingratitude, lors que tu dis, pour effacer par vn ſeul trait toutes les obligations qu'il a à la Reyne, *qu'elle luy a fait plus de mal que de bien; & que la faueur de cette Princeſſe luy eſt autant fatale, comme la diſgrace; parce qu'il euſt eſté plus content en demeurant dans la cõdition mediocre*

d'Euesque de Luçon. A ce compte, non seulement il a acheté les honneurs, & les biens, mais on luy a liuré de tres-pauure marchandise, pour la riche qu'il a donné. Ne diriez-vous pas, que le Cardinal est vn des bons Peres du temps passé ? vn S. Gregoire, vn saint Iust, vn saint Eucher, qui estoient tirez par force du desert, pour estre mis dans les Dignitez de l'Eglise ? comme si on ne sçauoit pas auec quelles ardeurs il les a poursuiuies, quelles despenses il a fait faire à la Reyne pour les arracher, combien d'hommes il a tenu à Rome, & de quels artifices il a vsé, pour surmonter les difficultez que sa mauuaise reputation, & les iustes apprehensions du Roy, & de son Conseil auoiẽt formé. Apres cette qualité, sur laquelle tous ses emplois ont esté appuyez, quelle peine donna, & prit le Cardinal, pour entrer dans le Conseil estroit de sa M. qui auoit vne grande auersion de sa personne? Tu es bien trompé, si tu crois qu'il te sera aisé de nous persuader, qu'on a fait tort au Cardinal de le tirer de son repos, pour le mettre dãs les affaires. C'est luy qui les a cherchez auec tant d'ardeur & de furie, qu'il a creu, que de l'aider pour y entrer, estoit acquerir sur luy vne obligatiõ immortelle; que sa malice veut non seulement reduire à rien, mais conuertir en mauuais offices tous les bons que la Reyne a fait pour son auancement. Par ce discours, on voit que le sieur de Cleonuille a produit vn effect contraire à ce dessein : en voulant couurir l'ingratitude du Cardinal, il l'a descouuerte en ses trois parties ; qui sont d'oublier le bien reçeu, de le nier, & de le conuertir en mal.

Si le Cardinal auoit les ſentimens dans leſquels tu dis qu'il eſt, rien ne l'empeſche de chercher le repos: mais il a tant de preſomption, qu'il croit que Dieu (que les anciens ont appellé *Neceßité*) n'eſt pas plus neceſſaire au monde, que luy à la France. Il s'imagine, que ſa ſainte Prouidence a employé, en le dõnant à cet Eſtat, les derniers moyens qu'elle auoit pour le ſauuer; comme ſi ceux de la Toute-puiſſance n'eſtoient pas infinis. Il eſt vray que ce grand Admiral eſt pluſtoſt battu par les tempeſtes, que doucement porté ſur les vagues : mais il a eſmeu tant de tourmentes, qu'il eſt obligé de prendre la haute mer. Encore qu'il aye tantoſt tous les ports de l'Ocean de France ; entreprendre d'en gaigner vn, & de relaſcher, c'eſt chercher, à ſon aduis, le deſbris qu'il veut fuir, en ſe tenant loing de la terre. Il ne ſe peut faire autrement, que dans ces agitations ſon petit eſtomac ne faſſe d'eſtranges efforts : mais il ſe digereroit luy-meſme, s'il ne deuoroit toute la France. Il eſt impoſſible que cette mare publique ne ſoit troublée par tant d'hõmes & de beſtes qui entrent dedans, & que le tintamarre des vrayes & fauſſes alarmes n'eſtourdiſſe ce bizet : mais il faut que *Moab meure dedans le bruit.* Il croit que le ſilence & la nuict vont enſemble, & que la paix n'eſt que la compagnie de la mort. Comment pourroit-il chercher la parfaite tranquillité hors de la Cour, veu qu'il refuſe celle que les ſages peuuent trouuer dans ſon tumulte ? Il confond toutes choſes, & meſmes ſes eſprits, dãs la guerre qu'il met par tout : principalement dans la ſource

des diuertissemens honnestes, qui est la Maison Royale; & dans celle des consolations Diuines, qui est l'Eglise de Dieu, qu'il renuerse en Allemagne. Penses-tu que le superbe Palais de Richelieu, & deux cens mille escus de rente, puissent faire aimer la vie retirée à vn homme, qui porte son ambition, non seulement sur toute la terre, mais sur toute la mer? qui a sur celle-là le titre de Generalissime, sur celle-cy la qualité d'Admiral; & qui s'auance tant qu'il peut pour acquerir sur l'vne & sur l'autre le nom de Souuerain. Il a dit fort souuent, qu'il veut voir ou la fortune peut porter vn homme: elle n'est point la conseillere du repos, son globe & sa voile la roulent, & la poussent tousiours plus auant; & sa course ne finit iamais qu'auec sa cheute. Ie sçay bien que les resolutions, ie ne dis pas d'vn Chrestien, & d'vn Prestre, mais d'vn sage Payen, ne deuroient pas estre de suiure cette aueugle iusques au bout; & qu'il seroit plus vtile de viure deuant que de mourir, que de mourir deuant que d'auoir vescu. Mais le Cardinal est du nombre de ceux qui aiment mieux estre surpris par le mal, que de considerer le danger; & mesurant toutes choses par son vtilité, il choisit plustost de nuire à plusieurs personnes dans la puissance, que si dans la vie priuée il se nuisoit à soy-mesme. Il a l'esprit ainsi fait, qu'il faut par necessité, ou que dans la presse du monde il renuerse les hommes & les villes par sa malice, ou que dans la solitude il se perde luy-mesme par la folie.

Pag 98. & 99. Tu entreprens vn long discours, pour monstrer,

que c'eſt vn crime de leſe Maieſté au premier chef d'attenter à la perſonne des Miniſtres de l'Eſtat. C'eſt l'apprehenſion du Cardinal, qui te fait mettre en ieu cette queſtion inutile. Il voit qu'il eſt impoſſible de rauir le bien, la liberté, la reputation, & la vie à pluſieurs, ſans eſtre dans la crainte de quelque violence. Celuy qui donne la terreur, la reçoit celuy qui entreprend tout ſur autruy, à peur qu'on n'entreprenne quelque choſe ſur luy. Que *ſi la penſee* (comme tu dis) *de tuer vn homme du Conſeil du Roy doit eſtre auſſi bien vn crime en France,* comme tu veux faire croire qu'il eſt en Angleterre; toutes les priſons du Royaume ne ſont pas capables de receuoir ceux, qui apres la penſee ont eu le deſir de tuer le Cardinal. Tous les bourreaux ne ſçauroient dans vn an défaire tous ceux qui voudroient eſtre celuy d'vn homme, qui a mis la diſette par tout, pour mettre l'abondance dans ſa maiſon. Pour ne rien dire de ceux qui ſont pouſſez par le zele de la Religion; combien de priſonniers, de bannis, de proſcripts, & de perſonnes qui leur appartiennent, combien de pauures payſans pillez & batus par les Soldats, accablez par les impoſitions extraordinaires, & affligez de famine & de peſte, que la mauuaiſe conduite du Cardinal a mis, & entretient dans le Royaume; combien d'Officiers de la Reyne Mere du Roy, de Monſieur, des Princes, & des Grands, chaſſez ou mal traittez, voudroient eſtre transformez pour vn quart d'heure en furies, ou en ſtriges, pour l'eſtrangler dans ſon lict? Ces gens-là ne ſont plus retenus par la conſcience, mais par

Pag. 98 & 99.

l'impuissance & par l'apprehension des supplices. Considere, si tu peux, Cleonuille, si celuy-là n'est pas plus digne de compassion que d'enuie, qui est contraint d'auoir plus de gardes que le Roy : si celuy-là n'est pas mal-heureux, qui tient ses amis pour suspects, & croit ses ennemis dangereux; qui se defie de sa table, de son lict, de ses habits, & de l'air qu'il respire; qui est contraint d'employer des Escriuains, comme toy, pour aduertir qu'on se garde bien d'entreprendre sur sa vie, parce que ce seroit vn crime de lese Majesté au premier chef: ce qui est dire en deux mots, qu'il est Roy; il suffisoit de dire, qu'il est Prestre.

Page 190 & 191. Apres que tu as traitté cette question assez au long, tu nous veux prouuer vne chose de laquelle on ne doute point, *que le Roy n'est point prisonnier.* Ie ne serois pas si mal aduisé d'auancer ces paroles, si tu ne les auois dites, & si tu n'auois fait des figures impertinentes, pour chercher en quelle prison estoit le Roy. Nous n'auons pas cette fole imagination, qu'il est enfermé entre quatre murailles; mais chacun sçait que sa Majesté est enuironnée par des artifices, qui n'ostent rien à la liberté de sa personne, mais à celle de ses grandes vertus : elles ne peuuent agir conformement à ses bonnes inclinations, lors que par vn estude & surprise estrange on destourne ses volontez portées au bien, on dispose des choses qui viennent à vaquer contre ses desirs, on fait reuoquer les dons qu'il a fait, que son cabinet n'est l'ambrisé q̃ue de miroirs, que luy representent les especes des plus belles choses comme tres-laides, & ne

luy font voir que des figures renuersees : nous pouuons dire aussi, que la table de son Cabinet est toute couuerte de ces cilindres inuentez depuis quelques années, qui d'vne monstrueuse confusion de couleurs font vne image bien faite. Ce que nous blasmons, est le soin que le Cardinal a eu, d'oster d'aupres du Roy tous ceux qui luy pouuoient dire quelque verité ; d'auoir commencé par la Reyne sa Mere, & d'auoir poursuiui en rendant suspects les Princes & Seigneurs, qui ne sont point à sa deuotion. En fin, nous te dirons auec Seneque : *Viens, & ie te monstreray quelle est la pauureté (ou si tu veux, la prison) de celuy qui possede tout : il est en necessité d'vn homme, qui luy dise ce qui est vray.* Ce que nous loüons, est la bonté du Roy, qui n'a consenti au mal que par surprise, & ne s'est point portée à faire tout ce que la malice du Cardinal luy a conseillé. Nous sommes bien informez que la rage a tiré de sa bouche des injures horribles contre son Maistre, lors qu'il ne suiuoit pas ses passions qu'il desire de rendre les prisons de l'esprit du Roy. Mais cette Aigle genereuse rompra les filets ; prendra la liberté que sa naissance, son courage, luy donnent, & que sa dignité luy recommande : Dieu (puis que les hommes, iusques aux Confesseurs, sont en defaut) fera voir à S.M. l'impieté des sermens qu'on a exigé d'elle, sur les choses les plus saintes, pour l'obliger à declarer au Cardinal tout ce qui auroit esté dit contre luy, mesmes en la confession. C'est vne espece de sacrilege d'extorquer des sermens pour choses mauuaises, & qui peuuent estre

Seneca lib. 6. de Benefic.

préjudiciable au public, ou aux particuliers : tant s'en faut qu'il y aye peché de les rompre, qu'il est tres-grand de ne le faire pas. Il n'y a point d'homme qui puisse, sans offenser la Majesté Diuine & Royale, tirer vn serment de celuy auquel il doit le sien ; ce qui est en certaine façon le rendre son esgal. ou inferieur : ainsi que sceut fort bien representer Charles V. estant Dauphin ; lors que les Deputez des Estats generaux de France assemblez à Paris, apres la prise du Roy Iean, le voulurent contraindre de iurer, qu'il ne reueleroit rien de ce qui luy seroit dit : c'est vne plus grande effronterie d'obliger vn Roy à dire tout ce qu'il sçaura.

Du Haillan l. 15.

Apres auoir tasché de monstrer que le Cardinal n'est pas si meschant de tenir le Roy prisonnier, tu le rends plus criminel que s'il auoit osté la liberté à la personne de S. M. lors que tu nous faits cognoistre qu'il approuue tes escrits, dans lesquels il desrobe la gloire au Roy, que ce Prince genereux estime plus que sa Couronne & sa vie. Tu employes ces façons de parler : *C'est ce Cardinal qui a pris la Rochelle, qui a deliuré Cazal : bref qui depuis trois ans a fait tous ces grands coups, que les siecles suiuans admireront.* De grace, Cleonuille, reserue quelque chose au Roy, qui estoit au siege de la Rochelle. Ne veux-tu pas que l'Histoire tesmoigne que LOVYS XIII. l'a prise ? ou bien, si tu desires que c'est le Cardinal en la presence de sa Majesté, ou (comme il a dit) contre son gré ; mais pourquoy a-il deliuré Cazal, non le Roy ? Il me semble, que les troupes qui furent

Pag. 103

enuoyées pour le ſecours, eſtoient à S.M. qu'elles eſtoient conduites par ſes officiers, & que ſes Ordres & Finances les faiſoient marcher, non le Cardinal, qui auoit quitté ſa charge, lors que les occaſions ſe preſenterent de la faire valoir. Quand tu aſſeures qu'il a fait tout ce que nous auons veu de grād depuis trois ans, tu repreſentes le Roy cōme endormi, ou malade, durant ce temps-là.

Ce qui fait paroiſtre que tu n'as point de iugement, eſt, qu'apres auoir donné toute la gloire du Roy au Cardinal, tu loües la modeſtie de celuy qui approuue ton diſcours, & te recompenſe pour l'auoir fait. Tu dis, *qu'il a reietté des bordures* (tu deuois dire, des ſupports de ſes armes) qui le releuoient vn peu trop. A la verité nous auons remarqué dans Fauin & du Chaſne, qui ne peuuent eſtre ſuſpects, qu'il n'y a ny ſupports, ny cimier, ny Couronne, ny tourtis, ny bourlet au deſſus & au tour de l'eſcuſſon de ſon pere : perſonne ne l'a voulu flatter, iuſques à ce point de luy donner quelque marque de Nobleſſe bien releuée. Nous pouuons dire, que celle de ſa Cheuallerie de l'an 1585. eſt la plus ſimple, & la plus baſſe qui ſoit dans toute l'Hiſtoire de l'Ordre : ce qui nous fait croire, qu'elle a eſté donnée à quelque extraordinaire importunité, comme celle du Surintendant. Tu dis auſſi, *qu'il a fuy des comparaiſons odieuſes, & les robes rouges d'vne compagnie de Iuſtice, qui l'a voulu viſiter auec l'habit qu'on porte en allant au deuant du Roy.* Grands effects du meſpris de la vanité du monde en vn homme, qui a des deuiſes qui brauent les Papes, les Empereurs, & les Roys :

Pag. 104

qui a fait autrefois tendre vn dais dans la maison du Roy à Fontainebleau : qui t'a fait escrire, il y a vn an, que S.M. deuoit aller au deuant de luy, comme faisoit le Roy Ferdinand à Ximenes : qui a voulu mettre les Princes du Sang au dessous de luy, qui leur refuse la main droicte dans son logis : qui se tient au lict pour n'estre point obligé de loger à la mesme main les chaires des Ambassadeurs extraordinaires des Roys : qui a permis qu'on luy aye donné, dans des Theses, le tiltre Royal de Prince tres-inuaincu : qui a plus de gardes que le Roy, & mieux couuerts que les Archers appellez de la Manche : qui prend plaisir, que des flatteurs, comme toy, le comparent au Cardinal Ximenes, auquel on a donné cét eloge insolent :

Quin virtute meâ iūctum est diadema cucullo Cūm mihi regnāti paruit Hesperia.

I'ay ioint au Capuchon le Royal Diademe,
En Espagne ay regné par puissance supréme.

Pour dernier tesmoignage de la modestie du Cardinal tu dis, qu'il n'a pas fait adorer son Chapeau, & n'a point passé deuant son Maistre, cōme faisoit vn Cardinal d'Angleterre. C'estoit vn insolent, lequel estāt fils d'vn Boucher fut éleué nō par son merite, mais par son vice: c'est celuy qui pour sa querelle particuliere fit mourir le Duc de Buckingan parent du Roy, qui fit repudier la Reyne Catherine d'Austriche ; qui fut si impudent, non pas de passer deuant son Maistre (comme tu dis) mais d'escrire, *Moy, & mon Roy*, qui voulut vendre son Roy pour estre Pape ; &

VVolsey cardinal d'Yorck.

qui estant recogneu traistre, fut arresté prisonnier par le commandement de Henry VIII. qui l'auoit auancé. Ce Prince auoit resolu de le faire mourir ignominieusement, si la rage ne luy eust donné vne fiévre chaude, qui fust suiuie de la mort; apres laquelle il eut, comme dit l'Escriture saincte, *l'enterrement d'vn asne.* Lors que tu dis, que le Cardinal est digne de loüange, parce qu'il n'a point imité cét insensé; i'aymerois autant ouyr dire, qu'il est vn grand Ministre d'Estat, parce qu'il n'est pas aux petites maisons; ou qu'il a vn bel esprit, parce qu'il n'est pas beste, ou qu'il a vn tres-beau visage, parce qu'il n'a pas vne hure de sanglier.

Page 107.
Tu reuiens à cette pretenduë prison du Roy, & t'esgayes sur ce sujet: tu contrefais le grossier, en interpretant toutes choses selon la lettre, pour auoir suject de faire des figures d'Escolier. Nous t'auons expliqué en quelle façon le Roy est assiegé, & auons fait nostre declaration, que la vertu du Roy, qui resiste encore, ne permet pas la moitié du mal qu'on veut auctoriser de son nõ, & l'artifice empesche qu'il ne sçache l'autre moitié: ainsi nous sommes contraires en tout au Cardinal, qui veut oster à sa Majesté toute sa gloire, & la charger de tous ces blasmes; là où nous arrachons au Cardinal tout l'honneur qu'il rauit au Roy, & luy donnons en la place toute l'infamie qu'il veut rejetter sur son Maistre.

Page 111.
Tu dis, que nous appellons persecutiõs les procedures de Iustice, qui se font contre les coulpables. Toute la Frãce a veu, & la Chrestiẽté sçaura

ce qui s'est passé dans les poursuittes contre le Mareschal de Marillac, & les violences qu'on a voulu faire pour forcer la conscience des Iuges : on a aussi remarqué, à quoy ont abouti les accusations du crime de lese Majesté au premier chef contre Sencle & du Val. On prie les gens de bien, & les sages, de donner vn nom à la detention de tant de prisonniers, qui ne sont ny accusez ny interrogez, & encore moins iugez On asseure, qu'ils sont les captifs de l'Estat : dites donc pourquoy cét Estat ne les fait point chastier pour sa seureté ? pourquoy se charge-il de leur nourriture, & la fait payer à beaucoup de paures innocens ? faites Iustice, ou vsez de Clemence : nous auons ignoré en France iusques à present cette inquisition, qui n'exerce point de vertu, que celle de la patience de ceux qui sont plus mal-heureux que criminels, & plus miserables que coulpables.

Cleonuille est bien plus cruel: car il veut qu'on
Pag. 112 estrangle, & qu'on brusle sans forme de Iustice, & figure de procez, tous ceux qui assistent les Reynes, & Freres des Roys, en leurs retraittes: & c'est icy où il loge toutes les Histoires, que
Pag. 113 nous auons rejetté. Cleonuille tu vas vn peu trop viste: mais il faut témoigner que le sang boult de zele, pour faire boüillir la marmite. Tous les exemples que tu ramasses en vray pedãt, & compilateur de lieux communs, que tu as trouuez sous vn mesme titre du Polyanthea, ou du Theatre de la vie humaine, ne touchent point les personnes que la tyrannie du Cardinal a ietté dans l'oppres-

l'oppression. Ce qui se passe aujourd'huy en France, n'a rien de semblable auec ce que les siecles precedens y ont veu, ou qui est arriué dans tous les Estats du monde. Ils n'ont iamais porté, non pas selon ton aduis (car tu n'en crois rien) mais selon tes escrits, vn plus grand personnage que le Cardinal de Richelieu : & selon nostre iugement, qui sera suiuy de tous les gens de bien, vn si pernicieux & si violent homme ; ny vn si malicieux Escriuain comme Cleonuille. Il compare la Reyne Mere du Roy, & Monsieur Frere vnique du Roy, à ce monstre des Princes Charles d'Eureux Roy de Nauarre, qui fit faire tant d'assassinats, qui voulut deposseder les heritiers legitimes de la Couronne, qui fut le chef des seditions & sousleuemens des peuples, qui fit respandre tant de sang humain dans Paris, qui empoisonna le Dauphin, qui donna du poison au fils du Comte de Foix pour faire mourir son pere ; qui voulut estouffer toute la race de nos Roys, qui estoit vn cruel tyran à ses sujets ; traistre à sa patrie, & à son sang ; & apres auoir commis vne infinité de crimes, fut brulé tout vif par vn iuste iugement de Dieu. N'auons nous pas d'auantage de raison de comparer le Cardinal de Richelieu à l'Euesque de Laon, grand partisan du Nauarrois, & autant abominable que luy ? Ce meschant Prelat voyant ses trahisons descouuertes par le Dauphin Regent, duquel il estoit premier Con-

seiller, prit la fuitte comme vn voleur ; & se retira aupres du Roy de Nauarre. Ainsi fera vn iour celuy qui t'employe ; lequel recherchera la protection & assistance des ennemis de son Maistre, cõme il a fait l'amitié de ceux qui n'estoient point seruiteurs de sa Maistresse.

Pag.119. Le reste de tes exemples inuentez, ou deguisez, ne tend qu'à monstrer, que le Roy doit estre non seulement seuere, mais cruel enuers sa Mere & son Frere ; parce-que tu trouues le Cardinal en en cette belle humeur de ne conseiller que des meurtres, prisons, bannissemens, confiscations, & proscriptions : tu veux suiure sa passion, pour poursuiure ta pension ; & en bon Courtisan tu accommodes ton discours aux sentimens du temps, qui ne seront pas ceux qui accommoderont les affaires, & qui reüniront les esprits. C'est en ce seul rencontre que le Cardinal n'est point fourbe, parce que sa furie surmontant sa dissimulation, il fait cognoistre qu'il n'en a pas assez, pour cacher le dessein qu'il feroit esclater, si nous auions fait quelque traité deuant qu'il aye perdu le pouuoir de nous attraper.

Pag.120 & 121. Tu me permettras aussi de te dire, que tu as oublié de mettre dans ton Histoire de la reuolte du Dauphin, qui fut du depuis le Roy Louys XI. que l'insolence de Charles Comte du Maine grãd fauori de Charles VII. ietta son Fils dans le desespoir. Tu as adjousté, que les confiscations des seruiteurs du Dauphin furent asseurées à ceux ausquels elles auoient esté données : cela ne peut estre, Louys ne s'estant point retiré en France,

que ſon Pere ne fuſt mort, & pour prendre la Couronne, auec laquelle il eut aſſez de puiſſance, pour remettre les ſiens dans leurs biens, où beaucoup de moyens, pour les recompenſer de leurs pertes. Tu remarqueras auſſi, que ceux qui venoient de la part du Dauphin, n'eſtoient pas eſcoutez: mais on ne les emprisonnoit pas, pour auoir voulu preſenter des lettres remplies de reſpect, comme on a fait ceux qui ont eſté enuoyez au Roy par la Reyne ſa Mere, pour apprendre des nouuelles de la ſanté de S. M. Ils alloient auſſi pour faire cognoiſtre, que ſi les meſchans auoient la puiſſance de retenir les effects des affections d'vn bon Fils, il n'y auoit point de mauuais traitement qui peuſt empeſcher ceux de l'amour d'vne bonne Mere.

Tu te retranches dans ton dernier exemple, qui eſt celuy du Duc d'Alençon, Frere des Roys Charles IX. & Henry III. tu as ſoigneuſement ramaſsé dans trois liures, ce qui ſe paſſa dans les retraites de ce Prince, & diuers meſcontentemẽs qu'il reçeut. Si tu faits eſtat des memoires de la Reyne Marguerite, pour autre ſujet que pour blaſmer les Freres des Roys; il me ſemble, qu'apres les auoir alleguées cinq fois, tu me dois permettre de me ſeruir de l'auctorité de cette Princeſſe, pour te faire voir qu'à la verité vne partie du mal que tu dis a eſté fait au Duc d'Alençon: mais toy, qui ne veux faire paroiſtre que des rigueurs, pour en attirer d'autres; t'es bien gardé de rapporter ce que la Reyne Marguerite a remarqué ſur les ſujets de tous ces mouuemens.

Pag. 124 & 123.

Tu verras dans ces memoires, que le Duc d'Alençon estoit vn Prince fort sage, fidele aux Roys ses Freres, ennemy des broüilleries, & grandement patient : mais il n'y a point de patience, ie ne dis pas des fils de France, qui naissent tous auec vn grand courage, mais de simple Gentil-homme, qui ne fust forcée par les insolences & brauades des fauoris de Henry troisiesme, qu'on appelloit en ce temps-là mignons. Tu n'as peu extraire ce que tu as mis dans ton escrit, sans remarquer en passant l'impudence du Guast, homme de petite extraction, & si malin, qu'il faut aduoüer, que le feu Roy & le Duc d'Alençon furent retenus par vne grande crainte de Dieu, & respect merueilleux enuers Henry troisiesme de n'auoir point assommé ou fait assommer ce soldat de fortune, qui employoit toute sorte d'impostures, faisoit mille mauuais offices, & tesmoignoit beaucoup de mespris au Frere vnique, & Beaufrere de son Maistre. Tu auras peu lire dans le mesme liuret les sanglantes mocqueries de Maugiron, Quelus, & autres ieunes Gentils-hommes, lesquels estans enyurez du vin de la faueur, rioyent au nez de Monsieur d'Alençon, quand ils le rencontroient au bal ; portoient le Roy, sans sujet, à luy donner des gardes, à foüiller luy-mesme dans son lict, à faire emporter ses coffres en sa presence, & à d'autres indignitez indignes d'vn grand Prince: desquelles il faisoit apres des reparations fort basses, iusques à demander pardon auec larmes.

Tu n'as garde d'en faire mention, parce que cela nuiroit à ton sujet ; ny de dire que le feu Roy (les exemples duquel doiuent estre puissans enuers ses Enfans) chassa du Pin son Secretaire, qu'il affectionnoit grandement, parce qu'il auoit parlé vn peu hautement à la Reyne Marguerite. Lors que tu fais mention de l'emprisonnement des Mareschaux de Montmorency & de Cossé, & que tu cites l'Histoire du President de Thou, pour mõstrer auec quelle violence ils furent traisnez à la Bastille ; tu ne dis pas le sujet qui est remarqué par ce graue Historien: à sçauoir, que ce n'estoit pas pour quelque mal qu'ils eussent fait, mais pour l'apprehẽsion qu'on auoit, qu'apres la mort du Roy Charles, en attendant le retour d'Henry III. ils ne fissent du bruit, pour se vanger de leurs ennemis. Tu as aussi malicieusement supprimé le iugement que fait ce grand homme d'Estat de cette iniustice, & les Eloges qu'il donne à ces deux grands personnages, & bons François.

Thuanus lib. 57. *Inualescente in dies Regis morbo, cùm Regina parens de morte eius certa de nouo Rege cogitaret, verita ne per illius absentiam Montmorantius & Cossæus quidquam molirentur, eos in potestate habere constituit.*

Ta rage, ou plustost celle de ton Maistre, paroist dans les exemples de cruauté, que tu proposes. Tu dis, *que la Royne Catherine fut sur le point de faire passer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le prist vif ou mort, lors* Pag. 124

qu'il se retira à Drenx. La premiere chose que tu as mis en auant sans aucteur, est fausse; la seconde est vne marque de cholere aueugle, qui ne doit point estre representée à vn Roy, ny au public, pour regle de Iustice, mais pour faire abhorrer les meschantes passions. Tu deuois adiouster ce qui est dans les memoires, qui t'ont fourni ce beau discours, que Henry III. auoit voulu entreprendre sur la vie de la Reyne Marguerite, qu'il auoit fait enleuer Madamoiselle de Thorigny pour la faire noyer, qu'il auoit esté aucteur de l'assassinat du Braue Bussi, lequel fut attaqué par trente hommes en se retirant du Louure. Tu approuues toutes ces choses auec le massacre de Blois; tu cognois l'humeur du Cardinal, & sçais que son ame bourrelée ne pense qu'à des bourreaux, & que son sang ardent se rafraischit dãs les meditations cruelles. Nous apperceuons bien où tendent tes conseils: nous auons sçeu ce que la rage a fait dire au Cardinal; elle l'a porté à menacer de prison perpetuelle la Reyne Mere du Roy, & tu en as touché quelque chose. S.E. a passé plus auant, & a dit qu'il feroit voir à la France ce qu'elle n'a iamais veu, vn Frere vnique d'vn Roy sans Enfans, fournir le sujet d'vne sanglante tragedie. Il croit preparer les esprits à souffrir ces cruautez tyranniques, en te faisant ramasser & publier les exemples des plus mauuaises actiõs, que nos Roys, ou les estrangers ayent fait, ou voulu faire, ou que tu leur imposes faussemẽt. Tu perds le iugement iusques à ce poinct, que tu approuues les violẽces qu'on vouloit faire au Duc d'Alençon,

vni d'affectiõ & d'interest auec le Roy de Nauarre, qui a esté du depuis nostre Roy tres-genereux & tres-clemẽt Henry IV. Il semble que tu estimes les resolutions, qui faisoient perir le Roy, Mr. & trois grandes Princesses, en respãdant le sang duquel Dieu a du depuis tiré leur vie. On te prieroit, si tu auois des yeux, de prendre garde où te porte ton aueuglement, ou plûtost où va celuy du Cardinal, qui te paye pour escrire ces choses.

O le grand sujet que nous auons de loüer eternellement les misericordes de Dieu, de ce que nous auons vn Roy, qui le peut remercier comme Salomon, *pour luy auoir donné vne ame si bonne*, qu'elle ne peut receuoir les mauuaises impressions ny les cõseils de tenebres, que cet escrit le plus meschant de tous ceux qui ont esté imprimez, a voulu ietter dans l'esprit de sa Majesté. N'auons nous pas raison de dire, sans estre coulpables d'vn iugement temeraire, qu'il faut que les hommes, qui publient ce que nous auons remarqué, ayent des barbares & tyranniques desseins? puis que la dissimulation, de laquelle ils font si grãde profession, n'a peu retenir ce qui a eschappé non seulement à leur langue, comme nous auons sçeu; mais ce qui a coulé de leur plume, & que toute la France peut auoir leu.

Cleonuille ayant esté dans tout son liuret vn serpent, qui a tasché d'empoisonner l'air, & de picquer à mort la belle reputation de la Reyne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy, a voulu estre scorpion en blessant par la queuë de son ouurage, qu'il a conclu en cette façon:

De quoy se pouuoient-ils plaindre? De rien certainement, si ce n'est peut estre de l'ignorance de ces funestes deuins, qui leur auoient promis sur la derniere maladie du Roy, ce que les astres plus amis de la France que de leur ambition, ne leur ont pas voulu tenir. C'est l'imposture qui a donné dans l'esprit du Roy le coup mortel à l'Innocence, laquelle n'a iamais eu la curiosité de rechercher la fin des années de S. M. ny la malice pour la desirer : elle sçait que la Religion Chrestienne ne permet pas qu'on fasse estat des sciences qui sont defenduës dans l'Escriture sainte ; parce qu'elles entreprennent sur la cognoissance de l'aduenir, de laquelle Dieu est aussi ialoux que de sa gloire. Cette grande Princesse n'ignore pas, que la nature ne peut souffrir, sans se perdre, qu'vne Mere soit marrie de la santé de son Enfant ; & que sa raison seroit tout a fait esgarée, si la passion luy faisoit mespriser ses aydes & ses appuys. On a fait le procez à ceux qu'on asseuroit auoir esté consultez sur cet article : les Commissaires les ont deschargez de ce crime, n'ayant rien trouué qui merita la mort. Ils y auroient esté condamnez, si ce que le Cardinal dit en la Declaration faite au Parlemẽt, & ce que tu escris estoit veritable : mais puis qu'vn homme de sa cõdition a osé mentir, & prendre la qualité d'imposteur dans le Senat où il a celle de Conseiller ; il ne se faut pas estonner, si toy qui n'est qu'vn Aduocat sans droit & sans employ, as voulu estre calomniateur, en plaidant vne mauuaise cause : ie crains fort qu'il ne soit ordonné vn iour, que tu corrigeras ton plaidoyé.

Ie te laiſſe pour aduertir ton Maiſtre, qu'il a eu tort de dire au Roy, ce que nous auons apris depuis peu, que nous bleſſions indirectemenr S. M. dans nos eſcrits; dans leſquels elle eſt traitée auec beaucoup plus de reſpect, ſans comparaiſon, que dans les tiens, & dans ceux de tes compagnons. Vous l'offenſez directement en ſa perſonne, lors que vous l'accuſez de precipitation & temerité en ſes promeſſes, d'injuſtice & ingratitude enuers le Cardinal. Vous bleſſez ſa dignité, lors que vous luy oſtez la gloire, de laquelle S. M. eſt autant ialouſe comme de ſon lict, ou de ſon thrône Royal. Pour le faire paroiſtre vn petit Roy, vous ne parlez que de ce grand Cardinal, qui a pris la Rochelle, ſecouru Cazal, fait (comme vous dites) tout ce que nous auons veu de remarquable depuis ſix ans; & le comparez auec vn homme de ſa condition, qui a gouuerné vn Royaume ſous la foibleſſe d'vne femme. Faut-il trouuer eſtrange, ſi apres cela on publie que le feu Roy eſtoit vn factieux & broüillon, & ſi on approuue les deſſeins de ceux qui ont entrepris ſur ſa perſonne? Tout cela eſt directement attaquer le Roy: ſur tout, lors que dans vn Royame où la Naiſſance donne la Couronne, on deſchire la reputation de la Reyne Mere de S. M. & que pour monſtrer que les violences qui ont eſté faites à ſon Innocence ne ſont pas ſans exemples, on rapporte ceux des Reynes, ou conuaincuës, ou ſoupçonnées d'impudicitez: qu'on adjouſte à cela, qu'elle eſt injuſte en ſes affections; qu'elle n'en a point pour ſon aiſné, contre lequel vous

dites, que non seulement elle a fait des factions dans la France, & des trahisons au dehors, mais qu'elle a recherché & desiré la fin de la vie de son enfant, & de son Roy. Ce sont les blâmes qui attaquent le Roy, & võt droit à luy; où il faudroit que la parole de Dieu ne fust point veritable, lors qu'elle dit, *que la gloire du fils viẽt de l'hõneur du pere:* qui doute que cela ne s'entende aussi de la Mere?

Les eaux des belles fontaines retiennent le goust & les qualitez de leur source, non de la main d'vn fontanier. Les fruits tirent quelque douceur ou amertume de leur racine, non de celuy qui cultiue l'arbre; & les vins sentent le terroir qui les porte, non les appuis & échalas qui soustiennent les branches & les pampres. Les enfans tiennent plus des Meres, que des Peres: outre qu'elles contribuent égalemẽt pour la generation, elles fournissent la plus grande partie de la matiere du corps, auec toute la nourriture de neuf mois. Quand le ventre ne seroit que le lieu de la demeure durant ce temps là, il faut confesser qu'il laisse à nostre tendresse quelques dispositions & humeurs, qui nous dõnent inclination au bien ou au mal pour toute nostre vie. C'est ce qui porte tous les hommes à vouloir defendre l'honneur de leur naissance, & qui a fait prendre les armes, ou rechercher les voyes de Iustice aux enfans, pour vanger ou faire chastier les injures qui ont esté faites à leurs Meres; de peur qu'on le leur reprochast ce que disent les Grecs: Tu es vn mauuais œuf d'vn méchant corbeau. Louys Duc d'Anjou, ayant esté adopté par Ieanne d'Hongrie, mena

en Italie vne puissante armée, pour tirer hors de prison celle qui ne luy auoit point donné la vie, mais vn Royaume ruiné, & qu'il falloit acquerir par les armes. Que doiuent faire pour la liberté & honneur de leurs Meres vertueuses les Enfans legitimes, & ceux qui leur ont obligation pour leur auoir conserué vne grande, riche & fleurissante Couronne? Il faut aussi prendre garde, si ceux qui accusent de mauuais naturel les Meres des Roys, n'ont point de dessein de mettre quelque tache dans leurs Enfans. Si pour confirmer cela, ils disent, qu'il y a quelques defauts dans les Freres, sans doute ils ont intention de rendre leur imposture plus probable. On a voulu attribuer à Monsieur des grandes imperfections: & on les remarqueroit dans les Sœurs de S. M. si cela seruoit à ceux qui veulent rẽdre au Roy tout son Sang suspect; s'ils ne disent que Dieu a fait vn miracle, en le guarantissant des vices de tous les siens, desquels il seroit soupçonné auec plus de fondement, que de ceux de ses seruiteurs & Conseillers. Charles V. a esté appellé le Sage, lors qu'estant Dauphin il a esté trahi par l'Euesque de Laon, & qu'il fut trompé & volé sur la fin de son Regne par le Cardinal d'Amiens. Il semble que ç'a esté tousiours vn mal-heur fatal à tous les bons Princes, d'auoir des mauuais seruiteurs. On les peut chasser & changer auec iustice & gloire; mais on ne sçauroit changer de Mere: & on ne la peut chasser, sans conuiction de grand crime; ny la reduire à la necessité, sans pecher contre la nature; ny la mespriser, sans

Qui fugat matrem, ignominiosus erit & infelix. Pro 19.

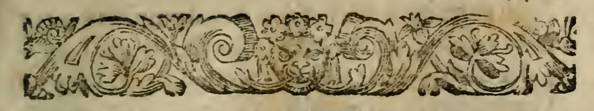
se mettre en danger, par les regles de Dieu, d'estre mal-heureux & infame, & mesmes de perdre bien tost la vie. Pour les seruiteurs & Conseillers, ils sont des hommes que la seule fidelité pour recommander : ce sont des iettons, qui seruent pour compter vn grand ou petit nombre : sont des bastons qui appuyent la main du Prince, & qui la blessent quand ils sont rompus, ou corrompus par le vice : sont des miroirs qui nous font voir le monde ; mais on les doit casser lors qu'ils le representent renuersé. C'est vne action de Iustice de chastier vn Ministre d'Estat, qui fait plus de cas de ses inthereſts que de ceux de son Maistre ; & c'est vn tesmoignage de bonté & de sagesse, de preferer les veritables affections de son Sang aux feintes protestations des valets. Ils font semblant de soustenir la Couronne du Souuerain, pour arracher les pierreries & les fleurons qui l'embellissent ; & sont dans les confusions des guerres qu'ils esmeuuent, cóme les larrons qui nous appuyent dans vne presse pour auoir le moyen de mettre la main dans nostre poche, & emporter nostre bourse. Les imperfections de ces gens là peuuent estre contre les Roys ; mais ne peuuent point donner défiance qu'elles soient dans les Roys : elles feront dire, qu'ils sont trompez (ce qui n'est point vn peché) mais non pas qu'ils ayent des inclinations mauuaises ; dequoy on soupçonne ceux qui sont sortis d'vne mauuaise Mere, iusques à la vingtiesme generation. Il est loisible aux Roys, & leur peut estre auantageux, d'esloigner vn Conseiller : mais

il ne leur est point permis d'affliger vne Mere ; & il leur est peu honnorable, & tres-dangereux, de souffrir qu'on la blasme. La Prouidence de Dieu n'est pas si pauure, ny le Roy & son Estat en si petite consideration aupres de sa Majesté Diuine, qu'elle ne puisse & vueille donner vn bon Conseiller à la France : mais sa puissance, quoy qu'infinie, ne sçauroit enuoyer au Roy vne autre Mere, si les mauuais traittemens & la douleur luy auoient raui celle, delaquelle les ordres du Ciel l'ont fait naistre. Nous auons voulu mettre ces considerations à la fin de cét ouurage, pour monstrer que le Roy n'est point offensé indirectement, comme on luy a voulu persuader, dans les blasmes qui sont donnez à son principal Ministre ; mais que sa Majesté est attaquée directement en ceux qu'on impose à sa personne, à celles du feu Roy son Pere, de la Reyne sa Mere, & de Monsieur. Nous aduertissons aussi toute la Chrestienté, qu'on n'a iamais abusé de ces mots *directement* ou *indirectent*, comme ont fait depuis peu quelques Escriuains François: ils s'en seruent, pour monstrer que le Cardinal de Richelieu, qui est Theologien, n'a rien faict contre sa conscience, lors que pour le bien d'vn Estat, qui n'estoit point attaqué, il a assisté ceux qui renuersoient l'Eglise de Dieu, qui a esté ruinée en plusieurs endroicts par les mains de quelques Catholiques ignorans, qui ont esté pipez par vne distinction qu'ils n'ont pas entenduë. On l'employe maintenant pour tacher de prouuer au simple peuple, que le Conseiller doit

estre plus respecté que la Mere du Prince: cõme si elle n'estoit point considerable à l'esgal du seruiteur dans vn Royaume où la Naissance fait le Roy, le Roy l'Estat, & l'Estat la seureté publique. Ces raisons, contre lesquelles il n'y a point de repartie, ne peuuent estre representées à S. M. à cause de la tyrannie du Cardinal; mais nous voulons qu'il sçache, que s'il accable l'Innocence, il ne fera point taire la Verité. Il a par vne lasche vengeance raui le bien de ceux qui la soustiennent: mais il n'est pas en son pouuoir de confisquer leur esprit, leur cognoissance, leur courage, & leur fidelité.

Fin de l'aduertissement de Nicocleon à Cleonuille, sur son aduertissement aux Prouinces.

LE GENIE DEMASQVE.



LE GENIE DEMASQVÉ.

FAire le mal, & blaſmer le bien, ſont deux crimes du Cardinal de Richelieu. Corrompre par argent, & tromper par belles paroles & meſchans eſcrits, ſont ſes artifices ordinaires. Deguiſer ſes demons en bons Genies, & vouloir faire paſſer l'Ange exterminateur de la France pour ſon reſtaurateur, ſont les effects des meditations de ſes nuicts inquietes. Ce qui le faſche, eſt, qu'il rencontre des hommes *qui ſçauent eſprouuer les eſprits, & cognoiſtre s'ils viennent de la part de Dieu.* 1. Ioan. 4.
Le dernier que nous auons veu ſous le beau nom du *bon Genie de la France*, a eſté iugé par toutes les perſonnes ſpirituelles vn lutin malin, & badin, qui a emprunté la fauſſe lumiere d'vn diſcours affecté. Le Cardinal qui l'a veu apres Cleonuille, & deuant qu'il fuſt expoſé au public, a adiouſté de ſa main, conduite par ſon eſprit aigre, des iniures beaucoup plus picquantes que celles qu'il a dit par le paſſé. Ces conſiderations nous obligent à vne reſponce, en laquelle nous abattrons le maſque de ſon pretendu bon Genie; & ferons voir par quatre marques, que c'eſt vne furie d'enfer, qui eſt cachée ſous ce beau nom,

Pag. 3. En premier lieu, l'esprit de calomnie ne peut estre vn bon Ange, mais plustost celuy qui est appellé diable; c'est à dire, calomniateur. Que ce Genie soit tel, il paroist en ce qu'il dit, que *les deportemens de Monsieur donnent des impressions de tyrannie.* Toute la Cour cognoist la douceur des inclinations de ce Prince, & la France ne se peut plaindre de la violence de ses commandemens, ny de ses actions: les armes qu'il a pris pour le salut du Public, sont conduites auec tout l'ordre qu'on peut mettre parmi des gens de guerre, qui ne sont pas des Moines bien reformez. Si Dijon, & son voisinage, ont ressenti quelques effects de la colere des soldats, sur lesquels on a tiré le canon; cette temerité meritoit quelque tesmoignage de rigueur: on ne s'en est point serui contre ceux qui ont recognu ce qu'ils deuoient au Fils de HENRY LE GRAND, au Frere du Roy, à l'heritier presomptif de la Couronne, & à vn Prince, qui apres auoir demandé Iustice, est contraint d'employer la force pour la deliurance du Roy & de l'Estat. Celuy qui veut qu'on chastie par les loix vn tyran, & qui prouue qu'il est tel, fuit tant qu'il peut de paroistre semblable à celuy qu'il poursuit: & il suffit de dire que Monsieur est de la race des BOVRBONS, qui sont tous bons.

Pag. 4. C'est aussi vne calomnie, d'asseurer que *Monsieur a receu des pardons qui ont effacé ses fautes passées.* On n'a employé ny parchemin ny cire, pour luy donner des abolitions: iamais le Roy n'a vsé de ces paroles: & Monsieur n'a point flechi le genouil deuant S. M. qui est tout ce que les per-

ſonnes de ſa condition pourroient faire, lors que par leur ordre on auroit aſſommé vn inſolent fauori. On ne l'a point voulu entreprendre, chacun ayant creu que la gloire du chaſtiment de ce grand criminel eſtoit reſeruée à la iuſtice du Roy, qui ſera vrayement LOVYS LE IVSTE, lors qu'il l'aura faite.

Les plus abominables calomnies ſont celles qui ſuiuent.

Il dit, que *le cachet & le ſein de Monſieur ont paru dans les conſeils des Princes eſtrangers, pour les aſſeurances de la part qu'ils pouuoient pretendre au desbris de cette Couronne.* C'eſt vn des enigmes du Cardinal, qui eſt ſommé de s'expliquer; & pour l'obliger à cela, nous diſons qu'il eſt vn impoſteur, ſauf le reſpect de ſa dignité, que nous ne pretendons pas de violer, pour ſouſtenir celle d'vn Fils de France, & Frere du Roy. S'il eſt aſſiſté par les eſtrangers, ſur tout par vn grand Prince qui eſt ſon Beaufrere, la compaſſion & le zele de la Iuſtice pouſſent ceux qui luy donnent ſecours, non le deſſein de mettre le Royaume en pieces, pour prendre celles qui leur ſeroient plus commodes. Si dans le rencontre de la guerre ciuile, que le Cardinal a prouoqué, nos voiſins trouuent quelque ſoulagement, & ſe peuuent garantir de celles que cet eſprit broüillon a eſmeu parmy eux; ce deſir eſt ſi naturel, qu'il ne peut eſtre blaſmé, ny en ceux qui le recherchent, ny en Monſieur. Il a ſuiet de procurer la paix à ceux qui contribuent quelque choſe pour luy faire trouuer la ſienne, ſans qu'il la vueille acheter par la diuiſion d'vn bien qui le regarde tout entier,

Pag. 12.

Outre que ce dessein est fort esloigné de sa pensée ; il sçait qu'il ne trouueroit pas vn Gentilhomme qui voulust prester ses mains pour mettre en pieces la Couronne de France,& pour seruir à la passion de celuy qui l'employeroit contre son propre interest.

Page 16. De pareille estoffe est la calomnie qui est sur la fin de ce chetif Traicté, que *Monsieur remerciera vn iour les Iuges qui ont fait mourir ce detestable Medecin, qui recherché sous le nom de Monsieur, & à son insceu auoit preparé diuers poisons pour faire mourir le Cardinal.* On ne sçait pas si les rigueurs d'vne torture extraordinaire ont fait dire quelque chose de semblable à vn lasche malheureux, mais on sçait bien, qu'il n'y a point eu de Medecin deffait par authorité de Iustice,ny d'homme condamné pour le suiet qui est rapporté par ce mauuais Genie, ny d'Arrest qui face mention de ce crime. On a esté aduerti, que le Plessis souffleur d'alchimie, & faux monnoyeur tres renommé, auoit esté pendu par le commandement du Cardinal, qui l'auoit traicté en Prince pour apprendre son secret : mais on n'a rien apris de ce Medecin, ny de son crime;ce qui nous fait asseurer que c'est vne pure imposture. Elle est tres malicieuse, en ce qu'on recognoist bien que ces paroles, *à son insceu,* ne sont pas adioustées pour adoucir celles qui precedét, *sous le nom de Monsieur*; mais que la calomnie, qui n'ose point ietter tout son venin ou le presenter tout crud, le deguise, ou plustost le couure par des mots qui semblent le corriger. Il suffit de dire, que la chose estant fausse en toutes ses

parties, & mesmes en la qualité de la personne qu'on dit auoir esté executée ; il ne se faut pas mettre en peine pour descouurir la malice du discours, puis qu'elle paroist toute entiere en l'inuention de l'histoire qui n'est point arriuée.

Personne ne croira aussi, que ceux qui ont eu la puissance, sans rien hazarder, d'attenter sur la vie du Cardinal, ayent pensé de prendre des voyes lasches pour se defaire de luy. Ils ne veulent point rauir la gloire que le Roy acquerra en le faisant chastier, apres que Dieu luy aura fait la grace de bien cognoistre son Ministre, & que la fin de ses actions aura apporté autant de lumiere & de naifueté, comme les commencemens ont esté enueloppez de tenebres & d'artifices.

En second lieu, les bons Genies ne se iettent iamais dans les iniures, non pas mesme contre les demons. La parole de Dieu nous enseigne, que saint Michel respecta la nature qui est semblable à la sienne, encore qu'elle soit corrompuë par le peché. On nous a voulu persuader, que cet Archange estoit le bon Genie de la France, qui a pour cette raison vn Ordre de cheualerie qui porte son nom : personne ne se pourra imaginer, que cet esprit saint & sage aye perdu la modestie qu'il garda en parlant au diable, & qu'il puisse dire, *que la Royne Mere du Roy a esté ruinée par sa legereté, simplicité, & infidelité.* Sans faute cet Ange iniurieux n'est pas le tutelaire de ce grand Royaume ; mais plustost celuy qui manie les langues des harangeres de Paris, lors qu'elles

Iud. Epist.

Pag. 6.

se querellét, & se descoiffent. On dit, que *la Royne Mere du Roy est legere*; parce qu'elle a cessé de proteger le Cardinal, lors qu'elle a recognu ses mauuais desseins: les sages ne changent pas, mais ils accommodent leurs conseils au temps & aux rencontres. On dit, *qu'elle est simple famelette*, parce qu'elle ne veut pas estre trõpée deux fois. Ce qui sera trouué plus estrange, est que ce pretendu bon Genie imite les plus effrontez laquais, en conuertissant en iniure vne benediction de Dieu, qui a dit, que *la couronne des Peres & Meres sera de voir les enfans de leurs enfans.* Si Dieu a adiousté à la Couronne que la Royne a pris à saint Denis auec ioye celle des longues années, que sa sainte Prouidence luy augmente au Pays bas ses afflictions, pourquoy l'appellez vous *vieille* par mespris dans le Royaume de son Fils? il ne peut auoir trente & vn an, & auoir vne Mere bien ieune. Elle n'est point encore dans cet aage precipité, n'estant pas arriuée à la soixantiéme année, & a l'esprit sain dans vn corps sain. Quand elle seroit plus auancée, le Roy qui craint Dieu doit augmenter son respect; & ceux qui veulent faire valoir le bonheur de son Regne, ne le peuuent loüer sans recognoistre l'obligation qu'ils ont à celle qui a porté le Souuerain, qui l'a gouuerné mineur, qui l'a marié majeur, & qui est la meilleure & la plus seure garde qu'il puisse auoir contre les ennemis de sa vie; & sur tout, contre celuy qui luy desrobe la Couronne, en faisant semblant de vouloir descharger sa teste. Outre cela on vous peut repartir, que si vous estimez la Royne Me-

Prou. 17.

re bien vieille, vous auez plus de tort de l'affliger, & de luy oster son bien, & vous seriez obligé à en auoir plus de compassion, si vostre ame en estoit capable.

On doit aussi mettre parmi les iniures ces beaux mots que *Monsieur est Lieutenant General de ses Ministres*, & que *son procedé est trop criminel pour estre excusé par la bonté du Roy*. Qui croira que ces fleurettes soient cueillies dans le Paradis, & apportées en terre par vn bon Ange? Mais qui se persuadera que le Cardinal, qui les a semées dans cet escrit, aye quelque volonté de moyenner vne reconciliation entre le Roy, & Monsieur son Frere, qu'on appelle auec des iniures, comme si cet oyseau Royal deuoit estre reclamé de la sorte pour le faire venir sur le poing? n'est-ce pas reduire les choses au desespoir, bannir la paix pour iamais, en faisant semblant de la desirer, & vouloir tousiours regner dans la confusion, au lieu de la demesler? Pag. 8. & 13.

En troisiéme lieu, vn Genie menteur ne sçauroit estre bon, mais plustost du nombre de ceux *qui n'ont pas esté fermes en la verité*, & sont appellez *esprits de mensonge*. Tels sont les flatteurs qui disent, *qu'on ne peut trouuer à redire auec iugement & iustice dans les actions du Cardinal.* Pourquoy fait il donc fermer les portes de la Iustice, s'il est asseuré de la loüange qu'elle luy donnera? Il doit rechercher & laisser ce beau tiltre dās sa maison, il luy sera plus honorable que le Palais de Richelieu, & la Citadelle du Haure, qu'on a basti, garni & muni, auec le sang de tant de Capitaines & soldats volez, auec les larmes de tant Ioan. 8. Pag. 7.

de vefues chassées, auec les cris de tant d'orphelins abandonnez, auec les sueurs de tant d'artisans & paysans rançonnez, & dressé sur les ruines de plusieurs Prouinces desolées.

La seconde flatterie, non seulement infame, mais grandement dangereuse, est celle qui est en la mesme page, que *le Roy ne peut commettre ses places auec plus de seureté qu'entre les mains du Cardinal.* Ah, Noblesse Françoise ! ah genereux enfans de ces Peres, qui vous ont laissez pauures pour auoir employé leurs vies & leurs biens aux seruices des Roys ! La fidelité hereditaire à vos maisons est renduë suspecte, pour releuer celle d'vn homme qui a persuadé au Roy, qu'il n'a rien d'asseuré que ce qu'il luy confie ou à ses parens & alliez imbecilles : ils sont estimez les seuls bons François, & seuls capables de garder nos frontieres, lors qu'on vous enuoye dehors pour vous faire tuer sans gloire par la faim, & par la peste. On y employe cette ruse, de peur que vos courages ne s'opposent vn iour à la dissipation du Royaume. Pour auancer ce dessein, le Cardinal a retiré dans ses places quasi tout ce qui nous restoit de bons soldats, & fait perir (comme personnes superfluës) tous ceux qu'il ne peut loger dans ses retraites.

Pag. 7. Cet infame flatteur dit aussi, que *le Cardinal fait regner le Roy auec toute sorte de Maiesté.* Il le fait regner; il est donc Dieu, qui a dit, *Ie fais regner les Roys.* Mais il le fait regner auec grande Maiesté: pourquoy se rend il donc son compagnon; ce qui abaisse grandement la Maiesté ? pourquoy souffre il qu'on imprime, *Le Roy & Monsieur le*

(marginal notes: Pag. 7. [beside "la mesme page"]; Prou. 8. [beside "regner le Roy"])

Cardinal feront pour vous? on parloit ainsi des associez à l'Empire. Pourquoy a on eu l'effronterie d'escrire dans la remonstrance de ce beau Genie, que *le Cardinal est le second Pere de la France*, sans dire qui estoit le premier? Pourquoy ostez vous la gloire au Maistre pour la donner au seruiteur, lors que vous dites, que *la bonne conduite du Conseil du Roy*, c'est à dire du Cardinal, *a mis la France à vn si haut poinct, qu'elle donne le branle à toute la Chrestienté*? Ne comptez vous pour rien la generosité, la diligence & les autres vertus du Roy? Pourquoy, si vous desirez d'apporter vn grand esclat à la Maiesté Royale, souffrez vous que le Cardinal prenne toutes les marques de la Royauté, qu'il aye des compagnies de gensdarmes, de cheuaux legers, & de carabins qui le gardent, & plus de cent Gentils-hommes payez aux despens du Roy qui marchent deuant luy? La personne de Sa Maiesté est tellement abandonnée, qu'on a suiet de dire, que tant de lasches suiuans du Cardinal iugent qu'il peut tout aupres du Roy, & que le Roy ne peut rien aupres de son Ministre. Il fait reuoquer les dons, & passer le canif sur les breuets auec vne insolence & mespris qu'on n'a iamais veu en France. Mais ie trouue qu'il a raison de dire, que *les conseils du Cardinal ont donné le branle à toute la terre*: c'est à dire, qu'il a fait danser à toute l'Europe des branles au son du tambour, & qu'il a esbranlé toute la terre. Cela arriue (ainsi que nous apprenons par la parole de Dieu, & voyons par vne miserable experience) *lors qu'vn valet regne*. Vous dites, * *qu'il menace toutes les autres*

En la harangue de la Maison de ville de Paris.

Pag. 16.

Pag 8.

Prou. 30 Mouetur terra per seruum cum regnauerit.

** Pag 8.*

Puissances. Il est vray: mais nous craignons qu'on ne voye à nos despens, qu'il y a grande difference entre menacer & surmonter. Des menaces insolentes, & des foibles efforts, irritent nos voisins, & les picquent pour les faire venir en France. Les sages apprehendent, que le dernier acte de la tragedie ne se ioüe dans ce pauure Royaume, apres que les guerres estrangeres auront tiré la plus grande partie de son sang & de ses forces qui sont en ses soldats & Finances.

Nous voudrions pour la gloire & seureté de la France, qu'elle *eust les cent mille hommes sur pied que vous luy donnez sur vostre papier*. A Dieu ne plaise que nous publions sa foiblesse: ses forces vnies sont inuincibles; mais pour celles que les desordres du Cardinal ont peu assembler, nous en sçauons le nombre: nous sommes aussi asseurez qu'elles s'employeront auec vn grand courage pour le destruire, & mettrons en pieces ce Ruffin, s'il va dans les armées.

Pag. 8.

Vostre Genie dit, que *le Cardinal est tout au bien de la France*. Si cet esprit menteur estoit forcé par quelque exorcisme de dire la verité, il ne diroit pas, que *le Cardinal est tout au bien de la France*; mais que tout le bien de la France est au Cardinal, ou à ses confidens.

Pag. 15.

Il me semble que ces 5. ou 6. eschantillons d'vne piece de 8. fueillets sont suffisant pour monstrer qu'vn Ange de Dieu ne l'a pas composée, mais qu'vn demon l'a griffonnée & barboüillée.

Pour la quatriesme & derniere marque de la supposition de cet Ange, il faut mettre son ignorance & impertinence. Entre les esprits bienheu-

ceux il y en a qui sont appellez *plenitude de science:* *Cherub.*
on les represente par des testes, pour monstrer qu'ils sont tous remplis de iugement; & nous les nommons Intelligences, & Lumieres, pour faire entendre que l'erreur, l'opinion & les tenebres ne les peuuent surprendre. Iugez si on peut mettre dans ce rang vn Genie, qui portant le nom de *Dan* 10.
grand Prince du Ciel, appelle vn Prince de la *&* 12.
terre *Monseigneur*; qui dit, que *ce Prince n'est pas* *Pag.* 3.
Lieutenant du Roy, estant en aage de faire valoir cette qualité qui est acquise à sa Naissance. On luy reproche *son appannage & ses pensions*; comme si *Pag.* 5.
les biens, que la nature luy donne, estoient desrobez au Cardinal, qui pretend que tout est à luy, mesme l'entretien qui est deu & qui a esté osté à l'Enfant de la maison. On fait alleguer par cet Ange des histoires qui preuuent le contraire de ce qu'il veut confirmer. Il dit, que *Charles* *Pag.* 9.
VII. fit retirer le President Louuet, lors que la plusspart des villes de Frances crierent contre luy. Elles crient toutes auec la campagne desolée contre le gouuernement du Card. de Rich. il se doit donc retirer. Mais *le President Louuet ne quita point la partie que lors que le Comte de Dunois son gendre fut contre luy.* Nostre remede viendroit bien tard, s'il falloit attendre que le Car. eust des filles mariées, & vn beau fils reuolté cõtre luy: il suffit que ses actiõs soient condamnées par ses plus proches. Le Marquis de Brezé, qui luy tient lieu de gendre (en attendant que M. de Combalet luy en aye donné vn de plus grande estoffe) a dit au Roy de Suede, qu'il auoit esté tenté de tuer le C. tãt il auoit en execration son ingratitude enuers la R. Mere du

Roy. Auec pareille ignorance est rapportée l'histoire du Dauphin qui fut depuis Louys XI. On
Pag. 13. dit, *qu'il ne remua iamais rien en France durant les dix années de son esloignement*. Pour conuaincre cette fausseté, il faut lire nos Histoires; & pour cognoistre l'impertinence de l'esprit folet, il faut peser ce qu'il dit sur le rencontre des affaires presentes; que *le Comte de Dampmartin eut ordre de se saisir de la personne du Dauphin*. Par là on veut faire entendre, que le Comte de Nanteüil, voisin de celuy de Dampmartin, autrement le Mareschal de Schomberg, a vne pareille commission: mais il aura bien de la peine à l'executer; & sans faute le mauuais Ange du Cardinal n'est pas discret, lors qu'il descouure trop son secret. Il fait voir aussi qu'il n'est pas bien informé: s'il estoit amy de Dieu, il ne luy auroit iamais reue-
Pag. 14. lé, que *Monsieur se retire en la Franche Comté, ou va en Prouence, pour prendre retraite en Italie*. Le temps descouurira que ses espions n'ont pas bien seruy le Cardinal, & que Dieu couure beaucoup de choses au demon du pretendu grand Ministre de France, ou que le diable est esprit de mensonge dans la bouche de ses Prophetes, qui predisent les choses qu'ils desirent.

Pag. 15. Ce Genie furieux a conclu ses boutades par vne saillie contre ceux qui ont defendu dans leurs escrits la reputation de la Royne Mere du Roy, & de Monsieur: il les appelle *parricides*, pour auoir attenté à l'honneur *du second Pere de la France*, qu'on veut faire passer pour fille de Prestre, & pour vn monstre, en disant qu'elle a deux Peres. Il dit, que *nous auons allegué des fauf-*

setez, & mauuaises raisons: mais il n'en marque pas vne. Il adiouste que *Monsieur les detestera vn iour*: si nous n'esperons point la recompense, pour laquelle nous ne seruons pas; nous ne craignons point le blasme, que nous n'auons point merité. Cet infame Python, qui ouure sa gueulle afin qu'on la remplisse, qui employe du mauuais encre pour auoir du bon or, qui sert aux passions pour auoir des pensions, ne considere pas que les Escriuains de la Verité ont abandonné leurs biens pour la defendre, lors que les aduocats du mensonge en acquierent pour debiter l'imposture. Le chastiment, duquel ils menacent les hommes vertueux & courageux, est à la porte des lasches corrompus: s'ils croyent, qu'ils se mettront à couuert contre la iustice des hommes dans les retraites du Cardinal; celuy qui les promet n'y sera point en seureté contre celle de Dieu, lequel enuoyera bien tost le vray & bon Genie de la France, qui parlera ainsi au Roy:

Grand Prince, puis que la peur ou la corruption des hommes empeschent, que les cognoissances de ce qui se passe dans vostre Royaume n'entrent dans vostre esprit; Dieu qui cognoist vostre bonne ame, enuoye l'Ange tutelaire de la France, qui est aussi celuy de vostre personne sacrée, pour vous apporter les lumieres du Ciel. Il vous aduertit, que sa sainte Prouidence qui vous aime, qui a imprimé dans les cœurs de vos suiets le respect qu'ils vous portent, qui a ietté la terreur dans l'ame de vos ennemis, & qui vous a donné des aduantages sur eux, est sur le point de retirer ses graces, si vous ne faites reti-

rer celuy qui ruine l'Eglise sainte, qui trompe le Souuerain Pontife, qui abuse de la credulité des Moines, qui est cause de la desolation de l'Europe, & sur tout de vostre Royaume; qui a produit le scandale de l'emprisonnement de vostre Mere; qui a priué des alimens celle qui vous a donné la vie, qui a raui son bien à la Vefue de vostre Pere sans forme de Iustice, qui veut faire mourir vostre Frere, qui a fait decapiter vn innocent, qui fait languir en diuers cachots trois cens prisonniers, qui a ietté la confusion dans tous les ordres, a violé toutes les loix de vostre Estat, & qui a degousté tous vos Alliez: ils sont sur le poinct de s'vnir auec vos ennemis, afin que toutes les forces de l'Europe tombent sur vos bras, que la pauureté de vostre peuple ne sçauroit plus appuyer.

Vous ne pouuez auoir vne parfaite santé ny asseurance d'vne longue & heureuse vie, qu'en rendant les tesmoignages d'honneur & d'amour à vostre Mere, puis que la recompense des années est donnée à la vertu de pieté. Ne reiettez pas celuy que la nature a fait vostre Frere: il est vostre semblable hors de la Royauté, & vous tient lieu de Fils, iusques à ce que la benediction de Dieu, qui est retenuë par les mauuais conseils de vostre Ministre, en aye donné vn à vostre Mariage. Rendez Iustice, ou donnez grace aux accusez. Reglez vos soldats, faites les payer & chastier; ils viuent parmy vos suiets comme barbares : vne grande partie des laboureurs a pris la fuite, pour faire des peuplades dans les pays estranges, ou pour mendier dans

les voſtres. Le vray moyen de couper la racine à tous ces maux, eſt d'eſtouffer la guerre, dans laquelle voſtre Conſeiller veut regner, ne deteſtant rien tant que la paix, qui diſſiperoit les broüillars qui couurent ſes vengeances, & ſes pillages. Il vous amuſe par l'eſperance de quelques petites conqueſtes, qui tournent toutes à ſon profit; & il fait deſſein de rendre ce que vous prenez, pour acquerir des amis contre vous, lors qu'il recherchera ſes vieux ennemis pour combatre les nouueaux. Ouurez vos yeux & vos oreilles : voyez la miſere de vos peuples, & eſcoutez la voix de vos anciens & fideles ſeruiteurs. Celuy qui n'entend qu'vn homme eſt touſiours trompé. Le Conſeiller qui veut eſtre ſeul, eſt aſſeurément vn preſomptueux, & il y a grande apparence que c'eſt vn traiſtre: la modeſtie ne reiette iamais des compagnons, & la fidelité eſt bien aiſe d'auoir des teſmoins de ſes conſeils. Ceux qu'on vous donne ſont plus hazardeux que ſages; ils ont, comme les apparitions des mauuais Anges, des commencemens agreables, mais leur fin ſera remplie de trouble. Souuenez vous que vous eſtes Roy pour rendre Iuſtice, & que voſtre peuple ne la peut eſperer de vous, tant que vous la refuſerez à voſtre Mere, & à voſtre Frere. Ceux qui vous engagent à beaucoup de guerres, vous iettent dans la neceſſité de faire vn grand nombre d'Edits qui ruinent vos ſuiets. Ie ſçay que voſtre bonne ame en a eu auerſion, & ie ſuis teſmoin de vos ſouſpirs; mais les affaires preſſans vous ont contraint d'y conſentir, N'attendez pas que l'extréme miſere de la

France vous face hair ceux qui en sont les causes; mais arrestez les deuant que le mal soit hors de remede. Ceux qui mettent en pieces vostre Estat, seront grands Seigneurs auec vne petite partie de son desbris: mais vous ne serez iamais grand Roy, si vous ne le gardez tout entier. Vous n'auez point d'autre moyen que la paix, que vous restablirez en restablissant toutes choses en leurs places; & iusques à ce qu'elles y soient, vous ne verrez que des sousleuemens & des guerres ciuiles. Escoutez des Conseilliers paisibles: les vostres ne sont pas vnis par affection à vostre seruice, mais ils sont liguez par faction pour se maintenir. Dieu vous veut faire regner auec Paix, Iustice, & Sagesse, sans l'assistance de cet homme, qui s'est imaginé, que la Puissance infinie n'a point d'autre instrument que la viuacité de ce petit cerueau, plus propre à esmouuoir qu'à resoudre: son ame est abandonnée à toute sorte de passions: l'orgueil l'a aueuglé, & la cholere luy sert de guide. Il ne vous peut estre vtile, n'estant point agreable à Dieu; de la grace duquel sortent toutes les bonnes pensées & actions. Suiuez les sentimens qu'il vous donne; & croyez celuy, qui par les ordres de sa sainte Prouidence a la charge de conseruer vostre ame, vostre corps, & vostre Royaume. C'est le vray & bon Genie de la France, non ce menteur & ce badin lutin, qui a entrepris de faire vne sotte & meschante harangue à vostre Frere.

RESPONCE
A
LA SECONDE
LETTRE IMPRIMÉE
AVEC
LE PRINCE
DE BALSAC
ET
REMPLIE DE
CALOMNIES CONTRE
LA ROYNE MERE
DU
ROY TRES-CHRESTIEN.





RESPONCE A LA SECONDE LETTRE QVE BALSAC A FAICT IMPRIMER AVEC son Prince.



BAlſac, la haine ne me pouſſera jamais à meſdire de toy, ny l'enuie à te dire la verité : mais la charité Chreſtienne me portera touſiours à deſirer ; que tu ſois auſſi ſage Eſcriuain comme tu veux & crois eſtre agreable. L'amour propre, l'ignorance & la flatterie t'ont perſuadé, que l'eſprit & le iugement eſtoient vne meſme choſe. On voit bien que tu es entre les mains de ces mauuais conſeillers, & que tu n'as point d'autres miniſtres de l'eſtat de ton ame, & de ta reputation, que ces trois infidelles. Pour eſcrire en homme, & pour les hommes, il faut reietter le ſtile que les anciens Critiques ont appellé *Mutricius* : les Sages l'ont banny des Republiques, comme la cauſe & l'effect de la corruption de la ieuneſſe: les mieux ſenſez ont iugé qu'on deuoit employer

plus de temps & d'estude, pour choisir les choses, qu'à trier les mots pour les expliquer. Vn Peintre est plus estimé pour le trait que pour le colori. Vne belle femme peut estre desbauchée, ou puante, ou folle. Qui cause mieux que les Courtisanes de Venise, qui ont acquis l'intelligence des langues en perdant leur honneur? Nous auons veu à Paris vne miserable vagabonde, qui se disoit fille du feu Roy, & d'vne Princesse; elle racontoit ses auantures imaginaires de si bonne grace, & en si beaux termes, qu'ils rauissoient tous ceux qui l'escoutoient: elle ne laissoit pas d'estre menteuse, & pauure. Le Herti des petites maisons est vn excellent maistre d'escriture, il forme fort bien les lettres, mais ce qu'il escrit n'a point de sens. Tu perds tant de temps pour adoucir ton ouurage, & pour chercher des rencontres curieux, qu'il ne te reste point de loisir pour prendre garde à ce que tu escrits:& faisant vn procez verbal sur vne particule, tu faits le procez à ta reputation. La langue begaye en vn yurongne, apres que son cerueau est esbranlé: ainsi les escrits ne disent rien en desordre, qu'apres celuy de l'ame de l'escriuain.

Tu veux faire dire: Balsac a des belles pensées; mais ces pensées ne sont ny veritez ny raisons; & celuy qui les lit, ne sçauroit deuenir ny plus sage, ny meilleur, ny plus sçauant. Ceux qui se meslent de faire des liures, quoy qu'impertinens, ont tous des sectateurs & disciples. Les tiens sont semblables à ces petits enfans, qui reçoiuent des empoulles d'eau & de sauon; elles pa-

roiſſent de diuerſes couleurs en ſortãt du tuyau, & ne laiſſent en la main qui les rompt, en les voulant prendre, qu'vn peu de ſale humidité. Les premiers hommes qui virent l'arc au Ciel, croyoient que c'eſtoit vn põt azuré; ils recognurent apres que ces apparences eſtoient faites & defaites par le Soleil, & que c'eſtoit vn beau mẽſonge. Les bonnes gens de village qui voyent vne grande quantité & diuerſité de marmouſets, que certains Allemans font paſſer auec des reſſorts cachez, s'imaginent qu'on leur enchante les yeux, iuſques à ce qu'ils ont cognu le ſecret qui leur fait regretter le temps, & l'argent qu'ils ont perdu pour contenter leur curioſité. Il eſt vray, que tes eſcrits peuuent pipper pour la premiere fois les eſprits communs des ieunes gens. On voit en l'Alchimie les rencontres & paſſages des metaux qui amuſent les ſouffleurs : & en tes œuures, ſelon la diuerſité des ſuiets, on remarque des gentils traicts ; mais c'eſt en vain qu'on attend l'or de la ſageſſe, ou de quelque cognoiſſance releuée. I'ay pitié de toy, parce que ie ſçay bien que tu ne faits rien ſans grand trauail ; que ton ame ſterile ne produit que par endroits, auec vn extréme ſoin ; & que tout ce que tu peux faire, eſt de polir vne periode dans vn iour. Ce qui te rend plus coulpable, eſt, que tu employes beaucoup d'heures pour faire de ſang froid vne ſottiſe, là où les autres Eſcriuains de Monſieur le Cardinal en ont fait dans la chaleur de leur zele vne centaine à la fois. Les femmes de chãbre des Dames, qui ſont vn peu vaines, ont gaigné leur iournée, lors qu'elles ont coiffé leur Maiſtreſſe,

& ont trauaillé toute la matinée à friſer & paſſer vn cheueu apres l'autre, ou à dreſſer les parterres & compartimens d'vne garcette. Tu adiuſtes & agences auec grand' eſtude tes paroles, & tu perds vn iour pour loger vne coniorction ou propoſition : & apres tout cela tes libelles ſont des ieunes mignons, qui ont les cheueux mieux faits que la teſte. Voyons-nous rien de mieux tiré & auec plus de proportion que les toiles d'araigne?ce n'eſt que l'ouurage d'vne ſale beſtion, qui le fait pour prendre des mouches. Ie ne te feray point de tort, ny à tes admirateurs, lors que ie te compareray auec eux à des petites beſtes; & que diray, qu'vn liure rempli de ce que vous appellez *belles penſées*, eſt vn iardin tout couuert de pauots tres beaux & tres bigarres en leurs couleurs, mais qui ſont tous puants. C'eſt vn grand dommage d'auoir gaſté tant d'or pour faire des idoles, d'auoir peint auec tant d'artifice vn verre fragile, d'auoir adiouſté vn riche ornement à vne boüe cuite; bref, d'auoir perdu tant de belles paroles, pour faire vn ſi vilain diſcours. Employer des mots choiſis dans des libelles diffamatoires, eſt faire profeſſion de bien eſcrire, & de mal viure.

Nous attendions la naiſſance de ce Prince, que Balſac vouloit faire croire deuoir eſtre autant agreable comme ſeroit vn Dauphin. Il y a long temps qu'on nous fait eſperer la fin de ce trauail : on diſoit qu'il ſeroit la derniere piece de l'embelliſſement du monde, & la mort de tous les liures, excepté de la Bible que Balſac faiſoit ſemblant de vouloir reſpecter. Cet enfant a eſté

autant de temps dans le ventre de ſa mere, que celuy de la ville de Sens qui ſe petrifia, & qu'on tira auec eſtonnement, apres la mort de cette pauure femme qui le porta dix ans.

Balſac a autant gardé le ſien qui a fait mourir celuy qui luy a donné la vie, lors qu'il a tué ſon honneur, & a eſté ſupprimé par la cenſure des Docteurs, & ſentence des Iuges vn mois apres ſa naiſſance. Nous auons veu vne piece, qui deuoit eſtre tres releuée & tres ſerieuſe, commencer par vne baſſe & ridicule inuention de Roman, par les deſcriptions des peupliers & des grenoüilles des riuages de la Charante, & par le bonnet bleu d'vn Flamand, qui eſt le premier perſonnage de ta comedie. Cela nous fait voir, que l'autheur n'eſt pas ſeulement extrauagant dans l'election des choſes qu'il dit, mais encore des acteurs qu'il fait monter ſur ſon theatre. I'ay eſté ſcandaliſé en voyãt ces impertinences logées apres le portraict d'vn grand Roy: & n'euſt eſté que l'aduertiſſement au lecteur m'auoit inſtruit du deſſein de l'ouurier, i'euſſe creu en liſant à l'entrée l'exacte deſcription des ſaiſons de l'année, que le Prince de Balſac deuoit eſtre le Soleil qui les fait.

Apres auoir examiné l'ouurage tout entier, i'ay dit en moy-meſme: Eſt-il bien ſorty de l'inuention, & parti de la main de ce Roy d'elegance Françoiſe, de cet excellent raffineur de paroles, de ce reſueur melancolique, qui eſt ſi paſle apres auoir brulé ſon ſang en choiſiſſant vn mot, en poliſſant vne phraſe, en donnant la quarrure & cadance à vne periode; qui n'eſcrit rien pour re-

gler nos mœurs, & inſtruire nos eſprits, mais pour nous faire dire qu'il a bien eſcrit? Falloit-il ſe bannir du monde, & chercher les ſolitudes pour entrer dans la Cour, en conduiſant cet Orſat tant leché, & emmuſelé d'or, & portant entre ſes bras ce petit More emmailloté de broderie? Sans faute ce Roy des Eſcriuains du temps n'eſt que leur Roy d'armes: ſon ſceptre n'eſt que de bois doré, & ſa cotte ne paſſe pas ſon genoüil. Ce Monarque qu'il veut d'eſcrire, n'eſt pas ce grād Roy LOVYS XIII. incomparable en pieté, bonté, prudence, courage & iuſtice. Balſac a emprunté ſon nom, comme font les ſergeans de peur d'eſtre battus: il ne ſe contente pas de vouloir vendre à S. M. des paroles fardées, mais il luy voudroit debiter, s'il pouuoit, des vices fardez: ſon impieté & ſa folie vont ſi auant, qu'il deſire de nous perſuader, que des crimes nouueaux ſont des vertus qui auoient eſté incognuës. A Dieu ne plaiſe, que noſtre Roy ſoit tel que ce mauuais Peintre pour le naturel nous le depeint. Nous ne voyons, dans le pourtrait qu'il nous preſente aucun trait ny de ſon ame, ny de ſes vertus; & comme nous n'aduoüerons point que le Prince de Balſac aye eſté tiré ſur l'original du Roy, nous ſerions auſſi tres marris que S. M. fuſt formée ſur le modelle de cet ouurier, qui nous a voulu faire vn Roy à la mode du Cardinal de Richelieu. Il eſt certain que tu luy as demandé le patron, ſur lequel il voudroit que ſon Maiſtre ſe reglaſt: & c'eſt luy qui t'a fait eſcrire, *que le Prince parfait* (comme ce bon Seigneur le deſire) *doit garder cette maxime: Sur vn ſim-*

ple ſoupçon, ſur vne legere defiance, ſur vn ſonge qu'aura fait le Prince, pourquoy ne ſera-il pas permis de s'aſſeurer de ſes ſuiets factieux, & de ſe ſoulager l'eſprit en leur donnant pour peine leur propre repos? Voila vne leçon pour vn tyran: voila ce que le Cardinal pratique, & que le Roy n'entend pas. On inuente des crimes, pour le porter à conſentir à l'empriſonnement ou exil de quelqu'vn, duquel le Cardinal *a eu vn leger ſoupçon*; ou qui a eſté ſi malheureux, que ſon eſpece s'eſt preſentée horrible à ſon imagination dans vn de ces eſpouuentables ſonges d'Apollodore, qui luy ſont aſſez ordinaires. Sur ces apprehenſions, ou malicieuſes ou foles, on oſte la liberté à ceux qui pourriſſent dans les priſons, qui laiſſent des familles deſolées, qui ſont deshonorez comme criminels, & qui voyent leurs biens emportez, diuiſez, diſſipez; eſtans comme le duc attachez auec des longes ſur vne perche, il n'y a pas vn oyſeau qu'il ne leur arrache vne plume. Apres auoir fait les ſonges, regles de la Iuſtice, & maiſtres de la vie & reputation des hommes, tu adiouſtes vne doctrine plus eſtrange: *Ne vaut il pas mieux empeſcher les innocens de faillir, que d'eſtre reduit à cette triſte neceßité de condamner les coulpables?* Par cette regle il faut tuer les enfans, pour empeſcher qu'ils ne deuiennent pecheurs. S'il n'y a point d'homme de bien qui ne puiſſe faire vne faute, & la fidelité duquel ne courre le hazard d'eſtre legerement ſuſpecte, parce qu'il eſt homme, c'eſt à dire changeant, ou qui ne ſoit ſuiet à vn mauuais office, ou à ſe rencontrer par malheur dans le ſonge du Prince, qui ſera

celuy qui pourra estre en seureté ? Tu feras le Souuerain non seulement iniuste, mais insensé, & le reduiras à se faire la barbe auec vn tison, ou à tirer l'eschelle apres qu'il sera monté en sa chambre. Estudie toy de bien dire, prepare des apologies, donne la peine à tes compagnons de soustenir ton party ; tu ne feras iamais receuoir ces opinions pour Chrestiennes & humaines par vn Roy tres Chrestien, qui est Prince d'vne nation, laquelle a tousiours esté, & veut estre conduite par la douceur.

De mesme & plus dangereuse consequence est ce que tu dis; *que les Princes peuuent preuenir le danger de leur vie par la mort de ceux qui leur sont suspects:* Tu adioûtes, *que c'est vne excusable seuerité, & vn effect de la prudence, qui penetre dans les pensées & secrets des hommes.* Par cette doctrine tu approuues les massacres, qu'il semble que tu detestes en vn autre endroit; ayant trouué à redire à ce qui arriua sous Charles IX. qui deuroit estre iuste, si ton sentiment estoit vne Loy. Mais comment se peut-il accorder auec ce que tu as escrit en la page 97. où apres auoir reietté la nouuelle Theologie, tu dis, *qu'on laisse crier la vieille dans les escoles, & dans les chaires des Predicateurs, où elle enseigne qu'vn petit mal est defendu, quand il en deuroit naistre vn grand bien. Que si le monde ne se peut conseruer que par vn peché, elle est d'aduis qu'on le laisse perdre.* Il me semble que ce discours Chrestien, tiré de saint Paul, deuroit retenir celuy que tu as fait apres; qu'vn songe creux peut faire emprisonner l'innocence, & vn petit soupçon tuer vn ou plusieurs hommes pour

Pa. 200. & 201.

La saint Barthelemy.

Pag. 97.

Rom. 3.

le ſalut du Prince, ou du public. On les peut conſeruer par des voyes plus ſeures & plus ſaintes que celles là. Les Souuerains ont la Iuſtice contre les indices des attentats, ou rebellions: il ne leur eſt pas loiſible de faire maſſacrer perſonne, s'il ne reſiſte à la iuſte puiſſance, ny d'empriſonner pour vn ſonge : autrement nous deuons prier Dieu, comme faiſoient les Indiens dans Philoſtrate, qu'il enuoye des bons ſonges à nos Roys, ou deſirer qu'ils ne nous cognoiſſent pas, de peur de nous rencontrer dans les fantoſmes de leur ſommeil, ou dans les reſueries de leurs maladies.

Tu iugeras, ſi le Roy ſuiuant tes preceptes peut garder cette pureté de conſcience, que tu loges à vn ſi haut poinct de perfection, que tu as oſé dire, ſans reuelation, *qu'humainement parlant, & dans la rigueur de noſtre iuſtice, s'il ne ſe calomnie ſoy meſme en la confeßion, il ne peut s'accuſer de mal faire : qu'il a conſerué pure & entiere l'innocence iuſques icy qu'il a receu de ſon Bapteſme: mais en effect il ſe laue bien ſouuent pour ſe rafreſchir, non pas pour ſe nettoyer; & prend des remedes pour ſe confirmer en ſanté, non pas pour ſe guarir.* Tu ne ſçais donc pas, que ſi c'eſt vn ſacrilege de taire auec malice ſon peché, c'eſt vn crime, ou vne ſottiſe, de s'accuſer de celuy qu'on n'a pas fait. Sa Maieſté n'ayant iamais offenſé Dieu, n'a iamais eu l'abſolution, ſi elle ne s'eſt chargée de ce qu'elle n'a point commis. *Le iuſte tombe ſept fois le iour, & ſe releue.* L'innocence telle que tu la deſcrits, n'eſt que dans la foibleſſe des années ou de l'eſprit : l'infirmité de la nature produit ces deux là; la grace

Pag.117

Prou.24

*Deux Chirurgiens renommez en la Cour de France.

Rom.3.

en a donné vne plus releuée à la sainte Vierge, & à saint Iean Baptiste; les Apostres la receurent aussi auec le saint Esprit. Tu fais du Sacrement de Penitence vn bain delicieux de * Despos, ou de Precontat, non du Sang du Fils de Dieu qui nous est necessaire, parce que *tous ont peché, & ont besoin de sa gloire*, laquelle paroist en la misericorde qu'il exerce en nous pardonnant. Nous le loüons & benissons, de ce qu'il a fait vn rare present d'vne bonne ame à nostre Prince, & qu'il l'assiste de beaucoup de benedictions pour l'empescher de l'offenser; & iugeons, par ton discours, que le Roy estant innocent iusques au poinct que tu representes, tu confirmes ce que nous auons tousiours creu, que S. M. n'a iamais sceu l'emprisonnement de la Royne sa bonne Mere, qui ne l'a point offensé ny son Estat: qu'il ignore qu'elle soit priuée de ses biens, sans forme de Iustice, sans saisie, ny condamnation; qu'on aye fait son inuentaire deuant sa mort, qu'on luy refuse les alimens, qu'on l'aye calomniée par des libelles diffamatoires: qu'on aye donné vn priuilege à tes escrits, qui rendent sa Naissance infame, & publient des impostures, qui font criminels ceux qui les liront auec autre esprit que d'execration. Il faut aduoüer, pour conseruer la vertu & reputation du Roy, & mettre S. M. hors de la necessité de se confesser, que le Cardinal employe autant d'estude à cacher à son Maistre ce qui se passe dans les desplaisirs de la Royne sa Mere, & misere de son pauure peuple, comme tu prens de peine pour adoucir tes paroles, & à inuenter des hyperboles impies & extrauagantes.

Ie ne m'eſtonne plus de ta mauuaiſe conduite, ayant recognu que ton deſſein n'a eſté que de plaire à celuy duquel tu as attendu ta principale recompenſe; & qui pour t'obliger à dreſſer vn Prince ſelon ſa fantaſie, t'a recommandé quatre choſes. La premiere, de taſcher de faire paſſer pour regles de Iuſtice, les maximes de ſa cruauté & de ſon inquiſition d'Eſtat, qui luy ouurent le chemin à l'vſurpation, ou diſſipation qu'il veut faire. La ſeconde, de corner la guerre contre les Eſpagnols & les Italiens, de monſtrer leur impuiſſance, d'inuiter tous les Princes & Republiques à la ruine de la Maiſon d'Auſtriche: tu n'as pas l'eſprit de voir que cela ſert de pretexte à celuy qui veut affoiblir le Royaume dans les efforts des conqueſtes eſtrangeres, pour auoir meilleur marché de celle de la France. En troiſiéme lieu, il a voulu eſtre loüé par ta deſbauchée, qui courra par tout le monde, & ſera trouuée belle par tous ceux qui eſtimeront ſon viſage par ſon fard, & ſa taille par ſon habit. Comme tu ne mãqueras pas d'approbateurs (parce qu'il y a aſſez de perſonnes qui iugent des choſes par les paroles) tu en trouueras auſſi, apres le Pere Goulu & le Pere André, qui feront voir ton ignorance, tes larrecins plagiaires, ta preſomptiõ; & ſur tout ton impieté, qui t'a fait prendre party auec Machiauel, qui eſt le ſeul autheur que tu as choiſi pour ton Maiſtre, ayant traité d'eſcoliers tous les autres.

Deux Religieux Fueillans qui ont eſcrit contre Balſac.

En quatriéme lieu, pour contenter ce grand Cardinal, & cet excellent Miniſtre (qui ſeroit Archiminiſtre des pretendus reformez, s'ils n'a-

uoient reietté la Hierarchie) il a fallu blasmer la Royne Mere du Roy , & attacher à la fin de ton oüurage vne queüe de scorpion , ou donner au dessert le poison qui est dans ta seconde lettre. Celuy qui t'employe, ayant par vn iuste iugement de Dieu perdu , auec la recognoissance, la conscience , a tousiours son peché deuant les yeux; non pas pour s'en repentir comme Dauid,
1 Reg.16 mais pour entrer en furie comme Saül. Ta harpe le charme, & appaise en quelque façon sa melancholie. Apres luy auoir chanté des loüanges puantes , tu te iettes tout à coup sur l'inuectiue horrible contre la Royne Mere de ce grand Prince, que tu as exalté au mesme temps que tu as abaissé sa Naissance , & que tu as mesdit de tous les Monarques anciens & nouueaux , nostres & estrangers, pour mettre ton grand Cardinal par dessus leurs testes, que tu estimes foles ou vicieuses. Nous serions bien malheureux, si nostre Roy ne pouuoit estre tenu pour sage & vertueux, si toutes les nations , & mesmes la nostre, n'auoient eu que des Princes insensez & meschans. Tu as eu tant d'apprehension, que la gloire de Henry le Grand ne fist tort à celle du Roy son Fils, que tu as fait difficulté d'estimer son Pere digne d'eternelle memoire, & ie ne sçay si tu le prendras pour vn de ces deux Roys moins imparfaits, & aucunement passables, que tu trouues dans nos trois * Races. Mais c'est sans doute que son malheur a porté , qu'il n'a point eu de Cardinal de Richelieu pour Conseiller , ny de Balsac pour Escriuain. Ce que ie trouue plus estrange, est, que ce Prince clement & genereux

Pag.168 & 182.

** Pa.99*

Le feu Roy estoit grand; mais ce n'est pas par luy que Dieu a voulu faire des choses grandes.

nous ayant esté rauy par vn execrable parricide; * de la mesme ville, qui a porté ce monstre, en soit sorty vn autre pour assasiner la reputation de sa Vefue. *Balsac & Rauaillac d'Angoulesme.*

Pour te monstrer que tu as perdu la memoire auec la probité, ie te prieray de te souuenir, que dans ton Prince, apres auoir blasmé la superstition des Espagnols, *qui croyent* (comme tu dis) *certaines propheties qui leur promettent l'Empire du monde*, tu reiette toutes les predictions, pour en faire valoir vne d'vn saint homme, qui est le premier de ton Calendrier; c'est Nicolas Machiauel, par lequel tu fais predire à Laurens de Medicis Duc d'Vrbin, *que la miserable Italie esperoit de sa maison quelqu'vn qui la deliurast.* Tu dis, *qu'infailliblement l'esprit de Dieu, qui luy dictoit ces paroles, voyoit de loin le Mariage de Henry le Grand, & entendoit parler de Louys le Iuste.* Passe pour l'application, sans nous arrester à examiner si la Royne Mere du Roy est descenduë de ce Duc, & marquer ton ignorance, ou si l'esprit de Dieu estoit familier à vn impie. Ie pourrois dire, que si tu prens cette caiollerie pour vn oracle, tu dois grandement estimer la Princesse, qui a porté & conserné le Roy qui doit accomplir la prophetie. Il est vray, que les actions que S. M. a desia fait, son courage & sa puissance nous donnent plus de suiet de bien esperer de ses desseins, que la terre de Messer Nicolo, l'interpretation de Balsac, & la conduite du Cardinal. Mais si tu iuges, que ce bon-heur vient au Roy du costé de la Royne sa Mere, pourquoy en mesme temps que tu trouues cette benediction dans la Naiss-

Pa. 391

ſance du Roy, la veux tu rendre vile & abiecte, pour plaire à celuy, qui s'imagine qu'on le fera paſſer pour fol & vicieux, ſi la Royne Mere du Roy eſt recognuë pour eſtre ſage & vertueuſe? Pourquoy dis-tu au Cardinal : *Vous endurez pour la Iuſtice; & voſtre cauſe eſt celle du Roy & de l'Eſtat?* De grace monſtre nous, ce qu'endure celuy qui fait ſouffrir non ſeulement la France, mais toute la Chreſtienté, ſi ce n'eſt le contrecoup de ſa malice, ou qu'il ſe charge de plus d'affaires & de biens que ſa foibleſſe n'en peut porter. Tu veux faire croire, que la Royne Mere du Roy fait le mal qu'elle reçoit, & que Monſieur vous perſecute en ſe retirant. Où eſt le ſuiet du martyre pour la Iuſtice; duquel tu fais ſi bon marché, lors que tu dis, *que le Roy en chaſſant les Anglois a autant merité que les Martyrs*. C'eſt vne ſaillie de folie qui approche de l'impieté, apres que l'Euangile a dit, *que la plus grande charité eſt de perdre la vie pour la querelle & l'amour de Dieu.* Si la *cauſe du Cardinal eſt celle du Roy & de l'Eſtat* ; il faut que celle de la Royne Mere du Roy, que tu tiens pour eſtre contraire, ne le ſoit pas. Il me ſemble pourtant que le Cardinal n'a pas ſauué le Roy, & la France, durant la minorité; & que S. M. peut trouuer d'auſſi fortes affections & ſages conſeils en ſa Mere, qu'en ſon ſeruiteur. Tu le veux rendre plus neceſſaire à la France que Dieu & le Roy: tu taſches de prouuer que la Toute puiſſance n'en peut faire vn ſemblable; & que la ſageſſe d'vn Prince, apres trente ans d'aage, ne ſe peut paſſer d'vn Conſeiller, ou en dreſſer vn à ſa fantaſie, ou diſcerner vn bon aduis d'auec

Pa.106.

Ioan.15.

d'auec vn mauuais : c'est bien accourcir le bras de Dieu,& l'esprit du Roy.

Tu poursuis : *Si vous auez de la douleur de n'estre point agreable à vne grande Princesse, pour le moins vous n'auez point de remors de luy auoir esté infidelle.* Si le Cardinal n'a point de douleur, il n'a point de sentiment : s'il n'a point de remors (comme tu dis) il a perdu la conscience.

Tu asseures, que *la prise de la Rochelle, & le secours de Cazal,*plus chantez à la loüange du Cardinal que du Roy,*sont les seuls crimes qui l'ont rendu coulpable; & que l'esclat de ce qu'il a fait au dehors, n'ayant peu estre supporté à la Cour, les estrangers sont venus se mesler dans cette ialousie domestique, & essayer de perdre celuy qu'ils ne pouuoient pas gaigner.* Nous te voudrions prier de t'expliquer sur cette ialousie domestique. Es-tu si fol de croire que la Royne Mere du Roy aye esté enuieuse de la gloire de son Enfant, ou de l'honneur qu'à peu acquerir en le seruant celuy qu'elle luy a donné, & duquel elle auoit respondu iusques à ce que la vanité l'a changé, & que l'auarice l'a corrompu ? Les conseils de la Royne Mere du Roy, & ses soins, sont entre les causes principales de la prise de la Rochelle : le Cardinal sçait qu'elle y a plus contribué à Paris, que luy n'a fait dans le camp : elle agissoit & dedans & dehors, pour auancer tout ce qui pouuoit aider, & pour destourner tout ce qui auroit troublé cette entreprise. Apres le Roy elle y a la meilleure part, outre celle qu'elle prend comme tresbonne Mere dans les triomphes de son Enfant, n'ayant plus de Mary qui luy apporte des lauriers & des

palmes. Il est vray, qu'elle est faschée que le Cardinal les attache au Fils & à la Mere; ne laissant au Roy dans tes escrits & dans ceux de tes compagnons, que ce qu'il mesprise; & reiettant sur la Royne toute l'infamie des fautes qu'il a fait. Il ne manquera pas de dire qu'elle seule arreste le cours des victoires & prosperitez de S. M. qu'elle a empesché la conqueste d'Allemagne, & a raui au Roy la Couronne Imperiale. Voila les artifices auec lesquels le Cardinal pense couurir son ambition, qui a esmeu plus d'affaires que sa foiblesse n'en peut conduire; & qui a l'esprit semblable à ces foyes, qui font beaucoup plus de sang que la chaleur naturelle n'en peut regir.

Voicy vne autre saillie de ton esprit: *La credulité de la meilleure Royne du monde a serui d'instrument à la malice de nos ennemis, & la priere qu'elle fit au Roy de vous esloigner de ses affaires, ne fut pas tant vn effect de son indignation contre vous, que le premier coup de la coniuration qui s'estoit formée contre la France; & qu'on luy auoit deguisée sous vn voile de deuotion, afin qu'elle creust meriter en vous ruinant.* Sauf vostre correction, Monsieur de Balsac, vous auez entassé dans cette periode trois impostures. La premiere est, que la Royne a serui d'instrument aux ennemis de l'Estat; & que les plaintes, qu'elle fit au Roy contre le Cardinal, *furent vn effect de conspiration estrangere*. La Royne n'a iamais eu intelligence auec ceux qui sont mal affectionnez à la France, ny pour tromper le Roy, ny pour estre trompée sous quelque pretexte que ce soit; les vertueuses Meres ne trompent

point leurs Enfans, & les Princeſſes aduiſées ne ſe laiſſent point tromper. La credulité ſeroit vn teſmoignage de foibleſſe en la femme, & la coniuration de malice en la mere. Il n'eſt rien entré dans ſon eſprit contre le Cardinal, que par ſes yeux : ſes actions l'ont deſtrompée, ſon inſolence l'a portée à parler ; la neceſſité de ſes affaires, & les iuſtes deſplaiſirs de ſes ſeruiteurs, à luy oſter la conduite de ſa maiſon. Le crime qu'on veut impoſer à la Royne, eſt feint par occaſion, & vne recrimination ſans preuue. Si le Cardinal l'auoit recognu, il n'y auoit point de reſpect qui le deut empeſcher de le declarer, & de ſatisfaire à ſon ferment; qui n'a eſgard à perſonne, quand il s'agit du ſeruice du Roy. Mais ſon Eminence veut faire croire, que celuy trahit l'Eſtat, qui ne luy laiſſe point gouuerner ſon eſprit, & ſa maiſon : ſi on recule ſes eſpions, & qu'on ſe deliure de ſa tyrannie, on deuient auſſi toſt ennemi du Royaume. Si on n'eſt plus cette bonne Maiſtreſſe, qui donne trop liberalement ; on eſt vne mauuaiſe Mere, qui veut perdre ſon Enfant. Si on parle librement de la ruine de la France, on deuient Eſpagnol; & ceux qui veulent perſuader que les Eſpagnols ne deſirent que noſtre perte; on dit que les Eſpagnols font deſcouurir nos defauts par la Royne. Ces diſcours s'accordent auſſi mal comme d'eſtre Cardinal, Admiral, & General d'armée.

La ſeconde menterie que tu as dit en cet endroict, eſt, *que la Royne pria le Roy d'eſloigner le Cardinal:* ce qui eſt tres faux, ſauf la correctiõ de ceux qui liront cet eſcrit. La Royne qui merite plus

de creance que le Cardinal, a aſſeuré qu'elle ne parla iamais au Roy de chaſſer le Cardinal, ny de luy oſter la cognoiſſance de ſes affaires : elle luy diſt ſeulement qu'elle ne s'en vouloit point ſeruir, ny de ſes parens, par leſquels elle eſtoit aſſiegée; mais que s'il plaiſoit au Roy de le conſeruer pour ſes affaires, elle le verroit, auec ſes autres Miniſtres, dans les conſeils & ailleurs, ſi le bien de ſon ſeruice le requeroit. Il eſt vray que depuis que les violences ont eſté faites, & que les perfidies ont eſté recognuës, la Royne a parlé & eſcrit autrement : elle a iugé qu'il luy eſtoit impoſſible de trouuer la ſeureté qu'elle deſire, & le contentement qu'elle merite aupres du Roy, que par l'eſloignement de celuy que la Iuſtice ne peut ſouffrir dans l'authorité de tout prendre, ny la Prudence dans la puiſſance de tout entreprendre. Ne cognoiſtre pas le peril, feroit eſtre beſte; & ne le fuir pas, feroit eſtre bois ou pierre. Ne dis pas *que ſous pretexte de pieté la Royne a eſté ſurpriſe.* Il n'y a point de Princeſſe au monde, qui ſçache mieux iuſques où va la Religion, qui aye vne deuotion plus ſolide, & qui l'accorde mieux auec l'Eſtat. Elle ſçait tout ce que ſa condition & ſon ſexe luy permettent de ſçauoir de la vraye Theologie, & ne ſe laiſſe point pipper par les fauſſes opinions, qui ne ſurprennent que les foibles eſprits.

Venons à ta ſuite : *Le Roy luy a donné là deſſus toute la ſatisfaction qu'elle pouuoit deſirer : de voſtre part (Monſeigneur) vous n'auez rien oublié pour taſcher d'adoucir ſon eſprit.* Diſons auec plus de verité, que la Royne ſe porta courageuſement à

tout ce que le Roy desira : elle escouta le Cardinal en presence du Confesseur de leurs Maiestez; elle receut ses protestations, & luy donna sa parole (qui n'a iamais manqué à personne) qu'elle oublieroit les mauuais offices que le Cardinal luy auoit fait; qu'elle sacrifioit à Dieu, & donnoit au Roy ses ressentimens; qu'elle vouloit croire qu'il n'abuseroit iamais des bonnes graces de son Maistre, pour en tirer occasion de procurer du desplaisir à ceux qu'il estoit obligé d'honorer & seruir. Ces paroles données & receuës auec larmes, & suiuies de mille sermens de fidelité, furent accompagnées dés le lendemain de tres mauuais effects: il furent produits, ou par la legereté, ou par les pernicieux desseins que le Cardinal n'auoit iamais quitté, qui estoient, ou de perdre sa Maistresse, ou d'auoir cet auantage que tous les siens fussent restablis aupres d'elle, & luy remis dans la Surintendance de sa maison: il le poursuiuit auec tant d'ardeur, qu'il fit menacer la Royne, qu'on luy osteroit tous les seruiteurs qui luy estoient plus fidelles & agreables, si on ne la pouuoit disposer à reprendre ceux que sa prudence & sa iustice auoient chassez. Vne Princesse de Naissance, la Vefue, la Mere & belle Mere des Roys, creut qu'elle deuoit tesmoigner plus de courage, qu'vn petit Gentilhomme esleué par elle n'auoit de hardiesse: elle se resolut de souffrir plustost les extrémitez de ses violences, que de porter la honte d'auoir cedé à son insolence. De là, & des paroles genereuses que Mōsieur dit au Cardinal, qui a le sentiment trop delicat, sont venus tous les scandales que nous

Le premier President fist cette harangue à la Royne.

auons veu, & de là sortiront tous les maux qui les suiuront, iusques à la ruine de la France, si Dieu n'y met la main.

Tu as donc grand tort de dire; *Les mauuais esprits qui l'enuironnoient, empescherent l'effect que nous attendions de vos sousmissions: les diseurs de bonne fortune, & les interpretes des songes l'emporterent sur les sages conseillers, & sur les fidelles seruiteurs: la Royne se laissa persuader à vne science qui n'a iamais fait que tromper les Princes: & quelques vaines predictions furent plustost creuës, que ces eternelles veritez, que vous prononciez, lors qu'elle vous faisoit l'honneur de vous escouter.* Voila le plus grand effort de ta mesdisance: tu crois auoir trouué vn moyen pour faire passer la Royne pour foible d'esprit, & le Cardinal pour sage, en disant que S. M. croit plus facilement des estoilles muettes que des oracles parlans, & des sottises que des raisons; que celles cy ne pouuant conuaincre le Cardinal, on le fait condamner par les songes, & par les Astres. Si nous disions que iamais la Royne n'a veu des predriseurs, le Cardinal nous tiendroit pour des personnes qui nient toutes choses. Nous confessons, que ce grand Admiral, qui fait sa carte marine des figures des Astrologues iudiciaires, & qui n'entreprend rien sans auoir consulté les deuins, a pressé quelquefois la Royne d'escouter les premiers; ce qu'elle a fait plustost par complaisance, & pour s'en mocquer, que pour y adiouster foy: elle les a ouys comme ont fait ceux qui cherchent la quadrature du cercle, la pierre Philosophale, la poudre de proiection, ou le mouuement perpetuel:

elle a touſiours iugé, que de leuer la teſte pour contempler les Aſtres, ſans prendre garde à ſes pieds, nous peut faire tomber dãs la foſſe, & nous expoſer, auec cet ancien Philoſophe, à la riſée d'vne chetiue ſeruante. La croyance qu'on donne aux vendeurs d'influences, eſteint la preuoyãce, ſans laquelle on rencontre mille accidens qu'on pourroit deſtourner: elle relantit par vne ſotte & oyſiue eſperance la vigueur des actions genereuſes: on ne veut pas ſe tourmenter pour faire reüſſir ce qu'on croit que les planettes feront toutes ſeules: cependant qu'elles roulent nous ne bougeons d'vne place. Nous auons cette imagination, que ce que le ciel marque ou fait, ſera accomply par la Prouidence de Dieu ſans cauſes ſecondes, ou par la force de ce grand corps, qu'on ſe perſuade auoir autant de puiſſance ſur les choſes libres, cõme ils en ont ſur les naturelles. Cette eſcole charlatane, qui ne fait que des diſciples pareſſeux, n'a iamais eſté la maiſtreſſe de celle que tu accuſes fauſſement. Elle ſçait que le Ciel eſt le liure de Dieu; mais que les caracteres y vont ſi viſte, qu'il eſt comme impoſſible de les adiuſter auec le moment de ce qui eſt arriué en terre, où les horologes ne s'accordent pas bien ſouuent auec le Soleil. Le monde n'ayant iamais veu deux fois tous les Aſtres en meſme rencontre, qui peut parler par experience de ce qui n'a eſté qu'vne fois? & par ſcience, de la nature des corps ſi grands & ſi eſloignez de nous, qui ſommes arreſtez par les difficultez que nous trouuons en la cognoiſſance d'vne petite fourmi qui eſt deuant nous, & de l'ame qui eſt

en nous? La Royne Mere du Roy ſçait toutes ces choſes, comme ſage Princeſſe; & comme Royne tres Chreſtienne elle obeit à la loy de Dieu, qui deffend d'adiouſter foy aux deuins, que tu appelles *diſeurs de bonne fortune.* Dans ta meſdiſance tu a eſté plus aduiſé que le Cardinal, qui en ſa Declaration enregiſtrée par la violence qu'il a fait au Parlement, & dans les liures infames de tes compagnons, aſſeure que la Royne n'as pas eſté ſeulement foible pour ſe laiſſer amuſer par des predictions, mais qu'elle a eſté meſchante pour en eſperer des effects contraires à la conſcience, & à la nature. Dieu qui cognoiſt & ſonde les cœurs, ſçait que cette impoſture, fondée ſur les lumieres du ciel, eſt plus noire que les tenebres de l'enfer. Celuy qui a fait tout ce qu'il a peu pour en auoir quelque indice, & qui apres les promeſſes a employé les tortures pour perdre vne bonne Mere dans l'eſprit d'vn bon Fils, n'a rien trouué que ſa cõfuſion; & à conuaincu ſa malice, en voulant accuſer l'Innocence. Pour concluſion, tu ſçauras que la Royne Mere du Roy ne cherche point ſa felicité dans le ciel des eſtoilles, mais dans le ciel des vertus.

Au procez de Senele.

Pour ces *eternelles veritez*, deſquelles tu le faits autheur pour le rendre precepteur de la Royné, aſſeure toy, qu'il n'a iamais fait cette leçon à celle qui l'a recognu pour ſeruiteur, non pour pedagogue. Il y a long temps que cette Princeſſe n'en a plus; & tãt s'en faut qu'elle aye appris du Cardinal comme il falloit viure auec le Roy, que c'eſt luy qui doit à la Royne les inſtructiõs pour ſa conduite. Il les a quittées lors que l'ambition

l'a corrompu: c'eſt ce maiſtre qui luy a chatoüillé le oreilles, & l'a diuerty (comme dit ſaint Paul) *de la verité, pour le ietter dans la vanité.* Tu 1·Tim 4
dis, que cet excellent directeur des eſprits a remonſtré à la Royne, *qu'elle ne deuoit regarder que le Roy*: tu ſçauras, que le mal qu'elle a receu luy eſt arriué pour ne l'auoir point voulu perdre de veüe, & pour veiller ſur les actions de ceux qui meſnageoient auſſi mal ſes affaires, ſes alliances, & ſon Royaume, que ſa ſanté, & ſa reputation. Tu adiouſtes pour ſecond precepte du Cardinal, que *la grandeur de l'Eſtat ne diminuoit point celle de la Royne.* La puiſſance de la France ne peut eſtre celle du Roy, qu'elle ne ſoit à ſa Mere, qui à la ſeconde part au contentement, à la gloire, & à la ſeureté. Si le Cardinal luy a peu oſter la derniere, il ne luy rauira iamais les deux autres: elles ſuiuent la nature, & la vertu, qui ſont auſſi entieres en Flandres qu'en France. Dans vn triſte eſloignement la Royne ſe reſioüit auſſi bien des vrays aduantages du Roy, & prie Dieu auec autant d'affection de les conſeruer & augmenter, comme elle feroit dans le Louure, ou dans le Palais de Luxembourg, où elle doit trouuer, auec les bonnes graces du Roy ſon Fils, le centre de ſon repos, & attendre la fin de ſa vie. Le troiſiéme aduis que tu fais ſortir du Cardinal, eſt, *Que les conſeils qui viennent d'Eſpagne, ne ſont pas bons pour les affaires de France; & que de laiſſer faire les Eſpagnols, n'eſt pas demeurer en repos, mais ſe preparer de la peine & à toute la poſterité.* Si le Cardinal euſt donné ces inſtructions à la Royne, & s'il euſt teſmoigné qu'il ſe defioit de ſa fidelité enuers la

France, sa temerité meritoit que Sa Maiesté le chassast de sa maison: elle l'a fait, lors que l'imposture de son Eminence a entrepris de faire passer pour vn crime la paix auec l'Espagnol. La Royne n'a iamais eu autre desir que de conseruer la bonne intelligence entre ses Enfans, & a creu que la rupture entre leurs Couronnes pourroit apporter vn notable preiudice à la France, comme il est arriué. L'ignorance du Cardinal, ou sa malice, a fait semblant de ne le croire pas, pour couurir le dessein qu'il a d'affoiblir l'Estat, en nous faisant venir aux mains auec l'Empereur & le Roy d'Espagne; qui n'ōt rien entrepris qui nous doiue obliger à vne guerre ouuerte. Le Cardinal a trouué ta melancolie disposée, ou ton auarice preste pour receuoir auec honneur, sous esperance de profit, la charge de trompette fanfaron, ou plustost de soldat François, d'auant-victorieux, & de corneur infame de cette guerre: mais, selon le sentiment de tous les sages, elle s'accorde fort mal auec la pauureté, peste, & famine qui affligent le peuple, auec le mauuais traitement qui a esté fait à la Royne Mere, auec l'esloignement de Monsieur Frere vnique du Roy, auec les mescontentemens des Grands & de tous les Officiers, & sur tout auec les actions de celuy qui employe ta plume de paon pour nous amuser par ses belles couleurs, cependant qu'il tasche de se rendre maistre du Royaume, ou d'vne bonne partie. Tu es gagé pour crier au Roy, qu'il doit courir apres ceux qu'on accuse faussement de luy auoir coupé la bourse, lors que le Capitaine de la Matte l'em-

Le liure du Prince de Balsac ne presche que la rupture auec l'Espagne.

porte, & ſe ſauue : mais ce grand Prince verra bien toſt qu'on luy veut donner le change; il te chaſtiera pour tes mauuais eſcrits, & le Cardinal pour ſes eſtranges fineſſes.

La conclusion des pretenduës leçons de ce Docteur politique, ou de Paleſtine, eſt : *Les eſtoilles ne luy pouuoient rien apprendre de plus vray ny de meilleur : & ſi elle ſe fuſt arreſtée à ces bons oracles, nous la verrions encore pleine de gloire & de maieſté auoir part à toutes les penſées de ſon Fils, & nous vous verrions encore receuoir ordinairement de ſa bouche les commandemens de voſtre Maiſtre : mais elle ne l'a pas voulu.* Tout ce que la Royne Mere du Roy a attendu de vray & de bon des eſtoilles, eſt la lumiere & l'influence de celle qui illumine & conduit les Roys, qui leur monſtre la demeure de la vertu, qui gemit & endure. Nous eſperons que cet Aſtre s'arreſtera là, apres qu'il aura caché ſa clarté à celuy qui perſecute l'Innocence, & qui deſcharge ſa rage ſur les ſeruiteurs; le conſeil de Dieu n'ayant pas voulu permettre qu'elle aye fait perir les Maiſtres. Et afin que tu ne ſois pas en peine d'interpreter cet enigme, lors que tu ſçauras que celuy qui te fait eſcrire eſt vn Herode, tu trouueras l'explication du reſte. I'adiouſteray que le Cardinal eſtant vn feu folet, qui ne guide point le Roy, mais le veut conduire dans vn precipice; ce ſale meteore, qui eſt vne exhalaiſon que le Soleil de la liberalité de la Royne a eſleué de la terre, ſera bien toſt eſteint, & ne laiſſera qu'vne puante fumée.

Ce Docteur de Paleſtine eſtoit vn fol de Paris.

Tu dis que *la Royne n'a point voulu eſcouter les bons oracles du Cardinal, & que cela luy a fait perdre*

fa gloire, & la part qu'elle auoit à toutes les penfées du Roy. Tu fais bien d'appeller oracles les paroles d'vn Python, qui font toufiours ambiguës : ce n'eft pas vn Calchas, mais vn Phorbas excellent. Il fçait & pratique mieux la doctrine des equiuoques, & des euafions mentales, que ne font ceux que tu perfecutes dans tes efcrits. Il eft
Eccl. 2. maudit de Dieu, qui a dit, *Malheur à celuy qui entre dans la terre par deux trous.* Le Cardinal eft femblable au Renard, qui a vne porte derriere:
Pfal. 11. *il parle en cœur & cœur*; c'eft vne perdrix de Thrace qui en a deux: & il eft, comme difoit le Sage,
Eccl. 37. *abominable deuant Dieu, ne difcourant iamais qu'en Sophifte.* Ainfi les faux Prophetes trompoient les Roys de Iuda & d'Ifraël auec leurs refponces douteufes : ainfi celles de Delphes eftoient à double fens : ainfi nous lifons dans l'Alcoran, que Mahomet perfuadoit qu'il eftoit infpiré de Dieu, lors que fon demon, & le mal appellé diuin, le tourmentoient. Ie viens à la fuite de tes impertinences.

Le Roy qui luy accorda autrefois le pardon de plus de quarante mille coulpables, n'a peu obtenir d'elle la grace d'vn innocent ; & celuy qui eft venu au bout de l'obftination des rebelles, & qui n'a rien attaqué qu'auec fuccez, a prié fa Mere inutilement. Ce que ie peux repliquer à ce vilain difcours, & à ces belles paroles, eft, qu'ayant remarqué dans ton liure du Prince, que tu as mis le nez dans celuy de Dieu, ou que tu en as ouy parler; i'ay iugé, que fi tu l'auois leu tout entier, tu aurois peu apprendre, que faint Paul eftimant la grace que
1. Tim. 1. Dieu a fait aux pecheurs, a dit par humilité: *En-*

tre leſquels ie ſuis le premier. Le Cardinal ſe doit mettre à la teſte de ceux qui ont receu l'abolition du Roy, ſi elle a eſté donnée pour les affaires d'Angers, qui furent de ſon inuention & de ſa conduite: s'il y a eu quelque crime qui aye merité vn pardon, il le priſt auec les autres; & comme le chef, ainſi qu'il arriue aſſez ſouuent, il euſt cet aduantage, qu'il receuſt par deſſus vne grande recompenſe, pour monſtrer que les pechez, que tu confeſſes pour luy, ont eſté ſi heureux, que non ſeulement il en a eu l'abſolution, mais la benediction; & que là où les autres ont reſpandu & perdu la pourpre de leur ſang, il a recueilly & gaigné celle qui a teint l'habit qu'il porte. Voila vn des plus beaux traits de viſage de cette innocence, que tu nous depeints comme belle pucelle dans le tableau qui nous repreſente comme vne furie horrible, l'opiniaſtreté de la Royne, que le Roy n'a ſceu vaincre, ny la raiſon conuaincre, ſi on croit tes impoſtures. Mais ſi on recherche la verité, on trouuera que S. M. ayant deſiré que la Royne ſa Mere eſcoutaſt le Cardinal, & luy teſmoignaſt qu'elle vouloit oublier les iuſtes ſuiets qu'il auoit donné à ſes plaintes; elle a fait tout ce que le Roy a deſiré, & le Cardinal n'a rien accomply de ce qu'il auoit promis: il en perdit la ſouuenance en ſortant du cabinet de la Royne, & reprit à la porte de celuy du Roy les artifices deſquels il ſe ſert ordinairement. Pour ioüer ſes vieilles pieces, & en inuenter des nouuelles, il changea la honte qu'il auoit eu de ſa faute en rage de l'auoir confeſſée; & ſe repentant de ſa penitence, il im-

portuna le Roy de presser la Royne sa Mere de reprendre ceux qu'elle auoit fait retirer de son seruice: S. M. iugea que cette priere estoit fort inciuile, & blasma celuy qui l'auoit faite. De sorte, que le Cardinal, qui nous veut representer l'ame de la Royne comme vne place inexpugnable à la raison, & aux prieres du Roy; a trouué que S.M. auoit resisté aux attaques qu'il a voulu faire contre la Iustice & Bien-seance: mais en fin le Roy a esté forcé par toutes les calomnies que le malin esprit a enuoyé au secours des imposteurs, pour tascher de ruiner les deux grandes ennemies des Fauoris, qui sont la Nature & la Vertu.

Tu dis, *que ce n'est pas offenser la nature de ne pas abandonner la vertu.* Nous ne traitons pas de leurs droits; nostre question est du fait: nous sommes asseurez, que le Roy & la Royne sa Mere sont de tres bon naturel; mais nous ne demeurons pas d'accord que le Cardinal soit vertueux: nous croyons le contraire de ce que tu soustiens, & disons que l'artifice & le vice l'ont emporté sur la Nature & sur la Vertu: si ces deux grandes puissances cedent pour quelque temps, en fin elles triomphent de la violence & de la finesse. Le Sang de France peut estre vn peu alteré par la chaleur de la colere, ou par la froideur de l'auersion, mais il ne sçauroit estre corrompu: il se remet en son temperament par sa propre force, & il boult contre ceux qui l'ont voulu eschauffer contre soy mesme.

Tu es conuaincu d'insolence & impieté, lors que tu dis, *que ce n'est pas pecher contre la reuerence*

maternelle que de ne point violer l'amitié. Tu traites auec eſgalité le Roy & le Cardinal par le mot *d'amitié*: celuy qui a voulu gaigner le deuant ſur les Princes du Sang, s'eſt deſia mis à coſté de ſon Maiſtre; & dira dans peu de temps, comme le Cardinal d'Yorck, *Moy, & mon Roy.* S. M. ne doit pas ſouffrir que le nom d'vn ſuiet aille à l'eſgal du ſien, ce que Tacite dit eſtre tres dangereux; & ailleurs il aſſeure, que Granius Marcellus fuſt accuſé du crime de leze Maieſté, pour auoir eſleué ſa ſtatuë plus haut que celle des Ceſars.

Tu nous veux perſuader, que S. M. a imité noſtre Seigneur, lequel parlant de ſes Diſciples, les appelle *ſa Mere & ſes Freres*; ayant dit, *que celuy qui fait ſa volonté, eſt ſon Frere, ſa Sœur, & ſa Mere, qu'il a penſé que les Roys ne deuoient pas conſiderer en telle ſorte la proximité qu'ils n'ayent eſgard à l'affection; & que pour regner, ils ont veritablement beſoin d'alliances & de parens, mais qu'ils ne ſe peuuent paſſer de ſeruiteurs & d'obeiſſance.* Cette application ne peut eſtre ridicule qu'elle ne ſoit impie, puis que tout manquement de reſpect que nous deuons à la parole de Dieu, eſt vne eſpece de blaſpheme. Le Sauueur du monde parloit de ſes SS. qui n'auoient point d'autre regle que ſes cõmandemens, ny d'autre amour que pour luy; qui ont honoré parfaitement ſa S. Mere, & qui auoient en leur compagnie les couſins de leur Maiſtre, qu'ils aimoient grandement. Tu employes cette leçon, pour monſtrer que le Roy doit, au preiudice des ſiens, conſeruer vn ſeruiteur, qui n'a point de viſée que celle de ſon ambition; qui

Matt. 12.

n'a rien a cœur que ſes intereſts; qui empriſonne la Mere, & chaſſe le Frere de ſon Seigneur. Tu dis, que *le Roy ſe paſſera plus facilement de ſes plus proches, que de ſeruiteurs & d'obeyſſance.* Monſtre nous que les ſiens ayent eſté infidelles : as-tu prouué contre eux quelque choſe qui doiue faire preferer la bien-veillance à l'amour? où ſont les pieces ſur leſquelles vous pretendez de faire perdre ſon procez à la nature? Puis que vous entreprenez de vous ſeruir de la parole de Dieu, ſouffrez que ie vous allegue cette maxime, *que*
Mat. 10 *le valet n'eſt point par deſſus le Maiſtre.* Pour renuerſer cette loy, il faut dire : *Vous voila donc Monſeigneur maintenu par la neceßité de vos ſeruices, & par les intereſts de l'Eſtat ; vous voila au deſſus des vents, & de la tempeſte.* Donc le bras de Dieu a eſté accourcy & affoibly depuis qu'il l'eſtendit pour preſenter ce grand Cardinal à la France, & qu'il l'a roidy pour le maintenir : donc cet Archiminiſtre eſt l'Athlas qui porte le Ciel, qui nous accableroit, ſi ſon Eminence auoit retiré ſes eſpaules: donc c'eſt l'ame generale qui nous fait viure, l'air que nous reſpirons, le Soleil qui nous eſclaire, l'influence qui conſerue l'Vniuers, qui retourneroit à ſon chaos, ſi Dieu l'auoit eſteinte. Si ce Geant de l'Eſtat auoit ſon œil creué, la France ne ſeroit qu'vne lourde maſſe de chair : ſi cette clef tomboit, toute la voûte iroit en ruine: ſi ce bouclier, qui couure le Roy dans les Theſes ſcandaleuſes que nous auons veu, eſtoit fauſſé, noſtre grand & inuincible Monarque ſeroit vaincu : & ſi vn coup de vent emportoit ce Gouuernail, noſtre Vaiſſeau ſeroit le ioüet des

vagues

vagues & des vents; là où par la conduite de cet admirable Admiral (qui ne fut iamais ſur la mer) nous allons à vogue rancade; & celuy qui tient le timon, *eſt au deſſus des orages & des tempeſtes.* Il iouyt donc de la tranquilité de ceux qui ſacrifioient ſur le ſommet du mont Olympe: il eſt comme les Dieux qui eſtoient ſpectateurs ſans compaſſion, & ſans crainte des combats qui ſe faiſoient autour de la ville de Troye. Se peut-il faire que Dieu dõne tant de repos à ceux qui troublent ſon Egliſe, qui renuerſent les Royaumes, ruinent les peuples, font gemir tant de payſans, pleurer tant de vefues, languir tant de petits enfans, empriſonner tant d'innocens, & bannir tant de malheureux? Cette Marmotte dort auſſi profondement dans ſes filets, comme elle faiſoit en ſon giſte: ce Samſon, qui eſt ſur le ſein de la Fortune, n'a point d'apprehenſion, ny des ciſeaux de cette infidelle, ny des cordes de ſes ennemis: & ce Siſara repoſe ſans remors de conſcience qui luy perce les temples, parce que la proſperité l'a aſſoupy auec la douceur de ſon lait. Diſons pluſtoſt, que celuy que tu loges au plus haut du bonheur, ne peut ſans vertige ietter les yeux ſur le plan duquel il eſt monté: il croit ſans doute, que tous ceux qui le regardent, le mirent pour l'abbattre; & il s'imagine, que le ſommet qu'il embraſſe, branle, parce que ſon cœur tremble cõtinuellement au bruit des fauſſes & des veritables allarmes. Celuy que tu veux aſſeoir *au deſſus des vents*, les marque tous auec la baguette qu'il tient en la main, comme faiſoit l'homme qui eſtoit au plus haut de la tour de

Vitruue. Cette statuë touchoit sur le vent, qui estoit à l'opposite de celuy qui souffloit: on doit dire le mesme du Cardinal, qu'il fait tousiours paroistre le contraire de ce qu'il pense. Ce n'est pas vne si petite cõtrainte, qu'on puisse, sans flatterie, estimer tres heureux celuy qui est en ce miserable estat, plustost suspendu qu'assis; agité qu'arresté; & qui ne pouuant estre abattu que par vn seul coup, cent mille qui le menaçent, luy donnent plus d'apprehensions, que ne luy fera de mal celuy qui les finira toutes.

Apres cela dis tant que tu voudras: *Les plaintes qu'on a fait contre vous, n'ont fait qu'asseurer vostre Maistre, que vous estiez plus à luy qu'on ne desiroit.* Tu as grand tort de blasmer la Royne, d'auoir quelque regret de ce que le Cardinal sert le Roy (comme tu crois) auec affection & fidelité. N'est-ce pas cette bonne Princesse qui l'a donné à S. M. auec intention qu'il la seruist comme il a deu faire? n'est-ce pas elle qui a surmonté l'auersion du Roy? n'est-ce pas elle qui a gagné ceux qui s'opposoient à son entrée dãs les conseils estroits? n'est-ce pas elle qui en a respondu? qui est la caution qui soit marrie quãd on la descharge, & qui se fasche lors que le principal debiteur paye? qui est la personne si folle qu'elle se resiouysse, apres auoir presenté vn valet, lors qu'on luy reproche qu'il a ietté dans vne maison vn espion, vn traistre, ou vn larron? crois-tu pouuoir persuader que la Royne seroit affligée, si elle voyoit son Roy, qui est son Enfant, fort content du seruiteur qu'il a receu de sa main?

Ce qui vient en suite, est encore plus extraua-

gant : *Ie ne doute point que vous ne pleuriez l'infortune d'vne Maiſtreſſe, que vous auiez conduite par vos ſeruices au dernier degré de la felicité.* Nous auons ſceu ce que l'inſolence a fait dire au Cardinal, & nous auons remarqué ce que la violence luy a fait faire. Nous ſçauons que l'homme vertueux adiouſte au bien fait, & oſte tout ce qu'il peut à l'iniure; & nous auons veu que ſon Eminence a eſtouffé mille graces, pour faire viure trois paroles vn peu rudes. *Pour ſes larmes*, s'il en a verſé, nous ſommes aſſeurez, que la rage de n'auoir point acheué les maux qu'il a fort auancé, les tire pluſtoſt que le deſplaiſir de les auoir commencez. Il ne peut deplorer comme *infortune* ce que ſon deſſein a produit : on n'appelle pas malheur l'affliction qu'on procure : ce qu'on nomme accident, vient d'vne cauſe qui n'a point de conſeil. Tu voudrois perſuader, que les embuſcades des voleurs & les coups de foudre viennent d'vn meſme principe. Perſonne ne peut croire, qu'vne pierre qui aſſomme vn paſſant, eſtant abbattuë par vne tempeſte, ſoit vn rencontre ſemblable à l'arquebuzade d'vn ennemi qui tuë par vne feneſtre. Le Cardinal n'a iamais ſerui d'Eſcuyer à la Royne; pour la conduire au palais de *Felicité*; mais il y eſt allé à la ſuite de ſa Maiſtreſſe. Tu es mauuais Philoſophe, lors que tu prens l'effect pour la cauſe; & tu es inſenſé, lors que tu t'imagines qu'vne Princeſſe grande par ſon extraction, par ſon Mariage, par la Naiſſance du Roy, par ſes autres Enfans, par les Alliances qu'elle a fait, & ſur tout par ſa conduite & ſa vertu, n'aye peu eſtre heureuſe que par le moyen

d'vn homme qu'elle a tiré de la misere. L'oubliance de la condition en laquelle on l'a trouué, & des bien-faits qu'il a receu, luy a donné tant de presomption, qu'il croit auoir en main la baguette de Moyse, auec laquelle il chasse les tenebres & ramene le iour; ou la houssine de Mercure, qui iette les ombres dans les tenebres des enfers, & les fait sortir pour reuoir la lumiere du Ciel: ou qu'il a trouué l'anneau de Giges, auec lequel il rend visibles & inuisibles ceux ausquels il le preste: ou qu'il enuelope & déuelope les personnes, comme faisoit Venus son Enée. Ainsi ou ce saint Prophete, ou ce faux Dieu, ou ce Roy fabuleux, ou cet esprit de desbauchée, donne & oste la felicité, quand bon luy semble: il a apporté le bonheur quand il a voulu à la Royne, & l'a raui quand elle l'a faschée. En fin, Balsac qui a entrepris de renuerser toutes les creances anciẽnes, & qui nous veut descouurir dans ses escrits vn monde nouueau, s'est imaginé qu'il auoit assez d'eloquence, pour nous persuader que ce n'est pas la Royne Mere du Roy qui a auancé le Cardinal, mais que c'est le Cardinal qui a auancé la Royne Mere du Roy.

Tu dis vne chose, sur laquelle tu pourras estre desaduoüé: *Ie m'asseure que vous voudriez estre mort à la Rochelle, puis que iusques là vous auez vescu dans la bien vueillance de la Royne.* Le Cardinal ne fait pas si bon marché de sa vie, & ne l'estime pas si peu de chose, la faisant si bien garder, qu'il la voulust perdre par complaisance. Par ta foy, crois-tu que cet homme, qui est pressé de sept ou huict Capitaines, Lieutenans, Enseignes

& Exempts, qui ont des pistolets dans leurs poches, & des dagues dans les chausses, qui porte vne cotte de maille, qui a fait armer sa litiere & son carrosse, & qui craint comme vn tyran, voulust perdre cette vie delicieuse & orgueilleuse pour cette pauure & miserable Maistresse, à laquelle il la voudroit oster s'il pouuoit ? Mais penses-tu que la bien veillance de cette Princesse aye abandonné le Cardinal apres la prise de la Rochelle ? Personne ne porte enuie à vn bien qu'elle a desiré & auancé, comme a fait la Royne Mere la reddition de cette place : outre cela elle recognoist que le Cardinal ne l'a point forcée; c'est le courage & la conduite du Roy, auec la puissance de son Estat, qui l'ont contrainte de se rendre. De sorte, que si la Royne enuioit cette gloire au Cardinal, elle fondroit son enuie sur vn bien, auquel elle a plus de part que luy ; ce qui seroit vn grand tesmoignage de folie : son Eminence a fait assez de mal recognu, & fait paroistre assez d'esclat de vanité, qui donneroient iuste suiet à la haine, & à la ialousie, si on en vouloit auoir contre luy.

Tu as voulu finir par l'esperance que tu donnes au Maistre de ta plume, en disant, *que Dieu dissipera vn iour ces nuages, & ennuoyera à la Royne des plus equitables pensées de la fidelité du Cardinal.* Nous attendons que le Ciel dissipe les broüillars qui couurent la France, & que le Soleil de Verité & de Iustice escarte les tenebres du mensonge & de la confusion ; mais ce beau iour ne doit pas estre desiré par le Cardinal, s'il ne le veut employer pour pleurer les fautes que cette Lumie-

rè & le repos luy feront voir, pourueu qu'il vueille ouurir les yeux, & chercher la tranquilité qu'il rauit à autruy, & à soy mesme.

Tu as tort de dire, que *les pensées de la Royne seront plus equitables*: comme si elles auoient esté ou pouuoient estre iniustes. On ne la peut accuser que d'auoir eu trop de bonté, qui a prouoqué les iniures d'vn ingrat, lors qu'elle deuoit esmouuoir sa recognoissance. Si le Cardinal auoit souffert quelque iniustice, on diroit que Dieu le punit pour celles qu'il a fait: mais iusques à present il a esté plustost en possession d'en faire, qu'en estat d'en receuoir. Il ne sera pas aussi l'obiect de la vangeance de celle qui n'en veut point prendre sur sa personne, qu'elle a mis à couuert sous la pourpre de l'Eglise; ny sur ses biens, parce que la Royne ne destruit pas ses ouurages, & ne demande pas ce qu'elle a donné. Il est vray, qu'elle seroit bien aise que ces auantages que le Cardinal a ioint, auec celuy de l'authorité qu'il a pris, n'eussent pas la puissance de continuer les desordres que nous voyons: ils sont venus si auant, que si on ne les arreste bien tost, il n'y aura que les miracles qui nous en puissent tirer. Le Ciel reserue au Roy la gloire d'auoir fait cesser les maux de son Estat, nous esperons que LOVYS LE IVSTE rendra Iustice à l'Eglise de Dieu & à la Royne, qui sont deux Meres, desquelles il est le premier Fils.

Ta conclusion est merueilleuse, & n'a pas besoin d'vn grand examen pour faire voir la legereté de ton cerueau; qui en se loüant, se condamne; & en s'excusant, s'accuse. Il est vray que c'est

ton ordinaire, n'ayant iamais fait eſcrit ſans apologie. Voicy tes paroles: *Ie ſçay bien que ie ſuis bon François, & que i'aime extrémement mon Pays, mais ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique, ny ſi ie cognois aſſez nos affaires : ſans doute i'ay plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience.* Balſac s'imagine, que le Cardinal & luy ſont les deux meilleurs François du Royaume ; parce que l'vn pretend au Royaume des peuples François, & l'autre à l'Empire des Eſcriuains François; mais ie ne cognois pas deux plus mauuais Gaulois, que ceux qui irritent l'vn par ſes actions, & l'autre par ſes eſcrits, tous les eſtrangers & les citoyens pour les porter à vne guerre ouuerte, & à vn ſouſleuement. Ils croyent obliger leur Pays en y mettãt le feu, pourueu que la clarté qu'il produira face eſclatter la gloire de ceux qui l'ont allumé, ou qui penſent en acquerir en l'eſteignant. On iugera de là, ſi c'eſt *par amour* que le Cardinal veut embraſſer la France par les deux mers; ſi c'eſt auſſi par amour que Balſac flatte ſes playes, au lieu d'aduertir qu'il eſt temps de ſe mettre en eſtat de les guarir, deuant que la gangrene oblige au retranchement des membres qui ſont deſia noirs & enflez : ne rompons pas la teſte en charlatans à ce pauure malade, mais ordonnons luy quelque bon remede.

Balſac eſt plaiſant, lors qu'il dit; *Ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique*, luy qui entreprend de traicter du Prince, qui eſt le chef, l'ame & la loy viuante de la Police. Il a ſuiet de ſe defier de ſa ſcience, puis que ſans colere ny enuie nous

pouuons dire, que iamais homme n'a plus malicieusement, ny plus bassement, ny plus legerement traicté cette matiere.

Ton liure commence par vne entrée de balet, & finit par vne retraicte de furie, n'estant rien qu'vn amas de pieces mal attachées, vn habit de diuerses couleurs grossierement cousu; & vn escrit, dans lequel tout ce que tu as sceu & ouy dire de diuerses choses a esté non pas rangé, mais ietté. Encore que le stile soit assez coulant, il n'y a rien de plus forcé ny de plus interrompu par digressions que ton ordre: on ne remarque aucune definition ny diuision des vertus necessaires à vn Souuerain, mais vn perpetuel mespris de tous les Autheurs anciens, & de tous les Monarques, auec vn tesmoignage de presomption insupportable, accompagné d'hyperboles ou hyperbates foles & impies, & de metaphores extrauagantes, qui sont les plus riches ornemens de ton discours. Ie peux asseurer, que hors du pourtraict, du nom & des loüanges du Roy, qui pouuoit & deuoit estre plus iudicieusement estimé, si on auoit retiré ces trois choses dignes d'vn tres grand respect, ie croirois qu'vn homme d'Angoulesme nous auoit voulu d'escrire Angouleuent, qui estoit Prince d'vn Pays, dans lequel tu pouuois estre Secretaire de ses commandemens.

Angouleuent estoit vn fol de Paris, qui se faisoit appeller le Prince des sots.

Tu as raison de te defier *du peu de cognoissance de nos affaires*. Si tu en sçauois autant comme le Chancelier de Sillery, Monsieur de Villeroy, & le President Ianin, tu ne cornerois pas la guerre pour faire plaisir à celuy qui est en cette belle hu-

meur de la mettre par tout. Il ſçait que dans la tranquillité de la Paix, on verroit & on arreſteroit ſes deſſeins, qu'il veut cacher & auancer dans les confuſions.

Tu dis que tu as *plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience.* Ce que tu fais, ne vient ny du courage ny du zele ; encore que ces deux choſes ſans prudence ſoient temerité & folie. Mais on peut dire auec verité, que tu as plus de vanité que de capacité, plus d'effronterie que de ſcience, & plus de caquet que de raiſons: tu es vn orféure qui as bruny ton ouurage auec vn peu de mercure ; & tu es vn Peintre, qui pour faire eſclatter tes couleurs, as employé du vernis qui les a toutes meurtries. Tu as comme le chardonneret vne iolie voix, auec des plumes de toutes couleurs, & rien plus, tu fais peu de beſongne, & mauuaiſe, en beaucoup de temps : ta façon d'eſcrire laſſe ſouuent la foibleſſe de ton eſprit: tu ferois plus de chemin, & plus ſeurement, ſi tu n'allois que le pas ; mais Balſac n'allant qu'à balſades, auec ſon ſtile ſautelant, il ne ſe faut pas eſtonner s'il eſt bien toſt hors d'haleine.

Ce qui me fait bien eſperer de ton amendement, eſt, que tu recognois vne partie de tes fautes auſſi toſt que tu les as faites; & qu'ayant rapporté toutes les pieces de ton ouurage, tu as apperceu ſa difformité, qui ne paroiſſoit pas tant deuant qu'elles fuſſent aſſemblées. Cela t'a obligé à faire vne Apologie dans l'Aduertiſſement au Lecteur, & dans les 2. lettres qui ſont à la fin de ton Liure: ainſi tu te defens deuant que d'eſtre

accusé. Il me semble que tu ferois mieux de changer ce qui est defectueux, que de l'excuser: & il seroit plus sagement fait, de supprimer des mauuais escrits, que d'en faire imprimer d'autres pour les soustenir. Sans faute tu te verras attaqué par beaucoup d'endroits sur ton Traité du Prince : il n'y a rien qui puisse resister que les loüanges du Roy; encore ce grand Prince te dira ce qu'vn bon Roy disoit de Dieu à ses amis flatteurs: *Il n'a pas besoin de vostre mensonge.* Il y a tant de belles veritez à dire de luy, que c'est faire voir qu'on ne les cognoist pas, de se seruir de menteries. Que deuiendra ce fier Roland, si ce braue Oger ne luy sert de second ? Il ne le fera point sur tout, apres que tu as offensé auec la Mere de ton grand Roy les Meres de ta petite science, qui sont les Vniuersitez; & que tu as en mesme temps ietté de la boüe dans la source de la vie de ton Maistre, & sur la face de ceux qui ont esté tes Maistres. Ces imprudences sont les premieres peines de ton orgueil, & les marques les plus certaines que nous ayons de ton aueuglement. La fortune passera, la Nature demeurera; le mensonge perira, la Verité triomphera; la prosperité sera affligée, l'affliction sera consolée; & le superbe s'esleuera, iusques à ce que Dieu soit exalté en l'abaissant. Balsac ne sera pas trõpé, car il croit que cela arriuera: il ne sera pas deshonoré, ne pouuant estre plus infame qu'il est ; & il ne sera pas deschargé par l'impression de la fueille qu'il a retenu, & dans laquelle (à ce qu'il dit à ses amis) il a defait tout ce qu'il a fait pour le Cardinal de Richelieu. La plus douce

Iob 13:

[illegible] ieur [illegible] a [illegible]ment [illegible] fendu Balsac.

penitence qu'on te puisse ordonner, sera de t'obliger à corriger tes œuures au lieu où elles ont esté faites ; de conuertir ta solitude volontaire en vn bannissement forcé , & de te condamner à estre trempé trois fois dans la Charante , comme on faisoit anciennement dans la Saone ceux qui auoient recité des mauuais escrits en l'assemblée des sçauans hommes, qui se faisoit tous les ans à Lyon. A Dieu.

Palleat vt nudis pressit qui gressibus anguem, Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.



LA
VERITÉ DEFENDVE:
ENSEMBLE
QVELQVES
OBSERVATIONS
SVR
LA CONDVITE
DV
CARDINAL
DE
RICHELIEV.



AV SAGE LECTEVR.

Nous auons retenu quatorze mois cette responce, ayant mieux aymé laisser nostre reputation engagée, que d'esloigner vn accommodement qu'on fit esperer il y a vn an. Le Cardinal de Richelieu a iugé que nostre paix seroit contraire à sa fortune, & nous a fait vne plus cruelle guerre: il a voulu qu'on fist vn grand volume de toutes les iniures que ses Escriuains auoient dit à la Royne Mere du Roy, & à Monseigneur Frere vnique de S. M. & que le sieur du Chastellet y adiousta vne Preface plus infame que ne sont tous ces petits libelles. Nous auons recognu que nostre prudence ne produisoit point d'autre effect que de rendre le men-

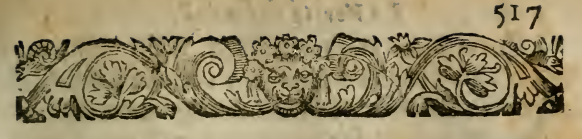
ſonge plus hardy, & auons creu, que la conſcience & la raiſon vouloient qu'on arreſta cette inſolence. Si le Cardinal de Richelieu ſe contentoit de ſe faire loüer par des corrompus, les bons eſprits ſe mocqueroient des ſottes loüanges qu'on luy donne, & ſes ennemis ſe reſioüiroient de ce que les flatteurs auancent ſa ruine: mais lors que ces frippons calomnient tous ceux qu'il a offenſez, & taſchent de prouuer que les eſlans de ſes paſſions ſont des effects de ſa raiſon, ils doiuent attirer les iuſtes defences de ceux qui ſont mal traitez dans leurs eſcrits. Celuy qui ne croit pas eſtre innocent, ſi la Royne Mere du Roy n'eſt coulpable, merite non ſeulement d'eſtre chaſtié, mais il oblige l'Aduocat de cette grande Princeſſe de fournir des reproches contre ceux qui l'accuſent, & contre les teſmoins qu'ils produiſent. Si les paraſites du Cardinal ſont des chiens qui leſchent celuy qui tient en ſa main droite le baſton qui les menace, & leur preſente auec la gauche le pain

pour

pour les amuser contre ceux qu'il veut faire mordre ; qu'il considere que nous ne craignons point ses coups estans en lieu de seureté, & que nous n'abbayons pas apres ses biens, luy ayant abandonné les nostres. Nous l'auons prié souuent de commander à ses Escriuains de se taire : nous serions tres aises de n'estre point contraincts d'effacer ses loüanges, en lauant les blâmes qu'il nous donne ; ce qui ne se peut faire autrement, à cause du meslange qu'il a fait. Nous ne voulons pas vser de violence ; nous ne pouuons auoir la Iustice : il ne nous reste qu'à nous deffendre auec les mesmes armes qu'on employe contre nous. Il est raisonnable que nous en ayons le choix, puis que nous sommes appellez. Les François qui sçauent & pratiquent cette regle dans leurs combats, ne le trouueront point estrange: toute la terre iugera que nous sommes fondez en raison, & chacun déplorera la misere de nostre siecle, qui voit ce qui n'a

iamais esté veu, qu'vn homme esleué par les bien-faits de la Royne, entreprent de la calomnier impunément dans le Royaume de son Fils; & qu'il est si effronté de faire debiter ses impostures dans tous les Pays, où regnent les Enfans & Parens de la plus grande Princesse du monde. *Sage Lecteur, si la rigueur du temps oste la liberté à tes paroles, ie suis asseuré qu'elle n'estouffera pas la iustice de tes sentimens.*





LA VERITÉ DEFENDVE.

PErsecuter les exilez, calomnier les morts, oster la reputation apres qu'on a raui les biens & la vie, dire des iniures aux miserables, se mocquer de ceux qui souffrent, & se couurir de sa puissance pour mesdire sans preuue, sont les plus estranges effects de la tyrannie; & c'est à quoy s'occupent ceux qui veulent plaire au Cardinal de Richelieu. Il n'a pas laissé de recognoistre, que les violences luy reüssissent mieux que les mesdisances; & que les ministres de sa colere sont plus ardens executeurs de ses volontez, que ses Escriuains ne sont habiles flatteurs de ses vanitez. Il a veu aussi, que si la foiblesse de ceux qu'il a affligé, a esté contrainte de ceder à son pouuoir absolu, leur vertu a trouué en ses apologies tous les auantages qu'on tire de la verité defenduë par vne personne genereuse, & bien instruite. Il y a vn an que ces considerations le porterent à arrester les libelles de tous ceux qu'il payoit, pour faire des inuectiues contre la Royne Mere du Roy, & Mon-

ſeigneur Frere vnique de S. M. Il fiſt bien, car outre que tous les hommes vertueux diſoient que ces diffamatiōs eſtoient indignes d'vn Chreſtien, les gens d'eſprit iugeoient qu'il ne gagnoit pas le procez par eſcrit. De l'autre coſté celuy qui a pris la plume pour ſouſtenir l'Innocence, & détromper l'ignorance ; s'eſtoit tenu dans la la modeſtie, ayant touſiours creu que c'eſtoit vne petite vangeance, d'attaquer auec des paroles picquantes ceux qui nous pourſuiuent auec des cruelles actions. Nous eſperions de conuertir le Cardinal, en le ſouffrant : & nous craignions de le rendre plus meſchant, en luy reſiſtant : nous auions auſſi quelque apprehenſion d'endurcir ſon front, en le battant trop ſouuent ; & auons voulu taire les plus enormes de ſes crimes, pour luy laiſſer quelque pudeur. Nous ſçauons que l'effronté n'a plus de honte de faire ce que tout le monde cognoit : nous voulions traiter doucement ce furieux, & auons eu peur que ſon deſeſpoir ne perdit le Roy que nous aimons, & le Royaume que nous deſirons de cōſeruer. L'homme aduiſé n'effarouche iamais vn ſinge, qui ſe ioüe auec des choſes precieuſes & fragiles : il ne faut pas faire ſemblant de le regarder, afin qu'il les remette en leur place, apres que ſa fantaſie ſera paſſée. Ainſi nous eſperions, que la conſtance & la prudence de noſtre bonté ſurmonteroit l'opiniaſtreté & la folie de ſa malice ; & nous croyons, que les ſerpens qui nous auoient mordus ſi ſouuent, n'auoient plus de dents, ny de venin. Le ſilence que la crainte cōmandoit au Cardinal, & la vertu à la Royne, faiſoit croire que

les affaires prendroient le chemin de la douceur, lors que nous auons senti vne aigreur extréme dans vn ouurage, qui a esté dressé par le cõmandement & sur les memoires du Cardinal. Le tiltre est : *Obseruations sur la vie & condamnation du Mareschal de Marillac.* L'autheur a pris son pretexte sur vn escrit composé pour la descharge du Mareschal ; mais il n'en parle que fort peu,& sur la fin de son discours. La plus grande partie du libelle est employée pour blasmer la conduite de la Royne Mere du Roy. Les plus moderez ont creu que cet escrit meritoit vne responce. Les Theologiens ont dit que Dieu nous obligeoit à la faire ; & les bons seruiteurs du Roy ont iugé qu'elle estoit necessaire.

Il est vray, que celuy qui supporte trop patiemment les iniures des impudents, en prouoque des nouuelles ; que c'est vne œuure agreable à Dieu d'arrester leur peché. Si la trop grande bonté de la Royne est la cause du mal qu'elle souffre, sa trop grande patience ne doit point attirer les calomnies qu'on seme dans tout le monde. Si S.M. veut sacrifier toutes les iniures qu'on luy dit, elle doit effacer auec soin ce qui peut reiallir sur le Roy, sur Monsieur, & sur trois grandes Princesses: parce qu'elle ne peut disposer de la gloire que Dieu a donné à leur Naissance. La Royne se doit deffendre, & ses Enfans la doiuent vanger ; pour ietter dans l'esprit des Fauoris, qui viendront apres le Cardinal, l'apprehension de perdre le respect enuers les Meres de leurs Maistres. Si c'est vn deuoir des gardes du Roy, de s'opposer aux attentats que

des parricides font sur sa personne sacrée, ceux qui sçauent escrire sont obligez de faire voir les entreprises que les insolents font contre sa reputation. Ce qui nous rend hardis, est que nous defendons la verité contre le mensonge, la Mere de nostre Roy contre vn seruiteur ingrat, & la plus grande Princesse du monde contre le plus petit calomniateur. Si le Cardinal se plaint, qu'en parant du poignard, nous luy portons quelque coup d'espée ; il apprendra, s'il luy plaist, que c'est l'ordre des combats. Il est assez iniuste en toute autre chose, sans prendre cet auantage de frapper sans estre en danger d'estre touché. Il est bien armé, mais il contraint ceux qu'il a mis en chemise de chercher les deffauts de ses armes. S'il est plus fort que nous en places & en gardes, nous sommes plus forts que luy en ce que pour les choses qu'on dit à sa loüange, il doit auoir des tesmoins qui soient plus gens de bien que le sieur Hay ; & que celles qu'on dit contre luy sont desia prouuées, estant non seulement cognuës mais ressenties.

Il faut aussi confesser que nous auons vn grand desauantage : c'est que nous combattons contre deux desesperez. Le premier est le Cardinal, qui a commandé qu'on fist ce dernier escrit contre la Royne Mere du Roy, & les Marillacs, parce qu'il est tourmenté par deux furies, qui s'appellent *Ingratitude & Cruauté*. Celle là luy a fait iuger des ressentimens de la Royne par les remors de sa propre conscience : & celle-cy luy representant tousiours le sang innocent qu'il a

respandu en forçant la peur ; ou corrompant l'auarice de treize Iuges ; il cherche des hommes qui appaisent ces puissans demons, qui sont les deux bourreaux de sa vie. Ce Saul ainsi tourmenté, n'a pas trouué vne harpe de Dauid, mais plustost vn enragé prophete de Baal, qui se deschire & descoupe soy mesme. C'est vn autre desesperé par ses crimes qu'il a rendus aussi publics que * la Nepueu sa desbauche. C'est vn nommé *Hay*, qui est hay de Dieu & des hommes. Vn Iuge concussionnaire, vn corrompu Commissaire, aux gages de toutes les tyrannies, & valet des faueurs, contre lesquelles il se rend denonciateur ou tesmoin ; ou recherche d'estre rapporteur, lors qu'elles sont tombées en disgrace. Il a fait autrefois l'office d'Aduocat general dās vn Parlement; il conuertissoit le barreau en theatre de charlatan : ses plaidoyez n'estoient que des satyres : elles firent fondre sur luy vne gresse de coups de bastons, qui ne le rendirent pas plus sage, mais l'obligerent de quitter son pays, pour venir raffiner sa malice dans la Cour. Il y a vescu en reputation d'vn homme qui fait profession d'impieté & de trahison, & mestier de bouffon & de frippon. L'impieté luy donna l'inuention de souffler par vne salbacane à l'oreille d'vne fille de bonne maison, & assez riche heritiere, *Aime Hay*. Encore qu'il y eust de la contradictiō en ses paroles, la Damoiselle espousa le cousin de cet Escriuain, & mourut de regret quelque temps apres. La trahison luy fist adorer le credit de Madame de Pisieux, & apres sa disgrace demander auec instance la commission de faire

* *La Nepueu femme à Paris extrémement effrontée.*

le procez à son beau pere, & à son mary: il suborna des tesmoins contr'eux, & changea les depositions: nous auons ouy les plaintes du President de Belieure sur ce suiet. Son esprit porté à la mesdisance, l'a rẽdu autheur des plus infames & sanglans pasquins, qu'on aye veu depuis dix ans. Il a souuent imité les saintes & simples proses du Missel de Paris, pour faire des satyres profanes & malicieuses, dans lesquelles il n'a point espargné ceux qui le receuoient à leur table. La corruption luy a fait prendre part dans toutes celles du temps, & chercher l'occasion de profiter dans tous les changemens. Il brigua d'estre adioint au commissaire des Estats de Bretagne l'an 1627. la friponnerie qu'il fit, meritoit plus iustement vne potence, que tout ce qu'il impute au Mareschal de Marillac le moindre blasme. Ceux qui le cognoissent, iugent que le gibet n'a point encore perdu les pretentions qu'il a sur luy, aduoüent qu'il y a quelque chose en son visage qui marque ce logis, & que ses inclinations le cõduisent là. Le sieur Beautru, pour se defaire d'vn enfant trouué qu'on luy a voulu donner, & qui s'appelle, *Les vers aux absens*, dit hautement, que celuy qui vient d'escrire en prose, a composé autrefois en poësie cette puante satyre, qui appelle par derision *puissante Epiphanie* la Mere ou belle Mere de trois Roys. Elle attend l'estoille qui les illumine; & qui en esclairant la verité, fera voir & payer celuy qui est l'autheur de ce rencontre. Ceux qui aiment mieux vn bon mot qu'vn bon ami, & qui preferent vne raillerie au repos de leur vie, ne considerent pas

que les choses de ce monde sont semblables à la statuë de l'Isle de Chio, laquelle paroissoit riante d'vn costé, & pleurante de l'autre. Ils ignorent que le Sage a dit, que *les grandes tristesses suiuent ordinairement les ioyes excessiues*: que Dieu perd les heureux insolens, & sauue les miserables patiens auec peu de chose; & que le mesme instant qui fait la felicité mal-heureuse, fait bien-heureuse l'infelicité: pour faire ces changemens, il ne faut qu'adiouster ou oster vne syllabe. L'homme qui ne regle point ses actions par cette pensée, qui s'engage trop auant dans le party de la prosperité, & pousse rudement la misere, fait paroistre qu'il n'est pas sage. Si l'Orateur Ciceron eust pensé que la fortune pouuoit changer, il n'eust pas trauaillé pour acquerir la reputation que luy donnerent les Philippiques, & qui attirerent la ruine de sa maison. Mais le Cardinal veut que ses Escriuains s'obligent à perir auec luy, & que ceux qui le seruent, luy fournissent les moyens de les perdre quand il voudra, pour les crimes qu'il leur a fait commettre. Il a cognu tant de legereté & de perfidie en celuy qui a fait ces belles Obseruations, qu'il a desiré non pas de l'acquerir, mais de le ruiner sans ressource. Il le fist mettre en prison, pour auoir menty au Roy; & il l'a tiré de prison, pour le faire mentir au public: il luy a fait acheter par vn grand crime la liberté, qu'il auoit perduë (à ce qu'il dit) pour ne consentir pas à vn moindre peché. Il fait voir que sa recusation estoit vne collusion; aussi ne fust-elle receüe qu'apres qu'on fust asseuré du nombre des opinions necessaires

pour faire mourir vn innocent. Il eſt vray, que le Cardinal eſtoit auſſi bien d'accord de la recuſation, que le recuſé de ſon empriſonnement ; & que la priſon a eſté donnée à ſon eſprit remuant pour vn lieu de repos, afin qu'il euſt le loiſir de trauailler à ce libelle, qui eſt ſa rançon, encore qu'il ne ſoit pas l'aſſeurance de ſa fidelité : c'eſt pluſtoſt vn teſmoignage de ſon deſeſpoir, ou vne cedulle ſemblable à celle que les demons exigent des ſorciers. Cet homme ſans iugement, & abandonné de Dieu, ne voit pas, qu'en ſortant de priſon il a changé de ſeruitude, il s'eſt obligé de perir auec vn Fauory, qui le perdra pour n'eſtre point en peine de le conſeruer, & parce que ce ſacrifice pourra ſéruir vn iour à quelque expiation. Le Cardinal n'eſt pas ſi ſot de croire, que les ouurages de Hay ſoient des teſmoignages d'amour, mais pluſtoſt des effects de la crainte ; qui cherchera ſes ſeuretez, & trompera lors qu'il verra le profit, là où il voit maintenant la perte. Cet homme eſt à preſent vn ſerpent, qui empoiſonne les herbes, & les fleurs ſur leſquelles il paſſe ; mais vn iour il troublera les eaux dans leſquelles il s'eſt caché. Nous auons deſia ſceû qu'il a fait vne proſe contre le Cardinal, & la Dame de Combalet ; il l'a recitée à des perſonnes qui ſont parmy nous : il croit que les bons mots qu'il a mis dans cette bouffonnerie, effaceront les mauuais qu'il a ſemé dans ſes Obſeruations. Il iuge que les François oublieront les iniures, auſſi facilement que le Cardinal perd la memoire des bien-faits. Il s'imagine que ſon eloquence nous perſuadera, qu'il a contribué à

la ruine de celuy qui l'employe. Il s'efforcera de nous prouuer, que rien ne precipite tant les puiſſances violentes, que ceux qui les aident en qualité de Commiſſaires, & qui prennent celle d'Eſcriuains, pour les eſchauffer au mal, ou pour les empeſcher de s'en retirer. Mais qui ne ſçait, que le flatteur qui loüe le peché, eſt plus coulpable que celuy qui le fait? Le meſchant offence tout ſeul: celuy qui eſtime le crime, en fait vn exemple public. La paſſion peut auoir troublé celuy qui s'eſt laiſſé aller au mal, mais la malice conduit celuy qui le defend. Il fait voir, que ce n'eſt pas vne mauuaiſe inclination qui le pouſſe; mais vn iugement arreſté qui le rend indigne de pardon. Loüer vne meſchante action, eſt non ſeulement vne folie, mais vne impieté. Nous pourrions dire beaucoup de choſes ſur ce ſuiet: il vaut mieux laiſſer le deſtail à la meditation du ſage Lecteur, & ne luy deſcouurir qu'en gros le mauuais deſſein de l'Autheur des *Obſeruations*, & de celuy qui luy a fourny les memoires.

Ils veulent deſcrire la vie de deux Saints morts, & ils ne voyent pas qu'ils nous mettent en peine de rechercher celle de deux mal viuants. On a touſiours caché celle du Cardinal, qu'on ſçait depuis le berceau; mais il ſemble que la pourpre ſacrée efface tous les defauts que l'homme auoit deuant qu'il en fuſt reueſtu, & qu'elle nettoye la ſource de beaucoup de vices. Si on force la patience & la ſcience, on eſcrira des choſes qui ne plairont pas à ceux, auſquels la cruauté plus que barbare a fait violer les tombeaux &

le repos des trefpaffez, pour ronger & caffer iuf-ques aux plus petits os. On adioufte aux deux freres de Marillac, la femme du Marefchal : on
Pag. 6. dit qu'elle eftoit *vieille fille*, *pauure*, *mediocrement belle lors qu'elle fe maria*, *que leur fonds confiftoit en grandes efperances*. Cette Dame eft morte de regret dans la perfecution qu'on faifoit à fon mary: l'amour qu'elle luy portoit n'a iamais tiré vne parole de fa bouche contre fon ennemy: fa vie & fa fin ont efté faintes : c'eft vn facrilege de les blafmer, & vne grande imprudence de traiter indignement fa memoire, apres auoir creu & publié, qu'elle auoit l'honneur d'eftre parente du Roy. Cecy a efté efcrit malicieufement, pour abaiffer la Naiffance de S. M. encore que cette parenté foit prefque auffi efloignée, que celle de la maifon de Dreux, par laquelle le Cardinal fe fait coufin du Roy.

Certes il ne fe faut pas eftonner, fi la furie du Cardinal rend la condition des viuans pire que celle des morts, qui trouuent la paix à la fin de la vie; là où ceux que cet homme violent a contraint de fortir de la France, & fur tout la Royne Mere du Roy, font perfecutez mefmes dans le lieu de leur retraite, où leur ennemy leur fufcite des trahifons domeftiques, des rebellions & des guerres ouuertes au Prince qui les nourrit & les protege. C'eft encore vn tefmoignage de plus grande inhumanité à celuy qui a tourmenté la France, l'Italie, l'Efpagne, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays bas, la Lorraine, & la Sauoye, d'aller iufques en l'autre monde pourfuiure trois perfonnes, qu'il y a enuoyées en diuer-

ses façons. Leur depart remply de pieté vrayement Chrestienne, qui a pardonné de si bon cœur à celuy qui les faisoit mourir, nous a persuadé, que leurs esprits sont bien-heureux. Qui doute qu'ils ne le soient, quand ils n'auroient point d'autre felicité que d'estre hors de la tyrannie du Cardinal? qui durant deux années, leur a fait apprehender cent mille morts, deuant que de leur faire sentir celle qui leur a donné vne meilleure vie. Il se deuoit contenter de leur auoir osté celle de ce monde auec les biens d'estre entré dans Paris auec deux cens cheuaux, les trompettes sonnantes comme en triomphe, ou en Roy, lors qu'on tranchoit la teste au Mareschal; d'auoir fait fermer la porte de saint Honoré, de peur que le corps qu'on portoit en terre ne rendit par miracle abondance de sang deuant la porte de son meurtrier. On sçait, que les os du Garde des seaux ont esté priuez de leur tombeau qu'il auoit choisi à Pontoise. Le Cardinal qui a le gouuernement auec le domaine, & qui y fait quelquefois sa demeure, lors que le Roy est à saint Germain en Laye, a eu peur que l'esprit de cet homme de bien ne troubla le sien; il s'est imaginé que les os transportez seroient accompagnez de quelque ombre qui le tourmenteroit: il a voulu qu'ils demeurassent trois ou quatre mois à Chasteaudun priuez d'enterrement. Ils ont esté logez du depuis secretement aux Carmelines de nostre Dame des Champs.

Hay, qui est vn chien sepulchral, les va inquieter: il s'arreste d'auantage sur ceux du Mareschal, qu'il a trouuez au fauxbourg saint Ho-

noré dans l'Eglise des Fueillants: il semble qu'il les veut brusler, & ietter les cendres au vent; ce que les iuges corrompus eurent honte d'ordonner aux bourreaux. Il sçait bien, que les Payens couppoient la main à celuy qui auoit violé vn sepulchre: il n'ignore point que la Religion Chrestienne les respecte: que parmy les Barbares c'est vn tesmoignage de lascheté, de tirer la barbe à vn lion mort: qu'il n'appartient qu'à vn faquin de dire des iniures à vn des plus sages & des plus vaillans hommes que la France aye porté. Ce Pigmée mesure auec le poulce de son petit esprit vn Hercule sommeillant, qui l'abattroit auec le souffle de sa bouche, s'il se remuoit; & ce grand Capitaine feroit bailler les estriuieres par ses laquais à ce Margaiat, ou Cannibale, qui trouue quelque volupté & nourriture, en mangeant la chair de ceux qu'il a tuez. Pour monstrer sa doctrine au preiudice de sa conscience, il escrit en la page 92. de son ouurage, qu'il sçait bien, que c'est vn crime d'attaquer les morts, & apporte les exemples de l'Escriture sainte: il veut faire voir qu'il entreprend de pecher contre le sainct Esprit; & ne veut point auoir de pardon en ce monde, d'où il a chassé les Saints, ny en l'autre, où il leur va faire la guerre.

Ie ne voudrois pas arguer vn mort, ny mordre ses os, ny accroistre le nombre des vers qui rongent les despoüilles de sa fortune desolée.

Il me semble, que le persecuteur de ceux qui ne se defendent que deuant Dieu, se deuoit arrester apres auoir esté vn des principaux instrumens de leur mort. La recusation concertée deuant le iugement, n'exempte point de crime celuy qui a trauaillé à l'instruction du procez. Il a fourny les inuentions pour mettre hors de defen-

ce le pauure innocent, & il a esté plustost sa partie que son iuge. Il a solicité contre luy,& troué des subtilitez, pour tascher de le mettre en desordre. Il n'a pas donné sa voix, mais il a formé treize aduis pour le condamner : il est plus coulpable de tuer tout seul son honneur (comme il veut faire dans son escrit) que d'auoir massacré son corps auec son opinion,qui eust eu des compagnons de son crime.

Sortons de l'horreur des tombeaux, & apres auoir dit quelque chose pour la defence de la reputation des morts, soustenons la gloire de la plus belle vie du monde, qui est celle de la Royne Mere du Roy; laquelle est blasmée d'imprudence, pour monstrer que les Marillacs ont esté des meschans. Ces calomnies sont appuyées sur deux fondemens. Que si la Royne Mere du Roy a auancé les Marillacs contre droit & raison, & qu'ils ont eu vne si grande puissance sur son esprit, qu'ils l'ont porté à desirer & poursuiure plusieurs choses contre les intentions du Roy, & interests de la France. Ce qui efface la premiere imposture, est la confession que le Cardinal fait par son Escriuain,qui dit la verité à faute de iugement, ou de memoire. En la page 119. il fait les Marillacs creatures du Cardinal, & par tout il asseure, *qu'ils ont esté ingrats enuers celuy qui les a auancez.* Comment se peuuent accorder ces contrarietez? voicy la verité.

Le Cardinal sceut qu'à l'entrée de son credit il passoit pour mauuais Chrestien; pour auoir employé le Comte de Mansfelt en Allemagne, & pour auoir refusé d'entrer en la ligue Catholi-

que: les libelles qui furent faits contre luy l'appelloient le Cardinal de la Rochelle; ce qui luy fiſt apprehender vn grand deſcry de ſa reputation, & quelque attentat ſur ſa perſonne. Pour remede à ces deux apprehenſions, il demanda des Gardes au Roy, & preſſa S. M. de mettre dans ſes Conſeils, & direction des Finances, Meſſieurs de Marillac, & de Champigny, qui eſtoient eſtimez Catholiques zelez. Cela arriua apres la diſgrace du Marquis de Vieuille; qui fuſt ſuiuie dans vn an & demy de celle du Chancellier d'Alligre: auquel le Cardinal fiſt oſter les Seaux, pour les bailler à Monſieur de Marillac, qu'il iugeoit homme plus ſeuere, & plus vigoureux, pour appuyer les reſolutions qu'il vouloit prendre, & qui commencerent à eſclatter dans Nantes au premier Mariage de Monſieur. Il eſt donc vray, que le Cardinal propoſa Monſieur de Marillac premierement à la Royne, & apres au Roy, pour ces deux charges; & il n'eſt pas vray qu'il aye eſté ingrat ny traiſtre au Cardinal, comme nous ferons voir.

Pag. 28. & 29. C'eſt vne calomnie qui eſt execrable, de dire, que la Royne aye eu quelque intelligence auec les Marillacs pour trauerſer la priſe de la Rochelle: ce qui conſole S. M. eſt, que le Roy ſera ſon iuge & ſon teſmoin. Sans doute, l'effronterie du Cardinal ne l'a point porté à faire lire cet eſcrit au Roy: il a creu que ſa bonne conſcience le deſmentiroit auſſi aſſeurément, comme il eſt vray que le Cardinal parle contre la ſienne. S. M. & ſon Miniſtre ſçauent bien, que perſonne n'a deſiré la priſe de la Rochelle auec plus d'ardeur

que

que la Royne, & qu'elle a destourné sagemẽt tout ce qui pouuoit empescher l'heureux succez de ce siege. Encore que les bonnes meres voyent auec quelque regret aller à la guerre leurs enfans; la Royne fust d'aduis, que le Roy l'entreprist pour forcer la rebellion dans son fort, & pour chasser les estrangers, qui entroient dans ses Estats. La Royne estoit pour lors si puissante dans les conseils, que ceux du Cardinal n'estoient receus que sous son approbation. Ie diray bien d'auantage, que le Cardinal apporta beaucoup de difficultez, pour arrester cette resolution, estant timide de son naturel, & n'estant pas beaucoup ennemi des Huguenots. Il eust dissimulé & plastré leur faute, s'il n'eust esté picqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckinghan, pour des suiets que la prudence nous fait taire. La Royne Mere du Roy: & le Garde des seaux de Marillac, auoient les bonnes intentiõs pour cette guerre, qui donna tant de peine à S. M. que nous pouuons dire, qu'elle n'a iamais esté en vne si grande inquietude. Elle seule rompist la ligue de trois grands Princes, qui entreprenoient de faire des diuersions par terre & par mer. L'Espagne, que l'Escriuain accuse d'auoir eu ce dessein, n'estoit point entrée dans cette vnion, & prefera les maximes de la Religion à celles de l'Estat.

Pag. 24. Le Roy d'Espagne remuoit toute la Chrestienté, pour empescher la gloire du Roy;

La sagesse de la Royne ne trauailloit pas seulement pour appaiser les tempestes de la terre & de l'Ocean, qui pouuoient troubler le Royaume; mais sa pieté nous rendoit le Ciel fauorable. Combien de Messes faisoit elle celebrer pour ce

ſuiet ? combien de neufuaines a elle fait à noſtre Dame de Paris? où elle alloit tous les ſoirs faire chanter vn Salut qui duroit vne heure. Le Cardinal ſçait bien, ſi la Royne eſt d'vn naturel qui ſe puiſſe contraindre en toutes ces choſes, ſi l'affection & deuotion ne la portent. Auec quel ſoin a-elle recherché les Autels & les Religieux, ſur leſquels elle a creu que Dieu verſoit plus de benedictions & de graces ? Elle fiſt vœu d'aller à noſtre Dame de Chartres, d'y preſenter la ville de la Rochelle en argent de relief, & de communier tous les ans le iour de la reddition; ce qu'elle obſerue ſaintement, meſme dans les Pays bas. Elle fuſt curieuſe de ſe faire inſtruire des vents, qui pouuoient eſtre fauorables ou contraires aux nauires des Anglois ; & ayant fait mettre en vn lieu eſleué vne bouſſole qui les marquoit, elle la regardoit cent fois le iour, & interrompoit ſon ſommeil, pour enuoyer des perſonnes qui luy rapportoient de quel coſté ils ſouffloiét. Ayant dit vn iour, qu'elle voudroit auoir perdu le doigt petit de ſa main droite, & que le Roy fuſt maiſtre de la Rochelle: le Mareſchal d'Eſtré qui l'auoit ouy, eſtant venu pour teſmoigner ſa reſiouyſſance ; luy fiſt ce compliment, qu'il auoit deux grands ſuiets de ioye, que la Rochelle fuſt priſe, & que S. M. euſt encore ſon petit doigt. Le plus fort de tous les teſmoignages, eſt celuy du Roy, qui ſçait bien que la Royne ſa Mere le vouluſt deſtourner de venir à Paris deuant que la place fuſt renduë ; qu'elle luy enuoya des courriers pour ce ſuiet, & prefera touſiours la reputation des armes de ſon Fils à la conſola-

tion qu'elle receuoit en le voyant. Elle luy fist instãce de l'en priuer, & le pressa de s'en retourner, pour acheuer ce qu'il auoit commencé. Tels estoient les bons aduis d'vne Mere; laquelle n'ayant peu voir sur son sein les lauriers & les palmes que son cher Espoux luy eust apporté, n'a point de plus grãde gloire, que de prendre sa part dans les victoires de son Fils bien aimé. Il sçait que nous escriuons la verité; & si on estoit si effronté de luy faire voir vos libelles, qui ne sont que pour empoisonner les ignorans, au lieu des recompenses que le Cardinal donne à ceux qui mentent pour luy, ils receuroient le chastiment qu'ils meritent. Mais il viẽdra dans le temps que Dieu a destiné, pour faire cognoistre l'imposture, & pour tirer d'oppression l'Innocence.

Vous dites, *que le Mareschal de Marillac contribuoit au monopole d'empescher la prise de la Rochelle, auec vne instruction à ceux de son chiffre, cõme il a confessé en son procez, & que Mr Bouthiller ne vid point ses despesches, & qu'elles fussent destournées par les femmes de chambre.* Pag. 23 Mẽterie horrible en tous ces chefs! Le Mareschal n'a iamais escrit à la Royne durant le siege de la Rochelle: il n'a point eu de chiffre auec S. M. vous auriez sans doute nommé ceux que vous dites auoir esté de ce chiffre. Vous deschargez M. Bouthiller, qui est dans vostre intelligence; & vous faites des femmes de chãbre, qui ne sçauent pas lire, des personnes intelligẽtes en chiffre, sans dire qui deschiffroit pour la Royne. Mais la plus horrible de vos calomnies, est en la confessiõ que vous dites q̃ le Mareschal a fait. Que n'imprimez vous le procez plustost que des obseruations sur

ſa ieuneſſe, & ſur ſon mariage ? Vous auez bruſlé les pieces, & les procedures, pour auoir la liberté de faire paſſer toutes les inuentions de voſtre malice pour des accuſations contre la Royne Mere du Roy. Elle vous reſpond ; Que la lettre que vous luy faites eſcrire par le Mareſchal apres la priſe de la Rochelle, & que vous compoſez en ces termes, *qu'il ne vouloit deſpendre que d'elle, & eſtoit ſon ſeruiteur enuers tous, & contre tous*, eſt vne choſe ſuppoſée, encore qu'il n'y aye point de crime de leze Majeſté en ces paroles de compliment, lors que les intereſts de la Royne ne ſont point ſeparez de ceux du Roy.

Pag. 29.

Pag. 29. Leur intereſt porte les femmes pluſtoſt à l'extremité qu'à la raiſon.

Pag. 51. Aux rancunes des femmes, comme aux feux d'artifice, toute la plus grande fineſſe eſt de les faire durer.

L'Autheur fait vne deſcription à ſa mode de l'imbecillité de l'eſprit des femmes, ſans prendre garde qu'il offence en general le ſexe de Madame de Combalet; s'il ne veut faire quelque diſtinction pour vn rencontre que nous ne dirons pas. Son deſſein eſt, de tirer la propoſition particuliere, que la Royne Mere du Roy eſt imprudente, de la generale, que toutes les femmes ſont foles. Pour la preuue, il dit, *que la Royne n'auoit pas encore conceu aſſez d'indignation & de ialouſie contre le Cardinal*. La Royne iuge le Cardinal indigne de ſon indignation, & digne de ſa compaſſion : il a eſté l'obiect de ſes bien-faits, & ne peut eſtre iamais celuy de ſa ialouſie. La caution n'eſt point ialouſe, de ce que le principal debiteur paye, & la deſcharge. La Royne auoit reſpondu au Roy pour le Cardinal, & auoit ſurmonté les grandes auerſions que S. M. auoit contre luy; & elle ſera ialouſe de ſes bons ſeruices ? Nous voyõs icy, que le tiltre de *bonne Princeſſe*, que l'Eſ-

criuain luy donne si souuent, n'est que pour la faire mettre au nombre de ceux que les Picards appellent *sots de bonté*. Aussi voyons-nous en vn endroit, *Elle se laissoit gouuerner.* & ailleurs, *Ils s'estoient emparez entierement de son esprit. Elle s'empoisonna sans le cognoistre à la fumée des flambeaux qui donnoient toutes ces fausses lumieres. Son esprit estoit abusé par des fausses apparences, & des images trompeuses*, & semblables discours, qui font cognoistre, que le Cardinal veut faire passer la Royne pour vn esprit infirme, lors qu'il a eu la force de sortir de sa tyrannie. Nous pouuons dire, que s'il a iamais peché en excez de bonté, c'est lors qu'il a fait trop d'honneur & de bien au plus ingrat homme de la terre, qui n'auoit point de plus grande ruse que de cacher sa malice, iusques à ce qu'il a eu la puissance pour la faire valoir. Il a commencé de l'exercer contre celle qui l'a donnée; & qui eust creu offencer Dieu, en preuoyant qu'il en abuseroit. Il sembloit que ce serpent n'auoit point de venin dans l'hyuer de sa pauureté, mais la chaleur de la prosperité en a tant produit, qu'il a empoisonné premierement sa retraicte, & apres toute la terre. Pag. 49. Pag. 27. Pag. 55.

Cette ialousie, qu'il donne faussement à la Royne, est veritablement en luy; & nous pouuons dire, que sa vanité a si grande apprehension que quelqu'vn ne prenne part à la loüange de la prise de la Rochelle, que pour ce suiet il a fait plusieurs grands larrecins, que nous pouuons appeller sacrileges. Le premier est de la gloire du Roy, ayant dit à vn Cardinal qui est plus homme de bien que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en

en despit de trois Roys; entre lesquels celuy qui luy auoit donné plus de peine, estoit le Roy de France. Nous auons ouy chanter sur le Pont-neuf, & par tout le Royaume, *que le Cardinal auoit despucelé la Rochelle*, comme si le Roy estoit declaré impuissant. Nous auons leu ces mots imprimez : *N'est-ce pas ce grand Cardinal qui a pris la Rochelle* ? comme si le Roy n'auoit eu en cette guerre que la qualité de volontaire. La Royne n'est point ialouse des prosperitez de son Enfant; mais de la gloire que son seruiteur luy desrobe. Si faut-il estonner, si apres auoir fait ce larrecin public, il entreprend de voler l'honneur plus secret que la Royne a acquis en ce siege ; ny s'il escrit, qu'elle a desire le mauuais succez, puis qu'il asseure, que le Roy a voulu empescher le bon ? Si faire la fausse monnoye est vn grand crime, que sera-ce de se masquer auec le faux visage du Souuerain? que sera-ce de contrefaire l'image viuante de Dieu, en vsurpant son authorité? que sera-ce de se reuestir de ses habits triomphaux, & de luy arracher les couronnes de lauriers de la teste, pour les mettre sur la sienne ? Apres ces deux entreprises sur les Maistres, il faut remarquer celles qu'il a fait sur la reputation de tous ceux qui defendirent & secoururent l'Isle de Rhé. L'Escriuain ne donne rien aux Mareschaux de Schomberg, de Thoiras, de Marillac, ny au
Pag. 13 Commandeur de Valencé: il prend le tesmoignage du dernier, pour accuser le troisiesme de poltronnerie. Nous ne croirons iamais, que la liberté naturelle au Commandeur aye entrepris de combattre la cognoissance de tous les gens de

guerre, ou que les actions & les playes du Mareschal ne soient des meilleures preuues de sa valeur, que le discours d'vn homme qui pouuoit estre marri de le voir plus esleué que luy.

S'il ne se faut point arrester à la relation, que Hay appelle *Roman*, & qu'il soustient faussement estre l'ouurage du Garde des seaux de Marillac; qui nous peut obliger de croire, que le Cardinal, qui estoit en terre ferme lors qu'on chassoit les Anglois d'vne isle, les aye deffaits tout seul, & que son esprit aye emporté cette victoire, lors que plusieurs braues soldats combattoient sous la conduite de quatre grands Capitaines? Cela pourroit estre receu, si nostre grand conducteur estoit vn Moyse, qui gagnoit les batailles en leuant les mains au Ciel. Si on veut examiner ce qui dependoit plus particulierement du Cardinal, on verra que ses mauuais ordres, & le defaut de sa preuoyance, donnent vn iuste suiet de conclurre qu'il estoit vn temeraire. Il fist passer dans vne isle quatre mille hommes sans viures, pour secourir vne citadele qui estoit sur le point de se rendre à faute de pain. Si les chefs des Anglois, ausquels la surprise osta le conseil, eussent apres le passage de nos gens fait estendre leurs vaisseaux dans le canal, & qu'ils se fussent tenus dans leurs retranchemens, il n'y a point de doute, que non seulement les assiegez, mais encore le secours, estoient obligez de se rendre à discretion; puis que les mesmes chalouppes qui auoiét deschargé les hommes, furent renuoyées pour apporter les viures. Pag. 22.

Concluez, que celuy qui veut auoir toute la

gloire ce bon succez, doit auoir tout le blasme du danger auquel il exposa la reputation du Roy, & de la France, auec la vie de beaucoup de gens de bien. Si on ne luy veut imputer le crime d'auoir voulu ruiner le Mareschal de Thoiras, qui luy estoit suspect à cause de sa valeur recognuë, & de sa faueur cachée; vos mensonges nous contraignent de dire ces veritez, & de vous faire sentir que nous sçauons de vos nouuelles. Le temps nous a fait voir, que le Cardinal a voulu perdre Rhé, & son secours, pour perdre vn homme qu'il a persecuté ouuertemẽt du depuis. S'il a contribué quelque chose pour la prise de la Rochelle, il l'a fait pour en profiter : & on peut dire en ce sens qu'il l'a prise, là où la Royne & les Marillacs n'ont cherché que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, & le repos de l'Estat. Escriuez donc pour les * freres ignorans, desquels le Cardinal est protecteur, *qu'il a esté porté à l'entreprise de la Rochelle par le zele de la Religion, & que son extréme affection au bien de l'Eglise & de l'Estat, l'attacherent à ce siege.* C'est vn discours pour amuser le simple peuple, qui s'imagine que l'Euangile n'est en seureté, que depuis qu'on a rasé le bastion que les Rochellois appelloient de l'Euangile, que la lumiere de la Foy esclattera d'auantage apres la ruine de la tour de la lanterne, & que la digue a arresté les cours des opinions de Luther & de Caluin. Ceux qui sçauent l'Histoire du temps, ne peuuẽt ignorer, que le Cardinal n'aye fait la declaration par escrit, & scellée du grand sceau de France, qu'il n'attaquoit point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne

Pag. 25.

** Les hospitaliers, appellez freres ignorãs, sont sous la protection du Cardinal de Richelieu.*

voyons pas aussi qu'il aye rien fait en France pour l'aduantage de l'Eglise ; & nous sçauons qu'il l'a cruellement persecutée en Allemagne, & au Pays bas. Il est vray, que deuant le ministere du Cardinal le Roy entreprit le voyage de Bearn, pour restablir les Ecclesiastiques dans leurs biens : il est aussi tres certain, que les conseils du Cardinal empeschent que les Euesques & Abbez d'Allemagne ne soient remis dans leurs benefices, & qu'il a voulu ruiner la ligue qui auoit esté faite pour ce suiet. Il est asseuré, que le zele du Roy a desiré l'extinction des erreurs contraires à sa Foy : mais le Cardinal en a eu si peu de soin, qu'il n'a point osté en aucun lieu de France l'exercice de l'heresie ; & par ses assistances d'hommes & d'argent, il l'a estably en plus de dix mille Paroisses, & a mis le Presche dans Nancy & dans le Pontamousson, villes tres Catholiques. Si la pieté du Roy a fondé trois ou quatre Monasteres dans la Rochelle, l'impieté de son Ministre en a fait profaner & saccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu vn extréme regret de la mort du Roy de Suede, qui auoit (comme il a dit souuent) le dessein de faire vn trou au monde, de razer la ville de Rome, qu'il appelloit *Babylone*, & de sonner le dernier coup de la Messe par tout où il passeroit. Quand les conseils du Cardinal auroient apporté quelque petit aduantage à la Religion dans la France (ce qui n'est pas) il faut aduoüer, que nostre creance estant semblable par tout, & toutes les Eglises n'en faisant qu'vne, c'est vn mesme crime de les violer en quelle part du mõde qu'elles soient.

Vn Cardinal, qui est Prince de l'Eglise vniuerselle, est obligé d'en auoir vn soin esgal, s'il ne veut confesser, qu'il est indigne de l'habit & de la qualité qu'il porte. Il pourra peut estre trouuer quelques exemples des Enfans de Dieu, qui se sont seruis de l'assistance des heretiques & payens, pour se garder d'oppression: mais il n'en trouuera point d'aucun qui aye esté estimé Chrestien, ayant esmeu & assisté les heretiques & les infidelles, pour troubler la paix des Princes Catholiques, enuahir leurs Estats, & l'ancien patrimoine de leur maison. Le peché que le Cardinal a cõmis contre l'Eglise, qui luy a esté si bonne Mere, qu'elle l'a mis au plus haut rang auquel vn François puisse aspirer, ne nous peut faire oublier la suite de ses crimes contre la Mere de son Roy, qui a esté celle de sa fortune. Il accuse cette grande Princesse de l'auoir voulu ruiner par les mauuais conseils des Marillacs.

David & les Machabées.

Pag. 36. & 37.

Pag. 55. *La Royne luy declara sa hayne en public à Fontainebleau.*

Pag. 56. *Elle trauailloit en personne à sa ruine, tant elle estoit engagée à la resolution de le defaire.*

Pag. 64. *Le Roy sçauoit, que les mauuaises volontez de sa Mere estoient toutes suggerées par vne faction estrangere.*

L'Escriuain dit, que *ces grands maux esclaterẽt à Fontainebleau lors du retour du Cardinal du siege de la Rochelle: que la Royne Mere en le voyant ne peut cacher sa mauuaise volonté; son visage s'arma de colere & de mespris*, &c.

Nous dirons la veritable histoire de ce rencontre, apres que nous aurons fait remarquer, que le Cardinal

fust enyuré d'vne prosperité que Dieu auoit enuoyé au Roy : son ministre receut toutes les loüanges des flatteurs ; parce qu'il s'estoit rendu dispensateur des Finances, des charges, & des employs, qui sont le froment, le miel, & les trainées que ces formis, ces abeilles, & ces loups ont accoustumé de suiure. Il reuint à la Cour enflé d'orgueil, & remply de mespris : il creut, que l'honneste deference qu'il auoit rendu par le passé à la Royne, estoit vne seruitude : il voulut subsister par luy mesme, ne despendre de personne, & assuiettir le Roy à ses volontez ; sur lesquelles il croyoit que le bon succez de ce siege de la Rochelle luy auoit acquis vn pouuoir absolu. Cet oyson auoit auallé cette ciguë, & donnant de la teste, tantost à droit, tantost à gauche, entreprit de hurter la Royne Mere du Roy : ce qui se passa en cette sorte, dequoy nous prenons Dieu à tesmoin, & son image, qui est le Roy.

Le Cardinal entra dans la chambre de la Royne pour luy faire la reuerence. S. M luy ayant demandé fort ciuilement s'il se portoit bien, il respondit enflammé de colere, le front ridé, le nez effilé, & les léures tremblantes ; ce qui luy arriue lors qu'il est en desordre : *Ie me porte mieux que beaucoup de gens qui sont icy ne voudroient.* La Royne rougit selon sa coustume ; & pensant le diuertir de sa mauuaise humeur, sousrit en voyant entrer le Cardinal de Berule en habit court, & auec des bottes blanches. Le Cardinal de Richelieu s'approcha entre les

deux Roynes, & auec vn ton d'vn homme transporté, dit à la Royne Mere du Roy : *Ie voudrois estre aussi auant dans vos bonnes graces, comme est celuy duquel vous vous mocquez.* La Royne dissimulant cette seconde picoterie, respondit, que l'estime qu'elle faisoit du Cardinal de Berule ne nuisoit point à celle qu'elle auoit tousiours eu de luy, & qu'elle auoit ry estant vn peu surprise par son habit. La modestie de la Royne estoit vn eau qui tomboit sur vn charbon de pierre allumé : elle augmentoit les flammes de l'indignation & les fumées de l'insolence du Cardinal; qui commença à dire des choses estranges contre deux Princesses, qui auoient l'honneur d'approcher de la Royne. S. M. ne pouuant plus souffrir cette effronterie, sur tout en la presence de la Royne sa belle Fille, fust contrainte de tesmoigner quelque ressentiment, & de luy dire qu'il se rendoit insupportable. Le Roy estant arriué sur ce rencontre, le Cardinal luy alla au deuant; & l'ayant supplié d'entrer dans le Cabinet, pour preuenir l'esprit de S. M. tesmoigna que la colere estoit maistresse du sien. Il fit des reproches du seruice qu'il venoit de rendre au siege de la Rochelle, & menaça de sa retraite comme d'vn mal-heur fatal à la France. Apres que le Cardinal eust quitté le Roy, la Royne sa Mere l'informa au vray de ce qui s'estoit passé. S. M. conclud, que le Cardinal auoit grand tort, & blasma son insolence. Luy mesme la recognut, & la condamna apres que la froideur de la nuict eust temperé sa bile, & que le repos l'eust rendu plus sage. Il escriuit vne lettre à la Royne, par laquelle il luy

demandoit pardon de ce qui s'estoit passé : ne l'ayant peu faire presenter par le Confesseur de leurs Maiestez, qui estoit malade, il s'en rendit luy mesme le porteur; la donna auec larmes, qui luy sont assez ordinaires, sur tout quand il veut tromper. Il tesmoigna vn si grand ressentiment de sa faute, que la Royne le restablit dans ses bonnes graces : sa malice & sa legereté ne les conseruerent pas long temps. Apres sept ou huit iours, le Cardinal, qui recherchoit les occasions de faire des affronts à la Royne en bonne compagnie, ayant trouué S. M. auec la Royne sa belle Fille, la supplia de vouloir ordonner qu'on paya la pension du Vicomte de Sardigny: la Royne respondit, qu'elle ne l'auoit arrestée que sur les plaintes qu'il auoit fait de luy ; & que s'il en estoit content, elle vouloit qu'on luy donna satisfaction. Le son de cette harpe, qui deuoit charmer ce tigre, le rendit furieux. Il repartit: *Vous le pouuez faire payer de vostre teste, aussi bien que vous auez donné de vostre mouuement, & sans me demander aduis, vne Abbaye à Vaultier vostre Medecin.* La Royne se sentit outrée par l'insolence de cette responce; & sa patience fust forcée de dire au Cardinal, qu'elle trouuoit fort estrange, qu'il se voulut rendre maistre de toutes ses dispositions & bien-faits: qu'elle luy auoit demandé conseil, quand il luy auoit pleu, pour la distribution de ses graces; mais qu'il s'abusoit, en s'imaginant qu'elle vouloit estre son esclaue, & perdre la puissance de faire du bien à ses seruiteurs.

Le Cardinal s'estant retiré apres auoir tiré & receu ce coup ; la Royne creut que sa Naissance,

son Mariage, & ses Enfans luy deuoient donner plus de courage, qu'vn petit Gentil-homme & vn seruiteur auancé par elle n'auoit de hardiesse. S. M. se resolut de luy bailler son congé par escrit; qui luy fust apporté par vn valet de chambre. La Royne luy commandoit de s'abstenir de la conduite de ses affaires. Le Cardinal fit voir la lettre au Roy, & luy protesta qu'il ne pouuoit quitter la charge du Surintendant de la maison de la Royne sans abandonner sa Cour, dans laquelle il ne voudroit point demeurer auec cette flestrissure, d'auoir esté chassé par sa Maistresse. Le Roy luy promit, qu'il s'employeroit aupres de la Royne sa Mere pour le remettre en ses bonnes graces: ce que S. M. entreprit, encore qu'elle blasma la mauuaise conduite du Cardinal. La Royne protesta au Roy, que son intention n'estoit point de le prier d'oster la cognoissance des affaires de son Estat au Cardinal (s'il le iugeoit vtile à son seruice) mais de permettre qu'elle ne s'en seruit plus dans les siennes, pour n'estre pas obligée de traiter auec cet insolent ailleurs qu'en la presence du Roy, & dans ses Conseils. S. M. se laissant emporter aux raisons de la Royne, passoit encore plus auant qu'elle ne desiroit; & si le Cardinal n'eust fait ioüer tous ses ressorts, sans espargner mesme ceux du pretexte de Religion, le Roy, ou plustost le bon Genie de la France, enuoyoit cet homme chercher le repos, qu'il a osté du depuis à la Maison Royale, à la France, & à toute l'Europe.

Le Cardinal ayant esté remis deux fois dans les bonnes graces de la Royne, se defia de trois

choses: de son insolence, qui ne se pouuoit empescher de picquoter l'esprit de la Royne dans tous les rencontres: du bon naturel du Roy, qui condamnoit l'audace & la temerité de cet ingrat; & de la generosité de la Royne, qui est née auec vn grand courage. Celle qui donne liberalement son bien, ne peut souffrir, que ceux, ausquels elle tend la main, luy frappent sur les doigts. Elle sçait, que Dieu mesmes, duquel la patience est infinie, a dit, *qu'il ne souffrira pas, que les ingrats qu'il a nourris & esleuez, disent contre sa diuine Maiesté des paroles de mespris.* Le Cardinal qui apprehendoit ces trois choses, prist, pour vn moyen de les euiter, la resolution de persuader au Roy de passer les Alpes au mois de Ianuier; plustost pour empescher que sa iustice & sa bonté ne fussent forcées par les raisons de la Royne sa Mere, que pour forcer Suze, & ses barricades.

Au retour de ce voyage arriua le bruit sur le suiet de la Princesse Marie de Mantoüe. Le Cardinal qui estoit obligé de suiure les inclinations de la Royne, se declara hautement pour le party contraire; & contre la iustice, qui ne peut permettre qu'on traite le Mariage d'vn Enfant en despit d'vne Mere, & contre les raisons que son Eminence sçauoit mieux que personne de la Cour. Il dissimuloit, pour auoir l'occasion de se vanger de ceux qu'il s'imaginoit estre ses ennemis, & desiroit de les descouurir dans ce rencontre; il vouloit aussi allierer d'vn mesme coup les deux Enfans de la Royne leur Mere; ce qui est impie deuant Dieu, & horrible deuant les hommes. Pag 30.

L'Escriuain Hay s'estant donné carriere sur ce suiet, & croyant auoir trouué vn beau champ pour exercer son eloquence, il est necessaire de l'escouter, & de luy respondre. Il dit, *que la Royne fust sa seule cause de la premiere retraite de Monsieur.* Pag. 36. Nous voudrions bien que le Cardinal eust plus de conscience, ou de iugement, ou de memoire, & que ses Escriuains eussent mieux concerté leurs escrits. Dans tous les autres que nous auons veu, les ministres de Monsieur sont les seules causes de ses mescontentemens, & dans cestuy-cy c'est la Royne sa Mere toute seule. C'est vne addresse du Cardinal, auquel la colere fait accuser en vne saison ceux qui ont eu la confiance de Monsieur, & sa finesse les descharge en vn autre temps. Lors qu'il les a voulu perdre, ils estoient *des monstres & des meschans*: lors qu'il les a voulu surprendre, ils sont honnestes gens, & n'ont point fait de mal. Il les fait condamner à mort pour la sortie de Monsieur; pour les rappeller, il les iustifie, & s'allie auec eux. Dieu vueille que cela ne soit point vn leurre pour les faire venir sur le poing, les enchapperonner & les mettre en muë. Ce qui est plus estrange, le Cardinal a fait sa grande machine dans l'esprit du Roy de l'inegalité & iniustice des inclinations de la Royne, ayant persuadé qu'elles estoient tellement acquises à Monsieur, que le Roy n'auoit point l'aduantage & le droit de l'aisné, & du Souuerain. Celuy qui a surpris S. M. auec cette calomnie, veut attraper Monsieur par le contraire, en publiant que la Royne sa Mere ne l'aime point, & qu'elle a trauersé son

con-

contentemẽt dans le dessein qu'il auoit d'espouser la Princesse Marie. Ils disent, *que ce dessein estoit tout innocent de la part de Monsieur*, & le representent cõme rempli d'imprudence & de malice de la part de la Royne, *qu'elle vouloit redonner à sa maison la gloire de l'alliance de Monsieur, & que ce desir luy a fait trauerser ses amours, que les Principaux de la faction* (c'est à dire Messieurs de Lorraine) *ne vouloient pas que Monsieur espousa aucune de ces deux Princesses, aspirans à l'honneur de le voir encore en leur alliance.* Il me semble, que les proiects de ces Mariages, qui sont appellez *glorieux pour Florence, & honorables pour Lorraine*, approchẽt plus de la qualité d'vn Fils de Frãce, que ne feroit celuy de Madame de Combalet, qui à peine est Damoiselle, & est la vefue d'vn simple Gentilhõme. La Royne pouuoit desirer auec iustice & raison, que Monsieur prist vne femme dans la famille qui luy auoit donné vne Mere. Ce desir n'a point esclatté, non plus que celuy de Messieurs de Guise. La Royne n'a point trauersé les amours de Monsieur, que pour monstrer à ceux, qui le vouloient marier sans son consentement, qu'ils auoient tort de faire cette entreprise. Il y a d'autres raisons, que nous auons dit ailleurs: le Cardinal sçait la principale: il nous picque, pour violenter nostre discretion: il suffit que nous aduoüons, qu'il n'y a rien en la naissance ny en la personne de la Princesse, qui la peut esloigner de cet honneur. La principale cõsideration de cet Autheur, *qu'elle estoit née en France*, est bien ridicule, lors qu'on peut alleguer beaucoup de qualitez qui la releuent d'auantage; & que les Roys, ny leurs

Pag 30.

Pag. 31.

Enfans ne sont point obligez de prendre plustost pour femmes les filles de leurs vassaux, que celles des Souuerains qui sont leurs voisins.

Ce discours semble estre inutile depuis que le Mariage de Monsieur a assoupi tous ces differés, & a estouffé les pretentions de ceux qui le vouloient contraindre de se marier à leur mode, ou luy faire espouser le Donjon du bois de Vincennes. Il a vsé du pouuoir qu'il auoit de choisir vne femme, & a fait election auec toutes les solemnitez de l'Eglise d'vne Princesse belle, bonne, sage, & qui est sortie d'vne Maison qui a esté souuent alliée auec nos Roys. Il n'est plus question de disputer sur les volontez que Monsieur a eu de se marier, mais de loüer Dieu de ce qu'il est bien marié. Il ne faut plus parler des Princesses de Florence, ny de Mantoüe; mais desirer à celle de Lorraine des enfans, & blasmer celuy qui tasche par des moyens sacrileges d'oster cette benediction à la Maison Royale, & ce support à la France.

Apres auoir demeslé les confusions que le sieur Hay veut ietter dans les esprits, en resueillant les vieilles querelles qui sont assoupies par les alliances nouuelles; il reuient aux poursuites, qu'il veut persuader auoir esté faites pour faire perdre au Cardinal les bonnes graces de la Royne, & la porter (ainsi qu'il veut faire croire) à destruire l'ouurage de ses mains. Il dit, *qu'on a* Pag. 34. *procuré ce malheur tantost en entretenant le chagrin de la Royne, & sa mauuaise humeur, par vn silence artificieux, vn abaissement de teste, vn consentement des yeux,*

des souspirs de compaßion ou de crainte, & vn mouuement de visage ou des mains; tantost par quelque eslancement de conscience & de pieté simulée, qui furent les iargons de cette caballe, qui donnent en telles rencontres la force & l'assaisonnement aux venins: les autres faisoient entrer dans son ame les desirs iniustes de l'opprimer. Ne direz-vous pas, que les cercles qui se font deuant la Royne, estoient des cercles des sorciers; qu'on ne luy disoit rien qui ne fust tiré du Grimoire, ou de la Clauicule de Salomon, & qu'on a employé tous les exorcismes de sainct Leon, pour faire sortir de son esprit le Cardinal de Richelieu, comme s'il eust esté vn demon qui l'eust possedée? On dit plus bas: *Le complot & l'assemblée de tant d'ingenieurs de tous sexes, & de toutes qualitez, est la seule cause de tout ce qui s'est fait; & la personne Illustre d'vne si grande Royne n'en est, à dire vray, que le moyen & l'organe, sans en estre coulpable.* Ce qui est, en peu de mots, faire passer pour vne beste moins meschante vne des plus sages & des meilleures Princesses de la terre. Pag. 35.

Ces discours nous contraignent de dire quelques veritez, que nous auons caché iusques à present: nous reseruerons les principales, & l'impudence des Escriuains du Cardinal ne forcera iamais nostre patience, à les laisser eschapper. Nous en sacrifierons quatre à l'honneur de la Royne & au desir que la charité nous donne de tirer d'erreur le public, & sur tout la Cour de Rome. Le Cardinal a esté soigneux de l'empoisonner, ayant pris vn grand soin de vomir son venin, comme font les aspics dans les plus claires fontaines, & de iettet le mensonge dans

les lieux ; où tous les Chrestiens vont chercher la verité. La voicy en quatre articles.

Le premier est, que le Cardinal n'a esté blessé que par luy mesme : son mespris, ses tromperies & menteries descouuertes, l'ont ruiné dans l'ame de sa Maistresse. La tyrannie qu'il exerçoit aupres d'elle, l'ayant assiegée auec tous les siens, qui estoient des sangsuës, des espions, des importuns & impertinens seruiteurs, l'a rendu suspect. Il a esté descrié par les domestiques de la Royne, qui ne pouuoient plus souffrir l'iniustice du Cardinal, & bastoient cõtinuellement les oreilles de S. M. de plaintes, de ce qu'on leur rendoit mille mauuais offices, qu'on les priuoit des bien faits, & que toutes les parties casuelles se perdoient dans vn abysme qui n'estoit iamais remply.

La seconde verité est, que la Royne ny à Fontainebleau, apres le siege de la Rochelle, ny à Lyon, ny à Paris, n'a iamais parlé au Roy de chasser le Cardinal, ny de luy oster la cognoissance de ses affaires; au contraire, elle luy a tousiours protesté, que s'il le iugeoit vtile à son seruice, non seulement il le pouuoit conseruer, mais qu'elle ne feroit point de difficulté de le voir & traiter auec luy dans les conseils, & hors de là, si le Roy le desiroit. Il n'est pas donc vray, *que la Royne aye voulu esloigner le Cardinal du gouuernement du Royaume*, comme dit le sieur Hay : mais il est vray, qu'il merite d'estre chastié, pour auoir escrit, que le Cardinal gouuerne le Royaume ; ce qui n'appartient qu'au Roy. Tous les desseins de la Royne ne tendoient qu'à se deliurer des in-

Pag. 62.

ſolences inſupportables du Cardinal, & de l'importunité des ſiens, pour les raiſons que nous auons dit. Si ſon Eminence pouuoit ou vouloit dire la verité, il confeſſeroit, que dans l'entreueuë des feſtes de Noël, apres la rupture, il ne s'eſt iamais parlé que de ſon reſtabliſſement, & de celuy des ſiens, dans la Maiſon de la Royne. Le Roy a condamné d'iniuſtice & d'inciuilité les demandes du Cardinal. Les menaces du premier Preſident ne furent fondées que ſur le refus que la Royne auoit fait, de reprendre par contrainte tous ceux qu'elle auoit chaſſées auec iuſtice. De ce veritable diſcours on peut iuger, ſi le Cardinal a eu ſuiet de dire, que la Royne l'a voulu perdre; ſi vn cõgé donné à vn ſeruiteur merite l'emprisonnement d'vne Royne, la diſgrace d'vne Mere, & la ruine entiere d'vne Bien-faictrice; à laquelle on a oſté ſon dot, ſon doüaire; & les alimens que la loy de nature luy ordonne. Quand le Cardinal n'auroit fait autre mal, que d'auoir procuré cet auantage au Roy d'Eſpagne, de pouuoir reprocher au Roy qu'il a nourri ſa Mere, lors qu'on employoit les armes & Finances de France, pour ruiner ſa Maiſon & troubler ſes Eſtats, il n'y a point de doute, que le Cardinal ne merite d'eſtre chaſtié, pour auoir ietté des pierres à ceux qui donnoient du pain à ſa Bienfaictrice, & à la Mere de ſon Maiſtre.

La troiſiéme verité eſt, que Meſſieurs de Marillac n'ont iamais rendu mauuais office au Cardinal, ny porté l'eſprit de la Royne à aigreur contre luy, ny à le reculer de ſes affaires. S. M. l'aſſeure ainſi; ce n'eſt pas pour les garder d'op-

pressiõ, puis qu'elle est finie auec leur vie, ny pour descharger leur reputation, qui ne pourroit estre iustement blasmée, pour auoir aidé à faire connoistre vn meschant; mais elle rend le tesmoignage, qui est deu à vne grande Vertu, & à la Verité. Celuy de la Royne, qui ne mentit iamais, est sans comparaison de plus grand poids que n'est celuy de la Dame de Combalet, qui est citée par l'Autheur des Obseruations, encore que, sauf sa correction, elle soit vne menteuse, ayant manqué de parole à Dieu. Elle luy auoit promis de passer le reste de ses iours parmi les Carmelines, de ne porter iamais perles ny diamans, ny robbes de grand prix, de ne mettre point fard sur son visage, ny de poudre sur ses cheueux, & de ne monstrer point sa gorge, tant qu'elle demeureroit dans le monde. Elle laissa tous ces saints propos dans le logis de la Royne; en sortant de son seruice, elle abandonna celuy de Dieu. Ce qui me fait croire que la desbauche de son esprit auoit commencé auparauant est, que l'Escri-
Pag 26. uain confesse, *qu'elle a fait vn beau recit de quelques artifices que les Marillacs employoient aupres d'elle*; pour monstrer qu'elle n'estoit plus dans ces rauissemens, qui luy estoient assez frequens lors qu'elle entra dans la Maison de la Royne, où elle estoit estimée *vna beata de casa*. Il semble que le sieur Hay iuge qu'elle est peu sensée, lors
Pag. 26. qu'il dit, *que Messieurs de Marillac auoient le secret & l'amitié de cette bonne Dame, seduite par le lustre d'vne franchise desguisée.* Qui ne voit que par ces mots, *vne bonne Dame seduite*, on nous descrit Madame de Combalet, comme vne vieille

bigotte, ou comme vne ieune idiote? Ils la croyoient telle, tant que la deuotion nourrissoit la simplicité dans son cœur : mais à present ils diront qu'elle est habile femme, & adroite courtisane, s'estant chargée de pierreries & de broderies, ayant inuenté de nouuelles modes qu'on appelle à la Combalet. On l'a veuë au Cours chargée de plumes, couuerte d'hermines, & montée sur des hacquenées blanches : elle a esté dans les festins somptueux, dans la liberté des comedies, dans la galanterie du bal, dans la coqueterie des Thuilleries: elle a paru en Royne dans le petit Luxembourg, & en maistresse du grand a fait destourner les eaux des fontaines. Elles reuiendront dans leurs canaux, lors que la Prouidence de Dieu remettra toutes choses en leur place.

La quatriéme & derniere verité est, que ceux qui furent les plus ardens à desirer que la Royne tesmoigna ses iustes ressentimens au Cardinal, & qui pressent qu'on luy donna congé, sont ceux ausquels il a donné des grandes recompenses, lors qu'il faisoit arrester Messieurs de Marillac, qui n'auoient aucune part en ce conseil. Il a fait mourir ceux-cy, & a bien payé ceux là. Ainsi va le monde, & sur tout la Cour, où bien souuent on donne au vice le prix qui est deu à la vertu, & à celle-cy, le chastiment que le vice merite. Nous auons veu vn Euesque de Luçon, qui a eu vn chappeau de Cardinal, pour auoir sousleué tout le Royaume, ruiné deux millions de paysans, & fait vne trahison à sa Maistresse ; & vn Mareschal de France, qui a eu la teste tranchée, pour n'auoir pas bien tenu le contrerolle

Le Mareschal de Marillac.

d'vn baſtiment, ny peſé exactement le pain de munition d'vne armée. Le Mareſchal de Baſſompierre a demeuré 4. ans en priſon, parce qu'il pourroit faire des bonnes actions; & le ſieur Hay a eſté mis en liberté dans trois mois, pour faire vn meſchant eſcrit. Vn autre Mareſchal de France a moins de recompenſe & de penſion, apres auoir ſouſtenu deux grands ſieges, qu'vn Chirurgien pour auoir penſé le ſiege du Cardinal. Vn Conſeiller de Dijon à la charge de premier Preſident d'vn Parlement, pour auoir fait perdre les debtes du pere & du frere du Cardinal; & pour auoir condamné à mort le Mareſchal de Marillac; & vn genereux Preſident au mortier eſt chaſſé, pour auoir parlé pour le public. Vn valet de garderobe a plus acquis de bien, pour auoir vuidé la chaire perſée du Cardinal qu'vn Garde des ſeaux & vn Mareſchal de France, apres pluſieurs années de ſeruice rendu au Roy & à l'Eſtat. Ainſi ſe gouuerne le pays, où on fait la nuict du iour, & le iour de la nuict; & où la malediction de Dieu eſt bien ſouuent, parce qu'on y appelle le bien mal, & le mal bien. Le ſieur Hay nous pardonnera ſi nous ne paſſons pas plus auant: vn de ſes anciens amis & alliez, qu'il a trahi, ſçait que nous ne mentons pas.

Le Mareſchal de Thoiras.

Le Preſident de Meſmes.

Les Marillacs.

Apres ces quatre veritez, nous ferons voir vne eſtrange impoſture. L'Eſcriuain dit, *qu'à Lyon le Cardinal ſceut les deliberations qui furent faites contre ſa perſonne, que le Mareſchal de Marillac n'adoucit point; & qu'il retint en cette conioncture aupres de Lyon, pour les executer, toutes les troupes de cauallerie, qu'il deuoit mener de Champagne en*

Pag 58.

Piedmont. Voila le plus sale & mortel poison que la calomnie aye iamais vomy. Le Cardinal sçait bien, que le grand credit qu'il a eu aupres de la Royne, n'a iamais esté assez fort pour la porter à faire respandre le sang. Maintenant, pour donner quelque apparence de iustice aux violences qu'il a fait à sa Maistresse, il allegue trois ans apres qu'elle a pris des resolutions de faire assassiner vn Prestre, vn Euesque, vn Cardinal, en la presence du Roy, durant sa maladie, & dans le rencontre des affaires d'Italie. Il dit, *qu'on a retenu beaucoup de caualleríe pour appuyer ce dessein*. Vn seul homme le pouuoit executer sans peril, si la conscience de la Royne se fut abandonnée à faire ce commandement. Elle receut le Cardinal dans son batteau, en descendant par la riuiere de Loire: il n'estoit esloigné que de quatre doigts de la mort, que les Gardes de S. M. luy pouuoient faire trouuer dans l'eau, si elle, ou quelqu'vn de sa part, eust fait le moindre signe. Il est vray, que plusieurs ont creu, qu'vn peu moins de bonté de la Royne l'eust exemptée, & vn grand nombre de gens de bien, de beaucoup de maux. L'Autheur mesme des Obseruations aduoüe, que Catherine de Medicis, qu'il appelle *moins bonne Princesse, n'en fust pas demeurée là où la Royne s'arresta apres la rupture*. Ainsi ce preuaricateur en la cause qu'il defend, ou peu iudicieux Escriuain, monstre à la Royne qu'elle a esté trop douce, au mesme temps qu'il la blasme d'auoir consenty à vn meurtre. Il escrit que Catherine estoit moins bonne que Marie, lors qu'il asseure, que cette-çy a voulu faire tuer vn Cardinal; &

que nous sçauons que l'autre mourut de regret, de ce que son Fils auoit fait mourir vn Cardinal: accordez ces choses.

Tous ceux qui ont l'honneur de cognoistre les inclinations de la Royne Mere du Roy, demeurent d'accord, que S.M. ayme mieux que l'excez de bonté luy soit preiudiciable, que si quelque vice luy estoit profitable: elle choisira plustost les vertus malheureuses en ce monde, que les crimes heureux pour vn temps. Il me semble, que les Escriuains du Cardinal ne sont pas sages, ou sont des traistres, d'esmouuoir les esprits, en publiant qu'on a voulu tuer le Cardinal: cela donne suiet aux curieux d'aller fueilleter les liures des Theologiens, dans lesquels quelques vns ont trouué, que le tyran qui a toutes les marques d'vn vsurpateur, pouuoit estre tué sans forme de iustice, comme estant l'ennemy du public. Ceux qui ont leu le directoire de l'Inquisition, asseurent, que peu de personnes sages doiuent condamner secrettement celuy qui ruine la Religion, & que les particuliers peuuent executer cet arrest, contre ceux ausquels les peuples n'ont point presté de serment de fidelité. On a douté, si chastier les meschans, deliurer les innocens de la prison ou de la mort, remettre les bannis & les proscrits dans leurs maisons & dans leurs biens, est vne vangeance desagreable à Dieu: s'il est expedient d'arrester celuy qui oste la paix à la Chrestienté, le repos à la famille Royale, & la seureté aux gens de bien; pourueu qu'en cette entreprise on recherche la gloire de Dieu: s'il se faut contenter de suiure les ordres de sa sainte Prouidence

qui affligent les vertueux, ou s'il faut rechercher les moyens qui les deliurent: si la nature nous donne cette leçon; si la parole de Dieu y est contraire, & si elle n'a point d'exemples ny de preceptes pour cela. A la verité il semble, que s'il faut mespriser ceux qui ont la volonté de nuire sans puissance, & craindre ceux qui ont la volonté & la puissance, qu'il se faut opposer à ceux qui ont la volonté, la puissance & l'audace, s'ils sont, comme i'ay dit, des personnes ausquelles nous ne deuons point d'obeyssance par serment, & que la naissance & les loix n'ont point fait, & ne peuuent faire nos Maistres. L'Autheur de cet ouurage n'approuue point les opinions qui ont ietté les Princes legitimes dans les perils, ausquels les vsurpateurs doiuent estre suiets. Il veut qu'on garde rigoureusement la parole de Dieu, qui deffend d'attenter à la vie de ses Oints. Le Cardinal l'est comme Prestre, comme Euesque, & comme Prince de l'Eglise: outre, que la qualité de Ministre d'Estat a quelque ombre de la Maiesté Royalle. Ces quatre liens doiuent lier toutes les mains: & les seruiteurs de la Royne sont obligez de suiure ses volontez, qui ayment d'auantage vne larme de penitence qu'vn ruisseau de sang de vangeance. Il est aussi plus croyable, que les flatteurs, non les ennemis, ruineront le Cardinal; & que sa fin violente viendra, ou des causes qui sont en luy, comme de sa colere & de sa folie; ou de ceux qui l'approchent. Cesar fust tué & trahy par les siens, qu'il n'auoit sceu contenter; non par les estrangers, qu'il auoit offencé.

Deuant la conclusion de tout ce qui regarde la Royne dans cet escrit, nous remarquerons en passant l'ingratitude du Cardinal, qui est excusée par le sieur Hay en ces termes : *Toutes ses faueurs doiuent passer aussi bien pour des recompenses de seruice, ou pour des moyens d'en tirer d'autres plus grands, que pour des pures liberalitez.* Il n'y a point d'hommes plus ingrats, que ceux qui croyent que tout leur est deu, & qui esperent beaucoup; l'attente d'vn plus grand bien estant le lien d'vne ame meschante. Le Cardinal n'en pouuant receuoir de la Royne, qui fust plus releué ny plus riche que celuy qu'il auoit, & craignant qu'elle ne s'opposa à ce qu'il vouloit prendre, a perdu la souuenance de ce qu'il tenoit, en courant à ce qu'il a pris du depuis. Il s'est imaginé, que trente places fortes qu'il a arraché au Roy, estoient meilleures que trente benefices que la Royne luy auoit donné, ou fait donner ; que deux cens mille escus de rente, & trois magnifiques Palais richement meublez, n'estoient rien à comparaison d'vn Royaume, duquel il vouloit disposer. Il dit, *que les bien faits de la Royne sont des gages.* Il a receu dans sept ou huit ans neuf cens mille escus en argent, sans ses appointemens & beaucoup de presens magnifiques. La Royne a vn grand suiet de dire, O le cher seruiteur! & nous, O l'ingrat ! qui nie le bien-fait duquel il porte tousiours les liurées, & qui l'a conuerty en iniure. L'Euangile dit, qu'entre dix ladres gueris par le fils de Dieu, il n'y en eust qu'vn recognoissant: à la verité, il n'appartient qu'aux ladres de ne sentir pas les bons offices. L'Escriuain adiouste, que

Pag. 58.

les bien-faits de la Royne sont ou des recompenses, ou des moyens pour tirer des seruices du Cardinal: il ne prend pas garde, qu'en faisant de la Royne vne marchande, & de ses liberalitez vn trafic, il nous fait cognoistre, que l'emprisonnement & les autres maux que le Cardinal luy a fait, sont vne assez mauuaise marchandise, qu'on nous dit qu'elle a acheté. Cet ingrat a fait du mal à la Royne, parce que dans les meschantes ames la haine est plus forte que l'affection; & l'opinion de l'iniure surmonte le ressentiment du bien-fait.

Tout le reste de l'escrit, qui semble auoir esté fait pour diffamer la Royne Mere du Roy, contient deux poincts. Le premier est vne inuectiue contre le Garde des seaux de Marillac, qu'on appelle *ligueur forcené*: encore que les Edits ayent défendu d'vser de ces reproches, & que le temps les aye effacez, on les fait reuiure, pour rendre sa memoire odieuse. Il n'y a point de doute, que les ennemis de Monsieur de Marillac n'ayent dit en l'an 1626. tout ce qui est dans cet escrit, pour luy donner l'exclusion, lors qu'on eust intention de luy bailler les seaux. On tira du cabinet d'vn peintre, qui a son logement dans la galerie du Louure, toutes les pieces plus secretes de la ligue, pour les faire voir au Cardinal; & on fist des commentaires aussi sanglans que pourroient estre ceux du sieur Hay. Le Cardinal s'en mocqua, & allegua la prescription de trente cinq ans, lors qu'il iugeoit, que Monsieur de Marillac luy pouuoit estre vtile. Il ne veut point maintenant, que celle de quarante ans aye lieu,

Pag. 37.
Pag. 54.
Pag. 135

parce qu'il s'imagine, que Monsieur de Marillac a esté son ennemy. Ou il faut chastier celuy, qui se vante de l'auoir auancé, ayant sceu ses inclinations, qu'il dit estre preiudiciables à l'Estat; ou il faut aduoüer, que les interests contraires iettent la contrarieté dans son discours.

Ce qui sert grandement à la descharge du Garde des seaux, est sa pauureté auec sa frugalité: son bien ne l'a peu conduire iusques à la mort: la charité de sa belle fille l'a nourry auec ses gardes qu'on luy a fait defrayer: elle a payé aussi le petit conuoy qui a esté fait à son corps. On ne dira pas la mesme chose du Cardinal, ny de ceux qu'il a mis dans les finances & affaires du Roy: ils ont voulu estre conuaincus de larrecin par tant de tesmoignages publics, qu'il ne faut point d'autre iuge pour les condamner que le Soleil. C'est vne merueille de ce temps, qu'on appelle crime de peculat, de n'auoir pas pris garde à la mesure d'auoyne, & à la grosseur de la botte de foin, au poids du pain de munition, au compte des septiers de chaux, & aux pierres d'vn bastiment, & que le pillage de cent & deux cens mille pistolles soit vne galanterie. Il me semble, que si ceux qui ont pris la toise pour mesurer exactement les bastions & les courtines de la fortification de Verdun, l'auoient appliquée à trois palais d'vn homme que le Cardinal auoit fait Surintendant des Finances, on y trouueroit plus de millions desrobez pour affoiblir le Royaume, que d'escus mal employez en la construction d'vne citadelle qui le defend.

Le second poinct est celuy sur lequel le sieur

Hay s'estend d'auantage, & qui semble estre le principal but de son dessein : c'est de publier les causes de l'arrest de mort donné contre le Mareschal de Marillac. Le Cardinal & son Escriuain font paroistre leur peu de iugement, lors qu'ils s'estudient de faire cognoistre à toute la terre les raisons que les iuges ont eu pour condamner à mort le Mareschal; comme si toute la Chrestienté, scandalisée de cette cruauté, les auoit citez pour declarer les motifs de l'arrest; & que le Sr Hay, comme le plus eloquent de la compagnie, eust eu la commission de les desguiser. Il dit, *que le Cardinal a employé sa faueur pour faire auoir vne abolition au Mareschal*: mais il n'adiouste pas que le Mareschal l'a reiettée. Vn homme genereux ne se doit iamais declarer criminel pour garantir sa vie. Le meschant ne desire la confession des innocens, que pour les perdre auec plus d'iniure, & iustifier sa tyrannie. Mentir contre soy mesme, est vn peché contre nature. Il faut plustost perir par le crime d'autruy, que par nostre lascheté. Cette constance fait cognoistre, qu'on a eu tort d'appeller poltron le Mareschal: il a esté si mal traité durant l'instruction de son procez, & mené en triomphe au trauers de tant de Prouinces, qu'il a souuent demandé la mort comme vn bien-fait; mais il n'a point recherché le pardon. L'Autheur dit, *qu'il estoit assez ingrat, & ses crimes assez qualifiez, pour l'abandonner à toute la seuerité des ordonnances, & le siecle licentieux requeroit cet exemple.* On aduoüe donc, qu'on a exercé sur luy toute la seuerité des loix, par lesquelles il n'y a point de Capitaine ny

de Commiſſaire, qui n'aye merité quelque punition. Si le Cardinal croit, qu'il peut faire auec raiſon tout ce que les loix luy permettent, encore qu'il ſoit eſtrange & horrible; il faut qu'il demeure d'accord, que par les plus anciennes ordonnances du Royaume, ſans auoir eſgard à la ſainteté de ſa pourpre, on le peut mettre entre les mains d'vn bourreau, comme le moindre ſuiet du Roy. Qu'il ſçache donc, que les hommes ſages accommodent les vieilles regles aux mœurs & couſtumes du temps : que les Priuileges ſont des loix: qu'on fait beaucoup de choſes contre raiſon, qui ne peuuent pas eſtre condamnées par les loix : & qu'il ne faut iamais prendre pour vne loy, l'execution trop ſeuere d'vne loy. La grande ville de Paris ne ſeroit pas beaucoup peuplée, ſi on n'y laiſſoit viure que ceux qui ſeroient abſous par des Iuges extrémement rigoureux: les ſages Miniſtres conſeillent aux Princes de diſpenſer de la ſeuerité des loix : les Conſeillers cruels vangent leurs querelles par la rigueur des loix; & les bons la craignent, parce qu'elle tombe ayſément dans la cruauté. Mais on dit, *que le ſiecle licentieux requeroit cet exemple.* Ils confeſſent tacitement qu'il a quelque choſe d'iniuſte, qui eſt recompenſé par l'vtilité publique. Mais pourquoy a on choiſi cette perſonne parmy tant d'autres beaucoup plus criminelles, pour donner crainte à ceux qui commettent le peculat? Eſt-ce que le Mareſchal fut le plus grand voleur d'vn pays, dans lequel le Cardinal s'eſt contenté de l'amende de tant de comptables, qu'il mit à rançon au commencement de ſon

credit

credit pour remplir sa bource, & celle de trente affamez qui estoient aupres de luy ? Il n'y a point de doute, qu'entre les Financiers quelques vns auoient desrobé des millions : il n'y eust qu'vn pauure malheureux, qui n'auoit ny argent ny amis, qui fust pendu; non pas pour seruir despouuentail aux meschans, mais d'vn appast, pour faire venir les timides à composition. Tous furent mis à l'amende, qui est la punition ordinaire des coulpables: & ceux qui n'auoient point failli, se trouuerent dans la taxe, pour monstrer qu'on attaquoit plustost les charges que les crimes, & qu'on ne cherchoit point la conuersion des pecheurs pour l'aduenir, mais quelque satisfaction pour le passé. Il est vray, que l'ordonnance 46. alleguée par l'Escriuain, qui confisque le corps & les biens, est contre les comptables, non contre les Generaux d'armée, ny cõtre les Gouuerneurs qui ont la charge de faire bastir des citadelles: ils n'ont point de serment à la chãbre des comptes, & ne peuuent respondre de toutes les concussions des Capitaines, ny de toutes les friponneries de cent Officiers. Ce qui descharge fort le Mareschal, est, qu'il ne peut auoir failli tout seul; il faut que les Tresoriers des guerres, ou leurs Commis, les Capitaines, les Commissaires, les Ingenieurs, les Contrerolleurs des fortifications, les Secretaires, & cent autres personnes qui ont acheté cherement des charges, pour piller le Roy & le public, ayent eu leur part à ces pretendus crimes de peculat. Cependant personne n'est accusé, ny adiourné, ny chastié que le Mareschal. On dit, *que le siecle licentieux*, qu'on Pag. 87.

tient par ce discours estre celuy du brigandage (& il est en effect) n'auoit pas besoin de ces petits exemples.

La verité deuant Dieu, qui cognoist les cœurs, est, que la vangeance & la violence sont naturellement si odieuses, que ceux qui en veulent vser, sont contraints de les couurir par l'apparence de la Iustice. Le Cardinal a persecuté le Mareschal, qu'il n'a iamais aimé, & qu'il a tenu pour son ennemi. On n'a peu arrester prisonnier son frere, en luy laissant le commandement d'vne armée. Ces considerations, auec l'apprehension que le ressentiment de la Royne ne se seruit vn iour de celuy des Marillacs, sont les vrayes causes de leur mort. Le General de l'armée du Roy a esté criminel en Piedmont; parce qu'on s'est asseuré de la personne de son frere aupres de Paris; & cettuy-ci est arresté à cause des paroles que la Royne a dit au Cardinal de Richelieu. Pour monstrer que le peché du premier n'est inuenté que par occasion, & pour iustifier celuy qui le veut perdre, on a fait imprimer autrefois les lettres que le Roy escriuit au Mareschal vne heure deuant que la Royne donna son congé au Cardinal. Les sages se mocquent de ce qu'on dit, qu'en ce temps, qui ne voit que les desordres que son Eminence, & ceux qu'il protege, ont fait, *il falloit donner vn exemple de iustice, pour arrester la licence.* Le Mareschal n'a point ruiné par son auarice, comme d'autres ont fait, les armées du Roy; il n'a point perdu de place ny de bataille, pour auoir fait dissiper les troupes, ayant desrobé les monstres, comme il est arriué en Pied-

mont; où on voloit au Roy, & aux gens de guerre, dix mille liures par iour: ce qui n'a point esté recherché par le Cardinal, parce qu'il y prenoit la plus grande part. Il nous allegue la seuerité des loix: mais les bõs esprits disent, que chacun est aisément surpris par les choses ausquelles il prend plaisir, comme le Cardinal par la vangeance & par la crainte, qu'il couure de la rigueur des ordonnances; ses flatteurs les vont estudier apres qu'il a fait vne iniustice; pour appaiser les agitatiõs qu'elle donne à son esprit, & pour amuser le peuple. On luy a dit, que ce grand exemple empeschera qu'on ne desrobe plus les Finances du Roy, & que celuy du Duc de Montmorency retiédra tous ceux qui voudroient troubler le Royaume. Pour monstrer que le Cardinal fait & empesche ces exemples, selon qu'il craint, ou qu'il aime quelqu'vn; ne voyons-nous pas que le Duc de Rohan, ami du Cardinal, a eu des recompenses & des employs honorables, ayant esté le chef des rebelles dans trois mouuemens, & apres deux abolitions? & que le Duc de Montmorency, sans parler des seruices de cinq Connestables ses predecesseurs, apres auoir gaigné deux batailles, & receu des blesseures en la presence de S. M. a eu la teste trenchée, pour auoir voulu garder d'oppression l'Heritier de la Couronne? Ainsi l'amitié du Cardinal fait non seulement pardonner, mais recompenser les plus grands crimes; & son inimitié fait donner les plus grands supplices aux plus petites fautes.

Encore falloit-il se souuenir, que pour parois-

ſtre bien iuſte, il eſt expedient de pourſuiure la punition des perſonnes de condition par les voyes les plus communes, & ſçauoir cacher ſa crainte, ſon enuie & ſa colere; ce que le Cardinal n'a point fait. Si on veut oſter les priuileges qui peuuent engendrer la licence, il ne faut pas que la puiſſance d'vn fauori produiſe la tyrannie, ny reiette les Iuges ordinaires. On a mauuaiſe opinion de la iuſtice du Parlement de Paris, quand on luy oſte la cognoiſſance des crimes des Ducs & des Mareſchaux; où il faut aduoüer, qu'on craint qu'ils ne ſoient pas aſſez criminels, pour eſtre condamnez par les compagnies reglées: cette apprehenſion fait qu'on choiſit des Commiſſaires de pluſieurs corps, pour en compoſer vn monſtrueux, qui aye quelques membres bien-faits, mais beaucoup plus de contrefaits, pour en tirer l'effect qu'on deſire. On allegue pour la deſcharge du Cardinal les arreſts donnez contre les Mareſchaux de Giez & de Biez, & contre l'Admiral Chabot; & on confeſſe quand & quand, qu'ils ne furent pas condamnez à mort pour le crime de peculat. Dans les pourſuites qui furent faites contre le Mareſchal de Giez, il y a quelque choſe de conforme à ce qui eſt arriué en noſtre temps; i'ay iugé, pour confondre le ſieur Hay, qu'il eſtoit à propos de faire mettre à la marge ce que luy meſme en a fait imprimer dans le gros volume qu'il a compilé depuis peu: il y a inſeré la vie du Cardinal d'Amboiſe, dreſſée auec beau-

Le Roy reuient en conualeſcence, & le Cardinal à la Cour. La Royne offencée de l'obſtacle que le Mareſchal auoit apporté à ſon

coup de sincerité par le sieur Baudier, laissant au bon esprit du Lecteur à faire les rapports, & à iuger, si le Parlement de Thoulouse n'a pas esté plus equitable en l'affaire du Mareschal de Giez, que les treize Cõmissaires en celle du Mareschal de Marillac. Le sieur Hayne dit pas aussi, le bannissement & la prison perpetuelle sont des confiscatiõs de corps portées par l'ordonnance; il cache ce qui arriua au Chancelier Poyet, pour s'estre vangé de l'Admiral Chabot, & la disgrace pareille, qui est arriuée dans l'an à celuy qui presida au procez du Mareschal de Marillac. Pour Montegu, outre qu'il estoit Surintendant dès Finances, vne faction violente, comme celle du Cardinal, fist perir par Commissaires, ce-

dessein, qu'elle tient à iniure, le fait accuser de crime de leze Majesté, où le peculat entroit, & quelques autres poincts. Le Cardinal qui pouuoit arrester la roüe de cette affaire, la laisse aller, mesme la pousse. On arreste prisonnier le Mareschal à Orleans, où le Chancelier de Rochefort l'interroge: il nie ce qu'il n'auoit pas commis, dit-on. Deux puissans tesmoins luy sont confrontez, Madame d'Angoulesme, qui fust mere de François premier, & le sire Alain d'Albret, pere du Roy de Nauarre. Les Gens-d'armes du Roy le menent à Amboise, où estoit cette Princesse, & de là à Chartres, & à Dreux, où estoit Alain. Cependant on donne aduis à la Royne, que le Parlement de Thoulouse estoit le plus seuere & le plus rigoureux du Royaume. Elle y fait euoquer le procez, y fait conduire le prisonnier, & y fait apporter les responces des grands

Iurisconsultes d'Italie, qu'elle auoit enuoyé consulter ce fait, afin d'induire les Iuges à le condamner. Hippolyte Marsille & Louys Bolognin, grands Docteurs d'Italie, declaroient en leurs consultatiõs le Mareschal criminel de leze Majesté. Ce Parlement de Thoulouse, aussi equitable qu'on le croyoit seuere, nonobstant que l'accusé eust vne Royne de France & vn grand Ministre du Roy & fauory pour parties, ne trouua point de causes de mort en luy. Mais parce qu'il n'estoit pas seant, qu'estant odieux à son Maistre, il se presentat deuant luy, il l'interdit d'aller à la Cour & de se presenter deuant le Roy, & la Royne durant cinq années (ce sont presque les mesmes mots de nos Historiens) dont il se retira auec toute liberté en sa maisõ du Verger. L'Estat calamiteux de ce Mareschal de France, personne de condition, de merite, & fort luy qui fust declaré innocent par des Iuges. Le Roy François premier voyant dans l'Eglise des Celestins de Marcoussis le tombeau de Montegu, dit, que c'estoit grand dommage, qu'il fust mort par Iustice; vn bon Moyne repartit, Sire, il ne fust pas condamné par Iustice, mais par Commissaires. A la verité, nous deuons faire vne priere à Dieu, qu'il nous garde des Iuges courtisans & bottez, qui s'arrestent plustost à regarder le fauori, qu'à escouter le criminel, & qui n'ont point d'autres Greffiers que leurs Clercs. Mais le Cardinal a voulu faire (comme dit le sieur Hay) *vn grand exemple qui fust sans pareil.* Il luy seroit plus expedient d'en assoupir la memoire, s'il pouuoit, que de la resueiller par ces foibles raisons, sans ap-

porter les responces du Mareschal, & vouloir que sur le plaidoyé d'vne partie toute la terre condamne l'accusé. Cela est iniuste, & n'empeschera pas que tous ceux qui sçauent la vie & la mort du Mareschal, ne croyent que celle là a esté remplie de gloire, & ceste-cy accompagnée de saincteté. Nostre dessein n'est pas de nous arrester d'auantage sur les procedures faites contre luy, ny sur les chefs de l'accusation ; il faudroit ouyr le mort en ses deffences, & auoir le procez qu'on a brussé malicieusement, ou qu'vn homme plus fidelle que le sieur Hay en eust fait les extraicts. Il suffira de remarquer en passant, qu'au mesme *vieux, pouuoit esmouuoir les Francois, non seulement à compassion, mais d'auantage leur faire conceuoir de l'indignation contre celuy qui le trauailloit. Il estoit de la Maison de Rohan, & auoit dignement serui l'Estat, disent nos Histoires : mais cette haute conduite du Cardinal (voila son animosité de l'opinion de iustice qu'on auoit conceu de ses actions) & l'amour des François qu'il s'estoit acquis en les rendant heureux, luy fit recueillir de la gloire, d'où il pouuoit receuoir du blasme : de sorte que cette affaire, qui pouuoit exciter le courroux, se tourna en raillerie : on disoit que le Mareschal auoit voulu ferrer Rohan, & que Rohan luy auoit donné vn si grand coup de pied, que de la Cour il l'auoit ietté dans le Verger.* temps qu'on arresta le Mareschal, on publia dans les *Libelles du Coup d'Estat*, & de *L'entre-*

Le Cardinal d'Amboise s'appelloit aussi le Cardinal de Rohan.

tien des champs Elisées, qu'il auoit trahy le Roy & l'estat, par intelligences auec les estrangers; dequoy ne nous voyons rien dans le procez, ni dans ce dernier escrit. Il peut mentir aussi effrõtément pour ce qui regarde le peculat; comme les deux autres sont conuaincus d'auoir menti pour le crime de trahison.

Chastelet & Hay de mesme homme. *Pa. 104. & 105.*

Reste à faire vn peu de reflexion sur la recusation du sieur du Chastelet, pour lequel le sieur Hay son bon ami fait vne longue apologie. Il dit, *qu'il n'est pas vray, que le Roy voyant la requeste de recusation qui luy fust presentée contre le sieur du Chastelet, le fist iurer sur ce qu'elle contenoit.* Il asseure plus bas, *que la mesme requeste auoit esté presentée aux Commissaires à Verdun, & à Mets au Conseil.* Toute la suite du discours n'est qu'vne saillie d'iniures, qui nous font voir, que le sieur Hay est si fort picqué pour son amy, qu'il oublie d'escrire les raisons, pour lesquelles le sieur du Chastelet s'est retiré du iugement du procez, apres s'estre maintenu opiniastrement dans l'instruction. Il ne dit pas aussi, si on luy a commandé de quitter sa commission; ou si volontairement il l'a abandonnée, & pourquoy. Il me semble, que le bel esprit du sieur Hay deuoit descharger le sieur du Chastelet, & dire que la conscience l'a pressé, ou que celle du Roy n'a peu souffrir, qu'vn homme qui auoit aduoüé à S. M. qu'il estoit autheur d'vne prose impie & infamante, & qui faisoit profession ouuerte d'inimitié contre le Garde des Seaux de Marillac, pour auoir esté chassé par luy du Conseil, fust arbitre de la vie de son frere. Il n'estoit pas necessaire, que le Roy fit iurer sur

les faits de la requeste, vne personne qui les auoit aduoüez, pour mettre en belle humeur le Cardinal; auquel l'Autheur de la prose auoit recité non seulement cette sanglante raillerie, mais plusieurs autres pieces de mesme estoffe. Il n'y a point de doute, que le Sieur du Chastelet ne deuoit non plus estre de l'instruction du procez que de iugement; puis que la mesme cause l'excluoit de l'vn & de l'autre. Il est plus criminel, comme nous auons dit, d'auoir trouué mille inuentions, & changé les depositions des tesmoins, pour donner quelque couleur de iustice aux opinions de treize Commissaires, que d'auoir adiousté sa voix, qui a esté iugée superfluë, lors qu'on a esté asseuré du nombre suffisant pour la condamnation. La recusation ou libre ou forcée du Chastelet, a esté vn amusement pour le public, qui n'a pas laissé de se deffier de la fripponnerie: on la voit encore plus clairement, apres qu'on a mis en liberté celuy, qui dans le loisir de la prison a fait ce bel ouurage, qui casse & met en cendres les os de deux freres tuez diuersement, pour vne mesme cause, & auec pareille iniustice.

Le Sieur Hay, qui est bien informé de tout ce qui touche le Sieur du Chastelet, l'eust bien obligé, s'il eust voulu dire, pourquoy ce bon Commissaire, qu'il dit estre si saint & si iuste, fust emprisonné par le commandement de Louys le Iuste. Cette raison est demeurée dans sa plume, qui a laissé couler, *que le Garde des Seaux de Chasteauneuf luy mesme se donna la peine de l'arrester* : il fait faire l'office de Preuost au chef de la Iustice de Pa. 106.

France, pour prendre vne perſonne de grande conſideration. Il dit auſſi, *que ce Garde des ſeaux eſtoit ſon ennemy.* O le malheureux homme! qui a pour ennemis tous ceux qui ſont en cette charge, auſquels ſans doute cet eſprit broüillon a eſté ſuſpect. Où il faut dire, que cinq ou Chanceliers ou Garde-ſeaux, qui n'ont pas eſtimé le Sieur du Chaſtelet, ſont des ſots ou des meſchans, afin qu'il paſſe pour habile & pour vertueux.

Il ſemble que ce bon innocent vueille aduoüer, que la proſe de l'an 1630. a eſté le ſuiet de ſa recuſation, & de ſa detention : voicy ſon diſcours peu iudicieux. *C'eſt commettre vn grand crime parmy ces gens là de faire des rimes Latines, parce que l'Egliſe en a receu l'vſage en la decadence de la bonne Poëſie, & de l'elegance Romaine, &c. auiourd'huy que les reformations, & principalement celles du Concile, en ont aboly l'vſage.* Voila les belles defences que fournit Hay aduocat du Chaſtelet. Il dit, qu'il eſt loiſible de meſdire d'vn * Cardinal de Rome, d'vn Garde des ſeaux de France, & d'vne * Dame d'Atour de la Royne, auec les rimes profanes, laſciues & diffamantes, parce qu'on a chanté deuant la reformation dans l'vſage de Paris des ſimples, & des ſaintes. Par cette raiſon, les ſorciers qui ſe ſeruent des paroles de la Meſſe, ſeront innocens : il ſera loiſible d'aſſommer les hommes auec le baſton de la Croix; parce qu'on la porte aux Proceſſions. Mais voyez ce fripon, qui nous veut bailler le change : il dit, qu'on trouue mauuais qu'il face des proſes, lors qu'on ſe plaint des meſdiſances. Sans faute, le Sieur du Chaſtelet doit reuoquer le Sieur Hay, comme vn

Pa.106.

*Le Cardinal de Berule.

*Madame de Fargis.

Aduocat qui trahit sa partie. Mais il adiouste, *que le Sieur Viette Maistre des Requestes, qui ne cede en rien aux plus grands hommes de l'ancienne Grece, fit des rimes contre la ligue, qui ne furent pas prises pour des sacrileges.* Belle authorité & digne occupation des arbitres des biens, de la vie & de l'honneur des hommes. Viette a donné carriere à son esprit vne fois en sa vie, le Chastelet fait mestier de bouffonnerie: celuy là pouuoit estre estimé plustost badin que malin, & le Chastelet a esté iugé plus malin que badin : les proses de celuy là estoient en termes generaux & dans la licence de la guerre ciuile; celles que nous auons veu depuis peu, sont contre des particuliers de grande consideration, & dans vn Royaume paisible. Hay les appelle *des fruits que le temps donne & consume aysément, qui ne meritent ny le blasme ny l'excuse.* Semblables fruits ont fait pencher autrefois des branches sur le dos du Sieur Hay : sont pommes de Gomorrhe, qui ont vne escorce vermeille, mais qui n'ont au dedans que de l'ordure. Ces fruits ne sont pas, comme dit le Sieur Hay, *aussi tost consumez que donnez* : vn mouuement desreglé d'vn cerueau destraqué les produit dans vne demie heure, & plusieurs années les conseruent. Quand à ce que l'Autheur dit, *que cet ouurage ne merite ny le blasme ny l'excuse*; il confesse, qu'il est mal aduisé de le defendre, & ne se souuient pas que des railleries moins malicieuses que les siennes, & contre des personnes de moindre consideration, ont fait porter la torche au poing & la corde au col à ceux qui en estoient les autheurs: mais nous sommes en vne saison, en laquelle, pour conten-

Pa. 15

ter la belle humeur de celuy qui fait les violences, ou pour mettre vne emplaſtre au contrecoup qu'il en reçoit, on compoſe des bouffonneries contre ceux qu'il a rendu miſerables. Ie ne vois pas auſſi, pour quelle raiſon Viette peut eſtre comparé *aux plus grands hommes de l'ancienne Grece:* il me ſemble que Solon, Ariſtides & Socrates ne s'amuſoient point à faire des chanſons. Cela reſſent pluſtoſt le Trazon que le Platon, approche plus du payen que du Chreſtien. Qui doute, que Seneque n'aye eſté plus eſtimé pour le diuin traité de la Prouidence, que pour la raillerie, en laquelle il conuertit en citroüille l'Empereur Claude.

Pour monſtrer encore plus clairement que le Sieur Hay n'eſt pas ſage, & pour le faire declarer impertinent, meſme ſur le rapport du Sieur du Chaſtelet; il remarquera, s'il luy plaiſt, quelques articles entre pluſieurs autres, qui font voir, qu'il a perdu l'eſprit: ou il faut dire que ce flatteur trompe celuy qui l'employe, & que c'eſt vn chien, lequel apres auoir leſché le ſang qu'il a reſpandu, le vomit ſur celuy qu'il fait ſemblant de vouloir carreſſer. Il ſeroit plus honorable au Sieur Hay de quitter le party du Cardinal, que d'y demeurer pour le trahir, en le pouſſant à continuer les cruautez que ſes ennemis deſirent, pour voir bien toſt ſa fin. Son ame deffiante & ſubtile prendra garde, que le Sieur Hay a fait gliſſer des choſes dans ces eſcrits, pour s'en ſeruir dans vn changement; en faiſant voir, qu'il a eu deſſein de deshonorer celuy qu'il fait ſemblant de loüer. Il luy rend la moitié du monde

ennemie, lors qu'il mesdit des femmes sous l'authorité de celuy qui ne desire pas qu'on le broüille auec elles. Il n'approuuera point, qu'on monstre à la Royne Mere du Roy le chemin qu'elle a deu tenir pour le ruiner, ny aux *a* Espagnols leurs defauts, & les moyens d'arrester le bon heur de celuy qui n'a rencontré iusques à present que des sages trop retenus, ou des courageux temeraires. Il ne veut pas aussi, qu'on escriue que les *b* Prestres & les Moines ne sont pas propres pour le gouuernement d'vn Estat, lors qu'vn Cardinal est le seul ministre de celuy de France, & a pour son principal Conseiller vn soy disant Religieux. Ny qu'on asseure, qu'à *c* Rome on deteste fort l'ingratitude de ceux qui sont appellez en ce pays là creatures. Apres qu'on a veu la mescognoissance du Cardinal, qui ne peut nier, au moins pour ce qui regarde le Cardinalat, qu'il ne soit creature de la Royne, & qu'il ne l'aye adoüé fort souuent, mesmes par escrit. Ainsi cet Aduocat preuaricateur defend sa partie.

Pag. 59. *a Les Espagnols s'estonnerent deuant les François en vn moment, où leur ancienne valeur eust plustost hazardé toutes leurs Couronnes, que de faire paroistre tant de foiblesse & de peur en vne telle occasion, &c. Ils furent trop sages & retenus.*

Pag. 109. *b Les cellules & les cabinets ne produisent pas des mesmes pensées : la fumée des cassolettes, & celle de l'encens, ont des effects bien contraires.*

Pag. 109. c *A Rome la mescognoissance des creatures est insupportable.*

Le Cardinal est appellé creature de la Royne en la page 62.

Il trouue mauuais, que le Mareschal de Ma-

Pa.133. rillac, allant à la mort, qu'il confesse *auoir esté constante*; recommanda à son neueu *de seruir bien le Roy, apres Dieu toutesfois.* Ce *toutesfois* est vne queüe de scorpion, attachée par le Sieur Hay, afin qu'il aye suiet de faire des saillies d'impie & de furieux, & d'offenser toute la famille des Marillacs, qu'il appelle *seditieuse*. Si cet homme lisoit dans Tertullian, que l'Empereur est le premier apres Dieu, il brusleroit ses escrits. Le Mareschal a recommandé aux siens de seruir le Roy apres Dieu: est-ce vn blaspheme, *ou monstrer vne inclination à la reuolte, ou s'imaginer que le Prince va charger le turban, abattre les Croix pour y mettre le croissant, & se declarer l'Antechrist*, comme dit Hay auec tres-grand scandale? Les paroles du Mareschal furent les mesmes, que les meilleurs seruiteurs du Roy disent tous les iours à leurs enfans; & que le Sieur Hay diroit aux siens, s'il estoit homme de bien: c'est en substance le commandement de saint Pierre: *Craignez Dieu, & honorez le Roy.*

In Apol.

1. Pet. 2.

Nous ne voulons pas cotter ses impertinences, parce qu'elles sont en trop grand nombre: il nous faut contenter, pour ne transcrire son liure tout entier, d'auoir remarqué les plus notables defauts de son iugement, ou effects de sa double malice. Tous ces manquemens paroissent dans le dessein de son œuure; qui entreprend de tirer les morts des tombeaux, pour esueiller beaucoup de pensées des viuans. Ioab Connestable de Dauid, ayant assassiné le vaillant Amasa, vn homme sage retira le corps du chemin public, & le couurit, pour empescher les discours & les

2. Reg. 21.

ressentimens des passans. Vn genereux Mareschal de France, ayant esté decapité par les iniustes poursuites du Cardinal ; si le Sieur Hay eust esté son amy & bien sensé, il n'eust pas deterré ce mort, pour l'exposer dans son liure à la compassion de toute la terre.

Pour conclusion, le Sieur Hay s'esgaye dans l'interpretation d'vn passage du liure de Iob, & ayant apporté hors de propos les versions Hebraïques & Grecques, il finit ainsi son ouurage: *Toutes ces veritez me font dire, qu'vn factieux & qu'vn larron tombé dans la disgrace de son Prince, ne peut auoir vne meilleure odeur que celle d'vne lampe esteinte; & que les Iuges firent leur deuoir quand ils acheuerent de brusler ce tison plein de fumée, & placé pour faire cheoir autruy, quand ils estoufferent ce flambeau de sedition dans la France, & qu'ils firent mourir celuy qui deuoroit les finances du Roy, & consumoit les personnes & les biens de ses suiets.* Ces paroles de furie & d'horreur, qui donnent les qualitez de factieux, de seditieux, & de mangeur d'hommes, au Mareschal de Marillac, luy imposent des crimes, desquels on n'a point fait de mention dans le procez, ny dans ce libelle. On voit bien, que le Sieur Hay est sorty de son ouurage, comme vn esprit malin d'vn corps possedé, en deschirant & rompant tout ce qu'il a rencontré. Qui pourra croire, que cet imposteur soit dans la plus haute compagnie des Iuges de France? O pauure Royaume, quel desordre t'a produit la venalité des charges, & la trop grande multitude d'Officiers? Estre homme de bien dans cette confusion, merite vne double loüange; estre meschant, n'est

Pa.140

pas vn ſuiet d'eſtonnement. Ceux qui ſe ſont mis en danger de perdre pluſtoſt leurs offices qu'vn innocent, ceux qui renoncerent aux bonnes graces du Cardinal, pour conſeruer celles de Dieu; ceux qui ne receurent pas ſes embraſſades, & n'aſſiſterent point au feſtin qu'il fiſt aux treize meurtriers du Mareſchal apres ſa condamnation, ſont dignes d'eternelle loüange. Les corrompus qui ont acheté vne condition plus aduantageuſe aux deſpens de leur conſcience & de leur reputation, ſeront blaſmez auec raiſon par tous les ſiecles, qui liront la veritable Hiſtoire du noſtre, & ſur tout ce qui s'enſuit.

Puis que le Sieur Hay attaque les viuans & les morts, & qu'il eſueille nos ſentimens qui eſtoient endormis; il aura agreable qu'ils luy rendent quelques Obſeruations ſur les affaires du temps, en eſchange des ſiennes qu'il a pris la peine de nous addreſſer au Pays bas. Il recognoiſtra que les eſprits n'y ſont point ſi bas qu'il s'imagine, & qu'on ne ſent pas ſi viuement les perſecutions du Cardinal, qu'on ne remarque ſa conduite.

OBSER-



OBSERVATIONS SVR LA CONDVITE DV CARDINAL DE RICHELIEV.

TOute la France, & ses bons Alliez disent, que la cause de toutes les guerres qui affligent la Chrestienté, est la trop grande authorité du Cardinal de Richelieu; c'est à dire, d'vn homme, lequel ayant esleué ses bastimens superbes par dessus les Royaux, a porté ses desseins à la Royauté. Ses paroles sont de Souuerain, ses actions & ses vsurpations de celuy qui le veut estre.

Il fait tout ce qu'il peut : il peut plus qu'on ne luy deuroit permettre ; & desire plus qu'on ne sçauroit dire. Encore qu'il n'acheue rien de ce qu'il entreprend, ses entreprises sont tousiours infinies.

Il ne s'arreste point à ce qu'il possede, parce qu'il court à ce qu'il n'a pas. Apres qu'il a fait vne grande affaire pour son auancement, il en

medite vne plus auantageuse ; & dans vne vie bornée, il entasse les desseins qui n'ont point de fin.

Le feu de son ambition, cherche tousiours quelque nouuelle matiere ; celuy de son ingratitude, consume tout ce qu'on y iette ; & c'est vn abysme dans lequel toutes les liberalitez se perdent.

Il ne demande plus, mais il prend ; il croit, que tout ce qu'il peut attraper, n'est qu'vne partie de la recompense des seruices qu'il a rendus ; & il s'imagine, qu'il oblige beaucoup son Maistre de demeurer aupres de luy, le menaçant de sa retraicte, comme du plus grand malheur qui pourroit arriuer à sa personne, & à son Estat.

Il a non seulement abandonné, mais mal traité sa Bienfaictrice & Maistresse, pour n'en cognoistre point d'autre que la fortune qui le flatte, qui vuide la bource du Roy dans la sienne : abbaisse l'authorité de S. M. pour releuer l'orgueil de son ministre ; en sorte qu'on ne parle plus dedans & dehors la France, que de ce grand Cardinal. Le bruit de son credit & de sa puissance, fait qu'on desire plus son amitié, que la bien-veillance de son Roy.

Ce Prince tresbon, tres pieux & tres genereux, a confié entre les mains de son conseiller ses finances, ses armes, son Estat, & mesme sa vie. Le seruiteur a pris toutes les seuretez de la Couronne de son Maistre, auec toutes les clefs de son Royaume ; & semble qu'il ne luy veut laisser que celle du tresor de la sainte Chappelle de Paris.

Le Roy est en estat de dependre plus du Car-

dinal, que le Cardinal du Roy : son Maistre l'ayant fait ce qu'il est, il a le moyen de se faire ce qu'est son Maistre. Il fait semblant de l'aimer pour son profit: mais il n'y a personne qui ne l'aime d'auantage, parce qu'il est tres digne d'amour, sans que cette affection fust si chere.

Si les malheurs, que le Cardinal recherche, auoient ruiné les affaires de S. M. il se retireroit auec les dernieres pieces du desbris; & ayant esbranlé cet Empire auec l'authorité du Souuerain, il le renuerseroit entierement auec la sienne.

Il n'y a rien de plus certain, que s'il se fortifie d'auantage: le Roy, qui luy en a donné les moyẽs aura plus de suiet d'apprehender sa puissance, que celuy qui les a receus n'aura occasion de craindre sa iustice; & il fera voir au Prince, qui croit qu'il ne se peut passer de son ministre, que son ministre est en estat de se passer de luy.

Le Cardinal efface les traits de l'image de Dieu qui sont en la Royauté; lors qu'il se rend plus fort que celuy qui l'a fait; puis que Dieu ne seroit point Dieu, s'il auoit tiré du neant vne creature, qui luy peut donner de la peine pour la defaire. Il ne faut iamais mettre entre les mains d'vn homme ce qu'on luy osteroit auec danger, si la iustice vouloit qu'on le fist.

On peut iuger par ces veritez, quel notable interest a le Roy d'arrester cette prodigieuse insolence de son ministre, auquel quelques temeritez heureuses ont persuadé, que c'est sa prudence qui a surmonté les difficultez; & c'est ce qui l'a rendu si hardi à entreprendre, & si audacieux en ses discours, qu'en disant & escriuant qu'il est

l'ame & l'eſprit de l'Eſtat, il ne fait paſſer le Roy que pour le corps.

S'il plaiſoit à S. M. d'eſprouuer la fidelité de celuy qui veut eſtre eſtimé le ſeul fidelle ſeruiteur elle la cognoiſtroit en demãdant ſes places: s'il les rend, il acquerra la reputation d'homme de bien; & le Roy en les retirant, confirmera la croyance qu'on a de luy, qu'il eſt ſage Prince.

Il amuſe la France par des conqueſtes, qui ſont pluſtoſt des fardeaux nouueaux que des nouuelles forces, qui nous affoibliſſent en nous dilatant, & qui nous peuuent obliger à rendre ou à perdre auec honte, ce que nous auons pris auec facilité, ou acheté bien cherement.

Il a mis la pauureté dans la France, pour entretenir les Suedois. Il a fait alliance auec les Goths, que nous ne cognoiſſions pas deuant ſon credit. Il a ruiné d'honneſtes gens, pour enrichir des barbares. Il n'a intelligence qu'auec des Turcs & des Heretiques: il anime ceux là contre les Chreſtiens, & ſoldoye ceux-cy contre les Catholiques.

Il eſt plus entreprenant que courageux, & plus temeraire que ſage: le bon heur a plus fait pour luy, que luy pour nous acquerir le bonheur; & les Parques ont plus trauaillé pour faire reüſſir ſes deſſeins, que ſa bonne conduite.

Il a fait paroiſtre ſon eſprit tyrannique, en deſirant de tous les hommes l'affection qu'il n'a pour perſonne. Il veut vendre cherement ſes aſſiſtances, & veut auoir à bon marché les ſeruices. Il a prouoqué la vangeance par les iniures, & l'enuie par le faſte.

Il a esté plus soigneux de nous faire voir ses palais magnifiques, ses riches ameublemens, & ses grandes terres, que ses rares vertus. Il a fait enfermer dans Paris vn fauxbourg fort estendu: a mis des impositions extraordinaires sur le peuple, & l'a obligé à vne despence de deux millions, pour adiouster vn iardin à sa maison.

Il ne voit pas qu'vne puissance, qui n'est pas appuyée sur ses racines, est facilement renuersée; que les Roys se degoustẽt apres auoir beaucoup donné; qu'ils sont bien aises de trouuer tout leur bien en vn lieu, pour le reprendre plus aisément. La plus grande marque de la Souueraineté, est d'abaisser le fauori qui se veut esleuer par dessus son Maistre: & les ieunes Princes sont aussi ialoux de leur authorité, que les vieux maris de la beauté d'vne ieune femme.

Il est ennemi des sages, & des genereux; il craint que ceux là ne le descouurent, & que ceux-cy ne le destruisent. Il veut l'obeissance aueugle, & deteste la verité courageuse.

Il faut estre son ennemi, ou son esclaue; les reconciliations qu'on fait auec luy, sont des victoires pour luy, & les defaites de ceux qui se sont opposez à sa puissance; il ne leur arrache les armes des mains, que pour les charger des manotes; & il ne traite auec eux, que pour les deshonorer.

Ceux qui cognoissent son esprit chagrin, n'estiment pas sa felicité par sa puissance, par ses dignitez, par ses biens & par sa suite: ils le iugent malheureux dans sa teste, & dans son cœur. Pour estre heureux, il faut estre dans la posses-

ſion d'vn bien aſſeuré, & en iouyr auec plaiſir. Pour eſtre malheureux, il ne faut que le croire; ce qui peut arriuer dans l'abondance des honneurs & des biens, parce qu'il manque touſiours quelque choſe à celuy qui eſpere plus qu'il ne merite.

Il entreprend tous les ans quelque nouuelle guerre il n'en a point eu que d'offenſiues; & d'vne il en fait naiſtre deux, ſans conſiderer ſi elles ſont iuſtes & neceſſaires, ny s'il faut eſmouuoir vn vieux Eſtat qui eſt en paix, non plus que le corps d'vn vieillard qui ſe porte bien.

On verra apres ſa mort, ou apres ſa diſgrace, non ſeulement en France, mais en Piedmont, en Allemagne, au Pays bas, & en Lorraine, les ruines du paſſage de ſa fortune: on ne demandera que des rappels des bannis, des reparations d'honneur, des eſlargiſſemens de priſonniers, des reſtabliſſemens dans les maiſons, des reſtitutiõs de biens; & on n'entendra que des plaintes, pour le ſang iniuſtement reſpandu.

L'ingratitude, l'auarice, l'ambition, & la cruauté ſont les quatre vices qui deshonorent ſa vie, & les bourreaux qui tourmentent ſon ame. Tous les maux qu'il a fait aux hommes, ne ſont que les effects de ſa peur. Il ne croit pas eſtre meſchant & infame, en faiſant les violences qui ſeruent à ſa conſeruation; parce que la preſomption luy fait croire, qu'elle eſt neceſſaire à la France.

Il ſe fortifie de places, d'hommes & d'argent; & il ne voit pas, que ceux de ſa condition ne ſont iamais ruinez par leur foibleſſe, mais touſ-

iours par leur imprudence : la sienne est grande en ce qu'il a tenté la fortune, estant au plus haut de la felicité.

Ce qui fait voir la bassesse de son courage, est, qu'il ne veut point negliger les petites vangeances : il ne recognoit pas, que parmi les peuples les choses de peu d'importance sont plustost remarquées que les grandes ; & nous pouuons dire, qu'à Paris on a trouué plus estrange, qu'il aye osté les pensions à quelques femmes qui auoient eu soin de la personne du Roy en son enfance, qu'on n'a fait des iniustices de plus grande consequence.

Il ne cognoist pas dans ses maladies horribles, que le Ciel n'est pas tousiours fauorable à ceux ausquels la terre donne trop de prosperitez. On peut dire de luy, ce qu'on a dit de Pisistrate & de Minos, qu'il est malheureux dans son bonheur par la seule colere de Dieu, qui luy enuoye la punition des Philisthins ; parce qu'il detient auec iniustice la verité prisonniere.

Il ne conserue point les anciennes alliances pour la seureté de l'Estat, mais il en cherche des nouuelles pour la sienne : & il ne voit pas qu'elles luy manqueront, & feront contre nous, lors qu'on ne les pourra plus acheter ; & que les Allemans, qui combattent en partie pour le pillage, chercheront celuy de la France, apres qu'il auront rauagé leurs pays.

Il n'a pas voulu acquerir l'amour & la crainte, qui viennent du respect, & qui n'ont point d'autre source que l'opinion de probité & de sa-

gesse. Il s'imagine qu'il est homme de bien, en ne faisant pas tout le mal qu'il peut faire : qu'il est sage, en entreprenant beaucoup ; & courageux, en hazardant toutes choses.

Sa colere se porte toute contre le dernier obiect qui la picque ; & il abandonne les vieilles entreprises, pour s'appliquer entierement aux nouuelles : mais en se lançant comme l'ours du costé d'où luy vient le coup, il se descouure pour en receuoir vn nouueau. Il pense cacher son impuissance en faisant des efforts extraordinaires : il est comme vn cerf qui est sur le poinct de se rendre : il fait des grands bonds, & de belles glissées qui ne dureront pas long temps. Les plus experimentez pilotes se mocquent de cet Admiral, qui n'a tantost plus de voile en son nauire que le perroquet.

C'est vne chose merueilleuse, qu'estant impossible à son Eminence d'aller plus auant, elle ne peut aussi s'arrester. Il cherche tous les iours de nouueaux appuys de places & d'alliances ; sans considerer, que ces estançons qu'il met à sa fortune, l'aduertissent de sa foiblesse, n'estant appuyée que pour l'empescher de tomber. Pompée, pour conseruer sa puissance, faisoit naistre tous les iours quelque nouueau suiet de guerre : à la fin son esprit ambitieux se porta à la ruine de la Republique : il perit dans ce dessein, & acquit l'Empire à son ennemi.

La furie le pousse à la ruine du bien d'autruy, comme si de là dependoit la conseruation du sien. Il s'imagine, que par mille dangers, dans lesquels il iette son Maistre, la France & soy

mesme, il trouuera ses seuretez, & qu'il rencontrera son bon heur dans le malheur de tout le reste des hommes.

Tantost il apprehende comme vn precipice le plan de son repos : tantost son orgueil mesure auec le sot vulgaire la hauteur de sa felicité: tantost son chagrin la considere comme insupportable à celuy auquel le peuple l'a donné. S'il n'estoit point violent, les sages auroient pitié de cet homme, qui est tousiours suspendu entre la crainte & l'esperance. Il ne peut estre asseuré, parce que son esprit n'est pas plus fort que sa fortune: il se deffie tousiours qu'elle n'aille point iusques à la fin de sa vie, qu'elle n'auance sa mort, ou la rende ignominieuse.

Il force ses actions, son visage, & ses paroles, ayant iugé qu'il ne luy estoit point expedient de paroistre affligé, lors que les douleurs tuent son corps, & que les desespoirs rongent son cœur. Il voit les confusions qu'il a fait, & recognoist sa folie, qui s'imaginoit que iamais elle n'arriueroit où elle couroit à toute bride.

C'est vne tres grande imprudence, de vouloir entreprendre des choses desquelles on ne peut iamais venir à bout. La sagesse approuue ce que la puissance ne peut changer. On se mocquoit à Rome d'vn nommé Pætus, qui auoit fait beaucoup de chemin pour chercher ce qu'il ne pouuoit iamais rencontrer. Que dira-on de l'entreprise que le Cardinal a fait contre le Mariage de Monsieur?

Ce qui m'estonne d'auantage, est, que son Eminence estend ses esperances au delà de cent

ans, en mourant tous les iours. Il croit que c'est viure, de ioindre ses supplices à ceux d'autruy, & de renuoyer le plus loin qu'il peut le plus grand bien qu'il luy sçauroit arriuer, qui est son repos. Il ne voit pas, qu'en bruslant peu à peu, & perdant goutte à goutte son sang, l'ame se destache insensiblement. Il ne pense pas, que ce soit vne mort qui vient du dedans: & il ne s'estudie qu'à destourner auec des gardes celle qu'il fait sentir tout à coup à beaucoup de personnes.

Ie confesse qu'il estoit homme de bon esprit, s'il l'eust conduit par le droit chemin; & s'il n'eust desiré de le faire trop paroistre, plustost que de le rendre vtile: ou s'il eust eu vne industrie paisible: ou si les passions violentes, la hauteur des dignitez, le trop grand employ, & vn peu de bon heur au commencement de son credit n'eussent esbranlé son cerueau. Il auoit aussi quelque cognoissance des bonnes lettres: mais il faut aduoüer, que les sciences & les beaux esprits, qui donnent quelque aduantage pour la vertu, sont des armes dangereuses entre les mains du vice: comme les balsanes mouchetées d'hermines affinent le cheual en sa bonté ou en sa malice; ou, comme les Astrologues asseurent, que la planette de Mercure est tres bonne, estant iointe auec Iupiter qui est bon, & tres mauuaise auec Saturne qui est malin.

On s'estonne, de ce qu'vn corps & vn esprit malade tyrannisent tant de personnes saines en l'vn & en l'autre. Le Cardinal croit que son industrie iette la terreur dans tout le monde; mais il faut aduoüer, que le nom du Roy fait qu'vn

grand nombre de Noblesse genereuse obeyt aux volontez de son ministre.

Il est hay, & doit estre mesprisé : c'est ce qui donneroit la hardiesse d'entreprendre sur luy, si son habit n'estoit plus respecté que sa personne; & si on ne craignoit d'auantage la force de ses gardes, que la iustice de Dieu.

Ayant entrepris des meschantes choses, il croit que l'opiniastreté luy sera plus honorable que la repentance; & que se laisser vaincre par la raison, est confesser vne faute. Au lieu d'examiner la nuict les mauuaises actions qu'il a fait le iour auparauant, il en medite de plus meschantes pour le lendemain.

Ayant disposé des biens de la Royne & de ses bons seruiteurs, il a enuoyé des maledictions aux pauures qu'il a fait. Il a suscité des trahisons au Roy d'Espagne, qui les nourrit & garde d'oppression. Il veut persuader, que ce grand Prince, qui leur fait du bien par generosité, est vn marchand qui veut acheter quelque aduantage, qui sera preiudiciable à la Couronne de France.

Il fait tout ce que la colere luy conseille; & la colere luy conseille tout ce que sa fortune peut. Sa haine s'exerce d'auantage contre ceux qu'il a offensé, parce qu'il en a plus d'apprehension. Son ingratitude chasse ses bien-faicteurs; & il s'imagine que leur presence est vn reproche, ou qu'elle l'oblige à les honorer & seruir.

Il a fait mourir trois Mareschaux de France; il en tient vn prisonnier, & vn autre esloigné, qui estoient tres capables de seruir le Roy & l'Estat.

Les Mareschaux de Montmorency, de Marillac, d'Ornano, de Bassompierre, de Thoiras.

Il a retiré dans ses garnisons douze ou quinze mille des meilleurs soldats du Royaume, qui sont à charge au public. Il a caché dans ses places la plus grande partie des finances de France: il tire le dernier escu du peuple, crée des rentes sur le Roy; & affoiblit le Royaume d'hommes & d'argent: c'est à dire, il luy couppe les deux bras: il le veut laisser comme le fantosme qui se presenta à Valens Empereur gisant sur le chemin d'Antioche, couuert de playes, & ne monstrant point de vie, que dans les yeux ouuers & pleurans. Pour faire voir que nous sommes fidelles à nostre patrie, nous aduertissons que les estrangers attendent la defaillance, en laquelle nous iette celuy qui espuise toutes les veines de l'Estat.

Le Cardinal deshonore la France en ce qu'il ne se sert que des armes des foibles, qui sont les tromperies & corruptions. Il fait voir aussi, qu'il n'a ny sagesse ny generosité, n'ayant iamais employé ces deux belles vertus ny dans les affaires qu'il a entrepris, ny dans les traitez qu'il a fait. Nous ne voyons par tout que finesse & infidelité, qui sont les deux vices qui viennent d'imprudence & lascheté. Les stratagemes sont permis en guerre: mais il faut confesser que c'est vne façon de combatre, indigne d'vn grand Ministre, & sur tout d'vn Cardinal, de surprendre les bons par des faux sermens, & d'employer l'argent pour les rendre meschans; de n'attaquer iamais les courageux & les fidelles, & de s'addresser tousiours aux poltrons & aux traistres. S'il estoit vertueux, il seroit plus marry de voir

que semblables entreprises luy reüssissent, que de s'en resiouyr auec insolence, comme il fait.

Il a conuerty les plus grands biens de la France en ses plus grands maux. Il a tiré de la prise de la Rochelle l'orgueil insupportable, qui luy a fait attaquer la Royne Mere du Roy, Monsieur, & tous les Grands du Royaume, fouler les peuples sous les pieds, mespriser les Alliez, & irriter les voisins.

Cet homme qui nous promettoit vn siecle d'or, ne nous a fait voir iusques à present que celuy de fer & de plomb. Il a tantost fait du plus riche pays du monde, vn hospital de pauures & de malades; & il s'imagine qu'il l'est encore de fols, lors qu'il nous veut persuader dans les escrits de ses flatteurs, qu'il est sage tout seul.

Il fait voir clairement, qu'il s'aime plus que le public, en ce qu'il ne fait point de difficulté de le troubler, pour vanger ses iniures particulieres. Son interest est auiourd'huy la regle des affaires d'Estat: & la France est reduite à vn tel poinct, que si elle estoit de verre, vne des coleres du Cardinal la casseroit; ou si elle estoit vn diamant, & qu'il trouua vn marchand, il le vendroit pour acheter son salut, ou le donneroit pour vne grande alliance; c'est à dire, pour vne vanité.

Il ne iuge pas, que le fauory qui differe sa ruine par les supplices & par les guerres, c'est à dire, par le massacre des hommes, auance son malheur; & que celuy qui exerce sa puissance en faisant du mal à plusieurs, & donnant la crainte à tous, ne sçauroit se maintenir longuement. La

cruauté se peut defaire de quelques hommes; mais la bonté les gaigne tous.

La liberté de luy dire les choses comme elles sont estant esteinte, & la fidelité changée en flatterie, il ne croit pas estre trompé, parce qu'il l'est auec douceur & respect. Il perd la cognoissance de sa foiblesse, en se laissant persuader qu'il est aussi fort comme on luy veut faire croire; & que c'est estre vaincu, de ceder à la raison, aux affaires & au temps.

Il s'imagine, que tout ce qui le conduit à la felicité, va au poinct de sa fermeté; & il ne sçait pas, que les choses qui sont grandes par excez & fragiles de leur nature, doiuent estre maniées auec beaucoup d'artifice, de patience, de peine, & de peril. Vne fortune desmesurée doit estre soustenuë par plusieurs mains fortes, sages & fidelles: elle a besoin d'vn grand nombre d'amis, qui ne sont pas ceux qui se pressent pour entrer dans le cabinet d'vn fauory : vn siecle ne les produit pas à la foule, la Prouidence de Dieu en crée peu dans cent ans, & la Cour n'en fait iamais.

Lors que le Cardinal vient du Louure, qu'il trouue toute la ruë de saint Honoré embarrassée par les carrosses de ceux qui l'attendent chez luy; qu'il voit sa Cour, son escalier, sa salle & son antichambre chargées de Courtisans, d'Officiers & Deputez, il ne considere point que sa maison est remplie de ses ennemis: qu'il n'a ses Gardes que contre ceux qui le visitent: qu'il craint les mains de ceux qui fleschissent le genoüil deuant luy : & qu'il est dans la presse des hommes sans toucher iamais vn amy.

Il fait tout ce qu'il peut, il escrit tout ce qu'il veut contre ceux qu'il desire de perdre, & enuoye en mesme temps des personnes, pour les empescher de faire & escrire ce qui luy peut desplaire. Ses agents font esperer ses bonnes graces, pourueu qu'on dissimule ses iniures. Ce qui est plus merueilleux, est, qu'en trompant ouuertement & esgalement ses ennemis & ses amis, il veut que les vns & les autres l'estiment homme de bien : & est si heureux, qu'il trouue tous les iours des personnes qui se confient en luy, & se laissent surprendre.

Vne de ses plus grandes passions est contre la maison de Lorraine. Il couppe la racine, pour faire secher les branches qui sont en France. Il chasse hors du Royaume Madame de Guise & Messieurs ses Enfans; il ne considere pas, que Monsieur son mary n'ayant plus de suiet de crainte, n'aura point de consideration qui arreste les effects de ses ressentimens, ou plustost les efforts de son desespoir.

Il a tenu Monsieur esloigné, iusques à ce qu'il a creu mieux trouuer son compte auec luy qu'auec Monsieur le Prince. Il a appellé Monsieur le Prince, lors que la generosité de Monsieur le Comte a reietté le mariage de Madame de Combalet: mais il sacrifieroit le Roy, & tout ce qui est entre S. M. & Monsieur le Comte, pour auoir son alliance; & le dot seroit le Royaume, duquel il tient la plus grande partie.

Il a monstré qu'il estoit par dessus le Roy, en faisant reuoquer les dons & les graces de S. M. qu'il vouloit auoir plus de puissance que le

ſaint Pere, s'efforçant de rompre quatre grands Mariages. Les affaires qui ſont ſuruenuës contre ſes intentions, ne luy ont pas permis de toucher à trois; mais il a fait ouuertement tout ce qu'il a peu contre le quatrieſme : la iuſtice de ſa Sainɖteté & la vertu de Monſieur ont arreſté ſes pourſuites.

Il a fait dans vn iour les Mariages de trois Couſines ſecondes, pour s'acquerir deux Prouinces auec deux des plus fortes places du Royaume. Il a mis dans ſes intereſts celuy qui a la principale confiance de Monſieur. Parmy les grandes affaires du Roy & miſere du public, il a donné des ſommes immenſes, & fait des magnificences incroyables.

Il a voulu faire tomber toute l'Allemagne, qui eſt la pepiniere des ſoldats, armes & cheuaux, entre les mains d'vn Prince Proteſtant, & les dixſept Prouinces des Pays bas dans vn Eſtat populaire & Huguenot. Il a entrepris d'vnir toutes les forces qui ont diſſipé autrefois l'Empire Romain, & qui euſſent deuoré en peu de temps l'Italie & la France. Il a taſché en meſme temps de mettre à la porte de cette vieille Monarchie Catholique, vne Republique ieune & heretique. Les ſages politiques iugeront, ſi cela eſtoit balancer les puiſſances de l'Europe ; & ſi en penſant abbaiſſer la Maiſon d'Auſtriche, on ne l'a point miſe au plus haut poinɖ qu'elle aye iamais eſté.

La priſe de Philiſbourg mal gardé, qui eſt la meilleure & la plus importante place d'Allemagne, la perte du magazin, de l'arſenac, & des

finances

finances des François, la ruine par la faim, par le froid, & par les coups des meilleures troupes du Roy, tout cela par la faute du Cardinal, doiuent donner vn iuste suiet de douter non seulement de sa prudence, mais de sa fidelité. Il est asseuré, qu'il aura les meilleures pieces de nostre desbris, qu'il a les plus fortes citadelles, les tresors, les vaisseaux, & ce qui restera de bons soldats. Il laisse perdre ce qui n'est point à luy, pour ne trouuer point de resistance au cantonnement qu'il veut faire dans la desroute generale, qu'il attire tant qu'il peut.

Ceux qui sont dans ses interests, publient hautement, qu'il se faut mocquer de ceux qui aduertissent de ce danger. Mais son dessein est semblable à la fiéure ectique : il est difficile à cognoistre au commencement, mal aisé à guarir en son progrez, & incurable quand il sera formé.

Pour faire semblant, qu'il veut remedier aux maux qui nous menacent apres la bataille de Nortlinguen, la prise de Philisbourg, & autres auantages que l'Empereur a eu, il prend des moyens impies. N'ayant sceu faire ruiner le Roy de Polongne par les Moscouites & Turcs, il tasche de le retirer de l'assistance qu'il doit à l'Empereur son Oncle : n'ayant peu rendre pauure ce Prince inuincible, il voudroit le rendre perfide, en luy promettant l'Empire qu'il deuroit conseruer pour son Maistre, s'il estoit en sa disposition.

Il a enuoyé au Turc vne grande somme de deniers, pour faire descendre en Italie la flotte qu'il a sur mer. Il veut faire piller par les infidelles le patrimoine de sainct Pierre : ce qui mettroit en danger sa Sainteté & tous les siens du souslevement des peuples. Ils diroient qu'elle n'a point reprimé l'audace du Cardinal de Richelieu, & qu'elle a employé en France des hommes qui se sont laissé tromper ou corrompre ; encore qu'il soit vray, que le sainct Pere fait tout ce qu'il peut, pour moyenner vne bonne paix entre les Princes Chrestiens, & que pour ce suiet il aye enuoyé en France des ministres tres sages & tres fidelles.

Au mesme temps que le Cardinal traite ces choses auec le Turc, & qu'il est excommunié par la Bulle *in Cœna Domini*, il enuoye des Ambassadeurs en Angleterre, en Dannemarc, en Hollande & à Strasbourg, pour faire des nouuelles ligues contre la Religion : & en propose vne au saint Pere toute contraire, pour exterminer les heretiques : il dit qu'il les a affoiblis en les engageant par des petites assistances à des grandes entreprises, & ayant retiré beaucoup de places de leurs mains. Qui peut iuger à quoy se resoudra cet hõme, qui d'vn costé ruine l'Eglise, & la menace de son desespoir, & de l'autre luy donne des esperances qu'il la rendra plus florissante qu'elle n'a iamais esté, pourueu qu'on ne touche point à son authorité : de laquelle il vsera selon qu'il trouuera son auantage, apres qu'il aura coniuré la tempeste.

Il a fait entendre par plusieurs personnes, qu'il desiroit auec passion le retour de la Royne, pourueu qu'elle oubliast les affaires passées. Lors qu'elle en a donné les asseurances, il a demandé des choses non seulement iniustes, mais impossibles, que Sa Majesté mist entre les mains des bourreaux ses fidelles seruiteurs, pour estre immolez à la passion de celuy qui l'a trahie.

Nous auons sceu, qu'il ne s'est saisi de Madame de Lorraine, qu'auec dessein de se seruir de son authorité & de son nom, pour faire trancher la teste au Duc son mary, au Duc François, à Madame sa femme, & à la Princesse de Phalsbourg leur sœur, comme criminels de leze Maiesté, pour auoir entrepris de lui oster ses Estats. Ces Princes & Princesses s'estant eschappez, le Cardinal a traicté Madame de Lorraine comme inutile, l'a mesprisée iusques au dernier poinct, & la laissée dans les incommoditez, que la ville de Paris ne peut voir sans deplorer sa miserable condition.

L'histoire de ce qui s'est passé entre le Cardinal & Puylaurens, pourroit remplir vn grand liure : il se faut contenter de dire, que iamais vn esprit subtil ne trouua vne plus franche duppe que ce pauure malheureux ; qui s'estoit imaginé, que le Cardinal souffriroit vn autre fauori, & qu'il prefereroit le mariage d'vne petite cousine, à la seureté de sa grande fortune. Il fera perir ce Duc & ce cousin, pour s'acquitter du serment qu'il auoit fait de le perdre, lors qu'il disoit,

*Puylaurens s'appelle Antoine de Lage.

qu'auec le temps il auroit de * l'aage. Ce qui a vn peu auancé sa ruine, est l'aduis des memoires qu'il auoit escrit de sa main, pour soustenir le Mariage de Monsieur. Le Cardinal est si iuste, qu'il veut faire trancher la teste à Puylaurens, pour la seule action de probité qu'il a fait en sa vie, au lieu de le chastier, pour auoir esté insolent contre la Royne Mere de son Roy, & de son Maistre: mais ce crime estoit plustost vne recommandation aupres du Cardinal.

Il a pour son principal Conseiller vn homme, qui sous vn saint habit cache vn corps puant & vne ame meschante; qui est deguisé en Religieux bien reformé, pour viure en mauuais Chrestien. Cet hypocrite s'imagine, que Dieu ne le cognoistra pas, lors que les plus grossiers de tous les hommes l'ont desia descouuert: son esprit fait tant de chemin, qu'il n'est pas de merueille s'il parle tousiours en homme eschauffé, n'y s'il a souuent soif. Il est plus propre à trouuer des suiets de rigueur & de cruauté, que de douceur & bonté. Comme la corruption des meilleures & plus delicates viandes est tousiours la pire; il faut dire (par la confession mesme du sieur Hay) qu'il n'y a rien de plus meschant que vn Religieux desbauché. Celuy que nous designons, est grand inquisiteur de l'Estat; interroge les pretendus criminels, fait mettre les hommes en prison sans information, empesche que leur iustification ne soit escoutée, & par des terreurs paniques il tire les declarations, qui seruent pour couurir l'iniustice du Cardinal. Il monstre

qu'il est bien preuoyant en composant des chimeres, & fournissant des expediens pour les combattre. Pour estre estimé vn excellent pilote, il fait croire à nostre Admiral, qui est assez apprehensif, que chasque vapeur doit produire vne tempeste. Il fait indignement seruir le Ciel à la terre, le nom de Dieu aux tromperies, & la Religion aux ruses de l'Estat. Ce qui est plus deplorable, est, que ce meschant moyne, ayant obtenu vne commission pour employer cent Religieux à la propagation de la foy, il les enuoye deguisez en Turquie, Perse, Fez, Moscouie, Allemagne, & Hollande, pour destruire l'Eglise. Ils portent plus seurement, & à moindres fraix, des paroles & des pacquets, & se rendent soliciteurs pour faire vne chose qui n'est pas mal aisée; à sçauoir, de rendre tous les ennemis de la Foy Catholique ennemis de la Maison d'Austriche. Les Princes voisins se voyans descheus des esperances que le Cardinal leur auoit fait conceuoir, il enuoye les emissaires de cet apostat, pour tromper les plus esloignez. Ils sont desia arriuez en Tartarie, & en Perse; ils promettent vne inondation de ces peuples sur les Estats de l'Empereur, & font esperer sans doute vn secours de Chinois, ou de faire venir vne armée de ces dragons volans, qui sont au delà du fleuue Hyphasis, & qui enleuent les hommes armez de toutes pieces. Les visions du Pere Ioseph vont iusques là, depuis qu'il a voulu ruyner le grand Turc auec cent hommes, & sept vaisseaux.

Nous ferions vn volume de veritez aussi gros comme est celuy des mensonges compilées depuis peu par le sieur du Chastelet, si nous voulions estre aussi longs en nos Obseruations, cõme il a esté dans les siennes : il se faut contenter, pour conclusion, de faire ce iugement de la vie, mœurs & conduite du Cardinal de Richelieu, que c'est vn homme, que l'ambition, l'auarice, la vangeance & la felicité ont porté si auant, & conduisent auec tant de vitesse, qu'il luy est impossible ny de reculer ny de s'arrester : encore que la hauteur où il est l'estonne, & que le precipice qu'il voit luy face tourner la teste : il tient son sommet embrassé, & ne veut tomber qu'auec luy. Il aime mieux rompre ce qui reste d'entier dans le monde, que de rabiller ce qu'il a deschiré. Il ne iuge pas qu'il est plus expedient de faire doucement la retraicte, que d'estre contraint de prendre la fuite ; & qu'il vaut beaucoup mieux obeyr à sa raison, qu'à la force d'autruy. Ce qui le retient, est, qu'il ne peut emporter tout son bon bagage: & qu'il fait plus d'estat des biens qu'il acquiert tous les iours pour luy ou pour les siens, que de la tranquilité de sa vie. Ie le iuge plus digne de compassion que d'enuie, en ce que ie sçay bien qu'il a plus d'apprehension que de plaisir, qu'il se defie plus de ses amis que de ses ennemis ; qu'il est plus tourmenté dans son lict & dans sa litiere, qu'vn homme constant ne seroit sur vn cheualet, ou sur vne roüe. Il n'est iamais plus malheureux, que lors qu'il est seul ; parce qu'il n'est

iamais plus meſchant; ſes mouuemens dans ſa ſolitude deſployent ce que la honte & la crainte cachent au public : en cette retraicte il eſguiſe ſa colere, & effarouche ſon audace; & c'eſt le lieu où il ſent la charge de ſon malin eſprit, qui eſt peſant aux autres dans ſes actions, & à luy meſme dans ſes meditations. Si le ſieur de la Folaine, qui a charge de renuoyer ceux que le Cardinal ne veut pas voir, pouuoit auſſi bien donner l'excluſion aux mauuaiſes nouuelles, aux allarmes, & aux deſeſpoirs; il gaigneroit bien les appointemens qu'on luy donne. Ce qui doit conſoler ceux qui ſont exclus, eſt, qu'ils ſont plus heureux que ceux qui entrent, parce que eſtre meſpriſé eſt vn moindre mal, qu'eſtre trompé. En fin, iugez miſerable celuy qui nous monſtre des biens qu'il ne gouſte pas; qui ſe repent ſur pluſieurs affaires, & ne reuient iamais à ſoy; qui a pris vne tres grande circonference d'employ, mais qui ne trouue iamais de repos dans ſon centre. Il eſt miré ſans ceſſe par le changement, ſuiui par la repentance, attaqué par la maladie, aſſeuré de la mort; & il ſe repreſente touſiours la derniere heure de ſa puiſſance & de ſa vie, qui rend toutes les autres malheureuſes.

Quelle infamie pour luy, & en quel deſordre doit eſtre ſon ame, lors qu'il voit que toute la Chreſtienté ſe prepare pour le defaire, ſi ce n'eſt qu'il tire de la vanité de ce qu'il met tant de perſonnes en peine? Au commencement de ſa fortune, ceux qui le cognoiſſoient en auoient

peur comme d'vn petit serpent ; mais lors que sa puissance a fait sentir ses entreprises aux quatre parties de l'Europe, elles se vont vnir pour le poursuiure comme vn dragon, qui empoisonne l'air & les fontaines. Nous croyons, que les Grands & le peuple de France les preuiendront, & qu'ils osteront aux estrangers la gloire de l'auoir defait, si la iustice du Roy ne la veut auoir tout entiere. Nous la luy desirons, & le supplions tres humblement, de ne souffrir pas qu'on mette le feu dans sa Maison, pour en chasser vn homme qui a la peste. Nous esperons que Sa Majesté comme tres pieuse, aura soin de l'Eglise de Dieu, & desirera de remettre en sa place la Royne sa Mere. Sa Majesté comme tresbonne aura compassion de son pauure peuple ; & comme tres iuste, fera iustice à ceux qui ont abusé de l'honneur de ses bonnes graces, & de son authorité.

Nous pourrions faire des grandes Obseruations sur la vie du sieur Hay, mais nous auons peur d'offencer le Cardinal en l'accouplant auec luy. Il suffira de dire en passant, qu'vn ingrat defend l'autre. Hay offence la Royne Mere du Roy, qui luy a fait du bien, & deschire la reputation du Garde des seaux de Marillac, qui luy a sauué la sienne auec la vie. Pour monstrer que nous sçauons de ses nouuelles, voicy deux ou trois veritables histoires. L'an 1626. le Duc de la Trimoüille, incommodé par la mauuaise conduite du pere du sieur Hay, qui estoit Intendant de sa maison, vendit les terres de Guel & de

Becherel, mouuantes de la Comté de Nantes, qui appartient à la Royne Mere du Roy. Le Sieur Hay s'addressa au Cardinal de Berule, pour obtenir par son moyen les droits qui estoient acquis à Sa Maiesté elle luy en fist le don, qui luy a vallu huit ou neuf mille liures; ainsi qu'on peut prouuer par sa quittance. Enuiron ce mesme temps, le Sieur Hay estant Commissaire d'vn nommé Lopez, Syndic des Grenadins chassez d'Espagne, & prisonnier à la Bastille pour crime d'Estat; le Sieur Hay le fist trouuer innocent, apres auoir receu de luy vn diamant de quinze mille liures: ce qui vint à la cognoissance du Garde des seaux de Marillac, qui pour ce suiet chassa du conseil le Sieur Hay, sans le vouloir scandaliser, ny chastier plus rigoureusement, comme il meritoit. Le mesme Garde des seaux peu auparauant auoit retenu vn Prince, qui vouloit faire roüer à coups de bastons le Sieur Hay, pour auoir fait vne satyre à sa mode contre luy. La Royne luy a donné le bien, le Cardinal de Berule l'a obtenu pour luy, le Garde des seaux de Marillac luy a sauué deux fois l'honneur & la vie: il a fait contre la Royne deux libelles infames, vne prose impie contre le Cardinal de Berule, & les Obseruations contre les Marillacs. Iugez, si les bien faicteurs doiuent estre payez de cette monnoye, & quel supplice merite celuy qui conuertit des obligations sensibles en iniures atroces.

Il se faut contenter pour ce coup de ces deux Obseruations sur la vie du Sieur Hay, & ti-

rer cette consequence de celles du Cardinal; que tous les siecles passez n'ont point veu de fauory insolent, cruel & ingrat comme luy. Maximin le Thracien, qui fist mourir la sage Mammea sa bien-faictrice, & se defit de l'Empereur Seuere son fils, qui luy confioit ses secrets & la conduite de son armée; Berengarius, qui reduisit à vne extréme pauureté la vefue de Lothaire; Anno Archeuesque de Cologne, qui fist emprisonner la vefue de Henry III. Empereur, n'ont rien fait qui approcha des violences du Cardinal. Il nous fait chanter dans tous les escrits qui blasment la Royne, les seruices qu'il a rendus au Roy & à l'Estat: en attendant que sa fin descouure aux plus ignorans s'il a esté bon ou mauuais homme, sage ou fol Conseiller, disons que le Royaume de France ne luy aura iamais tant d'obligation, que l'Empire d'Orient auoit à Eutrope; c'est ce grand Capitaine tant estimé par les Orateurs & Poëtes de son temps. Les prosperitez, les grandes charges, & la faueur, le porterent à telle insolence, qu'il mesprisa Eudoxia, vefue de Theodose & Mere des Empereurs Arcadius & Honorius. Cette Princesse ne pouuant souffrir cet impudent, porta ses enfans à le chastier: se voyant poursuiuy par les gardes d'Arcadius, il se ietta dans la principale Eglise de Constantinople, qui estoit vn azyle inuiolable, s'attacha à l'Autel. Saint Iean Chrysostome, ayant plus d'esgard à la raison qu'au mauuais traitement qu'il auoit receu autrefois de l'Impera-

trice, montant au iubé, cria au peuple, qui vouloit combatre pour le priuilege du temple, qu'on laissa faire iustice. Eutrope fust donc arraché de l'Autel qu'il embrassoit; il fut enuoyé en exil, on osta son nom des fastes, on brisa ses statuës, & en fin il eust la teste tranchée. Que diroit ce bon Saint s'il viuoit en cette saison, qui a veu vn seruiteur, qui a emprisonné, despoüillé de ses biens, & iniurié publiquement la plus grande Royne du monde, sa Bien-faictrice & la Mere son Maistre? Voila vn exemple fort propre pour le Cardinal : en voicy vn autre pour le Sieur Hay. Vn nommé Gneuossius, ayant calomnié Heduige femme de Ladislas Roy de Polongne, l'imposteur fust condamné par tous les Grands du pays, à se desdire de son accusation, en abboyant comme vn chien sous la table de cette Princesse. Si le Sieur Hay, qui a vn nez troussé en chien d'Artois, en est quitte à si bon marché; on luy fera vne belle grace. Qu'il se souuienne d'auoir escrit, que la corruption de nostre siecle a besoin de grands exemples: il doit craindre, que la punition d'vne effrenée licence que le temps a donné d'escrire contre la Royne Mere du Roy, ne se prenne sur vn homme de trois lettres, qui est conuaincu d'auoir composé trois mesdisances, & pourroit bien estre estranglé en vn lict composé de trois pieces par les mains d'vn Officier, qui a trois syllabes en son nom. Nous aimons mieux qu'il se conuertisse, & l'en prions. Si le desespoir luy fait continuer son peché, & qu'il se mesle

encore de parler insolemment, il doit auoir apprehension, qu'en souſtenant la reputation d'vne Princeſſe, qui tient ſa grandeur de Dieu & de la nature, on ne reſpecte point vne qualité achetée. Si Monſieur le Cardinal fournit vne autrefois des memoires pour blaſmer ſa Bien-faictrice, il trouuera plus de reſiſtance à ce deſſein, qu'à la priſe de Pignerol & de Nancy.





AV
SAGE LECTEVR.

SAge Lecteur, au commencement de cet ouurage ie vous ay donné quelques aduis; ie ſuis obligé à la fin d'en adiouſter vn. I'ay ſceu que mes veritez ont touché ſi viuement le Sieur du Chaſtelet, qu'apres vn eſtonnement & retraite de pluſieurs iours, ſa ſanté a eſté tellement alterée, que dans quelques mois il eſt mort en la vigueur de ſon aage d'vne hydropiſie, prouenuë de ſa melancolie. Ie proteſte deuant Dieu, que mon intention n'a point eſté de precipiter ſa vie, mais d'arreſter ſa plume; ny de le perdre, mais de le corriger.

*I'ay esté aduerty, que deuant son depart de ce monde, il auoit eu regret de l'auoir remply de calomnies & railleries contre la Royne Mere du Roy, & plusieurs personnes de condition. Ie me suis resiouy auec les Anges de sa penitence, & i'ay eu vn extréme desplaisir, de ce que son petit iugement auoit si mal conduit son grand esprit, qui s'estoit abandonné à la corruption du siecle, & à son inclination de mesdire : elle s'emportoit si fort, qu'il a esté expedient de luy donner vn caueçon: i'ay bien recognu qu'il l'auoit blessé. * Vne de ses lettres escrite au Marquis de la Milleraye, lors qu'il estoit au siege de Louuain, estant tombée entre mes mains ; i'ay veu qu'il coniure ce bon Seigneur, son intime amy, de faire brusler dans la place de Bruxelles tous les escrits qui l'ont deschiré, & mesmes leur autheur. Il asseure pourtant que Monsieur le Cardinal luy a dit, qu'il engraissoit en lisant ce qu'il appelle mesdisances ; mais ie croy que son Eminence le voyant enfler d'eau, tas-*

* La lettre est du Samedy 16. Iuin 1635. à Paris. Le dessus, A Monseigneur Monseigneur de la Milleraye, grand Maistre de l'artillerie de France. Signé Chastelet.

choit de luy persuader qu'il se remplissoit de graisse. La charité m'empesche de publier cette lettre, dans laquelle on voit beaucoup de bassesses, quelques mocqueries, principalement contre les Sieurs de Charnassé, & de Miromenil, & des grandes saillies d'vn esprit esgaré. Comme Dieu ordonna des affaires du Pays bas autrement que le Sieur du Chastelet ne croyoit; aussi sa sainte Prouidence disposa bien tost apres de sa vie, & ne voulut pas qu'elle fust reseruée pour vn exemple de la iustice du Roy. Dieu l'a faite: ie l'ay prié pour cette ame, qui a exercé ma patience, mon esprit, & ma main.



IVGEMENT
SVR
LA PREFACE
ET
DIVERSES PIECES
QVE LE
CARDINAL
DE RICHELIEV
PRETEND DE FAIRE
SERVIR A L'HISTOIRE
DE SON CREDIT.



IVGEMENT
SVR LA
PREFACE ET
DIVERSES PIECES QVE
le Cardinal de Richelieu pretend de faire seruir à l'Histoire de son credit.



E soin que la Prouidence de Dieu a de la Verité, n'a point permis que les escrits des flatteurs ayent duré long temps; & a fait que les liures des Historiẽs veritables ont triomphé des siecles. Tous les fauoris ont rencontré grand nombre de personnes qui les ont loüez : nous ne voyons point les œuures de tous ces corrompus, & admirons celles d'vn homme courageux qui s'est opposé à leur puissance ; ou d'vn sage, qui a remarqué leur mauuaise conduite. Il faut faire estat du

iugement de ceux qui dreſſent des hiſtoires ſans eſperance d'eſtre recompenſez, & ſans apprehenſion d'eſtre mal traictez. Si les Eſcriuains du Cardinal de Richelieu portoient le flambeau de Verité deuant luy, ils l'empeſcheroient de broncher, & produiroient apres luy l'ombre de la Vertu, qui eſt la gloire. Ils portent derriere luy vne fauſſe, ou, comme nous diſons, ſourde lanterne, qui produit deuant luy l'ombre de vanité, à laquelle il s'amuſe; & c'eſt ce qui le fait treſbucher. Il ne voit pas que ſes flatteurs ne veulent plaire qu'à luy ſeul, qu'ils reiettent tout ce qui ſeroit profitable à la plus grande partie de ceux qui viuent, & agreable à tous ceux qui viuront: on ne leur ſçauroit monſtrer les ruines qu'à fait le paſſage de la fortune du Cardinal, qu'ils ne recognoiſſent qu'il n'a eſté eſtimé que par des menteurs. En effect leurs diſcours ne ſont que des loüanges pour luy, ou des calomnies contre ceux qu'il a offencé. Voila les deux employs de la double impoſture, & les exercices ordinaires des chiens qui lechent les playes de celuy qui les nourrit, & taſchent d'en faire à ceux apres leſquels on les ameute.

C'eſt le principal eſtude de celuy qui a dreſſé vne longue Preface pour la mettre à la teſte d'vn gros volume, qui eſt vn amas de flatteries, & de meſdiſances. Il a donné pour tiltre à ce bel ouurage, *Recueil de diuerſes pieces pour ſeruir à l'Hiſtoire*; encore qu'il n'y aye rien pour l'Hiſtoire, que le ſuiet de faire vne periode, qui monſtrera que l'imprudéce du Cardinal à creu qu'vn

grand liure le loüeroit beaucoup, & blasmeroit grandement ses ennemis. Ie confesse, que ie n'ay iamais veu tant de folies in folio, & crois, que les Escriuains du Cardinal ont voulu mettre sous les pieds de ses petites actions ce gros registre, pour les releuer d'auantage; ils ont pensé aussi, qu'en iettant sur nostre teste cette lourde masse, ils nous estourdiroient. Lors que i'ay apris que Cramoisi auoit esté l'Imprimeur, i'ay dit, que le Cardinal & ses venerables compilateurs s'estoient estudiez de paroistre fols en cramoisi à double teinture. I'ay eu regret de voir, qu'on aye employé tant de papier fin pour faire vn ouurage si grossier, que les bras des tireurs se soient lassez pour lasser nos esprits, & que leurs balles enflées ayent produit tant de vent. Mon dessein estoit vne fois de mespriser ce fatras, ou de n'employer que les escritures de ses aduocats contre nostre partie, qui pourroit iuger, si elle auoit le loisir, que ses Escriuains sont du nombre de ceux qui prennent pour duppes les puissans & les riches qui veulent estre loüez. A la verité, ie n'ay iamais veu vn homme plus malheureux en ses loüanges que son Eminence, qui n'a point esté estimé iusques à present par vn homme de bien; ny loüé par vn habile & sçauant Escriuain. Il a recognu sa disette, & pour tascher de s'en releuer, il a dressé vne escole, ou plustost vne voliere de Psaphon, l'Academie qui est en la maison du Gazetier, c'est à dire du pere des mensonges : là s'assemble vn grand nombre de pauures ardens, qui apprennent à composer des fards pour plastrer des laides actions, & à faire

des vnguens, pour mettre sur les playes du public & du Cardinal. Il promet quelque auancement, & donne des petites assistances à cette canaille, qui combat la Verité pour du pain.

Le chef de la bande infame est vn homme qui est d'autant plus meschant qu'il est rebelle à la lumiere, qu'il ne peche point, ny aueuglé par l'ignorance, ny pressé par la misere; mais poussé par l'ambition, & tyrannisé par la crainte. Il a quelque auantage par dessus ses compagnons, & comme Capitaine de ces enfans perdus, il paroist à la teste du grand volume, pour se donner l'honneur d'auoir fait la premiere piece de celles qu'il s'imagine deuoir seruir à l'Histoire du temps. Son nom d'Hay me fait souuenir d'vn commandement que Dieu fist à Iosué, de leuer
Iosué 8. son bouclier contre la ville d'Hay; estant saccagée par les enfans de Dieu, ausquels elle s'opposoit. Pour obeyr à sa diuine Majesté, & rendre ce que nous deuons à l'Innocence & à la Verité, nous leuerons le bouclier doré de nos iustes deffences; nous sommes asseurez, que son or estant exposé aux rayons du Soleil, donnera dans les yeux à nos ennemis, & les remplira de confusion.

Ie confesse, que ie suis en peine de recognoistre l'intention d'vn homme, lequel ayant esté Aduocat General dans vn Parlement, depuis Maistre des Requestes, & qui est maintenant Conseiller d'Estat, s'est amusé à faire vn gros volume de tout ce que plusieurs petits barboüilleurs de papier ont escrit pour le Cardinal, &

contre ceux qui ont choqué son credit. Ie vois que cet Escriuain remplit sa Preface d'histoires mal appliquées, & de similitudes mal adiustées: que ses autheurs ne sont que ceux des femmes curieuses, ou des ieunes gens qui reuiennent des escoles: il n'a leu que les Oeuures morales de Plutarque ; & il a desrobé la plus grande partie de ce qu'il escrit, dans le Remerciement de l'Aduocat d'Orleans, ou dans les libelles du Soldat François, & de l'Auant-victorieux. Il me souuient qu'en ma ieunesse ces escrits estoiẽt fort estimez par ceux qui entroient dans le monde: i'ay creu que le sieur Hay s'en est autrefois seruy dans ses plaidoyez, desquels il a extrait la quinte essence, pour embellir sa longue & ennuyante Preface. Ie ne veux pas examiner ce qu'il a tiré des lettres humaines, encore que i'eusse le moyẽ de faire voir en cent endroits, qu'il adiouste aux histoires pour les accommoder à son suiet. Ie ne trouue pas estrange, au contraire i'estime, de prendre hardiment dans les escrits d'vn Sage vne belle sentence de morale ou de police, & d'augmẽter ou oster quelque mot pour l'accommoder à son suiet: c'est se seruir d'vn bien que l'esprit d'vn homme serieux a voulu rendre public; c'est tesmoigner, qu'on a le iugement d'approuuer les choses bonnes, & la volonté de les rendre meilleures: mais ie ne faits point d'estat de ceux qui font parade dans vn discours politique de certaines fleurs qui ne sont recherchées que par des petits enfans. Les escrits qui traittent de la morale, doiuent estre des iardins de simples, qui seruent plus à la medecine qu'au

plaiſir. La Verité les cueillit pour guarir le public, non pas en charlatan, qui auec beaucoup de diſcours fait valoir peu de choſe ; mais en ſage medecin, qui penſe pluſtoſt à ordonner vn bon remede, qu'à piper ſon malade auec des belles paroles. On voit bien que le ſieur Hay a trauaillé pluſtoſt pour appaiſer le Cardinal, & pour acquerir quelque reputation parmi les ignorans, que pour ſatisfaire à ſa conſcience, & pour ſe mettre en bonne eſtime parmy les ſages. Les recherches curieuſes de ſa Preface nous font cognoiſtre ſa penſée. Le corps monſtrueux de ſon volume, tout cõtraire à ſon tiltre, nous fait voir, que ce compilateur n'a voulu payer que d'vn gros ouurage, qui ne peut apporter autre lumiere à l'hiſtoire, que celle qu'il rendra lors qu'il ſera bruſlé par la main d'vn bourreau. Hors de trois declarations, & autant de lettres, nous ne voyons dans ce grand amas aucunes pieces, qui nous puiſſent inſtruire de ce qui s'eſt paſſé en France, & au dehors, depuis le miniſtere de ſon Eminence.

Pour dire des choſes fort particulieres, il falloit parler de ſes pourſuites pour auoir le chappeau de Cardinal, & pour entrer au Conſeil, de ſes negotiations auec le Baſtard de Mansfelt, des affaires & traitez de la Valteline, de la diſgrace du Marquis de la Vieuille, de la recherche des Financiers, des vrays motifs de la mort de Chalais, de l'empriſonnement de Meſſieurs de Vandoſme & du Mareſchal d'Ornano, des intrigues d'Angleterre, de ce qui ſe paſſa au ſiege de la Rochelle & en l'Iſle de Rhé, des ombrages que ſe

Cardinal eust de l'Euesque de Mande son cousin, des mauuais offices qu'il fit au Mareschal de Thoiras, de la resolution qu'il prist de ruiner la Maison de Lorraine, de remarier Monsieur à sa fantasie, de perdre le Cardinal de Berule, & les Marillacs; sur tout, de faire despendre de son pouuoir la Royne sa Maistresse.

En suite de ces choses, nous serions tres aises de voir le secret de la rupture auec le Duc de Sauoye, & du mescontentement qui fust donné au Prince de Piedmont en son voyage qu'il fist à Paris: pourquoy on entreprit si chaudement la defence de Monsieur de Mantoüe, & qu'on ne voulut pas accommoder son different par la douceur: quel dessein caché auoit la guerre d'Italie: ce qui se passa en la diette de Ratisbone; si le Cardinal traita de bonne foy: si au temps que l'Empereur desarmoit, son Eminence appelloit en Allemagne le Roy de Suede, & à quelles conditions: si apres la reddition de Mantoüe il a deu retenir Pignerol: pour quelles raisons le Duc de Lorraine a esté despoüillé de ses Estats à trois reprises; les finesses du Cardinal pour le surprendre: les entreprises contre l'Empire, les assistances extraordinaires qu'il a donné aux Hollandois & Suedois pour ruiner la Maison d'Austriche, & rendre miserable la Royne Mere du Roy: les traitez que faisoient les gens de Monsieur en allant en Lãguedoc, & les lettres qu'il enuoyoiẽt au Cardinal: celles qu'ils ont fourny pour faire perir le Duc de Montmorency, & les vrays suiets de sa mort: les poursuites contre le Mareschal de Marillac, la corruption de treize Iuges, la

pitoyable hiſtoire de ſa condamnation & ſupplice: les pratiques pour rendre traiſtre Walſtein apres la mort du Roy de Suede: les deſſeins & les partages que cettuy-cy faiſoit de l'Europe, & la fin tragique de l'autre: les efforts pour empeſcher la paix d'Allemagne: les negotiations de Conſtantinople: les allées & venuës pour attirer Monſieur en France: la deſroute des ſiens, & la veritable cauſe de l'empriſonnement de Puylaurens: les inſtructions, lettres, memoires, vnions, confederations trouuez dans le bagage du Roy de Suede, dans les papiers de Walſtein, dans Philiſbourg; tout ce qui a eſté tiré des cabinets de diuers Princes ſurpris dans les valiſes de pluſieurs courriers, & donné par diuers miniſtres des Souuerains & Republiques. Voila les pieces anthentiques qui deſcouuriront la verité de ce qui s'eſt paſſé depuis dix ans: il faut dreſſer là deſſus l'hiſtoire du credit du Cardinal de Richelieu, qui ſera auſſi grande que le liure qu'il nous a fait voir depuis peu. Nous auons vne partie de ces papiers en noſtre pouuoir, outre ce que nous ont dit ceux qui ont traité de ces affaires, & les cognoiſſances particulieres, que l'experience & la reflexion nous ont acquis. De ces choſes ſecrettes & originelles il faut tirer les lumieres pour eſcrire naifuement, non pas des panegyriques importuns du Cardinal de Richelieu, & des iniures qu'il a fait dire à la Royne Mere du Roy, à Monſieur, à tous les Princes Chreſtiens, & ſur tout à ceux qui ont eſcrit des veritez, qui ne luy ſont point agreables. Quelle effronterie? que la plus grande affaire qui ſoit

iamais arriuée à la France, à la Maison Royale, & à toute l'Europe, soit desguisée par des libelles faits pour loüer le Cardinal, & pour deshonorer tous ceux qu'il a ruinez ou troublez?

Quelle impudence, qu'on ose appeller pieces pour l'histoire l'Entretien des champs Elisées; c'est à dire vn dialogue de Lucian, ou de Maistre Guillaume; * vne inuectiue d'vn valet de college deuenu furieux, contre celuy qui defend la reputation de la Royne Mere de S. M. vne lettre supposée du Cardinal de Richelieu, & plusieurs autres discours de semblable estoffe? Ce qu'il faut remarquer, est, que toutes ces pieces qu'on dit estre destinées pour seruir à l'Histoire, sont si authentiques; qu'il n'y en a pas vne qui porte le nom de son Autheur, hors du Catholique d'Estat; l'Imprimeur mesme se cache, & sur tout le compilateur, qui est l'Autheur de la Preface. Il faut aduoüer, que ces gens se deffient de la fortune du Cardinal, ou qu'ils sont honteux d'auoir escrit tant de menteries. Mais en quelle disette est ce ramasseur de lambeaux pour faire vn manteau à l'Histoire, lors qu'il est contraint pour remplir ses cayers, & porter au Cardinal vn gros liure, de rendre l'Aduocat de la Royne Autheur de trois ouurages qu'il n'a iamais veu, de la Responce au Manifeste des Liegeois, de la Repartie à la declaration du Comte Henry de Bergue, & de l'Hellebore aux mescontens? Les deux premiers escrits sont si petits & si obscurs, que personne n'en cognoit les ouuriers: le dernier a esté fait à Bruxelles par vn pauure Gentil-homme Walon, mort depuis cinq ou six mois; vous l'em-

* *Lettre de change de Sabin.*

ployez comme vne piece fauorable à ſon Eminence, ayant eſté faite par vn homme zelé pour les miniſtres d'Eſpagne. Ils ſeruent leur Roy auec tant de ſatisfaction de ſes peuples, que c'eſt les offenſer de les vouloir defendre, ou de faire cognoiſtre qu'ils ont beſoin d'eſtre recommandez par des libelles impertinens. A quelle miſere eſt reduit celuy qui diſpoſe de tous les biens de la France, & qui a la plus grande partie de ſes treſors? il ramaſſe auec ſoin, & tient pour precieux ce que nous auons ietté parmy les ordures: il emprunte les armes qu'il croit auoir eſté faites pour couurir ſes ennemis; & il ſe declare fol en prenant l'hellebore pour ſoy, encore qu'il ſoit preparé par vn homme qui n'eſtoit pas des plus ſages.

Le libelle fait pour la defēce des fauoris a pour tiltre, Hellebore aux meſcontens.

Si le compilateur ſe mocque du Cardinal, en luy faiſant vne cazaque de ce qui a eſté vne ropille à l'Eſpagnolle, qu'il s'imagine auoir eſté taillée par le Sieur de ſaint Germain; il fait paroiſtre d'auantage ſa pauureté, en groſſiſſant ſon ouurage de celuy du Theologien ſans paſſion. On ne met point à la teſte de ce diſcours qui en eſt l'Autheur: mais l'Eueſque de ſaint Malo, qui a eſgratigné la Remonſtrance au Roy, aſſeure, que cette piece eſt ſortie de la meſme main. Le Sieur Hay ne deuoit pas adiouſter au corps de ſon ouurage vne œuure qu'il croit auoir eſté faite par vn eſprit qu'il appelle *funeſte au Cardinal*, ny le Cardinal la faire inſerer auec tant de ſoin dans le Mercure François; qui n'eſt, auſſi bien que le gros volume, qu'vn magazin de toute ſorte de fripperies. Le Sieur Hay a vſé en cecy de

mauuaise foy: puis qu'il entreprenoit de fournir des memoires pour l'Histoire, il les deuoit ranger selon l'ordre des temps. Le Theologien sans passion fait l'an 1626. deuroit à ce compte estre la premiere piece de tout l'ouurage. Outre que le Sieur du Chastelet ne luy a point voulu faire tant d'honneur, il a eu peur qu'on ne remarqua que cet escrit auoit veu le iour, lors que les actions du Cardinal n'estoient pas œuures de tenebres. On l'a loüé iusques à l'an 1626. & on le reprend depuis l'an 1628. il a eu du temps pour changer, ou pour se faire cognoistre: c'est vn suiet qui a peu receuoir des qualitez contraires, où il a esté assez artificieux, pour faire paroistre quelque vertu qui le pouuoit porter à la puissance, qui n'a plus dissimulé lors qu'elle n'a rien craint. Dans le commencement de la fortune du Cardinal nous iugions des choses cachées par les publiques, nous faisons maintenant le mesme; & nous imitons Dieu, qui estime ou mesestime les hommes selon la bonté ou la malice presente.

Apres auoir descouuert le dessein qu'à eu le compilateur du gros volume en sa grande Preface, il est raisonnable que nous venions au particulier, & que nous tirions le second suiet de la confusion du Sieur Hay des choses qu'il a escrit contre la Royne Mere du Roy. Il faut aduoüer, que l'effronterie des Escriuains du Cardinal n'est pas si estrange que son vice. Si celuy qui rend les hommes flatteurs pour en tirer vanité, est plus meschant que celuy qui se rend flatteur pour sortir de la necessité; combien est plus

malin l'ingrat, qui pour couurir ſon crime, achete ou menace des Eſcriuains, pour les porter à calomnier ſes bien-faicteurs? Le mal que le Cardinal a fait à la Royne, le iette dans vn ſi grand deſeſpoir, que pour l'en retirer, il veut qu'on luy repreſente la Royne comme criminelle; & la premiere perſonne contre laquelle il fait chercher des mauuaiſes penſées, eſt la premiere pour laquelle il eſt obligé d'en auoir des bonnes. Le Sr. Hay, qui eſt aſſez adroit courtiſan, ayãt cognu la maladie de ſon maiſtre, loge ſur le frontiſpice de ſon ouurage, & meſmes hors d'œuure, des iniures contre S. M. afin que le Cardinal voye tout à l'entrée, qu'on s'eſtudie d'appaiſer le demon qui le perſecute. Que pretendez-vous Sieur Hay? voulez-vous rauir vn honneur qui ne depend que des actions de la Royne, qui ſont plus cognuës que ne ſeront iamais vos eſcrits? Vous auez peu oſter à cette grande Princeſſe la preſence de ſes deux Fils, ſon dot, ſon doüaire, ſon beau palais, ſes meubles precieux, & l'air de France; vous ne pouuez rien contre ſa gloire, qui eſt celle de ſes Enfans: vous eſtes des Apharantes, qui maudiſſez vn Soleil qui eſt regardé auec admiration par toute la terre: vous tirez des fleſches contre le Ciel qui a porté les Dieux du monde; & vos mains ſacrileges veulent rompre les fueilles d'vne vigne plus eſtenduë & plus belle que celle du ſonge de Mandané: ne voyez-vous pas que la noſtre va remplir toute la Chreſtienté? Ie crois que voſtre deſſein ſeroit, apres que vous auez chaſſé la Royne du lieu que la Prouidence de Dieu luy auoit donné pour ſon repos, de la ietter, ſi vous

pouuiez, dans l'impatience, pour luy faire perdre la place que Dieu luy prepare dans le Ciel. Si vous n'eſcriuez qu'auec cette intention, vous faites vn effect contraire: vous augmentez les Couronnes de S. M. & adiouſtez celle de la patience aux deux, que Henry le Grand ſon cher Eſpoux luy fiſt mettre ſur la teſte à ſaint Denis. Ne croyez donc pas que la Royne ſoit tellement irritée par vos iniures, que ſa colere aye commandé qu'on vous enuoye vne reſponce: ſa bonté vous pardonne, mais nous auons intereſt qu'on vous cognoiſſe. Cet eſcrit, & les autres que nous auons fait, ne ſont dreſſez que pour defendre l'honneur de la Naiſſance du Roy, & pour vous denoncer comme criminels de leze Maieſté diuine & humaine: en attendant que le Roy face chaſtier ce crime, nous enuoyerons nos proteſtations à tous les Roys, Princes & Republiques, & les mettrons dans toutes les bibliotheques des hommes curieux.

Nous auions aſſez de ſuiet de trauailler aux loüanges d'vne Princeſſe, de laquelle dans cent ans tous les Souuerains de l'Europe ſeront deſcendus; comme ils le ſont quaſi tous à preſent ou de Pere, ou de Mere, de Marie de Bourgongne. Mais puis que le Cardinal a voulu que ſa Bien-faictrice fuſt contrainte de laiſſer des apologies contre ſes calomnies, il doit auoir grand deſpit, de ce que la poſterité ne pourra iamais voir l'Innocence d'vne bonne Maiſtreſſe, ſans deteſter la malice d'vn ſeruiteur ingrat. Toute la terre iugera, que tout ainſi que ce vice eſt capable de noircir toutes les actions de ſon Eminen-

ce; quand elles seroient belles ; aussi que par vn iuste iugement de Dieu les escrits qu'il a fait dresser auec tant de soin contre la Royne , ont attiré des responces qui le rendront infame pour iamais.

Il a fait vn gros volume, qui n'a point d'autre pris que celuy que sa grosseur luy donne, ny d'autre poids que sa pesanteur : & il a acheté toutes les copies , pour les distribuer à ceux qui apres sa faueur ou sa vie ietteront dans le feu ces abominables escrits. Si ce meschant Empereur Caligula fist razer la maison dans laquelle Seian auoit fait emprisonner sa Mere assez malicieuse; il n'y a point de doute , que nostre bon Roy ne laisse à Compiegne vne semblable marque, pour monstrer qu'il deteste la detention de sa vertueuse Mere. S. M. ordonnera aussi vne recherche tres exacte pour supprimer tous les liurets qui ont abbaissé sa Naissance ; & fera mettre en leur place les nostres, qui n'osent paroistre ; iusques à ce que l'iniustice & la violence ayent fait leur pointe & leur passage. Cela arriuera non seulement parce que toutes les choses de ce monde, & principalement celles de France ; ont leur tour & retour; mais parce que la Verité tirée de son puys par le temps , y iettera pour iamais le mensonge.

Dieu vouloit confondre les Iuifs , lors qu'il commandoit à son Prophete de leur monstrer le temple saccagé & ruiné par leurs pechez. Le plus grand suiet de la confusion du Cardinal , & de ses Escriuains, doit venir de ce qu'ils ont entrepris de piller & rauager le beau Palais, qui a esté

la pre-

la premiere & la plus noble Maison des Roys & des Roynes. Nous ne le representons pas en l'estat où il est dans les Pays bas, qui est bien different de celuy de son Mariage & de sa Regence; il retient pourtant sa dignité & sa majesté dans ses afflictions : mais nous le ferons voir tel qu'il nous est depeint dãs les liures du Cardinal, qui y met le feu, & cherche sa gloire dans cet embrasement. Lors qu'on luy fait voir ce temple de Grandeur, d'Honneur, & de Vertu; il doit mourir de honte apres les graces qu'il y a receu, & les pillages qu'il y a fait, de s'efforcer de le noircir & profaner par mille calomnies, & de conuertir tant de bien-faits en sacrileges. Nous voulons que toute la terre les voye, afin qu'elle condamne cet attentat, qui paroist au commencement de la Preface; *Nous auons veu que sans aucun exemple ancien & moderne, les esloignemens de la Royne Mere ont fourni tant de pretextes aux ennemis de l'Estat, & qu'on a entrepris de luy redonner par la force ce que les rencontres des affaires ne pouuoient plus souffrir entre ses mains. Apres les traictez d'Angoulesme & d'Angers, le Roy se consoloit de deux reuoltes sous le nom d'vne personne si venerable; mais il ne peut supporter, que la retraicte qu'elle a fait hors du Royaume, aye esté encore le suiect d'vne troisiéme rebellion.* Il faut remarquer dans ce discours, que les Escriuains du Cardinal, iusques au Gazetier, disent tousiours *la Royne Mere*, estans obligez d'y adiouster *du Roy*: escrire autrement durant le Regne & dans le Royaume de ses Enfans, est vn tesmoignage de mespris. Il est accompagné en cette Preface de

Page. 2.

celuy du feu Roy de glorieuse memoire, qui est nommé en ces simples termes *son pere*, en parlant du Roy qui regne. Mais où sont ces pretextes, que les esloignemens de la Royne ont fourni aux ennemis de l'Estat? Les estrangers se sont ils meslez des affaires d'Angoulesme & d'Angers? nous n'y auons veu que les François. Qui a produit ces esloignemens? est-elle sortie de Paris la premiere fois de gayeté de cœur? n'est-ce pas vn fauory qui l'a chassée, & luy a osté l'education de ses Enfans? n'est-ce pas le mesme homme, qui par le traité d'Angoulesme ne voulut point que la Royne fust à la Cour, mais qu'elle se retira à Angers? Quand à la troisiéme retraite, qui est celle des Pays bas, c'est vne sortie de prison: elle est forcée par le desir naturel de conseruer sa vie, & d'acquerir sa liberté: on appelle cela rebellion; qui est le mesme nom que les archers d'vn Preuost ou les sergeants donnent à l'effort que fait vn homme qu'ils veulent faire prisonnier. Si vne Royne ne se laisse pas estouffer dans vn vieux chasteau, ou enfermer dans vn Monastere, ou renuoyer en Italie, ou empoisonner ou tuer, elle est rebelle. Il ne se faut point estonner de cette impudence, puis que dans le grand credit du Cardinal on ose appeller les affaires d'Angoulesme & d'Angers deux reuoltes. Il est vray qu'il ne commença point le premier mouuement; mais il en eust la recompense, qui fust le gouuernement d'Angers. Pour le second, il en a esté l'autheur & le conducteur: il l'a fait cesser, lors qu'il a trouué dans vn traicté la promesse du chappeau de Cardinal, s'estant ima-

giné, que cette Principauté de Paix ne luy ſeroit iamais donnée que par la guerre. En celle d'Angers il a eu la ſurintendance, la diſtribution des deniers & des charges; les ſiens, qui poſſedent auiourd'huy les premiers du Royaume, auoient les regimens & les compagnies de gens de cheual & de pied; & il appelle cela reuolte. Certes c'eſt eſtre bien deſeſperé de ſe percer ſoy meſme, pour tuer ſon ennemi. Mais où trouuera-il cette troiſiéme, rebellion des Pays bas, de laquelle il nous accuſe? S. M. ſouffre, & prie pour ceux qui la perſecutent: on luy prend ſon bien, & elle attend que la Prouidence de Dieu le luy rende; elle enuoye au Roy pour luy demander ſon retour, elle eſcrit au Cardinal pour le porter à le procurer, elle l'aſſeure du pardon de toutes les offences qu'elle a receuës; on ne voit point qu'elle prẽne d'autres voyes que celles de la douceur, & on dit qu'elle eſt rebelle. Il eſt vray; que Monſieur eſt entré en armes dans le Royaume, pour l'intereſt qu'il doit prendre à la conſeruation de la Couronne que le Cardinal met en pieces. Ie ne diſpute pas, ſi la Royne a le droit, apres auoir demandé iuſtice, de prendre par la force ſon bien que la nature luy a donné en Fille de Souuerain; ny ſi elle peut faire reparer par les armes vne iniure atroce faite à vne Royne, ny ſi elle ſe peut ſeruir de quelques moyens violens pour ſauuer ſes Enfans: ſi nous auions à traicter cette queſtion auec des Theologiens & Iuriſconſultes plus raiſonnables; & moins corrompus que les ſix qui ont condamné le Mariage de Monſieur; nous leur ferions aduoüer, que de ſe

mettre en l'estat d'arrester les entreprises du Cardinal de Richelieu n'est pas vne rebellion, mais vn mal de la condition de ceux qui ont quelque chose de violent, qui est adouci par l'vtilité publique; & que c'est vne guerre defensiue, de resister à ceux qui nous priuent des choses naturelles.

L'Autheur de la Preface reuient aux affaires
Pag.52. d'Angers, & auec vne pareille effronterie, il dit: *Il estoit mal aisé, que la Royne Mere oublia son ancienne puissance; tous les Grands, pour se rendre considerables, entretenoient ses desplaisirs; elle estoit l'azy e des mescontens; elle se vid persecutée de tant d'offres & de tant de plaintes, que cette semonce, comme publique, l'engagea plustost que les aduis particuliers de ceux qui la seruoient*, & quelques lignes apres: *Si son principal Ministre eust eu si grande puissance, si sa voix eust esté plus forte que celle de tant de Princes, & si luy mesme n'eust point eu d'autres pensées que d'estre Cardinal; n'eust-il pas accepté les offres, sans porter sa Maistresse à tant de despences & d'inquietudes, & sans courir le hazard de perdre dans la guerre le credit qu'il auoit auparauant que de l'entreprendre?* Ainsi non seulement la Royne Mere du Roy, mais tous les Grands du Royaume sont criminels, pour rendre le Cardinal innocent: tout ainsi que sur les ruines de Sa Majesté & de la plus grande partie des Princes de France, il a basti sa fortune; il faut aussi qu'on fonde sa gloire sur le deshonneur de tous ceux qu'il a persecuté. On dit, que la Royne a troublé le Royaume, *pour rentrer dans son ancienne puissance*; & que le Cardinal, qui

en a eu tout le profit, n'a point eu de part aux moyens qu'il a luy mesme choisi pour remettre S. M. dans le credit. Celuy qui a tant blasmé la faueur de Monsieur de Luynes, qui l'a descriée par escrit, qui l'a choquée par milles artifices secrets, qui a aspiré tout seul à prendre sa place, & qui la tient à present, auoit les bras croisez, & prioit Dieu, lors que l'ambition de la Royne & la passion de tous les Grands du Royaume trauailloient pour faire vn changement. Sans doute c'est vn miracle, que luy seul en aye profité sans y cooperer, & sans y penser : on trouuera pourtant, que toutes les instructions & depesches enuoyées au Cardinal de Guise, aux Ducs de Longueuille, de Vandosme, de Mayenne, de Montmorency, d'Espernon, de Rohan, de la Trimoüille, de Boüillon & autres, sont dictées par le Cardinal ou escrites de sa main ; que les finances, qu'on a employé pour ces guerres, ont esté distribuées par ses ordres & on peut dire par dessus tout cela, qu'il y a griuelé plus de cent mille escus. Pourquoy n'arrestoit-il ces despences ? Pourquoy ne preuenoit-il ces desordres, s'il estoit (comme vous dites) *le principal Ministre*? ou pourquoy ne se retiroit-il en son Euesché, s'il auoit tant d'orreur de cette reuolte, s'il n'auoit point de part en cette conduite, & s'il estoit sans ambition d'estre Cardinal? Vous dites, *que cette dignité luy fut offerte deuant la guerre.* Il est vray qu'on luy monstroit ce leurre, mais de si loin, que cet oyseau ne le voyoit quasi point : il l'a voulu faire approcher par la guerre; qui fust terminée par vn traicté, apres lequel

le Roy & la Royne enuoyerent à Rome, pour demander cette dignité ; & la reſolution ne fuſt priſe qu'à Briſſac ſur les inſtances que le Cardinal en fiſt. Vous ne dites que des choſes eſtudiées, pour plaſtrer le menſonge, & nous apportons les veritables hiſtoires : nous auons la Royne qui eſt noſtre oracle ; elle a vne memoire tres excellente, qui ne peut eſtre effacée par le temps, non plus que ſa verité ne ſçauroit eſtre alterée par les iniures que vous luy dites & faites. Il ne ſert de rien d'alleguer, que le Cardinal n'a point eu cette dignité durant la vie de M. de Luynes : ie dis bien d'auantage, qu'il ne l'euſt iamais euë, ſi le Conneſtable euſt veſcu ; ce fauori defiant, ne vouloit point procurer les auantages que donne ce chappeau à celuy qui ne viſoit qu'à prendre ſa place. Pour euiter vn mauuais rencõtre, il a fait eſperer le bonnet rouge ; mais la crainte de ſe ietter dans vn plus dangereux accident, luy a fait differer & trauerſer l'execution qui n'eſt arriuée que huict mois apres ſa mort. Vous nous renuoyez au teſmoignage de *Monſieur le Prince, des Ducs de Bellegarde & de Chaunes, & de Monſieur de Piſieux.* Vous ſçauez bien, qu'ils ſont trop prudens pour depoſer contre le Cardinal en ce temps ; & nous les eſcouterons volontiers quand il ſera changé. Vous dites auſſi, *que tous les efforts de la Royne ne tendoient qu'à ſe remettre dans la puiſſance qu'elle auoit perduë.* Nous cognoiſſons ſon eſprit, qui eſt fort ami du repos : ſi elle a eu deſſein de prendre cognoiſſance des affaires de ſes Enfans, il me ſemble que ce ſoin eſt bien naturel, & que Dieu le commande,

Mais pourquoy est-ce que Monsieur le Cardinal craint & reiette si fort cette authorité qui l'a mis là où il est ? croit-il que sa prudence soit plus grande que celle de la Royne ? où que le credit de S. M. doiue estre plus suspect que le sien? que ce soit vn desordre qu'vne Mere soit aupres de son Enfant, sans autres seuretez que celles de son cœur ; & qu'vn seruiteur qui est en estat de despoüiller son Maistre quand il voudra, soit en vne place bien remplie & dans vne authorité bien reglée?

La colere de l'Escriuain estant eschauffée contre la personne de la Royne Mere du Roy, elle se iette sur tous ceux qui suiuirent son parti à Angers, & appelle traistres en general tous les François, mais en termes couuerts; les voicy: *Les Grands s'y obligerent plustost pour le bien de leurs affaires, que pour appuyer les plaintes d'vne Mere : & auoient, à la mode de France, chacun aupres du Roy quelque amy secret qui mesnageoit leur accommodement.* Pag. 54. Voila vne belle loüange pour Monsieur le Comte de Soissons, pour la memoire de ce genereux Duc de Mayenne, pour les Ducs de Vandosme, d'Espernon, de la Trimoüille, de Rohan, de Rhez & grãd nombre d'autres Seigneurs qui viuent encore. Traiter en particulier, estant dans vn parti, & sans le sceu du chef, auquel on a donné sa foy & sa parole, est, à mon aduis, vne trahison; dire, *que c'est à la mode de France*, est deshonorer toute la nation. Quelques exclamations & boutades d'Escriuain zelé pour la gloire des François feroit le sieur Hay, si nous auions escrit la mesme chose ? sans faute

il diroit, qu'il paroistroit clairement dans ce discours, que la Flandre nous a rendus Espagnols. Nous n'oserions dire au Pays bas, pour flatter nos desplaisirs, que les affaires changent souuent en France : & vn homme, qui est à Paris, escrit non seulement que les Princes du Sang & les Grands du Royaume sont des traistres; mais que c'est vn vice de la nation. Il fait aussi
Pa. 140 reimprimer dans le Catholique d'Estat; que les François sont legers.

Hay reuient iusques à la troisiéme fois aux affaires d'Angers, pour donner quelque atteinte à
Pag. 55. la reputation de la Royne Mere du Roy; il dit: *Ces Escriuains ont-ils pensé que cet argument soit bien iudicieux, pour esmouuoir les peuples à prendre les armes en faueur de la Royne Mere, que de les faire souuenir qu'on les a desia leuées deux fois pour sa cause, & sans aucun profit?* Nous n'auons iamais escrit, que les peuples ont pris les armes pour la Royne, que pour respondre à ce que le Cardinal, qui a esté autheur de les leuer, reprochoit à S. M. nous ne proposons pas pour exemples les mauuais conseils du Cardinal; nous n'auons point fait d'effort pour esmouuoir les François qu'à la compassion, & pour esueiller la raison des Sages. Si nous estiõs contraints d'employer la force pour nous garantir d'oppression, nous aurions des considerations plus fortes que ne sont celles des affaires d'Angoulesme & d'Angers. Les poursuites de M. de Luynes n'approchent point des violences du Cardinal de Richelieu : s'est porté à de si grandes extrémitez, que toutes les consideratiõs de ce qui s'est passé

dans le credit des autres fauoris, ſont trop foibles pour repreſenter ce qui ſe fait auiourd'huy. Si le Cardinal n'a perdu, auec la memoire des bien-faits de la Royne, celle des choſes qu'il luy a dit; il ſe ſouuiendra, que dans les plus grandes afflictions de S. M. il diſoit, *que Monſieur de Luynes n'y entendoit rien, & que s'il eſtoit en ſa place, il ne la traiteroit pas ſi doucement.* Qui euſt creu que cette boutade indiſcrete fuſt vne menace? cependant vne malheureuſe experience nous a fait ſentir que c'eſtoit vne de ces predictions, qui ne ſont iamais entenduës, qu'elles ne ſoient accomplies.

Ie laiſſe pluſieurs paroles iniurieuſes contre la Royne Mere du Roy, pour n'en rapporter que le moins qu'il me ſera poſſible. L'Autheur de la Preface dit, *que la poſterité n'excuſera pas l'entrepriſe de la Royne Mere, ſur la ſeule malice de ceux qui la luy perſuaderent; & l'on blaſmera à l'aduenir ſa trop grande facilité.* La meſdiſance va encore plus auant en la page 83. *Les ennemis de l'Eſtat auoient de certaines voyes ſecrettes, par où, comme par des tuyaux, ils luy parloient de loin: leurs voix ſe rendoient meſcognoiſſables par cette inuention; & leur parole en la bouche de ses faux ſeruiteurs la trompoit, comme celle des Preſtres impoſteurs, par l'organe des idoles, abuſoit autrefois les peuples.* Et en la page ſuiuante, pour monſtrer que le Cardinal n'eſtoit point obligé de ſe retirer pour contenter la Royne, il eſcrit en ces termes: *Pouuoit-il tellement diſpoſer de ſa perſonne, que pour flatter la paſſion d'vne Royne abuſée par tant d'illuſions differentes, il deut quitter vne puiſſance qu'il ne tient que du Roy ſeul?* Voila comme le Sieur

Pag. 74.

Pag. 83.

Pag. 84.

Hay deſcrit la Royne Mere du Roy : il la veut faire paſſer pour temeraire, lors qu'il dit, *que ſon entrepriſe n'eſt pas excuſable*; pour vne idiote qui ſe laiſſe conduire par les oreilles; pour vn idole, par lequel le diable ou les impoſteurs parlent; pour vne famelette bigotte, abuſée par des illuſions des malins eſprits. Voila cette grande Marie vne petite Marionette, qu'on fait marcher auec des reſſorts; & on dit que cette piece de bois n'a point d'autres nerfs que ceux de ces charlatans, que les Grecs ont appellé neuropaſtes. Si ce que les Medecins diſent eſt veritable, que les maſles tiennent plus du temperament de la Mere que de celuy du Pere; quel honneur fait on au Roy & à Monſieur, de les faire ſortir d'vne Mere qui eſt depeinte comme vne imbecille d'eſprit ? Tous ces beaux eloges d'honneur ſe donnent en France à vne Royne, ſon Fils regnant, & ſous le miniſtere de ſa creature : tout cela s'imprime en gros charactere in folio, pour eſtre debité par toute la terre, & laiſſé à la poſterité. Si quelqu'vn y trouue à redire pour le Roy, & pour les autres Enfans de cette grande Princeſſe ; ſi pour repouſſer l'iniure on fait voir que celuy qui la dit eſt vn meſchant, qui ne merite point d'eſtre creu ; ſi on decredite le Cardinal, qui veut que cela ſoit publié, qui donne les memoires pour eſcrire, qui commande l'impreſſion, qui la paye, & qui la fait debiter auec ſoin; ſi pour oſter l'authorité à ces calomnies on repreſente qu'elles viennent de la part d'vn ingrat, & ſi on recherche la vie de ce malin denonciateur, ou de ce faux teſmoin; on veut eſtrangler l'Aduocat qui

fournit les reproches, & qui sert fidellement sa partie: on l'appelle *forcené, impudent, diable impie, scelerat, traistre, blasphemateur: on le menace du gibet, de la roüe, & du feu.* C'est à cause qu'il touche à la reputation sainte & sacrée de ce grand & incomparable Cardinal; qui est si esclattant en gloire, qu'il a obscurcy celle de tous les ministres des Roys, & les a rendus de petits vers luisans. Ie ne veux prendre qu'vn argument, pour monstrer la generosité de l'esprit de la Royne contre les calomnies du Sieur Hay. Si cette ame Royale n'estoit de la plus forte trempe du monde, elle auroit plié sous tant d'afflictions, de mauuais rencontres, d'apprehensions, de maladies & de trahisons: il faut aduoüer, que des attaques beaucoup plus foibles & moins frequentes ont abbattu les cœurs, & affoibly les esprits d'vn grand nombre d'hommes qui estoient estimez bien sages.

On dit, que le Cardinal *ne tient sa puissance que du Roy seul*: il doit donc respecter la Mere de ce Roy, qui l'a rendu puissant. Mais n'est-il pas bien ingrat de nier, que la Royne luy a acquis cette puissance? Elle luy a non seulement donné les biens & les dignitez qui l'ont porté là où il est; mais elle a rompu auec peine les difficultez qui s'y opposoient. Combien d'apprehensions auoit le Roy de cet esprit, qui auoit recognu peu fidelle dans les affaires d'Angoulesme & d'Angers? Ce bon & sage Prince se voyoit assiegé & battu continuellement par tous ceux qui l'enuironnoient, & qui estoient gaignez par la Royne: ayant perdu le retranchement d'vne exclu-

ſion, il ſe iettoit dans vn autre, iuſques à s'eſtre cantonné dans la derniere raiſon tirée d'vn defaut naturel du Cardinal, que la modeſtie nous fait taire; mais nous le publierons, ſi on nous preſſe. Apres cela on nous veut faire croire, que le Roy de ſon mouuement, ou par l'inſpiration de Dieu, eſt allé chercher ce ſainct homme, pour luy confier ſon ſecret, & la principale conduite de ſes affaires, & que la Royne n'y a rien contribué. Se faut-il eſtonner ſi le Cardinal nie vn bien fait, qu'il a deſia conuerty en crime?

L'Autheur de la Preface fait vne boutade ſur la mort deplorable du Roy Henry le Grand, & la conclud ainſi : *S'il luy reſte quelque ſentiment des choſes humaines, & ſi le ſouuenir des fortunes de la terre peut en quelque façon troubler ſon repos ; peut-il voir auec plaiſir, que celle, à qui ſa bonté preparoit tant d'honneurs, ſoit auiourd'huy comme vn trophée parmy ſes ennemis heritiers des terres & des cruautez du Duc de Bourgongne, qui tiennent en la poſſedant ce qui luy fuſt plus cher apres ſon Eſtat.* Il me ſemble que nous auõs plus ſuiet de dire, que ſi le ſouuenir des fortunes de la terre pouuoit en quelque façon troubler le repos de ce Prince, le Cardinal ſeroit le parricide de ſa paix, comme Rauaillac l'a eſté de ſon corps: il verroit ſa tres chere Eſpouſe, grande en ſa Naiſſance, glorieuſe en ſon Mariage, heureuſe en ſes Enfans, abbaiſſée, diffamée, & malheureuſe, par la violence, calomnie & inſolence d'vn ſeruiteur: cette Princeſſe, qui eſt petite Fille, petite Niepce, & Couſine germaine des Empereurs; cette Royne, qui eſt la Vefue de ce Roy incomparable en generoſité & clemence,

qui l'a choisie pour femme, & qui l'a aymée, estimée & honorée l'espace de dix ans; cette Mere de six Enfans, qui a le premier de ses Fils qui regne en France, le second dans le Ciel, & le troisiesme Heritier presomptif de sa Couronne: qui a la premiere de ses Filles Royne de tant de Royaumes, la seconde qui n'est pas moindre que beaucoup de Roynes pour n'estre que Princesse, la troisiéme qui porte trois Couronnes; & toutes trois qui ont en leurs Mariages vne si grande benediction de Dieu, que la terre ne sera pas assez ample pour dignement loger leur posterité. Cependant cette Royne & Regente de France, cette Mere, belle Mere & grande Mere de tant de Roys, Roynes, Princes & Princesses, est despoüillée des biens que la Naissance luy auoit donnez plus grands, que tous ceux que les autres Roynes ont apporté en France, est priuée des conuentions de son Mariage, est frustrée de l'entretien que son Fils luy doit, a esté emprisonnée, contrainte de se retirer d'vn Royaume auquel elle a donné le Roy, où elle a esté couronnée, où elle a esté Regente, où elle ne fist iamais mal à personne, où elle a fait du bien à plusieurs, & trop à celuy qui la rend pauure, qui l'emprisonne, la chasse, la calomnie, & la persecute. Il fait escrire, que le Roy d'Espagne, qui donne auec tant de tesmoignage de bonté la protection & l'entretien à sa belle Mere, en fait *vn trophée*, comme on faisoit anciennement d'vn vieux chesne esbranché. Celuy qui fait publier ces choses, luy a osté ses fueilles, ses fleurs, ses fruits & ses rameaux; la voulu rendre l'esclaue des triomphes

de ſa vanité, & la mener au trauers de la France comme captiue, apres l'auoir tenuë ſix mois priſonniere. Il appelle *heritier de la cruauté des Ducs de Bourgongne* vn Roy, qui entretient ſa belle Mere auec tant de generoſité & de liberalité, qu'il ne tient qu'à la modeſtie de la Royne, qu'elle ne reçoiue des plus grandes aſſiſtances. La Royne d'Eſpagne offre toutes les choſes deſquelles elle peut diſpoſer, & celles qu'on ne luy refuſera pas: la Royne ſa Mere la recognoit pour vne des meilleures filles du monde, & dans les liures du Cardinal le Roy d'Eſpagne eſt vn cruel; & la Royne Fille de France, qui a vn Fils heritier de tant de Couronnes, & qui eſt de ſi grande eſperance, ne met au monde que des heritiers des cruautez de la Maiſon de Bourgongne. Cette Infante Iſabelle, de laquelle nous pouuons dire que ſon nom eſt venerable meſmes à ſes ennemis, qui ont pleuré en ſa mort, cette petite Fille de France, cette Princeſſe, qui a eſté l'ornement de noſtre ſiecle, cette ſainte dans le cours & fin de ſa vie, qui a receu auec tant d'honneur la Royne, qui l'a conſolée auec tant de iugement, qui l'a aſſiſtée auec tant de charité, qui l'a viſitée ſouuent auec tant de douceur, qui luy a fait des preſens auec tant de liberalité, qui les a agencez auec tant d'eſprit, qui a eu ſoin de la ſanté de Sa Maieſté auec tant d'inquietude, eſt vne heritiere des cruautez des Ducs de Bourgongne? Cet Infant Cardinal, qui eſt venu au Pays bas, chargé de lauriers, qui a paſſé ſur le ventre à tous les ennemis de l'Egliſe & de ſa Maiſon, qui eſt ſi courtois, ſi complaiſant, ſi reſpectueux à la Royne,

& ſi ſoigneux de tout ce qui la regarde, qui a eu pour ſon premier ordre, de donner ſatisfaction à Sa Maieſté en tout ce qu'elle deſirera, de veiller à la conſeruation de ſa perſonne, & de luy faire rendre les reſpects qui luy ſont deus, il eſt, ſi on veut croire au Cardinal de Richelieu, vn de ces heritiers des cruautez des Ducs de Bourgongne. Mais ces Ducs de Bourgongne ne ſont-ils pas Princes du ſang de France? s'ils euſſont eu des maſles iuſques à preſent, ne ſeroient ils pas nos Roys? & cette Marie de Bourgongne, de laquelle deſcend le Roy d'Eſpagne, n'eſtoit-elle pas fille d'vne Princeſſe de la Maiſon de Bourbon? pourquoy donc deſchire-on ſa reputation, & celle des Princes qui en ſont deſcendus, puis que de Pere & de Mere elle eſtoit Françoiſe, & que noſtre Roy meſme en eſt ſorty par la Royne ſa Mere? Mais ſe faut-il eſtonner ſi on n'eſpargne point les Roys d'Eſpagne, & ſi on dit qu'ils tiennent la cruauté des Enfans de France, puis qu'on oſe publier, que le Roy preſentement regnant eſt Fils d'vne Mere qu'on nous repreſente extrauagante & ſans iugement? Il faut aduoüer, qu'on voit vn eſtrange renuerſement de diſcours dans celuy que le Cardinal a fait de toutes choſes. On dit, que le Roy d'Eſpagne eſt cruel, lors qu'il aſſiſte de ſon bien la Royne; & on aſſeure que le Cardinal, qui luy rauit le ſien, eſt vn homme fort equitable: quelle punition ne merite-il point, d'auoir donné cet aduantage à ceux qu'il s'imagine eſtre ennemis de ſon Maiſtre, de luy pouuoir reprocher qu'ils ont nourry ſa Mere, lors qu'on employoit ſon nom

& sa puissance pour les ruiner ? Vous dites, *que s'il restoit quelque sentiment des choses humaines au Roy Henry IV. il auroit horreur de voir sa Vefue entre les mains de ses ennemis.* Mais plustost il auroit vne grande recognoissance pour ceux qui la gardent de l'oppression & de la faim, & seroit touché d'indignation contre ceux qui la veulent accabler, & qui l'ont reduite à la pension du Roy d'Espagne. Le Cardinal, pour ietter la Royne dans vne honteuse necessité, pour faire retirer le secours qu'on luy donne, & pour l'obliger à se rendre à discretion, a voulu donner des soupçons estranges; il a fait escrire dans vn liuret volant du nombre de ces obscurs, qui n'ont point d'autre priuilege ny approbation que les mesdisances contre la Royne, qu'il falloit prendre garde, *que l'Espagne nourrissoit vne Helene fatale.* Ainsi parle celuy qui n'auroit point de plus grande volupté, que de voir la Mere de son Maistre & sa Bien-faictrice reduite à vne misere si extréme, qu'elle fust contrainte de se ietter dans ses chesnes, d'aduoüer qu'elle a mal fait de les rompre, d'approuuer la conduite de son Eminence, & de condamner ses propres actions, pour faire paroistre iuste son ennemy; qui est tout ce qu'il desire, & que la Royne ne fera iamais.

Mais si ce grand Roy, auquel on voudroit donner en l'autre monde des ressentimens de la cruauté des heritiers de Bourgongne, les pouuoit auoir contre quelqu'vn, ne seroient-ils pas contre le Cardinal, & tant de petits frippons, qu'il chasseroit du Louure auec vn foüet, comme

nostre

noſtre Seigneur fiſt les vendeurs du temple? Sans faute la generoſité & prudence de ce grand Prince ne pourroit pas ſouffrir cet infame trafic, qui va tout au profit du Cardinal & des ſiens. Il a diſpoſé depuis quatre ans des gouuernemens de Prouence, de Languedoc, de la ſuruiuance de celuy de Guyenne, de Poictou, Angoulmois, Xaintonge, Aulnix, Limoſin, haut & bas Auuergne, Bourbonnois, Anjou, Bretagne, Picardie, Châpagne, & Bourgongne: voila les trois quarts du Royaume. Il a pris pour luy, ou pour ſes parens, les trente meilleures places: il a tous les bons ports de l'Ocean, auec les frontieres de Lorraine & d'Allemagne: celles d'Eſpagne ſont dans ſon alliance, & il va prendre celles de la Mediterranée. Il a vny en ſa perſonne les charges de Conneſtable, d'Admiral, & de chef du Conſeil; il a dans ſa maiſon les offices de la Couronne, qui ſont ceux de grand Maiſtre de l'artillerie, & Colonel de l'infanterie; & il eſt ſur le poinct d'y faire entrer celles de General des galeres, & Colonel des Suiſſes, en ayant deſia fait le marché. Ses alliez ont les ſeaux & les finances. Il eſt tout, il fait tout, il tient tout; il eſt ſur le poinct de n'eſtre, & de ne tenir rien; & il veut donner des coleres aux eſprits bien heureux contre le Roy d'Eſpagne, n'eſtant pas content de ſouſleuer contre luy tous les eſprits malheureux des infideles & des heretiques. N'eſt-il pas plus probable, que l'ame de ce grand Henry IV. que nous croyons eſtre deuant Dieu, luy demande la iuſtice, qu'il feroit luy meſme, s'il luy eſtoit permis de retourner au

monde? n'eſt-il pas croyable, que le Cardinal ne voit iamais ſa ſtatuë de bronze, que la Royne a fait mettre ſur le pont neuf, qu'il n'aye quelque apprehenſion de cette Majeſté; ou qu'il ne recognoiſſe, que ſi nos pechez ne nous euſſent priuez de ce grand Roy, le Cardinal de Richelieu ne ſeroit que l'Eueſque de Luçon, & les affaires de France ne ſeroient pas dans la confuſion, en laquelle ſon imprudence & ſa malice les ont iettées?

Voila quelques traits de la Preface du ſieur Hay: il a reſerué les plus empoiſonnez pour la fin. Pourſuiuant cette belle penſée des ſentimens de l'ame du feu Roy, il adiouſte: *N'eſt-ce pas encore vn eſtrange eſtonnement à ce grand Heros, de voir qu'elle* (c'eſt à dire la Royne) *aye aupres d'elle pour ſeul miniſtre celuy qui veut faire perdre la vie aux bons ſeruiteurs du Roy ſon Fils*? On fait autheur ce miniſtre de la carabinade tirée ſur le Duc de Puylaurens, des entrepriſes pretenduës d'Alfeſton & de Chauagnac, & des ſortileges & abominations de Gargand: on meſle dans toutes ces choſes ou execrables ou ridicules le nom ſacré & Auguſte de la Royne Mere du Roy, & on taſche de perſuader aux peuples, que l'eſprit de vangeance luy fait rechercher toutes ſortes de moyens, meſmes impies, pour ſe defaire de ceux qui l'ont offencée. On met le premier le Duc de Puylaurens: nous luy donnerons cette qualité, & ferons voir que nous ſommes plus ciuils que les Eſcriuains du Cardinal; leſquels, ſans auoir eſgard à l'honneur de ſa haute alliance, & à la Duché & Pairie, ne l'ont appellé

que Puylaurens. Sans faute ils se sont defiez de leur peu de durée : on dit, *qu'il ne doit la vie qu'à trop de bales que les gens de la Royne employerent pour la luy faire perdre.* Il est vray, que si celuy qui fist cet attentat, eust chargé sa carabine aussi prudemment, comme il mira droitement, le Duc de Puylaurens ne seroit pas en danger de mourir par la main d'vn bourreau : mais il n'est pas vray, que la Royne ou les siens ayent quelque part à cette entreprise;il est plustost fort probable, qu'elle a esté faite par ceux qui nous en accusent. Ils en auoient aduerty le Duc de Puylaurens, comme le diable predit le mal qu'il veut faire : ils vouloient à coups de perche donner la terreur à ce poisson, pour le faire ietter dans le filet : lors qu'ils ont veu qu'il estoit retif, ils ont hazardé le coup pour le perdre, s'il reüssissoit ; ou pour le faire precipiter dans son malheur, s'il manquoit. On voit bien, que l'esclat de la carabine mal chargée n'a serui au Cardinal que de tintamarre, pour faire venir percher les bisets sur l'arbre, sous lequel il les attendoit pour les abbattre , comme il a fait. Il a persuadé du depuis au Duc de Puylaurens, que le conseil d'Espagne & les seruiteurs de la Royne auoient concerté cette entreprise; ce pauure malheureux l'a creu, ou plustost a fait semblant de le croire, pour faire cognoistre au Cardinal qu'il rompoit sans resource auec la Royne & l'Espagne , à quoy on l'auoit obligé long temps auparauant. De là sont venuës les insolences qu'il a fait à la Royne , & les plaintes contre les ministres d'Espagne. Apres que ce coup fust tiré, on

Il estoit prisonnier quand cecy fust escrit.

Ces deux Brugers ont esté du depuis employez par le Cardinal de Richelieu.

mit en prison deux freres nommez Brugers, qui ont esté deschargez par sentence des Iuges; & si quelques considerations ne les eussent retenus, ils auroient chastié par la rigueur des loix les faux tesmoins qu'on auoit aposté contr'eux. Mais que dira-on du Cardinal, qui a accusé le sieur de Puylaurens de crime de leze Majesté au premier chef, & qui ne trouue pas seulement vn pretexte pour le faire condamner par la corruption du sieur de Chastelet.

Cecy est extraict d'vne lettre escrite à la Royne Mere du Roy par vn vieux Conseiller d'Estat.

Tout ce que nous pouuons dire de la condamnation d'Alfeston, est, que par l'examen imprimé des procedures faites contre luy, il est constant qu'il n'a iamais eu dessein d'attenter à la personne du Cardinal; que les deux, qui l'ont accusé, sont des meschans, qui se sont denoncez eux mesmes, & ont chargé Alfeston apres l'asseurance de l'impunité & promesse de grandes recompenses. Il est vray, que cestui-cy dans la rigueur de la question accusa le Pere de Chantelouue; mais en son testament suppliciaire, & sur l'eschaffaut, il protesta deuant Dieu, qu'on luy auoit arraché cette deposition par les tourmens, & que le Pere de Chantelouue ne luy auoit iamais parlé d'attentat contre la personne du Cardinal: nous auons la lettre que le Confesseur qui assistoit le patient en a escrit, & cela a esté confirmé par quelques vns de ses Iuges. Le sieur Hay, qui a mis au iour les procedures qui sont à la fin du gros volume, & qui s'est esgayé sur les motifs de l'arrest, n'a eu garde de faire mention de cette descharge: s'il auoit quelque probité, au lieu de conclurre que cet homme à

voulu tuer le Cardinal par la solicitation des seruiteurs de la Royne, parce qu'il auoit vn cheual de l'escuyrie de S. M. il concluoit tout le contraire, qu'il n'est point probable, si on eust eu dessein d'employer Alfeston à cette mauuaise action, qu'on luy eust donné vn cheual cognu & marqué à la cuisse. Il est vray aussi, Qu'Alfeston & le cheual estans retranchez en mesme temps, on donna la beste à l'homme pour l'obliger à se retirer.

Pour ce qui regarde Blaise Rufflet, qui se dit tantost Chauagnac, tantost Baron d'Vrfé; il suffit de dire de ce meschant ce que le sieur du Chastelet, qui a instruit son procez, en a escrit; *Il fust donné aduis de rechercher la vie de cet homme: & on eust aduis de diuers endroits de fort mauuais deportemens, changement de nom, supposition de contracts & baulx de terres & seigneuries imaginaires, promesse de mariages en diuers lieux, & à diuerses femmes; bref, qu'il auoit mené vne vie de fourbe & d'imposteur.* On veut que cet affronteur si bien descrit, & qui s'est desnoncé luy mesme, aye menty en cent extrauagances qu'il a dit: on asseure qu'il n'y a rien de vray dans ces responces; & on a desiré qu'en l'accusation seule contre les gens de la Royne, qui ne l'ont iamais veu, il soit veritable, encore qu'elle ne soit faite qu'apres la promesse d'impunité par le sieur du Chastelet qui auoit fait cacher des tesmoins, lors qu'on caiola cet imposteur. Il n'a rien dit de semblable dans les interrogatoires reglez, & toutes les procedures qui ont esté faites contre luy, estans plus fripponnes que ses actiõs; le Cardinal ne l'ayant

Pa. 899.

pas osé enuoyer au Parlement (ainsi qu'il auoit promis) & les Commissaires de l'Arsenac s'estans mocquez de ses depositions, on l'a mis entre les mains des nouueaux Iuges de Mets. Ceux cy l'ont condamné, pour vn meurtre, à estre pendu, sans luy faire donner la question, & sans produire son testament suppliciaire. Cela fait voir, que l'on ne la pas tenu pour criminel de leze Majesté, parce que sans doute on l'auroit fait roüer comme Alfeston ; il auroit esté encore plus coulpable, estant entré dans la chambre du Cardinal, sous pretexte d'vne entreprise sur le chasteau de Namur, là où Alfeston n'auoit point approché de son Eminence de dix lieuës. Mais ie serois d'aduis, que l'Autheur de la Preface fust plus aduisé qu'il n'est lors qu'il escrit, *que les propositions de la prise de Namur accompagnées de tant d'apparence & facilité, luy deuoient donner toute sorte d'accez & de liberté dans la Cour.* Il ne souuient pas, qu'il n'y auoit point de rupture entre les deux Couronnes, & que la paix deuant estre conseruée par la saincteté des sermens, le Cardinal à grand interest à faire chastier ceux qui escriuent qu'il a voulu surprendre les places des Pays bas, ayant desaduoüé les pratiques qu'on a fait de sa part à Arras & à Grauelines. Sans faute, si l'Espagne rompoit auec la France, cette cy payeroit l'amende de deux millions, si le Cardinal ne reiettoit comme vn faux tesmoin ce beau faiseur de Preface pour seruir à l'Histoire du temps; dans laquelle on verroit que son Eminence à marchandé les places du Roy d'Espagne deuant la rupture.

Pour le meurtre commis en la personne du sieur Iacquet Thresorier de France à Lyon.

Pag. 93.

Il faut sortir de ces horreurs par la plus grande de toutes. Le Cardinal ayant voulu qu'on mesla le nom de la Royne Mere du Roy dans ces deux procez, il la mis encore plus distinctement dans vn troisiéme, qui est le plus horrible de tous. Vn Prestre & deux layques estans accusez d'auoir fait dans le sainct Sacrifice de la Messe des imprecatiõs execrables contre le Cardinal, & ces trois scelerats ayans esté condamnez au feu, on a fait glisser ce traict empoisonné dans le procez : *Tant de choses horribles, à l'vne desquelles aßista vn vallet de pied de la Royne Mere nommé la Roche, encore auiourd'huy prisonnier à la Bastille, ont esté maintenuës au procez.* Pa 916. Quel mortel poison, de mesler le nom tres Auguste de la Royne dans ces infames procedures ; de vouloir donner quelque soupçon, que S. M. qui est vne des plus religieuses Princesses du monde, a eu quelque cognoissance de la profanation, que des impies ont fait, des plus venerables mysteres de nostre Religion ? Ce pauure vallet de pied est en prison, parce qu'on ne l'a pas voulu souffrir à saint Germain en Laye, d'où il est, & où le Cardinal va souuent ; sa mere presse depuis quinze mois qu'on luy rende son fils, ou qu'on luy face son procez ; on ne veut accorder ny l'vn ny l'autre ; l'intention de ceux qui l'ont pris n'estant, que de le tenir enfermé, & de faire que la qualité de seruiteur de la Royne, les liurées qu'il porte, & la nature de son pretendu crime, donnent quelque ombrage contre la pieté de S. M.

Voila vne partie de ce qui a eſté dit de nouueau contre la Royne Mere du Roy. Voyons ſi le retour de Monſieur en France a produit à ſon Alteſſe vn traitement plus fauorable, & ſi ſa reputation a eſté mieux meſnagée. Ie croyois, deuant que i'euſſe leu l'inuentaire des pieces qu'on veut faire ſeruir à l'Hiſtoire du temps, que la declaration que le Roy a fait en faueur de Monſieur, auoit fait ſupprimer tous les libelles qu'on a fait contre ſa perſonne, ou pour le moins qu'on en auroit retranché les choſes plus ſanglantes. Cette croyance m'a porté à faire vne recherche ſoigneuſe, & à confronter les vieilles coppies que i'auois auec le grand volume imprimé depuis le retour de ſon Alteſſe, & publié quatre mois apres; i'ay trouué, qu'il y auoit quelque choſe de changé, mais fort peu. Ce qui m'a eſtonné d'auantage, eſt, que i'ay ſceu de bonne part qu'il y a quelques mois, que Monſieur eſtant à Ruel auec le Cardinal de Richelieu, le Sr Hay ſe ietta à genoux deuant ſon Alteſſe, pour luy demander pardon de ce qu'il auoit eſcrit trop librement contre elle; il obtint ſa grace, qui fuſt donnée à l'inſtante priere du Cardinal, qui promit pour luy toute ſorte de ſeruices, & beaucoup de fidelité. Son Eminence ſe rendit caution du Sieur Hay; mais ce qui eſt arriué du depuis, nous a fait voir clairement, que le principal debiteur & ſon reſpondant ſe mocquoient de leur creancier. L'eſprit leger & malin du Sieur Hay n'a pas laiſſé de recueillir auec ſoin toutes les pieces qui auoient eſté faites contre l'hõneur de Monſieur, & de les donner au pu-

blic en plus grosse & plus belle lettre, & en meilleur papier. I'ay trouué là dedans tous les mespris qui sont dans la Defence du Roy & des ministres : il est vray qu'ils ont osté les combats du Pont neuf, qu'on auoit reproché à Monsieur, l'ayant voulu faire passer dans le premier imprimé pour vn tireur de laine ; mais dans le second in folio ils le descriuent comme vn Prince peu genereux, *qu'il valloit mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, que d'intenter des actions du Parlement: que s'il a tesmoigné vne si grande crainte au Cardinal, qu'on a demandé d'en estre esloigné pour euiter sa main funeste: que iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, estans naturellement vaillans.* Les traits plus cruels sont dans la Remonstrance à Monsieur par vn François de qualité. Cette piece monstrueuse commence par ces paroles: *Monseigneur, les monstres d'auarice, d'enuie & d'ambition, qui vous enuironnent.* Si le Cardinal les a creu monstres, pourquoy a-il donné au plus grand de tous sa cousine en mariage? ce n'est pas pour en tirer de la race, car il sçait que les monstres n'engendrent point: quand cela seroit, l'intention de l'Autheur n'estoit pas de donner le loisir à ce monstre de produire son semblable: il estoit asseuré, que deuant que l'aage permit à la fille de conceuoir, son mary perdroit la vie; & que la clause du contract, qui portoit donation mutuelle, seroit, selon l'intention des fondateurs, fauorable à la femme: elle tire du profit de l'infamie de son mary, ses charges sont données & possedées deuant sa mort par les plus proches de cette petite espouse, qui a esté le vermisseau

Dans la Defence du Roy & des ministres.

Pa. 384. 385. 386 &c.

Pa. 517.

Puylaurens est mort depuis en prison.

auec lequel on a couuert l'ameçon, qui deuoit prendre & estrangler ce poisson. Toutes ces choses sont veritablement des monstres: en voicy de plus grands contre la reputation de Monsieur:
Pa.520. *Que la vanité de ses efforts l'a decredité dans la France, & chez les estrangers: que les Princes & la Noblesse viuent dans la creance qu'il est pour esmouuoir des grands troubles, & pour en terminer fort peu: que Chalais & les autres, qui se sont rangez dans la misericorde du Roy, ont fait passer Monsieur pour coulpable en*
Pa.521. *quelque chose: qu'il a tesmoigné peu de resolution, de n'auoir point enleué la Princesse Marie, qu'il eut trouué vingt mille ieunes hommes qui l'eussent aßisté dans vne boutade d'amoureux, qu'il n'eust offensé en cela que la Royne sa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous*
Pa.522. *oblige d'obeyr à nos parens en leurs paßions. Pensez vous que Dieu ne punisse les sermens des amoureux, & qu'il ne se souuienne pas que vous le rentastes pour tel, si iamais vous changiez de volonté?* Dans le Discours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de son Estat, *que le Roy a craint, que la grosse nuë de desplaisir de Monsieur ne se deschargea sur sa personne: que les ministres de Monsieur auoient promis au Roy qu'ils retiendroient leur Maistre dans l'obeyssance aueugle: que Monsieur fist vne frasque honorable pour le Cardinal.* Dans l'Aduertissement aux Prouinces par
Pa.472. Cleonuille, cet Autheur le plus cruel de tous, ramasse quantité d'exemples, pour monstrer que sans forme de iustice le Roy peut faire tuer
Pa.513. non seulement les seruiteurs de Monsieur, *s'ils*
514.515. *guindent l'esprit de leur Maistre à choses trop hautes;* mais qu'il peut faire massacrer son Frere, &

luy oster la vie qui appartient au public. Il apporte l'exemple d'vn Roy, qu'il dit auoir fait tuer son Fils: il asseure, *que la Royne Catherine fust sur le poinct de faire passer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le prist vif ou mort, lors qu'il se retira à Dreux: que Monsieur & ses seruiteurs ne se peuuent plaindre que de ces funestes deuins, qui leur auoient predit la mort du Roy en sa maladie de Lyon.* Dans le liuret du bon Genie de la France, *que les actions de Monsieur donnent des impreßions de tyrannie; qu'il a receu des pardons qui ont effacé ses fautes passées: que son cachet & son seing ont paru dans les conseils des Princes estrangers, pour les asseurances de la part qu'ils peuuent pretendre au desbris de la Couronne de France: que Monsieur est Lieutenant General de ses Ministres, & que son procedé est trop criminel, pour estre excusé par la bonté du Roy.* Voila vne partie de ce qu'on a reimprimé & debité dans Paris en la presence de Monsieur depuis son retour en France, apres les sermens que le Cardinal a fait de le vouloir honorer; en mesme temps que le Sieur du Chastelet, qui a ramassé tous ces vieux haillons, demandoit pardon à son Altesse, & l'obtenoit par vn excez de bonté qui auoit estouffé sa iustice. On voit bien dans toute cette procedure, quelle mine que le Cardinal face à Monsieur, qu'il creuse vne mine pour le faire sauter, qu'il le veut ietter dans le mespris de France, & de tous les estrangers; afin qu'il ne soit ny plaint ny secouru, quand il le voudra perdre; & qu'il desire de le rendre infame dans les siecles suiuans, pour s'estre opposé à son credit. Ayant iugé que ces liures

Pa. 680 681 682 &c.

volans ſe pourroient facilement eſgarer, il a voulu faire vn gros volume, qui euſt rang parmy les grands liures de toutes les bibliotheques de l'Europe: il a creu que rien ne pouuoit tant nuire à ſon Alteſſe, que la diſſimulation de cette iniure qui luy eſt faite auec eſclat, & dans toute la Chreſtienté. Il a fait imprimer dans vne fueille du Gazetier, que Monſieur eſt vn grand & bon Prince, parce *qu'il a viſité, carreſſé & eſtimé Monſieur le Cardinal Duc, apres la detention des ſiens, & que c'eſt vn teſmoignage que ſon Alteſſe ayme fort le Roy & la France*: ce papier ſera ietté dans le feu, apres qu'il aura fait rire ceux qui le liront; mais dans cent ou deux cens ans Monſieur ſera deſcrit dans le gros volume, comme vn meſchant & imbecille, ſi on ne rencontre nos reſponces & la veritable Hiſtoire du temps. Elle fera voir qu'on a dit, que Monſieur eſtoit le plus chetif & infame Prince du monde, lors qu'il a eſté contraire au Cardinal; & qu'il eſt deuenu le plus grand & le plus triomphant, lors qu'il eſt allé voir le Cardinal à Ruel, & s'eſt entretenu vne heure auec luy. Le Duc de Puylaurens eſtoit vn monſtre deuant qu'il fuſt dans l'alliance du Cardinal: apres qu'il a receu cet honneur, on a imprimé qu'il eſtoit deſcendu trois fois de la Maiſon Royale; qu'il auoit plus ſeruy le Roy & la France, que s'il auoit gaigné ſix batailles; qu'il auoit vn eſprit admirable, & vn iugement le plus ſolide qu'on aye iamais veu en ſon aage. Mais parce que dans la confeſſion generale qu'il fiſt au Cardinal, il ne dit pas vn gros peché, à ſçauoir qu'il auoit dans le temps du traité ſecret eſcrit de ſa main

Tout cela fuſt dit au Parlement, lors que Puylaurens fuſt receu Duc & Pair.

des memoires pour Rome vn peu picquantes contre son Eminence; ce peché mortel caché malicieusement a fait reuiure tous les autres: Puylaurens n'a plus esté parent du Roy, ny allié du Cardinal, ny Duc, ny bon esprit, ny homme sage; il a plus desobligé la France, que s'il auoit perdu six batailles; & qui pis est, il est en danger d'estre sans teste.

Se faut-il estonner, si le Cardinal se ioüe ainsi de la reputation de l'Heritier de la Couronne, puis qu'il n'espargne point celuy qui la porte, & qui luy est si bon Maistre? Pour monstrer que nous sommes meilleurs seruiteurs du Roy que luy, nous ne pouuons souffrir le mespris qu'on fait de la personne de S. M. Le commandement que nous auons de la Royne estant ioint à nostre inclination, nous auons tousiours escrit auec le respect que nous deuons au Roy; & ne croirons iamais qu'on le puisse perdre, en disant que S.M. est trompée, puis que Dauid & Salomon confessent qu'ils l'ont esté: & il est vray aussi, qu'vn bon Prince qui se fie à vn Conseiller qui est plus fin que luy, se descouure pour receuoir des grands coups. Le Cardinal se peut seruir de l'authorité de nostre Prince, pour nous faire du mal; mais pour nous en faire dire contre nostre Souuerain, sa violence n'est pas assez forte. Nous l'auions prié, & tous ses petits Escriuains, d'oster des escrits qu'on a fait contre la Royne & Monsieur quelques choses qui blessent grandement la reputation du Roy; mais nous recognoissons bien que nous n'auons pas creance aupres d'eux, & qu'ils n'aiment pas S. M. Le Cardinal ayant

manqué à ſon deuoir, il ſuffit que nous faiſons le noſtre. Nous reiterons noſtre proteſtation, qui nous ſeruira peut eſtre vn iour; au moins ſommes nous aſſeurez que Dieu agréera noſtre zele, & que nous aurons le merite d'auoir obey aux volontez de noſtre Maiſtreſſe. Nous auions donc aduerty le Cardinal de prendre garde, que dans le liuret intitulé *Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de ſon Eſtat*, l'Autheur, ou ſot, ou malin, auoit fait gliſſer ce diſcours ſur la promeſſe qu'il dit auoir eſté faite par S. M. d'vn chapeau de Cardinal au Preſident le Coigneux: *Vne autre fois V. M. ſera plus retenuë, & conſiderera auec plus d'attention à qui elle deſpart ſes liberalitez.* N'eſt-ce pas dire ouuertement que le Roy eſt vn temeraire? qu'il ne penſe point à ce qu'il dit & promet? n'eſt-ce pas le blaſmer de la meſme imperfection qu'on dit eſtre en la Royne ſa Mere, & faire voir qu'il la tient de ſa naiſſance? Nous auions auſſi aduerty que ces paroles eſtoient ſcandaleuſes: *C'eſt ce Cardinal qui a pris la Rochelle, & qui a deliuré Cazal.* La fidelité des conſeils acquiert la loüange au Conſeiller qui les donne; mais la gloire des actions eſt touſiours reſeruée au Prince: & celuy qui s'attribuë le premier honneur de ce qui a reüſſi en la preſence du Souuerain, fait voir qu'il prend la place de ſon Maiſtre. De la meſme inſolence procedent ces diſcours: a *Le Cardinal gouuerne le Royaume: le Cardinal fait regner le Roy auec toute ſorte de Maieſté: le Cardinal eſt* b *le ſecond Pere de la France: le Cardinal eſt l'ame & l'eſprit de l'Eſtat.* Le Roy à ce compte n'eſt que le corps;

Reimprimé en meſmes termes dans le gros volume fol. 447.

Dans l'Aduertiſſement aux Prouinces.

a Dans les Obſeruations ſur la condamnation du Mareſchal de Marillac.

b Dans le bon Genie de la France.

a En la harangue de la Maison de ville de Paris on met Sa Maiesté & le Cardinal ensemble ; & on en parle comme on faisoit des associez à l'Empire, lors qu'on dit, *Le Roy & Monsieur le Cardinal feront pour vous*. L'impudence va bien plus auant, lors que le Cardinal approuue la qualité qu'on luy donne de *Prince tres inuincible*; qu'il reçoit des Theses qui luy sont dediées auec vne figure en taille douce, en laquelle il sert de bouclier au Roy, & le couure sous des palmes qui porte ses armoiries, ses deuises & ses chiffres : *b* qu'il fait passer comme vne marque de modestie, de n'auoir point encore dit auec le Cardinal d'York, *moy & mon Roy*; comme si vn homme estoit sage, de n'estre pas si fol que les plus insensez. Il ne faut point chercher d'effronteries apres celles là, ny des preuues plus sensibles de la folie & de l'ambition du Cardinal. Il a autant de sortes de gardes que le Roy : il va dans Paris auec cet equipage, & mieux suiuy que n'est S.M. le peuple y a esté surpris, & a souuent crié en le voyant passer, Viue le Roy. Cet orgueil intolerable ne pressera-il point ce grand Dieu qui resiste aux superbes ? celuy qui est l'image de sa puissance n'aura-il iamais la ialousie contre vn Conseiller qui a pris toutes les marques de la Royauté, & qui veut faire d'vn office vn Empire? On dit que nous sommes criminels de leze Maiesté, en descouurant les crimes de leze Maiesté; & que ceux qui les commettent, sont les plus fidelles suiets du Roy. Sur le bruit qui courut à Bruxelles, qu'vn Gentil-homme auoit dit quelques paroles contre le respect qui est deu à la

a Imprimée l'an 1632.
Non patiatur Princeps priuati hominis nomen iuxta vel supra suũ attolli, quod est formidolosum. Tacitus.
L'an 1632. Theses de Brisacier.
b Dans l'Aduertissements aux Prouinces.

sacrée personne du Roy ; la Royne fit instance pour le faire chastier. Vn bon seruiteur, quoy que chassé de la Maison du Roy, s'est porté deux fois sur le pré pour tesmoigner son ressentiment, & a receu la seconde fois vne grande blessure: tout cela n'est point estimé, & les iniures qu'on dit, escrit & imprimé à Paris contre le Roy, sont recompensées aux despens de S. M.

Le Sieur Iacquinot premier valet de chambre du Roy.

Le Cardinal ne se contente pas de se mettre par dessus la teste de tous les viuans, il met tous les morts sous ses pieds: il fait abbaisser les actions du feu Roy pour esleuer les siennes: il souffre qu'on escriue indignement de sa memoire: il ne fait preferer le merite du Roy à celuy du grand Henry son Pere, que pour monstrer que Louys XIII. a eu vn ministre qui en a plus sceu que Henry IV. & tous ses Conseillers. La mesme vanité luy a fait souffrir que Balsac aye escrit, *qu'à grand peine verra on dans les trois races de nos Roys trois Princes qui soient passables.* Faut-il trouuer estrange s'ils n'ont point espargné les estrangers; & si dans ce Prince de Balsac, si dans l'Epistre d'vn nommé Sillon addressée au Cardinal, à la teste du traité de l'Immortalité de l'ame, dans le Catholique d'Estat, dans le Coup d'Estat, dans l'Entretien des champs Elisées, dans la Relation de ce qui s'est passé l'an 1630. dans la Responce au Manifeste du Duc de Sauoye, dans tous les autres liures ramassez en ce gros volume, & mesmes en la Preface, on deschire la reputation de tous les Princes Chrestiens, & de tous leurs ministres, pour faire valloir celle du Cardinal de Richelieu, qui ne croit pas estre grand, si tout

Pag. 99. Le feu Roy estoit grand, mais ce n'est pas par luy que Dieu a voulu faire des choses grandes. Balsac en son liure du Prince.

si tout ce qui l'est, ou l'a esté, ne deuient petit deuant luy. S'il dit, que c'est pour faire paroistre le Roy, ie m'asseure que S. M. qui tient sa grandeur de sa Naissance, de son Royaume, de sa vertu, & de ses actions, ne les voudroit pas rehausser par les vices d'autruy: le Roy seroit bien malheureux d'estre sage & vaillant; parce qu'il est nay dans vn siecle, qui n'auroit produit que des Princes infirmes & foibles. Il me semble, que les Escriuains du Cardinal loüeroient mieux le Roy en loüant tous les Souuerains, & preferant S. M. que de les blasmer comme ils font. Qui doute que la gloire du Roy ne fust plus releuée, si on luy mettoit sous les pieds des Geans & des Colosses, qu'en disant qu'ils ne sont que des nains & des mirmidons? C'est vne chose qui fera horreur à toute la terre, de voir qu'on n'attaque pas seulement les viuans, mais qu'on va dans les tombeaux de tous les Empereurs, Roys d'Espagne, & Princes de la Maison d'Austriche, pour leur casser les os, les brusler, & ietter les cendres au vent, auec la memoire de leurs actions. Dans les Escrits & fueillets que nous auons cotté, Ferdinand Roy de Castille, Maximilian & Charles V. Empereurs, & Philippe II. Roy d'Espagne, sont des poltrons, des impies, des perfides, des traistres, & des assassins: la Maison d'Austriche n'est bastie que sur les vsurpations, iniustices, desloyautez & tyrannies, sans auoir esgard aux alliances que nous auõs fait, à la paix, qui n'est point rompuë ouuertement, & à la Naissance du Roy, qui en est sorti par sa grand Mere maternelle, & sans respecter la Royne de Fran-

Voyez le Catholique d'Estat, Coup d'Estat, Entretien des champs Elisées, Prince de Balsac, Epistre de Sillon, la Preface, & autres pieces.

ce, qui est si vertueuse & bonne, ny tous les grādsPrinces de ce nom, qui viuent auiourd'huy auec tant de pieté, regnent auec tant de clemence, combattent auec tant de generosité, & traitent auec tant de franchise. Les viuans sont encore deschirez auec plus de cruauté. Que ne dit-on contre l'Empereur, qui est vn Prince si saint & si iuste? contre le Roy d'Espagne, qui est si sage & si genereux? contre le Roy d'Hongrie, qui est si prudent & courageux? contre l'Infant Cardinal, qui est vn des plus accomplis Princes que la terre aye veu de long temps? Les Gazettes qui sont des libelles diffamatoires auec permission, trouuent toutes les semaines quelques taches dans ces Astres. On les veut rendre tantost odieux, & tantost ridicules: on donne à leurs peuples des mauuaises impressions de leur gouuernement, & à leurs voisins des apprehensions de leurs desseins. Tantost dans la Gazette ces Princes sont reduits à demander l'aumosne, & les gardes de leurs personnes se vont mutiner: tantost tous leurs suiets sont sur le poinct de secoüer le ioug pour le mauuais traitement qu'ils reçoiuent: tantost les Grāds se vont reuolter en Hongrie, en Boheme, en Austriche, en Castille, en Arragon, en Portugal, au Royaume de Naples, à Milan, & en Flandres. On dit que des prodiges, qui presagent leur ruine, ont paru à Vienne, à Madrid, à Milan, à Naples, à Bruxelle, à Cambray, à Arras: qu'on a veu des oyseaux de diuerses especes, qui ont plumé vn aigle en l'air; & qu'vn chat sauuage, qui estoit le cimier des anciennes armes de Bourgongne, ayant passé au trauers du

Regiment des gardes du Roy, est venu pour se faire tuer aux pieds de S.M. de là on tire des cõiectures de la ruine indubitable de la Maison d'Austriche : cependant on asseure ; qu'vne colombe a accõpagné six lieuës la littiere du Cardinal Duc, & luy a parlé à l'oreille ; laissant à iuger au lecteur, si c'est celle qui instruisoit saint Gregoire, ou celle qui abusoit Mahomet. Le Roy d'Espagne, & ce sage Conseil que Balsac veut faire passer pour fol, & Ferrier pour meschant, vont à leurs fins ; & encore qu'ils ne courent point si viste, ils mesprisent ces clabaudeurs d'Escriuains, qui sont semblables aux chiens des villages, qui mordent les iarrets des cheuaux des couriers, lesquels ne s'arrestent pas pour cela ; & se mocquent de la sottise de ces bestes, qui sont en hazard de receuoir vn grand coup de pied.

Le Chastelet dira icy sans faute, que nous auõs renoncé à la France, & sommes descouuerts Espagnols. Faut-il estre beste & menteur, pour estre François ? est-il necessaire, pour estre bon citoyen, de renoncer à la Religion Chrestienne, qui nous defend de mesdire des Puissances souueraines ? est-ce dire la verité pour son Roy, de mentir contre tous les autres Princes ? n'est-il pas plus expedient de les estimer tous, pour inuiter leurs Escriuains à loüer le nostre ? La gloire du Roy vient elle de l'infamie d'autruy ou de sa propre vertu ? ne sera-il pas sage sans estre comparé à des imprudens ? & cessera-il d'estre genereux, si les autres le sont ? Pour monstrer que nous ne sommes pas d'auãtage Espagnols qu'Anglois, ny Anglois qu'Italiens ; nous trouuons

Bonus ciuis est bonus Christianus.

mauuais en general, que dans les liures du Cardinal, entaſſez dans le gros volume, on aye meſdit de tous les Princes Chreſtiens, auſſi bien que de ceux d'Auſtriche, encore qu'on ſe ſoit plus attaché à ceux-cy. Le ſage, clement & iuſte Roy de la grand' Bretagne, ce Prince qui a tant de vertus, qu'elles nous font deſirer que cet ornement de noſtre ſiecle ſoit vn des plus rares de noſtre Egliſe, n'eſt pas exempt de leurs atteintes. Le ſieur Hay dit par vanité, qu'il eſt deſcendu des Millors d'Hay Anglois, encore qu'on ſoit bien informé de la baſſeſſe de ſon extraction. S'il croyoit eſtre ſorti d'Angleterre, & que cet aduiſé, courtois & accomply cheualier le Comte de Carlile aye droit de s'y oppoſer pour la gloire de ſa maiſon, il ne traiteroit pas ſi mal les Anglois. Il fait voir ſa malice, ou ſon peu de iugement, en traduiſant en bon François le mauuais Latin de quelque yurongne, qui dans vn poëlle d'Allemagne vomit il y a dix ans des iniures atroces contre la perſonne du Roy de la grand' Bretagne, elles ne deuoient point eſtre leuës en noſtre langue, ny publiées en groſſe & belle lettre dans le grand volume, qu'il ne falloit point remplir de ces ordures, ny les rendre immortelles. Dans l'Entretien des champs Eliſées on dit, *qu'en Angleterre, ſous le gouuernement d'vn homme, les affaires ne vont pas auec telle vigueur, comme du temps qu'elles eſtoient entre les mains d'vne femme : que les Anglois ne ſçauent faire la paix ny la guerre, qu'ils ont attaqué la France ſans ſuiet, & ont fait la paix ſans raiſon.* N'eſt-ce pas vouloir faire paſſer vn Roy pour moins genereux qu'vne femme,

Noua nouorũ anno 1625. Pag. 62. de la Preface.

Pa. 247. imprimé l'ã 1631.

& pour vn Prince si impudent, qu'il ne sçait faire ny la paix ny la guerre? Il faudroit faire vn liure espais comme celuy des Diuerses pieces du temps, si on vouloit extraire toutes les iniures qui y sont contre feu Monsieur de Sauoye. Ce Prince qui a esté tenu pour vn des plus genereux & plus aduisez qui fust au monde, n'a point d'autres qualitez dans les escrits de ces gens, que *de perfide, de trompeur, & de fourbe*; encore qu'il soit vray, que dans vn Estat mediocre il a eu la liberalité, la magnificence & le courage d'vn grand Roy. Tout ce que ie pourrois escrire pour faire voir les indignitez qu'õ a fait à Monsieur de Lorraine, & le mespris de sa personne, seroit au dessous de ce que toute la terre à veu auec estonnement: on l'a traité auec tant d'indignité; qu'il vaut mieux en assoupir la memoire; que de l'esueiller: tout ce qu'on a auancé, est, qu'en pensant le perdre, on a ouuert vn grand champ à sa vertu; & lors qu'on l'a voulu rendre vn pauure Prince, on en a fait vn grand Capitaine. Ie laisse à part les atteintes qu'on a donné en termes couuerts aux grands Ducs de Toscane, parce qu'ils tendent à abaisser la naissance du Roy; mais ie m'estonne de ce que le Prince d'Orange, qui est vn des plus grands Capitaines de ce temps, & fort estimé, mesmes par ses ennemis, est si mal traité par ses amis. Dans les Entretiens des champs Elisées ils en parlent en ces termes: *Pour le Prince d'Orange, il est d'vn naturel mol*. N'est-ce pas auec des paroles moins rigoureuses le faire passer pour vn lasche, comme ils l'ont voulu prendre pour vne

Pour Monsieur de Sauoye, pag. 64. 110. 217 &c.

Prince de Balsac.

Pa. 248

duppe, lors que le Cardinal s'efforça de luy enleuer la forte place d'Orange, apres l'auoir engagé au siege de Bolduc? mais sa Prudence preuint la finesse du Cardinal. Si les grands Princes ne sont point espargnez dans ses escrits, leurs ministres le seront encore moins. Quelles mesdisances n'auons nous point leu cõtre le Prince *a* d'Ekemberg, contre le Duc de Buckingan; mais principalement contre le Comte Duc *b* d'Oliuares, auquel les autheurs du Cardinal s'attachent d'auantage, parce qu'ils sçauent la haine qu'il a conceu contre ce Ministre, qui sert son Maistre auec tant de capacité & si peu d'interest. Il est vray, que le Cardinal se picque de paroistre plus habile homme que luy; mais la fin descouurira qui aura mieux mesnagé le bien & reputation de son Prince, & moins engagé la sienne.

Pa. 247 248.

a Prince d'Ekemberg, pa. 246.

b Le Comte Duc d'Oliuares, pa. 80 178.

Dans les procedures contre cet imposteur signalé Blaise Rufflet, vous donnez vne atteinte à la reputation du Marquis d'Aytone, encore que vous ayez peu apprendre par beaucoup de François, combien la vertu de ce Seigneur est esloignée de toute sorte de laschetez & tromperies. Mais dans tous vos escrits, tantost à couuert & tantost à descouuert, vous tesmoignez vostre rage contre l'Abbé de l'Escaille, l'vn des plus grands hommes que nostre siecle aye porté en la cognoissance des affaires d'Estat, & experience de tout ce qui peut rendre accomply le ministre d'vn Prince. Il a serui le sien auec tant de fidelité & de capacité, que ces qualitez vous ont esté insupportables aussi bien que la force de son esprit, qui a cognu la foiblesse de celuy du Car-

Pour le Marquis d'Aytone, pa. 904.

Pour l'Abbé l'Escaille, Pa. 549.

dinal, & luy a souuent resisté auec courage & raison. Vous donnez en passant vn petit traict de plume à Dom André Cantelmo, qui est vn Caualier de grande extraction, sage, vaillant, craignant Dieu, & qui employeroit plus volontiers sa vie pour attaquer la puissance du Cardinal, qu'vn empoisonneur pour faire perir sa personne.

Pour Dom André Cantelmo.

Pour conclusion. Tout ainsi que le Cardinal de Richelieu est seul ministre en France, aussi veut-il estre seul vertueux au monde; il s'imagine que la vertu communiquée est partagée, & que c'est vn bien qui luy appartient tout entier; au moins si ce Phœnix aduoüoit, que deuant cinq cens ans le monde en auoit vn, ou qu'il souffrit qu'apres cinq cens ans il en nasquit encore vn autre: mais luy & ses flatteurs ne veulent pas que la terre aye veu son pareil, & que Dieu luy face iamais present d'vn semblable. Ils ne disent pas seulement, que tous les viuans sont imparfaits pour releuer l'esclat de ses perfections, mais ils asseurent que tous les morts sont des ombres qui font esclatter sa gloire; & que tous les plus sages ministres qui viendront, seront des Pigmées, lors qu'il se mesureront auec cet Hercule Gaulois.

Ie vous laisse à penser, si vn pauure homme, qui ose choquer les imaginations de ces insensez, est bien receu: si celuy qui efface les loüanges du Cardinal, parce qu'il les trouue meslées auec les blasmes de la Royne, & qu'il est quasi impossible de les separer, doit estre traité auec grãde modestie: si tous les petits ardens, qui veulent

teſmoigner leur zele pour attirer quelque bien fait, n'aboyent point, & ne taſchent pas de mordre cet Aduocat, qu'ils croyent auoir l'effronterie d'attaquer ſon Eminence, encore que ſon Eminence attaque la Majeſté de la Royne ſa Bienfaictrice. Nous reſpondons à ceux qui nous calomnient, & ne touchons que ceux qui les employent: ils blaſment les viuans & les morts, ils trouuent mauuais qu'on eſſuye la bouë qu'ils nous iettent, quand nous deffendons nos maiſtres. On ſouffre, que ceux qui ont perdu leurs procez, diſent du mal de leurs Iuges durant vingt & quatre heures; on nous a pris nos biens, on nous tient eſloignez de noſtre pays, & on deſchire noſtre reputation, ſi nous reſpondons vn petit mot.

Ie ſuis d'aduis que nous changions de façon d'eſcrire, pour n'eſtre point obligé à repeter le nom du ſieur Hay, & à luy dire ſouuent le mien; ie veux en noſtre querelle particuliere m'adreſſer à luy. Vous auez eſté Aduocat du Roy, & moy Predicateur. Nous auons fait profeſſion de parler en public, nous la faiſons maintenant d'eſcrire. Vous accuſez les perſonnes que ie deffends, & i'accuſe celles que vous defendez. Vous, en retirant du bien & des employs de S. M. eſcriuez en la page quatriéme de voſtre Preface, *que la vertu*
Pag. 4. *du Cardinal de Richelieu ſe trouue tellement meſlée dans le bon heur & les admirables ſuccez des affaires du Roy, que la main, l'inſtrument & l'ouurage de l'artiſan ont moins de rapport enſemble, qu'il ne s'en remarque entre les belles actions d'vn ſi genereux Maiſtre, & l'induſtrie d'vn ſi fidele ſeruiteur.* Vous remar-

querez, s'il vous plaist, que dans le commencement de ce discours vous donnez *la vertu* au Cardinal, & *le bon heur* au Roy; qui est vn assez mauuais partage. Sur le milieu vous dites, *que le Cardinal est plus que la main, l'instrument & l'ouurage du Roy*: il n'y a rien par dessus cela que l'ame & l'esprit de l'ouurier; S. M. n'est à ce compte que le corps. Sur la fin vous luy donnez la generosité, mais vous la faites conduire par l'industrie du Cardinal, comme par vn ressort. Aduoüez que vous estes vn mauuais Aduocat du Roy. Ie vous pourrois produire cent autres pieces semblables, par lesquelles ie pretends de vous faire condamner comme preuaricateur. Qui doute que vous ne le soyez, lors que dans vn Royaume où la Naissance a fait le Roy, vous descriuez la Royne sa Mere comme vne femmelette idiote, comme vne Princesse malicieuse, comme vne Mere desnaturée; & que vous asseurez que le Frere du Souuerain est sans iugement, sans conduite, sans foy, & sans generosité? Ie crie au larron contre ceux qui volent au Roy l'honneur de sa Naissance, & la gloire de ses actions; à la Royne la grandeur & les biens de son extraction, le bonheur & les conuentions de son Mariage, la prudence & la generosité de sa Regence, la fidelité & la iustice de ses conseils; à Monsieur, la bonté de son naturel, la sincerité de ses intentions, & la liberté de sa personne. Vous dites, que ie touche à la reputation de ce grand ministre. Me doit il estre plus saint & sacré qu'à vous les trois personnes Royales? Pourquoy tirez-vous les loüanges du seruiteur des blasmes de son Maistre, de

ſa Maiſtreſſe, & de l'Heritier de la Couronne? pourquoy confondez-vous les eloges auec les iniures? croyez-vous que le Cardinal m'aye obligé à tirer de la preſſe la reputation de la Royne, ſans donner quelque coup de coude & de pied à la ſienne, qui nous ſerre de trop pres? Si vous liez les langues & les plumes en vn pays, qui ne ſera plus François s'il n'eſt franc; permettez nous qu'en lieu de ſeureté nous crions au voleur & au meurtrier, lors qu'il emporte noſtre bourſe, noſtre liberté, la vie de nos amis, & qu'il pourſuit la noſtre. Vous ne pouuez acquerir l'eſtime d'eſtre vaillans, ſi nous ne rendons point de combat: ſi vous portiez l'eſpée, vous n'auriez point d'honneur de vous battre auec vn homme qui auroit les mains liées: puis que vous auez eſté Aduocat, vous n'ignorez pas, qu'il vous eſt impoſſible de gaigner voſtre procez auec iuſtice, ſi vous eſtes ouy ſeul. Faites des contredits & des ſaluations; mais n'empeſchez pas que nos eſcritures ne ſoient miſes dans le ſac auec les voſtres. Vous eſtes le ſeul Iuge que nous recuſons: ce n'eſt pas que dans voſtre ame vous ne ſoyez pour nous; & que ſi vous viuez, vous ne mordiez les mains que vous baiſez à preſent: mais outre que vous auez taſté de la priſon, qui vous donne trop d'apprehenſion, vous eſtes ſi corrompu, que tant que la faueur du Cardinal durera, vous ſerez le plus cruel miniſtre de ſa tyrannie: ſi vous la ſuruiuez, nous eſperons de vous voir le plus ardent ſolliciteur de la condamnation de ſa memoire. Ie me reſiouys de ce que vous ne pouuez iamais eſtre mon Commiſſaire, ny mon Iuge,

vous estant declaré ma partie & mon ennemy, par les iniures atroces que vous me dites : ie les estime heureuses, puis qu'elles me tirent hors de vostre iurisdiction : mais ie ne vous conseille pas de les continuer, parce que vous en auez assez escrit pour estre recusé ; & pourriez tant mentir, que vous me contraindriez de vous dire beaucoup de veritez. Ie loüe Dieu, qu'apres l'estude que vous auez fait de ma vie, de laquelle i'ay passé vingt deux ans dans Paris, vous n'auez rien trouué à redire en mes mœurs, qui ont esté irreprehensibles. I'ay tousiours creu que ie perdrois parmy les esclaues du temps la reputation d'homme vertueux : mais pour l'estre en effect, i'ay esté obligé de prendre le chemin que ie suiuray iusques à ce que la Royne aye trouué son repos.

Au commencement de vostre Preface vous auiez fait vne protestation en ces beaux termes, page 9. *Ie ne veux point appeller à mon aide les iniures & mesdisances, qui sont les principales forces de celuy qui nous persecute.* La passion emporte aussi tost non seulement vostre iugement, mais encore vostre memoire : en la page suiuante vous m'appellez *forcené*, & dans les autres *Flamand passionné pour l'Espagne, perfide, frenetique, traistre, maistre d'Escole, pedant, serpent rampant, impudent, affronteur, monstre de Sigibert, blasphemateur* : vous me donnez toutes vos qualitez : vous estes soigneux de semer dans chasque page vne de ces fleurettes de vostre esprit modeste ; & pour le faire esclatter d'auantage, vous y meslez quelque trait tiré des lettres humaines, ou vne similitude prise

des choses naturelles: vous affectez de paroistre sçauant & mesdisant tout ensemble; c'est à dire, bon escriuain, & meschant homme. Vous m'appellez par mocquerie *Sophiste* & *Rethoricien*: & ie dis serieusement que vous n'estes ny l'vn ny l'autre. Le mot de Sophiste est pris souuent en bonne part parmy les anciens; & ie le suis ainsi. Ie me glorifie d'estre Rhetoricien; c'est à dire, Orateur: ce que vous seriez, si vous estiez bon Aduocat. Si i'estois Sophiste en mauuais sens, c'est à dire, faiseur de faux arguments, vous deuriez descouurir en quelle forme ou figure i'ay manqué: vous ne les faites point; ce qui me fait croire, que vous ne sçauez pas discerner vn sophisme d'auec vn syllogisme. La qualité que vous me donnez, est l'iniure que les ministres Huguenots ont accoustumé de dire à nos Theologiens, lors qu'ils pressent le mensonge par vne verité concluante. I'ay pitié de vostre ignorance, & m'estonne de ce que vous auez esté receu Aduocat General sans Dialectique ny Rhetorique, & croyant que ces deux sciences n'estoient que pour les chaires des Colleges, ou pour celles des Predicateurs, non pour les barreaux: ie les ay souuent remarquées en celuy de Paris, où i'ay cognu beaucoup d'hommes eloquens & vertueux. Ie souffrirois plus aisément vostre ignorance que vostre malice: cette-cy paroist tres grande contre moy, lors que, pour me rendre criminel, vous m'auez fait Autheur de trois pieces, qui ne sont point sorties de ma main. Vous dites,
Pag. 10. *que i'ay forcé mon stile, & que ie l'ay vendu aux Espagnols.* Sans cette imposture, sur laquelle vous auez

dressé la moitié de vostre Preface; elle seroit bien courte, vos pensées auroient esté fort steriles; & ie serois mesmes à vostre rapport coulpable dans sept ou huit pieces, que i'ay fait de sept ou huit ou contradictions, ou besueües. Tous les plus grands crimes que vous m'imposez, viennent de trois escrits qui ne sont point à moy, & i'aymerois mieux auoir perdu la main, que d'auoir tenu vne plume pour y trauailler. Vous faites tort, Sieur Hay, non seulement à ma conscience, mais à mon esprit: celle là ne peut souffrir que ie donne la moindre atteinte à la gloire de mon Roy, ny à l'honneur de mon Pays, que mon affection n'a point quitté. Il me semble aussi, que si ces ouurages estoient sortis de ma boutique, ils seroient mieux polis: quelle force & violence que ie puisse faire à mon stile, ceux qui le cognoissent, iugeroient bien que cet Achille & cet Hercule ne se peuuent iamais bien cacher sous vne robbe de femme. Ie vous asseure, que si la Royne Mere du Roy sçauoit, que i'eusse ou presté ou vendu ma plume pour blesser la reputation du Roy, elle me feroit chastier, comme elle a poursuiuy celuy qui auoit dit quelques paroles contre la personne sacrée de S. M. que ie peux dire pourtant n'auoir pas esté beaucoup plus estranges, que celles que vous auez imprimé dans Paris.

Et afin que vous ayez ma declaration par escrit, & que cette piece vous serue pour me condamner, si ie fais le contraire, ie vous proteste, que dans les Pays bas ie tiens pour mon Roy celuy, dans le Royaume duquel la Prouidence de

Dieu m'a fait naistre: ie l'honore, & le veux seruir comme mon Prince naturel, comme le Fils aisné de ma Maistresse, comme mon Maistre particulier, & comme mon Bienfaicteur. Ie ne rompray iamais ces quatres liens: & si dans mes œuures, qui ne sont que celles qui sont toutes d'vn mesme charactere, & faites pour la defence de la Royne & de Monsieur, on y trouue quelque chose qui donne seulement le moindre ombrage à la gloire de mon Roy, lors qu'il me sera monstré par vn Iuge moins suspect & moins corrompu que vous, ie vous proteste, que i'effaceray les traits de ma plume auec mes larmes; & me condamneray à brusler le iour, si i'ay esté si mal aduisé d'obscurcir la lumiere de mon Prince. Rayez donc de vostre grande Preface, que ie sois l'Autheur de *la Flandre fidelle*, *de la Responce au Manifeste des Liegeois*, *& à celuy du Comte Henry de Bergue non plus que de l'Hellebore aux mescontens.* Ce n'est pas que ie n'aduoüe, que si les ministres d'Espagne eussent desiré quelque seruice de ma voix ou de ma plume, lors que les cabales & corruptions du Cardinal taschoient de mettre en confusion tout le Pays où nous sommes refugiez, pour l'oster au Prince qui nous protege, & nous nourrit, ie n'eusse fait tout ce qui pouuoit despendre de ma profession & petite industrie, pour contenir les Grands & les peuples en leur deuoir. I'estois obligé à cela par le desir que ie dois auoir de conseruer la Royne, contre laquelle ces entreprises estoient dressées; le Cardinal ayant dit, lors *qu'il esperoit qu'elles reüssiroient*

qu'il eſtoit aſſeuré de la prendre à Bruxelles dans ſon lict. I'euſſe auſſi fait toutes les choſes raiſonnables qu'on m'euſt commandé, & que i'euſſe creu eſtre vtiles non ſeulement pour me garder moy meſme d'oppreſſion, mais pour teſmoigner au Prince, qui a ſi bien receu la Royne, que Sa Maieſté a des gens de bien à ſon ſeruice, & qui ſçauent viure dans les Pays, où la Prouidence de Dieu les enuoye. Mais tout ainſi que les Eſpagnols ſont trop ſages pour exiger de moy quelque choſe contre mon deuoir ; auſſi ie l'ay tellement en recommandation, que s'ils euſſent voulu employer ma plume, ie l'aurois fait conformément au deſir du Roy d'Eſpagne, qui n'eſt pas de blaſmer vn Roy, qui eſt ſon Parent & ſon allié. I'aurois ſuiuy mon inclination & obligation, qui me portent à deſirer la gloire de mon Prince, & à eſtimer les François, puis que i'ay l'honneur de l'eſtre, encore que ie ne poſſede rien en France, depuis que la vengeance de Monſieur le Cardinal l'a voulu ainſi. Si i'euſſe fait autrement, les Eſpagnols & les Flamands, parmy leſquels ie ne ſuis pas marry d'eſtre en quelque eſtime, m'auroient meſpriſé: il m'eſt expedient de mieux meſnager ma reputation parmy eux.

Les choſes qui ſont dans ces trois ouurages que tu me donnes, peuuent eſtre pardonnées à la paſſion d'vn Flamand, d'vn Walon, ou d'vn Bourguignon; mais ie confeſſe qu'elles doiuent eſtre execrables en vn François d'appeller la Royne Mere du Roy *Agrippine*, pour faire vne mauuaiſe comparaiſon d'vn monſtre

Pag.11. auec noſtre bon Roy; ny de dire en general, *que la nation Françoiſe eſt legere, temeraire, deſloyalle, incompatible à ſoy meſme.* Ie laiſſe à part toutes les choſes qui ſeroient des blaſphemes en ma plume, & qui ne ſont que de ſaillies de colere en celle des ſuiets naturels du Roy d'Eſpagne. Retranche donc de ta Preface toutes les inuectiues que tu as fondé ſur cette fauſſeté, & ſur tout, celles qui ſont dans les pages 11. 12. 13. & 14. & que tu reprends auec tant de furie en la 94. Ie te pardonnerois volontiers ces boutades, ſi ie me pouuois perſuader que tu crois ce que tu eſcrits: mais te cognoiſſant comme ie fais, & m'imaginant que tu me cognois vn peu, ie ſuis aſſeuré, que tu ne peux non plus penſer que ie ſois autheur de ces quatre ouurages, comme il eſt impoſſible au Cardinal de Richelieu de t'eſtimer Eſcriuain veritable, Iuge equitable, & ſon ſeruiteur bien acquis. L'Aduocat Vibius Gallus ayant ſouuent contrefait le fol, le deuint à la fin: tu ne feras iamais vrayment zelé pour le Cardinal en le contrefaiſant; toutes les carreſſes qu'il te fait, lors qu'il employe dans les commiſſions ton iniuſtice, & ton effronterie dans les eſcrits, ne peuuent mettre dans ſon eſprit qu'il ſe doiue fier au tien. Ie ſçay bien que dans ſes railleries il t'appelle ſon leurier; & il a raiſon: car tu es celuy de ſes bourreaux, lors que tu es iuge; & en eſcriuant pour luy tu es ſon leurier d'attache, mais aſſez mal adroit.

Pag.10. Tu dis, que *i'ay vendu mon ſtile enflé aux Eſpagnols.* Si ie nie qu'ils m'ayent payé, ie ſuis iniuſte: ſi ie dis qu'ils ne m'ont rien donné, ie ſuis ingrat: ſi ie

ſi ie publie que ie n'ay rien receu, ie ſuis vn impudent: cependant i'oſe faire imprimer chez eux, que ie n'ay point eu de payement, parce que ie n'ay rien vendu, ny eux rien marchandé; & que tout mon entretien, apres la perte de mon bien, vient de celuy que S. M. reçoit: laquelle par ſa bonté me defend contre la neceſſité, comme ie la defens contre les calomnies. La veine baſilique, c'eſt à dire royale, nourrit auec le ſang du cœur le poulmon, qui luy donne du rafraichiſſement. Ie n'ay point ouuert iuſques à preſent la main pour prendre des bien faits que de la Maiſtreſſe que ie ſers; & de cette incomparable & ſainte Infante, laquelle me fiſt preſent d'vn calice & d'vn baſſin d'argent, auec des buretes, pour quelques predications que i'auois fait en ſa Chappelle. Ie crois à la verité, que la ſeule cauſe pour laquelle ie n'ay rien receu, eſt, que ie n'ay rien fait pour le Roy d'Eſpagne; & comme ie n'ay rien gaigné par mes ſeruices; auſſi ie n'ay rien demandé par mes importunitez. Apprenez ſieur Hay, qu'vn homme de bien ne s'achete point; parce qu'il ne ſe met point en vente; & qu'il ſçait, que quand il le feroit, il trouueroit peu de marchands en noſtre ſiecle.

Il me ſemble que tu recognois cette verité en la page 17. où tu dis, que ie ſuis *vn pauure ſerpent, qui rampe en vne terre eſtrangere, pour ſupplice de vous auoir tentez.* Comment ſe peut accorder cette vente de ma plume à vn grand Roy auec cette pauureté que tu me reproches? quand

i'aurois demandé aux miniſtres de ce tres puiſſant Prince vne recompenſe de Philoſophe, ils m'en auroient donné vne digne d'vn puiſſant Monarque ; & ie ne ſerois pas ce pauure vermiſſeau que tu deſcrits rampant ſur le paué de Bruxelles, & que tu appelles en la page quatre vingts vn, *rebelle affligé*. Ou ne dis point que i'ay vendu ma plume, ou recognois que ie ne ſuis point ſi pauure que tu me faits paroiſtre. Ie te veux deſcrire mon humeur : ie crois que ſi ie demandois, i'aurois plus que ie n'ay ; mais i'obtiens auec plus de facilité de moy de ne demander point, que ie n'en aurois à obtenir d'autruy ce que ie demanderois. Ie ne feray iamais ce tort à la Maiſtreſſe que ie ſers, de me plaindre de mon entretien ; ny à la Prouidence diuine de murmurer, parce qu'elle m'a remis là où elle me priſt il y a vingt ans. I'obeys à Dieu comme Chreſtien, & comme Philoſophe : ie reſiſte au malheur : ie taſche de ſuiure les ordres du Ciel, & de ſupporter les accidens de la terre. C'eſt vne conſolation à ma fortune renuerſée, de voir que celle du Cardinal branle. Ie m'eſtime heureux, parce que ie ne veux pas viure ſelon ton opinion ; & ie ne crois pas que ma pauureté ſoit peſante ; n'ayant point eſté iuſques à preſent à charge à mes amis, ny à moy meſme. I'ay quitté la France ſans ſonger aux biens que i'y laiſſois, parce que la tyrannie du Cardinal ne me donnoit le loiſir que de prendre garde au ſalut de

ma personne. Ie n'ay point craint les dangers par lascheté, mais ie les ay euitez par prudence. Le ressentiment des obligations que i'auois à la Royne m'a porté à abandonner tout ce qu'elle m'auoit donné, ce que mon industrie m'auoit acquis, & ce que ie pouuois esperer. I'ay mieux aimé estre sans rentes, que sans recognoissance; & ay voulu faire voir, qu'vn pauure Predicateur en auoit plus qu'vn riche Cardinal. La premiere année en laquelle ie commençois à viure vn peu à mon aise, i'ay quitté mes biens; & le mesme esprit qui me les auoit acquis, m'a conseillé de les perdre. Ie ne suis pas tombé dans les miseres que tu me reproches, i'y suis allé. Ie suis de ces Stoyciens, qui trouuent vne si grande ioye en la vertu, qu'ils croyent que les afflictions qu'elle attire, sont des nuës, qui ne peuuent iamais obscurcir le Soleil qui les a esleuées. Comme ie ne m'estime point malheureux pour estre pauure, ie ne me crois pas infame pour estre hors de France: ie la defends courageusement dans Bruxelles, & tu la trahis laschement à Paris. Ie suis sorti d'vn pays duquel le Cardinal a esté autrefois banny, & où tu as esté emprisonné. Il est vray, que nostre seiour au Pays bas est plus long que ne fust celuy du Cardinal en Auignon, mais il n'est pas si infame; & nostre retour sera, s'il plaist à Dieu, plus glorieux que son rappel, qui renuersa toute la maison de la Royne dans vn mois, & fist vne guerre dans vn an. Si la mauuaise fortune s'arreste long

temps sur nous, c'est qu'elle nous a recognus vaillans; elle ne fist que passer sur le Cardinal, parce qu'il n'est pas genereux : peut estre que nous verrons, quand il sera affligé comme nous sommes, qu'il n'est pas vn grand homme, mais que la splendeur de son authorité a esblouy les yeux de beaucoup de personnes, & les a empeschez de voir la bassesse de son courage.

Pour finir ce discours, vous m'appellez *pauure & affligé hors de mon pays*, au lieu de m'accuser des maux que ie pourrois auoir commis: vous me reprochez ceux que le Cardinal m'a fait. Cela ne me touche point, cõme fait le mot de *rebelle*; qui n'est qu'à vostre mode, pour ne m'estre point laissé prendre par trois Preuosts, & estrangler sans bruict. Ie ne suis rebelle que pour n'auoir voulu rendre le Cardinal coulpable de cette execution iniuste; & i'ay creu qu'il estoit assez criminel pour la volonté qu'il en a eu. Ce qui me console, est, que ie suis asseuré de n'auoir point irrité la colere d'vn homme puissant : ie me suis tiré à l'escart, lors qu'elle s'est esmeuë, mais mal à propos, contre moy. Les fols effarouchent les tauteaux, & les sages se retirent de leur passade. Ie n'escris point de gayeté de cœur contre celuy qui me peut proscrire : ie n'attaque point, ie defens, & ie me mets deuant celuy qui veut assassiner la belle reputation de ma Maistresse, qui est la Mere de mon Roy. Me trouuant en cette posture d'vn homme de bien,

& de seruiteur fidelle, tu veux tuer mon honneur : ô que ie serois glorieux, si ie t'auois donné le change, si tu n'auois point de pensée que de mesdire de moy, non de blasmer la Royne! sans faute ie croirois auoir merité d'estre mis dans l'Histoire de France, auec plus de raison qu'Vrbinius dans celle de Rome, pour auoir pris la place de son Maistre, que ses ennemis venoient poignarder dans son lict. Il est temps que nous venions aux coups que tu me donnes pour mes veritables œuures, apres auoir reietté celles que tu m'attribuës faussement, pour me rendre odieux.

Deuant que de venir à l'examen des fautes, que tu faits en voulant descouurir les miennes ; ie te confesseray auec la modestie d'vn Chrestien, qu'en escriuant beaucoup ie n'ay pas eu l'intention de rendre la saincte Escriture menteuse : elle asseure, *que dans les longs discours il y aura quelques pechez.* Ie n'en suis pas peut estre exempt ; mais c'est assez qu'ils ne sont pas si frequens, ny si grands que les tiens. Il n'y a point d'or à vingt & quatre carats. Ie sçay aussi, que parmy les hommes il y a fort peu de veritez pures hors de celles de Dieu, & de son Eglise. Ie suis fort aise, de ce que dans des escrits espais d'vn demy pied, & dans sept ou huict pieces tu n'as trouué que sept ou huict choses à reprendre ; & que ie me peux si bien deffendre ou expliquer, que deuant des Commissaires plus equitables que toy ie serois ren-

Prou. 10.

uoyé absous. Les sages & les sçauans diront, que si i'ay failly, c'est si legerement, qu'il n'y aura qu'vn Momus ou vn bouffon de Cour (comme le sieur Hay) qui puisse dire autre chose de ma Venus, si ce n'est qu'elle est belle; mais que son patin a fait vn peu trop de bruict, qui n'a pas esté agreable aux dieux de ce temps, parce qu'il les a esueillez: c'est qu'ils ne dorment pas d'vn profond sommeil.

Ie viens à la premiere atteinte que tu me donnes, qui n'est pas pour me reprendre, mais pour auoir vn suiet de t'esgayer sur la genealogie du Cardinal, & le piper sur vne matiere qui le chatoüille fort. Ton zele forcé fait des grandes exclamations, sur ce que i'ay dit, *que la cheualerie du pere du Cardinal estoit la plus simple & la plus basse, qui soit dans toute l'Histoire de la cheualerie du saint Esprit.* Pourquoy au lieu de m'appeller *effronté, impudent, menteur*, n'as-tu mis mon discours tout entier, & n'as-tu refuté du Chesne & Fauin que i'ay allegué? I'ay escrit, que ces deux autheurs ne disent point pour quelles raisons l'an 1585. qui fut l'année de la naissance du Cardinal, le sieur de Richelieu fut fait Cheualier par la volonté absoluë du Roy Henry III. sans assembler le Chapitre general; encore que quelques vns qui estoient de ce temps là nous asseurent, que c'estoit pour vn seruice que i'ay voulu taire. I'ay dit que sa Cheualerie paroissoit fort simple, en ce que dans ses armes, qui sont represen-

Pag. 21.

tées & blaſonnées par ſes Eſcriuains, il n'y a point de ſupports, de cimiers, de couronne, de tourtis, de bourlet; que le timbre en pourfil eſt le plus ſimple qui ſe donne à la moindre Nobleſſe, & à celle meſme qui ne l'eſt que par priuilege. En fin nous n'auons voulu dire ce que tu confeſſes, & qui te feroit empriſonner vne autrefois, ſi le Cardinal y prenoit garde: c'eſt en la page vingt deuxiéme où tu dis, que la terre de Richelieu eſtoit vn petit fief, mais le premier; releuant de la Baronnie de Faye la Vineuſe, que le Cardinal a acheté pour donner quelque tiltre à ſa maiſon, laquelle auparauant eſtoit vn peu plus qu'vn domaine noble. Il eſt vray, qu'il n'y auoit point eu encore de fauori de cette race, qui euſt mis en peine tant de flatteurs pour rechercher cette genealogie de Louys le Gros; qu'on a trouué trois fois dans la maiſon de Puylaurés, lors qu'il a eſté allié auec le Cardinal. I'ay touſiours veu que les bons eſprits n'ont point manqué de ſemblables inuentions: il eſt mal aiſé de les deſmeſler, perſonne n'en voulant prendre la peine. Nous auons veu que des eſcriuains affamez faiſoient changer de place à vne lettre dans le nom de M. de Luynes, qui s'appelloit Albert, pour le faire deſcẽdre de la maiſon d'Albret. Tout ce dequoy ie te peux aſſeurer, eſt, que ie ne cõteſteray point auec toy ſur la genealogie du Cardinal, pour n'offencer Dieu en te donnant la peine de rẽplir d'impoſtures 10. ou 12. fueilles de papier. Ie vois que tu paſſes de fiéure en freneſie; & que pour taſcher de me conuaincre d'vne petite menterie, tu encheris

tellement sur celles des flatteurs du Cardinal, que tu as fait dessein d'emporter le prix par dessus tous. Deuant que i'eusse dit en passant, que la Cheualerie de son pere paroissoit *fort simple*, il n'estoit descendu que de Louys le Gros, dans la lettre deschifrée qui est inserée dans ce volume: mais dans la Preface vous allez rechercher sa source bien plus haut, & la creusez si profondement, que c'est vn abysme. Vous dites, qu'il est descendu des premiers Comtes du Maine, & de la race d'Euilleguin. Voila donc la maison du Cardinal aussi ancienne que celles des Capets : cette genealogie les fait sortir de la mesme souche, à sçauoir des Ducs de Saxe. Arrestons-nous là, & n'eschauffons pas d'auantage les Escriuains de son Eminence : sans faute ils remonteront iusques à la premiere origine de nos Roys, puis qu'ils sont desia arriuez à la seconde. Ils diront que les ancestres du Cardinal estoient plus proches parens d'Eudes que Hues Capet; & partant qu'il a vsurpé le Royaume sur eux. I'ay peur aussi qu'ils n'asseurent que l'Empire & la Saxe luy appartiennent, puis qu'il y a eu quatre Empereurs Saxons sortis de cet Euilleguin : mais il y auroit plus de danger, si le Cardinal de Richelieu se disoit issu de la ligne masculine de Robert Comte de Dreux; & si ce que plusieurs Historiens disent estoit veritable, qu'il estoit le fils aisné de Louys le Gros : mais que pour la bassesse de son esprit & courage, son Frere Louys le ieune fut appellé à la Couronne par le Pere, qui

le fist sacrer durant sa vie. Concluons, que son Eminence ne peut tirer vn grand aduantage d'estre descendu par les femmes d'vn Prince stupide; ou qu'il a vn mauuais dessein, s'il veut prouuer, qu'en droite ligne masculine il vient des aisnez de nos Roys.

Pour appaiser ces Messieurs qui encherissent sur leurs mensonges, lors qu'on les met en colere, ie fais ma declaration, que ie n'ay iamais escrit que le Cardinal ne fust point de noble extraction; mais i'ay dit, comme ie fais encore, qu'elle n'est Royale que depuis son credit. I'adiouste, qu'il faut si peu de chose pour manquer en dressant vne genealogie, que l'erreur en vne seule personne fait qu'on se fouruoye iusques à l'infiny: la conuiction de la tromperie est difficile, & il est necessaire d'auoir tant de pieces pour la descouurir, qu'il vaut mieux en abandonner la poursuite ou s'arrester aux coniectures. Ie dis qu'elles ne sont pas aduantageuses pour le Cardinal: nous ne voyons dans sa famille qu'vn petit fief, sa mere fille d'vn Aduocat, & rien ne paroist ny dans ses armes, ny dans les actions de ses ancestres, ny dans leurs qualitez, ny dans leurs charges, qui ne se trouue dans la plus * commune Noblesse; c'est ce que nous auons voulu dire. Si vous estiez homme de bonne foy, vous auriez rapporté tout nostre discours, qui estoit, que dans l'escusson de Richelieu nous n'auons rien remarqué qui sentit sa maison bien releuée. Outre cela, nous vous prions de prendre garde, que l'ancien nom estant du Plessis, il y a vn si grand

* *Fauin fait cet escusson de la Noblesse commune: du Chesne en la page 70 de l'Histoire de la maison du Plessis de Richelieu, n'y met point de timbre, d'achemences ny de supports, aimant mieux n'en mettre point que d'en feindre, ou les faire trop simples.*

nombre de Gentils-hommes qui le portent en France, qu'il est mal-aisé de s'empescher de prendre l'vn pour l'autre, & tres aisé de donner le change. On peut dire aussi, que ce nom du Plessis n'a pas esté si releué dans le monde, puis qu'on le quitta il n'y a pas long temps, pour prendre celuy de la petite terre de Richelieu.

Pag. 25. & 26. Quand à ce que vous dites, *que ce Moine, duquel Popeliniere parle; n'estoit pas le grand Pere du Cardinal, mais son grand Oncle*; i'ay plus de raison de croire ce que i'ay aduancé, que vous de me blasmer. L'Historien l'appelle *Richelieu*, sans le nommer cadet à la mode de Gascongne, & sans luy donner à la façon de France le nom de quelque terre, comme seroit celle du Chilou, par laquelle on a distingué autrefois le Cardinal d'auec ses freres. Vous sçauez que les armoiries des puisnez ont des brisures, & qu'ils ont quelque difference en leurs noms, pour euiter la confusion: lors que ie n'en vois point en celuy que Popeliniere appelle Richelieu, i'ay suiet de croire, que c'est le grand Pere du Cardinal, chef du nom & des armes.

La seconde faute de laquelle vous m'accusez, & sur laquelle vous faites des saillies extrauagantes, est, que i'ay dit, *que Catherine de Medicis n'estoit point parente de la Royne Mere du Roy*. Pag. 26. Ie persiste encore en mon opinion, & ne veux point d'autre tesmoin que le Sieur Hay, qui demeure d'accord, que les deux branches de Medicis ont esté separées par les Enfans de Laurens de Medicis l'ancien: en quoy il a failly, c'est

en ceux de Iean de Medicis, Pere de Cosme & de Laurens. S'il plaisoit au Sieur Hay, au lieu de se brusler le sang par la colere, de faire auec science l'arbre de cette genealogie, il trouuera qu'à la verité ces deux Roynes viennent d'vne mesme souche; mais que les rameaux sont si esloignez, qu'on a peu enter leurs reiettons l'vn dans l'autre sans dispence du Pape, estans separez de neuf degrez. C'est ce que nous auons voulu dire, lors que nous auons asseuré qu'il n'y auoit point de parenté. Ce qui auoit donné suiet à ce discours, est, que dans le liure de la Defence du Roy & des ministres, & dans la Responce à la Remonstrance faite par cet impertinent Pere de Sancy, on iettoit des ordures sur la Royne Catherine, pour les faire rejallir sur la face de la Royne, que le vulgaire a tenu pour sa Niepce. Nous auons defendu la reputation de la Royne Mere des Valois contre les calomnies de ces impudens, qui l'ont descrite comme vne femme abandonnée de Dieu, encore qu'elle fust tres sage & tres vertueuse. Nous ne reiettons point cette grande Princesse par mespris, au contraire nous la defendons contre le vostre; mais nous ne voulons pas mentir pour acquerir vn honneur de proximité, qui n'est pas iusques au poinct que vous le voulez faire croire. Vostre mauuais dessein nous a obligez à dire, que si Catherine estoit coulpable (dequoy on ne demeure pas d'accord) cela ne faisoit aucune mauuaise consequence contre Marie, puis qu'elles n'estoient point si proches Parentes comme

Voyez Scipion Admirau, & sur tout François Sansouin au liure de l'Origine des Maisons illustres d'Italie. La Maison de Florence vient de Laurens de Medicis frere de Cosme premier; celle d'Vrbin vient de Cosme. Voyez Elias Reusnerus pag. 90.

le peuple s'imaginoit. Le Sieur Hay en ſes Obſeruations nous fait ſentir, que ſi le Cardinal euſt offenſé Catherine comme il a fait Marie, il n'en auroit pas eu ſi bon marché: c'eſt vne verité; mais il ne la dit pas, lors qu'il aſſeure, que la Royne ne voit point nos eſcrits. C'eſt de Sa Maieſté que nous auons appris la genealogie de ſa Maiſon: mais l'Eſcriuain du Cardinal merite d'eſtre puny comme vn meſchant, lors qu'il
Pag. 26. eſcrit apres le Mariage du feu Roy, *que le plus grand honneur que la Maiſon de Medicis aye receu, eſt l'alliance de Catherine auec vn Duc d'Orleans, & que la Royne s'eſt preualuë d'vne ſi grande gloire*: apres auoir eſté l'Eſpouſe de Henry IV. & Mere de Louys XIII. il me ſemble, que ces qualitez ne peuuent receuoir vn plus grand luſtre: il eſt vray auſſi, que la Royne eſt de la race Ducale de Toſcane, & petite Fille d'vn Empereur, & & que Catherine n'a pas eu ces aduantages.

La ſaillie du Sieur Hay ne s'arreſte point là, mais il veut faire faire croire que nous auons offenſé la Maiſon des grands Ducs, comme ſi par quelque meſpris elle ne vouloit point aduoüer la Royne Catherine pour ſa parente; ce qui ne fuſt iamais noſtre intention. Nous voulons dire la verité de toutes choſes, pour detromper les ignorans, & faire cognoiſtre aux malins Eſcriuains du Cardinal, que les vices qu'ils impoſent à Catherine de Medicis ne peuuent apporter aucun blaſme ny ſoupçon à la Royne Mere du Roy. Voila pour ce chef.

Pag. 27. Venons à la troiſiéme faute que vous trouuez dãs mes eſcrits, & que vous dites eſtre de gran-

de consequence. Le Sieur des Montagnes a comparé la Royne Mere du Roy à Constance femme du Roy Robert, pour monstrer que Sa Maiesté aymoit plus Monsieur que le Roy, comme cette Royne auoit voulu faire regner son cadet Robert au preiudice de son aisné Henry. I'ay respondu (sans auoir esgard à vostre meschante & abominable application, qui tend à faire perir Monsieur) que vostre Histoire estoit fausse. I'ay dit, que Aymon, c'est à dire la suite de l'Histoire sous ce nom, Paradin, du Haillan, Gaguin, * Paule Ioue, & i'adiouste Paule Æmile, asseuroient, que Robert estoit l'aisné de Henry, & que la Mere suiuoit la loy de la nature & du Royaume. Vous me gourmandez fort là dessus, & me citez Glaber Moine, Helgaudus, le Fragment de l'Histoire depuis Robert iusques à Philippe, & Ordericus Vitalis Moine de saint Euroult. Vous dites, que Baronius a suiuy cette opinion : il est vray, que ce grand Cardinal s'est attaché à celle de Glaber, qu'il a rapporté en mesmes paroles. Vous iniuriez tous mes Autheurs, ne me pouuant conuaincre de les auoir corrompus : vous dites que Gaguin est vn badin, parce qu'il a mal parlé de l'auarice du Cardinal d'Amiens, qui a quelque rapport auec celle du Cardinal de Richelieu. Vous adioustez, que du Haillan est vn ignorant, Paradin vn homme passionné pour la Bourgongne, à laquelle il a voulu donner les aisnez de France: vous en faites vne affaire d'Estat, encore que cette Maison de Robert soit

*Paulus Iouius: Successit Roberto Henricus Filius, quem ille moriens heredem nuncuparat, vt nonnulli scribunt, minorem filium. Paulus Æmilius de Gestis Francorum: Successit Roberto Henricus, vt nonnulli scribunt, minor filius; huic consilio mater obstabat.

a Glaber lib.3.c.2. Nomine & animo Conſtantia inclyta Regina. Helgaudus ex aliis: Conſtans & fortis quem non Conſtantia ludit. Auctor Fragmenti: Conſtantia cognomento Candida, ſtrenua ſanè puella, & ſuo nomine digna. b Ex Fragmento Hiſtoriæ Roberti: Memiſniſſe conuenit, ô Rex, iniuriarum

eſteinte, & que la Bourgongne ſoit retombée dans la Maiſon Royale en la poſterité des Valois: mais vous ne dites rien contre Paule Ioue & Paule Æmile, qui ſont de mon aduis. Vous prenez la licence de vous mocquer de Gaguin, que vous appellez par deriſion *Frere Gaguin autheur de fables*: vous en trouuerez d'auantage, & de plus ridicules dans vos quatre Autheurs, Glaber, Helgaudus, Ordericus, & celuy qui a dreſſé le Fragment de l'Hiſtoire: vous qui eſtes plus malin que beſte, ne croyez pas la centieſme partie de ce qu'ils eſcriuent, principalement Ordericus, qui a fait vn pot pourry eſtrange. Deux de vos teſmoins ne diſent rien du deſſein de Conſtance; mais en nommant les Enfans de Robert, ils mettent Henry deuant Robert, parce qu'il eſtoit Roy. *a* Ces bonnes gens ſont fort inconſtans en parlant de Conſtance: ils la loüent tantoſt comme la meilleure & plus ſage Princeſſe du monde, & la blaſment apres comme la plus malicieuſe, & la plus fole. Vous n'auez garde d'extraire ce qui eſt dans le Fragment de l'Hiſtoire de Robert, & la reſponce que luy fit le Moine de Dijon. *b* Si à preſent vn Religieux en auoit dit autant en France, il ſeroit mis à la Baſtille. Pardonnez au compoſiteur, qui a mis Hilduinus au lieu d'Helgaudus, & ne m'accuſez pas, car i'en eſtois eſloigné de dix lieües. En fin toute noſtre queſtion conſiſte

patri & matri illatarum in tua iuuentute, quoniam tibi talia iuſto Dei iudicio permittente à filiis ingeruntur. Glaber vero de Hugone: Patri & matri ſeruis obedientior, ideo in regnum adſcitus.

en vne histoire, que vous auez apporté pour ruiner dans l'esprit du Roy la Royne sa Mere & Monsieur. Encore que le crime de Constance ne rendroit pas Marie criminelle, ie soustiens que i'ay plus d'Autheur pour mon aduis, que vous n'en auez pour le vostre : ie vois bien que vous auez dessein d'estre tyrans des opinions, comme vous l'estes des personnes. Mais quelle imprudence est-ce d'auoir cité Ordericus Vitalis au liure troisiéme de son Histoire Ecclesiastique, là où il n'escrit rien de ce que vous dites, & fait vn grand saut depuis Louys d'Oultremer iusques à la dixneufiéme année de Henry premier, sans auoir nommé ny Robert, ny Constance, ny leurs Enfans : le liure est imprimé à Paris l'an mille six cens dixneuf, & est inseré dans le volume des Autheurs de l'Histoire des Nortmans. I'espere que les hommes de lettres qui liront cet escrit, seront soigneux de verifier vostre imposture, & demeureront d'accord, que i'ay eu pour mon opinion des meilleurs Autheurs, & en plus grand nombre que vous, qui n'auez qu'vn Moine Glaber; c'est à dire vn tondu & vn pelé.

Glaber, c'est à dire pelé.

Ie viens à vne cruelle atteinte que vous me donnez; vous dites, que ie ne porte point le respect que ie dois à la pourpre sacrée des Cardinaux, & que i'ay dit des choses au desauantage des Cardinaux Ximenes, d'York, Clezel, d'Amiens, & d'Amboise. Ie n'ay rien à vous dire, si ce n'est que Cleonuille faisant comparaison des deux premiers, les à traitez com-

Pag. 36. Contre Ximenes, voyez la pag. 35. contre le Cardinal Volsen page 43.

me des insolens, pour faire passer le Cardinal de Richelieu pour modeste. Pour le Cardinal d'Amiens vous en escriuez fort indignement en la page 274. dans le Coup d'Estat. Vous appellez le Cardinal d'Amboise ignorant en la page 173. en la page 174. vous le descriuez comme vn fourbe: en la page 274. vous dites, que luy & le Cardinal d'York ont esté traistres à leurs Maistres; pour tascher d'estre Papes. Ie ne dis rien de ce qu'on peut tirer de la vie & du testament du Cardinal d'Amboisé; que vous auez fait imprimer & inserer dans vostre volume, pour faire voir ses defauts; & monstrer que le Cardinal de Richelieu est plus fidelle & plus sage ministre que luy: Ie m'asseure, que le sacré College ne se plaindra point de ma plume; & ne se picquera pas de ce qu'il y a eu autrefois des Cardinaux qui ont eu quelques defauts. Les Papes en ont fait chastier plusieurs; & personne ne s'estonnera; de ce que dans vn grand nombre des Princes de l'Eglise; qui ont representé les septante deux Disciples durant plusieurs siecles; il y en aye eu vn petit nombre d'imparfaits, puis qu'entre les douze Apostres nous en voyons vn traistre. I'ay cet aduantage par dessus vous, que vous blasmez tous les Cardinaux vertueux, morts & viuans, pour esleuer le Cardinal de Richelieu par dessus eux; & i'excuse tous ceux qui ont eu quelques manquemens, en faisant voir qu'ils n'approchent point de ceux du Cardinal de Richelieu. Il a cette obligation à sa dignité, ou au respect que ie luy porte, que

ie n'ay

ie n'ay point voulu toucher les vices de sa personne, ny escrire des choses estranges de ses mœurs, n'ayant esté retenu que par l'honneur que ie rends à sa robe. Ie vous diray en passant, que vous deuez blasmer Ferriere, qui a escrit en la page 92. *Le siecle, où nous sommes, est l'esgout des siecles passez, encore qu'il aye porté ce grand Cardinal, qui l'a rendu si florissant, si riche & si paisible, que nostre siecle en doit estre bien glorieux, & se preferer à tous les autres.*

Pour monstrer que vostre malice ne s'arreste point là, vous dites, que i'ay presché à Paris contre l'authorité du saint Siege, & que i'ay dit, *que les abus de la Cour de Rome auoient besoin de la reformation d'vn Concile.* Si i'ay fait cette equippée, ç'a esté en bonne compagnie, & vous ne manquerez pas de tesmoins pour me conuaincre; mais ie suis asseuré, que vous n'en trouuerez point de gens de bien. I'ay fait deux milles predications dans Paris auec quelque reputation : ie n'ay iamais esté repris par mes Superieurs, ny aduerty par mes amis, d'auoir failli en mes discours publics. Vous faites vn grand tort à trois Prelats, qui ont esté de mon temps les Pasteurs de la ville capitale du Royaume; ils meritent d'estre blasmez, s'ils ont dormy lors que i'ay semé vne mauuaise doctrine: vous deshonorez ces sçauans Curez de Paroisses, s'ils ont dissimulé mon peché; vous blasmez tous les zelez Catholiques de Paris s'ils n'ont point murmuré lors que ie les ay scandalisez. Vous sçauez au contraire, que i'ay esté fort re-

cherché, & que le dernier Caresme de quinze que i'ay presché, i'ay esté plus suiui & estimé que le premier. Mais qui estes vous, qui me voulez rendre odieux à sa Sainteté? vous estes mon ennemi iuré, & vn impie, qui faites profession de libertinage; qui vous mocquez des choses saintes, & les reduisez en chansons. Vous auez fait imprimer dans vostre gros liure des blasphemes contre les Papes en la page 106. des railleries contre le Concile de Trente en la page 233. contre les Religieux en la page 105. 127. & en la page 245. où vous parlez ainsi; *Il est de mestier de Moyne.* En fin, rien ne vous est saint & sacré que cet incomparable Cardinal, ce flambeau du monde, qui donne & oste la lumiere à tous les Astres du Ciel, mesmes au Soleil de Rome. Ie ne veux point salir mon papier, en y estendant les ordures que vous auez respandu dans tout le vostre: ie me contente de vous menacer, que si vous me donnez la peine d'en faire les extraicts, ie souleueray toute la terre contre vous; qu'il vous suffise que la plus grande partie des Autheurs de vostre rapsodie sont des personnes sans religion; ie n'en veux point d'argument plus euident, que de les voir combattre la Vertu, & la Verité, pour soustenir la tyrannie, qui se fait sentir aux plus insensibles.

Pag. 44. Vous dites, que par les saincts Decrets les Escriuains des libelles diffamatoires sont excommuniez: vous estes de ce nombre, auec tous ceux qui ont suiuy vostre exemple. Les responces sont permises, les faux tesmoins sont chassez de

l'Eglise ; & ceux qui les reprochent pour sauuer leur honneur, y sont non seulement receus, mais protegez, & fort estimez.

Vous dites, que le Cardinal fist bien de prendre la charge de Secretaire d'Estat durant le credit de la Mareschale d'Ancre, qui la luy fist donner : vous m'accusez de malice pour l'auoir trouué mauuais, & au dessous de la dignité Episcopale. Ie sçay qu'en ce temps là les Euesques en firent plainte au Cardinal, & sur tout de ce qu'il auoit demandé le departement de la guerre ; qui ne s'accordoit pas auec sa profession. Vous escriuez, *qu'il ne contribua rien à cette election que sa vertu & son obeyssance.* Faites ces comptes aux aueugles des Quinze vingts, qui sont voisins de M. le Cardinal; nous sçauons les pratiques qu'il fist auec Barbin, & les promesses de luy donner en mariage sa sœur. Mais vous estes plaisant, lors que vous nous reprenez d'auoir dit, *que le Cardinal prist la charge de M. de Villeroy*; s'il estoit hors de la Cour deuant ce temps, cela ne faisoit pas qu'on ne dit, que la charge estoit à M. de Villeroy. Encore qu'elle eust passé cinq ou six mois par d'autres mains, on la consideroit tousiours cõme sienne, n'ayant point esté destitué pour crime ny esloigné auec recompense. Ce qui confirme mon discours, est, que Monsieur de Villeroy fut remis en sa place le iour que le Cardinal en fust chassé. Pag. 46.

Vous dites, que le Pape Paul V. n'a iamais dit, *que le Cardinal de Richelieu seroit vn grand fourbe*: cependant il n'y a rien de plus veritable. Vous Pag. 42.

aduoüez en la page 22. qu'il demanda dispense pour estre sacré Euesque deuant l'aage : mais nous sommes asseurez, qu'apres auoir dit qu'il auoit l'aage, il demanda l'absolution; & sur ce rencontre le Pape dit, que si l'Euesque de Luçon viuoit, il seroit vn grand fourbe. Vous estes si iniuste, que pour oster la fourberie au Cardinal, vous rauissez l'esprit de Prophetie au sainct Siege; & asseurez, *que les Papes ne sont point Prophetes*, parce que le Cardinal de Richelieu est fort sincere. Certes ie doute, si vostre argument est plus impie que ridicule.

En la lettre deschifrée.

Pag. 56. Vous faites vne furieuse insulte sur la reputation du Marquis de la Vieuille. Ie vois bien que tant de traicts de vostre plume viennent de ce que sans doute la sienne vous donna quelque traict, lors qu'il auoit la surintendance des Finances, & que vous croyez auoir merité des grandes recompenses, pour auoir entrepris de faire le procez au Chancelier de Sillery, & à M. de Pysieux, vos bons amis deuant leur disgrace. Nous serions estimez des censeurs trop rigoureux, si nous monstrions que vous auez menti en tout; & nous paroistrions trop amis de nous mesmes, si nous asseurions, que nous n'auons iamais failli. Dieu dit que le long discours ne sera pas sans faute. Escrire beaucoup n'en doit point estre exempt: nous en confessons vne qui se trouuera seule dans la premiere de nos pieces, & qui est corrigée en trois. Il est vray, que nous auons escrit dans la Remonstrance, que la Royne pria le Roy d'esloigner le Cardinal de Richelieu. Ie

dressay cet escrit pour employer le loisir que son Eminence me donnoit, lors que ie fus contraint de me cacher pour fuir ses iniustes poursuites: cela arriua enuiron trois semaines deuant que la Royne sortit de Compiegne. Ie n'auois point encore consulté cet oracle, & i'estois demeuré dans l'opinion commune, que la Royne auoit prié le Roy de faire retirer de la Cour le Cardinal. Ayant sceu du depuis de la bouche de S. M. qu'elle n'auoit parlé que de luy oster la surintendance de sa Maison, auec protestation qu'elle le verroit dans le Conseil du Roy & ailleurs, si le bien des affaires de S.M. le requerroit, i'ay corrigé mon premier discours. C'est vne grande merueille, que Dieu aye permis que i'aye failli en vne chose qui est auantageuse au Cardinal. Ie confesse, que si ie merite d'estre gourmandé, c'est pour auoir deschargé sa reputation. N'est-il pas vray, que si la Royne eust voulu perdre le Cardinal aupres du Roy, il auroit esté moins criminel de s'estre opposé à la volonté de sa Maistresse, encore qu'il seroit tousiours coulpable d'auoir ruiné sa Bienfaictrice, pour se maintenir dans la puissance? mais s'il oste à la Royne les bonnes graces du Roy, sa liberté & ses biens; s'il la tient esloignée, & la calomnie, parce qu'elle n'a plus eu son seruice agreable en ses affaires domestiques, qui doute que son crime ne soit plus execrable? Vous voyez par là, sieur Hay, qu'en la Remonstrance i'ay deschargé le Cardinal. Mais puis que ie suis si malheureux, qu'en luy voulant faire ce bon offi-

çe, vous me reprenez auec aigreur ; ie vous prie de croire que ie ne feray plus cette faute , & ie vous remercie du bon aduis que vous m'auez donné, de prendre garde à ne rien dire qui puiſſe excuſer les pechez du Cardinal. Pour vous recompenſer en quelque façon, ie vous aduertis charitablement, que vous auez eſcrit, *qu'Abiſay vouloit tuer Saul pour vanger Dauid*: vous vous eſtes meſpris lourdement, & auez pris Saul pour Semei, qui maudiſſoit ſon Roy, lors que ſon fils Abſalon le pourſuiuoit : cette beſueuë eſt ſans comparaiſon bien plus grande que la mienne, car elle eſt contre la parole de Dieu : vous en auez ouy dire quelque choſe, mais vous ne l'auez iamais leuë. Ie me plains auec raiſon, de ce que vous trouuez mauuais que ie la cite, puis que c'eſt ma profeſſion ; & que ie la ſçay mieux, que vous ne ſçauez le Soldat François, & l'Auant-victorieux.

2. Reg. ca. 16.
Pag. 86.

Vous eſtes ſcandaliſé de ce que nous appellons le Cardinal ingrat : vous dites, *que l'vnique reproche de cette meſcognoiſſance eſt inſupportable à ſon eſprit*, combien le deuroit eſtre d'auantage le crime ? il apprehende d'eſtre appellé ingrat, & n'a point de peur de l'eſtre : c'eſt vne folie de craindre pluſtoſt les noms que les choſes. En vain cacherions nous ce que toute la terre voit : les biens que la Royne a fait à ſon Eminence ſont publics, comme le mauuais traitement que S. M. en reçoit : Monſieur le Cardinal deuroit effacer cette tache, au lieu de ſe plaindre de la qualité qu'elle merite.

Pag. 83.

Sur la fin de vostre Preface, vous tesmoignez vostre zele pour la conseruation de la vie du Cardinal, qui ne se fie pas tant à ses gardes, qu'il ne craigne quelque coup d'vn desesperé. Vous appellez le Pere de Chantelouue *general des aßasins*, & le chargez d'iniures horribles : on vous a fait voir dans vn autre escrit, que les accusations sur lesquelles vous fondez ces beaux tiltres, sont des inuentions de vostre esprit malin : vous deuriez auoir honte de les donner à vn homme de sa condition, sans autres preuues que celles que vous auez produit. Vous dites, que i'ay *poußé les esprits foibles, pour les faire attenter à la personne du Cardinal*, encore que dans tous mes escrits ie deteste semblables entreprises, & que *i'aye supplié le Roy de faire reparer l'iniure qui est faite à sa Naissance par des voyes douces & honorables.* Vous ne laissez pas de dire, que le Sieur de saint Germain en la Paraphrase qu'il a fait sur le Pseaume 123. *pour consoler les affligez par la malice des hommes*, leur dit sur ce verset, *Le lacet a esté rompu, & nous auons esté deliurez, que les instrumens de cette deliurance & des iugemens de Dieu sont bien souuent les plus chetifs hommes de la terre.* Pour tesmoigner vostre zele, vous criez là dessus *au meurtrier, au parricide.* Certes vous auez tort ; ces paroles ne disent que ce qu'vn sage payen a dit, *qu'il n'y a point de grands qui ne soient en danger d'estre deffaits par les plus petits*, & la parole de Dieu asseure, *qu'il a choisi les choses foibles pour cōfondre les fortes.* Pourquoy donc dites vous, que celuy qui n'escrit sur ce Pseaume que selon le sens litteral, a renuersé l'Escriture sain-

Pag.88. 93 & 97.

Pag.97.

En la Remonstrance.

te? pourquoy vous eſtendez-vous au long ſur cette profanation, & vous iettez dans vn lieu commun des Peres de l'Egliſe que vous n'auez iamais leus, & des apparitiõs que vous ne croyez pas? Pourquoy appellez-vous *blaſphemateur, heretique, apoſtat, & homme problematique en la Religion*, celuy qui vous enuoye vn liure eſtimé tres pieux, approuué par les Docteurs, & qui conſole ceux que vous auez affligé? Quelques ſeruiteurs de la Royne priſonniers dans la Baſtille ont eſté priuez aſſez long temps des Sacremens de l'Egliſe & de la ſainte Meſſe: pourquoy trouuez-vous eſtrange qu'on tire leur ſoulagement de la parole de Dieu? voulez-vous empeſcher qu'on ne liſe le Pſeaume 123. à cauſe qu'il depeint les violences du Cardinal; comme vous auez defendu de preſcher l'honneur qui eſt deu aux peres & meres, parce que cet *in illo tempore* n'eſt pas l'Euangile *in hoc tempore*? Vous appellez à voſtre ſecours contre moy tantoſt l'Eueſque de Bruxelles, que vous ne cognoiſſez pas, tantoſt le Pere Suffren; & vous oſez-vous addreſſer à la Royne, pour la prier de faire chaſtier vn homme qui defend S. M. & conſole ſes bons ſeruiteurs. Qui eſtes vous qui nous deſcriez, & qui demandez iuſtice contre nous à la Princeſſe que nous ſeruons? vous eſtes le miniſtre de la tyrannie qu'on exerce contre Sa Majeſté & contre nous: vous eſtes le Commiſſaire corrompu, qui par voſtre meſchante induſtrie faites trouuer criminels les ſeruiteurs de S. M. vous eſtes l'Eſcriuain, qui ſans eſtre pro-

prouoqué l'auez iniuriée à trois reprises, & qui nous diffamez pour son suiet. Nous la defendons, & vous reiettons comme faux tesmoin: vous pressez ceux que nous seruons, de coupper la gorge à leurs chiens, qui vous descouurent comme voleurs des biens, de la liberté & de l'honneur de leur Maistresse. On vous cognoist trop pour vous croire; & on nous cognoist assez, non seulement pour ne nous faire point le mal que vous desirez, mais pour nous proteger, estimer & recompenser.

Vous dites, qu'on *deuroit exercer sur nous les seueritez de l'inquisition.* Si vous auiez leu le Directoire, vous y trouueriez la condamnation du Cardinal, comme fauteur des Heretiques: & si vous estiez en lieu où l'inquisition fust establie, vous auriez porté il y a long temps le Sanbenit, pour estre vn impie & libertin en vos paroles; ce que vous tesmoignez en toutes les tables delicates de la Cour, que vous auez tousiours fort recherché. Vous auez esté vn pillier de celle du President le Coigneux, contre lequel vous faites reimprimer mille ordures, pour le recompenser de la bonne chere qu'il vous a fait, & de la belle femme qu'il vous a donné. Vous auez composé des proses à l'ancienne mode de l'Eglise de Paris, & les auez remplies de blasphemes: quand vous n'auriez point commis d'autre crime, que d'auoir flatté, animé & defendu celuy qui est la cause de la ruine de vingt mille Eglises, & qui auroit aboly l'exercice public de la Religion en Europe, si ses desseins eussent reüssi, vous meri-

tez d'estre bruslé. Sortons de ces horreurs, & disons, que ie n'ay iamais veu Commis de Secretaire d'Estat ou de Financier qui sçache mieux que vous augmenter le cayer de fraix, ny Aduocat qui face plus de roles dans ses escritures. Vous estes allé ramasser vne vingtaine de petits liurets ou fueilles volantes, que les Allemans nous enuoyerent en Latin l'an mille six cens vingt cinq & mille six cens vingt six, vous escrimez contre des personnes mortes, & contre leurs liurets qui ne se trouuent plus. Ce que vous faites, est pour paroistre bien zelé, pour enfler vostre Preface, & pour dire, qu'il n'y a pas vn ennemy de la belle reputation du Cardinal, que vous n'ayez defait à platte cousture. Vous luy dites, que personne ne l'a fait deuant vous; encore que le Theologien sans passion & l'Autheur du Catholique d'Estat y eussent trauaillé, sans imprimer en grosse lettre les blasphemes, que vous publiez en François, afin que le peuple les voye, donne son iugement là dessus: lequel sera sans doute, qu'au commencement du credit de Monsieur le Cardinal plusieurs personnes prophetiserent ce que nous auons veu du depuis. mais leurs predictions ont esté celles de Cassandre, qui n'estoient point entenduës qu'apres leur accomplissement.

Pag. 62.

Vous concluez vostre ouurage par des loüanges les plus puantes que puisse inuenter vn parasite, lors qu'il est contraint de faire seruir son esprit à son ventre: vous en auiez mis beaucoup dans tout le corps de vostre discours, mais vous

Pag. 77. 78. 79.

auiez conserué les plus impudentes pour la conclusion, afin qu'elles laissent en belle humeur celuy que vous flattez. Vous luy attribuez la gloire de tout ce qui a esté fait par la puissance & generosité du Roy: vous faites terrasser au Cardinal tous ses ennemis, & mettez sous ses pieds les quatre grandes nations de l'Europe. Vous l'appellez *homme extraordinaire*; & vous auez rencontré: car iamais personne n'a fait des choses si extraordinaires; c'est à dire, hors de toute sorte d'ordre & de raison. Pa. 101, 102 103. &c.

Ie ne veux pas estre si long & si ennuyant comme vous: ie n'ay pas tant de temps ny de papier à perdre: ceux que ie sers, ne se soucient pas que ie leur apporte vn gros liure. La ligne droite est la plus courte de toutes les lignes, & le discours de verité le plus court de tous les discours: ie finis le mien par vn remerciment que ie vous dois des bons offices, que vous nous rendez aupres de Mr le Cardinal. Pour vous faire voir que i'escris serieusement, ie vous diray, qu'il n'y a que deux moyens pour ruiner vne puissance tyrannique; celuy de la force, & celuy de la flatterie. Nous ne voulons pas employer le premier, & vous nous prestez le second. Le Cardinal a trois ou quatre sortes de gardes contre la violence particuliere, il a trente places fortes auec quinze ou seize mille hommes contre la publique, & mesmes contre la iustice du Roy. Il n'est pas aisé de le ruiner par la puissance; & il est certain qu'il perira par sa folie: c'est à quoy vous trauaillez plus ardemment qu'homme que ie con- Pag. 111.

noiſſe, lors que vous le battez en ruine auec la flatterie, qui produit quatre grands effects pour nous. Le premier eſt, que non ſeulement vous le rendez obſtiné dans le mal qui le perdra; mais vous l'eſchauffez, c'eſt à dire, vous le faites aller plus viſte à ſa fin. Lors qu'il fait des choſes pour leſquelles il ne craint point d'eſtre blaſmé, & eſpere d'eſtre eſtimé, il paſſe de l'orgueil à la preſomption, & de la preſomption à l'arrogance, qui prouoque l'ire de Dieu, & auance ſa punition. En ſecond lieu, vous le rendez odieux au Roy, qui a vn eſprit excellent & aſſez deffiant. Vous croyez que vous auez fermé toutes les portes à la Verité; mais celles des yeux clair voyans de ce grand Prince demeurent touſiours ouuertes, pour voir que vous luy deſrobez ſa gloire, & que vous la donnez ou vendez à ſon Conſeiller. En troiſiéme lieu, vous attirez ſur le Cardinal la haine & l'enuie de toute la terre: celle là en blaſmant tous les Princes & grands pour le loüer tout ſeul; celle-cy en rauiſſant à beaucoup de gens de bien l'honneur des bonnes actions qu'ils ont fait pour le ſeruice du Roy. En quatriéme lieu, vous trahiſſez le Cardinal en ce que dans vos panegyriques vous meſlez des calomnies contre la Royne Mere du Roy, & contre tous ceux qui ſe ſont oppoſez au credit de ſon Eminence: par ce moyen vous nous obligez à obeyr à Dieu, qui veut que chacun defende ſa reputation, & que le bon ſeruiteur ſe rende teſmoin de l'innocence de ſon Maiſtre. Si elle ne ſe peut ſouſtenir ſans faire voir la malice de ceux

qui l'accusent, la conscience veut qu'on la descouure; & la parole de Dieu ordonne, qu'on reprenne en public celuy qui peche publiquement. Nous appellons toute la terre pour iuger, si nous auons tort de nous defendre; & si vous auez raison de mesurer les choses de ce monde plustost par la puissance du Cardinal, & par l'opinion du vulgaire, que par la Naissance, le Mariage & autres qualitez de la Royne, sur tout par les loix, qui ne souffrent pas que les forts deshonorent les foibles, pour lesquels la Iustice est establie dans le monde. Deux choses vous ont tousiours trompé: vous auez donné à la prudence du Cardinal les bons succez de la fortune, encore qu'elle fauorise plus souuent les temeraires que les sages, & se mette plustost du costé des meschans que des gens de bien. Les crimes impetueux se font admirer au commencement; la retenuë de la prudence n'est recognuë qu'à la fin. Les inuentions, les resolutions & dispositions des conseils sont en nostre puissance; les euenemens dependent pour l'ordinaire du rencontre. La seconde illusion de vostre imagination blessée, est, que vous regardez comme des monstres les blasmes qu'on donne à vne personne que vous ne voyez iamais que dans les prosperitez: au contraire vous croyez, que de mespriser & iniurier ceux qui sont dans l'affliction, soit vne chose bien naturelle. Il est vray, que le sage n'aigrira iamais de gayeté de cœur celuy qui luy peut faire du mal; mais le genereux desmentira celuy qui le diffame. La ciuilité enseigne d'em-

ployer sa defence auec respect enuers ceux ausquels on le doit ; mais on n'est point obligé de le garder auec tant de rigueur, lors qu'on respond pour son Superieur à vn inferieur. C'est aussi en vous vne lascheté plus que barbare, d'iniurier ceux que vous auez rendus miserables; & l'ingratitude est à son dernier poinct, lors qu'on veut accabler de calomnies ceux qui ont comblé de bienfaits. Nous vous prions de n'enuoyer plus des mesdisances à la Royne Mere du Roy & à ses bons seruiteurs; & ie vous promets que vous n'aurez plus de repartie. Si vous continuez, nous repliquerons tousiours aux despens de la reputation de celuy qui vous employe; & obeyrons à Dieu, qui veut, que si vne beste furieuse blesse quelqu'vn ; apres l'aduis qu'on a donné à son maistre, on s'addresse à luy pour luy faire payer le dommage. Loüez Monsieur le Cardinal sans nous offenser ; nous voudrions par charité, que vous luy eussiez persuadé qu'il est heureux, que vos chansons eussent enchanté les maux de son corps & de son esprit, pourueu que Dieu l'eust conuerty. Cela ne pourroit estre sans faire sentir à toute la Chrestienté, & à nous particulierement, les effects de ce changement: s'il arriue, nous loüerons sa penitence auec plus d'industrie, que vous n'apportez de finesse pour desguiser & flatter son peché. Ie vous prie de l'aduertir, que s'il veut escouter la Verité en particulier, il ne l'entendra plus publiquement; & s'il peut rencontrer vn bon amy qui luy parle à l'oreille, ceux qu'il tient pour

Deut. 21

ses ennemis, ne crieront pas contre luy. Ie desire aussi qu'il sçache, que la plus grande de mes passions est, qu'il m'oblige par ses bonnes actions non seulement à me taire, mais à l'estimer. ie le feray, lors que ma conscience me le pourra permettre.



ADVIS
DE CE QVI S'EST PASSÉ,
SVR LE SVIET
D'VNE LETTRE PRESENTEE
AV ROY
TRES-CHRESTIEN
DE LA PART DE LA
ROYNE MERE
DE SA MAIESTÉ.



A Royne Mere du Roy, en son heureuse Regence, auoit par vn double Mariage establi vne bonne vnion entre les deux Couronnes. S. M. a maintenu cette intelligence par ses sages conseils, lors qu'elle a esté aupres du Roy son Fils, & a destourné prudemment tout ce qui estoit capable d'alterer le repos de la Chrestienté. La Royne, comme bonne Mere, detestoit les guerres qui pouuoient mettre en quelque danger la personne du Roy; & comme fidele Conseillere elle apprehendoit la desolation de la France, & les euenemens des armes, qui sont tousiours incertains. Ceux qui pensoient tirer quelque profit des confusions, ou quelque vanité d'auoir ruiné ou affoibli les voisins, ont recognu, qu'il n'y auoit rien si contraire à leurs desseins pernicieux, que l'amour d'vne Mere, qui vouloit conseruer la paix entre ses Enfans, & trouuer son repos dans celuy de la France. Ils ont contraint, apres beaucoup de violences, cette grande Princesse de sortir du Royaume, dans lequel il ne restoit personne qui peut auec quelque auctorité s'opposer à leurs conseils & entreprises. Nous auons veu, que depuis cette sortie ils ont sous le nom & par les armes & Finances du Roy attaqué l'Empire, despoüillé le Duc de Lorraine, jetté vne armée dans les Pays-bas. En fin ils ont declaré la guerre au Roy Catholique, lors que les affaires d'Allema-

gne obligeoient vn Conseil qui eust esté sage & fidele, à chercher plustost des moyens de paix, qu'à esmouuoir des nouuelles guerres. Ils deuoient sur tout esuiter de rompre ouuertement auec vn puissant Prince, qui a ses Estats qui enuironnent la France, & desquels elle tire par le commerce la plus grande partie de ses Finances.

La Royne ayant esté contrainte l'Esté passé de se retirer en vn lieu de seureté deuant les armes de son Fils, a tousiours creu, que ce scandale auoit esté couuert ou desguisé au Roy, aussi bien que la longue maladie, que ce changement & les déplaisirs ont causé à cette bonne Princesse. Elle n'a songé qu'à esteindre le feu qu'on allumoit dans la France, & à faire tous ses efforts pour tesmoigner au Roy son bon naturel, & au Royaume son ancienne affection.

S. M. estoit priuée du moyen de faire cognoistre au Roy son Fils les dangers dans lesquels on iettoit sa personne, sa reputation & son peuple, en commençant vne guerre qui n'estoit point d'Estat, mais de passion. L'apprehension que le Cardinal de Richelieu a de la tendresse du Roy, & des conseils fideles de la Royne, auoit fermé la porte, non seulement aux bons aduis de S. M. mais à toute sorte de complimens de l'amour maternel. L'affection naturelle, qui ne peut estre grande sans estre industrieuse, recherchoit toute sorte de moyens, pour faire cognoistre au Roy qu'elle n'estoit point diminuée, ny par l'esloignement de cinq années, ny par toutes les affaires passées, que la

Royne n'attribuë qu'au mauuais conſeil du Cardinal de Richelieu. Elle s'aduiſa, que dans les occaſions qui ſe preſentoient, il n'y auoit point d'expedient que de s'adreſſer à Sa Sainteté, pour faire voir au Roy la ſincerité des intentions d'vne bonne Mere, & luy offrir les aſſiſtances qu'elle luy pouuoit donner.

La Royne eſtoit informée, que le ſainct Pere vouloit interpoſer ſon auctorité pour reſtablir la paix en la Chreſtienté, par la reconciliation de deux puiſſans Roys, & Beaux-freres. S. M. croyoit que les qualitez de Mere & de Belle-Mere la deuoient porter à s'offrir au Lieutenant de IESVS CHRIST Prince de paix, & à contribuer tout ſon pouuoir pour la procurer à ſes Enfans. Elle eſcriuit au ſainct Pere, & le pria de tenir la main à ce bon œuure digne de luy : S. M. fit auſſi offre de ſon entremiſe, pour ſeconder les deſirs dignes du Pere commun des Chreſtiens.

La lettre de la Royne ne faiſoit mention d'autre choſe, & ne touchoit ny pres ny loing le Cardinal de Richelieu : la prudence de S. M. auoit iugé qu'il ne falloit point irriter celuy qui eſtoit capable, par les deſpits qui luy ſont aſſez ordinaires, de porter les choſes aux extremitez. La Royne ne ſe plaignoit point des mauuais traittemens qu'elle auoit receu : ſa patience, qui pouuoit eſtre laſſee apres vn rude exercice de ſix années, ne s'adreſſoit point à Sa Sainctеté, pour luy demander iuſtice contre vn Cardinal ; ny pour le prier de s'employer enuers vn Fils, afin qu'il entendit les plaintes de

sa Mere, luy donna la liberté de le voir, luy rendit son bien, & fist reparer les iniures qui estoient faites à sa Naissance. Les propositions que la Royne faisoit, n'estoient que pour la paix vniuerselle, sans toucher à ses interests particuliers, & sans tesmoigner aucune passion contre l'aucteur de ses desplaisirs; au contraire, dans la lettre que S.M. escriuoit à Mr. Mazarini, Nonce extraordinaire de Sa Saincteté en France, elle vsoit de ces termes: *Qu'elle croyoit que les principaux Ministres du Roy luy conseilleroient les choses iustes pour venir à vne bonne paix.* Les moyens que la Royne prenoit pour l'acheminer, pour faire cognoistre son bon zele à la Chrestienté, son amour au Roy, & son affection à la France, estoient les seuls, que la rigueur des deffenses que le Cardinal auoit fait faire à S.M. & la rupture entre les Couronnes, luy permettoient de choisir, à sçauoir d'escrire au sainct Pere, & de le supplier de commander à Mr. Mazarini de donner sa lettre au Roy: dans laquelle la Royne sa Mere luy representoit les mal-heurs qu'vne longue guerre pouuoit produire, & luy offroit ses soings, pour moyenner vne paix qu'elle luy conseilloit.

Le Cardinal auoit fait deffendre à la Royne & à la bouche du Roy de luy enuoyer personne de sa part.

Afin que chacun puisse iuger des intentions de la Royne, & recognoistre combien ses sentimens estoient esloignez de ceux que le Cardinal de Richelieu a donné au Roy, nous auons voulu publier à la fin de ce Discours les lettres de la Royne, les Brefs que Sa Saincteté luy a escrit, & la response de Mr. Mazarini, qui contient celle du Roy.

Le Cardinal de Richelieu, ayant eu communication de la lettre de la Royne par la copie qui auoit esté enuoyée à Mr. Mazarini, luy donna des interpretations telles, que sa passion & son mauuais dessein de ruiner la France luy pouuoient suggerer. Ayant eu le loisir de preuenir le Roy, son artifice fut si puissant, que S. M. au lieu d'escrire à la Royne sa Mere, pour la remercier de sa bonne volonté & conseils salutaires, se resolut de respondre auec quelque esmotion à Mr. Mazarini : *Que les termes de la lettre de la Royne estoient plus propres pour vn Manifeste contre la France, que pour persuader la paix : qu'auec ces apparences elle tendoit à descrier le gouuernement present; à condamner ses resolutions, & à aliener les cœurs de ses subiets : mais que par dessus toutes ces choses, il luy desplaisoit d'auoir recognu dans la lettre, que la Royne sa Mere n'auoit plus d'affection pour luy ny pour sa Couronne; & que ce qui le confirmoit en cette creance, estoit la commission que la Royne auoit donné depuis peu à vn nommé le Clozel, pour disposer le Duc de Rohan à prendre party contre son seruice* Le premier chef de cette responce fait voir clairement, ou que le Cardinal de Richelieu auoit empesché que le Roy ne iettast les yeux sur la lettre de la Royne, de laquelle S. M. auroit fait vn iugement tout autre s'il l'auoit leuë; ou il faut dire, que le Cardinal l'auoit sinistrement interpretée.

Il est impossible, qu'vne lettre, de laquelle il n'y auoit point de copies que celles qui auoient esté enuoyées à Sa Saincteté, & à Mr. Mazarini, soit vn Manifeste. C'est aussi faire

vn grand tort au bon iugemenr du S. Pere, qui l'auoit veu & aprouué la lettre de la Royne, de dire qu'elle tendoit à troubler la France. Il faut auoir cette bonne opinion de la prudence de Mr. Mazarini, que deuant que de la presenter, il eust remonstré au S. Pere qu'elle estoit mal conceuë, ou meritoit d'estre corrigée en certains mots ou articles. Personne n'y pouuoit trouuer à redire, que celuy qui craint toutes les veritez, & principalement celles qui viennent de la part de la Royne. S'il ne veut pas qu'on represente les dangers de la guerre, il faut qu'il change sa nature, qui est d'estre incertaine : s'il n'approuue pas qu'on parle du pauure peuple, il doit corriger les Edicts & Declarations des Rois tres Chrestiens, qui vsent tousiours de ces mots : s'il reiette les conseils du feu Roy qui sont proposez par la Royne, il condamne les sentimens de ce grand Prince, comme il fait ceux de sa Vefue. En fin, nous le sommons de cotter ces termes, qu'il veut faire passer dans l'esprit du Roy *pour des Manifestes, qui tendent à esmouuoir les peuples.* Tous les sages, ausquels nous sommes contraints de communiquer la lettre de la Royne, iugeront, si elle est capable de porter les François à vne reuolte, si elle blesse l'honneur du Roy, & si elle condamne la conduite de ses Ministres.

Le Roy dit aussi à Mr. Mazarini, *qu'il respectoit la Royne sa Mere, mais qu'il estoit plus obligé à son Estat.* C'est vne maxime que le Cardinal de Richelieu a mis bien auant dans l'esprit de S. M. mais elle presuppose ce qui n'est pas ; à sçauoir, que la Royne a entrepris quelque chose contre

l'Estat de Frãce, dequoy elle n'est point accusee, tant s'en faut qu'elle en soit conuaincuë. Dans la declaration que le Cardinal dressa apres la detention de la Royne, on ne la publie coulpable que de ce grand crime, *de n'auoir point esté en bonne intelligence auec le Cardinal de Richelieu.* Depuis ce temps-là nous l'auons pressé assez souuent de dire hardiment, quel peché auoit commis la Roine contre l'Estat, sans que nous l'ayons peu obliger à le declarer, ny en Iustice ni dans tous ses libelles diffamatoires, ni mesme dans l'Histoire de France faicte par Scipion Dupleix, qui l'a dressee sur les memoires du Cardinal, & n'a rien oublié de tout ce qui pouuoit donner mauuaise impression des intentions de la Royne. Tous les sages iugeront, que ce discours qu'on a rendu si commun, *que le Roy est plus obligé à son Estat qu'à la Royne sa Mere*, est fondé sur vn faict qui n'est point : mais quand ce qui n'est pas seroit, nous demanderions volontiers au Cardinal de Richelieu, & à ses flatteurs qui couurent son ingratitude par cette maxime d'Estat, à quoy peut seruir à la France, qu'on oste ses biens à la Royne, qu'on l'emprisonne, qu'on luy desnie les alimens que le Roy luy doit, qu'on escriue cõtre elle des calomnies, qu'on ne vueille point sçauoir des nouuelles de sa santé, ni lui donner la consolation qu'elle en puisse apprendre de celle du Roy, qu'elle n'aye point de Resident à Rome pour deux affaires de pieté, qu'on face des vains efforts pour empescher que la Royne d'Angleterre n'assiste sa Mere, & qu'on la traicte & les siens auec tant de rigueur,

que toute la Chrestienté en est scandalizée. Ne semble-il pas, que si on auoit quelque défiance que les conseils de la Royne ne fussent point vtiles à l'estat, qu'elle a conserué & rendu au Roy non seulement entier, mais florissant, il suffiroit de n'escouter pas ses aduis, sans porter les choses aux extremitez qui font horreur à la nature?

Pour ce qui regarde le Clozel, qu'on a faict passer dans l'esprit du Roy pour Agent de la Royne aupres du Duc de Rohan, c'est vne imposture inuentée par l'ennemy iuré de S. M. La veritable histoire est, que le Clozel estant pressé par la necessité, se resolut de suiure le Duc d'Elbeuf, qui se retiroit aupres du Duc de Lorraine, pour cercher quelque employ digne de sa naissance & de son courage, & ensemble vn remede à l'incommodité, dans laquelle on l'auoit ietté par la confiscation de ses biens, & qui ne pouuoit estre soulagée selon sa condition par la bonne volonté de la Royne. Le Clozel suiuit ce Prince iusques au Camp du Duc de Lorraine, où il ne trouua point ce qu'il desiroit, & croyoit meriter: ce qui le fist resoudre d'accompagner le President Coste, qui s'en alloit en Espagne par l'Italie. Estans arriuez à Milan, le Clozel, qui dans ces derniers mouuemens du Languedoc auoit acquis beaucoup d'habitude auec le Duc de Rohan, eust quelque desir de le voir, & luy enuoya demander permission & seureté; ce qu'il obtint aussi facilement, comme de son naturel il estoit trop facile à se confier: estant arriué au lieu que le Duc luy auoit marqué, il fust arresté par ses ordres, & ne fust trouué chargé ny de lettres,

ny d'instructions & memoires, ny d'aucun pouuoir & creance par escrit, estant chose veritable, qu'il n'en auoit pas mesme de parole. De là on peut iuger s'il y a apparence, qu'vn homme qui ne manquoit pas d'esprit, & auoit traicté autresfois beaucoup d'affaires pour le Duc de Rohan, & pour le party qu'il auoit formé en Languedoc, soit allé trouuer vn General d'armée par l'ordre de la Royne, sans auoir demandé quelque marque d'adueu : si on l'auoit trouuée sur luy, il seroit aisé au Cardinal de la produire ; & la hayne qu'il a conceu contre la Royne n'auroit pas manqué de la faire voir, non seulement au Roy, mais au public. Il faut croire aussi, que si de la deposition du Clozel on eust peu tirer quelque chose contre la Royne, le Cardinal l'auroit faict conduire à Paris, afin que cette piece fust joüée en presence du Roy, & sur le plus grand theatre de la France. C'est vn tesmoignage, que la Royne ny ceux qui se meslent de ses affaires n'ont point eu de part en celles du Clozel, puis qu'on l'a estranglé sans bruict dans la Valteline, & qu'il a esté condamné par vn Commissaire, grand confident du Cardinal de Richelieu: il l'a enuoyé de Paris en poste pour ce seul sujet, & a faict executer ce pauure malheureux comme espion, non comme negotiant contre le seruice du Roy. Quelle apparence a il aussi, que le Clozel faisant profession d'estre Huguenot fort zelé, eust voulu desbaucher celuy qui assistoit si puissamment ceux de sa creance? Il est beaucoup plus probable, qu'il auoit recours à luy, pour obtenir par son moyen quelque

accommodement, & la liberté de retourner en France. Tout ce qu'on peut dire de cette mort, est, que le Duc de Rohan n'y a pas acquis beaucoup d'honneur ; & qu'il est probable, que le Clozel y a gaigné le Ciel par sa conuersion à la Religion Catholique.

Le Cardinal de Richelieu rendoit sur ce rencontre mille mauuais offices à la Royne, lors que la cholere de son Eminence fust eschauffée par les offres que S. M. faisoit de s'employer pour la paix, de laquelle il hayt autant le nom comme il craint les effects, encore qu'il face semblant de la desirer. Il n'estoit pas en son pouuoir de retenir sa passion ; il la fist esclatter en vne affaire, qu'il est expedient de raconter vn peu au long, pour faire voir l'aueuglement de celuy qui l'a entreprise.

Si la Royne ne desiroit la conuersion du Cardinal de Richelieu plustost que la continuation de son peché, elle auroit grand subjet de se resioüir, de ce qu'il a faict paroistre son animosité contre sa Bien-factrice sur le plus haut theatre de la Chrestienté ; & a voulu rendre tesmoin de son insolence nostre sainct Pere, qui en doit estre le Iuge.

Sa Saincteté sçait, que la Royne ne luy a point faict de plaintes pour les maux que le Cardinal de Richelieu luy a faicts, ny pour ceux qu'il luy faict souffrir tous les iours. Elle auoit desiré, que le Sieur Abbé Fabroni eust aupres de Sa Saincteté la qualité de son Resident, qui auoit charge d'offrir au saint Pere tout ce qui pouuoit dependre de S.M. pour moyenner vne bonne Paix à la

Chrestienté, & sur tout au Royaume de France. La Royne faisoit aussi poursuiure la Beatification de la Venerable Mere Anne de S. Barthelemy Carmeline : aux prieres de laquelle S. M. croit auoir l'obligation du recouurement de sa santé.

Le Cardinal de Richelieu n'a peu souffrir que Sa Sainteté aye receu le Resident de la Royne, auec les honneurs que sa Prudence & Iustice ont creu estre deuës à vne si grande Princesse, ni que ses offres, pour la Paix, ayent esté agreables : il a fait dire au saint Pere par l'Ambassadeur de France, que le Roy trouuoit mauuais que Sa Sainteté eust receu vn Resident de la Royne, & eust commandé qu'on luy fist les honneurs qu'il receuoit du sacré College, & de toute la Cour de Rome: il adiousta vne protestation, qu'il ne le pouuoit recognoistre en cette qualité, ayant deffense de lui rendre aucun respect, & commandement de dire à Sa Sainteté, que si la Royne auoit quelque chose à traiter en sa Cour, elle se deuoit adresser aux Ministres du Roy son Fils, & sur tout au Cardinal de Lyon. Nous ne croirons iamais, que cét ordre, non seulement iniuste, mais ridicule, aye esté communiqué au Roy : qui a tesmoigné mesmes dás afflictions de la Royne sa Mere, d'estre bien aise qu'on luy rendit au Pays-Bas les honneurs qui luy sont deuës, & ausquels son bon naturel l'oblige de prendre part.

Tout ce qui est arriué en cét affaire, est vn effect de la passion du Cardinal de Richelieu, laquelle a estouffé sa conscience, a aueuglé son iugement, & a mesprisé sa reputation.

Il n'est pas si ignorant, qu'il ne sçache non seu-

lement par la raison, mais par beaucoup d'exemples, que plusieurs Femmes & Vefues des Princes ne peuuent auoir eu recours à la protection & iustice du sainct Siege, ou contre leurs Maris, ou contre leurs Enfans, sans auoir à Rome des Residens; dequoy nous pourrions alleguer cent exemples.

Si le Resident de la Royne n'est point aupres du saint Pere, pour se plaindre des injures qu'on faict à S. M. & poursuiure les reparations, c'est vn tesmoignage de sa vertu: s'il y est pour des sujets qui doiuent estre aggreables au Roy, & profitables à la France, on doit loüer son dessein au lieu de la vouloir priuer de ses droicts.

La Royne est Princesse de Naissance, & Fille de Souuerain: elle est Royne par son Mariage, & quant & quant Princesse Souueraine: elle a esté couronnée & oincte: ce qui confirme tous les droits de Souueraineté. La Naissance du Roy est à la verité la principale benediction de son Mariage, mais elle ne faict point sa Mere Royne; au contraire, c'est elle qui le faict Roy. On pourroit dire, que ce bon-heur d'auoir porté le Roy luy seroit prejudiciable, s'il luy faisoit perdre ce que sa Naissance, sõ Mariage, & son Couronnement luy ont acquis. La qualité de sujette que le Cardinal faict valloir auec tant de bruit, ne peut rien dire en tout cas, si ce n'est que les Roynes tant qu'elles demeurent en France, sont obligées d'obeïr aux loix de l'Estat: les Roys les doiuent aussi garder, sur tout les fondamentales, sans que cela prejudicie à leur Souueraineté. Mais quand les subjections des Roynes seroient

telles que le Cardinal de Richelieu veut persuader, pour les faire dépendre de son auctorité, seroit-il bien si injuste, de vouloir assuiettir la Roine à ses loix lors qu'elle est hors de France, n'ayant rien emporté du Royaume que sa Maiesté & ses droits naturels, qui la suiuent dans les afflictions comme dans la prosperité? Le Cardinal de Richelieu l'a emprisonnée, l'a calomniée, l'a obligée de chercher la protection & assistance du Roy Catholique son Beaufils, luy a osté les biens qu'elle auoit apporté en France, ceux que les conuentions de son Mariage luy ont acquis, & l'entretient que le Roy luy doit: tout cela s'est faict non seulement contre les Loix de France, mais contre celles des Gens, & mesmes de la Nature: & son Eminence veut que la Royne garde en Flandres les Ordonnances de la France, dans laquelle il faict toutes choses en ce qui regarde S. M. contre les Loix du Royaume, & de toute la terre.

Si l'iniustice du Cardinal de Richelieu se fait voir en cét article, sa folie paroist en ce qu'il offre les Ministres du Roy, pour traicter les choses que la Royne desirera de Sa Sainteté. Comment se peut accorder cét offre auec la deffence que la Royne a eu d'enuoyer & d'escrire au Roy, & de tenir aucune correspondance en France, où ses seruiteurs sont emprisonnez, quand ils viennent pour sçauoir des nouuelles de la santé du Roy? en quelle façon veut le Cardinal, apres la rupture entre les Couronnes, que la Royne, sans se rendre suspecte, face entendre ce qu'elle desire des Ministres du Roy son Fils qui sont

aupres de Sa Sainteté? Comment peut elle attendre vne fidele sollicitation de la part de ces Ministres, & auoir intelligēce auec eux, sans prendre la voye du Cardinal, duquel ils reçoiuent les inspirations, ayant esté tout fraischement si mal traitee, que durant deux mois de maladie elle n'a pas receu vn témoignage de déplaisir de son mal, qui a esté caché au Roy, encore que le Cardinal aye sceu tres-particulierement tout ce qui s'est passé? Il semble que les affaires de la Royne estant en l'estat auquel le Cardinal de Richelieu les a reduites, le Roy Catholique auroit plus de suiet d'offrir à la Royne son Ambassadeur aupres de Sa Sainteté.

Le Cardinal de Richelieu se mocque de la Royne, en luy faisant presenter le Cardinal de Lyon son frere, qui n'est enuoyé à Rome que pour tascher de renuerser le Mariage de Monsieur, & mettre la confusion dans la succession du Royaume de France: que son Eminence veut faire perdre aux Enfans de la Royne Mais comment pourroit Mr le Cardinal de Lyon poursuiure la paix que la Royne desire contre les intentions du Cardinal de Richelieu son frere, qui ne veut regner que par les desordres, & s'éterrer dans les ruines de la France? auec quel zele solliciteroit le mesme Cardinal de Lyon la Beatification de celle qui a obtenu de Dieu la santé de la Royne contre les desirs du Cardinal de Richelieu, qui est la cause de toutes les maladies de S. M. qui souhaite sa mort, & tasche de l'aduancer tant qu'il peut par les desplaisirs qu'il lui donne? Il ne veut pas que l'Ambassadeur du Roy rende

au Resident de la Royne sa Mere les respects que les Ambassadeurs des autres Princes lui rendent: cela est bien esloigné de leur monstrer l'exemple, & de remercier Sa Saincteté du reglement qu'elle a fait; & le sacré College de ce qu'il l'a approuué & suiui. Mais si le Cardinal de Richelieu veut, contre les intentions du Roy, que les Ministres de S M. mesprisent ceux de sa Mere, la Royne a commandé aux siens de respecter ceux du Roy.

Toute la terre verra ce mauuais & ce bon exemple dans la Ville capitale de l'Eglise de Dieu: la Chrestienté iugera iusques où va la passion du Cardinal de Richelieu contre celle qui l'a fait ce qu'il est; & auec quelle impudence il voudroit prescrire au Souuerain Pontife des loix pour sa conduite, & blasmer les dispositions de sa prudence & iustice.

L'insolence de cét attentat a obligé la Royne d'escrire à Sa Saincteté vne lettre, par laquelle S.M. fait voir, que la poursuitte faite contre son Resident, estoit vn effect de la passion du Cardinal de Richelieu, qui a tasché en cette occasion, & en beaucoup d'autres, de deshonorer la Naissance du Roy. Si la trop grande patience de la Royne dissimuloit cette iniure, S. M. manqueroit non seulement à sa dignité, mais à celle de ses Enfans, & sur tout à celle du Roy; la reputation duquel a esté en ce rencontre aussi mal mesnagée par le Cardinal de Richelieu, comme en beaucoup d'autres affaires, où il l'a engagée mal à propos. La Royne veut qu'il sçache, que tous ces artifices & violences ne produi-

ront iamais l'effect qu'il se propose ; qui est, en donnant à S. M. quelque desgoust par les mauuaises interpretations de ses saintes intentions, de la destourner de proposer & procurer la paix generale. Personne ne peut auoir ses soings pour suspects que le Cardinal de Richelieu, qui est ennemi du repos d'autruy & du sien: qui veut conseruer & augmenter sa fortune dans les confusions de la France: qui ne hazarde rien qui soit à luy, lors qu'il hazarde l'Estat : lors qu'il est prodigue du sang des François qu'il croit estre ses ennemis, & qu'il espuise le Royaume de Finances tirées de l'oppression de toute sorte de conditions, afin qu'il ne reste rien en France de riche ny de puissant que luy. Il a peu faire souffrir à la Royne Mere du Roy les violences qui ont scandalizé toute la terre : il peut fermer tous les chemins par lesquels le Roy receuroit les aduis d'vne bonne & sage Mere : mais il n'empeschéra pas les prieres, propositions, & protestations que S. M. fera au sainct Pere, & à tous les Princes Chrestiens, pour la descharge de sa conscience & de son honneur. En fin la Royne veut faire voir, que les mauuais traittemens qu'elle a receu sous l'auctorité du Roy, n'ont point refroidi l'ardeur ~~de son~~ amour, & ne surmonteront iamais la force de son sang.

LETTRE DE LA ROYNE A SA SAINTETE.

TRES-SAINT PERE,

AYant donné conte à Vostre Sainteté comme nous auons acquiescé à tout ce que le Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils auoit tesmoigné desirer de nous, & des deuoirs ausquels nous nous estions mise pour faire vne bonne reconciliation, pour tascher par ce moyen à trouuer quelque remede aux malheurs qui trauaillent toute la Chrestienté: Nous luy dirons maintenant, qu'au lieu du bon effect qu'on s'estoit promis de cette action, elle a produit le contraire: en sorte que les voyes nous sont fermées à enuoyer deuers luy, & mesmes à luy escrire. Ce procedé nous est dautant plus sensible, qu'il nous oste le moyen de luy faire cognoistre les dangers, qui sont à craindre pour son Royaume; des guerres dont il est menacé au dedans & au dehors, & de l'vnion de la plus-part des Princes Chrestiens interessez à son preiudice. Nostre soing principal a tousiours esté (dans l'auctorité que nous auons eue en ce Royaume) de conseruer la Paix entre les deux Couronnes, comme celle qui leur doit estre esgalement desirable, & en laquelle consiste en grande partie la conseruation de la Religion Catholique. C'est ce que le feu Roy nostre tres-honoré Seigneur & Espoux, de glorieuse memoire, nous auoit tousiours recommandé tres-expressement: & à quoy ne doutant point que Vostre Sainteté n'apporte tout ce qui est de son pouuoir, Nous sommes neantmoins obligée par le respect que nous

deuons aux bons aduis de ce sage Prince, & par l'amour que nous portons au Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils, & par les interests que nous auons en tant de sortes au repos & à la Paix publique, de ramenteuoir à Vostre Saincteté les moyens qu'elle a d'y contribuer par la bonté & la pieté du Roy nostre tres honnoré Sieur & Fils. Il a tellement la crainte de Dieu deuant les yeux, que V. Sainteté peut estre certaine qu'il se portera entierement à tout ce qui luy sera representé de sa part, estre du deuoir de sa conscience, & necessaire pour le bien de la Religion Catholique : pourueu que les principaux Ministres, sur lesquels il se repose de la conduite de ses affaires, secondent ses bonnes intentions. Esperant donc que Vostre Sainteté y donnera l'ordre qui est attendu de sa singuliere prudence, & de son affection pour vn bien si important à toute la sainte Eglise : nous continuerons à prier Vostre Sainteté (comme nous auons desia fait) que ce qui nous regarde en particulier, ne soit mis en aucune consideration, au prix du bien & de l'auantage de nos Enfans, comme aussi de l'vnion & bonne intelligence qui doit estre entre les deux Couronnes : asseurant Vostre Sainteté, que nonobstant tout ce qui s'est passé, il ne tiendra iamais à nous que tous les differens ne soient composez à l'amiable, & specialement que la France ne iouïsse du repos & de la tranquillité : pourquoy nous faisons à Vostre Sainteté toute l'instance qui nous est possible. Pour la faire reüssir plus efficacement, nous auons enuoyé vn Gentilhomme expres vers l'Empereur nostre Frere. Sa pieté nous fait esperer qu'il se portera à toutes les choses iustes & raisonnables, & qu'il donnera moyen à tous les Princes d'y trouuer leur conte & leur satisfaction : ainsi que le dira de bouche à Vostre Saintété le Sieur Abbé Fabroni nostre Aumonier & nostre

Resident aupres d'elle : auquel nous prions Vostre Sainteté de donner entiere creance, comme nous l'auons en luy : priant Dieu, TRES-SAINT PERE, *qu'il donne à Vostre Saincteté longues & heureuses années pour le bien & regime de son Eglise. Escrit à Anuers, ce* XV. *Iuillet*, M. DC. XXXV.

PREMIER BREF DE SA SAINTETE A LA ROYNE.

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHarissima in Christo Filia nostra, salutem. Pacem, quam humani generis hostis è fidelium regionibus eliminare contendit, tamquam virtutum comitem, & conseruatricem Religionis, assiduo studio firmare conati sumus : etenim in summo Apostolatus apice publicæ felicitati seruire in Domino gloriamur, ita vt filiorum discordiis paternæ charitatis viscera dilanientur. Quocircà non solùm publicis ac priuatis precibus Diuinæ clementiæ thronum adiuimus, è cuius virtute Pax pendet; sed nullum per Nos, aut per Nuntios nostros prætermitten-

dum à Pastorali sollicitudine officium duximus, quod parere posset optatæ tranquillitatem concordiæ. Et licet exortis armorum motibus illam vndique labefactari contingat: non tamen animum ita despondemus, vt spem de meliori statu deponamus; sed, quantum in Nobis est, ea omnia præstare non desistimus, quæ ad obtinendam expetitam serenitatem conferre censemus. Quamobrem non parum auxit solatia sollicitudinum nostrarum Maiestas tua, dum omne studium intendere significauit, vt imminentia Christiani Catholici Orbis damna arceantur. Siquidem vota pietatis & prudentiæ tuæ, quibus incommune bonum præcipuâ voluntate duceris, magnam habitura auctoritatem confidimus. Perge charissima in Christo Filia; audiantur ex ore tuo consilia, quibus populorum salus muniatur, vt in congregatione iustorum regnet Deus totius consolationis. Omnium certè Nationum, & sequentium ætatum plausu memoraberis, si quæ in luctuoso bello extinguendo aggrederis, det tibi Deus perficere; cuius causâ omnia velle debemus, ingentemq; ab illo pij laboris mercedem iure proteris præstolari. Facilè

enim est tanti facinoris promerita metiri magnitudine calamitatum, quæ discrimen Religioni, & vastitatem Prouinciis minitantur. Magnum hoc decus adiiciat Diuina bonitas Maiestati tuæ, cui Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Maiorem, sub annulo Piscatoris, die XXXI. Augusti, M. DC. XXXV. Pontificatus nostri anno XIII.

Iulius Rospigliosius.

SECOND BREF DE SA SAINTETE A LA ROYNE

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHarissima in Christo Filia nostra, salutem. Nuper datis ad te litteris Maiestatem summoperè laudauimus, quòd Catholicorum Principum animis reconciliandis, dissidiisque de medio tollendis diligentiam omnem impendat.

Etenim Nobis, qui nihil ardentiùs cupimus aut ſtudioſiùs curamus, quàm Chriſtiani Orbis tranquillitatem reſtitui, gratiſſimum accidit, te egregiá animi magnitudine præclaram operam publicæ incolumitati nauare, & ad communia incommoda auertenda auctoritatem tam ſedulò adhibere. Itaque quod à Nobis flagitaſti, dilecto filio Iulio Mazarino Nuntio noſtro iniunximus; vt Chriſtianiſſimæ Maieſtati primo quoque tempore tuam epiſtolam reddat. Speramus voluntatem optimi Regis piis tuis poſtulatis non defuturam; Deumque precamur, vt præclarum religioſi animi tui zelum vberes optatæ concordię fructus ſubſequantur. Maieſtati tuæ Apoſtolicam benedictionem amantiſſimè impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Maiorem, ſub annulo Piſcatoris, die XIII. Octob. M. DC. XXXV. anno Pontificatus noſtri XIII.

Iulius Roſpiglioſius.

LETTRE DE LA ROYNE A MONSIEVR MAZARINI NONCE EXTRAORDINAIRE DE SA SAINTETÉ, EN FRANCE.

Monsieur Mazarini, Tous moyens m'estant ostez de pouuoir faire sçauoir de mes nouuelles au Roy Monsieur mon Fils, i'ay creu que Nostre saint Pere le Pape n'auroit point desagreable, que ie m'adresse à vous, pour vous prier, comme ie faits, de luy presenter de ma part la lettre que ie luy escris, ny ayant rien dans icelle qui luy puisse desplaire, & qui ne tende à luy faire voir les malheurs qui peuuent arriuer de la rupture entre les deux Couronnes; afin qu'il y remedie promptement: il a l'ame si bonne, que ie ne faits point de doute qu'il ne se porte à la Paix; & que ses principaux Ministres, sur lesquels il se repose de ses affaires, ne luy conseillent de faire toutes les choses iustes & equitables pour y paruenir. I'ay enuoyé à l'Empereur, au Roy Catholique mon Beaufils, & au Roy d'Hongrie, pour tascher de destourner l'orage qui menace la France. Ie n'espargneray ny mes prieres vers Dieu, ny mes soings vers ceux qui peuuent contribuer à ce bon œuure tant desiré des gens de bien; & quelque mespris que le Roy

mondit Sieur & Fils puisse faire de mon affection & bonne volonté, ie l'aimeray tant que ie viuray, & son pauure peuple aussi; pour le soulagement duquel ie feray tousiours tout ce qui me sera possible. Ie finiray par cette verité, & par la priere que ie faits à Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. Escrit à Anuers le XV. Septembre 1635.

LETTRE DE LA ROYNE AV ROY SON FILS.

MONSIEVR MON FILS,

Me trouuant plus esloigné de vous plaire, lors que i'en ay plus soigneusement recherché les occasions, & n'ayant rien oublié de tout ce qui vous pouuoit donner suiet de me tesmoigner l'affection qu'vne Mere doit attendre de son Fils; ie laisseray pour cette heure ce qui me touche en particulier, & ne parleray que de ce qui regarde vostre Estat, & vostre Personne. Toutes les voyes estans fermées par lesquelles ie vous pouuois donner de mes nouuelles, i'ay prié le Sr. Mazarini, Nonce de Sa Sainctété, de vous faire tenir cette lettre. Le suiet qui me la fait escrire, merite bien qu'on y employe des soings extraordinaires,

voyant la France menacée d'vn tel orage, qu'il est impossible, que ceux qui le sçauent, n'en soient point touchez d'apprehension. Pleust à Dieu qu'il me fust aussi facile d'y remedier, comme ie suis obligée de vous en deuoir escrire de la sorte, estant au lieu où ie suis, & dans le rencontre des affaires qui se presentent. Vne partie de ce que i'ay preueu, & tasché de vous faire sçauoir par le moyen de Messieurs du Parlement est proche de son effect; & la France estant vne fois plongée dans les guerres qui se preparent, tout le bien qu'on se pourroit promettre pour elle, ne peut estre comparable aux maux qu'elle souffrira auec le temps. La guerre n'est iuste que lors qu'elle est necessaire : sa iustice & sa necessité ne sont fondées que sur la conseruation & la deffense, qui ne sont legitimes, qu'au cas que les autres voyes ne soient pas suffisantes. C'est vn mal qui n'est toleré que pour en euiter vn plus grand. Et quel mal estes-vous contraint d'euiter, ou quel profit pouuez-vous esperer égal à la perte de ce que vous exposez ? Iusques icy vous estes l'arbitre de la Paix & de la guerre : dés lors que vous aurez quitté la qualité de Iuge pour celle de partie, aucune des deux ne despendra plus de vous. Les forces, la conduite & les interests de vos ennemis seroient balancez auec les vostres : la disproportion n'estãt pas extréme, les succez n'en peuuẽt estre infaillibles, & s'ils sõt incertains, cõment

pouuez-vous estre asseuré, que le mal qui doit arriuer à l'vn des deux partis, ne puisse tomber sur le vostre? Mais à quoy en serions-nous reduits, si Dieu nous affligeoit iusques à ce poinct? Et quand pouuez-vous vous promettre du repos, & en donner à ce Royaume qui en a tãt de besoin? D'autres que moy vous peuuent dire l'estat auquel il estoit apres des guerres semblables à celles que nous allons voir: chacun sçait ce que les peuples en patissent: mais ce que souffrent les Roys, ne se peut apprendre que des Roys mesmes. Le feu Roy Monseigneur, qui l'auoit experimenté plus que personne (quoy que ce fust auec la gloire & l'auantage de tant de victoires) m'en a soigneusement informée, afin de vous le pouuoir tousiours remettre deuant les yeux: & vous sçauez que ie n'y ay pas manqué quand l'occasion s'en est presentée. En vain ie vous ferois resouuenir, qu'il ne m'auoit rien ordonné de plus expressément pour la conduite de vostre Estat (pensant à ce qui pourroit arriuer quand Dieu disposeroit de luy) que de maintenir la paix & l'vnion, & la fortifier des alliances qui se sont faites auec les principales Couronnes de la Chrestienté. L'ayant pratiqué de la sorte, Dieu m'a fait la grace de conseruer vostre Royaume, & de le remettre entre vos mains au mesme estat qu'il estoit sorty de celles du Roy Monseigneur. Maintenant que le mal qu'il

preuoyoit se va rendre ineuitable, i'en souffre en mon ame des douleurs qui n'en peuuent auoir de semblables : & tout moyen de vous y estre vtile m'estant osté de vostre part, ie tasche pour le moins, où l'action m'est libre, de destourner ce qui peut venir en ma cognoissance. La disposition des affaires presentes ne me permettant pas d'en dire plus de particularitez, ie me contenteray de vous faire sçauoir que i'ay tousiours fait (comme ie feray encore) tous les offices possibles pour empescher cette guerre de Couronne à Couronne, qui ne peut produire que des mal-heurs extrémes pour l'vne, ou pour l'autre, & qui met toute la Chrestienté au plus grand danger qu'elle fut iamais: I'en ay escrit à nostre sainct Pere, le priant de se preualoir de la bonté de vostre conscience, pour s'opposer à ces desordres, & à cette subuersion generale. Ne doutant point que ces instances ne vous soient faites de la part de Sa Saincteté, au nom de Dieu & de son Eglise : ie suis obligée de m'acquitter au mesme temps de ce qui m'a esté enioinct par le feu Roy Monseigneur : que si ie vous voyois en termes d'entrer en vne pareille guerre, i'eusse à vous coniurer par ses cendres, & par sa memoire (qui vous doit estre en veneration) de n'en point venir à ses extremitez, où y estant entré, de vous conuier à y apporter vn prompt remede, & vous recomman-

dant de sa part de contribuer à la Paix, comme à la conseruation de ce qu'il vous a laissé, l'ayant reconquis par son sang, & par vingt années de perils & de peines. Les paroles de ce grand Roy vostre Pere me sont des Oracles, & ses conseils des Loix inuiolables: ie croy qu'ils n'auront pas moins de force aupres de vous. Et quant à moy; Monsieur, mon fils, qui n'exerce point d'auctorité de Mere, & qui suis touchée au profond de l'ame de crainte, de douleur, & de compassion, ie me iette à vos pieds pour vostre Royaume, & pour vous mesmes; & auec ces larmes Royales & Maternelles, ie vous supplie au nom de Dieu, & de ceux qui vous ont mis au monde, d'arrester le cours des malheurs si espouuantables; & dont il y a danger que ceux qui y donneront le commencement, n'en voyent pas la fin. Ayez pitié de tant de sang qui se va respandre, de tant d'ames qui se vont perdre, & de la Chrestienté qui est menacée de sa ruine. Conseruez-vous, & conseruez ensemble la plus digne Couronne de la terre que Dieu vous a donnée: accordez à cette Mere ce qu'elle demande pour vous; & si son sang & sa vie vous sont necessaires, elle les vous offre de bon cœur. A Anuers ce dernier Aoust. 1635.

RESPONSE DE MONSIEVR MAZARINI

A LA ROYNE.

SACRA REAL MAESTA.

Riceuei nell' istesso tempo il dispaccio di Vostra Maesta, resomi dal suo palafreniero, & il duplicato di esso per il camino di Londra, ancorche questo fosse scritto quindici giorni dopo. E se io ho tardato à rendere humillissme gratie à Vostra Maesta del honore che m' ha fatto, & à rappresentarle la forma con cui ho essequiti li suoi ordini, e proceduto dal non voler lasciar indietro diligenza alcuna per seruirla. Era il Re nella Champagna, quando riceuei la lettera, che Vostra Maesta mi commandaua presentargli: e dandone parté al Eminentissimo Signore Cardinale Duca, mi disse con grandissima prontezza, che poteuo inuiarla à Sua Maesta per vn corriero. Cosi feci, e Sua Maesta rispose alla mia lettera senza mandarne alcuna per la Maestá Vostra: ma sapendo che doueua esser quanto prima di ritorno à S. Germano: & hauen do riconosciuto dalla rispota datami, che non era rimasta molto sodisfatta del contenuto della lettera di Vostra Maesta; giudicai bene tentare, se in voce hauessi potuto rimostrar à Sua Maesta, che il puro zelo della Pace, e l'amore che la Maesta Vostra portaua al suo seruitio, l hauena obligata à scriuerli con quella liberta, e non con altro fine. Mi son dunque abboccato con

Sua Maestà piu d'vna volta sopra quest' affare procurando con ogni efficacia e destrezza insinuarli, che non poteua esser caduto in pensiero alla Maestá Vostra d'appportarli disgusto: e per quest' effetto, ho in diuersi modi interpretate alcune particolaritá, che conosceuo essere sensibili à sua Maestá, supplicandola di volerle dar risposta: ma la Maestà Sua mi ha sempre parlato nella medesima conformitá, dicendo, che li concetti della lettera di Vostra Maestá erano piu proprij per vn Manifesto contro la Francia, che à persuadere la Pace: che con quest' apparenza haueua Vostra Maestá fine di screditare il gouerno presente, condennar le sue risolutioni, & alienare l'amore de suoi sudditi: & in fine, che sopr' ogni altra cosa gli dispiaceua d'hauere riconosciuto in detta lettera, che la Maestà Vostra non haueua piu affettione alcuna per la Maestà Sua, ne per questa Corona: e che ció rimaneua bastantamente confirmato ancora dalle commißioni date da Vostra Maestà al Signore Clozel, per mouuere il Duca di Roano à prender partito contro il suo Real seruitio. A che repplicando io quello che doueua per dißingannare Sua Maestà, mi ha sogiunto, che difficilmente io poteuo scusare le sudette cose, che consisteuano in fatto; ma che voleua creddere tuttauia, che fossero effetti di cattiui consigli di qualche mal intentionato, e non del buon naturale della Maestà Vostra: à cui, mi disse, che non mancarebbe mai di render' ogni testimonio della sua affettuosa riuerenza, in tutto quello che non hauesse pregiudicato al bene e riposo del suo Regno, e che risolueua di non rispondere alla sua lettera per la necessità in che si metterebbe de opporsi alli fondamenti di essa, con dir cose che apportarebbero senz' altro dispiacere à Vostra Maestà: ne io per il medesimo caso ho credato opportuno inuiarle

copia

copia della risposta datami in iscritto, massime che per altro non puol giouar à cosa alcuna. Il carattere ch'io porto di Ministro de Sua Santità, e la professione ch'io porto di Ministro de Sua Santità, e la professione ch'io faccio d'humilissimo seruitore di Vostra Maestá, non le permetteranno di riuocar in dubio, che nessuna cosa mi sarebbe stata più grata, che incontrar intieramente il suo gusto, & in consequenza non esser astretto à rappresentarle (benche in compendio) quello Sua Maestá mi ha risposta: ma non potendo scusarmene senza mancar alla fede con cui son obligato seruire, l'ho fatto, assicurandomi, che la Maestá Vostra riceuera tutto in buona parte, e credera, che desidero con estrema passione comprobar con l'opere l'affetto della diuotione che le professo.

Quanto alla Pace, che viene dalla Maestà Vostra desiderata con quel zelo ch'é degno della sua pietá, deuo dire, che qualunque volta ho hauuto l'honore de tenerne proposito al Re, mi ha sempre risposto d'esserui intieramente applicato; purche trattandosi congiuntamente con li suoi Collegati, si fosse potuta concludere sicura, e generale per essi & per questa Corona: e cosi mi ha ancora ratificato in questa occasione, & fattone assicurare la Santita di Nostro Signore per il Signore Cardinale di Lione, e Conte di Nouaglie suo Ambasciatore. Conche à Vostra Maestà fo humilissima riuerenza. Di Ruel, li XXVII. di Nouembre, M. DC. XXXV.

SECONDE LETTRE DE LA ROYNE A SA SAINTETE.

TRES-SAINT PERE,

Nous auons esté merueilleusement surprise, lors que nous auons apris du Sieur Abbé Fabroni nostre Resident, que l'Ambassadeur de France auoit eu ordre par vn courrier expres d'aller à Castel Candolf, pour faire des plaintes à Vostre Saincteté, de ce qu'elle nous auoit fait la faueur d'agreer que nous eussions vn Resident aupres d'elle, non pour parler de nos interests, ny pour demander raison des outrages que nous auons receu du Cardinal de Richelieu (laissant à Dieu la vengeance des offences que nous auons receuës, & receuons continuellement de luy) mais bien d'offrir à vostre Saincteté dans le loüable dessein qu'elle a de reünir par vne Paix generale des Princes Chrestiens) de contribuer à ce bon œuure par nos soings vers l'Empereur & le Roy Catholique. Le Cardinal de Richelieu, qui est le seul autheur de cette harangue impertinente faite à Vostre

Sainɛteté) veut que nous nous seruions des Ambassadeurs du Roy nostre tres-honoré Sieur & Fils : ce qui choque le sens commun ; estant tres-certain que lesdits Ambassadeurs ne feront rien de tout ce que nous desirons d'eux, sans vn ordre expres du Roy nostredit Sieur & Fils. Et comment le ferons-nous donner, veu que le Cardinal de Richelieu nous a osté tous les moyens de luy faire sçauoir de nos nouuelles, soit par lettres ou autrement : ce qui a fait que nous n'auons osé dans nostre derniere maladie (laquelle nous auoit reduite à l'extremité) enuoyer en France quelqu'vn des nostres vers nostredit Sieur & Fils, pour luy demander des Medecins, de crainte que nous auions que ledit Cardinal de Richelieu ne fist oster la vie, ou du moins la liberté à ceux que nous enuoyerions ; selon les menaces qu'il en auoit faites au dernier des nostres qui y auoit esté de nostre part. Vostre Sainɛteté sçait comme toute voye nous estant fermée, nous nous sommes seruie de celle du Sieur Mazarini son Nonce, pour le prier de faire tenir nostre lettre au Roy nostre tres-honoré Sieur & Fils, de laquelle nous auons enuoyé la coppie à vostre Sainɛteté. Et pource que ledit Cardinal entend que d'oresnauant nous nous addreßions ausdits Ambassadeurs, Nous le ferions tres-volontiers, si nous croyons qu'ils suiuissent les sentimens du Roy nostredit

Sieur & Fils. Mais estans necessitez de despendre absolument des volontez du Cardinal de Richelieu, ils sont contraints, pour euiter la perte de leur vie, biens & honneur, d'agir selon les passions dudit Cardinal, de sorte qu'ils ne traittent que de fomenter les desvnions qui sont entre les Princes Chrestiens, de porter à rebellion les suiets contre leurs Princes souuerains, de mettre le feu aux quatre coings & au milieu de la Chrestienté, de parler incessamment de Paix sans auoir intention de la faire, de renuerser les loix diuines & humaines, de choquer directement l'auctorité Apostolique, de violer les Sacremens, en voulant rompre le Mariage de mon Fils le Duc d'Orleans, & de la Princesse Marguerite de Lorraine ma Fille. Le Cardinal de Richelieu va mesmes iusques à l'impudence de menacer Vostre Sainteté, en cas qu'elle ne consente à ses volontez. Ce procedé a grandement descrié ledit Cardinal parmy tous les Princes estrangers, qui ont loüé & donné mille benedictions à Vostre Saincteté, pour auoir mesprisé toutes ses menaces. Nous qui auons les intentions bien esloignées de semblables meschancetez, & qui voulons rendre toute sorte d'honneur à vostre Saincteté; qui auons tousiours durant nostre Regence respecté le Sainct Siege, & fait tout ce qui nous a esté possible pour maintenir en vnion les Princes Chrestiens, particulierement

les deux Couronnes de France & d'Espagne, & qui sommes resoluë de faire ce que nous pourrons pour procurer la reünion ; prions Vostre Sainctété de trouuer bon que nostredit Resident demeure auprés d'elle, pour luy rendre conte de toutes les choses que nous apprendrons qui pourront faciliter la Paix, desirée de tous les gens de bien ; & aussi pour receuoir par luy les bons conseils de Vostre Sainctété, & la maniere auec laquelle nous nous deuons conduire en vne affaire de si grande consequence, cemme est celle de la tranquillité & repos de toute la Chrestienté. Le Cardinal de Richelieu fait ouuertement paroistre sa rage, & la haine qu'il a contre nous, de faire tous ses efforts auprés de Vostre Sainctété pour nous oster, s'il pouuoit, vn honneur qui est deu à nostre Naissance, & à la dignité de Royne, que nous auons receu du plus grand Roy qui ait iamais esté, & de Mere de celuy qui regne maintenant ; qui n'a point de part à toutes ces violences, & qui n'oseroit ouurir son cœur à ceux qui l'enuironnent, qui sont tous ou gagnez du Cardinal par argent, ou retenus par la crainte des supplices, qui leur seroient infaillibles, s'ils tesmoignoient l'affection qu'ils ont pour leur Roy. Vn exemple tout recent confirme la verité de nos paroles, qui est, que le Roy ayant commandé au Comte de Carman (de qui la vertu, la qualité, & le courage est assez cogneu

d'vn chacun) de luy donner son aduis sur le voyage qu'il alloit entreprendre ; il representa à sa Maiesté qu'il n'y auoit point du tout d'apparence qu'elle se trouuast en personne dans son armée : s'il arriuoit qu'il se donnast vne bataille (l'euenement en estant incertain) qu'il valloit mieux qu'elle demeurast dans le cœur de son Royaume, que d'estre contrainte de se retirer en desordre. Le Cardinal de Richelieu luy donna la Bastille pour recompense de son bon conseil ; dont certainement le Roy aura esté fort sensiblement touché. Voila le pitoyable estat auquel le Cardinal de Richelieu a reduit le Roy & son Royaume. Il voudroit bien s'acquerir vn absolu pouuoir sur les volontez de Vostre Sainctеté par ses menaces : mais nous la pouuons asseurer, qu'encores qu'il soit capable de toutes sortes de meschancetez, qu'il est d'vn naturel si timide, qu'il n'entreprendra iamais vn si horrible ny impie attentat contre le sainct Siege, comme est celuy dont il le menace : il sçait bien que sa ruine s'en ensuiuroit, & que les pierres s'esleueroient pour l'accabler. Nous finirons par vne verité, qui est à la confusion du Cardinal de Richelieu, & à la loüange de l'Empereur & du Roy Catholique, en la protection duquel nous sommes, & auquel nous sommes extrémement obligée. Ils n'ont point condamné l'affection que nous auons pour la France, ny desapprouué les

tesmoignages que nous leur auons rendu du desir que nous auons pour la Paix : au contraire ils nous en ont d'auantage estimée. Le Cardinal de Richelieu n'en est pas de mesme, estant tres-certain qu'il consentiroit plustost au bouleuersement de toute la France, que d'approuuer que nous nous entremettions de la Paix. Mais nous desirons si passionnément le bien de l'Eglise, le repos de la France, & la tranquilité de toute la Chrestienté, que s'il est necessaire pour paruenir à ce bon-heur que le Cardinal de Richelieu demeure & subsiste dans l'auctorité en laquelle il est maintenant pres du Roy nostre tres-honoré Sieur & Fils, & que nous demeurions dans la misere à laquelle il nous a reduite : Nous prions Dieu qu'il le conserue en son credit, & nous donne la force de supporter auec patience, & à sa gloire, les persecutions qui nous viendront de sa part. Nous esperons que vostre Sainctetė nous obtiendra cette grace par ses prieres ; priant Dieu, TRES-SAINT PERE, *qu'il donne à Vostre Sainctetė longues & heureuses annees, pour le bien & regime de son Eglise. Escrit à Anuers, ce 7. Decembre 1635.*

LETTRE DE SA MAIESTE' IMPERIALE A LA ROYNE MERE DV ROY TRESCHRESTIEN.

FERDINANDVS Secundus Diuinâ fauente Clementiâ electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus ac Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ, Sclauoniæ, &c. Rex, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtembergæ, &c. Comes Tirolis, Sereniſſimæ & Chriſtianiſſimæ Principi Mariæ, Reginæ Franciæ viduæ, Sorori noſtræ, Patrueli chariſſimæ, Salutem ac mutuæ beneuolentiæ omniſque felicitatis continuum incrementum.

Sereniſſima Princeps, Soror, Patruelis chariſſima, litteras Serenitatis Veſtræ, quibus tam amanter de ſuo Nobis ſtudio in Pacem & trãquillitatem publicam teſtatur, ſimúlque Nos, vt eodem operam & ſtudia noſtra conferre velimus, hortatur, perquàm libenter accepimus. Intellexi-

mus etiam benignè quæ in eamdem ſententiam, ex mandato Serenitatis Veſtræ, eiuſdem huc ablegatus Internuntius Dominus de la Riuiere viuâ voce benè ac prudenter Nobis expoſuit. Quemadmodum igitur à Nobis quidem nihil hactenus intermiſſum ſcimus, quod ad tranquillum Christiano Orbi ſtatū conciliandum conduceret; ita ſanè haud mediocri Nobis ſolatio eſt, idem Pacis ſtudium in Veſtrâ etiam Serenitate idemtidem recognoſcere: in cujus verbis, dum ad cogitationes Pacis Nos vocat, actiones noſtras approbari videmus. Itaque quibus hactenus ea cura tam altè inſedit, quàm in animo quietis & concordiæ amantiſſimo inſidere poteſt, non committemus vt hæc Serenitatis Veſtræ tam beneuola adhortatio apud Nos fruſtrà fuiſſe videatur. Atque vtinam eam, ad tractatum qui nunc apparatur ſuper eâ re, omnes quam Nos diſpoſitionem adferant; breui beata illa tranquillitas in Orbe Chriſtiano refloreſcat. Quò tamen Serenitas Veſtra, ſi eadem efficacia ſua officia apud eos etiam qui hæc bella ex alieno nutriunt interpoſuerit, multùm cooperari poterit. Quod reliquum eſt, Serenitati Veſtræ omnia

beneuolentissimi Patruelis officia deferentes, eidem omnia ex animi sententiâ euenire optamus. Dabantur in ciuitate nostrâ Viennæ, altera die mensis Nouembris, anno Domini supra mille sexcentos quinto & trigesimo; Regnorum nostrorum, Romani septimodecimo, Hungarici duodeuicesimo, Bohemici verò vndeuicesimo, &c.

Eiusdem SERENITATIS VESTRÆ

Bonus frater Patruelis

FERDINANDVS.



LVMIERES POVR L'HISTOIRE DE FRANCE.

POVR FAIRE VOIR les Calomnies, Flatteries, & autres defauts de Scipion du Pleix.



CALOMNIER les Vertueux, loüer les vicieux, & mentir par corruption à tous les hommes, en faueur des meſchans, ſont les plus abominables crimes que puiſſe commettre vn Hiſtorien, qui doit trauailler pour la Vertu, pour la Verité, & pour l'Eternité. Thucidide a dit, qu'il faut cultiuer l'Hiſtoire comme vne terre qui produira iuſques à la fin du monde : cette commiſſion doit

estre donnée aux plus gens de bien, & aux plus sages d'vn estat. Parmy les Iuifs les Souuerains Pontifes auoient cette charge: ceux des Romains gardoient dans les Temples les memoires des choses passées: & Pline le Ieune donne non seulement la majesté, mais la diuinité à l'Histoire. Pour la bien dresser, il est necessaire d'auoir vne parfaicte cognoissance des affaires, la prudence politique, auec le talent de coucher nettement par escrit: cela regarde la capacité de l'Historien: mais sa principale partie est la probité, qui n'apprehende & n'espere rien: elle estime d'auantage la Verité que l'amitié des grands, & prefere sa reputation aux recompenses des riches: elle craint plus les reproches de sa conscience que la puissance des Fauoris: elle ne veut pas estre aggreable à peu de personnes viuantes, mais elle desire d'estre vtile à tous ceux qui viuront apres nous. Celuy qui porte le flambeau du temps, pour noircir auec la fumée de sa passion les actions des personnes vertueuses qu'il deuroit esclairer; celuy qui tasche de donner la lumiere de la gloire, qui est l'esclat des vertus heroïques, aux plus noirs & plus abominables crimes: faict de l'Histoire (qui est appellée la maistresse de la vie) vne sorciere, qui sacrifie les enfans au malin esprit. Qui en doute, puis qu'elle massacre la reputation des innocens pour en faire vne offrande à vn Tyran?

Tous ceux qui liront sans hayne & sans enuie le dernier Volume de Scipion Dupleix, iugeront qu'il est le plus infame que la corruption

de nostre siecle aye produit vn Fauory, qui achetoit cherement ses loüanges & les blasmes de ses ennemis. La temerité de l'Historien paroist en ce qu'il a entrepris vn ouurage tres difficile & tres-dangereux, lors qu'il a voulu publier son Histoire durant la vie & credit de ceux qui en font la plus grãde partie, & qui veulent estre loüez auec excez. Dupleix seroit estimé vertueux, s'il auoit preferé la sincerité aux bonnes graces & payement de ceux qui peuuent & donnent beaucoup : il feroit voir son courage, si pour la verité il auoit mesprisé les ressentimens de leur cholere : il paroistroit bien instruit, s'il ne pouuoit estre desmenty par tous ceux qui ont veu ce qu'il a escrit: & il passeroit pour tres-aduisé, s'il auoit si bien conduit sa plume, que sans blesser la Verité elle ne toucha point ceux qui la craignent. Si on remarque en luy ces quatre qualitez d'vn parfaict Historien, en vn temps qui a rendu la generosité & la sincerité si criminelles; ie confesserois, qu'il est non seulement le plus homme de bien, & le plus capable de ce siecle, mais qu'il est si heureux, que ie n'en vois point dans toute l'antiquité auquel vn semblable dessein aye bien reüssi. Si au contraire on recognoit dans tout le discours de Dupleix, qu'il a escrit l'Histoire de son temps pour acquerir la bien-veillance & les biens-faicts des hommes puissants : qu'il a flatté laschement ceux qui sont dans la hayne du public : qu'il ne sçait pas ce qui est arriué, ou le déguise malicieusement : qu'il est si mal adroit ou si meschant, qu'estant obligé de passer entre la Verité & la

Puiſſance, il heurte celle là pour ne toucher point cette-cy : Nous publierons auec grande raiſon que Scipion Dupleix eſt vn homme ſans vertu, ſans courage, ſans cognoiſſance des affaires, & ſans iugement. Ie vois bien auſſi qu'il ne veut pas ſeulement commettre vn peché, mais qu'il choiſit vn crime remarquable, comme eſt celuy de mentir impudemment dans l'Hiſtoire de France. Eſtant auaricieux, il eſt contraint d'en vſer ainſi, parce que le Cardinal de Richelieu ne donne point de recompenſe qu'à vn vicieux extraordinaire.

Ie ne veux pas eſtre eſtimé ennemy de celuy duquel i'ay eu aſſez bonne opinion tant qu'il a eſcrit la vie des morts, & iuſques à ce que l'auarice pluſtoſt que la neceſſité l'ont porté à vendre la liberté de l'Hiſtoire, pour la rendre eſclaue du temps. Nous auons ſçeu, qu'outre les appointemens de l'Hiſtorien de France, il a receu douze mille liures, pour auoir contredit en ſa faueur non ſeulement ce que l'Europe ſçait & entend, mais ce qu'elle voit & ſent. Ie ſçay bien qu'il ne faut iamais demander des teſmoins à vn Hiſtorien ; ſa qualité le diſpenſe d'en produire : il ne doit point abuſer de ce priuilege : s'il a le droit de pouuoir eſtre creu ſans alleguer ſes autheurs ; la prudence luy doit conſeiller de faire en ſorte, qu'il ne ſoit point deſmenti par tous ceux qui eſcriront apres luy.

Seneca in Apocolocyntoſi: *Quis vnquam ab Hiſtorico iuratores exigit?*

Seneque parlant d'vn Hiſtorien appellé Ephorus, homme d'aſſez mauuaiſe foy, diſoit qu'il auoit eſté trompé & trompeur. Le meſme eſt arriué à Dupleix : il a demandé des memoires à

ceux qui l'ont employé ; & pour auoir ſubjet de les loüer, il s'eſt deſhonnoré : il a voulu eſtre mal informé, pour mal informer toute la terre, & s'eſt rendu autant criminel en cerchant le menſonge, qu'en le debitant. La Religion nous deffend de loüer vn homme durant ſa vie ; & la prudence nous enſeigne, lors qu'vne perſonne entreprend de manier des choſes grandes & fragiles, d'attendre qu'elles ſoient bien remiſes & aſſeurées en leur place ; ce qui n'arriuera point que par vne Paix vniuerſelle. Nous ne recognoiſſons iamais que par la fin, ſi le bon-heur ou la ſageſſe ont conduit les entrepriſes ; & ſi quelques bons ſuccez au commencement ont eſté les effects d'vn eſprit ſage, ou des amorces de la fortune ; ou, pour mieux parler, des traicts du ſecret iugement de Dieu.

I'aurois diſſimulé la faute de Dupleix auec meſpris, s'il ſe fuſt arreſté dans les loüanges du Cardinal de Richelieu : mais ie n'ay peu ſouffrir, qu'en dreſſant vn Panegyrique à celuy auquel il a voulu plaire, il face vne Satyre cōtre tous ceux qu'il n'ayme point, ou qui ſe ſont oppoſez à ſon credit. Ce n'eſt pas que ie ne ſçache, que c'eſt vn crime auſſi grand de loüer celuy qui faict mal que de blaſmer celuy qui faict bien : l'Hiſtoire eſtant le miroir des choſes paſſées, ne les doit pas repreſenter renuerſées : c'eſt ietter la confuſion dans le monde, & commettre le plus horrible de tous les ſacrileges, de donner au vice ce qui appartient à la vertu, & à la vertu le partage du vice. Ie peux auſſi aſſeurer, que celuy qui loüe vn broüillon qui bouleuerſe toutes

choses, doit estre plus execrable que l'aucteur du desordre, parce qu'il y a plus de scandale d'estimer le mal que de le faire ; & que c'est le vray moyen de l'augmenter, de persuader à vn homme vain, qu'il acquiert la gloire par des actions qui produisent l'infamie.

Dupleix n'a trauaillé que sur ce dessein, & ie peux dire que son Histoire est vn pourtraict des passions du Cardinal : l'Escriuain les a euës deuant les yeux, & n'a pas tiré vn traict de plume sans les regarder : son intention n'a iamais esté de peindre la Verité, mais de faire vn tableau selon la fantasie de l'homme qui le deuoit payer : son desir estoit d'estre estimé innocent, en faisant paroistre criminels tous ses ennemis. Voyons, si l'ouurier qui a entrepris ce chef-d'œuure, y a reüssi, & s'il a bien gaigné la recompense qu'il a receu.

L'Historien a voulu commencer ses crimes par celuy de leze-Maiesté, lors que les premiers traicts de sa plume ont esté employez contre la Royne Mere du Roy. Il est vray, que cette grande Princesse est tellement releuée par dessus son seruiteur ingrat, qu'elle l'a tousiours regardé comme faict le Soleil ces peuples d'Ethiopie, qui maudissent le principal instrument de leur bien, & deuiennent plus noirs en le regardant auec cholere. La Royne a pitié des falies de ceux qu'elle a nourris & esleuez, comme Dieu mesprise, & neantmoins chastie les blasphemes des impies, qui ressentent à tous momens les effects de sa Prouidence. Tout ce qui desplait à S. M. est, que le Cardinal ne recognoisse pas, que ce

qu'il

qu'il faict escrire pour couurir son ingratitude, la descouure d'auantage : & que son peché paroist plus grand, lors qu'il s'estudie de le rendre petit.

Il a fait trauailler tous les Escriuains corrompus du Royaume de France pour calomnier celle qui luy auoit mis en main les moyens d'acquerir l'honneur : il cherche quelque soulagement à ses maux, en escoutant des personnes yures, ou foles, qui iettent de la bouë vers le Ciel, qui a porté les astres qui brillent dans toute l'Europe: & sur tout le Roy, que le Cardinal doit tenir pour son Soleil. Si le bois pourri du nauire Argos fust mis entre les constellations; parce que les Dieux y estoient entrez pour se pourmener sur la mer : il me semble qu'il seroit plus à propos de donner la lumiere au vaisseau qui a porté les Dieux de la terre, que de le vouloir enuironner de tenebres. On l'a jetté dans les tempestes des emprisonnemens, des fuites, de la priuation des biens, des maladies, des trahisons, des apprehensions pour le Roy, & pour Monsieur: Dieu l'ayant retiré de tous ces dangers, on le veut bruler auec les feux artificiels des medisances & calomnies. Ie sçay bien que l'esperance d'vn changement, & le desir que tous les interessez ont de reseruer la gloire au Roy d'auoir chastié cette insolence; retiennent les plaintes des Princes, & lient les mains des seruiteurs : mais cette consideration ne doit pas arrester les Chirurgiens qui doiuent appliquer vn emplastre aux playes chaudes, en attendant que les Iuges instruisent le procez de ceux qui les ont faites.

Ie trouue que les plus cruelles sont les dernieres : la furie qui ne deuoit auoir qu'vne pointe, si elle estoit d'vn homme, & principalement d'vn François, est conuaincuë d'estre d'vn demon, ou d'vn More, lors qu'elle ne se peut rompre ny par les efforts ny par le temps : ie vois au contraire qu'elle redouble sa force, & que ny la pitié de l'Innocence qui souffre, ni la grandeur de la Personne qui est poursuiuie, ny la modestie de celuy qui defend sa Vertu, n'arrestent point la cholere des persecuteurs, & l'effronterie des imposteurs.

Nous auons veu au commencement de nos afflictions des petits liurets de sept ou huict feuillets, qui ont attaqué la reputation de la Royne Mere du Roy, comme enfans perdus qui estoient destachez de l'auant-garde : depuis vn an on a choqué auec le gros Volume de plusieurs pieces qui composoient la battaille : on nous gardoit pour l'arrie-garde l'ouurage de Dupleix, qui est estimé d'autant plus fort, que c'est vne Histoire dressée par celuy qui a trauaillé à la generale de la France, qui publie celle du Roy, qui se couure du seau & du Nom de S. M. & qui mesle dans les loüanges du Fils des injures contre la Mere. Cet homme s'est imaginé, que personne n'oseroit choquer cette qualité d'Historien, appuyé d'vn priuilege & d'vne approbation ; & sur tout protegé par le Cardinal de Richelieu, qui donne la terreur par tout, qui a garrotté les mains, lié les langues, arraché les plumes, estouffe les souspirs, & opprime la liberté Françoise. Mais il faut que son Eminence sçache qu'elle en faict trop dire pour n escouter point

quelque chose : son Escriuain apprendra, que nous auons promis dans nos autres œuures qu'il ne viendroit rien à nostre cognoissance qui peut blesser tant soit peu la reputation de la Royne, qui ne receut sa repartie: cõme nous promettons auec raison, nous nous acquitons auec iustice: elle nous oblige à dire quelques veritez à Dupleix.

La premiere sera, que ie m'estonne de ce qu'vn homme qui a escrit toute l'Histoire de France, n'a point sçeu dans son dernier ouurage la premiere loy de sa profession, qui est, comme dit Ciceron, de ne rien dire qui soit faux, & de ne rien cacher qui soit vray; de ne faire paroistre ny affection, ny aduersion. Il estoit impossible à Dupleix de garder cette regle, s'estant proposé la recompense, qui l'a faict haster d'escrire, de peur qu'elle luy eschappa auec le credit ou la vie de celuy duquel il attendoit vn riche present. Il s'est informé auec grand soin de ses appetits: pour les contenter, il a meslé la douceur des loüanges qu'il luy donne, auec l'aigreur des iniures qu'il dit à ses ennemis: l'auarice a precipité son esprit & sa main, en luy faisant presenter à tout le monde vne viande fort mal assaisonnée.

Cicerô de Orat. lib. 2. *Quis nescit primã esse Historiæ legem, ne quid falsi aucere audeat, ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo; ne qua simultat;*

Le grand Dieu, qui monstre aussi euidemment sa puissance infinie en tirant le bien du mal qu'en creant le monde de rien, fait cognoistre sa bonté, en ne permettant iamais qu'on aduance le mensonge, que pour faire sortir de cette nuict le iour de la Verité. Ce que Dupleix a voulu escrire pour l'estouffer, sert pour la faire esclatter d'auantage. Il a dressé l'Histoire de son temps

auec ignorance & corruption, mais il a esueillé ceux qui sont amateurs de la sincerité, & plus sçauans que luy dans les affaires: il leur a mis la plume en la main pour le desmentir, & les a portez a vouloir laisser à la posterité le recit veritable de ce qui s'est passé en France, & ailleurs, durant le credit du Cardinal de Richelieu. Cet ouurage pourra voir le iour apres les tenebres du temps, & dira auec science & iugement, sans esperance & sans crainte, ce que nous auons veu & senti de bien & de mal, depuis dix années de trouble & de confusion.

L'Architecte Gnidien, qui bastit la tour du Phare, mit le nom du Roy d'Egypte sur le plastre, & graua le sien au dessous sur le marbre: le temps qui fit tomber la crouste pourrie, descouurit ce qui estoit sur la pierre solide. Les Historiens qui ne trauaillent que pour leur aage, qui plastrent des mauuaises actions, & couurent les bonnes, ne voyent pas que la Prouidence de Dieu, amoureuse de la Verité, a tousiours fait perdre les œuures des flatteurs, & a conserué celles des veritables: nous deuons escrire en Chrestiens, qui en dressant les exemples des iugemens de Dieu, esleuent vn Phare qui fait voir les bans & les escueils des vices, & monstre la route de la Vertu qui conduit au port de salut.

Le Sieur Dupleix n'a pas eu toutes ces considerations, lors qu'il s'est engagé à publier l'Histoire de son temps, dans laquelle il s'est proposé de flatter les passions d'vn Fauori: il a recognu que la plus violente estoit contre la Royne Me-

re du Roy : il s'est estudié de masquer en furies toutes les actions & paroles de cette grande Princesse, & d'habiller en vertus toutes les insolences & salies d'vn seruiteur ingrat. Venons aux preuues.

Cet Aucteur ayant escrit la vie du feu Roy de glorieuse memoire, rend par tout à la Royne son Espouse les tesmoignages qu'il doit à ses rares vertus naturelles, acquises, & surnatureles : ce qui fait voir, que l'Escriuain n'a changé de discours dans l'Histoire de Louys XIII. faite sous le credit du Cardinal de Richelieu, que pour sacrifier à la hayne d'vn seruiteur ingrat les blasmes de sa Bien-factrice. Cela sera trouué estrange, que du Regne du Roy son Fils, sa Mere & sa Regente soit plus mal traictée, apres auoir plus trauaillé pour luy, & pour son Estat, que sous la douceur de l'Empire de son Mary. Outre cela, il me semble que le nom de Mere est encore de plus grand respect que celuy d'Espouse; & que d'auoir gouuerné fort sagement la France & de l'auoir conseruée entiere & florissante, sont des preuues de Vertu, là où estre Femme & Mere des Roys sont des effects de la benediction de Dieu. Ce qui est plus extraordinaire, est, que ces respects qui deuoient croistre auec les merites, actions & aage de la Royne, sont violez, non par son Enfant (à Dieu ne plaise que nous ayons cette pensée) mais par son seruiteur tres-obligé : ou, pour mieux dire, tellement chargé de ses bien-faicts, qu'il semble que le trop grand poids l'a plongé dans l'abysme de l'ingratitude. Dupleix qui dissimule, ou nie, ou

conuertit en injures ces bien-faits en cent endroits de son Histoire, les aduouë vne seule fois
Pag. 609 en ces termes: *Le Cardinal ne vouloit pas contredire cette grande Princesse Mere de son Roy, de laquelle il recognoissoit tenir toute sa fortune.* Iugez, si les fruits, que nous vous presenterons, deuoient sortir d'vn arbre planté & cultiué par cette main Royalle: nous ne voulons defendre ses actions qu'en les faisant voir. Si l'Empereur Tite Vespasien, estant sur le poinct de mourir, fist ouurir sa littiere, pour dire en regardant le Ciel qu'il n'auoit rien commis en sa vie qui luy donna du repentir, qu'vne seule chose qu'on n'a point sceu: la Royne peut asseurer, qu'elle n'a rien fait qui luy aye peu apporter du desplaisir, que d'auoir trop auancé le Cardinal de Richelieu. Il est vray aussi qu'elle pourra dire au Roy, ce que Agesistrate mere du Roy Agis disoit à son fils: Vostre grande bonté vous à faict du mal, & à moy aussi. Elle adjoustera: Vous auez trop gardé le Cardinal de Richelieu, & ie vous ay trop pressé de le prendre.

Il faut remarquer ce que nous auons dit autrefois, que iamais ny Dupleix ny les autres Escriuains du Cardinal ne disent la Royne Mere du Roy, mais seulement la Royne Mere: ce qui pourra faire défier les siecles suiuans, si elle estoit Mere du Roy regnant. Le suiet d'en douter sera augmenté par la cognoissance du mauuais traictement qu'elle a receu, & sur tout dans les escrits du temps: en voicy quelques eschantillons.
En la Preface page 10. Dans la Preface de l'Historien: *La Royne Mere mesme, qui en auoit fait son oracle, ayant presté*

l'oreille à ses enuieux, & conceu des sinistres impressions de luy, auec ce qu'elle le voyoit plus attaché au seruice du Roy & au bien de l'Estat, qu'aux interests de tout le reste du monde, tascha de le descrediter & disgracier enuers le Roy : mais ce fut en vain ; Sa M. deferant plus aux preuues sensibles, dont la France reçoit le fruit, qu'à des paroles de cholere. De sorte que la Royne Mere en remuant toutes pierres pour le perdre, r'affermit d'autant plus son credit & faueur enuers le Roy : & luy arriua ce que les Poëtes chantent de la Deesse Iunon, qu'elle accreut la gloire & reputation d'Hercule, en opposant des monstres à sa vertu. Le Cardinal pourtant ne voulant pas se roidir contre la passion d'vne si grande Princesse, Mere de son Roy, à laquelle il recognoissoit auoir des grandes obligations, mais plustost la laisser r'allentir par son esloignement de la Cour, & du maniment des affaires d'Estat, supplia Sa Maiesté de luy permettre de se retirer, dont il fut esconduit, & au contraire obligé par son commandement tres-expres à continuer son minestere. Delà que la Royne Mere ne pouuant plus supporter l'esclat de la faueur du Cardinal aupres du Roy, transportee d'indignation, & poussee par vn mauuais conseil ; se retira en Flandres : retraicte que la precipitation de sa passion luy fit choisir plustost qu'vne raison, ou consideration bien digeree : car outre qu'elle ne pouuoit estre en pire condition en lieu de ce Royaume, que chez l'estranger ennemy du nom François, ce n'estoit pas là vn refuge conuenable à vne Princesse, qui auoit eu l'honneur d'estre Royne & Regente de France.

Dupleix a iugé que le Cardinal de Richelieu impatient de son naturel, chastié par des mala-

dies horribles, agité par le mauuais succez des affaires qu'il a entrepris, n'auroit ny la patience ny le loisir de lire, ou d'escouter tout cét amas de mensonges, dans lequel l'Ouurier a cherché vn plus grād payement par le nombre des feuillets. Les premieres pensées de l'Historien ont esté, de faire dans la Preface, qui est la seule piece qu'il a leué au Cardinal, vn abbregé des injures qu'il a semé dans le corps de son Histoire contre la Royne. Ce qui est encore plus considerable, est, qu'en acquerant les tiltres de calomniateur & de flatteur, il faict cette protestation: *Au demeurant, ie sçay combien il est difficile d'escrire, & plus encore de publier l'Histoire de son temps sans soupçon de hayne ou de faueur, passions trop ordinaires aux hommes.* Il a dit deux fois dans la mesme page, que *la Royne a esté emportée & transportée par ses passions* : il veut qu'on croye qu'il en est exempt, lors qu'il mesdit de la Mere de son Roy: il asseure qu'il n'a point d'esgard à la faueur, lors qu'il s'en couure pour calomnier, & en retire la recompense : il nous promet qu'il escrira auec toute la sincerité & candeur de celuy qui a desja acquis l'approbation : & ne voit pas qu'il perd la creance dés l'entrée de son ouurage: il n'y a rien plus contraire à la sincerité de l'Histoire, que de dire des injures à ceux qui sont dans l'affliction, & de chanter les loüanges de ceux qui sont en prosperité. L'Historien qui voudra paroistre homme de bien, dira les choses naïfuement comme elles sont arriuées : ceux qui les liront, donneront dans leurs ames les noms aux vertus & aux vices. Ce n'est pas estre vn Hi-

En la mesme page 10

ſtorien, mais vn declamateur importun, d'eſcrire comme fait Dupleix : *Ce grand, ce diuin, cét incomparable Cardinal, qui n'a point eu & n'aura iamais ſon pareil.* Et au contraire : *Cette Royne pouſſée de cholere, portée de paſſion, tranſportée d'indignation, Iunon qui enuoye des monſtres pour les oppoſer à la vertu d'Hercule, qui eſt le Cardinal.* Certes, voila bien deburré pour vn Hiſtorien ſincere. Si Lucian auoit leu cette entrée poëtique, il en feroit des railleries auſſi plaiſantes qu'il a fait ſur celle qui commençoit par le Cheual aiſlé, qui marchoit ſur les ondes de la mer, & ſur la pointe des eſpics. Ie croirois, ſi Dupleix eſtoit vn ieune frippon, & qu'il traictaſt vne matiere indifferente, que le foüet de l'eſcole le pourroit corriger : ie laiſſe à penſer ſi eſtant deſia vieux, & maniant des ſuiets de ſi grande importance, comme ſont la reputation du Roy & de la Royne ſa Mere, l'eſtat des affaires de France, & les conſeils qui l'ont reduite au poinct où elle eſt à preſent, on ne iugera pas que des verges plus rudes & plus infames que celles d'vn Regent doiuent punir non pas ſon ignorance, mais ſon crime. Quel monſtrueux diſcours eſt-ce cy ? *La Royne taſcha de diſgracier le Cardinal, parce qu'il eſtoit attaché au ſeruice du Roy.* Si la Royne qui l'a lié à ce ſeruice, & l'a conſerué lors que le Roy l'en a voulu chaſſer, ne peut ſouffrir que celuy, pour lequel elle a reſpondu, deſcharge ſa caution ; il faudroit aduoüer, que S. M. auroit l'eſprit bien foible. Dupleix adiouſte, que *la Royne ne pouuant plus ſupporter l'eſclat de la faueur du Cardinal, ſe retira en Flandres.* Ceux qui liront cette Hiſtoire apres

cent ans, croiront que la Royne n'est pas sortie d'vne prison de six mois pour aller aux Pays bas, & n'a pas esté contrainte par l'apprehension de plus grandes violences de quitter le sejour de la France : mais que son enuie, qui n'a peu supporter l'esclat que sa bonté auoit donné à son seruiteur, luy a fait abandonner le magnifique Palais de Luxembourg, pour de plein vol s'en aller à Bruxelles. Quelle impudence de ietter dans le public vne Histoire qui renuerse la Verité, confond la suite, & destruit l'ordre des choses qui sont si fresches dans la memoire de tant de millons de personnes ? Si Dupleix vouloit escrire en homme de bien, il deuoit dire les causes de la mauuaise intelligence, & se contenter d'vne simple relation des actions & paroles de la Royne, sans faire des inuectiues, pour nous despeindre cette sage Princesse comme vne personne furieuse, qui a voulu de gayeté de cœur rompre l'ouurage de ses mains apres l'auoir paracheué. Si cét escriuain auoit suiuy les preceptes de son art, & s'il nous auoit laissé la liberté de iuger des affaires, sans leur donner des bonnes ou mauuaises qualitez selon sa fantasie ou corruption : il auroit tesmoigné qu'il a eu bonne opinion de nostre iugement, & nous serions obligez d'én porter vn fauorable de luy: mais ou bien il a creu que nous estions tous des bestes, qui ne sçaurions pas tirer les conclusions de ses propositions, ou il s'est persuadé, qu'en faisant le zelé, pour le Cardinal de Richelieu, & l'eschauffé contre ses ennemis, il produiroit ses passions dans toutes les ames de ceux qui liront

ſon ouurage. Ie me ſouuiens à ce propos d'auoir leu que les Abderites ayant ouy la tragedie d'Archelaus ſur le ſuiet d'Andromede, l'ardente chaleur du Soleil, qui frappoit ſur les teſtes des ſpectateurs, donna à la plus grande partie la fiéure chaude : ces pauures gens dans leurs reſueries recitoient tout ce qu'ils auoient retenu de cette action, & repreſentoient les affections & geſtes des acteurs: peut eſtre que Dupleix s'imagine qu'apres que nous l'aurons ouy declamer contre la Royne Mere du Roy, & chanter les loüanges de ce grand Cardinal, nous tomberons dans ſa freneſie, qui nous fera dire les meſmes choſes: mais ce pauure homme ne voit pas que le ſoleil qui fait boüillir ſon ſang, & a corrompu ſes humeurs, n'a point touché les noſtres; outre que perſonne ne ſera ſi bien payé pour croire, comme Dupleix l'a eſté pour eſcrire. S'il a eſté gaigné par argent, le Cardinal n'a pas aſſez de fonds pour obliger tous les viuans & ceux qui viuront, à ſuiure les mouuemens que ſon Hiſtorien leur veut donner. Les eſprits des hommes ſages qui liſent vn eſcrit, ſont comme vn feu qui fait aller en fumée l'argent vif des paſſions, qui eſt incorporé auec l'or de quelques veritez. Celuy qui compoſe vn liure, mais principalement vne Hiſtoire, ſe doit perſuader, que tous ceux qui verront ſon ouurage, examineront en particulier non ſeulement toutes les choſes, mais peſeront les paroles, cõme les changeurs regardent & tournent vne piece de monnoye apres l'autre. Le Cardinal deuoit pour ſon hõneur faire le premier examẽ, reietter ſes loüanges, & corriger les

blaſmes qu'on donne à la Royne. Il euſt eſté encore plus vertueux & plus ſage, s'il euſt mis ce gros liure dans le feu, comme Alexandre le Grand ietta dans l'eau l'Hiſtoire d'Ariſtobulus, qui luy attribuoit des actions fauſſes, ou comme Attila fit bruſler à Pauie les vers qui luy furent preſentez par Marulle, parce qu'il le faiſoit deſcendre des Dieux. Combien eſt eſloigné de cette generoſité celuy qui achete cherement des Panegyriques, qui recompenſe les iniures qu'on dit à ſes Bien-faicteurs, & fait bruſler par les mains des bourreaux les Apologies que les bons ſeruiteurs font pour l'innocence de leurs Maiſtres? Nous l'auions prié de ſe contenter de l'exercice de nos patiences, puis que celuy de nos plumes ne luy eſtoit point agreable: il ſe pouuoit garantir de ce deſplaiſir, & nous eſpargner cette peine: mais puis que ſa colere emporte ſa prudence, il met à couuert la noſtre: la ſienne luy deuoit conſeiller de ne prouoquer iamais ce qu'il craint, qui ſont les veritez ardentes & cuiſantes, puis qu'il n'aime que les luiſantes & plaiſantes: il fait voir, que la vanité ſurprend pluſtoſt les eſprits ſubtils que les groſſiers, parce qu'elle entre plus aisément dans vne ame ouuerte que dans vne ſerrée. Ie ſçay qu'il crie, lors qu'on luy perce cette enflure: mais nous ne pouuons guarir autrement la playe que les picqueures de ſes Eſcriuains ont fait à vne belle reputation. Tout ce que Dupleix dit contre celle de la Royne Mere du Roy en pluſieurs endroits de ſon Hiſtoire, peut eſtre reduit à quatre chefs. 1. Aux affaires de la Regence. 2. A ceux de la

premiere sortie de la Cour, seiour à Blois, mouuemens d'Angoulesme, & d'Angers. 3. Aux suiets qui ont fait perdre au Cardinal l'honneur des bonnes graces de cette Princesse. 4. A ce qui s'en est ensuiuy contre S. M.

Nous reduirons à ces quatre articles tous les discours de l'Historien. Encore que nous ayons en nos responces à diuers Libelles ietté au vent toutes ces impostures, & que Dupleix n'adiouste à ce qu'il a pris dans les amusemens du Pont-neuf que des mauuais memoires du Cardinal; cét Autheur croiroit estre plus habile homme que ses compagnons, parce qu'il a fait vn plus gros liure, si on ne luy faisoit voir que sa malice & son ignorance surpassent de beaucoup celle des Escriuains de dix ou douze fueilles.

Le premier blasme qu'il donne à la Royne, est, d'auoir donné des charges & des biens au Mareschal d'Ancre : il dit, que *le prodigieux auancement de cét estranger esleué de la poussiere au plus haut degré d'authorité, & plus encore son arrogance, seruirent d'vn tres-apparent pretexte de iuste mescontentement, & quasi à toute la Cour : & leurs ressentimens se communiquerent aisément à tous les Ordres du Royaume, n'y ayant rien qui attire plus l'enuie & la hayne de plusieurs, que la faueur du Prince enuers vn seul, & plus encore s'il est estranger, & qui pu est insolent, orgueilleux & incapable de telle charge.* En la page 136. *Le Roy est vny d'affection auec la Royne sa Mere, & tous deux se rendent les deuoirs ausquels la nature & la decence les oblige, mais quant aux affaires d'Estat, leurs volontez sont grandement esloignées: car elle se laisse emporter à la passion du Mareschal*

I. Pag. 41.

d'Ancre, par les charmantes impressions de Galigaÿ sa femme; & le Roy recognoissant la malice du Mareschal, se resoult à s'en deffaire, &c. L'Historien ne croyant pas auoir dit assez d'iniures au Mareschal d'Ancre, les fait escrire par le Mareschal de Boüillon; & composant la lettre à sa mode, le fait appeller *faquin Florentin*. Il ramasse aussi auec soin toutes les remonstrances que le Parlement fit durant & apres la Regence, & les lettres que les Princes mescontens escriuirent à la Royne, durant les trois mouuemens qui arriuerent dans le Royaume sous le pretexte du Mareschal d'Ancre, mais qui ne tendoient qu'a empescher le Mariage du Roy. Sur quoy il faut remarquer quelques contradictions tirées des escrits de cét Historien. La premiere est, qu'en vn endroit il descrit le Mareschal d'Ancre comme vn *faquin*: ailleurs il dit, qu'il estoit *homme d'esprit*, *adroit aux armes*, *qu'il tranchoit du grand Capitaine*: en plusieurs lieux il le blasme d'estre *Italien*; & tasche de faire passer ces mots, *en Italien*, *d'Italien*, *à l'Italienne*, pour des iniures: comme si cette nation, qui est des plus sages & des plus polies de la terre, qui fournit maintenant à l'Eglise les Souuerains Pontifes, qui remplit le Sacré Consistoire, & qui a donné vne Mere au Roy, estoit la plus infame du monde. L'Historien accuse la Royne pour auoir mediocrement aduancé vn homme de sa nation, auquel elle se confioit. On a obiecté la mesme chose à Blanche Mere & Regente de sainct Louys. Dupleix aduoüe, que le Mareschal auoit les bonnes qualitez, que nous auons dit; &

Pag. 42. en la lettre que le Mareschal de Boüillon escrit à Mõsieur le Prince.

Pag. 146.

Pag. 147.

ce pauure homme, aueugle par les passions, & par l'argent du Cardinal, ne voit pas qu'il blasme d'auantage le Roy que la Royne sa Mere, lors qu'il dit, que *ce Prince fut porté par les persuasions de Luynes, & mesme encouragé pour faire tuer le Mareschal d'Ancre.* Il dit aussi, que *le Roy ayant desia comblé d'honneur & de biens Luynes, le fortifia encore de l'eminente qualité de Duc & Pair de France; & à cét effect erigea en Duché & Pairie le Comté de Maille sous le mesme nom de Luynes, qui n'auoit esté donné qu'à vne petite maison champestre, mais noble, en Prouence.* Voila vne touche donnée à l'extraction du Connestable: en voicy de plus rudes à son esprit & à ses mœurs: il dit, qu'il *estoit incapable de la charge de Connestable*: que *le plus nouueau Capitaine y aspira par vne ambition desreiglée*: que *le Roy ne l'estimoit pas*: qu'il *auoit esté esleué plus par la faueur extraordinaire du Roy que par son merite*: qu'il *s'estoit rendu agreable en dressant des moineaux à prendre des mouches*: qu'il *estoit Connestable sans experience, & Garde des Seaux sans suffisance*: que *ces emplois le rendoient ridicule, & que les tiltres d'honneur ne luy acqueroient que de la honte.* En vn autre endroit il dit, que *Luynes ne pouuoit garder le secret.* De tous ces beaux eloges que Dupleix donne au Duc de Luynes, ie tire cette consequence, qu'il ne faut pas s'estonner si cét Historien peu iudicieux ose blasmer la Royne, pour auoir fait du bien apres dix-sept ans de seruice, à vn Gentilhomme de sa nation, qui auoit de l'esprit & du merite; puis que dans l'Histoire du Roy, & en son viuant, on ose imprimer sous le priuilege de son seau, qu'il a aduancé aux

Voyez la Pag 159.
Pag. 239.
Pag. 24.
Pag. 294.
Pap 295.
Pag. 173.

premieres charges vn sot, vn lasche, vn ignorant, vn indiscret, qui n'auoit point d'industrie que pour attraper des mouches. Sur ce rencontre, ie demanderois volontiers aux plus sages François si ce n'est pas faire tort à l'esprit & a la iustice du Roy, d'escrire qu'il a donne sa confiance à vn lourdaut; qu il a fait du bien, & a dit tous les secrets de son cœur à vn homme incapable de toutes choses. Il n'y aura pas vn homme de bon iugement, qui ne voye que Dupleix est veritablement criminel de leze Maiesté. Celuy qui a escrit que le Roy a peu estre surpris aussi bien que Salomon & Dauid, par vn homme subtil, artificieux, sçauant, beau parleur, vigilant, mais grand trompeur & tres-malin, ne donne aucune atteinte ny à l'esprit ny à l'ame du Roy: cependant, dans la iustice distributiue du siecle, Dupleix a eu douze mille liures de recompense; & celuy qui descharge la reputation de son Prince, & qui deffend son honneur, perd autant de rente que Dupleix acquiert de salaire.

Pag. 141. Il dit, que *le Roy ne rend conte de ses actions qu'à Dieu seul, & qu'il peut faire honorer ceux que bon luy semble, pour des considerations telles qu'il luy plaist.* Ie m'asseure, que S. M. qui veut conseruer le tiltre de Louys le Iuste, ne demeurera pas d'accord de cette regle: celle de la iustice ne vient iamais de la volonté & de la puissance absoluë; mais de la loy qui ordonne d'esleuer les hommes auec le poids, de les recompenser auec nombre, & se confier en eux auec mesure. Vn flatteur semblable à Dupleix dit à Antigonus, que toutes choses estoient honnestes & iustes pour les Roys,

Roys. Ce ſage Prince reſpondit, que c'eſtoit vne leçon pour les tyrans, mais que pour les bons Roys, il n'y a rien d'honneſte que ce qui eſt honneſte, ny de iuſte que ce qui eſt iuſte. En effect le Souuerain eſt le protecteur, & doit eſtre le premier executeur de ce qui eſt equitable & honorable.

Le ſecond chef du blaſme que l'Hiſtorien donne à la Regence de la Royne, eſt la profuſion des Finãces: il allegue ſur ce ſuiet toutes les remonſtrances qui furent faites par le Parlement, & les plaintes des Princes qui eſcriuirent diuerſes lettres: toutes ces pieces ſont rapportées pour faire le procez à la memoire de la Royne, qu'on accuſe d'auoir eſté mauuaiſe meſnagere. Il eſt conſtant, que le feu Roy n'auoit laiſsé dans la Baſtille que quatorze ou quinze millions de liures: ce fonds fournit à l'extraordinaire de ſix ans; on n'en tira iamais rien que par lettres verifiées à la Chambre des Comptes, qui faiſoient expreſſe mention de l'extreme neceſſité. Il eſt vray, que par les ſecrettes cabales de ceux qui armoient pour s'oppoſer au Mariage du Roy, la Chambre refuſa les lettres & iuſſions pour prendre deux millions & demy, qui eſtoient neceſſaires pour ſubuenir aux frais de la guerre, deſpenſes du voyage, & magnificences pour les deux Mariages. Sur ce refus le Roy alla prendre cét argent dans la Baſtille: il voulut que la Royne ſa Mere y fuſt preſente, & que le Chancelier, Secretaires d'Eſtat, & Chefs des Finances fuſſent teſmoins. L'Hiſtorien ne trouue rien à redire en tout ce procedé: mais il a ſi peu d'eſprit, ou tant II.

de malice, qu'il ne voit pas, ou ne veut point escrire, que iamais Finances ne furent ny plus saintement mesnagées, ny plus vtilement employées: elles aiderent au reuenu ordinaire durant trois ans pour acheter la Paix, & durant les autres trois pour faire cesser la guerre. Les Grands qui en auoient eu la meilleure partie, ne se plaignirent de la pretenduë profusion, que lors qu'elle n'alloit plus à leur profit, ou qu'on ne fust pas en humeur ou en pouuoir de continuer les presens qui les auoient retirez de l'incommodité. La Regence de la Royne sera eternellement loüable, de ce qu'auec peu de Finances elle fit appeller les quatre années de sa Regence le siecle d'or; & les dix années du credit du Cardinal de Richelieu seront à iamais execrables, de ce qu'auec des grands thresors tirez du sang du peuple, il n'a fait qu'vn siecle de fer & de plomb, & vn deluge de sang & de larmes: il a plus despensé dans chaque année de son pouuoir, que la Royne ne fist dans toutes celles de son auctorité. S'il dit qu'il a fait des choses plus remarquables, ie demeure d'accord, qu'il en a remué de tres grandes: mais il me semble qu'il n'en a point fait de bonnes, ou qu'il les a aussi tost conuerties en mauuaises. Il a fait transporter en especes tout l'or & vne partie de l'argent de la France: il a fermé la porte au traffic, qui pouuoit remplacer nos Finances espuisees: il n'a point tiré de la Bastille vne espargne de quatorze ou quinze millions, mais il a ietté hors de nos frontieres plus de quarante millions qui rouloient parmy le peuple: il n'a plus que des monnoyes

eſtrangeres ou de bas aloy, lors que le meilleur demeure caché dans les places qui ſont deſtinées à la retraicte de celuy qui a appauury le Roy, le public; & quaſi tous les particuliers, hors d'vne centaines d hommes de ſa faction. Tout cela me fait dire que Dupleix a fort peu d'obligation au Cardinal de Richelieu, qui fait tout ce qu'il peut pour faire trouuer menteur ſon Hiſtorien.

Le Mareſchal & la Mareſchale d'Ancre n'ont pas laiſsé quarante mille liures de rente: Mr. de Luynes eut tout cela dans vn iour ſans merite, comme dit l'Hiſtorien: le Cardinal en poſſede dix fois dauantage, pour auoir engagé la France à ſa ruine; à quoy il a employé autant de millions, comme on a fait mourir de milliers d'hommes, pour acheter des places des Suedois, pour entretenir ce party, pour partager les Prouinces des Pays-bas auec les Hollandois, pour ruiner la maiſon d Auſtriche, pour deſpoüiller le Duc de Lorraine, pour brider celuy de Sauoye, pour acquerir celuy de Parme, pour corrompre diuerſes perſonnes, pour auoir des intelligences imaginaires dans des places. Nous n'auons retiré de tout cela que de la confuſion & de la perte, & il faut ſans rembourſemét rendre; qui eſt la parole qui eſcorche la langue, comme diſoit le bon S. Louys: & nous ſommes reduits à nous deffendre, non ſeulement contre les ennemis que nous auons irritez, mais contre les alliez que nous auions achetez.

Pour concluſion de ce diſcours, la Royne auec treize ou quatorze millions de liures a conſerué ſes enfans, & l'Eſtat, qu'elle a rendu entier & flo-

rissant au Roy: & le Cardinal de Richelieu auec plus de cent millions d'extraordinaire a appellé quatre armées estrangeres aux frontieres de France, & leur a fait piller en quatre endroits le Royaume.

Mais n'a il point de honte de recompenser aux despens du Roy vn homme qui escrit, que *du temps du Conneſtable de Luynes, l'espargne estant espuisée par les despenses sans besoin, & tant de comptans par lesquels on couuroit les dons immenses, il fallut auoir recours aux moyens extraordinaires, qui sont les Edicts: estant de necessité, que les Finances espuisees par l'ambition & par l'auarice, soient remplacées par des exactions iniques?*
Pag 196.

L'Historien n'a pas consideré qu'il escriuoit la vie de Louys le Iuste. Il fait dire des choses bien estranges au President de Verdun, & à l'Aduocat General Seruin: il rapporte les traicts plus hardis de leurs harangues; par le premier, il fait menacer le Roy *des iugemens de Dieu sur sa personne Royale*: & il fait dire au second, que *S. M. se faisoit tort de venir en son Parlement, pour auctoriser par sa presence ce qui ne se pouuoit faire par raison & par iustice.* Encore que ie ne croye pas que ces Messieurs ayent parlé si crucment, quand cela seroit, Dupleix a mauuaise grace de coucher dans son Histoire publique ce qui a esté osté des registres secrets du Parlemét, pour en faire perdre la memoire. Si ces remonstrances auoient esté faites durant le credit du Cardinal, qui a fait verifier cent fois plus d'Edits que le Cõnestable de Luynes, l'Escriuain n'auroit pas osé rapporter ces discours, & ne condamneroit pas les Edits cõme

iniustes. Il peut dire pour son excuse, qu'il seroit mis à la Bastille, s'il disoit vray : mais il s'exempteroit de la prison & de l'infamie, s'il n'escriuoit point. Il faut aussi confesser que le Parlemét n'a garde de faire les remonstrances auec cette liberté qu'il auoit durát le credit du Duc de Luynes. Le pouuoir du Cardinal a rompu la seule barriere qui restoit en France pour arrester la tyrannie des Fauoris : nos bons Roys ont mis ce milieu entre leur puissance absoluë & les droits & priuileges des Prouinces, des Officiers, & des peuples. Il est aussi necessaire de remarquer sur cét article des Finances, que durant la Regence on n'a point fait d'Edits ny des partys pour auoir de l'argent par voyes extraordinaires: & que dans les deux premieres années du credit de M. de Luynes, les plaintes furent faites, & la France fut sur le poinct de se reuolter à cause des nouuelles impositions, charges & offices qu'on creoit tous les iours, outre la reuente des domaines qu'on engagea deuant le temps, & qui eussent fait au Roy dans peu d'années vn fonds pour subuenir à toutes les affaires extraordinaires, & pour soulager grandement le pauure peuple. Toutes ces confusions, impositions, creations d'offices & inuentions des Partisans, ne sont rien à comparaison de ce que le Cardinal a fait pour establir & cóseruer sa fortune, pour satisfaire à sa folie, qui le portoit à vouloir ruiner la maison d'Austriche & pour contenter sa colere : elle le poussoit à se venger de tous les Princes voisins, pour quelques vetilles qu'il auoit à démesler auec leurs Ministres, contre lesquels il se picquoit mal à

propos, comme nous ferons voir plus amplement dans nostre Histoire.

III. Dupleix fait paroistre sa passion, en ce qu'il semble approuuer les mouuemens des Princes durant l'auctorité de la Royne: parce, dit-il, que *le Mareschal d'Ancre les vouloit opprimer.* En vn autre endroit il dit, que *c'estoit vne persecution.* Il tasche de les rendre innocens, encore que sur le suiet de la detention de Monsieur le Prince il apporte la Declaration du Roy, qui contient des choses estranges qu'il falloit taire, puis que S. M. a voulu qu'elles fussent tirées du Greffe du Parlement.

Pag. 135 Pag. 140. Pag. 130. & 131.

Pour faire cognoistre l'esprit partisan de l'Historien, il est necessaire de remarquer, que les principaux souslevemens des Princes sont arriuez le Roy estant Maieur, & la Royne ne subsistant en auctorité que sous le bon plaisir de S. M. cependant ces guerres ne sont point condamnées par Dupleix, ny appellées *reuoltes, rebellions, factions, & crimes de leze Maiesté*, qui sont les qualitez ordinaires que cét Autheur donne aux mouuemens d'Angoulesme & d'Angers, arriuez deux ou trois ans apres; & dans lesquels, hors du premier Prince du Sang, se trouuoient quasi tous ceux qui estoient dans les premiers troubles, auec plusieurs Officiers de la Couronne, vne partie des Grands du Royaume, & vn Prince du Sang Royal, sous l'adueu de la Royne Mere du Roy, & principale direction du Cardinal de Richelieu, pour lors Euesque de Luçon. Ce party est appellé *rebelle, factieux, & ennemy du Roy*: certes il me semble qu'il ne merite pas ces qualitez,

ou il les faut donner aux mouuemens des Princes, qui vouloient empescher le Mariage du Roy, & pouuoient estre soupçonnez de mauuais dessein, pour approcher leurs testes de la Couronne. Mais l'Historien dit, que les premiers troubles estoient contre le Mareschal d'Ancre *qui persecutoit les Princes*: & ie diray aussi que les seconds estoient contre le Duc de Luynes qui persecutoit la Mere du Roy, les Princes, & les Grāds du Royaume. Mais le Mareschal d'Ancre estoit estranger, & le Duc de Luynes estoit François: ces distinctions sont des amusemens pour le peuple. Dupleix demeure d'accord que le Mareschal estoit plus habile homme que le Connestable; & il nous fait voir dans les sanglantes remonstrances du Parlement, que cestui-cy auoit fait du mal au public par les Edicts qu'il appelle *iniustes*, là où l'autre n'en fut iamais accusé. Le Connestable auoit mis dans sa maison en deux ans beaucoup plus de charges, de Gouuernemēs & de biens, que le Mareschal n'auoit fait dans la sienne en sept ans auec plus de merite: le Connestable auoit blessé l'honneur de la Naissance du Roy, & auoit priué contre toute sorte de iustice, diuine & humaine, la Royne de l'education de ses Enfans, que personne ne luy pouuoit oster sans conuiction d'vn defaut qui l'en rendit incapable. Cependant il plaist à l'Historien Dupleix, que ceux qui suiuirent les interests de la Royne contre vn Fauory, soient des rebelles, ennemis du Roy; & que ceux qui ont suiuy les partis de Monsieur le Prince soient des persecutez & opprimez iniustement. Il est vray que si

la deſroute du Pont de Sé ne fuſt point arriuée, le traicté qui euſt eſté fait auroit eſloigné pour iamais la qualité de rebellion : mais le deſordre qui vint de l'intelligence que l'Eueſque de Luçon auoit auec les ennemis de la Royne, fiſt acquerir au party qu'il auoit dreſſé le nom de rebellion, & luy donna doublement, & pour ſon inuention, & pour ſon infidelité, le nom de rebelle. Si ſon Eminence auoit eu ou le iugement ou le loiſir de conſiderer tous les diſcours, & peſer tous les mots de ſon Hiſtorien, il l'auroit pluſtoſt chaſtié que recompenſé.

IV. Dupleix veut perſuader, que les années de l'auctorité de la Royne ont eſté blaſmées de cruauté, encore qu'il l'attribuë au Mareſchal

Pag.158. d'Ancre: il dit, que *le peuple de Paris eſtoit en continuelle apprehenſion des cruautez de cét homme, qu'il auoit fait trancher la teſte à Stuard Gentilhomme Eſcoſſois, & à Hurteuant Gentilhomme Normand* : il dit, que ces *deux furent trouuez coulpables de mort par des iuges ſeueres : mais que l'animoſité & la precipitation, auec laquelle le Mareſchal les fit pourſuiure, les faiſoit plaindre de tout le monde*. Si vn homme de la garde du corps du Roy eſt condamné à mort auec ſeuerité, eſtant conuaincu d'auoir intelligence auec les Princes contre le ſeruice du Roy, qui peut eſtre criminel de leze Maieſté ? Pour Hurteuant perſonne n'a douté de la iuſtice qu'on luy a fait : l'honneur qu'on veut conſeruer à ſa famille, fait taire beaucoup de choſes. Si Dupleix auoit veu les plaintes de pluſieurs villes de Normandie, & entr'autres de celle de Caen, il ne diroit pas que Hurteuant fut deffait pour

auoir desobey au Mareschal. Ou il faut que Dupleix s'abstienne de parler de cette mort, ou il est necessaire pour sa descharge qu'il produise les procedures. Il semble aussi qu'il vueille adiouster pour vne circonstance de cruauté, *la force beauté, & haute taille de Stuard*: mais ie luy repartiray, que le Duc de Montmorency estoit beau, ieune, bon, genereux, liberal, le premier & le plus riche Gentil-homme du Royaume, descendu de cinq Connestables, Duc & Pair, Mareschal de France, victorieux sur terre & sur mer, couuert de playes pour le seruice du Roy: i'adiousteray que le Cardinal de Richelieu luy donnoit la qualité de son fils: & il est vray, que pour tascher d'acquerir son amitié, il auoit perdu celle de plusieurs personnes. Cependant ce pere, sans auoir esgard à cette alliance, ny aux assistances qu'il a receu de ce fils adoptif, ny à toutes ces autres considerations que i'ay apporté, veut estre estimé iuste, pour auoir mis entre les mains d'vn vilain bourreau vne si belle vie, condamnée à mort contre ses priuileges, qui sont de loix en France. Son crime a esté d'auoir voulu garder d'oppression l'heritier de la Couronne, Frere vnique de son Roy. Et Dupleix veut que Stuard soit innocent, *pour auoir faict des leuees pour les Princes qui estoient à Soissons.* Mais il dit, *qu'en cette poursuitte l'animosité du Mareschal d'Ancre parust.* Que dira-il des procedures qu'on a faict contre le Mareschal de Marillac, de tant de changemens de prisons, de iuges & de formes? comment pourra-il desguiser la condamnation à mort d'vn homme de cette condi-

Pag. 138.

Pag 138.

tion & merite, pour n'auoir pas exactement pesé du pain & du foin, ny bien tenu le controolle d'vn bastimét, outre cent mille tours de souplesse secrette, & traicts d'injustice publique, qui ont esté faicts pour faire perir vn Officier de la Couronne, qui auoit seruy, & pouuoit seruir si vtilement le Roy & l'Estat? Que sera-ce, si on adjouste à ces deux exemples cent autres de moindre poids pour la qualité des hommes, mais autant extraordinaires en l'accusation & poursuittes? Peut-on dire, que depuis la fondation du Royaume on aye veu les supplices si frequens, les prisons si remplies, & tant de personnes proscriptes, bannies, confisquées, diffamées & ruinées, comme on a fait depuis cinq années? Celuy qui est l'autheur de tous ces maux, s'imagine qu'il est innocent, lors qu'il fait imprimer, que le Mareschal d'Ancre, sous l'auctorité & protection de la Royne, a desiré qu'on fist iustice à deux hommes conuaincus par les voyes ordinaires de crime de leze-Majesté. Pour conclusion de cette premiere partie, ie prie tous ceux qui liront cét escrit, de iuger que le Cardinal de Richelieu, estant le seul homme en France qui est en consideration de tous ceux qui estoient dans les conseils & interests du Mareschal d'Ancre, & qui par son moyen auoit esté mis dans les charges, il a mauuaise grace de payer vn Historien qui poursuit cruellement la memoire de son bon amy & bien-facteur. Il s'estimoit heureux de pouuoir baiser les mains qu'il faict deschirer par son Escriuain, & il prend plaisir en luy voyant mordre ceux qui ont esté les premiers

instrumens de sa grande fortune. On trouuera estrange, que celuy qui iette tant d'ordures dans les premieres sources de son bien, s'imagine qu'il mettra son ingratitude à couuert, lors qu'il faict loüer Barbin, auquel il auoit de l'obligation. Ces eloges extraordinaires, desquels nous parlerons en vn autre lieu, me donnent plustost vn iuste sujet de soupçonner, que l'Historien a receu quelque grande courtoisie de Barbin, lors qu'il estoit dans la direction des Finances. I'ay remarqué en plusieurs lieux de son Histoire, qu'il a imité du Haillan, qui payoit en loüanges ceux qui le faisoient payer de ses appointemens, & donnoit des coups de dents à ceux qui luy haussoient le ratelier : il ne faisoit rien qu'il n'eust promis, & de quoy il n'eust menacé : mais ce procedé estoit bien esloigné de la grauité & sincerité de sa profession. Mon autre coniecture est, qu'on a approuué ce qui a esté escrit en faueur de Barbin, parce que tous ceux qui estoient dans la Cour en ce temps-là, sçauent que le Cardinal luy voulut donner en mariage sa sœur, qui a esté depuis la Mareschale de Brezé, & est morte apres auoir esté enfermée quinze ans pour vne maladie d'esprit. Ce dessein du Cardinal ayant esté cognu par plusieurs personnes qui viuent encore; ie m'estonne comme il souffre que Barbin soit qualifié par l'Historien, *Procureur de Melun*, *& Controolleur general de la Maison de la Royne*. La premiere condition se pouuoit cacher, & il n'a iamais eu la seconde : mais bien celle d'Intendant, qui est plus honnorable. Ce qui doit estre trouué plus

Pag. 149.

estrange, est le peu de recognoissance que le Cardinal a tesmoigné à Barbin, & le peu de respect qu'il a rendu à tant de belles qualitez que Dupleix luy donne, lors qu'il n'a iamais souffert qu'il soit retourné en France, & l'a laissé mourir à Bruxelles dans vn bien fort mediocre. Il faut dire sans doute, que ses vertus l'auoient rendu suspect au Cardinal, qui sçait bien qu'elles ne vont iamais sans la verité qu'il apprehendoit.

La seconde partie de nostre traicté examinera l'Histoire des premiers déplaisirs de la Royne Mere du Roy. Dupleix a vsé d'vn grand artifice pour la deguiser : il a couuert malicieusement les outrages qui ont esté faicts à S. M. & a flatté, mais assez grossierement, toute la conduitte du Cardinal de Richelieu. Nous diuiserons cette piece en quatre. La premiere traictera des choses qui arriuerent à Paris. La seconde des affaires de Blois. La troisiesme de celles d'Angoulesme : &, La quatriesme d'Angers.

L'Historien raconte au long la mort du Mareschal & de la Mareschale d'Ancre : il les charge des crimes que nous auons dit : il rapporte la lettre que le Roy escriuit sur ce suiet aux Gouuerneurs des Prouinces, dans laquelle S. M. blasme la Royne sa Mere, *d'auoir donné à ces gens-là trop de pouuoir sur son esprit.* Mais le vray motif de ce changement est descouuert dans ce
Pag. 150. discours de l'Escriuain : *En cette conioncture on voyoit diuerses faces au Louure : car Luynes & ses amis tressailloient de ioye, & ayant desia en partage les biens de Conchini, se promettoient pour le moins autant*

de fortune par la faueur du Roy qu'il en auoit eu par Pag. 162.
celle de la Royne Mere. Il dit, que *le peuple crioit qu'on n'auoit pas changé de tauerne, mais seulement de bouchon : les autres, qu'on n'auoit pas changé de tyrannie, mais de tyran; & qu'on afficha au Louure ces trois mots, Aux trois Roys.* Pour dire vray, lors qu'il y a vn Fauori dans vne Cour, on ne se trompe iamais, en iugeant des grands changemens par l'interest de celuy qui entre dans le principal credit, & qui a la plus grande part de la depouille du mort, ou disgracié.

Les hommes sages voyoient ce dessein au trauers des pretextes specieux, qui amusoient le peuple, & luy faisoient crier, Viue le Roy. Il me semble, que pour estre Historien non seulement curieux, mais religieux, il falloit rapporter les choses plus importantes qui se passerent en ce rencontre, à sçauoir tout ce qui arriua au quartier & aupres de la personne de la Royne: on desarma ses gardes, & on en mit d'autres en la place : on entra iusques dans sa chambre & cabinet : on regarda sous ses coffres, pour voir, comme dit à la Dame d'honneur celuy qui faisoit la recherche, s'il n'y auoit point de caque de poudre pour faire sauter le Roy qui logeoit au dessus : on fist murer vne porte, on rompit le pont-leuis du iardin, on empescha que quelques personnes ne parlassent à la Royne, & on remarqua auec rigueur toutes ses paroles & les mouuemens de son esprit. Ce qui arriua le lendemain, fust plus horrible; l'insolence ayant passé si auant, que la Couronne du Roy en pouuoit receuoir non seulement des taches, mais des se-

Pag. 161. coulles. Ie ne dis rien aussi des poursuittes qui furent faites contre la Mareschale, ny de ce que les solliciteurs de sa mort disoient à l'oreille des Iuges de la part du Roy, qu'il ne croyoit point que sa vie fust en seureté, si on ne faisoit mourir la Mareschale. Sa Maiesté ignoroit toutes ces abominables pratiques, qui ne tendoient qu'à asseurer la confiscation par la mort de cette pauure femme, qui rendit ses plus grãds ennemis admirateurs de la constance de sa fin. Dupleix en cét endroit dit en termes expres, que *ce fut vne iniustice de donner au Duc de Luynes la confiscation de la Mareschale, & que le Garde des seaux du Vair y consentit, ayant esté gaigné par le present qu'on luy fist de l'Euesché de Lysieux.* Ces paroles accusent le Roy d'iniustice, & le Garde des seaux de corruption.

Ce que l'Historien adiouste, est en partie faux, Pag. 155. & en partie ambigu. *A raison dequoy la Royne desira de s'esloigner de la Cour pour quelque temps, attendant que des nouueaux accidens fissent cesser les discours de ceux de sa Maison, qui seruoient d'entretient à tout le monde.* Ie n'entends pas ce qu'il veut dire du langage des domestiques de la Royne : mais ie sçay bien que la violence des choses qui se passoient, les apprehensions qu'on luy faisoit donner, & l'estat auquel elle se voyoit reduire dans le Louure, luy pouuoient faire souhaitter d'estre en plus grande liberté & seureté. Mais on ne peut dire auec verité, qu'elle aye demandé la retraicte de Blois, ny la separation du Roy & de ses autres Enfans, ny la sortie hors de Paris en la façon qu'elle arriua : outre que cét esloignement fut vn effect de la peur de ceux qui l'a-

uoient offensée. Les desseins de leur ambition ne souffroient pas la presence d'vn œil qui eust descouuert leurs entreprises. Il me semble pourtant, que la response de la Royne apres la mort du Mareschal, & qui est rapportee par l'Historien, estoit tres-sage, & capable de contenter le Roy, si les effects de son bon naturel n'eussent esté diuertis. *La Royne protestoit, qu'elle n'estoit pas marrie de la mort du Mareschal d'Ancre, puis que le Roy l'auoit iugé vtile pour son seruice : mais bien se sentoit elle outrée de la defiance que Sa Maiesté auoit eu d'elle, en luy tenant secrette la resolution de le perdre.* Ce que Dupleix adiouste, pour monstrer que ces paroles venoient de dissimulation, est vn iugement temeraire, & contre la iustice Chrestienne, qui nous oblige de iuger des choses secrettes par les publiques, & ne veut pas que nous condamnions les publiques par les secrettes : sur tout là où il y a suiet d'interpreter les volontez plustost en faueur du naturel d'vne Mere, que de la fortune d'vn seruiteur. Si Plotine, femme du sage Empereur Traian, disoit qu'elle entroit dans l'Empire, comme elle desiroit d'en sortir; Nous pouuons dire que la Royne est sortie de la Regence, & des affaires, comme elle y estoit entrée, ayant laissé la France en la mesme force & splendeur, qu'elle l'auoit trouuée : dequoy elle auoit esté loüée & remerciée par le Roy, par le Parlement, & par les Estats generaux du Royaume. Pag. 153

Ie viens à ce qui touche en ce changement le Cardinal de Richelieu, pour lors Euesque de Luçõ. L'Historien embarrasse sur ce suiet beaucoup

de choses ; & fait voir la lumiere de la Verité à trauers de tous les faux iours, qu'il veut donner
Pag. 153. à la probité du Cardinal : il dit, *qu'ayant esté nommé par la Royne pour faire la charge de premier Secretaire d'Estat* (encore qu'il n'y aye ny premier ny second que par l'ancienneté) *luy qui estoit ieune, genereux & ambitieux, considerant que c'estoit vne charge en laquelle il pouuoit rendre des signalées preuues de l'eminence de son esprit, l'accepta : mais comme il fust appellé par necessité, & à defaut d'vn autre qui en fust capable, & mal-gré luy, qu'il fut contraint de quitter vn employ plus aggreable.* L'Historien dit, que *c'estoit vne Ambassade extraordinaire en Espagne : aussi ne creust-il pas perdre beaucoup, en estant destitué par le mal-heur d'autruy, & non par sa faute.* De ce deguisement de discours on tire quatre choses. La premiere, que le Cardinal est appellé *Ambitieux* ; la seconde, qu'il estoit *seul capable en France* d'estre Secretaire d'Estat : on luy donna pour l'instruire Mr de Beauclerc, qui en deuoit sçauoir plus que luy apres quarante ans d'experience : il a du depuis seruy tres-dignement en cette charge. La troisiesme remarque est, qu'il fust *forcé de prendre cét employ*, encor qu'il l'eust recherché; qu'il s'y maintient contre les aduis & reproches de tous les Euesques ses Confreres. La quatriesme, qu'il en fust *destitué par le mal-heur d'autruy, & non par sa faute*, ayant esté le principal conseiller du Mareschal & de la Mareschale d'Ancre. Dupleix dit, qu'apres leur ruine Mr de Luynes dit au Roy. *Ouy Sire, Mr de Luçon a tousiours bien seruy Vostre Maiesté*, c'est à dire, au gré de celuy qui rendoit ce tesmoignage;
ce

ce qui ne pouuoit estre sans auoir deseruy la Royne, & ceux qui se confioient en luy. Voicy les soupçons que l'Historien en donne. Il dit: *I'ay apris du Sr. Deagen, que peu de iours auant le meurtre du Mareschal, le Roy s'entretenant à l'Arsenac auec l'Euesque de Luçon, luy donna des grands tesmoignages de sa bien-vueillance, & de la confiance qu'il auoit en luy.* Deagen, qui est allegué pour tesmoin, lia sa partie de cét entretien secret en vn lieu destourné, où le Roy & Luynes se trouuerent seuls. Dieu sçait si ce qui fut traicté estoit à l'aduantage de la Royne: il y a vn grand suiet d'en douter, puis que Deagen, principal commis & confident de Barbin estoit en grande intelligence auec Luynes; ce qui esclatta le iour que le changement arriua: il est probable qu'il engagea l'Euesque de Luçon à cette conference. Les apparences de cette vnion sont confirmées par les paroles que Luynes dit en sa faueur, & par la declaration que le Roy fist, *qu'il vouloit que Mr. de Luçon le seruist, comme auparauant, dans son Conseil, & luy donna Mr. de Vignoles pour declarer sa volonté au Chancelier.* Pag 155. Pag. 154.

Voila donc le Mareschal tué, la Mareschale prisonniere, Mr. Mangot Garde des Seaux reduit à estre homme priué, Barbin arresté, & l'Euesque de Luçon estimé & conserué en sa place dans le Conseil. Il faudroit estre bien passionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à son aduantage tous ces rencontres.

Luynes & les hommes nouueaux qui l'approchoient, estoient bien contens d'auoir tiré de l'infidelité de l'Euesque de Luçon le fruict du-

quel ils commençoient de iouyr : mais soit qu'ils entrassent bien tost en apprehension de sa subtilité, ou qu'ils le iugeassent plus vtile à leurs desseins aupres de la Royne, ils l'enuoyerent à Blois. L'Historien dit, que *l'Euesque de Luçon le demanda au Roy*, & nous veut faire passer cette resolution pour vne action heroique, *parce qu'il pouuoit esperer des grands emplois dans le Conseil, ou l'Ambassade de Rome, où on eust pensee de l'enuoyer ; ce qui luy estoit vn chemin de paruenir au Cardinalat*, où il est arriué depuis par autre voye. I'ay dit les raisons qui ne le pouuoient souffrir aupres du Roy dans le commencement de la fortune de Luynes, & desseins de ses parens & creatures. Quand à l'Ambassade de Rome, on sçait bien que depuis long temps on ne la donne pas à vn Ecclesiastique pour beaucoup de considerations : mais ie croy que l'Historien appelle legation vne relegation à Rome, à laquelle ie sçay bien qu'on pensa: mais on se contenta d'vn renuoy en Auignon, ville Papale. Apres que l'Euesque eust fait vn peu de seiour à Blois, & eust esté quelque temps en son Diocese, son esprit remuant, & comme l'Historien dit, *ambitieux*, s'employoit tousiours à la recherche des moyens qui pouuoient faire vn changement qui le remist dans le chemin du Chappeau de Cardinal, & du maniement des affaires : il y vouloit arriuer en despit de toutes les destinées. Le voila en Auignon, où il n'aura pas vn long repos. Voyons ce qui suruint à la Royne durant qu'elle fust à Blois, & ce que Dupleix en dit.

Pag 155. & 156.

Il nous fournira peu de suiet sur le seiour de la Royne à Blois, parce qu'il n'a rien sceu de ce qui s'y passa, ou n'en a rien voulu dire : mais ie peux asseurer, que S. M. demeuroit dans ce Chasteau comme dans vne prison : elle estoit non seulement obseruée par ceux qu'on auoit corrompu aupres d'elle, & qui furent en partie esloignez ; mais encore par plusieurs personnes qu'on luy enuoyoit. Les Grands & les Dames qui passoient à Blois, ne l'osoient visiter sans auoir demandé permission à Mr. de Luynes. Le Roy y auoit enuoyé Mr. de Roissy pour prendre garde à tout ce qui se faisoit, & pour luy en rendre conte : encore que ce vieux & sage Conseiller d'Estat executa sa Commission auec toute sorte de respect & de retenuë, il estoit pourtant obligé de receuoir & enuoyer tous les aduis de beaucoup de broüillons, qui l'eussent accusé de trahison. La deffiance, qui accompagne tousiours ceux qui offensent les Grands, faisoit employer au Duc de Luynes tous ses soings, pour tenir la Royne comme prisonniere : outre ce que nous auons dit, il logea des compagnies de cheuaux legers autour de Blois, qui gardoient vne partie des passages, & donnoient vn grand soupçon à la Royne qu'on ne la voulust resserrer plus estroittement. On luy deffendit à la fin de se pourmener hors de la ville, & on parla de murer quelques portes. Dupleix n'a rié dit qu'vne chose en laquelle il fait voir sa mauuaise foy : il escrit au tiltre du chapitre en grosse lettre, & à la marge en menuë, que le *P. Arnoulx auoit obligé la Royne à ne * bouger point de Blois* Pag. 169. Pag. 152. *bouger c'est son mot.

sans le consentement du Roy. I'aduouë que dans le discours il dit, que *ce bon Pere, cognoissant combien le retour de la Royne à la Cour seroit preiudiciable, estant en la mauuaise humeur qu'il la consideroit, luy fist faire serment sur les Euangiles, en la presence du Pere Suffren, directeur de sa conscience, qu'elle ne viendroit point trouuer le Roy, sans qu'au precedent il en fust aduerty, & qu'il y consentist.* Ie laisse à part si le P. Arnoux se deuoit charger de cette commission : ie desire seulement qu'on remarque, qu'entre ce discours de Dupleix, son tiltre & sa marge, que la plusPart des curieux se contentent de lire, il y a vne grande difference. Si ce que le tiltre dit estoit veritable, la Royne passeroit pour pariure : ce qui est dans le discours, la rend seulement digne de compassion, & fait voir l'apprehension que les Fauoris ont tousiours eu du bon naturel du Roy. Nous voyons que cét esloignement de la Mere a esté le principal moyen qu'ils ont pris pour se maintenir, & pour ruiner leur Maistre & son Royaume. Le Cardinal de Richelieu, qui a plus de cognoissance que personne du monde de la sympathie qui est entre les cœurs de la Mere & du Fils, ne peut permettre qu'ils s'approchent : parce qu'il luy seroit impossible d'empescher qu'ils ne s'vnissent, & que leurs amours ne se meslassent aussi tost que leurs larmes. La conionction des meilleures planetes est la santé du monde : ceux qui ne subsistent que par les maladies du public, ne la desirent pas. Il faut aussi remarquer, que dans six lignes l'Historien est contraire à soy mesme : il dit au

commencement, que le P. Arnoulx prist resolution de demander à la Royne ce serment, *ayant recogneu combien son retour à la Cour seroit preiudiciable.* Et apres il adiouste, que *c'estoit le but & la fin de son voyage, dont les apparences estoient force ciuilitez.* Accordez ces choses, & concluez, que la Royne n'estoit traictée que par apparences de respect & de courtoisie : mais que le fonds n'estoit que mauuais dessein.

Apres ce que nous auons remarqué, on trouue estrange que la Royne aye cherché vne honneste liberté, pour faire entendre ses iustes plaintes au Roy, sans estre en danger d'estre plus mal traictée. Voicy comme nostre Historien parle de la resolution que S M. prist de sortir de Blois : *Cette Princesse accoustumée au Gouuernement languissoit à Blois, où depuis deux ans elle estoit comme en solitude : l'Abbé de Ruscelay, Chantelouue, & d'autres esprits broüillons fomentans sur cela sa langueur, luy representoient son depart de la Cour comme vn bannissement.* Et vn peu plus bas : *L'esprit d'vne femme, quoy que grande Princesse, desia outré des choses passees, sensible aux presentes, & redoutant l'aduenir, se trouua susceptible de toutes ces impressions, & se resolut facilement de sortir de ce lieu, qu'elle appelloit sa prison.* Il est vray, que ces considerations du passé, du present & de l'aduenir, porterent la Royne à vouloir sortir de Blois. Il ne faut pas vne grande rhetorique pour persuader à vne personne qui sent son mal, qu'elle est malheureuse ; & il n'est pas besoin d'employer beaucoup d'artifice

Pag. 172

Pag 172.

pour luy faire desirer vn remede que la nature luy enseigne. Ie croy que la Royne, qui apprehende fort de se voir resserrée, demanda plustost à ses seruiteurs les expediens pour se mettre au large, qu'eux ne luy proposerent d'en prendre la resolution. Ce qui est à remarquer, est, que l'Historien aduouë, *que le Roy par sa derniere letre permettoit à la Royne sa Mere d'aller en telle part & en telle ville de son Royaume que bon luy sembleroit.* Elle n'executa donc que ce que le Roy luy auoit permis; & la guerre qui suiuit, fut plustost vn effect de la precipitation du Duc de Luynes, que de la mauuaise volonté de la Royne.

Pag. 174.

Dupleix à tort de dire, que *la Royne cherchoit le Gouuernement* : ie peux asseurer auec verité, qu'elle s'en est esloignée, ayant recogneu qu'il n'y auoit rien qui fust plus ennemi de la tranquillité, que d'estre suiette à l'enuie & mauuais offices des Fauoris. S. M. s'est approchée des affaires quand le Roy l'a desiré, & que le bien de son seruice l'a obligée à cela. L'Historien n'est pas sage de parler mal à propos de l'esprit des femmes: il ne se contente pas d'offenser la qualité de la Royne, mais il veut encore iniurier son sexe; il blasme en l'vn & en l'autre les œuures de Dieu, ce qui est vn espece de blaspheme. I'en trouue vn bien plus grand en ce discours: *Les Fauoris du Roy qui gouuernoient l'Estat sous le nom de S. M.* Si ces paroles estoient eschappées à nostre plume, nous consentirions que la main qui l'auroit tenuë fust mise dans le feu : celle de Dupleix a esté renuoyée remplie de pistolles

Pag. 172.

apres auoir escrit, que le Roy prestoit son nom à Mr.de Luynes pour gouuerner son Estat. Nous verrons en d'autres endroits des façons de parler qui sont encore plus criminelles ; mais il semble que l'vsage du temps les ayent renduës innocentes, en les faisant ordinaires entre les flatteurs du Cardinal.

Sur le suiet de la sortie de Blois, l'Historien fait vn ample recit de tout ce qui arriua au Duc d'Espernon, durant les deux premieres années du credit du Duc de Luynes:il dit,que *les apprehensions du Fauory, & que les artifices du Garde des Seaux du Vair l'obligerent à se retirer à Mets, & que plusieurs Conseils furent tenus pour le surprendre.* Il dit, *qu'il fust resolu de s'asseurer de sa personne, & la mettre dans la Bastille ; & qu'il croit que cette resolution fust descouuerte par le Duc de Luynes, qui ne gardoit point les secrets.* En tout ce discours, & plusieurs autres, qu'il fait du Duc d'Espernon, i'ay remarqué, que Dupleix apprehende vn peu d'offencer ce Seigneur genereux, & fort sensible aux iniures. L'Historien fait dire au Parlement ce qu'il n'ose point auancer contre luy, de peur de quelque rencontre des* Simons. Il ne laisse pas de picquer le Duc iusques au vif en l'affaire du soldat, qui fut retiré des prisons du Fauxbourg S. Germain: ce qui ne faisoit rien pour l'Histoire, non plus que le despit du Comte de Candale, qui pouuoit estre dissimulé : & il me semble que ses bonnes qualitez & grands seruices ne meritoient pas vn traictement si rude. Ie recognois au trauers de toutes les craintes & dissimulatiõs de l'Historien,

Pag. 173. 174. & 175.

Pag. 77.

**Les estafiers du Duc d'Espernon estoient appelez Simons.*

Pag. 76.

Pag. 93.

qu'il n'a pas beaucoup d'inclination pour la Maiſon de la Valette : & ie m'eſtonne comme il nous veut faire paſſer pour vn monſtre de rebellion, que la Royne aye recherché l'aſſiſtance d'vn Seigneur, & ce Seigneur la protection de la Royne, pour ſe deffendre contre leur ennemy commun. Il eſt vray, que le Duc preſta la main à la ſortie de la Royne, & luy donna retraicte; mais il eſt vray auſſi que cette occaſion para vn grand coup qu'on vouloit deſcharger ſur la teſte du Duc, & de toute ſa Maiſon : de ſorte que ſi le Cheualier empeſcha que la Tour ne priſt la Royne; la Royne empeſcha auſſi que le Fol ne priſt le Cheualier. L'Hiſtorien a tort de nous repreſenter la Royne comme peu recognoiſſante de ce ſignalé ſeruice : S. M. a touſiours eſtimé le Duc, & a gratifié les ſiens en tout ce qu'elle a peu.

Similitude tirée du ieu des eſchets.

Pag. 186.

L'ambition de l'Eueſque de Luçon, qui guettoit les occaſions qui pouuoient ſeruir à ſon deſſein, priſt ardemment celle que cette ſortie luy preſentoit : il en fut aduerty en diligence, & eſcriuit auſſi toſt au Duc de Luynes, qu'il r'abilleroit toutes choſes, & retireroit la Royne d'Angouleſme, où Luynes l'apprehendoit : il communiqua les offres de l'Eueſque à ſon conſeil; lequel eſtant plus fin que luy, & ayant cognoiſſance de l'eſprit de Mr. de Luçon, iugea qu'il eſtoit propre pour mettre la confuſion dans vn party qui ſe formoit; & pour rendre ſuſpects à la Royne ceux que Luynes craignoit le plus. On priſt la reſolution de l'enuoyer querir en diligence : & pour luy donner d'auantage de

chaleur, le Duc de Luynes luy escriuit vne lettre, que l'Historien appelle *Fort gratieuse*; il asseure que le Roy y adiousta de sa mains ces paroles: *Ie vous prie de croire, que ce que dessus, est de ma volonté; & que vous ne me sçauriez faire vn plus grand plaisir que de l'executer.* Sur cette lettre, & auec vn passeport, le Prelat s'acheminant en diligence à Angoulesme, fust arresté par les ordres de Mr d'Alincourt Gouuerneur de Lyon, qui ignoroit vn mystere qu'on eust tenu caché, si ce rencontre n'eust obligé à le publier; & peut estre l'Euesque eust dit, pour estre moins suspect, qu'il s'estoit sauué pour venir seruir la Royne en cette occasion. L'Historien nous descrit ses addresses en ces termes: *Il estoit seul capable de moderer ses aigreurs par la douceur de ses persuasions, de combatre ses ressentimens particulieres par des considerations d'Estat, & fléchir son obstination par ses belles remonstrances, & de calmer les boüillons de sa cholere par les charmes de son eloquence.* Ces aigreurs, ces obstinations, ces boüillons de cholere, sont des façons de parler estranges, meslées auec les loüanges d'vn seruiteur: mais c'est la mode, qui veut qu'en cueillant des roses pour le Cardinal, on iette les espines sur la teste de la Royne.

Pag. 177.

Pag 177.

Le Roy preparoit cependant vne grande armée, & s'acheminoit à Tours: encore que l'Historien dit, que *grands appareils se dressoient pour punir le Duc d'Espernon*; cela ne pouuoit arriuer sans donner ombrage à la Royne & la desobliger: ce qui fist resoudre S. M. à se tenir sur ses gardes, & à employer ses seruiteurs, comme le

Pag. 17[illegible].

Duc d'Espernon fist ses amis, pour se defendre contre l'oppression qu'on vouloit couurir par le pretexte du chastimẽt du Duc (ainsi l'appelle Dupleix.) Tout ce qui se passa dans les armes, fist vn peu de bruit, & peu de mal; l'Euesque ayant si bien trauaillé, qu'il seruit vtilement ceux qui l'employoient, mais auec vn si grand malheur pour luy, qu'il se deuoit pour iamais rebuter de la Cour, & confiner dans son Eueſché, si l'ambition n'eust estouffé tous ses ressentimens naturels. Il perdit à Angoulesme son frere aisné, qui fust tué en duel par le Marquis de Temines Capitaine des gardes de la Royne, pour vn manquement de parole de l'Euesque. Il ne tesmoigna pas beaucoup de regret de cette perte; il auoit peur d'arrester, par vn plus grand bruit, le cours de son aduancement. Les intrigues qu'il fist, luy reüssirent, comme l'Historien a dit: il attaqua le premier l'Abbé Ruscellay, lequel estant de sa robbe, donnoit plus d'apprehension à ses desseins: *Ayant trouué que le Duc d'Espernon n'en estoit pas satisfaict, il se ioignit auec luy: & se seruant dextrement de la haine du Duc pour la faire descharger de cèt importun, se conduisit en sorte, qu'il eust bien tost son pacquet, sans qu'il s'en peut plaindre luy mesme, ayant demandé son congé, & ne pensant pas qu'il deut estre pris au mot.* Apres cette ruse, il ne restoit plus à combattre que le Duc d'Espernon: mais il n'estoit point aisé de le ruiner chez luy, ny de le tromper en sa presence: il fallut pour retirer la Royne moyenner la paix; qui fust faicte auec la promesse secrette

Pag. 178 *Paroles de Dupleix.*

Ruse de Cour, degouster les hommes pour leur faire demander leur congé.

d'vn bonnet de Cardinal pour l'Euesque, & en donnant trois places de seureté, desquelles il retint la meilleure pour luy, qui fust Angers, où la Royne deuoit faire sa retraicte. Dupleix compose vne harangue que l'Euesque faict à la Royne, pour la disposer à la paix : encore que S. M. y fust toute resoluë : mais il descouure, que durant la negotiation & la treue, le Duc de Luynes par vne intelligẽce que le Comte de Schomberg entretenoit dans Angoulesme, auoit eu dessein de faire mettre le feu dans le magasin des poudres : ce qui eust mis en danger la personne de la Royne, qui estoit logée pres du magasin : encore que l'auteur asseure qu'on n'en vouloit qu'au Duc d'Espernon, qui auoit son logis à l'autre bout de la ville. Pag. 180.

Lors que ces choses se passoient en Angoulesme, le Mariage de Madame, seconde Sœur du Roy, se faisoit à Tours auec le Prince de Piedmont: il desira d'aller visiter la Royne, & le Roy le trouua bon. L'Historien sur ce rencontre inuente vne estrange imposture : Il dit, que *la Royne auoit quelque mescontentement du Prince, & qu'au second entretien elle luy fist des grandes plaintes, de ce qu'on ne luy auoit rien communiqué de son Mariage*: il adiouste, que *la Royne tesmoigna quelque emotion, qui paroissoit en l'accent de sa voix, & en son geste, luy disant qu'elle n'eust iamais creu qu'il l'eust mesprisée iusques-là, que de ne l'honnorer pas seulement d'vne visite.* Il dit aussi, que *le iour suiuant la Royne se plaignit, de ce qui s'estoit passé en la mort du Mareschal d'Ancre, & de sa femme, & aussi de son* Pag. 181. Pag. 179.

esloignement. Dupleix s'esloigne de la verité en tout ce discours: nous aurions mauuaise grace du viuant de Mr le Prince de Piedmont, à present Duc de Sauoye, de desguiser ce qui se passa en cette entreueuë: nous pouuons dire que tant s'en faut qu'il fust mal receu de la Royne, qu'elle luy fist vn si bon accueil, qu'il promit à S. M. d'embrasser tous ses interests, & d'estre ennemy de tous ceux qui luy rendroient du desplaisir. La Royne n'vsa point de reproches, comme dit l'Historien, mais de toute sorte de ciuilité, en laquelle S. M. est tres-bien instruite: elle employe les complimens enuers ceux qui les meritent, auec si bonne grace qu'elle ne cede en cela à aucune Princesse de la Chrestienté. Le Prince tesmoigna, qu'il en auoit receu tant de satisfaction, que le Duc de Luynes en eust quelque défiance, qui fist aduancer le depart de leurs Altesses de Piedmont.

Toutes ces choses qui se passerent en Angoulesme, furent suiuies de la paix & de l'entreueuë à Cousieres pres de Tours: les bons naturels du Fils & de la Mere donnerent des grands tesmoignages de tendresse: leurs Maiestez firent voir que le Sang Royal auoit quelque chose de diuin, qui escartoit en vn instant, & auec grande force, tous les charmes que les malins esprits des enfers & de la terre employoient pour l'alterer. Ceux qui ne payent leurs maistres que d'affections dissimulées, n'apprehendent rien tant que les veritables: la separation des personnes qui s'aiment par sympathie d'humeurs, & par principe de vertu, est le moyen que pra-

tiquent ceux qui n'aiment que par interest & en grimace. Le Duc de Luynes ne pouuoit consentir, que la Royne Mere du Roy vint au centre de son repos : qui n'estoit pas *le gouuernement* (comme dit l'Historien) mais la presence du Roy & de ses autres Enfans. Le foible pretexte que prist le Duc pour faire enuoyer la Royne à Angers, fust que la contagion estoit à Paris ; comme si le danger eust esté plus grand pour elle que pour le Roy : ou si Luynes eust eu plus de soing de la vie de la Mere qu'il auoit offensé, que de celle du Fils qui le conseruoit auec sa fortune. Il est vray, que cét homme ayant recognu l'ambition de l'Euesque de Luçon, & sçachant vne partie des tours de souplesse de son esprit, ne vouloit point rendre sa place à la Royne, de peur que Richelieu ne luy osta la sienne : il desira de le tenir loin de la Cour : il promit à la Royne son retour à Paris dans peu de mois : & ie croy que le Roy auoit intention de luy donner ce contentement : mais que les affections de leurs Majestez furent esgalement amusees par les belles promesses de leurs seruiteurs. Ie ne peux oublier sur ce rencontre de l'entreueuë de Cousieres vne chose que l'Historien a remarqué, à sçauoir, que *la Marquise de Guercheuile estoit fort auant dans les bonnes graces de la Royne, pour la gentillesse de son esprit.* Il est vray que la Marquise, que nous pouuons appeller veritablement Dame d'honneur, a esté estimée en sa ieunesse pour sa chaste beauté, & en sa vieillesse pour sa grande prudence : mais la bonne Dame ne s'est iamais picquée de cette extraordi-

Pag. 185.

Pag. 185.
Pretexte de l'Historien.

Pag. 183.
Elle estoit Dame d'honneur de la Royne.

naire gentillesse d'esprit, que l'Historien lui dõne: elle ne se pressoit point aussi pour auoir vn plus grand credit, que celui que sa vertu & seruices luy auoient acquis aupres de la Royne, qui l'a estimée durãt sa vie, & la regretée apres sa mort.

Venons apres cette petite digression à la retraicte à Angers, qui estoit fort desagreable à la Royne: mais qui pesoit bien d'auantage à son Conseiller: il sçauoit que ce n'estoit pas vn lieu où il peut faire ses affaires; que les absens de la Cour sont oubliez: encore que dans les secrettes & desrobées conferẽces auec le Duc de Luynes il eust tasché de tirer des promesses & des sermens pour le bonnet de Cardinal, il ne voyoit pas qu'on fist les diligences pour l'obtenir du sainct Pere. Le Duc de Luines estoit dans la défiance d'vn naturel ambitieux, qui desiroit d'auoir part au gouuernement: il ne se pouuoit resoudre de luy acquerir vne qualité qui l'en approcha & qui le rendit plus considerable dans l'Eglise & dans la Cour.

Il faut adiouster, que le Duc de Luines, susceptible de toute sorte de conseils, & particulierement de ceux qui pouuoient augmenter ses soupçons, iugeoit tousiours des ressentimens de la Royne par la cognoissance de sa faute: il craignoit aussi que l'Euesque n'eust dessein de bastir sa fortune des desbris de la sienne, de luy rendre ce qu'il auoit presté au Mareschal d'Ancre, & de faire perdre la memoire de ce qu'ils auoient traicté ensemble: ce qui ne pouuoit estre qu'en aduançant la mort de celui qui estoit le seul tesmoin. Ces pensées le portoient

à prendre ſes ſeuretez. L'Hiſtorien aſſeure que *le Duc de Luyne cherchoit des appuis contre la Royne*: & que cette conſideration pluſtoſt que l'affection luy fiſt procurer la liberte de Monſieur le Prince: il l'obtint fort aiſément du Roy, & ſe fiſt donner la commiſſion de l'aller retirer du Bois de Vincennes, auec vne lettre de S.M. que l'Hiſtorien rapporte en ces termes: *Mon Couſin, ie ne vous diray pas combien ie vous aime, vous le voyez: Mon couſin le Duc de Luynes, qui ſçait tous les ſecrets de mon cœur, vous le dira plus amplement, &c.* Dupleix faict que le Roy eſcrit ainſi: & il ſe peut faire que le Duc de Luynes, au lieu de cacher à l'enuie ſon credit, en faiſoit parade pour la prouoquer d'auantage. Les Fauoris ont auſſi cette couſtume, de porter leurs Maiſtres à donner la terreur aux ennemis de ceux qu'ils aiment, par des careſſes publiques & par des diſcours à leur aduantage. Cela ſert à deux effects, pour ietter le Maiſtre dans l'apprehenſion de ſe dedire, & pour empeſcher que ceux qui voyent ces faueurs, ne choquent celuy qu'ils croyent eſtre inſeparable du cœur du Prince. Les Fauoris font auſſi proteger leurs crimes par la puiſſance de leurs Maiſtres, & font du mal aux Grands pour faire craindre la leur. Le Cardinal de Richelieu a pratiqué ces artifices plus ſouuent, & plus ouuertement, que ſes predeceſſeurs: en quoi il a témoigné qu'il auoit plus grande défiance du Roy, & qu'il vouloit acquerir cette creance, qu'il ne pouuoit iamais perdre les bonnes graces d'vn Maiſtre qui s'obligeoit par des actions ſi ſolemnelles à le conſeruer. Dupleix dit, que *le*

Pag. 190.
Pag. 191.
Pag. 19[illegible]

Pap. 199. *Roy despescha le Duc de Monbason vers la Royne sa Mere, pour la prier de venir à la Cour*: Mais il n'adjouste pas que le Duc de Luynes chargea son beau pere, de dire de la part du Roy à la Royne, que *si elle ne venoit on l'iroit querir*. Les oiseaux de cette espece Royalle se peuuent prendre auec le leurre : mais ils ne s'attrapent iamais auec le tintamarre : reclamer ainsi vne aigle, estoit l'effaroucher.

Ie ne peux souffrir, que l'Historien escriue en ces termes insolens ; *Toutes les belles protestations* pag 179. *que la Royne Mere auoit faictes au Duc de Luynes, ne luy ostoient pas la defiance qu'il auoit de sa cholere; doutant tousiours que le desir de vangeance assez naturel à ceux de sa nation, & trop commun aux femmes, ne luy esueilla la memoire des choses passees.* Dupleix ne veut pas que la Royne soit Italienne, ny femme : comme si elle pouuoit estre fille de son Pere sans estre Italienne, ou Mere du Roy sans estre femme. Cét homme equitable tire ses iniures des ordres de la Prouidence de Dieu : & attache les vices, comme bon luy semble, aux nations, & aux sexes. Si le Duc de Luynes apprehendoit la Royne parce qu'elle estoit Italienne, & femme, on pourroit dire, que S. M. se défioit de luy, parce qu'il estoit homme du Comté d'Auignon : mais à Dieu ne plaise que nous iniurions les pays que Dieu a fait. Si l'Historien confesse que ce Fauori se fortifioit de biens d'alliances, de charges, de gouuernemens, & sur tout de la bien-veillance du premier Prince du Sang contre la Mere de son Roy : cette Princesse, qui n'auoit ny l'auctorité ny les armes

du

du Roy son Fils, & se trouuoit esloignée de sa presence, & peut estre de son affection par les artifices des meschans, auoit plus de suiet de s'asseurer de ses seruiteurs : faut-il trouuer estranste, si elle les appelloit pour se garder de l'oppression de celuy qui faisoit assez cognoistre sa crainte, laquelle pouuoit chercher ses derniers seuretez dans la totale ruine de la Royne?

Ie sçay bien que dans les grands desseins des Princes, les Maistres ont quelquefois vne visée, & les seruiteurs en ont vne autre : ce qui me fait croire que dans la resolution de l'armement d'Angers, la Royne se proposoit vn but, & l'Euesque de Luçon en auoit vn autre : il estoit si accort, qu'il ne representoit à S.M. que les dangers pour sa personne, & mesmes ceux qui menaçoient le Roy, Monsieur & Madame, qui est à present Royne d'Angleterre : il adioustoit les desordres du Royaume si grands, que le Parlement fist les sanglantes remonstrances, desquelles nous auons faict mention : la France estoit sur le point de se sousleuer sous des chefs de party qui eussent passé au dela de la reformation de l'Estat & bien du seruice du Roy, ce que la Royne apprehendoit. Ces considerations la portent à vouloir reünir sous son auctorité tout ce qui pouuoit mettre la France en pieces : elle la vouloit conseruer entiere, se rendre l'arbitre de la guerre & de la paix, & chercher son repos. Le dessein de la Royne estoit tel : mais celuy de l'Euesque de Luçon estoit bien different : il voyoit que ce bonnet rouge ne venoit point, & qu'on ne faisoit aucune instance à Rome pour

le faire aduancer. Dupleix ne remarque pas toutes les pensées de la Royne, parce qu'il les a ignorées, ou les a cachées malicieusement : il fait cognoistre en termes generaux les interests de l'Euesque de Luçon, & prend pour sujet des mouuemens d'Angers. Premierement, *quelque* Pag. 188. *malheureux ressort incognu aux hommes* : il voudroit monstrer ce ressort; mais il n'ose descouurir l'homme qui le faisoit joüer. Voicy comme il parle : *Quand à la Royne Mere, elle auoit plusieurs su-* Pag. 197. *iets de mescontentement : le premier estoit l'execution de plusieurs promesses qui luy auoient esté faites, mesmes pour aucuns de ses seruiteurs ; lesquels en demandant quelque effect, n'en auoient receu que des rebuts, bien souuent accompagnez de paroles iniurieuses.* L'Historien ne dit pas vne des raisons que nous auons marqué, & que la Royne tenoit pour essentielles : il met la premiere celle de l'aduancement du Cardinal, ne se trouuant pour lors aucun seruiteur de la Royne qui eust à démesler chose importante auec le Duc de Luynes, que celuy qui en auoit tiré parole pour le Cardinalat: il le falloit arracher par la force des armes, ou par vn traicté qui fust executé pour ce chef à l'heure mesme. Il ne faut pas donc asseurer, que *le sieur de* Pag 209. *Chanteloune fust le principal autheur de cette guerre contre les aduis de l'Euesque de Luçon* : estant chose veritable, que celuy qui est accusé n'auoit aucun interest dans la Cour, ny mesmes dans le monde, ayant les ordres du P. Berule, pour estre receu dans les Peres de l'Oratoire : & desia Dupleix l'appelle *Pere de Chanteloune*, encore qu'il n'ay eu cette qualité qu'vn an apres. La passion de l'Hi-

storien paroist en d'autres lieux, où il le nomme seulement Chantelouue, le ioignant auec des personnes qui n'estoient pas de meilleure condition, ny peut estre de si bonne, ausquelles il donne du sieur. Mais comment a peu estre autheur de cette guerre vn homme qui n'auoit veu la Royne de six mois, & s'estoit tenu tousiours à son gouuernement de Chinon, depuis que S M. arriua à Angers? Il y fut appellé par le conseil de l'Euesque de Luçon, lors que tout le party fust formé, & receut la commission peu de iours deuant l'esclat, d'aller disposer Monsieur le Comte de Soissons & le Grand Prieur de sortir de Paris. Apres ce voyage il se retira à Chinon, pour laisser à l'Euesque tout le maniment d'vne affaire qui estoit de son inuention, & de sa conduite. On trouuera encore cent lettres escrites de sa main sur ce suiet : les commissions furent dressées par luy fort aigres au commencement: mais elles furent adoucies par l'aduis du P. Ioseph : il en donna à tous ses parens & alliez : il ordonna des Finãces: le Prieur de la Cochere, sa creature, fist toutes les intrigues de la Cour, & de Paris : il ne se passa rien que par les aduis & par les ordres de l'Euesque, qui griuela cent mille escus. Le Marquis de Brezé son beau frere, le Marquis de la Fosseliere oncle de Brezé, le Baron du Pont du Chasteau, & plusieurs autres parens ou alliez du Cardinal, auoient du commandement dans les troupes : l'Historien le dit, & ne faict aucune difficulté (encore qu'ils ayent à present des grandes charges) de les ioindre auec ceux qu'il appelle *Rebelles*, afin d'auoir occasion Pag. 105. & 108.

Pag 105. d'estimer leurs courages. C'est vne mauuaise practique en France, que ceux qui ont plus de part dans vn mouuement, ont la meilleure recompense dans l'accommodement; d'où ie peux conclurre, que l'Euesque de Luçon, ayant tiré profit tout seul de la guerre & de la paix d'Angers, a esté le principal arbitre de l'vne & de l'autre. C'est vne plus grande merueille, que tous ceux qui agissoient dans ces rencontres, soient condamnez comme criminels, lors qu'on nous veut persuader, que celuy qui en est l'autheur, est le seul innocent. Il est vray que cét esprit non seulement vacillant, mais peu entendu aux affaires, ou par malice, ou par ignorance auoit mis la confusion par tout: il auoit emoussé la pointe des courages de ceux qui recognoissoient qu'on ne s'en vouloit seruir que pour faire peur, & qui se défioient de l'intelligence secrette entre l'Euesque & le Duc. Ces deux Ministres estoient fort timides; chacun n'auoit que sa fortune deuant les yeux: ils se craignoient l'vn l'autre, & on ne pouuoit dire qui auoit plus d'enuie de perdre son compagnon. L'Euesque apprehendoit vn mauuais succez qui obligea la Royne à passer la riuiere de Loire, pour s'aller ietter dans les troupes des Ducs de Mayenne & d'Espernō, où il ne seroit pas le Maistre, & où ses artifices seroient descouuerts: il iugeoit aussi, qu'vn aduantage du party de la Royne pourroit porter les choses à vne perilleuse extremité contre luy, & à vne reuelation de tous les mysteres secrets. De l'autre costé, le Duc de Luynes se défioit grandement des euenemens incer-

tains de la guerre, & sçauoit bien que sur le moindre eschec qu'il receuroit, toute la France se soufleueroit contre son credit. Pour gaigner le temps, qui est tousiours fauorable à ceux qui s'aduancent, il n'estoit question que de faire des poursuittes à Rome pour auoir vn bonnet de Cardinal, qu'on pouuoit reculer sous main, comme on fist. Ces considerations porterent ces deux esprits à la paix, & les mirent d'accord deuant le rencontre du Pont de Sé. Le Duc de Rhez apprist quelque chose de cette fripponnerie par les aduis de son oncle le Cardinal, qui estoit dans le Conseil : il se cabra sur cét aduertissement, & fut cause par sa retraicte de la desroute; laquelle eust esté d'vne autre façon & plus sanglante, si elle ne se fust passee de la sorte. L'Euesque auoit donné si mauuais ordre dans le Pont de Sé, qu'il n'y auoit ny poudre, ny balles, ny mesches, ny dans Angers moyen de subsister trois iours : si la Royne eust esté pressée, le passage du Pont de Sé estant fermé, il ne restoit plus que d'aller chercher celuy d'Ansenis, à quoy on s'estoit resolu dans vn Conseil, où il n'y auoit que cinq personnes. L'Euesque en donna aduis au Duc de Luynes, qui enuoya la Caualleerie du Roy pour empescher ce dessein, qui renuersoit tous ceux de Mr de Luçon : il se deuroit souuenir que nous auons sçeu & remarqué tout ce qui se passa en ces occasions : que nous auons auec nous plusieurs personnes qui agissoient dans les affaires : que i'en ay veu & sçeu vne bonne partie : mais sur tout, que la Royne est vn Oracle de verité, qui a tres-bonne memoire de

tout ce qui est venu à sa cognoissance. On faisoit peur aux meschans dans la ville de Sparte de la Lampe du Pritanée ; on disoit qu'elle faisoit voir les crimes plus secrets : le Cardinal de Richelieu & son Historien se deuoient souuenir, que nous auons non pas vne lampe, mais vn Soleil qui a tout veu & cognu, encore qu'il aye dissimulé beaucoup de choses.

Ie soustiens donc, que la harangue de l'Euesque de Luçon, faicte, comme Dupleix asseure, à la Royne Mere du Roy deuant l'armement d'Angers, est de l'inuention de l'Historien, encore qu'il vueille persuader *qu'il la tient de bon lieu.* Ce discours ne se peut accorder auec les desseins de l'Euesque : il est vray, qu'ayant veu la desroûte & pris ses asseurances, il descouurit, & executa l'accommodement qu'il auoit desia faict. Mais quelle apparence y a-il, qu'en parlant à la Royne il aye vsé de ces termes: *Ceux qui ont engagé vostre Maiesté en cette leuée de bouclier,* &c. *que Dieu fauorisoit les iustes armes du Roy* ? il auroit dans le premier discours blasmé ses propres conseils que la Royne sçauoit, & dans le second il eust accusé sa conscience, & condamné le Manifeste qu'il auoit faict composer, pour monstrer la iustice des armes de la Royne, laquelle l'eust tenu pour vn esprit leger, s'il se fust meslé de luy faire cette sorte remonstrance. Mais il faut remarquer que Dupleix, pour prouuer que le Cardinal de Richelieu a esté tousiours fidele au Roy, tasche de le faire passer pour infidele à la Royne, & au party qu'il a non seulement suiuy, mais formé. C'estoit vne chose impossi-

Pag. 208. Pag. 207.

ble dans le rencontre des affaires de ce temps-là, de seruir le Roy selon ses inclinations, & la Royne selon ses intentions.

Ie laisse à part vne grande quantité de menteries que l'Historien dit sur les affaires d'Angoulesme & d'Angers : ie veux croire que ce ne sont que des effects de son ignorance, comme les choses importantes qu'il n'escrit pas sont des tesmoignages de sa negligence, ou precipitation.

Ie conclus cette seconde partie par la paix qui produisit à la Royne la consolation de voir le Roy, & la liberté d'aller à Paris.

L'entreueuë se fist auec des grandes tendresses de cœur pres du Chasteau de Brissac, d'où le Roy dépecha le iour suiuant vn Courrier à Rome, qui portoit les ordres à son Ambassadeur, de poursuiure auec grande instance & chaleur la promotion de l'Euesque de Luçon au Cardinalat: la Royne enuoya aussi vn Gentil-homme pour prier le sainct Pere de luy donner cette satisfaction, & l'Euesque y fist aller le Prieur de la Cochere, son grand confident, auec Martin son Secretaire. Tous les Princes & Seigneurs qui estoient dans le parti, auoient la dague dans le sein; sur tout le Cardinal de Guise, & les Ducs de Mayenne & d'Espernon : ils rougissoient de honte, de ce que leur armement n'auoit produit que la sollicitation d'vn bonnet rouge. Le Duc de Luynes auoit des ressorts secrets pour le reculer; & il y auoit apparence, que s'il eust vescu en credit, l'importunité de l'Euesque luy auroit esté à la fin fort funeste, & peut estre desagreable à la Royne. Sans doute l'ardeur de l'ambi-

tion eust precipité le Prelat dans quelque mauuais conseil ; ou le Duc de Luynes eust pris vn estrange pretexte pour n'executer pas vne chose qui auoit esté promise auec tant de sermens, & cimentée par l'alliance de la niepce de l'Euesque, fille du sieur du Pont de Courlay, auec le nepueu de Mr de Luynes, appellé Combalet. Ce lien de mariage n'eust pas esté assez fort pour arrester le Duc: celuy de la Cousine du Cardinal de Richelieu auec le Duc de Puylaurens, emprisonné six semaines apres les nopces, nous fait voir, que les Fauoris ne respectent ny Sacremens, ny contracts, ni promesses, quand il est question de conseruer leur fortune : vn ombrage donne la peur qui renuerse tout ce qu'elle rencõtre, & souuent apprehende son secours comme ses ennemis.

Si le Duc de Luynes fust retourné de Montauban, ou il eust contraint l'Euesque de venir aux extremitez, ou il eust esté obligé de souffrir ce qu'il a fait sentir à Puylaurens. Dieu en disposa autrement : il fist mourir le Connestable : par ce moyen il ouurit à la Royne le chemin à vn plus grand credit, & osta les obstacles qui empeschoient que l'Euesque ne monta à cette eminente dignité : il y arriua apres cette mort, & par celle de quelques autres Ministres, qui moururent dans les voyages de Montauban & de Montpellier. Ce changement fist naistre vn autre regne, dans lequel la Royne Mere du Roy ne trouua pas tout à coup son contentement, ny le credit qu'elle meritoit ; rien ne le recula tant que l'apprehension que le Roy & ses Ministres auoient de l'Euesque de Luçon. On

Le Cardinal de Rhetz, le Duc de Luynes, le Garde des seaux du Vair.

sçauoit bien que le dessein de la Royne estant de ne l'aduancer dans les affaires, cet homme n'y souffriroit iamais ny superieur ny compagnon: cette crainte retint vn peu le Roy, qui se relascha aux prieres de la Royne sa Mere pour faire poursuiure le bonnet de Cardinal, qui vint huict mois apres la mort du Connestable, mais il n'apporta point l'entiere confiance. La cognoissance des doubles ieux que le Duc de Luynes descouurit, & ceux que le Roy sçauoit, auoient produit dans l'ame de Sa Maiesté vne si mauuaise opinion du Cardinal, qu'elle ne le vouloit point dans ses Conseils : ceux qui auoient l'honneur d'y estre, ne se pouuoient resoudre de le desirer parmi eux, de peur qu'il ne se mist par dessus eux: la Royne surmonta toutes ces difficultez. Et d'autant que l'Historien ne dit rien de tout ce que cette grande Princesse fit pour l'auancement de ce seruiteur ingrat, il est necessaire que cette troisiéme partie de nostre discours donne quelque lumiere aux affaires qui se passerent depuis le retour de la Royne dans la Cour, iusques à sa seconde sortie; c'est à dire, depuis la naissance du credit du Cardinal de Richelieu, iusques à ce que son auctorité est arriuée à vn tel poinct, qu'elle a peu & voulu ruiner celle qui en auoit ietté les fondemens, & dressé tout le bastiment. Il a estimé les bien-faits de la Royne, tant qu'il a esperé de s'en pouuoir acquitter : lors qu'il a esté accablé, il a desesperé de la recognoissance, & s'est ietté dans la haine.

Nous ne serons pas en peine de refuter ce

que l'Historien en dit : mais de le reprendre de ce qu'il n'en dit rien: son silence est autant coulpable en cette partie de son Histoire, comme son insolence est criminelle dans toutes les autres.

Tout le temps qui s'escoula depuis l'an 1621. qui fust celuy de la mort du Duc de Luynes, iusques en l'an 1630. auquel arriua la rupture, fust la saison des moissons du Cardinal : il acquist les rentes, les dignitez, les emplois & la puissance; par le moyen de la Royne, qui luy donna les biens, & luy procura tous autres aduantages qu'il a fait valloir contre elle. Tous ces bien-faits, qui deuoient estre marquez dans l'Histoire, ne peuuent estre niez, puis qu'ils esclattent auec l'escarlate, paroissent auec les bastimens, & font du bruit auec la suite: mais ils ne sont point dans les memoires que le Cardinal a dőné à Dupleix, qui n'en dit pas vn seul mot : il
Pag. 5. parle ainsi dans la Preface : *Le Connestable de Luynes deceda en Gascogne : par son trespas la Royne Mere rentra en credit, & le Cardinal de Richelieu fust employé en la direction des affaires d'Estat.* Il n'a pas voulu adiouster ces trois ou quatre paroles, *par le moyen de la Royne.* Ie feray voir dans cette Histoire de l'aduancement du Cardinal, qu'on remarque son ingratitude en ces trois chefs, qui sont, cacher le bien-fait, le nier, & le conuertir en iniure : celuy qui le cache est sans courage, celuy qui le nie est sans probité, & celuy qui le conuertit en iniure, doit passer pour vn monstre, non seulement parmi les hommes & les bestes, mais entre les choses qui n'ont point d'autre sentiment que celuy d'vne espece de reco-

gnoissance, que la nature ne leur a pas voulu refuser, comme à certaines fleurs de suiure le Soleil, & aux autres de s'ouurir quand il monte, & se fermer quand il descend : on voit en tous les corps composez quelque marque de ce qu'ils reçoiuent de la Lune: sa plenitude les fortifie, son deffaut les affoiblit, & ses eclipses les font souffrir. Il est vray que le Cardinal de Richelieu a receu de grands biens dans la plenitude de la Royne : mais tant s'en faut qu'il aye compaty à sa defaillance, qu'il en a voulu estre l'autheur, & que cette vapeur esleuée des marais de Poictou, a osté sa clarté à ce bel astre qui l'auoit attirée. *Luci, quo extulit, obstans.*

Il n'y a point de symbole d'ingratitude parmi les animaux: & dans toutes les especes des plus farouches, il y a des exemples de recognoissance. Vn petit dragon auoit esté nourri par Thoas, lequel ayant veu que son pensionnaire deuenoit trop grand, il le mit hors de son logis: Thoas estant tombé entre les mains des volleurs, cét animal entendit la voix de son bienfaicteur, & accourut pour le deliurer. Si la Royne, pour des considerations que nous dirons, a fait sortir de sa Maison le Cardinal de Richelieu, qui en effect estoit trop puissant: il est plus cruel que les dragós, lors qu'il n'a point esté esmeu en oyant les plaintes de cette Princesse, transportée d'vn si grand amour enuers le Roy, que depuis peu elle a demãdé l'assistance de son seruiteur pour s'approcher de son Enfant. Ceranus auoit racheté d'vn pescheur quelques dauphins pour leur dõner la liberté: ils receurent cét *Democritus.* *Ælianus.*

homme sur leurs dos apres le desbris de son vaisseau, & le porterent au riuage. Le Cardinal de Richelieu a veu les tempestes de la Royne, s'en est resiouy, s'en est mocqué, & les a esmeuës apres auoir esté tant de fois retiré des filets par les soins & auctorité de cette Princesse. Ce qui est plus estrange, est, que ne s'estant iamais trouué personne qui aye voulu seulement excuser les ingrats : le Cardinal de Richelieu rencontre des gens qui le loüent. Mais nous sommes asseurez que toutes ces flatteries ne charment pas les desplaisirs de celuy qui est deschiré par le reproche de sa conscience : son habit, ses ameublemens, ses maisons, & sa suitte luy rafraichissent la memoire des bien faits, qu'il ne peut oublier qu'en quittant toutes ces marques. Pindare a dit, qu'Ixion pour sa mescognoissance, & pour auoir violé le respect qu'il deuoit à Iunon, estoit sans cesse tourné & deschiré par vne roüe, sur laquelle ces paroles estoient escrites : *Il faut faire du bien à ceux qui nous en ont fait.* Ie sçay que le Cardinal est plus tourmenté par ce peché, que par tous les autres qu'il a commis : il voit bien qu'il est le plus sale de tous ceux qui deshonorent sa vie, & est tellement public, qu'il ne se peut cacher, comme il a fait la cruauté, l'ambition & l'auarice. Quiconque porte les liurées d'vn bien mal recogneu, porte celles de son ingratitude : descouurons l'infamie de la sienne par les trois degrez, qui sont, l'oubliance, le desaueu, & l'iniure.

Pour le premier, l'Historien n'a rien dit ny de la promotion au Cardinalat, ny de l'arriuée

du bonnet, ny en quelle façon il fut donné & receu, ny des remercimens & harangues qui furent faites au Roy & à la Royne : tout ce qui se passa dans la ville de Lyon, est oublié pour faire oublier ce bien-fait. Dupleix ne dit autre chose de tout ce qui meritoit vn discours de quatre fueilles, si ce n'est, que *le Roy trouua les Roynes à Lyon, & que le Prince & Princesse de Sauoye y vindrent visiter S. M.* Puis que l'Historien a voulu estre si soigneux en tout ce qui regarde celuy auquel il vouloit agreer, qu'il a remarqué ses plus petites actions, & mesmes celles de ses ancestres, il me semble qu'il deuoit dire quelque chose du plus notable rencontre de la vie du Cardinal : il estoit obligé d'escrire au long ce qui se passa à Rome pour la promotion, & à la Pacaudiere, où la nouuelle fust apportée, lors que celuy qui l'auoit attenduë deux ans, estoit logé en la maison où pend pour enseigne le Chapeau rouge : mais principalement ce qui arriua à Lyon, meritoit bien d'estre escrit. Le Cardinal en partit pour aller trouuer le Roy en Auignon, où il fit ses premiers remercimens, & fut receu assez froidement. S. M. vint à Lyon, où cette ville magnifique luy fit la plus belle entrée qu'on aye veu dans le Royaume : l'Historien la deuoit estimer. Pag. 349

Le Bonnet rouge fut donné par le Roy dans la Chappelle de l'Archeuesché : celuy qui le receuoit fist vne harangue à S. M. fort bien conceuë, estudiée auec soin, & recitée de bonne grace. S'il eust pleu à son Eminence de la donner à son Historien, comme il a fait celles d'An-

goulesme & d'Angers, faites à plaisir, & selon le temps qui court, nous eussions veu quelque chose de mieux poly, & de plus veritable : mais sur tout nous admirerions le remerciement que le nouueau Cardinal alla faire à la Royne, en apportant son Bonnet à ses pieds : ce que i'en ay bien retenu, est, *qu'il promit à S. M. de respandre son sang pour son seruice* ; *& qu'il dit*, *que cette escarlatte*, *qu'il tenoit de sa seule bonté*, *le feroit tousiours souuenir de ce vœu solemnel*. Ceux qui ont eut l'honneur d'estre aupres de cette Princesse dans les persecutions que le Cardinal luy a fait, sçauent qu'il s'est si mal acquitté de ce vœu; qu'au contraire, outre vn seau de larmes qu'il a fait sortir des yeux de S. M. les maladies venuës de ses desplaisirs ont fait tirer de ses veines cent poillettes de ce sang, duquel Dieu a fait les Roys & les Roynes. Miserable ingrat, qui ne veut pas qu'on escriue la moindre chose des instances que sa trop bonne Maistresse a fait en France & à Rome pour arracher ce morceau de pourpre, que i'ose appeller fatale, parce qu'elle a esté le fondement de cette fortune insolente & cruelle. Combien de passions a eu la Royne pour rompre les difficultez si grandes, que ny Paul V. ny Gregoire XV. ne vouloient point ouyr parler de mettre dans le sacré College ce Prelat ? Le premier le cognoissoit : & il auoit esté bien descrit au second par l'histoire de sa vie, qui luy auoit esté enuoyée. Combien de Finances a employé S. M. pour des voyages & pour des presens ? que ne donna-elle au Cardinal pour augmenter son train, & faire son

tmeublement ? Celuy qui l'eust ouy dans ce magnifique festin qu'il fist à Lyon aux Princes & Grands de la Cour, le iour qu'il receut le bonnet, n'eust iamais creu, qu'vn cœur qui faisoit sortir de sa bouche des paroles d'vn ressentiment d'obligation si extraordinaire, eust produit des actions si contraires à son discours, & si esloignées de son deuoir. Ie sçay que la Royne oublie plus facilement les biens qu'elle a fait, que le Cardinal de Richelieu ceux qu'il reçoit : S.M. donne auec tant de generosité, que les Graces ne sont point accompagnées chez elle de la memoire, comme elles sont parmy les Poëtes : si leurs inuentions en posent quatre sur la main droicte d'Apollon, & mettent son arc desbandé à la gauche : c'est pour nous faire voir, qu'il ne faut iamais employer les armes de la puissance contre les loix de la recognoissance, & qu'il faut plustost oublier sa main droicte que les obligations. I'asseure que la Royne ne se souuient pas des biens qu'elle a fait au Cardinal : ce n'est pas seulement à cause que le trop grand nombre a peu confondre sa memoire, mais parce que Sa Maiesté donne auec toutes les qualitez de la plus genereuse liberalité : entre lesquelles vne des principales est, de perdre la souuenance auec ses bien-faits, qu'elle ayme mieux voir perir dans vne ame ingrate, que de les conseruer dans ses mains. Ce n'est donc pas la Royne qui fait des reproches au Cardinal : mais les seruiteurs de S. M. qui ont veu vne partie de ce qu'elle a fait pour luy, qui taschent de le faire souuenir, qu'outre la dignité de Cardinal,

Obliuioni detur dextera mea, si non meminero tui.

& l'employ dans le miniſtere de l'Eſtat; il a receu de la Royne dans dix ans plus de neuf cens mille eſcus en argent comptant, ou en preſens; entre leſquels il y a vne Chapelle de cent mille piſtolles. S. M. luy a auſſi donné tous les grands benefices qui ont vacqué de ſa nomination, & la pluſpart des autres pour ſes parens & amis: elle a obtenu du Roy pluſieurs Abbayes pour luy: elle a fait pour ſon aduancement, & pour celuy des ſiens, tout ce que nous auons veu iuſques au ſiege de la Rochelle. Ie ne dis rien de ſes appointemens ordinaires, ny des profits que luy & ſes creatures ont tiré des principales charges de la Maiſon de la Royne, qu'ils ont poſſedé & vendu, ny des parties caſuelles des domaines de S. M. qui tomboient toutes dans leurs mains. De toutes ces riuieres s'eſt faite cette mer de ſommes ſi immenſes, qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi la memoire du Cardinal eſt vn peu confonduë: mais il a tort d'oublier le tout en gros, & principalement cette Dignité, de laquelle ſon Hiſtorien n'a pas voulu dire vn ſeul mot, de peur de rougir en parlant de l'Eſcarlatte.

Paſſons à la ſeconde marque de l'ingratitude, qui nie le bien-fait: elle eſt euidente dans l'Hiſtoire de Dupleix. Il commence par la deſcription des qualitez neceſſaires à vn Miniſtre d'vn
Pag 363. 364. 365 & 366. grand Eſtat: il dit, *qu'elles n'ont iamais eſté toutes en vn ſeul homme, ny meſmes en vn Senat*: cependant il les fait toutes rencontrer en vn degré de ſi haute eminence en la perſonne du Cardinal, que tout ce qui a eſté deuant & apres, ſe trouuera

uera au dessous. Sa conclusion est : *Les suffrages de toutes les personnes iudicieuses l'anticipant par vœux & desirs, & le Roy mesme, le plus capable de iuger des merites de ses subiets, y ayant vne grande inclination, il fut esleu le premier Ministre d'Estat par S. M. à Compiegne, auec tant d'aduantages, qu'elle luy remit en main toute la direction de son Estat.* Sauf correction de Monsieur l'Historien, dans ce discours il n'y a rien de veritable que la loüange du Roy, qui est accompagnée d'vn horrible blaspheme contre sa personne sacrée : nous le descouurirons apres que nous aurons remarqué l'ingratitude du Cardinal. Il veut qu'on escriue de luy, *qu'il a esté aduancé au ministere par les vœux de tous les sages François*, mais sur tout *par l'inclination du Roy*. Taire malicieusement ce que la Royne y a contribué, est nier tacitement son bien-fait : il est tel, qu'apres la promotion au Cardinalat, qui deuoit seruir pour paruenir au maniement des affaires, celle qui auoit fait vn Cardinal auec deux ans de peine, en eust d'auantage, & employa autant de temps pour faire vn Ministre d'Estat : tant s'en faut que tous les aduisez de la Cour le desirassent, qu'ils s'y opposoient formellement. Le Chancelier de Sillery, homme tres-sage, & Mr. de Pisieux, y resisterent vn an; au bout duquel ils tomberent en disgrace. Le Marquis de la Vieuille succeda à leur credit, & l'employa pour donner l'exclusion au Cardinal, qu'il ne vouloit point auoir pour compagnon, de peur qu'il ne deuint son maistre. La Royne auoit vn ardent desir de voir son seruiteur dans le Conseil, tant pour la sou- Pag. 364.

lager, que pour se fortifier, en sorte que dans le seruice du Roy qu'elle se proposoit tousiours, elle peut asseurer son contentement, qui auoit esté sans cesse trauersé par les hommes de faueur. Le Roy qui auoit cogneu le Cardinal dans les affaires d'Angoulesme & d'Angers, & dans celles qui se passerent deuant & apres la mort du Mareschal d'Ancre, apprehendoit cét esprit qui luy sembloit estre plus fin que prudent. Le Connestable de Luynes, & plusieurs autres, luy auoient fait voir les destours de ses souplesses, qui donnoient à S. M. vne si grande auersion, qu'au lieu de cette forte inclination, que l'Historien nous veut persuader auoir desiré ardemment ce nouueau Ministre, nous pouuons dire, que ce grand Prince s'en deffendoit auec toutes les armes que son bon esprit luy pouuoit fournir, & ne le nommoit iamais sans luy donner la qualité de fourbe. Apres auoir representé familierement à la Royne sa mere les iustes suiets de ses deffiances, cette bonne Princesse (à laquelle le Cardinal auoit tousiours caché auec grand estude ses imperfections) asseuroit que tout ce qu'on auoit dit contre luy, estoit des inuentions de ses ennemis. Le Roy fust contraint, se voyant trop pressé, de se retrancher dans vn deffaut naturel que nous ne voulons point publier. Le Marquis de la Vieuille, qui auoit la plus grande part dans la bien-veillance du Roy, & dans les affaires, craignoit que le Cardinal n'en approcha: la Royne prenoit beaucoup de peine pour asseurer le Marquis: lequel, apres plusieurs protestations & dilayemens, prit

la hardiesse de dire, qu'elle luy commandoit vne chose, par laquelle il preuoyoit qu'il seroit ruiné dans peu de temps, & que S. M. en receuroit vn iour du desplaisir: mais puis qu'il la voyoit resoluë à cela, il aimoit mieux hazarder sa fortune, que perdre l'honneur de ses bonnes graces. Le Cardinal entra donc par ces moyens dans le Conseil, & le premier iour qu'il y prist seance, il donna suiet au Marquis de venir à vn esclarcissement auec luy. Les Historiens qui entreprennent de parler de ces choses, & celuy qui les fait desguiser, sont bien effrontez de ietter ces menteries dans le public, non seulement durant la vie de la Royne, mais de tous ceux qui agissoient dans ces affaires; comme sont, le Marquis de la Vieuille, le ieune Beautru, & moy-mesme, qui estois employé pour faire reüssir le dessein de la Royne. Ie ne dis rien de ceux qui sont parmy nous, qui ont fait des voyages pour gaigner des personnes que la Royne croyoit estre contraires à ses volontez. Ie peux dōc conclure auec raison, que ce n'est pas oublier le bien-fait, mais le nier, de dire que *le Cardinal aye esté appellé dans le Conseil par la iustice des inclinations du Roy, & par le grand merite de sa personne.* La Royne y a beaucoup plus contribué que tout cela, par des intentions tres-bonnes, qui ont esté frustrées; parce que les actions du Cardinal n'ont point répondu aux esperances de sa Maistresse. Ie remarque aussi, que par ces mots, *par la iustice des inclinations du Roy,* le Cardinal fait ietter le fondement de son ingratitude enuers S. M. lors qu'il tasche de nous persuader, que le plus grand honneur qu'il

a receu de son Maistre, n'est pas vn effect de sa bonté, mais vne action de sa iustice, qui luy deuoit cette charge. C'est aussi vne impudence bien estrange, d'asseurer *qu'il fust esleu premier Ministre de l'Estat auec tant d'aduantages, que le Roy luy remit en main toute la direction de son Royaume.* En la page 372. en l'an 1624. *Le Roy le crea premier Ministre d'Estat, Chef de son Conseil, & Directeur general sous l'auctorité de S. M. au gouuernement du Royaume.* Page 381. *Ce grand Cardinal ayant donc la direction du Royaume en main sous l'authorité de S. M. Souueraine*, &c. Si cette qualité de premier Ministre regarde la plus releuée personne, on la doit à la Royne, qui estoit pour lors dans le Conseil: si dans l'egalité des conditions elle appartient au plus ancien Conseiller, on ne la peut oster au Cardinal de la Rochefoucault, sans luy faire vne iniure: il estoit dans le sacré College & dans les affaires deuant le Cardinal de Richelieu; & auoit sa place au dessus de luy. Si on n'en fait point d'estat, parce qu'il n'a pas esté si entreprenant, il en est plus loüable. Mais se faut-il estonner de ces discours, qui tendent à oster ce qui est deu aux seruiteurs du Roy, puis qu'on arrache le sceptre de la main de S. M. par ces paroles horribles, que *le Roy à Compiegne remit en la main du Cardinal toute la direction de son Royaume*? n'est-ce pas escrire en termes, qu'il semble que le Roy soit deuenu mineur, ou foible d'esprit, & que d'vn Conseiller il aye faict vn tuteur ou vn Regent? Qui a iamais ouy dire, qu'il y aye eu vn Directeur general des affaires de France, comme Oxestern l'estoit des Sue-

dois, apres qu'ils n'eurent plus de Roy? Cependant l'Historien nomme Directeur (& peut estre appellera Dictateur perpetuel) le Cardinal de Richelieu, parce qu'il a honte de dire qu'il est simple Ministre, ce nom estant trop commun; comme ceux de General des armées & d'Admiral, au lieu desquels on a fait expres pour le Cardinal les tiltres de Generalissime, & de Surintendant des mers. Ie peux dire aussi, qu'il n'est pas vray qu'à Compiegne le Roy declara le Cardinal, ny *premier Ministre*, ny *Directeur*: il estoit vn Conseiller iusques à ce qu'il eust chassé tous ses compagnons, pour composer vn Conseil à sa mode, ou demeurer seul. Il esloigna deslors le Connestable de Lesdiguieres, & le sieur de Buillon par la guerre contre les Genois: il desgousta le Cardinal de la Rochefoucaut, qui se retira peu à peu des affaires: dans quelques mois il rendit prophete le Marquis de la Vieuille; il fist que non seulement il fut chassé, mais emprisonné. Il ne restoit plus que le Chancelier d'Aligre, auquel vn an apres il fit oster les seaux, & la liberté d'estre à la Cour: il dressa vn Conseil selon sa fantasie, & distribua toutes les principales charges à ses creatures. Il a si bien fait du depuis, qu'il est demeuré tout seul dans le ministere; c'est le premier & dernier Ministre, mais non pas *le Directeur general de l'Estat*. Nous ne voulons pas faire cette iniure au Roy, qui ne pourroit abandonner à vn seruiteur le gouuernement de son Royaume, sans faire dire, que * *là où le valet regne, la terre est esbranslée*. Ie m'asseure que Dupleix n'a pas

Pag 367. Le Cardinal de la Rochefoucaut tesmoignoit desirer la retraicte: son aage ne luy permettant pas d'agir assez vigoureusement, & son inclination le faisant pancher au repos & à la conuersatiõ auec les personnes religieuses plustost qu'au maniemẽt des affaires.

* Pro. 30.

osé escrire, que la Royne mit le Cardinal dans le Conseil du Roy à Compiegne: parce qu'il auoit honte de dire que cét ingrat a trouué l'establissemẽt de son credit au mesme lieu, où six ans apres il a fait arrester prisonniere celle qui luy auoit procuré ce grand aduantage. Il me semble pourtant qu'il eust esté plus à propos de dire la verité de ce que la Royne auoit fait pour l'aduancement du Cardinal, que de faire vne longue
Pag. 365. digression sur sa genealogie, & employer sept ou huict pages, pour prouuer que par les femmes il est descendu de Louys le Gros. Il a dressé vn abregé de la vie & hauts faits de ses ancestres, a rapporté toutes leurs alliances, & les terres qui ont esté en leur maison: il a estallé ce que son pere & luy ont fait depuis le berceau, & a dit que
Pag. 369 *la charge de grand Preuost*, ou selon du Tillet, *du Roy des Ribauds, que le pere a exercé, faisoit anciennement vne partie de la dignité de Maire du Palais*, que le fils a affecté toute entiere: l'Historien ne voit pas qu'il esueille beaucoup de pensees. A quel propos aussi faire ce grand Panegyrique, remply de tous les rencontres & actions de la ieunesse du Cardinal, & tascher par vn long discours de prouuer contre la pratique du monde, & de tous les grands Roys, *qu'ils ne doiuent auoir*
Pag 373. *qu'vn Conseiller, parce que la perfection consiste en l'vnité, que la Monarchie est le plus excellent gouuernement, & qu'vn carrosse qui est tiré par plusieurs cheuaux ne va pas si seurement, comme celuy qui n'est traisné que par vn?* & semblables traicts d'imposture & d'impertinence, qui vont iusques à comparer le Cardinal à vn cheual de carrosse?

Cependant il est vray que Dupleix a plus acquis les bonnes graces de son Eminence par ces folies de sept ou huict fueillets, qu'en tout le reste de son trauail : celuy qui ne se proposoit que la recompense l'a arrachée par cette genealogie imprimée dans tous les liures du temps : tous les Comediens du Cardinal luy ont souuent ioüé cette piece, qu'ils auoiẽt recogneu luy estre tres-agreable, & semblable à celle que Paterculus recitoit à Seian, qu'il faisoit descendre des Roys par les femmes. Où sont ces sainctes Loix de l'Histoire, qui ne permettent pas qu'on quitte la suite des choses pour se ietter sur des loüanges, ny mesme qu'on porte vn iugement des actions, & beaucoup moins des intentions des hommes, ny qu'on se rende caution pour celuy qui est encore en estat de faillir, ny qu'on escriue ce qui n'est pas ariué ? Dupleix est fol, s'il se persuade, qu'auec vn esprit lourd & auec des paroles grossieres il changera les choses faites, & qu'il honorera le Cardinal en se deshonorant. Xenophon, Thucydide, Iules Cæsar, qui sont entre les plus veritables & serieux Historiens, escriuent ce qui s'est passé, & laissent iuger ceux qui le liront. Dupleix nous prend pour des pauures ignorans, lors qu'il nous veut donner auec vn mauuais discours les mesmes pensees qui luy ont fait donner des bonnes pistoles : il ne voit pas que personne ne se mettra en peine d'apprendre la verité de celuy, qui eust esté chastié s'il eust dit ce qu'il sçauoit, & qui a esté recompensé pour auoir escrit ce qu'il ne croyoit pas.

Les sieurs de saincte Marthe, du Chesne, le Chastelet, le Mercure François, & plusieurs autres, iusques aux Gazettes.

Les digressions de Dupleix nous obligent à

nous esloigner de nostre discours, pour faire voir la sottise du sien. Reuenons à Compiegne, qui a esté le theatre, sur lequel il semble que l'ingratitude aye affecté de ioüer son dernier acte; parce que la Royne Mere du Roy y auoit fait paroistre le plus remarquable effect de sa bonté, pour l'aduancement du Cardinal. L'Historien dit qu'en ce mesme lieu, au commencement de l'employ du Cardinal, fut faicte le Mariage d'Angleterre: il adiouste, que *les Anglois ayans receu les sommes qui leur furent promises, se monstrerent peu soigneux de l'execution de leurs promesses.* Vous diriez, en lisant cét escrit, que ce grand Roy de trois Royaumes attendoit la dot de la Royne pour disner, & auec desseir de se mocquer de nous apres qu'il l'auroit receuë: mais tout cela n'est rien en comparaison des horribles calomnies, qu'on ose imprimer contre les personnes du Roy & de la Royne d'Angleterre sur le suiet du renuoy des François. On ne peut voir sans horreur les iniures atroces que l'Historien dit à leurs Maiestez: il fait faire vne harangue insolente à l'Euesque de Mende; & pour auoir suiet de loüer vn parent du Cardinal, qui par sa mauuaise conduite auoit prouoqué la iuste indignation de ce Roy, il nous le descrit comme vn Prince sans foy & sans parole, il le menace comme vn simple Gentil-homme, il le veut faire passer pour vn pauure bourgeois, qui n'a pas le moyen d'entretenir sa femme selon sa condition, & pour vn maistre qui querelle ses seruiteurs pour s'exempter de leur payer leurs gages. En suite de cét estrange discours, la Royne d'A-

Pag. 380.

Pag. 445. 446. &c. *l'Euesque de Mende Prelat illustre en extraction, pieté & doctrine luy remonstra genereusement,* &c.

gleterre est descrite comme vne personne furieuse, & desesperée pour le renuoy de ses domestiques; encore que cette Princesse aye, auec le bon esprit & le courage qui reluisent en elle, vne sagesse si grande, qu'elle n'a iamais permis à sa bonté la moindre demonstration qui fust indigne de sa Naissance. Pour ce qui regarde le Roy, la Police de ses Royaumes qu'il entretient en paix, les richesses de ses suiets, l'amour qu'ils luy portent, la magnificence de sa Cour, les plaisirs innocens qui s'y voyent, l'obeïssance & le respect des Grands, sa clemence, sa douceur, sa liberalité, & sur tout les belles esperances que le Prince de Galles donne à ses Estats, nous font voir qu'il est non seulement vn Roy tres-aduisé, mais tres-heureux. Il ne se peut rencontrer dans la bonne opinion du Cardinal, parce qu'il n'a pas voulu suiure ses passions, ny se laisser tromper & piper, comme ont faict quelques autres Princes moins prudens & gouuernez par des Fauoris. Ce grand Roy a aussi consideré, qu'il ne pouuoit, sans flestrir sa belle reputation, appuyer les desseins d'vn homme qui ostoit la liberté & les biens à la Royne sa belle Mere, & taschoit par des calomnies de luy rauir l'honneur, auquel ses Enfans ont grande part. La generosité de la Royne son Espouse n'a peu souffrir toutes ces entreprises contre les entrailles qui l'ont portée; les siennes qui sont tendres, ont esté esmuës: elle sçait que Dieu luy fera rendre par les Princes & Princesses ses Enfans, ce qu'elle tesmoigne de bon naturel à la Royne sa Mere. Tout cela ne s'accorde pas

auec les intentions du Cardinal, qui voudroit que S. M. fust abandonnée & reiettée de tout le monde, & mesme de ses plus proches. Il luy a rauy les personnes du Roy & de Monsieur, & voudroit desrober les affections des Filles: il auroit fait ses efforts en Espagne, mais il a peu d'accez dans cette Cour, & encore moins dans le cœur de la Royne, tres-fidele à la nature: il a tasché de faire quelques practiques en Angleterre, & n'en a receu que de la honte. La haine qu'il en a conceu, a commandé à son Historien de nous descrire le Roy & la Royne comme des furieux: mais les actions de ce grand Prince, & de cette vertueuse Princesse, cognuës de toute la terre, effacent aisément ce qu'vn petit calomniateur escrit dans vne fueille de papier. L'Histoire du credit du Cardinal fera voir plus au long les suiets de la mauuaise intelligence auec l'Angleterre; l'indiscretion & la violence de l'Euesque de Mende en feront vne bonne partie: le Cardinal l'en a souuent accusé, & de ce qu'en partant il auoit pillé sa Maistresse: il ne se faut pas estonner s'il luy a esté infidelle, puis qu'il l'a esté du depuis au Cardinal autheur de sa fortune; auquel peu de temps deuant sa mort il auoit tasché d'oster l'auctorité pour auoir le Bonnet rouge plustost que le Cardinal de Lyon. Il est vray aussi qu'il n'auoit faict le zelé en Angleterre, que pour estre recommandé à Rome: & nous pouuons dire, qu'apres son depart Dieu a comblé d'vne si grande benediction cét heureux Mariage, que chacun admire les beaux Princes & Princesses qui sont en sortis.

On trouuera aussi fort estrange, que l'Historien aye asseuré, que *les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre qui traictoient le Mariage, ayent en mesme temps machiné la ruine de la France auec quelques-vns des plus malins esprits de la Cour & des Religionnaires.* Il n'y a point d'apparence que le Roy Iacques, Prince tres-pacifique, qui viuoit pour lors, eust donné cette commission à ses Ambassadeurs: & on ne croira iamais, que deux Seigneurs des plus sages & vertueux non seulement d'Angleterre, mais de la terre, ayent trauaillé contre les intentions de leur Roy, ou contre les loix de la bonne foy. Le Comte de Carlile est cognu en France, & par toute l'Europe, pour les grands emplois qu'il a eus, & desquels il s'est acquitté auec autant de probité, comme il a faict paroistre de capacité. Le Comte de Holland n'est pas vn esprit de cabale, & est si prudent & si bon, qu'il ne voudroit pas sous la couuerture d'vn traicté de paix & d'amour cacher des pratiques de guerre & de haine. Pag.448. Les Comtes de Carlile & de Holland.

Ce qui sera trouué encore plus extraordinaire, sont les horribles iniures que Dupleix dit à toute la nation Angloise; qui les souffre mal volontiers, parce qu'elle a du courage. Voicy ses paroles: *La nation Angloise aussi ambitieuse qu'orgueilleuse, & aussi legere qu'elle est courageuse*: il l'accuse *de felonnie, de perfidie noire, de malice determinée*: il l'appelle *Pirates les Anglois*; & dit, *qu'ils n'ont eu regret à la perte de la Guyenne que pour les bons vins* Pag 448. Pag 450. Pag 451.

Ie sçay bien que toutes les Nations qui ont eu des grandes guerres les vnes contre les autres, ne s'aiment pas: mais ce n'est pas la marque

d'vn ſage Miniſtre ny d'vn Hiſtorien iudicieux de fomenter ces aduerſions; & d'irriter les voiſins par des ſalies de cholere : on les meſpriſe dans la bouche du petit peuple, mais on les vange quelquesfois, quand on croit qu'elles ſont approuuées par le Conſeil du Prince.

L'apprehenſion que i'ay eu d'entrer dans les horreurs des ingratitudes du Cardinal, m'a arreſté plus long-temps dans la conſideration des folies de ſon Hiſtorien : il me conduit à la derniere partie de la meſcognoiſſance, qui rend le mal pour le bien; encore que ie ſçache que pluſieurs aucteurs n'ont pas voulu loger ce monſtre
Pſal. 7. entre les vices des ingrats. Dauid veut eſtre ruiné par ſes ennemis, s'il ſe trouue conuaincu de
Sap. 16. ce crime: & le Sage nous aſſeure, que les eſperances de celuy qui en eſt atteint, fondront comme les glaces de l'hyuer. Le Cardinal de Richelieu craint ſi fort ſes ennemis, qu'il a pris pour s'en deffendre trente bonnes places, & plus de Gardes que le Roy : il a vn ſi grand ſoin d'affermir ſa maiſon, qu'il ſemble l'auoir voulüe aſſeurer non ſeulement contre le temps qui defait tout ce qu'il fait, mais contre les ordres du Ciel, qui ſe mocquent des precautions des hommes. La parole de Dieu qui nous enſeigne toutes ces veritez, nous aduertit auſſi que la recognoiſſance eſt la meilleure garde des riches, & la plus grande ſeureté des familles. Ou il faut dire qu'vn Cardinal n'eſt pas aſſez bon Chreſtien, pour croire ce que la ſaincte Eſcriture dit; ou qu'vn grand Miniſtre de France n'eſt pas aſſez ſage, pour chercher à petit fraix les moyens

de se conseruer : cela nous fait croire, & nous voyons desia toutes les apparences, que le seul peché d'ingratitude contribuera plus à la ruine du Cardinal, que toutes les violences & iniustices qu'il a commis. Il est vray aussi, que ce vice qui deshonnore sa vie plus que tous les autres, est celuy qui la tourmente d'auantage, & qui la fera finir plustost, & auec infamie. Les preuues de ce que i'ay auancé, se recognoistront mieux dans le discours de Dupleix que dans le mien; & on verra que le Cardinal est plus ingrat dans les liures de son Historien, que dans ses propres actions. Elles n'ont attaqué que la liberté & les biens de la Royne; l'Histoire de Dupleix a fait la guerre à la reputation, que S. M. estime plus que sa vie. Ces mortelles atteintes se voyent dans les suiets de la rupture : dans lesquels le Cardinal s'estudie de rendre la Royne criminelle pour paroistre innocent :quand la Royne auroit peché (ce qui n'est pas) son obligé n'auroit pas acquitté sa debte, mais il seroit plus pressé de la payer pour secouurir sa Bien factrice.

Ie ne veux pas repeter icy ce qui a esté dit dans la Verité defenduë des iustes suiets que la Royne eust de se plaindre du Cardinal, de vouloir qu'il s'esloigna de ses affaires, & de le priuer de ses bonnes graces : il suffit de dire, qu'il s'en rendit indigne apres la prise de la Rochelle, lors que la vanité qu'il tira du seruice qu'il croyoit auoir rendu, luy fist perdre le respect qu'il deuoit à la Royne : il luy parla deux fois à Fontainebleau auec vne insolence, qui fist assez co-

Voyez le liure de la verité defenduë.

gnoistre, qu'il auoit iugé que son credit pouuoit subsister sans l'appuy de celle qui l'auoit esleué: il s'imaginoit aussi, que le bon succez de la prise d'vne place qu'on croioit imprenable, luy auoit acquis tant d'auctorité, qu'elle estoit plus necessaire à la Mere de son Maistre que la bonté de cette Princesse ne luy auoit esté vtile pour le faire monter si haut que la teste luy tournoit. Comme il ne pouuoit est autrement, que durant ce long siege de la Rochelle quelques seruiteurs de la Royne ne luy eussent donné des iustes defiances de cet esprit, qui se vouloit maintenir aupres du Roy par luy-mesme, & faire despendre tous les autres de son auctorité; il estoit aussi tres-certain, que le Cardinal auoit trauaillé sans cesse pour s'acquerir cét aduantage sur l'esprit de son Maistre, lors qu'il estoit esloigné de la Royne sa Mere. Le bon succez, duquel le Cardinal prist toute la gloire, & l'estime des seruices signalez que ses confidens faisoient sonner iour & nuict aux aureilles du Roy, luy acquirent vne tres-grande creance: elle n'estoit point telle, que S. M. ne conserua tout l'amour & l'honneur qu'il doit à sa Mere, & ne condamna souuent les salies du Cardinal, & mesmes il pria deux fois la Royne de les vouloir oublier en sa consideration. Nous pouuons asseurer pouraant, que Sa Maiesté estoit par fois aussi mal satisfaicte de ses boutades, comme pouuoit estre la Royne sa Mere; & que si elle eust voulu se seruir de l'occasion, le Cardinal eust esté ruiné. Mais outre que cette bonne Princesse ne se pouuoit resoudre à condamner son choix,

& à deffaire l'ouurage de ſes mains, elle n'auoit point encore perdu la creance que le Cardinal eſtoit vtile à l'Eſtat. Qu'il ſe ſouuienne, que la veille de ſon depart pour aller exercer en Piedmont ſa charge de Generalliſſime, il fiſt des reproches au Roy auec tant d'indiſcretion, que ſi la Royne l'euſt voulu pouſſer, cette honorable commiſſion euſt eſté changée pour le moins en vne diſgrace, & peut eſtre en vne priſon. En ce temps-là il menaçoit ſouuent le Roy de ſa retraicte: c'eſt à dire, il vouloit que Sa Maieſté creut que le plus grand bien qui luy pouuoit arriuer, & à ſon Eſtat, euſt eſté leur extréme malheur. Il eſt auſſi veritable qu'en pluſieurs autres rencontres la Royne a retenu les iuſtes indignations du Roy, & l'a guary de beaucoup d'apprehenſions que S. M auoit des alliances du Cardinal auec le Surintendant des Finances, de l'aduancement des ſiens dans les premieres charges, & de ſa trop eſtroite vnion auec les autres Miniſtres: ce qui ſembloit au Roy vne conſpiration. L'Hiſtorien a tort de dire que *la Royne auoit teſmoigné beaucoup de paſſion contre le Cardinal deuant qu'il allaſt en Piedmont*: ſi cela auoit eſté, il n'euſt pas abandonné le Roy: la Royne eſtoit pour lors ſi puiſſante, que ſi elle euſt retiré ſa main, qui ſouſtenoit le Cardinal, il tomboit auec toute ſa fortune. Cette grande Princeſſe, qui ne reproche, ne demande, & ne deffait point les biens qu'elle a donné, n'a iamais eu intention de ruiner le Cardinal, mais de le faire retirer de la Surintendance de ſa Maiſon. S. M. ne vouloit point eſtre Pag. 159.

obligée dans les conferences particulieres & frequentes que cette charge requiert, de souffrir les eslans d'vn esprit presomptueux, qui s'estoit persuadé qu'il pouuoit donner plus d'appuy à la Royne, qu'il n'en auoit receu pour arriuer là où il estoit. Les paroles qu'elle luy dit le iour de la saint Martin ne tendoient qu'à vn esloignement de ses affaires : elles furent accompagnées d'vne protestation au Roy, que s'il le iugoit vtile à son Estat, elle confereroit auec le Cardinal dans le Conseil : mais que sa resolution estoit de ne s'en seruir plus dans sa Maison. La Royne qui apprehende plus que personne du monde les salies des insolens, & qui a vn courage qui supporte plustost tout autre imperfection que le defaut de respect, ne vouloit point estre suiette à traiter souuent auec vn esprit rempli d'vne aigreur, en laquelle les douceurs des prosperitez se changent aisement. S. M. ne fuyoit pas de voir le Cardinal en la presence du Roy, croyant qu'il se contiendroit deuant son Iuge, & deuant ceux qui pourroient estre tesmoins de son insolence. Outre ces considerations la Royne estoit pour lors dans la mesme creance, qui empeschoit le Roy de faire retirer le Cardinal : qu'il n'y auoit que luy qui sceut l'estat des affaires, desquelles il s'estoit emparé tout seul. S. M. craignoit aussi que deuant l'accomplissement du traité de Ratisbonne, vn grand changement n'apporta quelque alteration aux interests de la France. Ainsi la Royne estoit trompée par sa bonté, & par l'opinion qu'elle auoit que le Cardinal executeroit auec bonne

foy

ſoy la paix qui auoit eſté ſignée. Dieu qui vouloit donner vn exercice merueilleux à la patience de la Royne, ne permettoit pas que ſa prudence couppaſt tout d'vn coup la racine du mal, comme elle pouuoit faire en y diſpoſant le Roy : ou pluſtoſt il faut dire, que les pechez de l'Europe, qui a eſté depuis grandement affligée par le Cardinal, arreſterent ce bien qui euſt eſpargné le ſang d'vn million d'hommes, & la ruine d'autant de familles. Mais puis que l'effronterie de l'Eſcriuain de ſon Eminence nous contraint de faire voir le fonds de la verité, nous publierons la plus forte conſideration qui porta la Royne à faire cognoiſtre au Roy ſon Fils, qu'elle ne ſe confioit plus au Cardinal.

S. M. auoit deſcouuert qu'il arrachoit du Roy les meilleures places du Royaume, pour les garder, comme il diſoit, ſous le nom de la Royne, qui ne vouloit point de ſeureté que dans le cœur de ſon Fils : elle iugea qu'il eſtoit expedient de faire cognoiſtre au Roy que le Cardinal ſurprenoit les places en ſurprenant ſon eſprit ſous le pretexte d'vne ſecrette intelligence auec ſa Maiſtreſſe. Cette entrepriſe pouuoit donner vn iuſte ſuiet de deffiance au Roy, à Monſieur, & à toute la France, que la Royne ne ſe voulut cantonner dans le Royaume, comme le Cardinal a fait du depuis, auec vn tel aduantage qu'il y eſt plus fort que le Roy.

On peut voir par ce diſcours veritable, iuſques où allerent les iuſtes reſſentimens de la Royne : on a veu du depuis où ſont allez ceux de la colere du Cardinal : il a preferé la fortune à la

vertu, l'vtile à l'honneste, le credit au repos, & il a mieux aimé estre presentement infame pour son ingratitude, que de se voir en danger de perdre son auctorité. La Royne luy faisoit ombre, & les paroles qu'elle auoit dites, donnoient quelque terreur, qui estoit augmentée par la cognoissance qu'il auoit du bon naturel du Roy, & par la deffiance de la force du sang. Ces passions, mais principalement celle de la colere, qui est la predominante dans les humeurs du Cardinal, ont produit tous les scandales que nous auons veus du depuis : ils sont desguisez si grossierement par Dupleix, que nous ne pretendons pas acquerir autre louange en les descouurant, que celle de la fidelité que nous deuons à l'Histoire.

Dupleix veut faire croire, que l'ambition de la Royne est la cause de tout le mal entendu qui est-arriué. Pour offenser vne grande Princesse, il
Pag 588 accuse toutes les femmes. *C'est* (dit cet Autheur) *vne chose toute naturelle aux femmes, de ne demordre pas volontiers du commandement qui leur tombe vne fois en main : parce que leur sexe, ayant de soy plusieurs foiblesses, recherche l'appuy : & l'ayant trouué, tasche de le conseruer à quel prix que ce soit.* Il adiouste, que *cette inclination naturelle fait encore des plus grands efforts en celles, à qui l'illustre Naissance donne des plus puissans mouuemens au gouuernement.* Il veut prouuer, que ceux de la Royne ont esté plus violens, parce qu'elle est Italienne. Quel monstre est-ce cy ? le Cardinal fait dire à la Royne, qu'elle est vne femme, qu'elle est Princesse, & qu'elle est Italienne. Ie m'eston-

ne de ce que l'Historien n'adiouste à ces trois qualitez, qu'il s'imagine d'estre des iniures, que la Royne est petite Fille de l'Empereur Ferdinand, petite Niepce de Charles Quint; Vefue de Henry le Grand, & Mere de Louys XIII. Puis qu'il vouloit attaquer les œuures de Dieu, il en deuoit faire vne plus exacte recherche: nous reçognoissons par cét estrange procede, que Dupleix ne trouue rien à mordre dans les mœurs & actions de la Royne, s'estant amusé à abayer contre le Ciel qui l'a faite femme, Italienne, & Princesse. Il nous fait representer comme ambitieuse vne Princesse qui ne peut estre plus grande en terre: qui ne veut pas estre plus riche qu'elle estoit; & qui ne sçauroit estre plus heureuse en ce monde, si le Cardinal luy eust permis de ioüir paisiblement de son bon-heur. S.M. estoit tres amoureuse de son repos, ennemi des affaires pressantes: elle le vouloit chercher dans ce beau Palais que sa magnificence auoit fait bastir & meubler, lors que son seruiteur l'en a chassee. Cét ambitieux qui n'a esté esleué que par les bien-faits de la Royne, reproche à sa Bienfactrice, comme vn crime, la puissance qui l'a fait ce qu'il est, & il appelle le credit qui luy a acquis le sien, vn desir iniuste de commander. Personne ne se peut imaginer hors du Cardinal de Richelieu, qui se dit *Directeur general du Royaume*, que quelqu'vn (sans se rendre criminel de leze Maiesté) puisse aspirer au gouuernement qui appartient au Roy seul. L'Historien a tres-mal parlé vsant du mot de *commandement*, au lieu de celuy de credit ou faueur. Si Dupleix manque dans

les paroles, le Cardinal est plus coulpable en ses desirs : Il ne veut pas que la Royne aye aucune auctorité apres qu'elle l'a toute employée pour luy. Il dit, que *la Royne a voulu commander.* La France l'en a iugée digne durant la Minorité du Roy, depuis sa Maiorité, & sur tout apres la mort du Duc de Luynes. Elle n'a pretendu que de donner des bons conseils au Roy son Fils, lors qu'il les a demandez : il me semble que ce dessein est plus naturel & mieux reglé, que celuy d'vn seruiteur, qui a tesmoigné vne ambition extréme pour estre vn des Conseillers du Roy ; qui a voulu estre le premier, qui a fait en sorte qu'il est demeuré seul, & qui en fin a pris les qualitez inouyes en France de *Directeur general*, & *Gouuerneur du Royaume.* Il pense couurir l'horreur de ses entreprises & de ces tiltres, en nous donnant ce change, que *la Royne a voulu commander* : il croit qu'il passera pour vn homme que tous les ennemis de la France ont grandement apprehendé, s'il peut persuader qu'ils ont fait des furieuses cabales aupres de la Royne, pour le faire esloigner des affaires. L'Historien dit, que le *Cardinal apres le retour de Montauban trouua la Royne tellement animee contre luy, qu'il demanda au Roy son congé :* ce fut lors qu'il fist à la Royne des boutades tres-insolentes, qui sont plus amplement descrites dans le liure de la Verité deffenduë. Il n'est pas vray qu'il demanda son congé au Roy : mais pour disposer S. M. à faire sa paix auec la Royne, il dit qu'il ne pouuoit pas assister aux Conseils auec cette flestrisseure & desplaisir d'estre hors des bonnes graces

Pag 585. l'an 1619

Perdit le respect qu'il deuoit à la Royne Mere du Roy, deuant la Royne sa Belle fille, & quelques Princesses,

de la Royne. Pour tascher d'y rentrer, il fit des grandes protestations, & versa beaucoup de larmes : mais ne pouuant faire mentir la parole de Dieu, qui dit, que *l'homme double de cœur est inconstant en toutes ses voyes*, en essuyant ses yeux il effaçoit ses promesses; soit que cela vint d'vne legereté naturelle, ou d'vn orgueil qui le portoit à se repentir de sa repentance. Le Roy a souuent remarqué ces changemens deuant & apres la rupture : S. M. qui dans ces occasions a tousiours condamné la mauuaise conduite du Cardinal, se lassoit de toutes les saillies de ses passions, & se fust portée aisément à s'en descharger pour vne bonne fois, si la Royne eust voulu pousser les choses aux extrémitez, mais elle a mieux aimé hazarder son repos par vn excez de bonté, que de ruiner son ouurage par vn effect de iustice. Dupleix dit, que *pour perdre le Cardinal on y apporta tant de soin & d'artifice, qu'on y fist resoudre entierement la Royne Mere, laquelle tascha par tous moyens de le rendre suspect & odieux au Roy : mais S. M. ayant assez de cognoissance de sa fidelité, resista tousiours auec autant de bonté que de prudence.* Il adiouste, que *la Royne obsedée de ces malicieux esprits, sollicitoit le Roy auec obstination.* Dupleix va plus auant, & iusques à blasmer la Royne d'indiscretion, ou de peu d'affection, lors qu'elle pressoit le Roy dans la maladie qu'il eust à Lyon de se deffaire du Cardinal : il baille aussi comme chose certaine, qu'on proposa en la mesme ville à la Royne de gaigner M. d'Alincour, pour faire vn mauuais tour au Cardinal. Voila vne partie des couuertures qu'il donne à son in-

Iac. 1.

Pag. 590.

gratitude, & qui nous fait voir que la haine qu'il tesmoigne à la Royne, ne vient pas de l'amour qu'il porte à l'Estat, mais du ressentiment d'vn desplaisir qu'il pretend auoir receu en son particulier, ou des apprehensions qu'il a eu pour sa fortune. La Royne ne parla iamais au Roy contre le Cardinal, durant la maladie de S. M. si quelque grand Seigneur eust fait des propositions pour le perdre par la violence, nous pourrions dire que c'est vn tesmoignage asseuré que la Royne ne les auroit pas approuuées, puis qu'elles ne furent pas executées, ayant tousiours esté en son pouuoir de faire perir le Cardinal, si elle en eust eu la volonté. Dupleix accuse comme criminels de leze Majesté tous ceux qu'il s'imagine auoir contribué quelque chose pour eschauffer les ressentimens de la Royne;
Pag. 591. Il nomme le *Cardinal de Berule, la Princesse de Conty, la Duchesse d'Elbœuf, la Dame de Fargis; le Duc de Guise, le Duc de Bellegarde, le Mareschal de Bassompierre, & le sieur Vaultier, premier Medecin de la Royne*, mais par dessus tous *les deux freres de Marillac*: il asseure que *le Garde des seaux concerta auec la Royne, dans les Carmelines du fauxbourg sainct Iacques de Paris, les moyens pour chasser le Cardinal d'aupres du Roy; lequel sollicité derechef à ces fins par la Royne sa Mere, y resista puissamment.* Ce discours s'esloigne de la verité en tous ses chefs. La Royne asseure, que personne ne l'a disposee à dire ce qu'elle dit au Cardinal de son propre mouuement: que Messieurs de Marillac, qui ont perdu diuersement la liberté & la vie pour ce suiet, n'ont iamais trauaillé pour irriter

S. M. contre luy : que la deſcente qu'elle fiſt aux Carmelines, n'eſtoit point vne aſſignation pour affaires, mais vn effect de la deuotion de la Royne, qui auoit vn petit logement auec ces bonnes Religieuſes : le Garde des Seaux ayant touſiours eſté comme leur Protecteur, auoit ſa demeure dans la baſſe court du Monaſtere, où deuant ſon grand employ il eſtoit plus ſouuent que dans ſa maiſon de Paris. Il ne ſe parla point en ce ſaint lieu d'intrigues de Cour; mais on y loüa Dieu de l'heureux retour de Sa Maieſté, & ſur tout de la conualeſcence du Roy. La Royne de France fuſt preſente à tout ce qui ſe paſſa : le Garde des Seaux qui eſtoit hors du Conuent, ne pouuoit eſtre auec leurs Maieſtez, qui eſtoient entrées pour les raiſons que nous auons dit, & pour voir l'ameublement qu'on auoit mis dans la chambre de la Royne Mere du Roy. Ce qui ſera trouue plus eſtrange, eſt, que l Hiſtorien taſche de faire croire comme vne verité, qu'on chercha les moyens pour chaſſer le Cardinal de la Cour : à quoy la Royne ne penſa point, & ſes diſcours auec le Roy & auec le Cardinal ny conclurent iamais; mais ſeulement à l'eſloigner (comme nous auons dit) des affaires de la Royne, qui ne vouloit plus eſtre obligée à ſouffrir les boutades de ſon orgueil. Peut-eſtre que le Roy, qui trouua cela tres-iuſte, ſe fuſt porté plus auant, ſi la Royne euſt voulu mettre en œuure tout ce qu'elle pouuoit ſur ſon bon naturel : ou ſi la porte du cabinet de Luxembourg euſt eſté fermee, lors que leurs Maieſtez furent ſurpriſes par le Cardi-

nal qui entra sur le discours qui le touchoit, ou si la Royne eust suiuy le Roy à Versailles. Ce fut là où le Cardinal, qui auoit resolu de faire la retraicte, reprit ses esprits qui estoient fort esgarez : ils furent ralliez par les conseils de trois personnes interessees dans la conseruation de son credit. Mr. de Chasteau-neuf qui en estoit vn, profita de la despoüille du Garde des seaux de Marillac, qui fust arresté. On donna aussi tost les ordres pour s'asseurer de son frere le Mareschal : cette occasion le rendit criminel en Piedmont le mesme iour qu'on luy enuoya la commission pour commander seul toutes les trouppes que le Roy auoit delà les monts. La Royne fist sortir de sa Maison, & de son seruice, tous les parens du Cardinal, & ceux qui luy estoient plus acquis qu'à elle : entre autres la Dame de Combalet, Dame d'atour, Niepce du Cardinal, & le Sr. de la Milleraye Capitaine des gardes son cousin : ce qui le ietta dans vne telle furie, lors qu'il se vit asseuré des bonnes graces du Roy, qu'il s'emporta contre le respect qu'il deuoit à la dignité de la Royne, & contre les deuoirs d'vn seruiteur, auquel mille obligations deuoiẽt estre plus sensibles que trois paroles dites auec quelque chaleur : mais dans vne ame peu genereuse vn souffle emporte tous les bien-faits qui sont escrits sur la poussiere, les desplaisirs estant grauez sur le marbre. Combien de malheurs produit vn petit mot ? on ne peut faire cesser le bruit qu'il a esmeu dans le monde, parce que celuy qui a fait les iniures, ne les veut pas oublier aussi facilement comme celle qui les a

receuës Que le Cardinal face publier tant qu'il voudra par son Historien, *qu'il n'y eust sorte de submission qu'il ne rendit à la Royne pour appaiser son courroux, elle mesme a depuis tesmoigné souuent qu'il n'auoit obmis aucun deuoir pour regaigner sa bienveillance : mais personne n'a iamais sceu le suiet d'vne si extraordinaire indignation.* Pourquoy est-ce que Dupleix, qui dit *qu'il a sceu de bonne part tout ce qui s'est passé en cette occasion*, ne l'a escrit au long, comme il estoit obligé par les loix de l'Histoire, qui ne souffrent pas qu'on cache des choses veritables & importantes ? Il estoit necessaire de dire ce qui arriua le iour de Sainct Estienne, lors que le Roy par l'entremise du Cardinal de Baigne, & de son Confesseur, qui estoit aussi celuy de la Royne, fist en sorte qu'elle pardonna au Cardinal de Richelieu toutes les choses passees, & promit qu'elle ne luy en tesmoigneroit iamais aucun ressentiment, pourueu qu'il seruist bien le Roy. Il receut cette grace auec des grandes protestations, accompagnées de larmes qui coulent aisément de ses yeux, elle ne furent pas plustost seches, qu'il alla dire sechemét au Roy, qu'il ne croyoit pas estre obligé de garder sa parole, si la Roine ne remettoit dans sa Maison tous les siens qu'elle auoit chasśé. Le Roy iugea que cette demande estoit inciuile, & trouua tres-mauuais que son seruiteur voulust traicter non seulemét comme égal auec sa Mere, mais comme superieur, en luy prescriuant des conditions desagreables & deshonnestes. Le Cardinal entra en vne telle furie pour ce refus, qu'il n'y eust sorte de mauuais offices qu'il ne

rendit à la Royne: il disposa le premier President du Parlement à luy dire, que si elle ne resoluoit de reprendre les parens du Cardinal à son seruice, on la renuoyeroit hors de la Cour en quelqu'vne de ses Maisons. La Royne ayant fait ses plaintes au Roy de l'insolence de ces menaces, S. M. eust horreur de ce discours, & protesta auec larmes, qu'il ne se separeroit iamais de la Royne sa Mere. Ces demandes & ces refus rendirent les choses irreconciliables, & dés lors tout l'esprit du Cardinal s'employa à la recherche des moyens pour perdre la Royne. La sortie de Monsieur arriua bien-tost apres cette occasion; & les paroles qu'il alla dire au Cardinal dans sa maison, rapportées auec infidelité par l'Historien, seruirent de pretexte à vn homme qui faisoit valoir tous les mauuais rencontres contre la Royne. Monsieur ne dit iamais au Cardinal *qu'il prenoit en main la cause de la Royne sa Mere contre luy*: mais entre les plaintes qu'il luy fist de sa perfidie, il adiousta, *qu'il ne pouuoit souffrir le traictement qu'il faisoit à la Royne sa Mere*. S. M. protesta deuant Dieu qu'elle n'auoit rien sçeu du dessein de Monsieur; & en ayant apris l'execution, elle s'escria qu'elle craignoit que ce conseil ne fust imputé. Le Cardinal ne manqua pas de faire entendre au Roy que c'estoit vne conspiration: il eust le pouuoir de le persuader en telle sorte, que tout ce que la Royne peut dire pour faire cognoistre la verité, ne fust point capable d'effacer les impressions premieres & violentes que le Cardinal auoit donné à l'esprit du Roy. On trauailla dés lors à la recherche des

moyens pour perdre la Royne : le conseil fust pris d'aller à Compiegne, ou pour la separer du Roy, ou pour l'attirer hors de Paris dans les pieges qu'on luy auoit preparez. Elle voulut suiure, pour oster par sa presence les mauuaises impressions qu'on pourroit donner de sa conduite ; sur tout dans le rencontre de la sortie de Monsieur, laquelle faisoit quelque bruit dans la France. Elle sçauoit bien que la grande machine, auec laquelle le Cardinal la battoit dans l'ame du Roy, estoit la calomnie de l'inegalité des affections, encore que la Royne aye tousiours aimé fort tendrement le Roy. Cette inuention malicieuse & le discours impie de deux Theologiens appostez firent resoudre S.M. à consentir qu'on arresta la Royne sa Mere à Compiegne, d'où le Roy partit sans luy dire à Dieu; & le Cardinal demeura pour donner les ordres à la garde, qui fust posée aux portes, & au dessous des fenestres: vn regiment d'infanterie fust employé pour cela, trois cens cheuaux logez aux fauxbourgs, & sur les aduenuës : le Mareschal d'Estré establi Gouuerneur auec ordre d'interroger tous ceux qui iroient & viédroient, & de remarquer les personnes qui parleroient à la Royne. Son premier Medecin, qui auoit seul la cognoissance de ce qui estoit necessaire pour la conseruation d'vne santé qu'on attaquoit si rudement, fust pris & conduit prisonnier à la Bastille; quelques autres seruiteurs de S.M. y furent mis aussi, entre autres l'Abbé de Foix. L'Historien ne dit pas vn seul mot de toutes ces choses, comme si elles estoient de si petite consideration, qu'il

les eust iugées indignes de son Histoire, qu'il a remplie de tant de sottes loüanges du Cardinal de Richelieu, & de mille bagatelles. Les hommes sages iugeront s'il a peu oublier le plus estrange attentat que la France aye iamais veu, ou si par pure malice il n'en a rien voulu dire, ou s'il a eu honte de publier ce qui s'est passé en vne affaire qui est en toutes ses circonstances tres-infame pour celuy qui l'a entreprise. Dupleix n'a pas osé faire mention de la belle declaratien que le Cardinal enuoya au Parlement le iour que ce scandale arriua: il pensa desguiser l'horreur; lors qu'il le fit voir plus à descouuert par cét estrange discours, *que la Royne auoit esté laissee à Compiegne, parce qu'elle n'estoit pas en bonne intelligence auec le Cardinal.* Ie sçay bien qu'ayant esté aduerty par des personnes plus rusees que luy de l'insolence de ces paroles, il voulut retirer toutes les copies, mais les registres du Parlement en estans chargez, & l'impression en ayant semé plus de deux mille, il faut que les Greffes des Cours souueraines, & les cabinets de tous les curieux tesmoignent à la posterité, qu'vne grande Princesse de naissance, Vefue de Henry le Grand, Mere de Louys XIII. & de Monsieur: qu'vne Royne, qui auoit esté Regente en France, belle Mere du Roy Catholique, du Roy de la Grand' Bretagne, & du Duc de Sauoye, qui ont tous trois des heritiers du Sang de S. M. a esté emprisonnée pour ne s'estre point accordée auec son seruiteur. Si cette mauuaise intelligence attire sur la Bien-factrice du Cardinal vn si rude traictement, il doit estre cōdamné à tous les plus

Declaration au 23 Feurier.

cruels ſupplices, pour auoir meſpriſe les bonnes graces de cette Princeſſe, & pour auoir perdu le reſpect qu'il luy deuoit. Lors que ie recherche les ſuiets qui ont porté le Cardinal à dreſſer cette Declaration, ie trouue qu'il a eſté pouſsé par vne extréme colere qui l'a aueuglé; & par vne vanité, qui a deſiré de faire cognoiſtre non ſeulement à la France, mais à toute l'Europe, qu'il ne falloit point entreprendre de chocquer ſon credit, qui eſtoit ſi grand, qu'il pouuoit faire empriſonner la Mere de ſon Roy ; & chaſſer hors du Royaume, comme il fiſt bien toſt apres, l'heritier de la Couronne de France : ainſi cét ingrat exerçoit ſa puiſſance contre ceux qui la luy auoient acquiſe.

Dupleix qui ne dit pas vn ſeul mot de toutes ces choſes, ſe contente de nous aſſeurer, *qu'il a ouy dire à diuerſes perſonnes notables, qu'on n'a iamais ouy, que le Cardinal aye parlé de la Royne Mere du Roy qu'auec vn reſpect induible, & teſmoignages de l'eſtime qu'il fait de ſa vertu, & auec grande gratitude des graces qu'il en a receuës.* Il a adiouſte : *Auſſi ay ie appris, que dans Compiegne, & au plus grand eſclat de ſa colere dans Bruxelles, en preſence de l'Infante, & diuerſes fois deuant Monſieur & les ſiens, elle a fait paroiſtre la grande eſtime qu'elle faiſoit de ce perſonnage, par la cognoiſſance qu'elle a de ſes rares qualitez, & affection au ſeruice du Roy & de l'Eſtat.* Pour conuaincre le premier diſcours de menterie, nous ne produirons point les teſmoins qui ont ouy ce que les paſſions deſreglées, & la preſomption ont fait dire au Cardinal dans ſon cabinet, ou dans celuy du Roy : il ſuffit

Pag 51

que nous voyons des effects, qui sans doute ne viennent point de l'estime qu'il a fait de la vertu de la Royne, mais des mauuais offices que sa mesdisance luy a rendus aupres du Roy. Pour confondre l'Historien, il faut produire trente libelles diffamatoires, & entre autres l'Histoire de Dupleix. Le Cardinal a non seulement approuué ces escrits, mais il leur a faict donner priuilege, a fourni les memoires, & a payé des Escriuains pour descrier la Royne par toute la terre : & on tasche de nous persuader qu'il a tousiours parlé de la Royne auec le respect qu'il luy doit. On dit aussi qu'il estime grandement la vertu de S. M. il est donc par sa confession vn Tyran de persecuter cette vertu, & de luy rauir son bien & sa liberté. Quand à ce que Dupleix asseure, que *la Royne a loüé ce grand personnage, mesmes à Compiegne & à Bruxelles* : ce tesmoignage rendu à la bonté de la Royne est fort desauantageux au Cardinal, qui n'a pas cessé de luy faire du mal, au contraire il l'a tousiours augmenté. Barsané femme d'Alexandre composa vn hymne à la loüange de Neptune, qui auoit agité son vaisseau : c'est assez que S. M. ne blasme pas ceux qui ont esmeu les tempestes qui la battent encore. Si la Royne a estimé l'esprit du Cardinal, il ne doit point tirer de vanité d'vne chose que les demons ont plus excellente que luy, & qui l'appliquent au mal comme luy. Si S. M. a quelquefois admiré le bon-heur du Cardinal, c'est vn effect de l'aueuglement de la fortune, ou plustost vn ordre de la Prouidence diuine, qui s'est seruie iusques à present des pro-

speritez du Cardinal, pour chastier ceux qui sont moins meschans, & pour affliger des plus sages & plus vertueux que luy. Mais comment pourroit asseurer la Royne que le Cardinal sert bien le Roy, l'ayant embarassé dans les plus mauuaises affaires que la France aye iamais eu: ayant ruiné l'Estat, & tous ses alliez par sa folie, presomption, vengeance, vanité, querelles particulieres, & pour prendre dans ces confusions les meilleures places du Royaume? Il l'a épuisé de Noblesse, de soldats & d'argent: il luy a ietté sur les bras les plus grandes forces de l'Europe, & les a coupez lors qu'il les falloit roidir, pour repousser les ennemis qu'il a faict de gayeté de cœur. C'est faire vn grand tort à l'amour que la Royne a pour le Roy & pour Monsieur, & à son affection enuers la France, de dire qu'elle tient le Cardinal pour bon seruiteur, & grand Ministre, lors qu'il tasche de ruiner ses deux Enfans, & de renuerser vn Estat, qui est possedé par l'vn d'iceux, & qui peut estre possedé par l'autre. Nous desirons que Dupleix sçache, que la Royne prend la loüange qu'il luy a voulu donner, pour la plus grande iniure qu'il aye dit à Sa Maiesté, elle ne veut point que sa bonté face tort à son iugement, ny que le Cardinal tire quelque aduantage d'vn discours qu'elle n'a point faict contre sa science & sa conscience: Dieu veut bien qu'on pardonne les iniures: mais il ne veut pas qu'on mente en faueur de son ennemy.

Dupleix qui n'a rien dit de la plus importante

affaire qui soit arriuée durant le Regne du Roy, croit auoir contenté les curieux, en mettant à la teste d'vn chapitre en grosse lettre, *Monopoles contre le Cardinal*; & en vn autre, *Mescontentemens de la Royne & de Monsieur*; sans faire voir ces monopoles, ni dire le suiet de ces mescontentemens : il saute tout d'vn coup à la sortie de la Royne, & à son entrée dans les Pays-bas : il cache que les gardes n'estoient pas ostées, mais vn peu reculées : que le Cardinal faisoit donner des apprehensions à la Royne, pour l'obliger à chercher ses seuretez dans les terres du Roy d'Espagne, afin de la rendre plus suspecte : qu'il en estoit bien embarassé à Compiegne, n'osant ou ne pouuant pas interdire le commerce des lettres & enuois au Roy : ce qui donnoit tousiours des atteintes à son esprit, & esueilloit les affections de son ame. De l'autre costé la Royne languissoit, ne pouuant prendre la hardiesse de sortir d'vn vieux chasteau, de peur qu'vne petite pourmenade ne fust le commencement d'vn voyage en Italie, duquel S. M. estoit menacée: elle apprehendoit aussi, que Monsieur faisant des leuées pour tesmoigner ses ressentimens au Cardinal, il ne prist suiet de la resserrer plus estroittement. Ie ne dis rien d'vn dessein horrible : si l'Histoire ne l'ose point mettre au iour, celuy de Dieu le fera voir.

Pag. 588. 589. &c.

L'Historien sur le suiet de cette sorte de la Royne veut dire quelque chose, non pas de ce qui se passa, mais des pretextes pour la descharge du Cardinal, qu'il noircit d'auantage en le voulant lauer. Son Escriuain faict vne Preface

de la nature de l'Histoire, qu'il dit *estre vn theatre de verité*, lors qu'il en fait l'isle des songes, ou le palais de l'imposture. Ce que ie trouue plus estrange, est, qu'il aye escrit toute celle de France sans auoir sceu les loix des Historiens; ou bien qu'il soit si malicieux, qu'il n'en a point voulu garder vne seule en son dernier ouurage, que le long exercice & le beau suiet du Regne du Roy deuoient rendre le meilleur de tous. Il a ignoré qu'vn hõme de sa profession doit auoir vn grand iugement pour garder la bien-seance; l'esprit prompt pour disposer, & la memoire excellente, qui luy fournisse les mots propres pour exprimer ce qu'il veut dire. En cét endroit il fait vn eslans contre ceux qui ont respondu aux calomnies que le Cardinal a fait imprimer contre la Royne, & contre Monsieur: & cét esprit bien reglé appelle les refutations de toutes ces ordures, *des salies furieuses, des esprits forcenez*: voila les noms que la passion dõne à la raison, & ce que la flatterie escrit contre la vertu de ceux qui perdent leurs biens pour soustenir l'innocence de leurs Maistres, lors qu'on donne des recompenses à ceux qui deshonorent non seulement la Mere & le Frere de leur Roy, mais le Roy mesmes, auquel ils donnent vn Directeur.

Pag. 608.

Pag 608.

Les plus horribles blasphemes de Dupleix sont en ce chapitre de la sortie: il s'imagine que sur son témoignage acheté la Royne sera estimée ingrate enuers le Cardinal, ou moins affectionnée que luy à la personne du Roy, & au bien de l'Estat: il dit, que *la Royne auoit fait auparauant son oracle du Cardinal de Richelieu.* Discours

Pag. 608.

de pedan, qui veut faire paroistre la Royne comme ignorante de toutes choses, & tasche de faire passer le Cardinal pour vn Dieu. La suite est plus estrange : il ose escrire, que *la Royne n'a esté picquée contre le Cardinal, que lors qu'on luy a faict entendre que toute son auctorité estoit allée d'elle à luy, & du createur à la creature ; auec ce qu'elle le trouuoit si attaché au respect du Roy, & aux interests de l'Estat, que nulle consideration ne l'en pouuoit separer.* Ie laisse à part ces paroles impies, *du createur à la creature*, pour dire, que la Royne se pouuoit plaindre auec raison, si ayant acquis l'auctorité à son seruiteur, il s'en seruoit contre elle ; & si son dessein estoit de faire dépendre de son credit le contentement & le repos de sa Maistresse. Il me semble qu'on ne trouuera point ce procedé dans l'ordre de la raison : cependant il est vray que le Cardinal l'a tenu, & delà est venu tout le desordre. Mais où va la folie de l'Historien, lors qu'il nous dit, que la Royne s'est esmeuë contre le Cardinal, *parce qu'elle le trouuoit attaché au respect du Roy, & aux interests de l'Estat* ? n'est-ce pas vouloir persuader, que la caution faict vn procez au principal debiteur, parce qu'il la descharge en payant ce qu'il doit ? La Royne auoit respondu au Roy pour le Cardinal ; & on dit qu'elle est marrie lors qu'il s'acquitte : qu'elle ne prend point plaisir de voir son Roy, qui est son Fils, respecté par son seruiteur, & bien serui par vn Ministre qu'elle luy a donné. N'est-ce pas vouloir dire, que cette Princesse reconnuë par la conduite des grandes affaires, & par l'essay des plus sensibles afflictions pour vn es-

prit tres-fort, est vne femmelette imbecille, qui ne peut souffrir qu'on honore & qu'on serue ses Enfans, encor qu'elle soit honorée & seruie dans l'honneur & seruice qu'on leur rend?

Les calomnies vont croissant: lors que Dupleix a eu la teste échauffée, & a frotté son front, sa plume a escrit tout ce que la passion & la corruption luy ont dicté: il faict le Cardinal si modeste, *qu'il ne contredit point la Royne, de laquelle il recognoit tenir toute sa fortune*: il le rend si sage, qu'il dit, que *par toute sorte de soumission il a tasché d'adoucir l'aigreur de ses passions*: il nous le descrit si religieux, *qu'il luy faict employer tous les gens de bien qui auoient quelque credit aupres d'elle pour escouter ses iustifications*: il le dépeint si humble, *qu'il le faict ietter aux pieds du Roy, pour le supplier d'y adiouster ses prieres & coniurations*. Ayant donné tous ces témoignages de vertu au Cardinal, il attache toutes ces imperfections à la Royne: il l'appelle, *preoccupée de passion, obsedée par des mal-heureux esprits, qui ne garde point ce qu'elle a promis au Roy, & qui fait paroistre son auersion auec vne indignation extreme*. La furie de Dupleix va plus auant: il adiouste, que *le Roy employa derechef leur Confesseur commun, qui fit des belles remonstrances à la Royne pour la porter a ce deuoir d'vne ame Chrestienne, d'vne Mere enuers son Fils, & de sujette enuers son Prince: mais son auersion procedant de l'authorité que le Cardinal se conseruoit par la fonction de son ministere, luy parler de l'y maintenir, estoit plustost irriter qu'appaiser sa cholere*. Ce que nous auons dit, refute tout ce discours flatteur pour le Cardinal, & iniurieux à la Royne, le veritable Pag. 609.

recit de ce qui se passa à Paris le iour de sainct Estienne, doit conuaincre de fausseté ce que l'Historien escrit : il n'apporte pas vn seul fait particulier : il s'amuse a composer des figures d'escolier, au lieu de nous instruire du secret des affaires, qui est tout ce que les curieux doiuent rechercher dans vne Histoire. Ie prie en cét endroit le Sr Dupleix, de se souuenir qu'il a escrit, que *iamais on n'a peu descouurir le suiet de l'auersiõ de la Royne*: cependant il asseure en cét endroit, que *l'auersion de la Ryne procedoit de l'authorité que le Cardinal se conseruoit en la fonction de son ministere.* Il faut aduoüer que cét homme pour vn menteur a mauuaise memoire: son iugement n'est pas meilleur, lors qu'il donne *l'authorité* au Cardinal, qui ne doit appartenir qu'au Roy : vn Ministre ne la peut prendre sans crime : si le Cardinal s'en est emparé, son Historien est mal adroit de le confesser, & de dire que pour la conseruer, & non pour l'interest du Roy & de l'Estat, il s'est porté à toutes les extremitez que nous auons veu, en disant, que la Royne n'a eu pour fondement de son auersion que cette ialousie ; il fait voir que le Cardinal qui l'a creu, n'a point eu de suiet de faire tout ce qu'il a fait : mais qu'il a voulu maintenir son credit, qu'il appelle *authorité* : elle luy a fait mettre sous les pieds toutes les vertus, qu'il a mieux aimé perdre, que de hazarder sa puissance : il en veut faire enuieuse la Royne ; mais S.M. est trop sage pour porter enuie à ce qu'elle a fait, à ce qui est au dessous d'elle, & à ce qu'elle pouuoit destruire auec vne parole.

L'Historien vient à la sortie de la Royne Me-

re du Roy, & renuersant l'ordre des temps, comme il a fait par tout celuy des choses, il la met deuant celle de Monsieur, & ne dit de toutes les deux que ces paroles : *Ceux qui se sentoient les plus coulpables de la diuision entre la Mere & le Fils, ne se trouuans pas en seureté dans le Royaume, persuaderent à la Royne Mere d'en sortir, & de s'en aller à Bruxelles ; & aucuns de ceux qui estoient aupres de Monsieur conspirans auec ceux là, luy donnerent la mesme impression pour se retirer en Lorraine.* Monsieur auoit pris retraicte en Lorraine quatre mois deuant que la Royne la prist au Pays bas: cela ne se pouuoit faire par le concert des seruiteurs, que Dupleix a accusé comme autheurs des mescontentemens que la Royne a eu du Cardinal de Richelieu. De tous ceux que l'Historien a nommé, il n'y en auoit pas vn auec la Royne ou en vie ou en liberté. Le Cardinal de Berule estoit mort, la Princesse de Conty aussi, la Duchesse d'Elbeuf esloignée : les Marillacs, le Mareschal de Bassompierre & le sieur Vaultier estoient prisonniers ; & le Duc de Bellegarde auec Monsieur : voila tous ceux qui ont esté accusez par Dupleix de la mauuaise intelligence, pas vn desquels n'estoit auec la Roine, ny aucun autre qui aye esté soupçonné d'auoir rendu mauuais office au Cardinal. On peut donc conclure que l'Historien est vn imposteur, lors qu'il nous allegue, que les seruiteurs de la Roine ont esté les autheurs de son depart de Compiegne. Pourquoy ne recognoit-il point, que le desir naturel de sa liberté, & celuy de sa conseruation, luy ont conseillé de se rendre maistresse Pag. 610.

de ses actions, & de garentir sa vie, de laquelle ses ennemis pouuoient disposer ? S'il est vray que tout prisonnier est esclaue, la Royne a eu horreur d'estre esclaue de son seruiteur, lors qu'il tiroit quelque vanité dans sa declaration de l'auoir peu mettre en cét estat, pour ne s'estre point accordée auec luy. On nous veut faire vn grand crime de la retraicte au Pays bas. Mais où deuoit aller la Royne plus commodément qu'au lieu qui estoit le plus proche ? où pouuoit S. M. estre plus honnorablement, qu'auec la feu Infante, vefue comme elle, vertueuse comme elle, & sa parente ? où falloit-il croire qu'elle trouueroit consolation, qu'auec cette saincte Princesse, ny assistance en sa necessité, ny asseurance pour sa personne, que dans les terres de son premier Gendre, puis qu'elle estoit si malheureuse d'estre mal traictée par vn seruiteur qui abusoit de l'auctorité de son premier Fils?

Ceux qui liront dans quelques années l'Histoire de Dupleix, & mesme les viuans qui n'ont pas remarqué la suite des choses, croiront que le Cardinal fust visité à Paris par Monsieur apres la retraicte de la Royne en Flandres, parce que l'Historien a logé en cét endroit ce rencontre. Il faut auoir cette bonne opinion de la generosité de Monsieur, qu'il eust agi d'autre façon auec le Cardinal, s'il eust veu prisonniere la Royne sa Mere, qui fust arrestée vingt & quatre iours apres. I'espere qu'on verra chaque chose en sa place dans vne exacte & veritable Histoire.

Pag. 614. Dupleix se trompe, lors qu'il dit, *que l'Infante*

enuoya vn Ambassadeur au Roy, pour luy faire des excuses de ce qu'elle auoit retiré la Royne Mere : lesquelles eussent esté bien receuës, s'il n'y eust eu que cela : mais elle en ayant eu cognoissance auparauãt, & ayant permis depuis que l'on imprima à Bruxelles & à Anuers des discours diffamatoires contre les Ministres de l'Estat, qui faisoient coup par reflexion sur le Roy mesme. auec ce qui se passa en suite, l'on iugea assez que l'Espagne auoit contribué à cette retraite. Cét Ambassadeur extraordinaire ne fust qu'vn enuoyé que le Cardinal corrompit : il n'alloit point pour faire des excuses d'vne chose bien faicte. Cette Princesse qui estoit tres-aduisee, sçauoit iusques où vont les droits de Souueraineté, & ce que les Princes se doiuent les vns aux autres, quãd mesmes il n'y auroit ni parenté ni alliance entr'eux. Pour écrire en termes de verité, il falloit dire que l'Infante fist representer au Roy, & dire au Cardinal, qu'il ne falloit point mal traicter les seruiteurs de la Royne, ny les emprisonner, quand ils alloient de sa part pour apprendre des nouuelles de la santé du Roy, ou demander quelque chose de sa iustice & bonté. S. M. ne le trouua point mauuais, & renuoya de son mouuement le Sr de la Barre Gentilhõme de la Royne, qui auoit esté arresté pour lui auoir apporté vne lettre de compliment. Il est vray, qu'au mesme temps le Cardinal fit des salies estranges contre les Liures qui furent imprimez au Pays bas : mais comme il auoit tesmoigné sa folie en faisant publier plusieurs escrits contre la Royne, il faisoit voir son iniustice, lors que non seulement il condamnoit les responses, mais entroit en furie pour vn

desplaisir qu'il attiroit, & duquel il parloit sans cesse aux Ministres d'Espagne, qui venoient pour traicter d'affaires auec luy. Au lieu de prendre les armes de la raison, il se iettoit sur celles de la puissance : il despoüilloit de leurs biens, & proscriuoit ceux qui deffendoient la reputation de la Royne, & faisoit toutes les actions d'vn homme qui estoit percé dans le cœur, & troublé dans le cerueau : Dieu l'auoit aueuglé en ce que s'estant estudié à faire des actions plustost de grand bruit que de rare bonté, & ayāt fait dessein de se faire estimer par tous les Escriuains de son temps, il prouoquoit ceux qui le cognoissoient à luy dire beaucoup de veritez. En tout ce procedé il se faut estonner de son imprudence, qui luy faisoit chercher vn mal qu'il craint plus que tous les hommes de la terre, parce qu'il est le plus vain.

Mais l'historien a bonne grace, lors qu'il dit, que *les discours contre les Ministres de l'Estat faisoient coup par reflexion sur le Roy.* Ie laisse à part cette sotte façon de parler, pour ne m'attacher qu'aux choses. Ie voudrois bien que Dupleix dans tous les escrits faits pour la deffense de la Royne marqua vne seule chose qui approcha des blasphemes qu'il a dit, non pas *par reflexion*, mais directement contre le Roy. Nous en auons rapporté vne partie, & dirons le reste en vn autre endroit. Dans quelle escole de Physique, ou de Iurisprudence, peut auoir apris le sieur Dupleix, que le Roy soit blessé *par reflexion* (comme il dit) dans les fautes de son Ministre, & qu'il ne le soit pas dans les deffauts qu'on impose à sa

Mere. Il me semble qu'il y a plus d'apparence de soupçonner d'imperfection le Fils à cause de la Mere, que le Maistre à cause du seruiteur. L'ordure qui est dans la source du temperament, rejallit sur les descendans iusques à la centiéme generation: le vice d'vn valet ne peut donner atteinte à la reputation du maistre, que pour ne le cognoistre ou ne le chastier pas. Nous auons tousiours dit, que le mesme artifice qui empeschoit la prudence de S.M. de cognoistre les mauuais desseins du Cardinal, arrestoit les ordres que le Roy peut donner pour rendre plus sage son Ministre, ou pour arrester ses folies. Nous pouuons asseurer de luy, ce que Iosephe a dit d'Albin Prefect de la Iudée, qu'il est plus adroit à couurir le mal, qu'il n'est hardy pour le faire. Nous ne desirons pas que la dignité qu'il possede en l'Eglise, soit violée par vne emotion du peuple, mais que ses entreprises soient rompuës par la prudence du Roy. Cela estant arriué, nous ne craindrons point que S. M. voye nos Liures, & les face examiner par les Iuges les plus seueres de son Royaume. Nous sommes asseurez, que les escrits du Sr Dupleix, qui se couurent maintenant de la protection du Cardinal, seront non seulement mesprisez comme impertinents, mais condamnez comme meschans: les nostres tireront vne plus grande lumiere du feu qu'on a allumé pour les brusler; & ceux que les flatteurs ont composé en faueur du Cardinal, passeront des flammes aux tenebres: cela arriuera, parce que les ordres de la Prouidence de Dieu, qui permettent que la Vertu soit affligée, & que la

Verité soit combattuë pour vn temps, font que toutes deux triomphent pour iamais du vice & du mensonge.

L'Historien ne dit rien de ce qui touche la Royne depuis sa retraicte dans les Pays bas, que trois ou quatre menteries. La premiere est, que *l'Euesque de Leon*, qui n'a parlé à la Royne d'aucune sorte d'affaires, & ne l'a iamais entretenuë vn demy quart d'heure, *a donné des mauuais conseils à S. M.*

Pag. 644.

Pag. 671.
Il dit aussi, que *la Royne estant malade à Gand d'vne dangereuse fievre double tierce, auec vn commencement d'hydropisie, le Roy luy enuoya offrir tout ce qui dépendoit de luy pour son assistance, & y fist acheminer promptement deux Medecins des plus excellens de son Royaume.* Dupleix a trauaillé sur des mauuais memoires. La fievre que la Royne eust à Gand, estoit continuë: elle n'estoit point accompagnée d'hydropisie, encore que les seruiteurs du Cardinal l'eussent publié, pour flatter les desirs de leur Maistre: les Medecins qui furent enuoyez, auoient esté demandez au Roy par la feu Infante, qui depescha vn courrier expres. Ce mot de *promptement* est mal employé pour des gens qui furent guidez par le messager ordinaire. Le bon naturel de S.M commanda au Sr de Roches fumée d'aller voir la Royne sa Mere: mais ou le Cardinal trompa le Roy ayant changé ses commandemens, ou il empescha les effects de l'affection de S. M. Elle eust sans doute rendu à la Royne sa Mere vne partie de son bien, ou luy eust offert quelque assistance du sien; & mesmes son retour en France, où la Royne eust esté gua-

tie par vn meilleur air, & principalement par la presence du Roy. La Royne a esté malade du depuis à Anuers, & a eu iusques à vingt-cinq accez de fievre tierce, dangereuse en son aage, dans ses afflictions, & à l'entrée de l'hyuer. Le Cardinal qui a sçeu tout ce qui s'est passé, a empesché que ce mal ne vint à la cognoissance du Roy, de peur que la tendresse de son cœur ne fust esmeuë à compassion. La cruauté du Cardinal a esté bien plus grande, en ce qu'ayant fait vn partage auec les Hollandois, & disposé (comme il croyoit) toutes choses pour mettre en confusion les Pays bas, sur tout la ville de Bruxelles, où la Royne estoit; il a fait tout ce qu'il a peu, pour faire prendre S. M. dequoy le Mareschal de Brezé l'auoit menacée. On nous sommes forcez de croire, qu'il vouloit auoir ce contentement d'auoir obligé celle qui l'auoit fait grand Surintendant des mers, de s'en aller errante sur l'Ocean, ou en Angleterre, ou en Espagne, ou qu'il desiroit d'enfermer la Royne dans vne place assiegée, ou que son dessein estoit de luy faire rendre quelque desplaisir par les peuples irritez contre la nation Françoise. Nous pouuons dire auec verité, que ceux d'Anuers, où le Serenissime Infant auoit trouué bon que S. M. se retirast, pour estre en seureté, ont gardé tousiours le respect qui estoit deu à vne grande Royne, Belle Mere de leur Souuerain, & Grand' Mere de leur Prince. Mais le Cardinal a fait tout ce qu'il a peu, & par la guerre, & par des pratiques secrettes, pour luy faire receuoir quelque affront, qui luy eust causé la mort. La prudence

du sainct Pere remarqua, & sa bonté trouua fort mauuais qu'en cette equippée contre les Pays bas le Cardinal n'auoit point respecté le lieu où la Royne s'estoit retirée, & que l'insolence d'vn seruiteur furieux eust obligé la Mere à fuyr deuant les armes de son Enfant: il faut croire, qu'on luy auoit ou caché ou desguisé cette entreprise, que Dieu maudit autant pour cette cruauté, que pour les sacrileges commis à Tirlemont.

Dupleix ayant conduit son Histoire iusques à la fin de l'an 1634. n'a point voulu dire, que sur le commencement de l'année la Roine enuoya au Roy pour luy demander son retour. L'ardent desir qu'elle auoit de le voir, luy fist oublier sa condition de Roine & de Maistresse: les vertus Chrestiennes ayant secondé les naturelles, elles gaignerent sur S. M. qu'elle escriroit au Cardinal, pour le prier de s'y employer.

Tous ceux qui iugeoient des choses par les maximes de sagesse, croyoient que le Cardinal embrasseroit cette occasion pour releuer sa reputation, & appuyer sa fortune: on ne trouuoit point de difficulté en l'execution de ce dessein, la Roine ayant accompli ce que le Roy auoit desiré; qu'elle oublia les choses passées, & fist paroistre n'auoir point d'aigreur contre le Cardinal. Le Pere de Chantelouue, l'esloignement duquel S.M. auoit demandé, se sacrifioit au contentement de la Roine: le Sr de Laleu Rebours auoit donné toutes les asseurances de sa part, & sa conduite auoit esté tres-bonne: le Cardinal, qui a tousiours iugé des ressentimens de la Roine par la grandeur de sa faute, ne se pouuant ima-

giner qu'il y eust en terre vne bonté qui luy peust pardonner son peché, retint l'Ambassadeur huict iours, sans luy faire voir le Roy, qu'il vouloit preuenir : il fit en sorte par des calomnies estranges, que S. M. deffendit à la Roine de luy enuoyer aucun des siens, si elle ne mettroit entre les mains de sa iustice, c'est à dire des Cómissaires choisis par le Cardinal, trois de ses plus fideles seruiteurs, que leur ennemi faisoit passer pour criminels de leze Maiesté, parce qu'il n'auoit iamais peu corrompre leur fidelité, ni esbranler leur courage. Il me semble que l'Historien deuoit dire quelque chose d'vne affaire qui est assez considerable: mais il n'a pas eu assez d'esprit pour la desguiser, & il a eu assez de malice pour la taire; ou plustost le Cardinal a iugé qu'il seroit moins infame en faisant perdre la memoire de cette negociation.

Ne valloit-il pas mieux coucher cette Histoire au long, que de remplir trois grandes pages du pretendu enleuement de la Dame de Combalet? dequoy on fait vne affaire autant importante à la France, comme si cette petite Damoiselle estoit heritiere de la Couronne.

Dupleix grossit aussi son ouurage de quelques attentats imaginaires sur la personne du Cardinal : il dresse vn abregé des procez faits à Alfeston, à Ruffler, à Gargan, & autres : il fait autheur des pretenduës entreprises des deux premiers le Pere de Chanteloune, aussi bien que du dessein d'enleuer la Dame de Combalet: il dit aussi qu'il fust soupçonné d'auoir fait tirer le coup de carrabine au Sr de Puilaurens, encore

Pag. 667.
Pag. 668.
Ces impostures ont esté effacées dans la lettre d'vn vieux Cõseiller d'Estat.

& dans le Iugement sur les diuerses pieces.

qu'il asseure que *quelques-vns ont creu que les Espagnols auoient choisi cette façon pour s'en deffaire, & que les autres iugeoient que la Maison de Lorraine luy auoit dressé cette partie.* Il deuoit adiouster, que plusieurs ont creu que le Cardinal de Richelieu en estoit autheur: ce qui est arriué du depuis, a confirmé beaucoup de personnes en cette creance. L'Historien se rend ridicule, lors qu'il veut persuader que les Espagnols, qui auoient la iustice & la puissance en main pour chastier Puylaurens, & qui sans violer l'honneur qu'ils ont tousiours rendu à Monsieur, auoient plusieurs moyens pour ruiner cét imprudent, ont esté si meschans, de commander qu'on hazarda vn assassinat de plusieurs personnes pour faire mourir vn homme. Il voudroit faire croire que le Marquis d'Aytona, tres-sage Ministre, auoit tellemét oublié le respect qu'il portoit à la Maison de son Roi, qu'il a entrepris de le violer par vn horrible massacre; pour la recherche duquel il a vsé de toute sorte de diligences. Dupleix fait paroistre aussi son peu de iugement, accusant en general la Maison de Lorraine, sans dire qui sont ceux de cette Maison qui ont voulu faire perir Puylaurens, toute la famille ne pouuant agir par concert en ce rencontre.

Voila vne partie des choses qui peuuent toucher la reputation de la Royne dans l'Histoire de Dupleix: laquelle estant, comme nous auons dit, vn meslange d'iniures & de loüanges, il est raisonnable que tout le monde cognoisse, qu'il n'est pas moins puant flatteur, qu'il est picquant calomniateur.

Il se deuoit estudier de nous representer les actions du Cardinal, desquelles nous aurions tiré son eloge, si elles le meritoient, sans faire des exclamations de petits enfans. Les hommes sçauans en la nature de l'Histoire iugent, que les exploicts hardis des grands Capitaines, les inuentions ingenieuses des Conseillers prudés, & les resolutions genereuses des Roys, sont des diamans; ausquels estre bien taillez & estre mis en œuure fort proprement, ne donnent pas vn grand prix dans l'estime des plus grands lapidaires, mais vn peu de lustre, qui surprend ceux qu'on nomme en France les Duppes. L'Historien doit naifuement & nettement representer vne belle action, comme font Xenophon & Cesar; mais non pas la desguiser ny l'exalter en Poete ou Declamateur: quand cela arriue, ceux qui ont du iugement voyent aussi tost l'artifice, comme vn orfeure experimenté cognoit s'il y a vne fueille sous vn saphir, ou sous vne esmeraude, pour releuer leur couleur.

Si le Cardinal de Richelieu est le plus grand personnage des siecles passez, le nostre, & ceux qui viendront apres, en iugeront par les choses qu'il a fait, pourueu qu'on les descriue sans faire des sottes figures, qui les rendent plustost suspectes qu'admirables. A quel propos dire si souuent: *Ce grand & incomparable Cardinal?* 1 *Les affaires aisees ne sont que le iouet de ce fort & puissant Genie: celles qui semblent mal-aisees aux autres luy sont assez faciles, & celles qui paroissent impossibles, ne luy sont pas trop difficiles.* 2 *Le Cardinal excelle en toutes les facultez de l'ame: il a l'imaginatiue prompte & puissante,*

1 Pag 6.
2 Pag 7.

le iugement solide, le raisonnement subtil, la memoire heureuse, la viuacité de l'esprit, en l'action la diligence, assiduité & vigilance. Et apres, *il a la probité, & candeur des mœurs pour la reputation, la noblesse de l'extraction pour l'honneur, vne dignité eminente pour l'authorité, l'eloquence pour la persuasion, la grace pour les attraits, le secret pour la seureté, l'adresse pour la conduite; & apres tout, pour l'execution le courage & la hardiesse: estant mal aisé que tant de riches ornemens & tant d'excellentes conditions se trouuent mesmes en vn Senat, il sembloit impossible de les trouuer en vn seul homme, toutesfois pour le bon-heur de la France elles se rencontroient vrayement en la personne du Cardinal de Richelieu.* Ce discours est suiui de sa genealogie, de la recommandation de tous ses ancestres, & d'vn abregé de sa vie: tout cela contient sept fueillets, sur la fin desquels il feint les loüanges que diuers
Pag. 373 grands Ministres lui ont donné: il conclud, que *c'est le grand luminaire de l'Estat, & que ses enuieux*
1 Pag. 463 *sont contraints de confesser cette verité, que iamais la France ne fust conduite par vn si excellent Genie.* 1 *Ce très-illustre Prince de l'Eglise a vn esprit qui penetre*
2 Pag. 535 *tout, & qui n'ignore rien.* 2 *Le Cardinal le plus adroit de tous les hommes.* 3 *La iustification de ce grand Car-*
3 Pag. 558 *dinal se trouue bien plus clairement en ses actions glorieuses, qu'en toutes les responces aux calomnies que l'enuie a fait vomir contre la reputation de son Eminen-*
4 Pag. 652 *ce.* 4 *Le bruit courut par toute la France, voire par toute l'Europe, que le plus grand homme du siecle estoit*
5 Pag. 654 *alicté d'vne maladie incurable.* 5. *Cét excellent Ministre d'Estat, sur la solidité des conseils duquel le Roy fonde ses resolutions, commet les secrets à sa confiance,*

&

& bien souuent l'execution de ses plus hardies entreprises (en l'absence de S.M.) à son courage. Il dit, que *6 le Roy en visitant le Cardinal malade, monstra à tout le monde les preuues de son bon naturel, & particulierement au Cardinal des tesmoignages de sa gratitude & bien-veillance.* Ie n'ay point voulu prendre la peine de recueillir mille autres flatteries, qui ressentent plus le parasite ou chercheur de lipée franche, que l'Historien : ie me contente de tirer de ces ordures l'or d'vne instruction charitable, que ie dois à Dupleix. Il nous auoit promis qu'il escriroit dans l'Histoire de ce regne la vie pleine de merueilles du *Directeur general de l'Estat*; mais qu'il n'y apporteroit n'y affecterie, ny flatterie : ie laisse iuger par les pieces que i'ay fait voir si cét homme s'est bien acquitté de sa promesse, lors qu'il a cherché des epithetes de vray sycophante. Ie peux asseurer auec verité, qu'il a employé plus de temps à loüer le Cardinal de Richelieu, qu'à descrire tout ce que le Roy a fait de grand, & tout ce qui est arriué dans vn Royaume composé de tant de Prouinces, & agité de tant de troubles que nous auons veu. Celuy qui prendroit pour vn Historien ce discoureur importun, ne sçauroit rien en cét art: le iuge qui renuoyeroit absous ce criminel, seroit iniuste, & celuy qui le tiendroit pour homme sage, ne le seroit pas luy mesme. Vn Orateur ayant loüé Antipater des vertus qu'il n'auoit pas; Alexandre le Grand, qui auoit ouy tout le discours fait en faueur de son Fauory, respondit, Il est vray qu'il est vestu d'escarlate. Le Roy pourroit dire le mesme, si on lisoit à S. M. les

6 Pag 665.

Pag 372.

loüanges que Dupleix donne au Cardinal. Il n'a pas gardé le precepte de Pythagore, qui deffend d'allumer vn flambeau deuant le Soleil, & d'apporter la chandelle vis à vis du miroir, c'est à dire, de loüer le seruiteur deuant le maistre. Cette façon deuoit estre suspecte au Roy, aussi bien qu'à toute la terre; qui recognoistra que le Cardinal est blasmé par plusieurs personnes, puis qu'il est estimé par excez; & qu'il a mieux aimé faire chanter son nom, que de faire cognoistre sa vie. Les loix de l'Histoire sont si rigoureuses, qu'elles ne souffrent pas qu'on loüe son Prince & son pays, ny qu'on blasme les ennemis de l'vn & de l'autre auec trop de chaleur. C'est le vice qu'on a remarqué en Poggio Florentin; duquel vn homme de son temps escriuit, qu'en donnant des grandes loüanges à sa patrie, & condamnant tous ceux qui l'auoient affligée, il n'estoit pas mauuais citoyen, mais il n'estoit pas bon Historien. I'ay creu qu'il estoit expedient de faire voir à Dupleix son peché: encore que ie sois asseuré qu'il a senty ses pointes lors qu'il le commettoit. Il est impossible qu'il n'aye aperceu qu'il trauailloit nō seulemēt contre les loix de sa profession, mais cōtre celles de sa religion: elle nous enseigne que le plus grand crime est la flatterie, c'est vn scandale qui ruine la charité publique. Dieu donne sa malediction à ceux *qui appellent le mal bien, qui fortifient les mains des meschans, mettent des carreaux sous leurs coudes & sous leur teste*, pour faciliter le repos que les remords de leur conscience osteroient. Entre les flatteurs ceux-là sont les plus detestables, qui re-

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostes. Nec malus est ciuis, nec bonus Historicus.

Isaiæ 5.
Ezech 13

marquent des vertus en vn hóme qui est atteint des vices contraires, qui veulét faire passer pour vn grand Ministre vn petit broüillon, & taschent de persuader qu'vn Royaume a esté retiré de la misere & infamie par celuy qui luy a rauy sa felicité & sa reputation. Outre que ces eloges qu'on est soigneux de faire voir aux Princes, les font opiniastrer à conseruer, comme bons seruiteurs, ceux qui leur rauissent l'honneur & les biens : la liberté de dire ce qui est vray estant esteinte, toutes les veritez sont prises chez eux pour des cabales. Ce qui console les gens de bien, est, que cette flatterie qui farde les pechez, est composee de sublimé qui penetre dans le cerueau, & empoisonne peu à peu celuy qui s'en est frotté trop souuent. Ce desordre est suiuy d'vn autre plus grand, lors qu'on persuade à celuy qui a la principale conduite, qu'il est aussi puissant comme le flatteur luy veut faire croire, il entreprend des guerres par dessus ses forces; il émeut ce qu'il deuoit laisser en repos, il fait des ennemis à son Maistre, il rompt la Paix, & il renuerse ceux qui s'opposent à luy. Le seul bien que la Prouidence de Dieu tire de ce mal, est, que celuy qui va plus viste, perd plustost haleine : la chaleur que luy donne la flatterie, accompagnée de la fumée de vanité, estouffe la prudence : & celuy qui le charoüille auec la main plaisante, est le mesme qui le pousse auec la main pesante. C'est vne chose tres certaine, que l'homme qui n'entend plus de veritez, doit attendre bien tost toute sorte d'aduersitez. Il arriue aussi, que celuy qui a commencé à faire le mal par la

flatterie d'autruy, perir en ſe flattant ſoy meſme, lors qu'il croit que les ſecrets iugemens de Dieu & la nature changeante des choſes de ce monde, ne ſeront point contre luy. La preſomption fait que le Fauory, qui ſe meſure à la hauteur de ſa fortune, ne peut voir le precipice qui eſt encore plus profond : il bronche lourdement, & tombe auec rudeſſe, parce que les amuſemens des caioleurs qui luy font leuer les yeux, l'empeſchent de voir les pierres d'achopement qui ſont deuant ſes pas. La cedrie ou poix de cedre s'appelle la vie des morts, & la mort des viuans; parce qu'elle contregarde les corps morts, & corrompt les viuans : les loüanges produiſent le meſme effect : ſi elles ſont données aux hommes vains, elles font mourir les bonnes actions, & viure les mauuaiſes, & ſont autant contraires à vn eſprit leger, comme le vin a vne petite teſte. De ce diſcours on peut iuger, que ceux qui eſperent de trouuer quelque ſoulagement en la ruine du Cardinal de Richelieu, auroient vne grande obligation à ſes flatteurs, & entr'autres à Dupleix ſi ſon intention auoit eſté de les deliurer d'oppreſſion. Nous ſommes entre les plus affligez, mais nous ne deſirons pas que perſonne ſe rende criminel pour nous tirer de miſere. Dieu aura cette gloire, & nous le prions de donner le merite à noſtre Roy. Ce changement eſtant arriué, ſi Dupleix eſt viuant, il ſera plus honteux que Velleius Paterculus apres la fin de Seianus, ou de Narciſſus, ou de Pallas : les images deſquels il portoit dans ſon ſein, comme pluſieurs font la medaille du Cardinal, qu'ils

ont plus sur le cœur que dãs le cœur. Concluons ce discours par cette verité, que les plus cruels ennemis de la France & du Cardinal de Richelieu, sont ceux qui l'ont trop estimé.

Si celuy qui a conduit son Histoire iusques à la fin de l'an 1634. la veut paracheuer, & qu'il trouue que l'année suiuante le Cardinal a ruiné trois grandes armées qu'il deuoit conseruer pour deffendre la France : qu'il a rompu la Paix auec le Roy d'Espagne, lors qu'il estoit temps de la faire, si nous eussions eu la guerre : qu'il a interdit le commerce, quand le Royaume a esté espuisé de Finances: qu'il a esté contraint d'entretenir dix ou douze armées, lors qu'il estoit reduit à l'arriereban, duquel nous tirons nos dernieres forces, qu'il a attaqué l'Italie, l'Allemagne, & les Pays bas, lors que la France estoit sur la deffensiue: qu'il a mal traicté la Noblesse, rançonné les Officiers, & accablé le pauure peuple, lors qu'il estoit necessaire d'eschauffer tous les cœurs des François au seruice du Roy.

Si le desordre causé dans tout le corps du Royaume par cét empyrique d'Estat nous produit vn bon ordre par la ruine du Cardinal, que deuiendront ces beaux tiltres de *grand Directeur, de puissant Genie de la France, de grand Luminaire, de plus adroit de tous les hommes qui penetre tout, mesmes l'aduenir, de plus excellent homme du siecle, qui n'ignore rien* & mille semblables qualitez qui nous font desirer à la France vn homme qui les possede, & qui garentiroient de misere nostre pays, si nous auions vne meilleure caution que Dupleix ? Il s'est retiré auec son payemẽt, ayant mieux aimé

laiſſer à ſes heritiers quelque bien, que de faire à toute la poſterité vn beau preſent des veritez de ſon temps : elles ſont la vie de l'Hiſtoire, que Dupleix nous donne morte, lors qu'il la fait menteuſe : il change les choſes vrayes auec des paroles fauſſes, & fait d'vne grande Princeſſe & venerable Dame, vne ſeruante du temps qui ſe proſtituë pour de l'argent.

Ie ne veux remarquer que douze ou fautes ou crimes entre pluſieurs que l'Hiſtorien a commis. Ie ſerois obligé de faire vn Liure auſſi gros que le ſien, ſi ie voulois dire tous ſes deffauts. Deuant que d'entrer en ce diſcours, il eſt neceſſaire d'en faire vn qui deſcouurira non ſeulemẽt le deſſein du Cardinal de Richelieu & de ſon Eſcriuain, mais tout l'eſtat des affaires preſentes.

Le Cardinal eſt vn homme qui a l'eſprit, le corps & la fortune bien malades : ſon imagination qui roule touſiours, cherche des moyens pour ſubſiſter, & pour venir à bout de ſes deſſeins par la ruine de ſes ennemis: il ſe perd là dedans, & ne trouue point de repos, ſi on ne le berce en luy propoſant mille inuentions qui flattent ſes eſperances. Ce qui eſt plus eſtrange, eſt, que parmi toutes ces foibleſſes & malices, le Cardinal s'imagine qu'il eſt ſage & homme de bien, parce qu'il entend tous les iours le P. Ioſeph, qui eſt plus temeraire & plus malin que luy. Ce rencontre me fait dire, qu'on peut comparer le Cardinal à vn grand peintre qui fait auec eſtude vn tableau de ſa main : il a vn maiſtre compagnon, qui eſt ce bon Pere, qui trauaille à copier pluſieurs pieces de diuers maiſtres : ſous celuy-là,

quantité de garçons & d'apprentifs barboüillent ſur la toile, & font des groteſques & des mõſtres. Ceux-cy ſont les donneurs d'aduis, les ardens qui debitent les nouuelles, les Eſcriuains qui loüent ce grand Miniſtre, & blaſment tous ceux qu'il a perdu, ou veut perdre. Dupleix, à cauſe de ſa belle qualité d'Hiſtorien, & de ſon aage, a eſté eſtimé vn des plus capables de cette derniere eſpece : voyons s'il s'eſt bien acquitté de ſa commiſſion.

I. Ie dis premierement, & mets en fait, qu'il eſt criminel de leze Maieſté Diuine, s'eſtant meſlé de parler de la Religion tres-mal à propos, en rapportant les paroles que le Duc de Montmorency dit deuant que de mourir : voicy ſes termes ; *I'eſpere de voir bien toſt face à face ce bon Dieu, que ie viens de receuoir en Sacrement.* Pag. 649. Cela n'eſt pas de la naïfueté de noſtre langue : en Sacrement, dans le Sacrement, & ſous le Sacrement, eſt dire auec les heretiques, en figure. On m'a dit, que le Libraire ayant eſté repris, a corrigé auec la plume en pluſieurs copies, & a mis *au Sacrement* : mais cela eſt encores trop crud, & la choſe meritoit bien qu'on reimprimaſt la fueille auec vne autre façon de parler moins ſuſpecte & moins obſcure : il falloit auſſi vſer de termes plus religieux, & dire auec tous les Chreſtiens, le ſainct Sacrement. Ie ne dis rien de ce que cét homme s'eſt voulu meſler de parler de l'authorité du ſainct Pere, & des Conciles, des limites de la puiſſance ſpirituelle & temporelle, en propoſant au long auec beaucoup de baſſeſſe d'eſprit & d'ignorãce quelques difficultez, ſans rien

Pag. 32. 33. 34. Pag 64. 65. 66. decider. C'est la façon de cét autheur, laquelle peut produire des scrupules dans les ames, partager les esprits, & agiter les ignorans, qui seront capables de conceuoir ce que l'Historien a escrit, sans auoir le moyen de resoudre par les principes de la vraye Theologie, tous les broüillards que son foible escrit peut esmouuoir.

Pag 416. & 417. Ie ne veux pas aussi m'arrester à ce qu'il dit du liure de Sanctarellus : il ne deuoit point exagerer vne chose que la police du Royaume veut estre mise sous le silence, & de laquelle le S. Pere auoit deffendu d'escrire.

II. La Maiesté humaine, image de la Diuine, a esté fort mal traictée par l'Historien. Outre que Dupleix dans tout son Liure loüe auec moins de chaleur le Roy que le Cardinal de Richelieu, nous pouuons dire de ce Comedien en Histoire, qu'il a le pied gauche dans vn patin bien releué, lors qu'il veut faire paroistre les actions du Ministre : mais qu'il a le pied droit tout nud, & va boüettant, lors qu'il faut estimer les rares qualitez & grands exploicts du Roy. Dupleix ne luy laisse que la loüange d'vn Maistre de camp, donnant tousiours au Cardinal celle d'vn sage General d'armée. Si son Eminence vouloit mesnager les bonnes graces de son Maistre, elle ne souffriroit pas qu'on luy attribuast les bons conseils & belles entreprises : tout cela seroit reserué au Prince, comme au premier autheur, ainsi le seruiteur fuiroit l'enuie, & ne laisseroit pas d'auoir grande part à l'honneur.

Le Roy a receu mille iniures couuertes dans cette Histoire : en voicy plusieurs à descouuert,

qui rendent l'Historien criminel de leze Maiesté au premier chef. Nous en auons desia remarqué quelques vnes que nous remettrós icy comme en leurs places. Il escrit, que 1 *Luynes a gouuerné le Royaume*, & que 2 *le Cardinal a esté chargé par necessité de tout le poids de l'Estat* : que 3 *depuis que le Cardinal a eu le gouuernemét de l'Estat en sa main, tous ces deffauts ont cessé par l'exacte reformation qu'il y a apporté auec vne prudence surhumaine* : 4 *la mauuaise conduite des Fauoris, lesquels gouuernoient l'Estat sous le nom de S. M.* 5 *les Finances espuisees par l'ambition & par l'auarice, estoient remplacées par des exactions iniques.* Il parle des Edits que le Roy fit verifier en sa presence; & en vn autre endroit il dit, que 6 *donner la confiscation des terres du Mareschal & Mareschale d'Ancre estoit vne iniustice.* Il appelle 7 *vn meurtre la mort du Mareschal.* Il rapporte les paroles dites dans le Parlement par le premier President, 8 *qu'il y auoit des gens qui abusoient de la bonté & iustice de S. M. à raison dequoy il prioit Dieu qu'il destournast loing de sa personne sacrée les malheurs qu'il en falloit attendre* : 9 *tant s'en faut que ce qui regarde la diminution des charges du peuple aye eu l'effect qu'on desiroit, qu'au contraire iamais on ne tira tant de Finances des imposts & des subsides qu'à present.* Il appelle 10 *Mr de sainct Simon Fauory du Roy* : dequoy il veut tirer la consequence de Pline le Ieune, que tout Prince qui a des Fauoris, n'est pas vn grand Prince. Mais tout cela semble peu de chose, lors qu'on examinera ce que nous auons dit du mauuais iugement que l'Historien fait du Roy, pour auoir donné sa confiance à vn preneur de mouches, & pour l'auoir auácé (com-

1 Pag. 2.
2 Pag. 3.
Notez, *par necessité*
3 Pag. 6.
4 Pag. 172.
5 Pag. 196
6 pag. 161
7 pag. 155.
8 pag. 195
9 Pag. 443
10 Pag. 472.

me il dit) *contre iuſtice & raiſon.* Ce qui ſurpaſſe tous ces blaſphemes, eſt la qualité de *Directeur general de l'Eſtat*, qui eſt attribuée au Cardinal de Richelieu en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire: mais le nom de Conſeiller eſtant trop peu de choſe, & celui de Miniſtre odieux, il falloit chercher vn tiltre plus releué; ce qui ſe pouuoit faire ſans iniure notable à la perſonne du Roy. Nous qui ſommes des pauures confiſquez & proſcrits, ne voudrions pas auoir changé noſtre miſere innocente auec le bon-heur criminel du Sr Dupleix. I'ay touſiours eſcrit du Roy auec le reſpect que ie dois à mon Souuerain, & au Fils de ma Maiſtreſſe. Ie ne m'eſloigne pas de mon deuoir, lors que ie dis que le Roy eſt trompé : comme tout homme peut tromper, auſſi tout hōme peut eſtre trompé, les Princes plus aiſément, & entre les Princes les bons pluſtoſt que les meſchans. Celuy qui dit que les eſcrits faits contre les Miniſtres touchent indirectement le Roy, a attaqué directemẽt ſa perſonne ſacrée. I'adiouſte qu'ayāt iniurié le Duc de Luynes, encore qu'il ſoit mort, l'Hiſtorien à ſon conte ſeroit autant coulpable que ceux qui blaſment le Cardinal, quoy que viuant. Mais il dit que celuy-là eſtoit blaſmable, (c'eſt dequoy le Duc de Chaunes ne demeura pas d'accord:) & il aſſeure que celuy-cy eſt loüable, ce que les trois quarts de la France & de l'Europe n'aduouërōt iamais, & que Dupleix ne croit pas. Ie ſuis aſſeuré que ces ſortes loüanges ne ſortent point du cœur, mais coulent ſeulement de la plume : & ſi le Cardinal eſtoit bien aduiſé, il ne les eſtimeroit pas dauantage que le ſon de la guiterre d'vn charlatan.

Ie viens au troisiéme crime de Dupleix, par lequel il semble qu'il aye voulu obliger le Cardinal, en faisant voir au monde qu'il y auoit vn homme plus ingrat que luy. L'Historien aduouë qu'il a esté à la Roine Marguerite de Valois, du nombre de ceux que cette sçauante & liberale Princesse entretenoit, pour le plaisir qu'elle prenoit à escouter des gés de lettres. Dupleix estoit en ce temps-là vn pauure homme, qui se mesloit de mettre la Philosophie en François: il receuoit des bons appointemens de la Roine Marguerite, & auoit la qualité de son Maistre de requestes: il a commencé sa fortune chez elle, & du theatre de cette petite Cour, il passa dans celuy du grand monde: sur lequel il fait voir la plus sale & plus abominable ingratitude que iamais homme aye commis. Que ne dit-il contre cette magnifique & vrayement Royale Princesse, qui a facilité le repos de la France? encore qu'elle n'aye fait en cela que des choses iustes, elle les a faites auec bonne grace & affection: elle a donné au Roy tout ce qu'elle luy pouuoit donner, a aimé tendrement, & a honoré grandement sa personne. Quelle infamie que sous le Regne de son heritier, auquel on a caché cét attentat, on imprime contre elle des calomnies si estranges, que toute la terre en a horreur? On veut faire passer pour vne abandonnée vne Princesse fort vertueuse, & pour vne hypochondriaque vne femme qui auoit l'esprit plus gentil, plus fort, & plus sçauant que son sexe n'auoit permis à toutes celles de son siecle. Ces discours, que ie n'ose point transcrire au long, sont faits par vn homme

III.

Pag. 470. *de la vie de Henry IV.*

Pag. 79.

qui a conuerti son pain en pierres, auec lesquelles il luy va casser les os dans le tombeau du Roy Henry II. Il deshonnore dans vne Histoire de France la memoire d'vne Fille de France, qui l'a honnoré de ses bonnes graces, & assisté par ses bien-faicts: il produit les tesmoignages d'vn Religieux emancipé, que nous auons veu chercher dans la Cour vn Euesché, auec l'imposture que cet ingrat rapporte, & que ce Moyne lassé de la rigueur de sa regle, racontoit comme vn cheuallier errant des auantures de Roman. Cependant si on veut croire Dupleix, il a descouuert des grands secrets, & a sçeu ce que Dieu seul peut sçauoir: outre cela il dit, *qu'il declare les imperfections qui n'ont esté cognuës que par quelques domestiques.* Seruiteur infidele! qui ose reueler ce qu'il dit auoir aperceu dans vn cabinet; & qui imprime les defauts supposez, desquels le public ne peut tirer ny instruction ny exemple. Ce qui doit estre plus asseuré, est, que Scipion Dupleix sera estimé le plus ingrat, & quant & quant le plus scelerat homme de la terre. Le Cardinal de Richelieu a suiet de s'en defier, & doit croire qu'il ne le loüe pas par recognoissance des bien faicts qu'il a receu de luy, mais par esperance de ceux qu'il attend: celuy qui traite si mal sa Maistresse morte, n'espargnera pas son Maistre, s'il perd la puissance, ou la vie. Les Perses marquoient auec vn fer chaud les ingrats: il n'est pas besoin de mettre sur la face de Dupleix vne autre tache que l'eternelle qu'il s'est imprimé auec son ancre. Comme il est vray, que l'homme recognoissant a toutes les vertus, & l'ingrat tous les

vices ; il faut croire que Dupleix n'est pas seulement deshonnoré par ce crime, mais par tous les autres. I'en remarqueray quelques vns : le premier sera, qu'il est iniurieux aux Nations entieres, aux Princes, & a beaucoup de personnes vertueuses ; & sur tout s'ils n'ont pas esté amis de celuy, aux passions duquel il fait vn sacrifice sanglant de la reputation de ses ennemis.

Commençons par les principales parties de l'Europe. Il fait vne iniure de ces mots honnorable, *Italien*, à *l'Italienne*, en *Italien* : il ne se faut pas estonner, si la haine que les François portent aux Espagnols a eschaufé vn Gascon qui se recommandoit en faisant le zelé : il blasme cette nation *d'ambition dereglée, de meschant artifice, & de perfidie*. Nous auons rapporté ce qu'il a dit contre les Anglois, il n'y a rien à adiouster, si ce n'est qu'en vn autre endroit il descrit *comme peu genereux* ceux qu'il auoit appellé courageux. Les Hollandois, quoy qu'alliez, ont aussi leur coup de bec en passant : il dit, *qu'apres auoir receu l'argent de France, ils se monstrerent peu soigneux de l'execution de leurs promesses* : ce qui est en termes moins rudes, les faire passer pour des affronteurs. Il ne reste que les Allemans, desquels Dupleix n'a point mesdit : mais n'ayant conduit son Histoire que iusques à la fin de l'an 1634. il dira sans faute des choses estranges contre la nation Allemande en l'an 1635. lors qu'il parlera des traitez des Electeurs de Saxe & de Brandenbourg, des autres Princes, & des villes Imperiales, qui ont abandonné la fortune du Cardinal, pour rabiller le desbris de la leur. Il ne faut pas

IV.

Pag 178. 181. 370.

Pag 381. 382. 485.

Pag. 496.

Pag. 380.

trouuer estrange, si cét Escriuain iniurie tous ses voisins, puis qu'il méprise tous les François. En
Pag. 306. vn endroit il dit : *Ils dormoient à la Françoise.* Ail-
Pag. 413. leurs il les accuse d'estre *insolens, & d'auoir laissé vne mauuaise odeur de leur nom en Italie.* Et en fin il dit, *qu'ils sont mal adroits pour faire des fortifications.*
Pag. 578. Mais il est encore plus mal adroit pour dresser vne Histoire.

Venons apres les Nations aux Princes qui les gouuernent par les ordres de la Prouidence Diuine, qui a deffendu d'en mesdire. Nous auons veu qu'il a escrit contre nostre bon Roy, & contre celuy d'Angleterre, qui regne auec tant de Paix, vraye marque de sa prudence. Sans faute le Roy d'Espagne ne sera pas mieux traicté ; la grandeur, la pieté & la prudence de ce Prince ne le garantiront pas des atteintes de cét homme
Pag 396. furieux : il l'appelle *persecuteur des Religionnaires & Protestans.* Il est vray qu'il n'aime pas leur erreur, & l'extermine tant qu'il peut : mais vn Catholique se rend indigne de ce nom, lors qu'il donne celuy de persecuteur à vn Prince zele au bien de la vraye Religion. Il semble aussi qu'il
Pag 682. le veut accuser de mauuaise foy, dans les dernieres propositions qui furent faictes pour la treue auec les Hollandois : mais vn grand Roy ne s'appuye point sur des petits artifices; il surmonte ses ennemis auec la generosité & la force : ses Lyons de Brabant & de Frandres ne se peuuent reuestir des peaux des renards. La rage de l'Historien va iusques à l'Empereur, & ose appeller celuy qui est sainct en ses mœurs, & iuste en son
Pag. 616. gouuernement, *Vn Tyran qui opprime les peuples*

que Dieu a mis ſous ſa charge. Enfin ie ne trouue point de Prince loüé dans cette Hiſtoire que les Roys de Suede & de Maroc ; l'vn Proteſtant, & l'autre Mahometan, parce qu'ils ont ſeruy, ou teſmoigné de vouloir ſeruir à la conſeruation de la fortune du Cardinal, qui ne ſe maintient que dans les troubles, & ne s'appuye que ſur les ennemis de ſa creance. Il me ſemble qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter les iniures que l'Hiſtorien a dit contre le feu Duc de 1 Sauoye, & contre le Duc 2 Charles de Lorraine : perſonne ne peut douter, qu'vn homme gagé pour eſcrire contre ceux auſquels le Cardinal a arraché leurs Eſtats, n'aye deſchiré leur reputation : il s'eſt attaché ſur tout au Duc de Lorraine, pour contenter les dernieres paſſions, qui ſont touſiours les plus violentes. On a remarqué qu'à meſure que ce Prince a voulu faire des efforts pour rentrer dans ſes pays, la cholere du Cardinal a entrepris quelque choſe d'extraordinaire contre luy, ou contre le Mariage de Madame ſa Sœur : tantoſt il a faict donner des Arreſts au Parlement de Paris, tantoſt il y a enuoyé des Edicts & Declarations : il a faict des pourſuittes à Rome, qui n'ont peu eſbranſler la iuſtice de Sa Saincteté ; laquelle a condamné ceux qui croyent que les mariages des Grands ſe deuoient defaire auſſi promptement que la conionction des aſtres. A la fin ſon Eminence contente ſa mauuaiſe humeur, en liſant les iniures que ſon Hiſtorien dit au Duc & à la Maiſon de Lorraine. Il a creu donner quelque couleur à vne mauuaiſe cauſe, en faiſant deſcrier vn Souuerain, qu'il a

1 Pag. 7. 529. 576. &c.

2 Pa. 615. 660. 663. 682. &c.

Eſt appellé imprudent, vain leger, fourbe, tombé en ſens reprouué, temeraire, perfide, pariure, &c.

forcé d'estre son ennemi. Mr le Cardinal, auquel i'ay veu bien accorder vn luth, deuoit mieux accorder la France auec ses voisins & Alliez : ce n'est pas qu'il n'aye monté beaucoup de cordes, & mesmes trop : mais c'est auec cholere, qui en a rompu vn grand nombre.

Rentrons dans le Royaume de France, où nous trouuerons qu'apres le Roy Monsieur est descrit
Pag. 611. comme vn Prince qui abandonne son esprit à des
Pag. 610. mauuais conseils. On adiouste : *Monsieur a faict des salies, a menacé le Cardinal.* Monsieur le Prin-
1 Pag. 51 ce est accusé en deux endroits 1 *de chaleur d'esprit;*
2 Pa. 101 en d'autres 2 *d'aueuglement en ses passions & inte-*
3 Pa. 129 *rests :* 3 *qu'il a forcé le Roy à reuoquer le serment faict en son sacre ; & qu'il donna suiet à son emprisonnement : qu'on eust plustost exercé la vengeance que la iustice, s'il eust changé le gouuernement.* Monsieur le Compte de Soissons n'est pas exempt des atteintes de l'Historien : il dit, *qu'il sortit du Royaume à la persuasion des siens, non pour apprehension d'estre arresté, & qu'il s'estoit opposé au premier Mariage de Monsieur, parce qu'il eust desiré le party pour luymesme.* C'est en peu de paroles dire, que Monsieur le Comte est sorty du Royaume sans suiet, & que pour son interest il a voulu empescher que Madamoiselle de Monpensier n'espousa Monsieur : ce qu'il pouuoit arrester, s'il eust voulu faire tout ce qu'il pouuoit : mais sa generosité est autant esloignée de la violence que de l'artifice ; & il se contente de meriter vne grande & belle Princesse sans faire des cabales & des efforts pour l'auoir, ou pour l'enleuer.

Ie viens apres les Princes du Sang Royal aux

Cardi-

Cardinaux. Celuy de Ioyeuse est appellé en termes couuerts *ignorant, sans liberalité, & sans charité.* Le Cardinal de la Rochefoucaut est, selon l'aduis de Dupleix, *peu vigoureux, & plus enclin à la conuersation des personnes Religieuses qu'au maniment des affaires politiques.* Mais il semble qu'il fait profession particuliere d'estre ennemy de la memoire de ce grand homme de corps & d'ame, le Duc de Mayenne : tantost il l'appelle *plus courageux que prudent* : tantost *fougueux & temeraire, n'ayant ny le iugement ny la prudence necessaire pour commander, ny les conditions requises à vn Gouuerneur de Prouince.* Ie ne peux descouurir pour quelle consideration il est passionné, non seulement contre la memoire du Fils, mais contre celle du Pere, qu'il a tousiours mal traicté dans l'Histoire du feu Roy. Non seulement la France, mais toute l'Europe sçait, qu'il a esté homme de bonne foy, Prince sage, tres grand Capitaine, & qu'il n'a iamais hay ny le feu Roy ny le Royaume.

Pag 81.
Pag. 364.
Pag. 198.

I'ay rapporté vne partie des iniures qu'il a dit au Connestable de Luynes, mais i'ay oublié qu'en vn endroit il l'appelle *impudent.* Le Connestable de Lesdiguieres, si on le croit, *conseilloit la guerre de Gennes par auarice* : en vn autre endroit il dit nettement, *que luy & le sieur de Bullion retindrent trois monstres aux soldats.* Il fait descharger le dernier par vne lettre du Roy, parce qu'il est à present Surintendant des Finances, & luy peut faire plaisir. Les Ducs & Pairs ne sont pas mieux traictez : il appelle en termes clairs ceux de Montmorency & de Rohan, *des bourreaux.*

Pag. 161.
Pag. 413.
Pag. 417.
Pag. 418.
Pag. 514.

Nous auons remarqué ce qu'il a fait dire par Messieurs du Parlement de Paris au Duc d'Espernon, ne l'osant pas attaquer luy mesme, comme il a fait au Duc de Candale : on voit bien qu'il n'est pas amy de cette Maison, encore qu'il en soit voisin. Ie veux croire en lisant que le
Pag. 517. Duc de Suilly estoit *le plus pernicieux homme du Royaume*, que l'Historien a voulu dire le plus *pecunieux*; qui est vn mot peu François: mais si l'intention de l'Escriuain a esté telle, il deuoit faire vne correction ou de la faute de ses mauuais yeux, ou de la sottise du libraire, estant vne chose assez importante, & cette negligence pouuant faire croire que le dessein de Dupleix a esté mauuais. Entre les Mareschaux de France il iniurie celuy de Boisdauphin, en escriuant *qu'il fut*
Pag. 57. *accusé d'intelligence auec les ennemis, ou de deffaut de hardiesse, ou d'ignorance en son mestier.* Il dit du Ma-
Pag. 465. reschal de Themines, *qu'il estoit plus propre à executer qu'à conduire, qu'il vivoit en confusion en sa maison, & retenoit iniustement les biens Ecclesiastiques.* Le Mareschal de Bassompierre, qui a esté loüé par tous les hommes vertueux pour estre vn des plus accomplis Seigneurs de la Cour de France & de nostre siecle, est, selon l'aduis de Dupleix, *vne*
Pag. 591. *personne qui s'est embarassée dans des mauuaises affaires par la legereté de sa langue*; encore qu'il ne s'en soit iamais seruy que pour bien parler, ou pour obliger tous ceux qui auoient recours à sa courtoisie. Ie m'asseure que si le Comte de Carman auoit esté emprisonné vn an deuant, l'Historien auroit deschiré la belle reputation de ce Caualier sans reproche; auquel la generosité & la ve-

rité ont rendu ennemy celuy qui l'est de ces deux vertus, parce qu'il les craint. Ce sage & vaillant Mareschal de Thoirax, obiect de la desfiance & esprit melancholique du Cardinal de Richelieu, est appelle *homme negligent en sa charge.* L'Historien se rend persecuteur de la reputation du Mareschal de Marillac, pour plaire à celuy qui a esté le meurtrier de son corps. Il louë au mesme endroit le Mareschal d'Effiat, & le fait passer pour vn des *plus excellens Capitaines, & des plus sages Conseillers de nostre siecle*: sans doute il a fait payer les pensions de l'Escriuain; s'il l'eust mescontenté, il n'eust pas manqué de nous monstrer ses grands Palais & acquisitions, qui font voir qu'il a mieux fait ses affaires que ceux du Roy: en recueillant les miettes qui tomboient sous les pieds du Cardinal, il en a fait plus de cent mille escus de rente dans cinq ou six ans de maniment de la bourse du Roy, outre vn million d'or en bastimens & ameublemens Royaux. Celuy de tous les Mareschaux de France, que l'Historien poursuit auec plus de passion, est le Colonel d'Ornano: il paroist par tout ennemi de sa personne & de sa maison, encore qu'il louë le Marquis de saincte Croix son frere, il luy donne pourtant vne touche; mais la peur d'en receuoir des plus rudes de luy, fait qu'il l'espargne en son particulier, lors qu'il deshonore les siens. Tous les Chanceliers & Gardes des Seaux qui ont esté durant ce Regne, qui en a plus fait que les quatre precedens, reçoiuent vne picqueure de la plume de Dupleix: il a creu agréer en cela au Cardinal de Richelieu, qui n'a point esté amy

Pag. 461. *Sur tout voy. z la marge.*

Pag. 621.

Pag. 185. 386. 415. 433 434. &c.

de ces Messieurs, & qui en a mal traicté quelques vns. Ce sage Chancelier de Sillery, grand ennemy des guerres ciuiles & estrangeres, qu'il destournoit auec prudence, pour conseruer la reputation, les forces & les richesses du Royau-
Pag. 141. me, est appellé *flatteur & ambitieux*. Dupleix est
Pag. 347. contraire à luy mesme, lors qu'il loüe le Garde
Pag. 168. des Seaux du Vair de *sa pieté* : & adiouste aussi tost, que *de trois ans qu'il fust Prestre & Euesque, il ne dit point la Messe, & ne prist aucun soin de son Diocese* : il l'accuse aussi *de trop grande seuerité, d'orgueil, d'inegalité, & de colere* : auec toutes ces imperfections qu'il luy attache, il asseure qu'il estoit vn des plus grands hommes du siecle. Tout ce discours discordant est de dix ou douze lignes. Encore que le Garde des Seaux de Vic eust passé par toutes les grandes charges & emplois plus releuez, & qu'il fust tres-sçauant, non pas peut estre dans la subtilité ou chicane des escoles, mais dans les bonnes lettres qui seruent à la conduite de la vie, & à la iustice, il est
pag. 346. descrit comme ignorant par Dupleix, qui ne sçait pas la premiere loy de son mestier, & se veut mesler de iuger de la capacité des premiers Officiers du Royaume. Il appelle le Garde des
pag. 346. Seaux de Commartin, *bilieux, hardy, & peu complaisant* : mais il faut aduoüer, que l'Estat perdit beaucoup, & que sa mort aduancée, aduança nos miseres, ausquelles il se fust opposé auec courage. Ie confesse, que l'Historien donne des loüanges au President Ianin: mais ie ne crois pas que tous ceux qui les liront, trouuent bon qu'il
Pag. 346. asseure, *qu'en suiuant le party de la Ligue il estoit bon*

François. Par la suitte du discours on voit bien que les eloges qu'il donne à ce sage Ministre d'Estat, ne viennent pas de la cognoissance de ses merites, que du ressentiment de quelque plaisir que l'Historien en a receu dans les Finances. Comme il trouue le Cardinal de Richelieu passionné contre le Garde des Seaux de Chasteauneuf, il le charge aussi plus rudement: il dit, *qu'il a eu vne mauuaise conduite*: il semble aussi qu'en termes couuerts, il le vueille blasmer d'auoir abandonné le Cardinal malade à Bourdeaux, & qu'il a esté fort criminel d'auoir dit, *Il se porte fort mal*: il asseure, que *le Roy s'est plaint souuent du peu de secret, de l'ambition extréme, & de l'humeur cabalante de ce personnage.* Nous auons touché quelque chose du vray suiet de la disgrace du Marquis de la Vieuille; laquelle estant vn effect de l'ingratitude & ambition du Cardinal, l'Historien l'attribuë aux abus qu'il commettoit en sa charge de Surintendant des Finances, qu'il a fait auec grande fidelité & capacité; mais non pas au gré de beaucoup de Courtisans: leurs plaintes l'affermissoient dans l'esprit du Roy, mais les artifices du Cardinal le renuerserent. Ie ne m'arresteray pas aux mespris que Dupleix a fait de quelques particuliers, plus sçauans que luy en sa profession. Il dit, que *Matthieu n'a pas obserué les loix de l'Histoire*: il est vray qu'il les a mieux sceuës, & plus religieusement gardées que Dupleix: ce barbare reprend vn homme elegant, & dit que son stile est *trop fleurissant*, mais sa corruption l'empesche de sentir que le sien est puant: il veut que sous sa mauuaise foy on

pag. 598.
pag 653.
Pag 645.
Pag 385.
Pag. 288.
Pag. 486.

croye que Don Laurens Ramirez de Prado, vn des plus ſages & des plus ſçauans hommes d'Eſpagne, luy a tenu quelque diſcours, que ſa prudence & la retenuë ordinaire de ceux de ſa nation ne peuuent ſouffrir: mais ie m'aſſeure que ce grand perſonnage s'inſcrira en faux contre ce petit calomniateur. Il donne vn coup de dent en paſſant à ceux qui dreſſent les Mercures François: leſquels, quoy que ſeruiteurs du temps, n'en ſont pas ſi eſclaues que Dupleix, & nous enſeignent plus de veritez que luy, qui a tiré vn grand nombre de cognoiſſances de ces ramas, & ne les met pas en meilleur ordre ny en termes ſi bons. Il accuſe de peu de iugement & de trop de complaiſance & flatterie ceux qui trauaillent à ces ouurages: mais ces trois deffauts paroiſſent d'auantage en celuy qui les reprend. Perſonne auſſi, quoy que bon Catholique (s'il ſçait les loix de l'Hiſtoire) ne peut approuuer qu'vn homme qui la doit eſcrire ſans paſſion, mette en groſſe lettre ſur l'inſcription des chapitres, dans leſquels il traicte des ſouſleuemens & entrepriſes des Rochelois, *impudence*, *inſolence*, *effronterie des rebelles*, &c. ce ſont les termes ordinaires auec leſquels Dupleix, pour contrefaire le zelé, paroiſt paſſionné. L'homme ſçauant a vne meſme creance auec le peuple, mais il la fait cognoiſtre plus ſagement.

Pag. 514 *Le Mercure qui rapporte toutes choſes auec peu de diſcuſſiõ & ſouuent par complaiſance & flatterie.*

Pag. 218 & ailleurs.

Ie ſerois obligé de faire vn liure auſſi gros comme eſt celuy de Dupleix, ſi ie voulois produire toutes les iniures qu'il a dit; il y en a peut eſtre qui ſont veritables, mais elles ne ſont pas bien ſeantes à la grauité & prudence de l'Hiſtoi-

re. Theopompe blaſme dans la ſienne pluſieurs perſonnes par auerſion particuliere: Dupleix en iniurie beaucoup d'auantage, ou pour auoir receu quelque deſplaiſir, ou pour obeyr à la paſſion de celuy qui ſe repaiſt de ces ordures. Ie ne m'eſtonne pas dans la terreur qui a ſaiſi toute la France ſous la violence du Cardinal de Richelieu, s'il ne ſe trouue pas vn homme entre tous les Grands qui ſont offenſez ou en leurs perſonnes ou en leurs parens, qui aye fait ſouuenir Scipion, que ce nom ſignifioit vn baſton. I'ay creu qu'en vn autre ſiecle il auroit couru plus de fortune, mais il me ſemble qu'en cette ſaiſon toute la France eſt aſſiſe en vn amphitheatre tournant, comme eſtoit celuy de Curio: on ne regarde pas tant aux eſlans des beſtes farouches, ny aux eſclats des armes des eſcrimeurs à outrance, cóme on fait au remumẽt de toute la machine, qui nous porte & fait tourner la teſte; chacun conſidere, que la vie de tant de perſonnes qui ſont en France deſpend d'vn ou de deux reſſorts, leſquels venans à ſe rompre, tous les aſſiſtans ſeront accablez. Ce grand, ce puiſſant, ce riche, & ce floriſſant Royaume eſt auiourd'huy en vn eſtat, par les mauuais conſeils du Cardinal de Richelieu, que perſonne ne ſonge ny à ſes vengeances, ny à ſes affaires particulieres, parce qu'on craint la cheute de la Monarchie que ce Conſeiller temeraire a eſbranlé, & fait aller comme bon luy ſemble auec deux foibles reſſorts, qui ſont vn eſprit furieux, & vn mauuais deſſein. Si Dupleix dit, qu'il a donné quelque loüange à chacun de ceux qu'il a blaſmé, nous luy repartirons, que

Plinius lib. 36. cap. 15.

c'est vne des malices que Plutarque a remarqué dans Herodote. Vne iniure entre deux recommandations est vn vent coulis, qui fait plus de mal que les orages qui nous battent en pleine campagne.

V. Ce chien de Diogene, qui mord ses ennemis, leche tous ses bons amis, & fait voir dans ses flatteries la cinquiéme mauuaise qualité d'vn Historien. I'aduouë que de charger d'iniures, est estimé vn plus grand crime que de chanter des loüanges, mais c'est vn deffaut égal en vn Historien. Dupleix est autant blasmable d'auoir esté prodigue en ses eloges, comme d'auoir paru furieux en ses mesdisances : ie ne veux pas repeter les principaux Panegyriques qui sont pour celuy qui l'a employé & payé : il croit auoir mis sa reputation à couuert, ayant fait publier l'Histoire de son credit, lors qu'il subsiste encore; mais il ne voit pas que le changement d'affaires apportera celuy des discours, & ne donnera pas moins de liberté aux plumes qu'aux langues. Plusieurs remarquent les actions des Tyrans, mais personne n'ose se presenter à leur furie en son passage: lors qu'elle est passee, la verité produit toutes les pieces qu'elle auoit caché dans ses sacs, qui sont les cabinets des sages & des curieux, qui instruisent le procez des ennemis du public, & de tous leurs complices.

Il n'y a iamais eu homme plus liberal en belles epithetes que Dupleix, quand il veut gratifier les amis de son Maistre & les siens : il recite plus de belles qualitez que de bonnes actions, desquelles ceux qui lisent l'Histoire doiuent tirer

les veritables loüanges. Quelle abondance de beaux tiltres à Barbin, qu'il appelle *homme de gentil esprit, poly, adroit, accord, agreable, liberal:* il asseure, *qu'il estoit sans argent quand le Mareschal fust arresté:* ce qui fera que plusieurs le prendront pour vn mal aduisé: mais lors qu'il adiouste, *Procureur de Melun*, il fait voir qu'il met la teste d'vn geant sur le corps d'vn Pigmée. Il dit, que *le Chancelier de Suede Oxestern a le plus excellent & le plus fort esprit que la nature aye produit de long temps*; il ne voit pas qu'il a asseuré ailleurs, que le Cardinal est ce Phœnix, sans faute il sera ialoux de ces loüanges données à vn Goth: il est vray qu'il en a tant dit à son Mæcenas, qu'il ne peut pas douter qu'il n'aye eu la plus grande part de ces sottises, sur tout quand il s'efforce de prouuer, qu'il ne faut qu'vn Ministre ou vn Directeur general dans vn grand Royaume, qui *aye toutes les qualitez necessaires pour faire les charges de plusieurs hommes, & que nostre siecle l'a produit par miracle en la personne du plus grand Heros que nous ayons veu depuis l'establissement de la Monarchie tres-Chrestienne*: c'est icy où il luy donne le nom *de grand luminaire d'Estat.* Vn Orateur que i'ay cogneu à Paris, l'eust appellé innocemment le grand Phalot. Ceux qui le nomment le *luminaire d'Estat*, ne voyent pas que nous iugeons de ce discours que l'Estat est mal esclairé: & ceux qui disent qu'il est l'appuy de la France, nous font apprehender sa cheute. L'Historien se rend soigneux de loüer tous les parés du Cardinal: il dit que *le Sr du Plessis Euesque de Mende, estoit vn personnage signalé en pieté, science, eloquence, & zele ardent au seruice du Roy. Le*

Pag. 148.
Pag 616.
Pag. 373. 374. 375.
Voyez la pag. 528.
Pag. 621.

Mareschal d'Effiat s'estoit acquis dans peu de temps beaucoup de reputation dans les armes par son courage, dans le Conseil par son bon iugement, dans les Ambassades par son addresse, dans la Surintendence des Finances par sa vigilance, prudence, & bonne conduite. Ie laisse toutes ces recommãdations ineptes, que l'Historien donne à tous ceux qu'il a voulu gratifier pour plaire au Cardinal : ie ne veux point contester sur le merite de ceux qui sont loüez, ni sur la verité des choses : mais i'asseure que l'Historien est vn impertinent, s'il se persuade que nous tiendrons des hommes pour grands personnages, lors qu'il leur aura donné beaucoup de tiltres d'honneur, sans nous faire voir les actions desquelles vn sage Lecteur les tirera plustost que des figures d'vn Escriuain, qui ne sçait pas seulement flatter auec des belles paroles.

Ie m'asseure, que la modestie du Roy n'approuuera pas qu'en son viuant on face les procez de sa canonization sur le rapport du sieur Bernard son lecteur : nous auons cette obligation à Dieu, qu'il nous a donné vn Roy qui peut dire comme Salomon, *qu'il a esté partagé d'vne bonne ame.* Si la Prouidence Diuine, qui luy a fait present de beaucoup de merueilles, luy a octroyé la grace des miracles, comme dit l'Historien ; ie laisse iuger à tous les hommes sages, si durant la vie de S. M. il les faut loger dans son Histoire, & asseurer, qu'outre le priuilege que le Roy a de guarir des escroüelles, il a fait *marcher les paralytiques, & parler les muets.* Ce n'est pas que nous ne voulions croire tout ce qui est à l'aduantage de nostre Prince : mais il me semble que cette pu-

Pag. 491.

lication deuoit estre differée, & qu'en son viuant elle pourroit estre soupçonnée de flatterie, encore qu'elle fust veritable.

Le sixiesme defaut que ie rencontre dans l'Histoire de Dupleix, & le plus contraire à sa profession, est la menterie; que ie distingueray en malicieuse & ignorante. Ie sçay bien que Flauius Vopiscus a dit vray, lors qu'il asseure qu'il n'y a pas vn Historien qui n'aye escrit quelque fausseté: il ne le faut pas reietter s'il est trompé par des mauuais memoires. C'est estre trop cruel d'appeller fabuleux en tout Iulius Capitolinus, parce qu'il l'est en certains endroits; & de dire que Procopius est entierement ridicule, parce qu'il a faict renuerser vne armée des Goths par la fléche d'vn soldat: ce qui est digne de reprehension, est vn manquement de fidelité, qui vient de malice ou de negligence. Celuy qui dans vne Histoire veut mentir impunément, doit escrire celle des siecles qui ont precedé le sien: ceux qui viennent de loin, nous font croire plus aisément ce qu'ils disent, que ceux qui racontent les merueilles d'vn pays voisin. L'infidelité est si ordinaire à Dupleix, que sans passion on peut condamner tout son ouurage. I'en feray voir quelques eschantillons, & commenceray par les menteries qui partent d'vn mauuais dessein. La plus criminelle de toutes les faussetez, est celle qui asseure, que *Monsieur le Prince par le traicté de Lodun fist reuoquer au Roy le serment solemnel faict en son Sacre.* Il y a difference entre vne reuocation, & la declaration, que le Roy fist, que par son serment il n'auoit pas entendu s'obliger à

Marginal notes: "VI." beside the paragraph beginning "Le sixiesme defaut"; "Pag. 119." beside the line beginning "qui asseure".

violer les Edits faits en faueur de ceux de la Religion pretenduë reformee. Il escrit aussi contre

Pag. 149. la verité, *qu'vne partie des coffres de la Mareschal d'Ancre furent trouuez plains d'or, d'argent, de pierreries & bagues : qu'en l'entreueuë de Cousiers la Royne regnante prist la chaire de main droicte, & la Royne sa Mere celle de la gauche : qu'en la desroute du Pont de Sé, ceux qu'il appelle rebelles y perdirent cinq*

Pag. 188.

Pag. 206. *cens hommes*, n'en estant pas mort deux cens. Il adiouste, que *les sieurs de Nerestan & Desmarais, ayant esté blessez du costé du Roy, le dernier mourut de ses blessures*; cependant il est vray qu'ils y moururent

Pag. 207 & 208. tous deux. Les remonstrances que Dupleix fait faire à la Royne par le Cardinal de Richelieu, pour la disposer à la paix d'Angoulesme & d'Angers, sont de l'inuention de l'Historien, & tout à faict impertinentes : le Cardinal n'a iamais proposé que des considerations de petite finesse pour gaigner le temps; non de solide iustice, pour tascher de le rendre meilleur. Il apporte vne plaisante cause de la mort du Cardinal de

Pag. 254. Guise : il dit, que *c'estoit pour auoir beu du vin clairet meslé auec du blanc au lieu d'eau, apres s'estre eschauffé en vne attaque de sainct Iean d'Angely.* Il auoit la fievre quarte depuis long-temps, & l'ardeur du Soleil, qui fist boüillir son cerueau, fust

Pag. 369 la vraye cause de sa mort. Pour gratifier le Cardinal, & faire voir que son pere a esté fort considerable, il fait valoir la charge de grand Preuost iusques à vn point, qu'il la veut faire aller du pair auec celle de grand Maistre, asseurant que celle

Pag. 371. du Maire du Palais a esté diuisée en ces deux. Il

& 372. nous veut faire croire, que la Royne a pris le Car-

dinal de Richelieu pour chef de son Conseil, pour les bonnes impressions que le feu Roy luy en auoit laissé. Il feint qu'auec ce grand Prince, le Cardinal du Perron, le Sr de Chasteauneuf le pere, & le President Ianin, ont esté Prophetes de l'aduancement du Cardinal, & il leur faict dire ce à quoy ils ne penserent iamais: mais il est plus vray, que le President Ianin dit à Angers de l'Euesque de Luçon, qu'il entroit dans les affaires en ignorant, & en sortiroit en furieux.

L'Historien escrit, que *le Roy ordonna à Nantes des gardes pour la seureté du Cardinal de Richelieu*: mais il les auoit vn an deuant le voyage. Il dit, que *S. M. a augmenté les gardes du Cardinal à mesure que la malice & l'ennie se sont accruës contre son Eminence.* Disons auec plus de verité, que c'est à mesure qu'il a fait plus de violences. Il a cherché ses asseurances lors qu'il les a ostées à tous les Grands, & qu'il a fait ou mal ou peur à tous les petits. Il attribuë la cause de la mort du Duc de Sauoye au déplaisir qu'il eust pour la prise de Saluces, & à la superstition qu'vn Almanach luy auoit donné. La perte de Saluces, qui n'estoit point place forte ny importante, n'estoit pas capable de le faire mourir; & cét esprit genereux ne s'amusoit point aux predictions: les mauuaises affaires, la fatigue, & le Soleil du mois du Iuillet, adjoustez à son aage de soixante dix ans, tuerent ce Prince. Dupleix ne rapporte pas bien les paroles que Monsieur dit au Cardinal dans sa maison: il ne les a apprises que sur le Pontneuf, ou de ceux qui ne luy ont pas voulu aduoüer, que Monsieur blasma le Cardinal de manquement

Pag. 430. Pag. 575. Pag. 610.

de parole ; ou, pour mieux dire, Dupleix ne l'a pas osé escrire. I'ay remarqué que l'Historien a deguisé trois ou quatre fois la verité en ce qui regarde l'enuoy des Medecins à Gand, où la Roine Mere du Roy estoit malade. Il est menteur malicieux, quand il dit, que *Monsieur donna du mescontentement aux Espagnols lors qu'il ne fist point des feux de ioye comme la Royne sa Mere, pour le gain de la battaille de Northingen* Cela ne pouuoit fascher les Espagnols, Monsieur estant logé dans le Palais où les feux furent faits au dépens du Maistre de la Maison : ceux que la Royne commanda qu'on fist deuant son logis, estoient pour le bien que cette victoire apportoit à la Religion, à l'Empereur son Cousin germain, au Roy Catholique son beau Fils, qui la nourrissoit, & à son petit Fils le Prince d'Espagne. L'interest du Roy ne paroissoit point en ce rencontré, encore que la folie du Cardinal eust precipité les Suedois à presenter la battaille. Les considerations de la Royne furent diuines & naturelles : l'Historien est ennemi de la Religion & de la raison, lors qu'il semble vouloir blasmer cette action de S. M. Il n'est pas veritable, que le Marquis d'Aytona mit des corps de garde durãt quelques nuicts dans les ruës où il y auoit des François logez, ny qu'il fist prier Monsieur de les faire tenir dans leurs logis durant 3. ou 4. iours : la verité est que la prudence de Mr Rose President des Pays bas iugea qu'il estoit expedient de representer à Monsieur, qu'il n'estoit pas à propos, que ses gens coururent par les rues le soir du feu de ioye. Ce sage Ministre auoit peur qu'vn mauuais

Marginal notes: Pag. 671. (beside "pas osé escrire") — Pag 695. (beside "malicieux") — Pag 695. (beside "de S. M.")

rencontre ne produiſit quelque querelle dans l'excez de l'allegreſſe du peuple, & indiſcretion de ceux qui ſe picquoient de paroiſtre bõs François parmy les Eſpagnols, & qui faiſoient voir qu'ils eſtoient marris de cette victoire. Cela ne haſta pas la retraicte de Monſieur, comme Dupleix a dit: la reſolution eſtant deſia priſe, on n'attendoit que l'ordre du Cardinal de Richelieu pour le iour du depart: & ce deſſein, qui eſtoit bien cogneu, ne fut pas rompu pour le reſpect qu'on portoit à Monſieur. Ie peux auſſi aſſeurer, qu'apres cette retraicte le Pere de Chanteloune ne fut point rebuté comme impoſteur par les Eſpagnols, ainſi que l'Hiſtorien l'eſcrit: au contraire ils recogneurent, qu'il leur auoit predit ce qui arriua, & auoit deſcouuert ce qui ſe traitoit. Dupleix teſmoigne ſon ignorance, & enſemble ſa malice, en ce qui regarde le differét pour l'hommage de la Duché de Bar. Le Duc de Lorraine n'a iamais refusé de le rendre: la difficulté eſtoit pour Madame de Lorraine, à laquelle on demandoit l'hommage pour nuire aux pretentions de ſon mary. Cette queſtion eſt trop longue, les menteries de Dupleix le ſont encore d'auantage. Laiſſons la plus grande partie des malicieuſes, & venons à celles qui viennent de ſon ignorance, ou pareſſeuſe ou precipitée.

Pag. 695. Pag. 697. Pag 661.

VII. Eſtre aueugle & vouloir courir, ſont deux moyens pour broncher ſouuent. Dupleix a les yeux creuez par l'intereſt qui l'a fait haſter pour rendre promptement vn ouurage, duquel il attendoit vne recompenſe qu'il craignoit que le temps ne luy oſtaſt: de là vient le ſeptieſme deſ-

faut que i'ay remarqué en sõ œuure. Ie l'appelle mensonge à faute de soin. L'Historien, sur tout le Chrestien, doit estre religieux : il se souuiendra qu'il escrit pour l'eternité : il sera instruit en la Cosmographie, pour ne manquer point en la situation & assiette des Pays & des places. Ie ne luy demande pas le soin de l'Empereur Adrian, qui vouloit voir tous les lieux qu'on luy descriuoit : mais il en doit estre asseuré, & sur tout des choses qui se sont passées : il ne les apprendra pas d'vn homme seul, mais de plusieurs qui ne seront ny passionnez, ny interessez. Il seroit expedient que l'Historien d'vn Roy fust tousiours à sa suite, ou dans les principales armées, si le Prince n'y est pas ; ou qu'il fust Secretaire d'Estat, ou employé dans les Ambassades. Ie feray voir que Dupleix n'a point eu toutes ces preuoyances ny ces aduantages, qui eussent conserué à tous les hommes la verité, & à l'aucteur la reputation. Ie ne diray rien qu'vne partie de ce qui est venu à ma cognoissance : & m'asseure, que si i'auois recueilly tout ce que plusieurs braues hommes, qui ont esté dans les occasions ou dans les affaires, ont remarqué, ie cotterois à l'Historien autant de mensonges comme il y a des pages dans son Volume.

Pag. 21. Il dit, que *l'Archeuesque de Treues est le premier Electeur de l'Empire* : c'est celuy de Mayence. Il a escrit que le President de Harlay fist la remonstrance au Roy l'an mil six cens quinze, sur les pretendus abus qui auoient esté commis durant sa Minorité : il se trompe, c'estoit le President de Verdun ; & Monsieur de Harlay estoit hors du Parlement

Parlement deux ans auparauant.

Il dit, que *Barbin estoit Contreroleur general de la Maison de la Royne Mere du Roy* : il ne l'a iamais esté, & en ce temps-là cette charge n'estoit point encore erigée. Pag. 147

Il dit, que le fils du Mareschal d'Ancre fust donné en garde au Comte de Fiesque: c'estoit vn nommé Fiasque, qui n'estoit point d'vne condition si releuée: il auoit esté aduancé par le Mareschal, & apres se declara son ennemy. Pag. 148

Il dit, que le Mareschal d'Ancre fut tué le iour de sainct Marc, & que les sieurs d'Ornano & de Preaux furent enuoyez par le Roy au Parlement, pour luy en apporter la nouuelle, & qu'il estoit assemblé extraordinairement. Cette mort arriua la veille de sainct Marc, qui estoit vn Lundy ordinaire, iour ouurier, & d'assemblée. Pag. 150

Il fait ouyr de grands tonnerres du canon au pont de Sé, & en fait prendre trois: il y en auoit que deux, qui ne tirerent qu'vn coup chacun. Pag. 205

Il dit que le Vicomte de Betancourt fut blessé d'vn coup de picque dans les cuisses : ie croy qu'il veut representer ce braue homme comme fuyant, mais il eut le bras cassé d'vn coup de picque en resistant, & le Marquis de Neste le porta par terre. Pag 205

Il appelle le Duc de Luxembourg *Colonnel des cheuaux legers du Roy* : il confond cette charge auec celle de Lieutenant de la compagnie des cheuaux legers du Roy. Pag. 251

La mesme iustice qui ne veut pas que nous souffrions les calomnies contre la Royne Mere

Pag. 335. du Roy, nous porte à reietter les loüanges fausses qu'on luy donne: l'Historien dit, que la Roine Mere du Roy donna ordre à Paris auec le Chancelier de Sillery aux leuées qu'on fist pour s'oposer au Comte de Mansfelt. La Royne Mere du Roy estoit en ce temps là à Pougues; & la Royne Regnante contribua ses soings pour empescher que ce soldat de fortune n'entreprist rien contre la France.

pag 386. Il dit que l'Isle de Narmoustier où se retira le sieur de Beaumarchais, appartient au Mareschal de Vitry son gendre: elle est au Marquis de Narmoustier, fils du premier lict de la femme du Mareschal.

Au mesme lieu il dit, que le Mareschal d'Ornano fut donné pour gouuerneur à Monsieur, au lieu du St de Breues; auquel auoit succedé le Comte de Lude, duquel l'Historien n'a rien dit.

Pag 386. Le Baron de Guepré n'estoit pas Souslieutenāt de la cōpagnie des gend'armes de la Roine Mere du Roy, lors qu'on attaqua les Anglois dans Rhé, comme Dupleix asseure, il n'estoit qu'Enseigne.

pag. 387. Il veut faire passer le Sr de Marsillac de Languedoc pour Lieutenant des gardes du Duc de Vantadour: il estoit Guidon de sa compagnie des gend'armes.

Pag 313. Il dit, que le Roy receut l'extréme Onction en sa maladie de Lyon: ce qui n'est pas, mais on fust sur le poinct de la luy donner.

Nous pouuons mettre dans le rang des negligences de l'Autheur les changemens des noms, qu'il n'a pas esté soigneux d'apprendre: comme

Pag 313, & 336. lors qu'il met pour *Malissy*, tantost *Malzic*, tan-

toſt *Maleſie*; ou pour *Boyer de Prouence*, en deux endroits *Royer* : *Variguerraille*, pour *Variquervville*: qu'il confond la *Coſte* auec la *Cotte*: *de Meaux & de Mus*, la *Roque Naſſaut*, pour *Maſſebœuf*; & autres en grand nombre, qui font voir que l'Auteur n'a point eſté curieux de ſe bien informer des noms de beaucoup de braues hommes, qu'il a deſobligez contre ſon intention : ie laiſſe à deſcouurir mille autres fauſſetez & deſguiſemens de verité par ceux qui ont eſté dans les actions que Dupleix a deſcrit. Pag. 518.

VIII. Quelques Autheurs ont creu, qu'vn Hiſtorien deuoit eſtre ſçauant en la Iuriſprudence, parce qu'il faut touſiours ioindre les faits auec les droits. Dupleix fait profeſſion de cette ſcience, qui marque en ſon nom deux vertus, qui ne ſe peuuent ſeparer, la Iuſtice & la Prudence. L'Hiſtorien n'a point la premiere : nous l'auons fait voir en ſes calomnies, flatteries, & menſonges. Comment pourroit eſtre iuſte celuy qui donne les loüanges aux vices, & les blaſmes à la vertu? Il fait voir qu'il n'a point de prudence, lors qu'il a aduancé beaucoup de choſes qu'il deuoit taire. Apportons quelques preuues : entre pluſieurs, la principale a eſté d'eſcrire l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, qui n'eſt pas acheuée; de laquelle il faudra iuger par ſa fin, qui peut-eſtre obligera à changer de diſcours, ou à ſe deſdire honteuſement : ce qui eſt arriué depuis vn an, nous en donne de grandes apparences. L'Empereur Peſcenninus, ſurnommé le Noir, dit à vn Orateur qui luy preſentoit vn Panegyrique, qu'il deuoit eſcrire les

loüanges d'Annibal, ou de quelque autre grand Capitaine, parce qu'il ne falloit iamais loüer ceux qu'on craint, ou desquels on espere. C'est aussi vne extréme folie de mesdire des affligez dans la France, qui est vn pays où les changemens assez frequens remettent aisément en credit les miserables, & leur donnent la despoüille de ceux qui les ont persecutez. Dupleix se trompe, s'il croit que le Cardinal de Richelieu a troué ce clou de diamant, que tous les heureux ont cherché: cette roue que nous nous donnons à la fortune, est conduite par celles des Cieux; c'est à dire, par les ressorts de la Prouidence, qui ne peuuent estre arrestez par la prudence, ny rompus par la puissance des hommes.

Le respect que nous portons au Roy, fera que nous ne dirons rien du plus impertinent de tous

Pag. 170. les discours de Dupleix, qui est en la page 170. où il parle de la consommation du Mariage du Roy: si la iustice doit chastier l'Escriuain pour ses crimes, il merite pour les sottises qu'il a dit en cet endroit d'estre berné par les valets de pied de S. M.

Pag. 368. Il me semble aussi que l'Historien n'est pas sage, de dire que *Henry III. communiqua au Pere du Cardinal de Richelieu le dessein du massacre de Blois:* cela feroit iuger à Messieurs de Guise, que la haine contre leur Maison est hereditaire à celle de Richelieu. Si le Cheualier de Guise viuoit, ce discours seroit demeuré dans la plume de l'Escriuan.

Son imprudence paroist plus grande, lors

Pag 418. qu'il asseure que *Saunnterre, huissier du cabinet du*

Roy auoit osé penser aux moyens de proposer au Roy la repudiation de la Royne son Espouse ; & que ce crime horrible n'auoit esté puny que d'vn bannissement de la Cour : ceux qui auoient voulu empescher le Mariage de Monsieur, ayant esté emprisonnez & chastiez plus seuerement : cela ne deuoit point paroistre dans vne Histoire de ce temps, où la hardiesse d'vn petit valet deuoit estre punie plus rigoureusement.

De la mesme source d'imprudence vient le long discours que Dupleix a fait pour monstrer que les trois Mariages de mes Dames Filles de France n'ont produit que du mal à l'Estat : ce qui offense deux grands Roys, & vn grand Prince. La mauuaise conduite du Cardinal de Richelieu a esmeu contre nous tantost l'vn, tantost l'autre. Deuant son credit les trois Beaux-freres du Roy ont vescu auec S.M. comme bons amis & alliez, principalement tant que la Royne leur Mere a eu quelque credit. Pag 448.

La prudence deuoit conseiller à l'Historien de ne publier pas si clairement, comme il fait, la tromperie que le Sr de Guron fist à Dom Gonçales de Cordoüa, pour entrer dans Cazal comme Ambassadeur de Paix, & se porter aussi tost en ministre de guerre. Pag. 513.

La sottise de l'Escriuain fait grand tort à la reputation du Cardinal de Richelieu, lors qu'il appelle le Comte Vrban de Scalingue, Gouuerneur de Pignerol, *homme lasche, qui n'auoit pas sceu resister.* Les autres flatteurs du Cardinal nous auoient fait valoir cette conqueste comme vn exploit heroïque : cestui-cy fait voir qu'on ne Pag 565.

peut acquerir beaucoup de loüange, en prenant vne place qu'vn Capitaine n'a ſceu ny deffendre ny vendre. Pour faire paroiſtre Achille bien vaillant, il ne luy faut point donner pour ennemy Therſite.

Mais il me ſemble que l'imprudence de l'Hiſtorien paſſe iuſques à la temerité, lors qu'il ſe monſtre ſi partial contre le Mariage de Monſeigneur le Duc d'Orleans auec Madame Marguerite de Lorraine, qui eſt vne des plus belles & des plus vertueuſes Princeſſes de la Chreſtienté; & de laquelle nous pouuons dire ce que Platon diſoit de Carmides, que celuy qui verroit la beauté de ſon ame; meſpriſeroit celle de ſon corps. Les Eueſques & Docteurs qui ont eſté conſultez ſur le ſuiet de ſon Mariage, peuuent trouuer quelque excuſe ou interpretation, qui ne manque iamais à ceux qui ont bon eſprit & mauuaiſe ame. Mais que peut alleguer pour ſa deffence vn homme qui condamne nettement ce Mariage, qu'il *appelle Clandeſtin, & vray rapt*, ce que ny le Roy, ny ſon Conſeil, ny les Docteurs ne diſent plus, apres auoir eſté bien informez par la declaration de Monſieur; il n'y a que Dupleix qui demeure en cette opinion.

Pag. 691.

IX. Ces imprudences peuuent prouenir de malice: en voicy qui n'ont point d'autre ſource que l'imbecillité de l'eſprit, qui leur fait donner le nom de niaiſeries. Les entrées des temples doiuent eſtre releuées: il faut faire en ſorte que celles d'vne Hiſtoire, qui eſt ſacrée, le ſoient auſſi. Dupleix n'a point obſerué cette regle, lors qu'il commence ainſi: *Les Roys ſont mortels en France*

Pag. 11.

comme ailleurs (voila vne grande nouuelle) *mais pourtant la Monarchie Françoise n'est iamais en Anarchie.* Il est vray qu'vne Monarchie n'est iamais Anarchie: c'est à dire, vn n'est iamais plusieurs, ny l'vnité confusion: voila des belles sentences. L'Historien se rend ridicule, lors qu'il dit, que le Cardinal en sa ieunesse deuint malade *par vne grande euacuation des esprits animaux*: ce qui prouenoit de l'estude. Ie croy que ce pauure homme veut prouuer que le Cardinal n'est point beste, tous ses esprits animaux s'estans euaporez. Auec pareille adresse d'esprit Dupleix dit, *qu'estant allé voir le champ de bataille où le Duc de Montmorency fut pris, il y remarqua le giste du cheual du Duc, & de celuy du Comte de Rieux.* Voila vne iolie curiosité d'vn grand Historien, & le mot de *giste*, qui ne se dit que des liéures, qui est bien employé en cét endroit. Il nous appreste vn grand suiet de rire, lors qu'il rapporte l'arrest donné contre l'Euesque d'Alby: il dit que *ce Prelat fust condamné à estre priué de son benefice, & declaré incapable d'en posseder d'autres à l'aduenir: mais que le Roy comme Fils aisné de l'Eglise, en consideration de la dignité d'Euesque & successeur des Apostres, a agreé qu'il fust enfermé dans vn Monastere, pour y manger le pain de douleur, boire l'eau d'affliction, & pleurer son crime.* L'Historien est si plaisant, qu'il nous veut faire passer cette peine imaginaire, pour vne grace que S.M. auroit fait à l'Euesque.

Pag. 637.

Pag. 644.

Ie croiray tousiours que c'est plustost par sottise, que par malice, que Dupleix met souuent les noms du Roy & du Cardinal ensemble, à la mode des flatteurs de nostre siecle: mais ie

Pag. 545.

Pag. 698. n'auois pas veu qu'vn autre eust dit deuant luy, *La Royne & le Cardinal sont regalez à Cadillac*: c'est la faire aller du pair ; & ce mot de *regaler* n'est pas bien logé pour vne Royne. Il est aussi mal aduisé, quand il asseure, que *Ganelon*, qu'il appelle *le plus insigne traistre que les Romans, & mesmes les Historiens ayent remarqué en France, estoit vn Prestre Euesque d'Eureux*: il n'y a point de doute que ce discours ne soit vne digression faite hors de propos, pour monstrer, dit-il, que le Duc de Montmorency n'estoit point descendu de luy. Il ne deuoit point dire ce qu'il ne sçait pas bien de la qualité de cét homme, & n'a pas pris garde qu'il fournissoit vne mauuaise pensee à beaucoup de personnes, qui croiront que ce pretendu Prelat n'a pas esté le plus malin qui soit dans l'Histoire de France, puis qu'elle a esté conduite par Dupleix iusques à l'an 1634.

Il dit que Monsieur fust regalé par le Cardinal Duc.

Pag. 651.

Pag. 656. Il vse de deux façons de parler bien plaisantes: la premiere, lors qu'il dit, que *le Sr. de Gordes fist commandement au Garde des Seaux de Chasteauneuf de s'en aller à Ruffec, sous la conduite de cinquante cheuaux legers, qui sur le chemin receurent ordre de le conduire à la citadelle d'Angoulesme*. Qui a iamais ouy dire, qu'on commande à vn homme d'aller là où cinquante maistres le menent par force? La seconde façon de parler de ce graue Historien

Pag. 672. est lors qu'il dit, que *le Sr de Hauterive ayant eu le vent de la defaueur de son frere, fist vn trou à la nuict*. Il ne voit pas aussi la mauuaise application qu'on peut faire sur la prise de ce loup, qu'il appelle *carnaßier au groin pointu & roux, ou rouge, qui fist armer tant de peuple sous la conduite du Comte de*

la Suze, pour en deffaire le pays voisin de la forest d'Eureux. Il parle en termes fort ciuils de Monsieur, lors qu'il dit, *qu'il vint de Blois ou d'Orleans à Paris, pour visiter Puylaurens, qui s'estoit vn peu blessé à l'espaule par le renuersement de son carrosse, & que de là Monsieur prist occasion d'aller voir le Roy à sainct Germain.* Sans doute ce Prince, qui a bon esprit, n'aduoüera pas ces mots *prist occasion*, qui ne ressentent pas son parfaict courtisan. Ie serois estimé vn trop rigoureux censeur, si ie remarquois cent autres passages qui font voir le petit iugement de Dupleix dans l'eslection des choses : il ne paroist pas plus grand dans le chois des paroles : celles-là doiuent estre vrayes, & celles-cy belles, auec cette difference, qu'vn Historien grossier sera Historien, mais il perdra son nom, s'il est menteur : il faut pour bien faire qu'il soit fidelle comme les anciens, & qu'il parle comme les modernes. Dupleix faict le contraire : car il est corrompu comme vn homme de ce temps, & parle comme vn homme du temps passé.

On laisse à la posterité la memoire des belles actions des Roys, ou par les escrits, ou par les peintures : comme ceux-là sont des peintures parlantes, celles-cy sont des liures muets. Ces deux moyens, pour rendre immortels les hommes vertueux, ont beaucoup de rapport : vn des principaux est, que tout ainsi que la beauté de la peinture consiste dans le traict & dans le coloris, la bonté de l'escrit doit estre iugée par l'ordre & par les paroles. Ie ne suis pas d'aduis qu'on recherche trop curieusement les beaux mots X.

l'Histoire est vne matrone chaste & sage, qui ne veut point de fard : l'Eloquence causeuse est indigne de cette venerable Dame ; mais l'Elegance nette & polie est bien seante à sa grauité, & tesmoigne qu'elle a esté esleuée auec grand soin, & en fille de bonne maison. Dupleix me pardonnera, si ie dis hardiment que la sienne n'a pas cette marque : il n'est pas possible de le croire, lors qu'on luy entend dire, *femelle pour fille* ou *femme* : qu'il se sert de ces mots, *violentement, elochemens, enfondremens, inconcussement, tourbe* pour *troupe*, *agus reparts*, *salie* pour *sortie*, *Choraque* pour *maistre de musicque*. Il se sert souuent du mot *auola*, pour dire *accourut*, ou *vint en diligence*, & *d'impieux* pour *impie*, *transluté* pour *transporté*. Ie laisse vn grand nombre de paroles des vieux Romans, & beaucoup d'autres qui estoient en vsage il y a cinquante ans, ou qui sont de la rude inuention d'vn pedan, qui a esté barbare à son siecle, duquel il n'a pas sceu le langage : il le deuoit apprendre, ou prier quelque homme plus poli que luy, de passer la lime douce sur ses escrits. Ie ne diray rien de l'inegalité de son stile, ny de ce qu'on remarque aisement, que les deux descriptions des batailles nauales sont faites par vne plume mieux taillée que la sienne. Il parle des autres combats, & de tous les sieges, comme vn goujat qui auroit veu les choses en confusion, ou comme vn soldat qui venteroit son parti dans vn cabaret.

Pag. 13. 105. 136. 148. 171. 176. 183. 455. 690.

XI. Il doit estre accusé de n'auoir pas sceu que la brieueté est vne des plus belles qualitez de l'Histoire : ce n'est pas que celle de Dupleix n'aye peu

eſtre plus longue, s'il euſt ſceu ce qu'il a ignoré, ou s'il euſt voulu eſcrire ce qu'il a ſceu. On diſoit de celle de Tite-Liue qu'elle ſeroit courte ſi on oſtoit les harangues : on peut auſſi aſſeurer, que ſi les articles des Ligues les Traictez & declarations n'eſtoient point dans le grand volume de Dupleix, ſi on effaçoit les iniures, loüanges, importunes digreſſions d'vn pauure diſcoureur, la genealogie du Cardinal de Richelieu, la vie de ſes predeceſſeurs, ſes panegyriques, les inuectiues contre ſes ennemis, & mille pieces de mauuaiſe & baſſe eſtoffe : ce qui reſteroit digne de la vraye Hiſtoire, ſeroit fort peu de choſe: mais il falloit payer d'vn gros ouurage, pour auoir vne groſſe recompenſe, & faire dire que l'ouurier auoit bien trauaillé.

Ie ne dis pas, que s'il euſt eſté bien inſtruit, ou qu'il euſt voulu dire beaucoup de veritez, il n'euſt peu faire vn Liure encore plus grand que le ſien: il le falloit remplir des bonnes actions du Roy, des negotiations ſecrettes du Cardinal, des intrigues du Pere Ioſeph, des memoires & inſtructions qu'il a dreſsé, des conſeils qu'il a donné, des intelligences chimeriques qu'il a eu, des Agens qu'il a enuoyé, des practiques qu'il a fait dedans & dehors le Royaume, des vrays motifs des reſolutions, du mouuement particulier des affaires qui ſe ſont paſſees durant ce regne, qui a plus produit de changemens que les trois precedens. Sans doute l'Hiſtorien euſt fait vn volume bien eſpais, ſi le Cardinal de Richelieu & le P. Ioſeph, ou leurs Secretaires, l'euſſent aidé de tout ce qu'ils ſçauét: mais il faut auoüer, que Du-

pleix, hors de ce que le Cardinal luy a dicté contre la Royne, n'a sceu que les nouuelles de la basse cour, ou des Mercures qu'il blasme, ou des Gazettes qu'il ne blasme pas.

Nous auons donc sujet d'asseurer, que le douziesme defaut de cét Escriuain est, d'auoir ignoré ou caché ce qu'il deuoit escrire, pour escrire ce qu'il deuoit ignorer ou cacher : ces deux fautes sont esgales en vn Historien, qui est autant criminel en couurant la verité, comme en publiant le mensonge ; & qui est ou mal instruit ou meschant, s'il ne dit pas les choses qui sont cognues de plusieurs, ou qui sont estimées grandes par les plus sages. Ie diray de Dupleix ce que Theocrite disoit d'vn Poëte impertinent, que ce qu'il n'a pas escrit me plaist d'auantage que ce qu'il a escrit. Si ie luy cottois tous les conseils, resolutions, exploicts, actions, & affaires remarquables qu'il a oublié, ie ferois l'Histoire qu'il a deu faire, pour conseruer sa qualité d'Historiographe du Roy, & gaigner ses appointemens. Ie me contenteray de dire quelques manquemens que ie trouue estranges, parce qu'ils choquent la cognoissance & les sentimens de toute la France. Pourquoy n'a-il rien dit des resolutions que la Royne Mere du Roy prist au commencement de sa Regence, du bon ordre qu'elle mit dans le Royaume, des assistances qu'elle donna aux Alliez, des magnificences faictes pour les deux Mariages, du superbe Palais de Luxembourg, le plus rare ornement de la Ville de Paris, des fontaines d'Argueil, du cours bordé de beaux arbres, & autres embellisse-

mens que S. M. y a adiousté pour la commodité & diuertissement de la Cour, & du peuple; des fondations que sa pieté a faict, & de ses soins, pour empescher que les estrangers ne troublassent la France durant le siege de la Rochelle? Tout ce que l'Historien met en la place de ses grandes actions; sont l'aduancement du Mareschal d'Ancre, & des aigreurs pretenduës contre le Cardinal de Richelieu. Il a oublié, ou il n'a rien voulu dire des beaux exploicts que le Mareschal de Themines a faict en Languedoc, & n'a touché qu'en passant ceux du Duc de Montmorency. Il a aussi grand tort, puis qu'il se messloit de faire les eloges de la plus grande partie des personnes de condition qui sont morte sous ce Regne, de n'auoir rien dit du Duc de Mayenne le pere, contre lequel il paroist passionné; ny du Connestable de Montmorency, duquel il ne faict aucune mention, non plus que du trespas du Garde des seaux de Marillac, ny de la balle de mousquet qui entra par la fenestre de sa chambre, & perça son lict; ny de ses derniers propos, ny de la contestation pour sa sepulture. Il ne deuoit pas oublier ce qui se passa en l'instruction du procez, condamnation & execution du Mareschal son frere, en la prononciation de l'Arrest, en la conduite en Greue, en son testament, & en son enterrement, duquel il ordonna: il deuoit dire comme il recommanda aux siens de bien seruir le Roy, & pria Dieu pour ceux qui le faisoient mourir. Il me semble que ces bons exemples ne deuroient pas estre desrobez à la posterité: mais ils ne plaisent

pas à ceux, ausquels l'Historien veut agreer; Pourquoy ne dit il pas la belle action que fist le Baron de Bussi Lamet dans l'isle de Rhé, où il chargea le premier les Anglois: & pour quelle raison ne fait il point de mention de ce gene-
Pag. 393. reux Comte de Vauuert, frere du Duc de Vantadour, qui fust tué en la bataille nauale, que son oncle le Duc de Montmorency gaigna contre les Rochelois? Ie ne veux pas icy faire l'Aduocat de cent grands Seigneurs, & de mille braues Gentilhommes François, qui ont droit de se plaindre, ou leurs amis pour eux, d'vn Historien qui leur desrobe l'honneur, qu'ils ont acquis auec la perte ou de leurs vies, ou de leur sang, ou de leurs biens. Dupleix donne la gloire aux parens & seruiteurs du Cardinal de Richelieu, pour la rauir à ceux qui n'ont pas esté en ses bonnes graces, ou dans son alliance, ou dans ses interests: ceux de l'Historien ont conduit sa plume; lors qu'on les descouurira, on ne s'estonnera plus de ce qu'il a chanté les loüanges du Cardinal, & les blasmes de ceux qu'il a creu estre
Macrob. libro 1. Satur. cap. 8. ses ennemis. Le petit peuple de Rome regardoit auec admiration ces Tritons, qui estoient au dessus du temple de Saturne, parce que les coquilles, qu'ils embouchoient, faisoient vn grand bruit sans tons reglez, & sans mesures de musique. L'estonnement cessa, lors qu'on descouurit, que le vent qui venoit de la terre, entroit dans ces statuës par la queuë, & remplissoit leurs trompes. Celuy qui a enflé le poulmon & la bouche de Dupleix, est vn vent terrestre d'auarice, qui luy fait corner sans methode & sans art

tout ce qui a blessé nos aureilles, & offensé nos esprits.

Apres auoir prouué qu'il n'a aucune bonne qualité d'Historien : ie suis obligé par la charité Chrestienne, de tesmoigner la compassion que ie porte à cet homme, & le desplaisir que ie reçois du peu d'esperance que son aage auancé me donne de son amandement. Ie voudrois auoir trauaillé pour le corriger, & proteste que mon dessein n'a iamais esté de le deshonnorer. Ie suis obligé de rendre la gloire à Dieu, en disant la verité pour la modestie de l'Innocence, contre l'effronterie de l'Ingratitude. Ie suis marri que ce vice aye tellement deshonnoré le Cardinal de Richelieu, qu'il semble que l'esclat de ses dignitez, de ses biens, & de toutes les actions qu'il peut auoir fait, ne sont que pour faire voir plus clairement cette vilaine tache. Dupleix la rend plus sale, & se sallit luy mesme en la voulant lauer. Il a desiré d'estre l'Historien du temps fauorable ; mais il ne sera iamais celuy de la venerable antiquité : son escrit passera auec la saison qui court, & rien ne demeurera que son infamie : il a flatté le Cardinal en singe, c'est à dire, en tremblant ; & en chien, c'est à dire, en demandant. La cholere troubloit le cerueau de celuy qui luy donnoit des memoires, & l'auarice corrompoit le cœur de celuy qui les receuoit : si elle luy a fait croire que la fortune du Cardinal seroit de diamans, nous esperons que Dieu fera voir qu'elle n'est que de verre : si le Cardinal la vouloit conseruer & rendre belle, il deuoit monstrer son courage aux estrangers, sa vertu

aux François, & ſa prudence par tout: mais il a fait voir ſa malice aux voiſins, ſa violence aux ſujets du Roy, & toute la terre remarque deſia ſa folie. Ce qui l'a rendu plus inſolent & plus cruel ſur le theatre de la France, eſt, que ce Comedien tragique s'eſt perſuadé, qu'on ſouffriroit vne partie de ce qu'il diſoit & faiſoit, à cauſe de ſon nom & de ſon habit. Auec toutes ces imperfections recognuës à preſent par toute l'Europe, ſon Hiſtorien en fait vn Dieu. Pour nous faire peur, il le peint auec le foudre, comme Apelles peignit Alexandre: mais s'il rencontre iamais vn Lyſippus, il luy mettra vn flambeau noir en la main, afin qu'il aye la vraye marque de ce qu'il a faict. Il ne laiſſe pas d'eſtre eſtimé par quelques ignorans, & corrompus: ce qui eſt plus extraordinaire, eſt, qu'il eſt ſi heureux, que nous voyõs, parmi les eſtrangers qu'il a offenſez, quelques perſonnes qui diſent, qu'il ſeroit expedient pour la France qu'il ne mourut iamais: mais le nombre eſt bien plus grand de ceux qui aſſeurent, que ce beau & grand Royaume ſeroit heureux, ſi cét homme n'y eſtoit iamais nay. Ie ſçay bien que la plume de Dupleix n'eſcrira point cela: mais ie crois qu'à preſent ſon cœur le confeſſe: ie iuge encore par ſes eſcrits, qu'il les euſt remplis de beaucoup plus d'iniures & de loüanges, ſi on luy euſt donné d'auantage: luy & ſes compagnons en ont dit aſſez, pour nous contraindre d'aduoüer auec grand regret, qu'il y a des François qui ſont plus flatteurs & calomniateurs, que n'eſtoient anciennement les Siciliens & les Grecs. Ces Eſcriuains, & leur Mæcenas

peuuent

peuuent auoit eu quelque plaisir, en dressant & escoutant les ouurages que nous auons veus: mais ie tiens pour tout certain, qu'ils prendront ce contentement en lisant nos responses. Ie ne me peux imaginer, qu'on nous oblige à en fournir d'autres pour la Royne Mere du Roy: nous n'en escrirons plus aussi, à cause que son Innocence se voit desia dans les actions du Cardinal, & sera cogneuë plus clairement par la fin de son persecuteur. Les passages de sa fortune, qui se verront dans toutes les parties de l'Europe, & particulierement en France, condamneront assez sa mauuaise conduite: l'histoire que nous luy preparons, ne fera autre chose que les monstrer. S'il estoit homme de bien, il diroit auec l'Empereur Othon, qu'il aime mieux quitter le gouuernement, que de le retenir auec le sang de tant de personnes: s'il estoit sage, il ne s'opiniastreroit pas pour conseruer ce qu'il ne peut garder, ny pour acquerir ce qu'il n'aura iamais, ny pour defaire ce qu'il ne peut ruiner. Il se veut maintenir dans la plus notable iniustice, qui est, de prendre ce qui ne luy appartient pas, d'entreprendre ce qu'il ne doit pas faire, de tyranniser son pays, de renuerser les loix, de violer sa foy, d'affliger ses Bien-facteurs, d'oster à ses ennemis la liberté de leurs personnes, & à ses amis la liberté de leurs conseils; de faire perir ceux-cy, pour se vanger de ceux là; de ne pouruoir pas aux moyens de conseruer la France, mais de se conseruer soy mesme. Il a interdit, & il interdira les plus gens de bien & les plus courageux du Parlement de Paris, dans lequel il ne veut laisser

Nnn

que ceux que la corruption fera agir pour ses desseins, ou que la crainte empeschera de s'y opposer : il preuoit qu'on fera bien tost le procez ou à sa personne ou à sa memoire, ce qui le porte à quereller les plus vertueux de ses Iuges, afin que luy ou les siens puissent fournir des causes de recusation contre eux : il accompagne tant de mauuaises actions des mesdisances, des mespris, des cruautez ; & en faisant tant de choses basses & infames, il veut estre loüé auec excez. Il ne voit pas que le temps esleue peu à peu les loüanges mediocres, fondées sur la verité, mais qu'il renuerse tout à coup les excessiues, qui sont dressées sur le mensonge. Les sages croyent qu'on verra bien tost toutes ses finesses en desordre : parce que l'homme imprudent ne se démesle iamais bien de la mauuaise fortune lors qu'il l'a rencontrée.

Ie veux finir, en rendant conte au Lecteur du tiltre de *Lumieres pour l'Histoire de France*, que i'ay donné à ce discours. Les anciens Grecs ont dit, que le Soleil en faisant sa course ordinaire historioit le monde : nos François appellent historié ce qui est peint de diuerses couleurs, comme nous voyons que le Soleil colore en plusieurs façons l'air, le dessus & le dedans de la terre. L'Histoire doit estre vne lumiere, qui doit esclairer tous les esprits auec les rayons de la verité, pour produire dans toutes les volontez l'amour de la vertu, & la haine du vice. Les bons Princes y recognoissent ce qu'ils font, & les meschans ce qu'ils deuroient faire : c'est vn thresor dans lequel les curieux cherchent & trouuent ce

qui a esté deuant leur vie, ou esloigné de leur veuë: les vertueux y rencontrent les exemples de leurs semblables, & les vicieux y voyent les coups des iugemens de Dieu sur les impies & cruels: ceux qui sont trompez par les mauuaises impressions que les calomniateurs leur ont donné des innocens, & par la bonne que les flatteurs ont voulu acquerir aux criminels, sont destrompez en faueur de l'Innocence, & au desauantage de la malice. En fin par le moyen de l'Histoire nous acquerós l'experience des choses que nous n'auons pas veu; & nous deuenons sages deuant la vieillesse. Ie proteste que mon flambeau du temps n'est allumé que pour ces vsages, qu'il n'est point puant en flatterie, ny fumant en colere, ny ardent pour brusler nos ennemis. Il fait voir l'esclat de la gloire de mon Prince, en deffendant celle de sa Naissance, & de ses intentions: si les nostres sont mal interpretées, nous appellerons du iugement des hommes à celuy du grand Dieu; deuant lequel nous esperons de rendre meilleur conte de nos responses, que le Cardinal de Richelieu ne fera de ses actions, & Dupleix de son Histoire. Ie tremble pour luy, lors que ie lis dans le liure de Dieu, qu'il con- Prou 18.
damne celuy, qui pour auoir du pain abandonne la deffence de la Verité, & ie dis en moy mesme, Quel chastiment ordonnera la Iustice Diuine à l'homme, qui pour faire meilleure chere a voulu combattre pour le mensonge?

Les discours d'vne grande Lumiere de nostre siecle donneront le dernier esclat à nos Lumieres. Iuste Lipse en vne de ses lettres escrit à vn

Lips Epi. 11 lib 5. Epist. li. Sent.

* Petro Diuxo.

sien * amy en ces termes: Que l'Histoire perisse plustost que de la voir remplie de flatteries, & sottises. Vous sçauez que nous auons eu souuent horreur en lisant les Historiens de nostre temps. Parmy les anciens ie ne me souuiens iamais de Velleius Paterculus sans entrer en colere: il comble Seian de toute sorte de vertus & d'eloges; comme s'il auoit entrepris de le loüer sur vn theatre auec des gestes de charlatan. O l'impudent Escriuain! qui veut faire passer pour homme de bien celuy que nous sçauons n'estre venu au monde que pour le renuerser. Il estime ce meschant, & couure par vn silence malicieux les belles qualitez & bonnes actions de Germanicus. En fin il ioüe le personnage d'vn esclaue du credit de la Cour. Vous me direz que la verité n'estoit point en seureté durant ce temps là: mais s'il ne vouloit point escrire les choses veritables, rien ne l'obligeoit à escrire les fausses: on n'est point persecuté pour se taire. Sans doute ceux qui aimeront la sincerité, donneront vn semblable iugement sur le dernier ouurage de Scipion Dupleix.

ARNOBIVS
LIBRO PRIMO.

SEd cùm scriptores nostri mendaciter ista prompsêrunt, extulêre in immensum exigua gesta, & angustas res satis ambitioso dilatauêre praeconio.



LETTRE DE CHANGE PROTESTEE, OV

Responce à la lettre de Change de Iean Sirmond, caché sous le nom de Sabin.



Ne lettre de change signée par vn Marchand qui est sans credit, & sans biens, qui a fait banqueroute à la vertu, à l'honneur, à la raison, & au sens commun, ne doit point estre acceptée par vn homme riche en tout ce qui manque à ce saffranier: Celuy auquel on adresse cette lettre, est Prestre, & Docteur: il a les armes de l'Eglise, & de son estude: il doute s'il se doit seruir des premieres contre vn Escriuain qui paroist en tout son discours possedé du malin esprit. Si le calomniateur, & le diable, ne sont qu'vn mesme nom, c'est encore trop peu d'appeller celuy qui calomnie, endiablé. Il semble qu'il faut employer contre luy les exorcismes de saint Leon, & prendre l'estole & l'eau

beniſte, au lieu de la plume & de l'ancre : ainſi que fiſt noſtre gentil Poëte Ronſard contre le Predicant heretique, qui auoit entrepris de cenſurer ſes œuures. Si les Theologiens ne iugent que Sabin Sr de Cleonuille doit eſtre traicté comme vn poſſedé : les Medecins ſeront d'aduis de le penſer comme vn frenetique ; & que pour l'arreſter, il le faut garrotter auec tous les liens d'Hypocrat : Cardan ordonneroit qu'on luy tira quaſi tout ſon ſang ; & cét autre qui deuant luy guariſſoit les fols à Milan, le tremperoit iuſques au col dans la mare de ſa baſſe court. Il eſt vray qu'on nous eſcrit que cét homme contrefait le furieux, pour n'eſtre point chaſtié, & que pour oſter de ſon col la corde d'vn pendu, il prend les manottes d'vn furieux : mais il l'eſt en effect, & i'en ſuis marry. Ceux qui le veulent excuſer, diſent que ſa folie l'a changé en ſinge, qu'il ne ſçait rien faire que ſauteler, qu'il ne va iamais droict, qu'il mord, & qu'il fait rire.

Ie confeſſe que ie l'ay flatté dans mon Nicocleon, parce que i'auois deſſein de manier doucement ſon ame, que ie cognoiſſois fragile : ie le voulois corriger, l'empeſcher d'aller ſi viſte, & le conſeruer pour nous, ayant eſperé qu'il condamneroit vn iour les actions du Cardinal de Richelieu : mais Dieu l'a voulu punir pour les auoir ſouſtenuës.

Ie ſçay bien que ceux qui compoſent des liures pour ce Fauory, ſont ſemblables aux habitans de Geneue, qui font des fifflets pour les pelerins de ſainct Claude : ils ſe mocquent de leur ouurage & de ceux qui l'acheteront. Ce qui me

fait iuger que Sabin est veritablement fol, est, qu'il rompt ses bandes, & iette quelques emplastres que i'auois mis sur sa teste pour la rafraischir. Ie ne l'ay point repris pour le deshonorer, mais pour l'enseigner, & mon dessein n'estoit pas de luy faire vne playe, mais de coudre celle que sa passion luy auoit faite.

Ie l'auois loüé de son stile (quoy qu'inégal) pour l'obliger à l'employer sur vn meilleur suiet : il reiette l'estime que ie fais de luy, & prend mes remedes pour des poisons. Il dit: *Cleonuille est vn ingrat, il ne te sçait point de gré de l'honneur que tu luy fais : son opinion estant que tu n'escris du tout rien qui vaille, il s'offence de ton approbation.* Quels efforts fera ce furieux lors qu'il sentira mon bistory & mon trepan, puis qu'il crie si haut lors que ie le rase & que ma main le flatte. Ie proteste que ie ne m'offense non plus de ses discours, qu'vn Medecin des iniures d'vn enragé, ou vn exorciste des blasphemes du demon : tout ce à quoy ie prẽdray garde, est, de n'approcher point de luy : i'ay beaucoup plus d'apprehension de ses dents que de sa langue, & de ses ongles que de sa plume : ie ne crains pas ses saillies, mais ses ruades : parce que ie sçay qu'il est du pays des mulets. Ie n'auois riẽ dit contre sa vie & ses mœurs : ie n'ay point voulu prendre la peine de m'en informer. Ie suis d'vn naturel qui craint si fort les puanteurs, que ie ne veux iamais remuer des fumiers : si i'eusse touché sa personne, sans faute il se feroit deffaict, puis qu'il deuient frenetique lors que ie responds à son escrit, & par vn iuste iugement il perd l'esprit, qui en a esté Pag. 717.

l'ouurier. I'aduouë que i'ay grande compaſſion de ſon ame, parce que ie ne crois point que la folie qui l'a mis hors du pouuoir d'offenſer Dieu l'aye ſaiſi en bon eſtat.

Il ſe deuoit imaginer que nous eſtions deux Aduocats qui plaidions l'vn contre l'autre ; & que i'auois raiſon de refuter ce qu'il auoit dit contre ma partie, puis que i'eſtois le deffendeur. Il prend le change que ie luy ay voulu donner pour deſtourner la rage qu'il exerçoit contre la Royne Mere du Roy : il quitte S. M. & ſe ruë ſur moy: il s'entortille comme le ſerpent Millet autour de mon corps : il me lie les bras, & portant ſa teſte ſur mon cœur, il veut ſuccer le ſang de mon ame, qui eſt l'honneur. Il eſt vray qu'il ne dit rien contre mes mœurs. Mon ſeiour durant vingt & trois ans en la Cour, & les grands emplois que i'ay eu dans la ville capitale de la France, ne luy ont rien fourny contre ma reputation : il va rechercher le ſeiour que i'ay fait en Auignon, il y a vingt-huict ans, croyant que la longueur du temps, & l'eſloignement des lieux rendront plus difficiles les conuictions de ſes impoſtures. Quand i'aurois eſté criminel en ma ieuneſſe (ce qui n'eſt pas) ma vieilleſſe auroit preſcrit mes crimes ; & ie ne rougirois plus pour les fautes que i'aurois effacé par la repentance. Il me reproche dix fois vn changement que i'ay peu & deu faire en conſcience, & duquel i'ay rendu vn compte, qui a donné ſatisfaction aux plus ſcrupuleux. Il ſuffit de faire cognoiſtre que ie n'ay rien fait pour mener vne vie plus libre, & que i'ay plus ſeruy l'Egliſe en

la condition que i'ay pris, que ie ne pouuois faire en celle que i'ay quitté. Les teſmoins de ce que i'eſcris, ſont, toute la Cour du Roy, celle de la Royne ſa Mere, ceux qui reſtent de celle de la feu Royne Marguerite, & le plus grand Theatre de l'Europe, qui eſt la ville de Paris, qui ne m'a iamais veu que dans les actions d'eſprit, de lettres d'honneur & de vertu. Ie n'eſcris point cecy pour me loüer, mais pour faire voir au public la conduite d'vne perſonne publique, qui ne veut point perdre la bonne opinion qu'il a merité en ſeruant d'outil à la main de Dieu. Comme ie peux aſſeurer auec ſainct Paul, que *ie ſuis vn ouurier qui ne peut eſtre confondu* : auſſi veux-ie dire auec ce Maiſtre des Predicateurs, *que i'aymerois mieux mourir que ſi on m'auoit rauy ma gloire* : ie ne la defends pas pour moy, mais pour Dieu qui eſt glorifié, lors que ceux qui inſtruiſent de ſa part, & exhortent les peuples, ſont eſtimez gens de bien : comme ſon nom eſt blaſphemé par les foibles, ſi les meſchans ſcandaliſent ceux qui annoncent ſa ſaincte parole. 2. Tim. 2. 1. Cor. 9.

Sabin s'imagine de m'auoir iniurié, lors qu'il dit que i'ay eſté *Curé de noſtre Dame des Vertus*, aupres de Paris. La charge, dans laquelle les Papes, les Cardinaux, & les Eueſques ont eſté eſprouuez durant quatorze cens ans, eſt infame dans cét eſprit bien reglé. Il vſe de ces paroles ſcandaleuſes, que *ie vendis cette Cure*. Ie la remis entre les mains de feu Mr Galemant, premier Directeur des Carmelines en France. Ie ne peux auoir commis ſimonie qu'auec vn Sainct, qui a faict tant de merueilles en ſa vie, & tant de

miracles apres sa mort, qu'on parle de le beatifier. Ainsi pour me precipiter en Enfer, Sabin veut arracher vn bien-heureux du Paradis. La verité est, que la Royne Marguerite de Valois me tira de ce lieu, où le grand abord du peuple faict des bruits qui sont ennemis du repos necessaire à vn homme de lettres. Le Cardinal de Ioyeuse me fist commander par cette Princesse de remettre ce benefice entre les mains de Mr de Galemant, qui auoit esté son grand Vicaire à Rohan : il le resigna bien tost apres aux Peres de l'Oratoire, qui le possedent encore, & sçauent que ie n'en eus iamais recompense. Ie peux dire que ie trouuay cette Eglise de brique, & que ie la laissay d'or : trois riches autels, le bastiment de la Chappelle de la Vierge, la vaisselle d'argent, les ornemens precieux, & le bon ordre qui escarta la confusion, sont les ouurages de deux de mes années. Tous les habitans qui m'y ont veu, tesmoignent assez souuent par leurs loüanges & larmes, que la memoire de mon nom est chez eux en benediction. Sabin dit aussi
Pag. 370. que les bulles de l'Euesché de Toulon m'ont esté refusees : il se trompe. Le Cardinal de Richelieu a peu les arrester par ses artifices, mais non pas les faire refuser. Sa Sainteté est trop iuste pour me rauir la recompense des seruices que i'auois rendu vingt ans à l'Eglise : & le Roy trop genereux, pour souffrir qu'on aye condamné sa nomination. Certaines personnes contre les preceptes de charité se joignirent aux aprehensions du Cardinal, qui me trauersoit: mais la difficulté estoit leuée, lors que de mon

mouuement ie demanday au Roy qu'il me permit de choisir vn Euesque : ce que S. M. m'octroya auec regret. Ie retins vne partie du reuenu : que la vengeance du Cardinal m'a osté, parce que i'ay deffendu la reputation de la Princesse qui luy en a donné cent fois d'auantage. Il n'est pas vray que sur ce rencontre le Cardinal Spada aye iamais veu mes larmes, ny que i'aye Pag. 370. apperceu ses mocqueries : ie peux dire de son Eminence que i'ay admiré son bel esprit, & i'ose asseurer qu'il n'a pas mesprisé le mien. Pour le Cardinal de la Rochefoucaut, il a peu estre surpris par ceux qui ont eschauffé son grand zele: mais il ne fera iamais vne iniustice, estant vn des plus vertueux & des plus sages Princes de l'Eglise. Sabin est si malin qu'il veut rendre vn Cardinal mocqueur, & vn autre mal faisant pour deshonnorer vn Predicateur. Il dit qu'il a faict autrefois vn escrit contre vn Iesuiste : cela, sauf la correction, n'est pas veritable. Il me reproche que i'ay eu amitié auec des personnes de la Cour du Palais : il veut designer Mrs Seruin, Gillot, & Deriuaux. Ie me glorifie d'auoir esté estimé par ces bons Gaulois, sçauans Magistrats & Iuges incorruptibles : il y deuoit adiouster, que i'ay esté familier à Mrs de Beauclerc Secretaire d'Estat & Heroüard premier Medecin du Roy, qui estoient des hommes si vertueux, que la Cour ne les a peu corrompre dans cinquante ans. Ie ne sçay pas ce qu'il veut dire par ces *amis de la place Royale qui font estat de mes œuvres* : ie crois auoir des amis dans toutes les ruës de Paris, depuis que i'ay preché dans toutes les

Paroiffes. Ie n'ay point écrit pour eftre loüé, mais pour dire la verité. Ie fçay qu'elle eft fi aggreable aux hommes, & que les affaires qui fe paffent en France ont rendu fi fenfible ce que ie defcris, que i'auray plus d'approbateurs dans le cœur que Sabin que n'en aura dans la Cour. Ceux qui font femblant de prifer fes efcrits, font les valets du temps, auquel ils preftent leur paroles; ceux qui eftiment les miens, font les amateurs de la vertu, à laquelle ils donnent les bons fentimens de leur ame. Sabin peut auoir pour fectateurs ces ardens de l'Academie Gazetique, qui efperent quelque aduancement par le credit du Cardinal. Les miens ont fuiet de craindre fes violences, ce qui faict cacher leurs penfées : les fiens font des exclamations d'efcoliers, lors qu'il leur recite fes liurets auec vn ton de pedan, & font femblables aux apprentifs des boutiques qui font vne huée apres auoir ouy vn cry public faict par vn tambour, ou par vn trompette. Ceux qui lifent mes liures, foufpirent de voir la verité, contrainte de fe cacher lors que le menfonge triomphe publiquement auec la tyrannie.

Pag. 713. Il dit auffi que mon *Nicocleon a efté retiré d'vn efgouft dans la ruë des mauuaifes paroles* : où i'ay veu que le Cardinal a demeuré l'efpace de trois ans. Sabin ne fçait pas que pres d'vn efgouft on a troué quelquefois des bagues, & des efcus. Le mufc, la ciuette & le caftorée font tirez des plus fales parties de trois vilaines beftes; & l'ambregris conferue fon pris & fon odeur parmy la vafe de la mer. Les fondateurs des Empires de

Perse & de Rome furent exposez aux loups: & ce grand Moyse, qui a esté le Lieutenant de Dieu en la conduite de son peuple, fust ietté dans le Nil pour estre la proye des crocodiles. Sabin n'a iamais consideré, que tout ce qui est le plus precieux est couuert de la terre, & noyé dans la mer. Les premiers hommes croyoient, que la nature estoit semblable à vn petit Mercier qui estalle ce qu'il a de plus beau: ceux qui vindrent apres ouurirent son sein, ils y trouuerent l'or, & les diamans, qui leur firent iuger, que ce qui paroissoit n'estoit qu'vne monstre peinte, à comparaison de ce qui estoit dans le magasin. Si Sabin auoit esté du temps des premiers Chrestiens, sans doute il auroit condamné leur religion, parce qu'ils estoient contraints d'en cacher l'exercice. L'Imposture est vne debauchée qui leue la teste, & parle plus haut que la Verité, qui est vne Vierge fort honteuse, & tres-discrete. Sabin dit, que *nostre marchandise est vile, parce qu'on la baille pour rien.* A ce compte, la grace de Dieu, qu'il promet de donner gratuitement, doit estre mesprisée; & il ne faut point faire estat des Sacremens, puis que c'est vn crime de les vendre. Nous achetons plus cherement les vanitez que les veritez, & on donne à meilleur marché le pain qui nous faict viure, que le poison qui nous tuë. La lumiere, le feu & l'eau sont des presens de la nature; personne ne les a iamais vendus que les Tyrans. Pour monstrer à Sabin qu'il est mal aduerti; si ses espions le seruoient fidelement, il apprendroit que quinze ou vingt fueilles de mes œuures ont esté recherchées auec pe-

ril, & achetées sept ou huict pistolles: & il ne découurira iamais que dans la liberté de vendre les siennes, on aye donné plus de cinq sols du plus gros liure qu'il aye faict.

Ie renouuelle ma protestation, que ie ne parle point à luy, non seulement parce que ie le iuge indigne de mon indignation: mais parce que la justice de Dieu l'a faict l'object de ma compassion. Il le confesse luy-mesme, lors qu'il dit qu'apres auoir leu ma response à son Aduertissement aux Prouinces, *il tomba malade, & demeura deux mois au lict, ce qui rompit le dessein que le Cardinal auoit de l'enuoyer en vn long voyage pour le seruice du Roy*. La vraye cause de la maladie, qui a rompu le col à son ambassade, & à sa fortune, vient de la folie que mes escrits luy donnerent: cela paroist en tout le discours que sa rage vomit, dans lequel nous recognoissons clairement qu'il a perdu les deux facultez qui nous distinguent des bestes, à sçauoir la memoire & l'entendement. Commençons par la premiere, & voyons que non seulement elle ne se souuient point des choses passées, mais encore des presentes: il iure qu'il ne dira point d'injures, *parce qu'il n'employe pas volontiers cette mauuaise monnoye qui n'a cours que parmy des ignorans & imposteurs comme moy*: en voila deux dans sa protestation. Tout le reste est parsemé de ses fleurettes, *asne, goinfre, simoniaque enragé, tu seras pendu, tu seras mis en gallere: tousse seulement; redresse ta moustache, ie m'en va faire ton prosne Ie n'aurois pas escrit cecy, si i'eusse creu que cela ne t'eust point faché ie vois bien qu'en lisant tu n'as plus d'esprit, l'impatience t'emporte, & ta cholere*

Pag. 715. & 716.

Pag. 716.

commence à se tourner en fureur. Il repete apres, *ie te le nie Nicocleon, ie te le nie.* Il me dit en vn autre Pag 741.
endroit *Par'e, Resson*. Souuiens toy Sabin que tu m'as prié d'vne chose de laquelle tu te repentiras. Mais en quelle rage est entré cét hóme? I'en ay veu autrefois vn tout nud dans vne cage de fer à la Bastille, qui estoit moins furieux que cét enragé : s'il luy estoit eschappé quelque parole de mespris, i'aurois creu que c'estoit le cry d'vn petit enfant, qui se mocque de ce qu'il admirera lors qu'il sera plus grand & plus sage.

Ce grand amas d'injures & de calomnies, ces figures de crocheteur yure, de harangere decheuelée, & de laquais insolent, me font iuger sans temerité que Sabin *no es sabio.* Celuy qui a perdu l'esprit, s'imagine que les mouuemens detraquez de son cerueau esbranleront la fermeté du mien. S'il estoit capable d'apprendre quelque chose, ie voudrois qu'il sçeut qu'il m'a fait rire, encore qu'il ne soit pas plaisant fol. I'ay vne ame de Plotin, qui peut estre enchantée. Ie me suis persuadé que i'auois quelque ascendant sur celle de Cleonuille: & que mes escrits sont les serpens de Moyse qui deuorent ceux des magiciens du Cardinal. Ie peux aussi dire auec Caton, que dans le combat des médisances i'aurois vn grand desaduantage, n'estant point enclin ny dressé à faire le mestier de quelques insolens qui voyagent sur les riuieres, qui demeurent dans les moulins, qui roulent dans vn chariot, ou qui sortent d'vn estable. Si ie voulois entasser des injures pour eschauffer la teste fumante d'vn insensé, ie luy dirois qu'il a affecté le nó de Sabin

qui a les deux syllabes & la terminaison de beaucoup de noms infames. Ie ne recherche pas des epithetes pour descrire celuy qui est naïfuement depeint dans sa lettre de change, que ie peux appeller sa marote. Vn homme bien sensé ne s'offensera pas de tout ce qui luy peut chanter celuy qui n'offense plus Dieu ; & il ne le voudra iamais chastier, puis que les loix luy pardonnent. La derniere de toutes les punitions est, de n'estre plus hôme: on enferme comme vn monstre celuy qui a perdu la raison; ou s'il est furieux on l'estouffe comme vne beste farouche. Pour faire voir que Sabin est en cét estat, considerez ses autres extrauagances. Il dit au commencement de sa lettre qu'il n'est pas le Sr de Cleonuille, & en plusieurs endroits de la suite, il se descouure, disant, *Tu m'as imposé ; tu dis que i'ay escrit.* Se faut-il estonner s'il rejette *le Coup d'Estat* qu'il a faict pour le Cardinal de Richelieu, puis qu'il n'ose point aduoüer l'Apologie qu'il a faict pour soy-mesme? ny s'il renie son maistre deuant sa passion, puis que dans la sienne il ne se cognoist pas? ny s'il a honte de son Escrit, puis que en le dressant, il proteste qu'il ne l'a iamais composé? son excuse est, qu'il *estoit malade, & se preparoit pour faire vne ambassade, qu'il appelle grand voyage* : qui n'a esté que depuis le quartier de l'Vniuersité de Paris iusques aux petites maisons du faubourg Sainct Germain. Nous confessons que ce voyage est tres-grand, le pelerin estant passé de la raison iusques à la bestise.

Celuy qui mescognoit le Cardinal de Richelieu son Mæcenas, & qui se desaduoüe soy-mesme,

me, dira peut estre vray, lors qu'il asseurera (cóme il fait) *qu'il ne me cognoit pas*. S'il parle de la portée de mon esprit, il sera veritable: il n'a iamais cognu qu'il estoit semblable à vn liure, duquel on desplie vn fueillet apres l'autre ; là où le fol, comme luy, se produit tout à la fois S'il dit *que mon visage luy est incogneu*, ie suis bien malheureux d'auoir esté 23. ans dans les chaires des Eglises de Paris, en charge dás la Cour, & estimé par tous les hommes de lettres & vertueux, sans auoir eu l'honneur d'estre cogneu du Sieur de Cleonuille, Roy des sçauans, grand Reformateur de la Grammaire Françoise, & Escriuain iuré de toutes les faueurs: c'est vn signe qu'il n'a point frequenté les Sermons, la Cour, & les sçauans: qu'il s'est contenté de se brusler le sang pour apporter sur la fin de l'année quelque chetif Escrit de dix ou douze fueilles, ou vn Sonnet, ou vn Epigramme, à celuy qui estoit en credit, pour auoir vne ordonnance de cent escus, & pour donner quelque traict de loüange à tous ceux, par les mains desquels il deuoit passer pour receuoir son payement.

Prou. 29. *Totum spiritum suum profert stultus.*

Ie confesse, que i'ay trouué quelque fois ce *porteur de rogatum*, qui cachoit sous son manteau de satin gofré des libelles couuerts de papier iaspé, à telles enseignes, que s'il estoit court d'vne iambe, il auroit toutes les mauuaises marques de Zoilus. Ie me souuiens aussi qu'il estoit tousiours botté comme vn solliciteur de procez, crotté comme vn attacheur de placards, & vestu de quelque habit de la fripperie comme vn basteleur. Apres auoir dit qu'il ne me cognoit pas, il

Ooo

esueille sa memoire, & se souuient qu'il m'a veu porter la barbe large, & qu'il m'a ouy parler à la table de la Royne Marguerite. Il dit, *que i'auois la voix rauque, & que ie ne disois rien qui vaille.* Ainsi Sabin calomnie non seulement mes paroles, mais encore ma voix : mais il recognoit qu'il y a long temps, que i'estois parmi les hommes doctes, & à coste de la chaire d'vne grande & sçauante Princesse, lors qu'il estoit au bas de la sale auec les violons & parmi les valets : la distance faisoit que ma voix luy paroissoit enroüée, encore que durant vingt ans, la Cour & la ville de Paris l'ayent trouuée bien nette : mais ie pouuois estre enrheumé par grand malheur le iour que i'eus l'honneur d'estre escouté par le Sr Sabin. Il dit, *que i'estois vn ignorant.* I'aduouë que i'ignore plus de choses que ie n'en sçay, & qu'vn plus habile homme que le Sr de Cleonuille me peut enseigner : mais i'ay beaucoup apris depuis vingt-cinq ans, & i'ay peu oublié : cependant i'ose dire que Sabin passeroit pour sçauant, s'il auoit dans sa memoire ce qui a eschappé de la mienne.

Pour monstrer son extrauagance, il dit que ie me suis serui dans mes liures de certains termes
Pag. 719. bas : il m'en impose, comme *sabots, escornifleurs, pots, pintes* ; & il trouue estrange que i'aye mis dans mes escrits, *des verres, des solliers, des colporteurs.* Cét homme delicat dit, que ces paroles le blessent ; mais sur tout les noms *des fols de Paris*, parce qu'il s'imagine qu'on le veut loger auec eux. Il proteste qu'il ne tombera point dans ces bassesses : aussi tost apres il dit, que ie fais *des*

Tragi-comedies d'Estat: Il employe ces mots, *Operateur du Pont-neuf, escroqueurs, palfreniers, galopins de cuisine, beluter, goinfre, moilon, cabots, fretin, serlate, maussade, tremie de moulin.* Tous ces beaux traicts de plume, & beaucoup d'autres, me font voir que la passion de Sabin luy ayant creué les yeux, il veut chercher à tastons vn festu dans les miens. Il ne se contente pas d'vser de paroles rampantes, ses Histoires le sont aussi; il n'en a point apporté que celle d'vn *Marguillier de village, & d'vn moulin bannier.* C'est la doctrine qu'il a logé dans sa lettre de change, qui fait voir qu'il ne sçait que des nouuelles des païsans, & des moulins, qui sont les hommes & les lieux parmy & dans lesquels il a esté esleué. Pag 710. 721. 722. & ailleurs. Pag 718. Pag. 718.

Si Sabin ne se souuient pas sur le milieu de sa lettre de change de ce qui est au commencemẽt, ny sur la fin d'vne page, de ce qui est à la teste, ny dans la ligne suiuante de ce qu'il a dit en la precedente, il n'y aura pas tant de suiet de s'estonner, si en composant ce liuret six mois apres qu'il eust publié son Cleonuille, il oublie en faisant le second ouurage, ce qui estoit dans le premier. Il nie en plusieurs endroits de sa lettre de change, qu'il aye rien escrit en son Aduertissement aux Prouinces *qui puisse blesser la reputation de la Royne Mere du Roy*, qu'il appelle *tres-grande & tres-vertueuse Princesse*: voicy ses mots: *Apres auoir accusé Cleonuille d'auoir medit de la Mere, & du Frere de son Roy, sans auoir cotté ny les mots, ny les lieux, tu luy fais insolemment son procez. Sur quoy ie ne puis me tenir que ie ne m'escrie auec ce Romain: O temps, O mœurs!* Quelle tranchée de furie, ou Pag. 738. Pag. 717.

quelle oubliance par maladie, ou quelle effronterie de malice ? Il appelle en vn autre endroit *le R. P. Suffran Confesseur de la Royne pour luy seruir de tesmoing, comme il n'a rien escrit contre S. M.* Il est vray que les prieres de cét homme de bien seront plus vtiles à Sabin pour le remettre en son bon sens, que ses témoignages ne luy peuuét estre aduantageux pour le faire declarer innocent. Le R. P. Suffran a non seulement souspiré, mais pleuré, en voyant l'Aduertissement de Cleonuille, & a iugé auec nous que cét escrit estoit le plus cruel de tous ceux que l'imposture a dressé en faueur de la violence, contre la vertu de la Royne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy. La conuiction est tres-aisee, puis que cét escrit de Cleonuille est dans vn mesme volume auec la lettre de change, & qu'il ne faut auoir la patience que de voir ce qui commence par le fueillet 479. Nicocleon a fait ses extraicts sur l'imprimé de l'an 1631. auec tant de fidelité, qu'il n'y a pas adiousté vne syllabe : il a cotté les pages de cette impression, & prendra la peine de recueillir ce qui est de plus remarquable dans la vieille, & dans la nouuelle, qui est celle du gros registre des mensonges, que i'ay collationné auec le petit liuret.

I'espere que tous ceux qui ont eu la curiosité de voir tous les escrits que les flatteurs du Cardinal de Richelieu ont sacrifié à sa vanité, & à sa vengeance, iugeront que le plus sanglant de tous a esté celuy de Cleonuille, & que si ses compagnons meritent quelque chastiment, ils deuroient estre foüettez autour de la poten-

ce en laquelle Sabin seroit pendu, s'il estoit en estat d'estre puny par les loix. Voicy ce qu'il a escrit.

En la page 35. de sa premiere impression, il dit, que *la Royne Mere du Roy ayant esté d'aduis d'assister le Duc de Mantouë, se tourna du costé de l'Espagne par les persuasions du Cardinal de Berule, & du Garde des Seaux de Marillac.* En la page 39. *Les exemples du passé nous apprennent ce que peut ordinairement l'esprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque : la violence de ses mouuemens irreguliers, qui iette par fois la raison des plus sages hors de son accoustumée assiette.* En la page 42. *il compare l'esprit de la Royne à vn corps possedé du malin esprit.* En la page 43. il dit, que *toutes les broussailles & immondices des cabales contre le Cardinal, se lierent & attacherent autour de la Royne Mere du Roy.* Pages 74. & 75. *il reproche à la Royne ses grands biens, & les bien-faits du Roy* : la voila ingrate. En la page 80. il se mocque de S. M. en rapportant la raillerie de Louys XII. contre les femmes, *pourquoy les biches n'ont point de bois.* En la 81. il parle auec tãt d'ambiguité qu'on a suiet de douter, s'il veut dire que le Roy a peu faire mourir sa Mere. En la page 94. que *la Royne a plus fait de mal au Cardinal que de bien, & que la faueur de sa Maistresse luy a esté plus fatale que sa disgrace, & qu'il a acheté cherement ses bien-faits.* En la page 82. & 83. *Elle a trauersé les affaires d'Italie, & entretenu des intelligences, où on l'auoit engagée, & que le Roy vsa de toute sorte de Remonstrances pour l'en faire departir. La detention à Compiegne n'estoit que pour retrancher à la Royne la communication de ceux qui l'auoient*

portée à des extrémitez ; & ce n'estoit pas vne prison, mais vne simple separation. Ie ne remarque que les mesdisances, & cache les blasphemes qui ne doiuent iamais estre repetez. Mais ie ne peux taire, que Cleonuille a esté le seul autheur qui a ramassé auec grand soin toutes les Histoires qu'il n'a pas leu, mais qu'il a pris à la volée dans les discours de ceux qu'il a frequenté. Il veut monstrer que la Royne Mere du Roy est mieux traictée que n'ont esté toutes les Roynes affligées, ou par leurs Maris, ou par leurs Enfans, & pour mieux ajuster ses exemples, il a fait cent faussetez. Il a arresté Iudith femme de Louys le Debonnaire à Compiegne : il a fait estroitement enfermer cette Princesse, qui fit plus de six cens lieuës dans vn an. Il a cõparé auec S.M. des Roynes soupçonnées d'impudicité : il a voulu faire passer des sainctes pour des meschantes : il en a recherché quelques malicieuses & infames; entr'autres Vrraque, que les Historiens d'Espagne
Mariana. appellent *l'eternel opprobre de leur nation*. Il a representé au Roy, qu'il pouuoit imiter ceux qui auoient mal traicté leurs Meres, ou leurs Femmes. Si vn Prince vertueux a fait vne seule mauuaise action, comme Edoüard II. d'Angleterre, qu'il appelle le Confesseur, il ne propose que cét exemple au Roy, & luy cache tous les bons, & mesmes les miracles que Dieu fit pour faire esclatter l'innocence d'Emme, & ietter son Fils dans le repentir. Il asseure que le Roy peut prendre les biens de sa Mere, comme Charles VII. prist ceux de la sienne : qu'il la peut enuoyer hors de son Royaume, comme Henry III.

voulut faire Catherine de Medicis : qu'il luy eſt loiſible de la reduire à vne petite penſion, comme Edoüard III. d'Angleterre reduiſit ſa Mere Elizabeth à mille liure par an, ce qui eſt faux. Mais il ſe rend ridicule, lors qu'il taſche de nous prouuer, *que le Roy a l'auantage du ſexe par deſſus ſa Mere.* Il me ſemble que nous aurions autant de raiſon de dire, que la Royne a l'auantage des années par deſſus le Roy ſon Fils. Leurs Maieſtez ſe peuuẽt preualoir de quelques autres conſiderations qui ſont plus importantes: ie paſſe le plus promptement que ie peux ſur ces ordures, ayant dans mon Nicocleon monſtré au long que Cleonuille a fait en dix ou douze exemples cent fauſſetez, & autant de mauuaiſes applications. I'ay rapporté fidelement tout ce que les Hiſtoriens François, Eſpagnols, Italiens, Anglois & Allemans auoient eſcrit, & que le Sr de Cleonuille n'auoit iamais leu. S'il euſt eſté ſoigneux de conſeruer ſa reputation, il falloit refuter cent Autheurs que i'ay allegué, ou monſtrer que mes inductions eſtoient mauuaiſes, au lieu de faire des ſaillies de furieux, & ne dire autre choſe pour s'excuſer dans ſa lettre de change, ſi ce n'eſt qu'il n'auoit point dit, que *Iudith fuſt arreſtée à Compiegne, mais que la reſolution de l'arreſter y auoit eſté priſe* : encore qu'il aye affecté d'y faire trouuer priſonniere vne Imperatrice, pour monſtrer qu'vne Royne y auoit eſté mieux traictée, parce qu'on ne l'auoit pas miſe en baſſe foſſe. Ie ne peux ſortir de ces horreurs, sãs entrer dãs des plus grandes : cét Autheur a eſté ſi malin, qu'il a entrepris dans ſon Cleonuille, de por-

Pag. 717.

ter le Roy à faire massacrer Monseigneur son Frere vnique;& il a apporté des faux exemples, pour monstrer que S. M s'en peut deffaire par l'assassinat. Il dit que *Monsieur & les siens ont consulté les deuins sur la vie du Roy*, & plusieurs autres choses beaucoup plus execrables que les Escriuains du Cardinal ont publié, pour mettre la confusion dans le Royaume. Ce qui est plus estrange, est, qu'on reimprime ces abominations in folio en grosse lettre dans vn grand volume, & en presence de Monsieur; c'est à dire, lors qu'on pourroit executer ce que ce traistre conseille. Mais le Roy a la conscience trop bonne; & celuy qui nourrit ces monstres, n'a point l'asseurance de faire voir ces escrits à S.M. Sabin qui ne se souuient pas de ce qu'il a escrit, & qui est relié dans vn mesme liure auec sa lettre de change, croit auoir bien rabillé tout ce que sa rage a deschiré, lors qu'il dit de la Royne Mere du Roy, *Cette tres-grande & tres-vertueuse Princesse.* Si vous croyez qu'elle est tres-grande, pourquoy taschez-vous dans vos escrits de la faire paroistre petite? & si vous aduoüez qu'elle est tres-vertueuse, pourquoy faites vous tant de libelles pour la rendre infame? Que ne desirez vous dans le Royaume de France cette grandeur & cette vertu? & pour quelle raison en esloignez-vous celle, qui le peut embellir par sa vertu, & soustenir par sa grandeur? Ie vois bien que ces paroles, *tres-grande & tres-vertueuse*, ne viennent pas des cœurs, & que vous les dites en crachant des iniures, comme les valets & les flatteurs du Pontife, en iettant des sales excremens

Pag 134. & ailleurs, de la premiere impression.

de leur bouche puante sur la sacrée face de IESVS-CHRIST, l'appelloient *Maistre & oinct de Dieu.* Il est vray que Sabin seroit contraint de donner à la Royne les deux qualitez *de grande & vertueuse*, s'il faisoit vn iour amande honnorable deuant la porte de nostre Dame de Paris: mais sa folie, qui l'a mis entre les mains d'vn gouuerneur des insensez, l'a tiré de celles d'vn bourreau.

Il dit, que ie suis *protecteur honnoraire des Meres des Roys*: cét employ est plus honnorable que celuy de calomniateur des Roynes. Cleonuille l'a choisi, pour monstrer que la Royne Mere du Roy n'a suiuy que les exemples des meschantes: il les recherche auec soin, & en forge pour les faire seruir à son dessein. I'aduoüe que i'excuse plusieurs Roynes, & n'accuse qu'Vrraque, qui n'a point eu de posterité. Ie ne veux pas, à la mode des Escriuains du Cardinal, chercher ou ietter des ordures dans les sources des Roys & Princes Chrestiens, & principalement dans celde S. M. Si Sabin est si effronté, de dire qu'il n'a rien escrit contre la Royne, sans faute le Chastelet dira qu'il luy a faict vn grand honneur, lors qu'il l'a appellée *Epiphanie*, parce qu'on crie à ce iour, Le Roy boit. Pag. 741.

Ie pourrois apporter cent autres contrarietez, pour faire voir que la maladie de Sabin luy a osté la memoire, qui reste quelquefois à ceux qui ont perdu le iugement: voyons quelques marques de la perte du sien.

On voit clairement dans toutes les lignes de son ouurage qu'il est forcené, & que l'imagina-

tion destraquée est la seule piece qui ioue en lui. Elle me voit d'abbord en figure d'asne : si ie l'estois, i'espererois que ce printemps me remettroit en forme d'homme, auec les roses que celuy d'Apulée mangea. Si la folle fantasie de ce peintre de grotesques m'auoit donné seulement vn traict qui me rendit recognoissable, i'aurois quelque regret, & ie prendrois la peine de l'effacer, ou ie le mettrois en iustice, si les iuges ne s'abstenoient de la rendre contre luy, apres que Dieu l'a faicte. Il dit, que *ie n'ay ny doctrine, ny suffisance, & qu'à peine dans mes ouurages paroist il quelque rayon de sens commun.* Ie recognois, que les choses que ie sçay ne sont pas la milliesme partie de celles que i'ignore : ie confesse, que ie ne me picque pas d'estre grandement sçauant: mais ie ne crois pas aussi, qu'à prendre la science, & l'ignorance, comme on les prend parmy ceux qui ne viuent pas long-temps, & ne sont pas des Anges, ie ne passeray pas pour vne beste. Mon extréme ignorance feroit vn grand tort à la memoire de la Royne Marguerite, qui m'a entretenu deux ans entre les hommes de lettres : au iugement du Cardinal du Perron, qui me presenta au Roy l'an 1613. pour la charge de Predicateur de S. M. apres la mort du P. Portugais : au Roy mesme qui m'a faict l'honneur d'escouter mes predications, auec tesmoignage de satisfaction. Toute la Cour les a estimées, les Docteurs, les Bachilliers, les Religieux, & les plus celebres Aduocats de Paris les ont recherchées: beaucoup de curieux y ont rempli leurs tablettes, & vn grand nombre de bourgeois de bon sens y ont

trouué dequoy se contenter. La Royne Mere du Roy seroit mesprisee de m'auoir donné, il y a dix & sept ans, la charge de son Predicateur ordinaire. On voit dans ces veritez, que tout ce qui a esté de plus releué en mon temps, m'a retenu à son seruice. Le Cardinal de Richelieu, que tous ses flatteurs tiennent pour le plus docte, & pour le plus delicat esprit de ce temps, a souuent employé & esprouué le mien en choses solides & curieuses, en Latin, en François, en prose & en vers : il n'a point de iugement, si celuy que vous faictes de moy se trouue veritable; ou il faut dire que i'ay esté flatté par celuy que vous flattez. Son Eminence a faict imprimer plusieurs fois quelques-vnes de mes œuures; entre autres *le Theologien sans passion* : il est encore inseré comme vne piece excellente dans le Mercure, & dans le grand volume des pieces du temps. Mais pleut à Dieu que son Eminence, & vous qui faictes semblant de ne m'estimer pas, m'eussiez mesprisé par effet, ie n'aurois pas receu tant de mal, ny souffert de si grandes pertes de biens, ny plusieurs attaques en ma personne. Vn ennemy puissant, comme est Mr le Cardinal, ne s'obstineroit point à vouloir ruiner & perdre vn homme qui ne peut rien, & qui n'a, comme vous dites, ny l'esprit ny le style pour le faire cognoistre. Ie ne veux point d'autre tesmoignage que le vostre, pour monstrer, que ie ne dois pas estre mis parmi le nombre des ignorans. Sabin aduouë que ie suis *Theologien, & que ie sçay quelque chose en l'Escriture Ste.* Pag 718. I'ay desia la science des Ss. qui est la principale, & celle de ma profession. En vn autre

endroit il dit, que *i'ay enseigné en ma ieunesse les lettres humaines*. Le Chastellet autheur de la Preface confesse, que ie suis *Rhetoricien*, & *Philosophe, iusques à estre Sophiste*. Ie n'ambitionne pas de passer pour grand Medecin, ny pour Iurisconsulte, encore que i'aye les clefs de ces sciences: ie me contente de sçauoir ce qui est propre à ma condition, & que vous l'ayez recognu. Sabin distingue la cognoissance, en celle des cho-
Pag. 719. ses & des paroles: il dit, qu'il *ne trouue point des choses releuées dans mes escrits*. Il les a leus auec vn esprit d'ennemy & de corrompu. Ie ne luy sçaurois plaire en estant sage, en disant la verité, & mesprisant les biens. Il est vray qu'en vne affaire serieuse & politique ie n'ay pas suiuy la façon fanfaronne du Soldat François, ou de l'Auant victorieux. Les traicts de lettres diuines & humaines, qui paroissent dans mes liures, sont plustost eschappez qu'affectez: ils sont sortis de mon abondance, non recherchez par ma curiosité. Ie n'inuente pas de belles pensees, qui sont bien souuent de sots discours; mais ie remplis mes escrits de bonnes maximes, ie les donne au public auec charité & verité. Ie ne trauaille point pour acquerir reputation, mais pour satisfaire à ma conscience. Ie ne desire pas les acclamations des medisans, des valets des fauoris, & des escoliers du Gazetier; ie serois tres-marri d'estre estimé par ceux qui disent, escriuent, & font toutes choses contre raison. I'ay apporté quantité d'exemples que ma memoire m'a fourny, & qui sont tres-propres pour ce que ie traictois. Cleonuille en son Aduertissement en a

produit dix ou douze faux en toutes leurs circonstances & applications : il s'imagine qu'il sçait l'Histoire de France, d'Espagne, d'Allemagne & d'Angleterre: mais l'erreur n'est pas science, c'est plustost son contraire. Sabin m'appelle ignorant des choses qu'il ne sçait pas, & ie fais gloire de ne sçauoir point ce qu'il sçait. Il n'a rien trouué à redire dans cent citations qui sont dans mon Nicolaon : où il se deuoit arrester, comme à vn ouurage qui estoit fait contre luy: il s'esgaye dans mes autres liures, & crie comme vn insensé, que dans mon Caton Chrestien i'ay mis *le cheual canterius, au lieu de dire le cheual hongre.* Il faict des huées de fol, & dit : *O la beste, qui ne sçait pas que canterius signifie vn hongre.* Mon dessein n'estoit pas de mettre ny canterius, ny hongre, mais seulement cheual: i'auois logé à la marge canterius, que l'Imprimeur a faict sauter dans la suite du discours : ie sçay, ce que *canterius, mannus, buricus, burdo, tolutarius,* & *Asturco* signifient; & ie m'asseure, que si Sabin auoit son bon sens, il luy faudroit consulter le Calepin, pour apprendre ce que i'escris sans l'auoir veu depuis trente ans. Ie sçay aussi que les interpretes de Seneque doutent, si *canterius* signifie vn cheual hongre, ou vn chariot. Si Sabin ne cherchoit de pointiller en frippon, il m'auroit plustost accusé d'auoir mis vn mot Latin pour vn François, ce qui sentiroit vn peu l'escole, mais non pas l'ignorant. pag. 7.4.

Il vient à la façon d'escrire : il dit que mon eloquence sent le sauuage: il vaut mieux qu'elle sente vn peu le sauuage, que trop le priué : com-

Qui accuratè loquitur, nisi qui vult putiaè loqui? Seneca Epistola 75.

me faict la sienne. Vn sage dit, *qu'il n'y a point de gens qui affectent d'auantage de bien parler que ceux qui parlent puamment.* I'escris en homme aduisé, & Sabin en femme debauchée. Il m'iniurie en furieux; ie marque ses fautes en censeur. En fin ie peux faillir en vne parole, mais Sabin manque en toutes les choses: & i'aimerois mieux passer pour ignorant, que d'auoir vendu ma science à vn Tyran. Ie ne recherche point les sottes exclamations des demy sçauans: mais les approbations secrettes des hommes sages. Mon discours conduit des bonnes choses: mon eloquence est vne ombre qui les suit. Ie n'escris pas tant pour les oreilles delicates, comme pour les forts esprits: ie sçay pourtant que ie n'offense point celles là, & ie suis asseuré que ie contente ceux-cy. C'est vne petite occupation, de ne trier que des mots. Le discours est le visage de l'ame: si elle est genereuse, sa face le fait paroistre; si elle est vaine, on le lit en ses yeux. Ie ne fais point estat des paroles bien polies, ie me contente de renger assez bien les choses solides: ie laisse le fard pour les laides & vieilles, & ie n'en donne iamais aux belles & ieunes. Sabin dit, *qu'en nostre aage on prend pour defauts tout ce qui se peut mieux dire.* Par cette fausse regle qu'il establit, il condamne tous ses escrits.

Sabin me veut enseigner vne leçon nouuelle, & il asseure que i'ay failly en vn seul point, de mettre *quel* au lieu de *quelque.* Il dit que c'est la mode d'escrire, *de quelque qualité & condition qu'ils soient: quelque changement qui puisse arriuer: en quelque estat que la Prouidence de Dieu nous loge: de*

Pag. 721.

quelque costé que les affaires tournent : en quelque façon que la tribulation se termine. I'aduoüe que du temps que i'estois en France, il y a sept ans, si on eust parlé de la sorte, on eust esté berné. Ces façons d'escrire sont venuës auec *les garsettes, les galants, & les assassins du cœur*, & sont plus foles que ces mots nouueaux. Depuis que la puissance du Cardinal a changé les loix, la sottise de ses flatteurs a changé les paroles: ie sçay bien qu'elles meurent, & naissent comme les hommes: mais ceux qui se veulent donner l'auctorité d'en produire, doiuent chercher quelque apparence de raison : où est elle de confondre *quel* & *quelque*, & de traduire *qualis* en *quelque*, qui signifie *aliquis*? Ie renuoye cette censure au sens commun, mieux à propos que Sabin ne me renuoye à celle des Sieurs de Vaugelas & de Boissat : ie defere beaucoup au iugement de ces Messieurs: mais ie n'ay pas mauuaise opinion du mien. Ie ne crois pas que le premier, qui est Sauoyard, nous vueille enseigner à parler François : ie le cognois pour honneste homme & doux en conuersation : mais ie n'ay rien veu de luy par escrit. Boissat est aussi en bonne reputation : ie m'accuse de n'auoir pas eu la curiosité, ou plustost ie suis marry de n'auoir pas eu le loisir de lire ses œuures. I'ay veu celles des Sieurs Oger, Barbin, & Faret, qui n'approuueront pas à mon aduis cette nouueauté, qui n'est venuë au monde qu'auec le renuersement de la ceruelle de Sabin : ce pauure mal-heureux voudroit bien qu'on demanda, Quelque homme

estes vous? Quelque marchandise vendez vous? Ainsi parloit le Herti, duquel il a pris la place dans les petites maisons, où il nous a desiá forgé trente mots, comme, *desdupper*, *mausssade*, *fretin*, *frelaté*, *Lunaisons*, & autres de pareille estoffe, qui n'estoient que parmy les laquais, crocheteurs, & petits Artisans de Paris, & n'entroient point dans le Louure de mon temps : Sabin en faict maintenant les ornemens de ses liures, aussi bien que de ce serment, *le meure* : qui n'a point de construction Françoise, encore qu'il soit ordinaire aux petits garçons & fillettes qui font l'amour. Mais que faisons-nous, de nous amuser à des vetilles, lors que nous voyons passer deuant nos yeux les plus importantes affaires qui soient arriuées au Royaume de France, depuis sa fondation ? nous rompons auec nostre caquet la teste a vn grand malade, au lieu de chercher des remedes pour le guarir.

Celuy qui dit, que ie ne peux oublier mon gros jargon de Vellay, ne se souuient pas, qu'entre l'Auuergne, d'où il est, & le Vellay en Languedoc, d'où ie suis, il n'y a qu'vn ruisseau. Il est vray que l'Auuergne a cét aduantage, que le Cardinal de Richelieu l'a honnoré de son passage. Sabin sous le nom de Iehan Sirmond (Poëte rudement enflé) a faict vn Poëme Latin, dans lequel il nous asseure que son Eminence a laisse toute sorte de benedictions & de graces dans le pays d'Auuergne : ie croy qu'il y aura semé en courant mille beaux mots, qu'il y aura adoucy toutes choses. Les pauures miserables du pays de

de Vellay sont demeurez dans leur esprit grossier, parce que le subtil des subtils n'a point esté parmy eux, comme parmy les Auuergnats. Ils ont veu à Effiat *l'Eminentissime par dessus tous les mortels*: mais ce bon-heur ne les exempte pas des passages des gens de guerre, & ne les descharge point de la taille: puis que le Mareschal d'Effiat, qui traicta si bien son Eminence, n'a pas laissé de mourir ieune; & que l'employ d'escrire ses loüanges, n'a point empesché son Poëte & son Orateur de perdre l'esprit. *Epithete du Cardinal en l'Epistre liminaire du Parnasse des Muses. pag. 734.*

Il dit, faisant allusion à mon nom, que *Morgand le geant est le fondateur de ma maison*. Il est vray qu'on la trouuera plustost que la sienne, qui n'a point d'autre lustre, que celuy que luy donne son oncle le Iesuiste, qui est homme de bien, & sçauant. Si ie suis descendu de la race de Morgand (comme dit Sabin) i'ay vn aduantage, que Louys Pulcius, precepteur du Pape Leon X. a loüé mes ancestres, là où ie m'asseure que personne n'a cognu les Sirmonds, que leurs proches voisins, deuant les doctes escrits de l'oncle, & deuant les folies du neueu. Pag. 733.

Ie crois qu'il m'est impossible d'estre sage, si ie ne souffre patiemment, que quelque fol s'imagine que ie suis semblable à luy. Iamais Sabin n'a faict paroistre si clairement sa manie, que lors qu'il me reproche la confiscation de mes biens, comme vn effect de ma folie, estant vn action de la tyrannie du Cardinal, & vn tesmoignage de ma vertu. Ie suis marri que Sabin n'aye sceu que ma perte de six mille liures de rente, & qu'il n'aye descouuert qu'hors de la Prouence Pag. 734.

on m'en a volé encore autant, pour auoir sousté-nu contre les calomnies du Cardinal l'honneur d'vne Princesse, qui luy en a donné cent fois plus qu'à moy. Sabin s'imagine qu'il me dit vne iniure lors qu'il m'appelle *pauure*. Certes la pauureté ne doit point estre estimée vn crime parmy les Chrestiens; & entre les Payens c'est vne lascheté de s'en mocquer, apres l'auoir procurée à vn seruiteur qui deffend sa Maistresse.

Si le Cardinal pouuoit escouter sans rire le Sieur de Cleonuille, ie le prierois de demander à son Eminence, si elle entretient tant de gens aux despens du Roy, auec autre esperance que de s'en seruir au cas que la fortune luy tourne le dos? s'il ne croit pas que ceux qui l'abandonneront feront des lasches? s'il les cognoissoit, comme le temps les fera cognoistre, n'aduanceroit il pas les fideles & courageux par dessus les traistres & poltrons, qui ne sont amis que de sa prosperité? Pourquoy donc despoüille-il de leurs biens ceux qui ont suiuy la Royne en ses afflictions? & pourquoy tache il de rendre miserable celuy qui deffend l'honneur de sa Maistresse? Si le Cardinal n'estoit ennemy du sien, il tiendroit pour son meilleur amy l'Escriuain qui feroit des apologies en sa faueur, & il bailleroit la meilleure de ses places à vn Capitaine, qui la conserueroit pour retraicte de son Eminence apres le renuersement de son credit. Pourquoy donc trouue-il estrange, que ie face pour ma Bien-factrice ce qu'il desire de ceux qu'il croit auoir obligez? Pourquoy veut-il faire

perir, ou enleuer, ou tuer de ſang froid vn ſoldat, qui fait bien le iour d'vne bataille? ſans faute celuy qui ne l'eſtime pas, n'eſt point genereux, & il n'ayme pas les bonnes actions, s'il veut couper les mains à ceux qui les font.

Sabin m'a menacé d'vne eſpece de mort, de laquelle ma naiſſance & ma condition m'exemptent : elle peut eſtre cruelle, mais elle ne ſera iamais infame. Si le Cardinal a le pouuoir de faire ce que les Tyrans ont faict; i'ay le courage de ſouffrir ce que les Saincts ont ſouffert. Le coulpable perit pour ſon crime, & l'innocent par celuy d'autruy. Les Eſcriuains du Cardinal le ſeruent mal, lors qu'ils nous aduertiſſent de prendre garde à nous : ils ſont des meſchans, en injuriant ceux qu'ils croient eſtre miſerables; & ils ſont des fols, lors qu'ils vſent de menaces contre ceux qui ne ſont pas en leur puiſſance. Ils diſent qu'ils me feront mourir : pour me faire peur, il me faudroit menacer de me faire viure ſous la tyrannie du Cardinal de Richelieu. On me veut eſpouuenter : mais ie ne ſeray point deshonnoré pour touſiours, de peur d'endurer la douleur d'vn quart d'heure. Ie ſuis de ces Philoſophes qui n'eſtendent point leurs deſplaiſirs, qui ne vont point au deuant des maux ; & ie ne ſeray pas preſentement miſerable, de peur de l'eſtre vn iour : rien ne me tourmente ny deuant ſon temps, ny apres ſon temps, & peu dedans ſon temps. Si ie me mocque des predictions de ceux qui aſſeurent qu'ils ont conſulté les aſtres, à plus forte raiſon ie meſpriſe ceux qui n'ont veu que les ardens & feux folets de

Pag 718. *Au defaut de la potence de Caſtrin la galere de Rondin ne te manquera pas.*

leurs passions. En tout cas i'auray cet auantage, si ie meurs par oppression, que deuant que de mourir i'auray faict cognoistre à la posterité le Tyran qui m'a persecuté, & le subiet pour lequel il m'a faict du mal. On verra aussi si ie dois finir par violence, que ie la reçois pour auoir soustenu la iustice. Ie sçay oster de toutes choses l'opinion du vulgaire : ie les considere en elles mesmes, & vois clairement qu'il n'y a rien d'horrible en la mort que la disgrace de Dieu ; en laquelle ie tascheray de ne mourir point. Voila les remedes que ie prends pour me preparer contre les efforts des meschans. Ce qui me console contre la mort naturelle, est, que ie suis de l'aage du Cardinal, & que nous sommes tous deux mortels : sa fin ou la mienne me rendront exempt de ses poursuittes. Si i'estois vindicatif, ie prendrois vn extréme plaisir, de le voir plus menacé & tourmenté par sa puissance, que ie ne suis par ma foiblesse. Son grād credit est tousiours alarmé : il tourne sans cesse sa teste de tous costez : il croit que le dernier coup le mire ; & il est semblable aux oyseaux, qui sont espouuentez par la fonde qui claque sans pierre. Vous dites qu'on m'a rendu pauure : ie supporte volontiers la pauureté que i'ay choisi. Vous estimez cette election en vn ieune homme ignorant, qui entre en Religion ; pourquoy la mesprisez vous en vn vieux Prestre, qui sçait quelque chose ? Les lettres qui bien souuent ne guarissent de rien, sont des puissans remedes pour moy : elles m'enseignent à ne regarder pas ce que ie souffre, mais ce que ie dois faire. Quand

la recognoissance m'a faict abandonner mon bien pour suiure la mauuaise fortune de la Royne Mere du Roy, ma vertu a produit ma necessité : quand ie souffriray les incommoditez & les injures, ma necessité conseruera ma vertu. I'ay rendu mes maux plus legers, ayant pensé souuent qu'ils pouuoient arriuer ; & ie suis tres-aise, que vous croyez que ie suis miserable & perdu, si cela vous empesche de rechercher les moyens de me faire perir, comme vous l'auez entrepris autrefois. Ie ne suis persecuté que par vn Tyran, & ie suis Chrestien : Socrate estoit poursuiuy par trente, & il estoit Payen. Celuy qui me faict du mal, n'a foüetté iusques à present que mes habits. Anaxarque estoit broyé dans vn mortier, & il se mocquoit de celuy qui ne pouuoit briser sa constance. Outre que tout ce qui plaist à Dieu, me plaist ; & que i'obeys auec respect & plaisir aux ordres de sa Prouidence, qui me traisneroit, si ie ne la suiuois. Ie m'estime fort honnoré & riche, d'estre agité dans le vaisseau qui porte la plus grande Princesse du monde, & la Mere de mon Roy : ie suis mieux à mon aise dans ma bassesse, qu'elle n'est à proportion de sa grandeur. Le Cardinal de Richelieu luy a raui son bien, & luy veut oster la reputation : ie souffre les mesmes choses : n'ay je pas suiet de me glorifier plustost que de me desesperer ? ie vois aussi, que celuy qui me descharge de mes rentes, ne peut plus supporter les siennes : & que ie ne suis pas tant pressé par l'incommodité, comme il est accablé par l'abondance. Ie recognois, que la trop grande au-

thorité qu'il a pris, eſt vne beſte farouche, qui craint que ſa chaine d'or ne ſe mette autour de ſon col, & qu'elle ne l'eſtrangle : il n'eſt pas maiſtre de ſa felicité; mais il en eſt eſclaue, ayant plus beſoin d'elle pour ſe maintenir là où il eſt, que pour y arriuer. Ce qui fait que ſa vie eſt remplie d'anxieté, de ſoupçons & de craintes, eſt, qu'il apprehende non ſeulement les forces de toute l'Europe, qu'il voit bandées contre luy: mais tous les accidens & rencontres du temps, deſquels il croit que la fortune diſpoſe. En fin ſi on veut ſçauoir la difference qui eſt entre le Cardinal & moy, c'eſt qu'il conuertit tous les iours ſes biens en ſes maux : & que ie taſche de conuertir mes maux en mes biens. I'ay pitié de luy, parce que i'ay veu auec quelles peines il eſt monté là où il eſt : ie ſçay combien il a trauaillé pour s'y maintenir, & iuge aſſez bien de l'apprehenſion qu'il a d'en deſcendre. I'ay cét aduantage par deſſus ſon Eminence, que dans ſes apprehenſions ie luy ay ouy ſouuent deſirer vne condition ſemblable à la mienne, & elle ne m'a iamais ouy ſouhaitter vne authorité pareille à la ſienne : il ſçait qu'il m'appelloit Philoſophe, quand ie meſpriſois les choſes que le monde appelle grandes, parce que ie les ay touſiours regardees de haut en bas. Ie l'aſſeure que ie ſuis content d'auoir trouué les petites en cherchant les mediocres; & que la ſeureté qu'ont les gens de bien là où ie ſuis, donne vne grande liberté à mon eſprit. Ie me reſiouys auſſi, de ce que les iniures qu'il m'enuoye ſont des recommandations pour moy aupres de la Royne ; & ſur

tout, de ce que par toute la terre elles sont des marques asseurees de la passion du Cardinal, de la sottise de ses Escriuains, & de ma vertu. Ma Philosophie va bien plus auant : ie confesse que i'ay quelque obligation à son Eminence, qui m'a demandé pour me faire perir, parce qu'il me tient esloigné d'vn pays qu'il veut ruiner, & dans lequel vn homme de bien est tousiours en apprehension. Ie ne fuys pas la iustice de mon Roy; mais i'ay peur de la fortune furieuse de son Ministre : ie trouue plus de paix en la guerre qu'il me fait, que ie n'en pourrois rencontrer dans vne reconciliation auec luy; qui me donneroit suiet de craindre à tout moment quelque effect de sa legereté, de ses soupçons, du mauuais rapport d'vn flatteur, ou d'vn effort de la violence qui luy est naturelle:s'il estoit bon Fauconnier, il sçauroit, que tout oyseau hardy est farouche au leurre. Ie sçay que sa puissance attaquera tout ce qui pourra estre l'obiect de sa colere; qu'il ne peut aimer ceux qu'il a offensez : si leur bonté se fioit en luy, sa malice s'en diffiera tousiours. Ces considerations font, que non seulement ie souffre mes maux, mais que i'y prens plaisir, que ie pense & compte mes playes, & que i'ayme le Capitaine pour lequel ie suis blessé, & veux mourir. En fin, ie suis fort glorieux de voir que le Cardinal de Richelieu a plustost despoüillé des grands Princes, que surmonté la Constance d'vn pauure Prestre. C'est donc vn tesmoignage de la folie de Sabin, de me reprocher la perte de mes biẽs: il a perdu les plus precieux, qui sont les vertus & la raison : & le

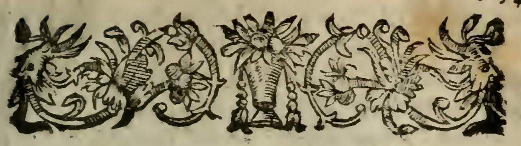
Cardinal a moins que rien, puis qu'il a changé (comme i'ay dit) ses biens en ses maux, & que son cœur tombe deuant la cheute de sa fortune, là où, apres le renuersement de la mienne, mon ame demeure debout. Personne ne me peut oster ny diminuer mes vrays biens : i'ay fait cognoistre au contraire, qu'ils estoient augmentez, lors que dans mes escrits on a veu que mon esprit auoit tiré du profit de mes pertes. Les afflictions sont les pierres de touche, non seulement des consciences des Chrestiens : mais des cerueaux des hommes : ie ne veux point d'autre preuue de la bonne assiette du mien, que ce que i'ay respondu tout seul à dix ou douze furieux, qui ont entrepris de sallir la belle reputation de la Royne Mere du Roy. Ce qui m'a vn peu soulagé dans mon trauail, est, que i'ay tousiours esperé que bien-tost le iour de la verité fera cacher dans leurs nids tous ces oiseaux de mauuais presage, qui criallent dans la nuict des miseres publiques, & se paissent de quelques vilaines tripailles qu'on leurs iette. Ie sçay aussi, qu'on se peut promettre toutes choses de la Prouidence de Dieu. Estre sage & patient vont rarement sans recompense : peut estre que les violences qui m'ont fait sortir de mon pays, me preparent vn retour fort honorable : la misere qu'on procure à vn homme de bien, iette souuent les fondemens d'vne plus grande felicité. Pour conclusion, arriuera ce que le Ciel ordonnera : mais dés à present ie m'estime heureux en ma pauureté, lors que ie sçay mieux que Sabin, que le Cardinal est malheureux dans son abõdance. Cleon-

nille plus digne de cõpassion que de colere, n'aura pas deuiné sur la fin de son discours, lors qu'il asseure, *qu'en lisant son escrit l'impatience m'emportera, & qu'elle se conuertira en fureur.* Ie proteste au contraire, que sa lettre de Change ne m'a fourny qu'vn suiect de rire. Ie me suis mocqué de cent impostures que la cognoissance publique effacera. Ie me suis resiouy de ce que la malice, qui est passee en frenaisie, n'a rien à desgorger de plus sale que ce qu'elle a vomy : & qu'apres vingt-trois ans de seiour, & d'employ honorable dans Paris, ceux qui ont recherché ma vie, n'ont rien trouué qui luy puisse donner le moindre blasme. Pag. 748. & 749.

I'asseure que les iniures ne m'ont point esmeu, mais que la charité m'a obligé à receuoir auec horreur ce discours de Sabin : *Ie n'aurois iamais escrit contre toy, si ie n'eusse sceu que cela te fascheroit.* Certes i'ay grande compassion de ce pauure homme : si la prudence ne iugeoit qu'il faut pardonner toutes leurs saillies à ceux qui ont perdu l'esprit : la Religion ne pourroit souffrir que Sabin, qui se dit Chrestien, escriuist qu'il ne reprend point celuy qu'il pretend auoir failly, auec intention de le corriger & rendre meilleur (mais auec vn desir de l'affliger, & de le ietter dans le desespoir, s'il pouuoir. Ie loue Dieu, de ce que les feux de la colere de Sabin, qui ne peuuent brusler que des pailles, seruent pour raffiner & faire esclatter mon or, & que le plomb qu'il y veut mesler s'en va en fumée. Ie prie de tout mon cœur la bonté Pag. 748.

Diuine, qu'elle le remette dans ſon bon ſens, & qu'il luy donne la grace de mieux employer ſa plume, qu'il n'a fait iuſques à preſent. S'il continuë de l'exercer contre moy, ie ne refuteray point les fols & les flatteurs auec mes eſcrits; mais ie taſcheray de contenter les ſages & les gens de bien auec mes actions.





ABREGE' DE LA VIE DV
CARDINAL DE RICHELIEV, POVR LVY SERVIR d'Epitaphe.

Par le Sieur de Sainct Germain.



LA premiere chose que ie demande de toy, amy-Passant, est la loüange que tu dois à Dieu, de ce que tu peux lire en France auec seureté ce qui s'ensuit.

Dans ce petit espace est enfermé vn mort, qui en son viuant ne pouuoit estre arresté par toute la terre. Apres l'auoir esbranlée, il a voulu donner le mouuement aux Cieux, ayant choisi cette deuise insolente: *Esprit qui meut les Astres.*

Afin que tu cognoisses au vray qu'elle a esté cette intelligence, ou esprit mouuant. Il auoit vne industrie agissante, mais inquiete, & autant ennemie de son propre repos, comme de la tranquillité publique.

Ceux qui l'ont practiqué plus familierement

ont recogneu dans son bel esprit (que plusieurs ont admiré) vn grand meslangé de folie ; que tout le blessoit, & rien ne le guerissoit, ne pouuant souffrir ny ses biens, ny ses maux.

Il s'est maintenu long temps, non pas tant par la bien-veillance, comme par l'authorité d'vn grand Roy, qu'il a trompé auec beaucoup d'estude.

Les bons succez plustost que les sages conseils l'ont fait appeller heureux, n'ayant esté malheureux qu'en soy-mesme, par la seule colere de Dieu, qui l'auoit rendu suiet à des maladies estranges.

Il n'a point sceu en quoy consistoit la felicité, l'ayant tousiours cherchée dans l'infelicité d'autruy. Ne s'estant iamais persuadé qu'il fust heureux, & n'ayant sceu faire croire à personne qu'il fust homme de bien.

Il a esté tourmenté par l'vne & par l'autre bile, c'est à dire, par les deux bourreaux de la vie; ayant souffert continuellement les feux de la jaune, & les fumées de la noire. Ainsi nous pouuons dire qu'il a senty le premier ce poison qu'il a respandu sur plusieurs.

Il a esté le plus ambitieux de tous ceux qui ont vescu, & le plus couuert auaricieux du monde, estant prodigue des finances du Roy, & chiche des siennes.

S'il a esté cruel à ceux qui l'auoient offencé, il l'a esté encore dauantage à ceux ausquels il auoit commencé de faire desplaisir.

Ayant esté enrichy par les bien-faits de la Royne Mere, aduancé par ses soings, & rendu

puissant par son authorité, il luy a rauy les bonnes graces du Roy son Fils, la liberté, son dot & son doüaire. Apres l'auoir tenuë esloignée douze ans l'a faite mourir à Cologne. Pour ne luy pardonner pas (mesmes apres sa mort) il a fait mespriser ses dernieres volontez, & a laissé pourrir son corps dans la chambre où elle estoit decedée, iusques à ce qu'il l'a suiuie en la mort, (mais non en la façon de mourir) cinq mois apres.

Il a violé le respect qu'il deuoit au Frere vnique du Roy, & a voulu perdre sa personne.

Non seulement il a mis la mauuaise intelligence entre l'Enfant & la Mere, & entre les Freres; mais il a voulu faire le mesme entre le Mary & la Femme.

Il a fait decapiter le Mareschal de Marillac contre droict & Iustice. Le Duc de Montmorency par vn droict souuerain & absolu. Le Marquis de Cinq mars auec droict & iniure, & le Conseiller d'Estat de Thou, auec plus d'iniure que de droict.

Il a escarté, & obligé à la fuite quelques Princes, a emprisonné beaucoup de grands, en a chassé de la Cour vn bon nombre, & a proscrit toutes les personnes qui se pouuoient opposer à ses desseins, sans auoir espargné les plus vertueuses Princesses & Dames. De sorte que nous pouuons dire que la France, gouuernée deuant son credit auec douceur, n'auoit iamais veu tant de rigueurs.

Il a mesprisé & baffoüé les Prelats. A abusé de la generosité de la Noblesse, & l'a renduë rotu-

riere. A deshonoré & rançonné les Officiers, & a accablé le menu peuple.

Il a cassé tous les Priuileges des Prouinces & des Villes, & pour faire regner le pouuoir absolu, Il a osté l'authorité des Cours souueraines, que les Roys ont estably entr'eux & leurs sujects, pour faire receuoir & estimer leurs volontez comme iustes.

Lors qu'il brusloit son sang par les passions, & consumoit ses esprits par des agitations continuelles, Il mesnageoit encore plus mal la santé du Roy.

Estant soustenu par la puissance de son Maistre, & abusant des richesses d'vn Royaume abondant, il a perdu vne infinité de fléches pour frapper vn but qu'il a failly : Mais celuy contre lequel son cœur miroit, estant contraire à celuy contre lequel son bras tiroit, il gaignoit selon son dessein secret tout ce que la France perdoit.

Ses prosperitez sont venuës principalement de quatre causes. De l'action continuelle de son esprit. De son audace, qui entreprenoit tout. De la seuerité qu'il exerçoit contre toute sorte de personnes. Et de l'amour que les François ont pour leur Roy.

Il eust esté bien tost ruiné, si entre les estrangers, quelques-vns eussent esté plus aduisez, & si entre quasi tous les François qui l'ont hay, il eust rencontré vn ennemy.

Ce qui luy a beaucoup seruy, est de n'auoir point esté cogneu, & qu'on n'a point adiousté foy à ceux qui le cognoissoient.

Il a esté si heureux que les Gentils-homme &
les Soldats en detestant son gouuernement le
conseruoient, & respandoient leur sang & celuy d'autruy, lors qu'il allioit le sien auec le
Royal.

Il deuoit perir en cette entreprise, qui fut funeste à Sejanus, s'il n'eust trouué le moyen de
faire perir le genereux Comte de Soissons.

L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-bas,
la Lorraine & la Bourgongne (mais sur tout la
FRANCE) ne releueront pas dans vn siecle
les ruines, que le court passage de sa fortune a
fait.

Tirant son plus grand plaisir des miseres des
voisins, & sur tout de celles des François pour arracher les cheueux à ceux-la, il a deschire les entrailles de ceux-cy. Ayant couppé quelques bras
& jambes aux Estrangers, il a percé le cœur à
son Pays, lors qu'il a fait la guerre non seulement aux hommes, mais aux Loix & aux bonnes mœurs, qui conseruent la Religion &
l'Estat.

Le voyage au Roussillon n'estoit pas tant pour
la prise de Perpignan, comme pour executer
son grand dessein. Dieu, dans quelque temps
descouurira ce mystere d'iniquité : Il fut renuerse par sa maladie, & il eust esté ruiné si vn
ieune imprudent ne se fust perdu pour le perdre.

La Iustice diuine luy pourrit & roidit le bras
droict qu'il auoit roidy souuent contre le Ciel;
& apres luy secha la main qui auoit signé beaucoup de guerres & d'iniustices.

Ce qui est à desplorer est, que celuy qui se sentoit frappé ne recognoissoit pas assez d'où luy venoit le coup.

Nous auons sujet de le croire ainsi; lors qu'en cét estat nous l'auons veu plus ardant à la poursuite de ses ennemis particuliers.

Nous auons sceu aussi qu'en mourant il a plustost fait le Politique que le Chrestien, ayant esté plus soigneux de recommander les siens au Roy, que son ame à Dieu.

Il n'a pas consideré qu'en cette derniere action qui couronne ou condamne toutes celles de la vie; l'exemple de sa vraye penitence nous pouuoit estre plus vtile que toutes ses fausses maximes d'Estat.

Peu de iours deuant sa fin il inuenta la Comedie à laquelle il donna le nom d'Europe, ayant fait representer auec vne magnificence Royale tous ces pretendus triomphes, mais sa maladie ne luy permit pas de voir ioüer ce qu'il auoit mieux dressé que les comptes qu'il alloit rendre à Dieu.

S'il eust examiné sa conscience, il eust trouué qu'il auoit persecuté l'Eglise estant Cardinal: qu'estant Prestre il auoit respandu beaucoup de sang: qu'estant Chrestien il n'auoit iamais pardonné à ceux qui l'auoient offencé: & qu'estant homme il ne s'estoit pas souuenu qu'il estoit mortel, lors mesmes que les vers naissans dans beaucoup de ses vlceres, l'aduertissoient qu'il auoit vn corps non seulement corruptible: mais en partie corrompu.

Ayant durant dix-huict ans couru à la fin qu'il

qu'il s'estoit proposé, & ayant pris toute sorte de moyens pour y arriuer, sans auoir iamais consulté ny la conscience, ny l'honneur, ny l'vtilité publique. Ayant sacrifié la Religion, l'Estat, & vne infinité de personnes à la conuersation de son credit. Il arriua enfin à la fin commune à tous les hommes par vne mort assez douce en apparence, mais venuë trop tard pour ceux qu'il auoit fait passer deuant luy.

Il est mort à Paris où il estoit nay cinquãte sept ans & trois mois auparauant.

Abandonnant la France & sa maison, Il tascha de mettre le feu dans celle-là par la declaration qu'il extorqua contre le frere du Roy, & dans cette-cy par son Testament dicté par vne femme.

Il a fait voir qu'estant nay fort pauure, Il ne pouuoit laisser des richesses immenses acquises en peu de temps, sans auoir mis la main dans celles du Roy, & de beaucoup de particuliers. Il est vray aussi qu'il auoit destruict quasi toutes les grandes maisons du Royaume pour releuer la sienne.

Si la France n'a iamais enrichy homme à l'égal de cettuy-cy, on peut dire qu'estant assez impatiente, elle n'a iamais souffert si long-temps vne tyrannie pareille à la sienne; & que le desir de la paix a fait qu'elle n'a iamais veu vn mort auec plus de ioye.

Ie crois sage Passant que durant sa vie tu as caché dans ton cœur les mesmes sentimens que sa mort a rendus publics.

Si tu rencontre quelque ignorant qui en doute,

ou quelque corrompu qui asseure le contraire, prie les d'adjouster foy à celuy qui a tiré tout cecy de ses secrets, & veritables cognoissances.

Il desire que tous les hommes se persuadent, que la moindre bonté doit estre plus estimée que la plus releuée authorité, & qu'il ne faut point faire estat de la grande, mais de la bonne reputation.

Confondre beaucoup de choses n'est pas faire des grandes choses, empescher qu'elles ne se confondent est beaucoup faire, & les desmesler quād elles sont confuses est tout faire.

Le menu peuple prend pour des vertus les crimes heureux ; mais il n'y a point de plus grand malheur que d'estre heureux en faisant le mal, parce que cette fausse felicité nous fait perdre la veritable.

RICHELIEV, grand ouurier de toutes sortes d'artifices, a trompé plusieurs personnes durant vn moment : mais peut estre qu'il s'est trompé soy-mesme eternellement dans les mauuaises pensées qu'il a eu de l'Eternité.

Helas ! il ne desmeslera pas tout ce qu'il a embarassé, ayant creu que la paix qui ne s'accordoit point auec son naturel, estoit ennemie de sa fortune : Et de là sont sortis tous les maux qui ont affligé la Chrestienté durant son credit.

Priez Dieu qu'il ne recherche point auec rigueur celuy qui auoit besoin de grandes misericordes, pour effacer vn grand nombre de grands crimes.

Pensez serieusement que tout ce qui passe en

vn instant n'est rien. Seneque. *Pas vn de ceux que nous voyons vestus d'escarlate n'est heureux pour cela, non plus que les Comediens qui sur le Theatre portent le Sceptre & l'habit Royal: Apres qu'ils ont marché auec orgueil, releuez sur des patins, au sortir de là on les deschausse, & ils retournent à leur taille ordinaire.*

Nous pouuons adjouster que celuy qui estoit vn grand feu, est maintenant vn peu de cendres, & que l'esclair qui esbloüissoit nos yeux, n'est à present qu'vne vapeur puante à nostre nez.

Dieu vueille qu'il n'aye point esté vn flãbeau à soy-mesme, ayant embrazé toute la Chrestienté. Elle espere maintenant que ses feux s'esteindront, celuy qui les allumoit estant estouffé.

Encore que ie t'aye arresté assez long-temps, Amy passant, ie te supplie de croire que ie n'ay pas tout dit.

Ie t'exhorterois de faire priere à Dieu qu'il luy donne la paix, si ie ne craignois de luy procurer du desplaisir en le priant de luy desirer ce qu'il hayssoit par dessus toutes choses. Ne laisse pas pourtant de la demander pour luy, puisque Dieu t'oblige à aymer tes ennemis : Si la paix que tu luy souhaitteras n'arriue point iusques à luy, elle reuiendra à toy. *Luc.* 10. Ainsi le commande IESVS-CHRIST, en qui ie te conseille de viure pacifique si tu veux mourir paisiblement en luy. A Dieu.

FIN.